HAL
open science

Le Nouveau dictionnaire d'A.Q. Buée : 1792 Etude d'un discours polémique contre-révolutionnaire

Ghislaine Rolland-Lozachmeur

To cite this version:

Ghislaine Rolland-Lozachmeur. Le Nouveau dictionnaire d'A.Q. Buée : 1792 Etude d'un discours polémique contre-révolutionnaire. Sciences de l'Homme et Société. Université de Provence, 1995. Français. NNT : . tel-01196575

HAL Id: tel-01196575

https://hal.univ-brest.fr/tel-01196575

Submitted on 16 Sep 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ghislaine ROLLAND-LOZACHMEUR

Le Nouveau Dictionnaire d'A.Q. Buée :1792

Etude d'un discours polémique contre-révolutionnaire

1995

Thèse de Doctorat Nouveau Régime

Soutenue le 19 juin 1995, Université de Provence

Directeur de recherche :

Professeur Sonia Branca-Rosoff

à mes parents, à mon mari,
à mon fils.

à Sonia.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 8
PREMIÈRE PARTIE LE NOUVEAU DICTIONNAIRE : L'AUTEUR, SON ŒUVRE ET LE CONTEXTE 12
1 L'AUTEUR ET SON ŒUVRE 13
1.1. BIOGRAPHIE 13
1.2. L'ŒUVRE 16
1.2.1. LES ŒUVRES POLÉMIQUES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES 18
1.2.2. LES ESSAIS 30
1.2.2.1. Les essais politiques. 30
1.2.2.2. Les essais scientifiques 33
2 LE DICTIONNAIRE COMME GENRE POLÉMIQUE 35
2.1. DU GENRE POLÉMIQUE AUX DICTIONNAIRES POLÉMIQUES. 35
2.2. LE PASSAGE AU DICTIONNAIRE 37
3 LES ANCÊTRES : ALAIN CHARTIER GABRIEL NAUDÉ 40
3.1. LE QUADRILOGUE INVECTIF D'ALAIN CHARTIER 40
3.2. LE MARFORE DE GABRIEL NAUDÉ 45
4 LA MISE EN DICTIONNAIRE AU XVIIIEME SIÈCLE 49
4.1. LE DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE DE P BAYLE 56
4.2. LE DICTIONNAIRE PHILOSOPHIQUE DE VOLTAIRE 59
5 L'ABUS DES MOTS :UN DÉBAT POLÉMIQUE AU XVIIIEME SIÈCLE. 64
6 LES DICTIONNAIRES SOCIO-POLITIQUES PENDANT LA RÉVOLUTION 68
6.1. LE PROJET DE SAINT-CLOUD 68
6.2. LES 27 DICTIONNAIRES SOCIO-POLITIQUES 69
7 LES ÉCARTS ENTRE LES DEUX ÉDITIONS (1792 et 1821)73
7.1. LES CHANGEMENTS ORTHOGRAPHIQUES 73
7.2. L'APPARITION D'UNE NOUVELLE PRÉFACE, d'un avis et d'un avant propos dans l'édition de 1821. 74

7.3. LES MODIFICATIONS SUR LE CONTENU DES ARTICLES 75
7.3.1. LES SUPPRESSIONS POUR UNE PLUS GRANDE CONCENTRATION DE LA PENSÉE. 75
7.3.2. LES NOMS QUI PARTENT 76
7.3.3. LES NOMS QUI ENTRENT 76
7.3.4. LES RETOUCHES ÉNONCIATIVES 78
7.3.5. LES PROCÉDÉS RHÉTORIQUES. 80
7.3.6. L'APPEL AU RAISONNEMENT ET À L'ARGUMENTATION. 82
7.3.7. L'ARGUMENT ÉTYMOLOGIQUE. 84
DEUXIÈME PARTIE L'ANALYSE DU DICTIONNAIRE 85
1 LE NOUVEAU DICTIONNAIRE : ANALYSE DES ENTRÉES 86
1.1. LES ARTICLES DU NOUVEAU DICTIONNAIRE 86
1.2. LA DÉNONCIATION DU DISCOURS ADVERSE : LES THÈMES DU NOUVEAU DICTIONNAIRE 95
2 LES MÉTHODES LEXICOMÉTRIQUES 101
2.1. PLACE DE LA LEXICOMÉTRIE DANS LES MÉTHODES D'ANALYSE DU DISCOURS 101
2.1.1. LA VOIE TRACÉE PAR F. BRUNOT 101
2.1.2. L'HÉRITAGE DE F. BRUNOT 104
2.1.3. L'ÉVOLUTION MODERNE DE LA LEXICOLOGIE 105
2.2. LA MÉTHODE D'ANALYSE EMPLOYÉE 110
2.3. L'INDEXATION MANUELLE, SES CONTRAINTES. LE CORPUS CLASSÉ 111
2.4. LES OCCURRENCES ET LES CHAMPS SÉMANTIQUES QUI S'EN DÉGAGENT. 124
2.4.1. LES SUBSTANTIFS 124
2.4.2. LES VERBES 139
2.4.3. LES ADJECTIFS 146
2.4.4. LES MODES ET LES TEMPS 153
2.4.5. LES FORMES DU VERBE 155
2.4.6. LES PRONOMS 156
2.4.7. TOUT 159
2.4.8. LES INTERJECTIONS 159
2.4.9. LES ADVERBES 159
2.4.10. LES ARTICLES DÉFINIS ET INDÉFINIS 162
2.5. BUÉE ET SES ADVERSAIRES

LA TROUBLANTE PARENTÉ DES VOCABULAIRES 162
3. DE L'ANALYSE LEXICALE AUX RÉSEAUX SÉMANTIQUES167
3.1. DES COMPTAGES TROP SIMPLEMENT INTERPRÉTÉS167
3.2. LES CONTEXTES 173
3.2.1. HOMME(S) 173
3.2.2. LOI 181
3.2.3. LIBERTÉ 190
3.2.4. MŒURS 195
3.2.5. POUVOIRS 203
3.2.6. CONSTITUTION(S) 211
3.2.7. RELIGION 216
3.2.8. DROIT(S) 222
3.2.9. PEUPLE(S) 227
3.2.10. IDÉE(S) 232
3.3. L'UNIVERS ET L'ANTI-UNIVERS 237
3.3.1. L'UNIVERS 237
3.3.2. L'ANTI-UNIVERS 240
4 LES STRATÉGIES POLÉMIQUES 245
4.1. LE TEXTE COMME TEXTE POLYPHONIQUE ET LA VOIX HÉGÉMONIQUE DE BUÉE 245
4.1.1. L'APPROCHE DE LA POLÉMIQUE PAR C. KERBRAT-ORECCHIONI 245
4.1.2. LA RHÉTORIQUE 247
4.1.3. LES THÉORIES DE D. MAINGUENEAU ET DES POLYPHONISTES O. DUCROT ET M. BAKHTINE250
4.2. LES FORMES TEXTUELLES 256
4.2.1. STRUCTURE FRAGMENTAIRE DU TEXTE ET DIVERSITÉ 256
4.2.2. LES DÉFINITIONS D'UN PSEUDO-DICTIONNAIRE 257
4.2.3. LES FAUSSES DÉMONSTRATIONS 269
4.2.4. LES ANECDOTES ET LES DEVINETTES 271
4.2.4.1. Les anecdotes 271
4.2.4.2. Les devinettes 274
4.3. L'ÉNONCIATION 276
4.3.1. LA VOIX SINCÈRE DU POLÉMISTE 277
4.3.1.1. Le « Je » des propos rapportés en discours direct et de la mise en scène parodique de l'adversaire279

4.3.1.2. Le « Je » témoin 280
4.3.1.3. Le « Je » de l'auteur 280
4.3.1.4. Le « Je » dissimulé sous le « nous » 283
4.3.2. LES MODALITÉS 284
4.3.2.1. Les verbes modalisants 284
4.3.2.2. « Il faut » et le « il » dit impersonnel, marqueurs de modalité 286
4.3.2.3. Les modalités d'énoncé : la voix de la morale 289
4.3.2.4. Les marques graphiques 292
4.3.2.4.1. La ponctuation 292
4.3.2.4.2. Les caractères typographiques 296
4.3.2.4.3. La prononciation 297
4.3.3. LE LECTEUR ÉLU 297
4.3.4. LA CIBLE 301
4.3.4.1. Les désignations 301
4.3.4.2. Les pronoms 304
4.3.5. On 306
4.3.6. LE PRÉSENT 309
4.3.7. LA NÉGATION 310
4.4. FIGURES ET SYNTAXE DE L'ARGUMENTATION POLÉMIQUE 314
4.4.1. LES FIGURES CONVENUES 314
4.4.2. LES FIGURES POLÉMIQUES 317
4.4.2.1.L'oxymore 317
4.4.2.2. Les figures injurieuses 318
4.4.2.3. Les hyperboles 319
4.4.2.4. Les figures de l'agression idéologique 320
4.4.2.5. Les figures de construction 322
4.4.2.6. Les figures de pensée : l'ironie 325
CONCLUSION 331
BIBLIOGRAPHIE 334
ANNEXE I : OCCURRENCES DU VOCABULAIRE DE BUÉE DANS LE NOUVEAU DICTIONNAIRE 339
1. SUBSTANTIFS 339
2. NOMS PROPRES ET ÉVÉNEMENTS 352
3. VERBES 353
4. MODES ET TEMPS 361
5. ADJECTIFS ET PARTICIPES 362

6. ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS 368
7. ADJECTIFS POSSESSIFS 368
8. PRONOMS 369
9. ARTICLES DÉFINIS ET INDÉFINIS 370
10. ADVERBES 370
11. AVERBES DE NÉGATION ET DE RESTRICTION 373
12. INTERJECTIONS 373
13. PRÉPOSITIONS 373
14. CONJONCTIONS DE COORDINATION 374
15. CONJONCTIONS DE SUBORDINATION 374
ANNEXE II : LE NOUVEAU DICTIONNAIRE D'A.Q. BUÉE 375

INTRODUCTION

La commémoration nationale du bicentenaire de 1789 a vu, d'une certaine façon, la fin d'une présentation manichéenne des affrontements entre gauche et contre-révolution. Pendant deux siècles, les historiens avaient développé une approche tantôt commémorative, tantôt franchement hostile. Même F. Brunot, dont le travail est incontournable en histoire de la langue, interprète les textes dans des catégories qui peuvent apparaître souvent comme mimétiques des positions révolutionnaires. Plus tard, dans les années 70, M. de Certeau s'intéressa au contraire à la politique linguistique de la Révolution dans une perspective très hostile. Mais les chantiers ouverts en 1989 ont entraîné un déplacement tout autre. J. Guilhaumou, par exemple, montre dans Marseille Républicaine (1992) que le fédéralisme provençal, traditionnellement condamné comme contre-révolutionnaire, présente un caractère démocratique intéressant. Pour notre part, nous posons à partir de l'étude d'un dictionnaire contre-révolutionnaire, Le Nouveau Dictionnaire d'Adrien-Quentin Buée (1792), la question de la proximité des ouvrages polémiques royalistes et révolutionnaires, parus sous forme de dictionnaires, pendant cette période. Notre travail accompagne ainsi un deuxième déplacement de l'historiographie contemporaine plus soucieuse des « intermédiaires culturels », moins attachée à la description du seul discours politique. Mais, de ce point de vue, nous nous situons dans la continuité des recherches de F. Brunot, dont les efforts ont été poursuivis à Saint-Cloud par le laboratoire de lexicologie politique. A. Geoffroy a commencé le recensement de 27 dictionnaires socio-politiques de la période 1770-1820. Sous ce titre, elle désigne des ouvrages qui ont adopté une présentation par entrées séparées d'un certain nombre de notions qui appartiennent au sens

large au domaine politique, comme celui d'A.Q. Buée. La forme dictionnaire s'accompagne normalement dans ces ouvrages d'une orientation polémique.

Quel est l'intérêt d'une lecture systématique de Buée pour des linguistes ?

1 Le sujet - son intérêt.

Deux questions liées orientent ce travail : il s'agit d'abord de montrer que le traitement polémique du langage est intéressant à étudier du point de vue lexicographique et que les corpus polémiques complètent utilement les informations fournies par les dictionnaires classiques. Il faut ensuite étudier l'échange polémique dans le texte de Buée, dont nous essayerons d'établir qu'au-delà de son intérêt en matière de vocabulaire politique, parce qu'il n'est pas totalement un dictionnaire, il constitue un objet révélateur, dans lequel coïncident une thématique, une sémantique et un rapport original au langage.

2 La question du corpus.

Nous travaillons sur un texte clos et de ce point de vue, on pourrait penser que la question du corpus ne se pose pas : le dictionnaire est une donnée et notre étude se présente comme une monographie.

Mais une analyse interne ne suffit pas. Le dictionnaire doit aussi être mis en perspective. D'une part, comme tout texte, il est en relation avec les autres textes de l'auteur, d'autre part avec les textes du même genre. Nous avons dû situer le dictionnaire polémique de Buée parmi les autres textes polémiques. La relecture de ces textes nous permet de préciser ce que les formes repérées chez Buée doivent au type de discours (c'est-à-dire les traits très généraux présents dans tout discours polémique) et ce qui est particulier et constitue ce que J. Guilhaumou appelle un événement linguistique.

Disons dès à présent que notre enquête nous amène à distinguer trois niveaux :

a. L'appartenance au genre en général : la place du discours de l'adversaire et le rôle des marques passionnelles.
b. La forme dictionnaire, qui est plus étroitement liée au siècle des Lumières.
c. Le thème de l'abus des mots considéré dans son aspect polémique et lexicographique, qui semble le fait des « conservateurs ».

3. L'intérêt lexicologique du texte.

Notre enquête s'inscrit dans le retour à une certaine tradition philologique défendue en France aussi bien par A. Rey (1989) que par M. Tournier et l'équipe de Saint-Cloud.

Contre l'idée d'une approche du lexique coupée de ses conditions sociales d'utilisation, il s'agit de réhabiliter une approche du lexique en usage, et en particulier d'insister sur les conflits ou les rapports de force qui se lisent à travers les mots. Alors que le Dictionnaire de l'Académie donne une impression de consensus, d'évolutions naturelles, les dictionnaires polémiques donnent à lire les rapports de force sous-jacents aux évolutions. Les mots *liberté*, *pouvoir*... sont les lieux où s'opposent les discours concurrents. Or Buée caricature le discours de ses adversaires, auquel il oppose ses propres conceptions. Nous trouvons donc dans le Nouveau Dictionnaire une sorte de résumé des thèmes de discussion et des emplois caractéristiques.

Nous avons approché cette réalité en deux temps :

a. L'indexation manuelle a permis de dégager des thèmes et de vérifier notamment la convergence, au moins partielle, des thèmes conscients proposés par l'auteur à travers les rubriques du dictionnaire et des thèmes réellement présents dans le texte.
b. Nous avons complété cette analyse par une étude des contextes des mots les plus fréquents de façon à passer du mot brut aux modalités de son emploi. C'est à ce niveau que, selon Buée, deux univers s'opposent, l'anti-univers des Révolutionnaires et le sien.

4. L'échange polémique.

Le dernier chapitre concerne les formes linguistiques du discours conflictuel. On rappellera d'abord la variété des genres employés par Buée (définitions, apologues, théâtre…). Mais dans tous les cas, trois caractéristiques restent stables :

a. La place du discours de l'adversaire.
   L'auteur présente le discours de son adversaire tout en s'en distanciant à l'aide de stratégies dont les plus courantes sont l'ironie et la réfutation.
b. L'émotion.
   L'auteur se met lui-même en scène comme énonciateur engagé. Nous pouvons relever ici toutes les figures de

l'émotion que la linguistique de l'énonciation nous permet d'analyser (et que la rhétorique prend en compte depuis longtemps).

c. A ces deux traits généraux, s'ajoutent des caractéristiques liées à la forme dictionnaire, par exemple les définitions.

Même s'il s'agit de jeux de pseudo-définitions parfois le travail du texte met en scène le fonctionnement même des mots. Voltaire (Sonia Branca-Rosoff, 1995) dans son Dictionnaire philosophique renonce à régler les mots, admet la variété des usages et dresse même le portrait complaisant des fables et des allégories qui déstabilisent perpétuellement les mots. Ainsi, à l'article Fable, il montre que ,selon les secteurs, religieux, esthétique, on doit admettre ou refuser la variation de sens.

Au contraire, Buée se raidit et relève un abus dès qu'il y a instabilité. La langue légitime ne lui semble pas être redéfinissable en fonction des rapports de force ; c’est une structure d'évidence, fondée sur l'usage ancien ; tout ce qui s'en écarte est condamné. On comprend que les dictionnaires contre-révolutionnaires ne représentent pas seulement une forme éternelle de la polémique, mais qu’ils continuent une forme historiquement datée, héritière des débats sur le signe qui ont eu lieu pendant les Lumières.

PREMIÈRE PARTIE

LE NOUVEAU DICTIONNAIRE :

L'AUTEUR, SON ŒUVRE

ET LE CONTEXTE

1
L'AUTEUR ET SON ŒUVRE

1.1. BIOGRAPHIE

Adrien-Quentin Buée, auteur du Nouveau Dictionnaire pour servir à l'intelligence des termes mis en vogue par la Révolution est né à Paris en 1748 [1]. Il choisit la carrière ecclésiastique et devient organiste de St Martin de Tours. Les archives de la basilique[2] ne gardent pas de traces de son passage. Il a deux frères qui sont prêtres :

- Pierre-Louis Buée, chanoine de Notre-Dame de Paris.
- Nicolas Buée, supérieur du séminaire de St Marcel et qui est né la même année qu'Adrien-Quentin.

Adrien-Quentin Buée connaît deux passions : la musique et les mathématiques.

En 1786, il quitte Tours et revient à Paris. Il est nommé secrétaire du chapitre de Notre-Dame, le 1er octobre 1786.

Dans les années qui suivent, la vie de Buée suit la ligne des événements nationaux.

Avec la mauvaise conjoncture des années 1788-1789, le gouvernement monarchique se délite, dans le temps où l'opinion grandit et où l'ébullition des esprits est grande : la révolution nationale commence.[3]

Au début, le petit clergé est gagné par l'enthousiasme. Mais, rapidement, la question religieuse est posée par les membres de l'Assemblée. Le besoin d'argent se fait pressant. Certains envisagent d'utiliser les biens du clergé, qualifiés de « *domaines nationaux* ». Le 2 novembre 1789, l'Assemblée, en réponse à la crise financière, confisque les biens de l'Eglise :

> « *Tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à*

---

[1]. Biographie Universelle Ancienne et Moderne, Supplément, tome 59, Michaud, Paris, 1835.
Nouvelle Biographie Universelle depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, Firmin Didot Frères, tome VII, Paris, 1853.
Dictionnaire de Biographie française, M. Prevost, tome VII, Paris, 1956, Letouzey et Ané.

[2]. Registres de l'ancien chapitre de la Basilique Saint Martin [7, rue Baleschoux, 37000 Tours]; il s'agit des comptes rendus, année après année, des réunions du chapitre.

[3]. Jean Tulard, Les Révolutions, Fayard, 1985.

l'entretien de ses ministres, au soulagement des pauvres, sous la surveillance et d'après les instructions des provinces. »

1/5ème des terres du royaume sont gagées en garantie d'un papier-monnaie que leurs détenteurs pouvaient échanger contre de la terre. Par décret des 19 et 21 décembre 1789, on émet pour 400 millions d'assignats-bons du Trésor par l'intermédiaire de la Caisse d'escompte. L'assignat porte un coup fatal au clergé en transmettant toutes ses propriétés à des acquéreurs favorables à la Révolution.

En compensation de la fortune perdue par l'Eglise, la nation prend les frais du culte à sa charge et verse un traitement aux membres du clergé qui deviennent ainsi fonctionnaires. Après la suppression des ordres religieux contemplatifs [4], et le refus de reconnaître la religion catholique, apostolique et romaine comme religion nationale, un comité ecclésiastique vote , le 12 juillet 1790, la Constitution civile du clergé. L'organisation de l'Eglise doit s'adapter à l'administration française. Le corps électoral du département élit les évêques, celui du district les curés. L'institution canonique est donnée au curé par l'évêque, à l'évêque par le métropolitain. C'est le triomphe du gallicanisme. Pour assurer l'implantation de ces nouvelles structures, l'assemblée astreint « *tous les évêques, ci-devant archevêques, curés et autres fonctionnaires ecclésiastiques* » au serment « *d'être fidèles à la nation et au roi* » et de « *maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi* ». La Constitution civile prévoit de déposer et de poursuivre comme fauteurs de désordre public ceux qui refuseraient de prêter serment et qui poursuivraient leur ministère. La Constituante déclenche ainsi un schisme en France entre les partisans du clergé réfractaire et ceux du clergé assermenté.

Buée choisit son camp. En janvier 1792, alors âgé de quarante-quatre ans, il publie chez Crapart, Le Nouveau Dictionnaire pour servir à l'intelligence des termes mis en vogue par la Révolution... Mais il conserve l'anonymat, ce qui fait attribuer l'ouvrage à Nicolas Buée par Le Dictionnaire des Anonymes. La Biographie universelle ancienne et moderne de Michaud (Supplément, tome 59, Paris 1835) relève l'erreur.

Michaud rend également à Adrien-Quentin Buée la responsabilité de plusieurs dialogues polémiques , publiés pendant la période révolutionnaire, en 1792 chez le libraire Crapart :

- Le Drapeau rouge de la mère Duchesne
- Les Grands Juremens de la mère Duchesne

[4]. Les ordres enseignants ou à missions charitables ne sont pas concernés.

- De par la mère Duchesne, anathèmes très énergiques contre les jureurs (les prêtres assermentés) ou Dialogue sur le serment et la nouvelle constitution du clergé entre M Bridoye, franc parisien, soldat parisien, M Recto, marchands de livres ou tout simplement bouquiniste, M Tournemine, chantre de paroisse et la mère Duchesne, négociante à Paris , autrement dite, marchande de vieux chapeaux.

La Bibliothèque du centre des Fontaines à Chantilly nous a signalé une autre œuvre de la même inspiration, conservée à la suite du Drapeau rouge : Etrennes de la mère Duchesne- Vivent le roi, la reine et leur chère famille, publiée chez Crapart en janvier 1792.

Le catalogue B-N de Martin Walter attribue également les Etrennes à l'abbé Buée.

Le 10 août 1792, la situation intérieure française s'aggrave. Le Manifeste lancé par le duc de Brunswick, généralissime des armées prussienne et autrichienne, provoque une insurrection dans les sections parisiennes. Le texte d'une grande violence promet Paris à une « exécution militaire », ce qui déchaîne la peur et le désir de vengeance des Parisiens. Le Roi se rend à l'Assemblée. Les Tuileries sont prises. La famille royale est internée. Tout espoir de conciliation entre les partisans de l'Ancien Régime et ceux de la Révolution est perdu. Le 11 août, au Palais du Luxembourg et en attendant qu'il soit statué sur le sort du roi, l'Assemblée autorise les municipalités à arrêter les suspects. Le clergé est largement touché par les persécutions. Les massacres de septembre commencent le 2, dans la cour de la prison de l'Abbaye où l'on a conduit une vingtaine d'ecclésiastiques, puis gagnent les Carmes où est internée une centaine de prêtres.

Sentant le danger, Adrien-Quentin Buée se réfugie en Angleterre. Pendant la Révolution, 30 000 ecclésiastiques choisissent la voie de l'émigration. Au cours de son exil, Buée se consacre à sa passion des mathématiques et remporte un prix à l'Institution royale de Londres qui s'empresse de l'admettre en son sein. Nous avons retrouvé la trace du passage d'Adrien-Quentin dans les bibliographies anglaises. La British Library Boston Spa Wetherby nous a fourni un exemplaire des Recherches mathématiques sur la texture intime des corps, publié en 1799 à Londres. Cette Bibliothèque dispose également des œuvres suivantes : De par la mère Duchesne, Anathèmes trés-énergiques contre les jureurs en deux exemplaires, Mémoire sur les quantités

imaginaires(1806), Nouveau Dictionnaire... (1792), Parallel of Rome de l'Isle's and the Abbé Haüy's theories of cristallography (1804)

En juillet 1814, Adrien-Quentin Buée rentre en France avec les Bourbons après 21 ans d'absence.

Il devient chanoine honoraire de Notre-Dame de Paris. Il étudie les sciences exactes et se passionne pour la musique. Michaud rapporte à ce sujet une anecdote :

> « *Il avait une si vive passion pour la musique qu'on le voyait quitter précipitamment sa stalle, le chœur et l'église quand les chantres de la métropole détonnaient.* »

En 1817, il publie Réflexions sur les deux éditions des œuvres de Voltaire. En 1821, il donne Essai sur la Révolution française et sur le gouvernement représentatif et une autre édition du Nouveau Dictionnaire.

Adrien-Quentin Buée meurt à Paris, le 11 octobre 1826.

1.2. L'ŒUVRE

L'œuvre d' Adrien-Quentin Buée s'organise selon trois axes :

1) Les œuvres polémiques contre-révolutionnaires. Ce sont les Dialogues et le Nouveau Dictionnaire...
2) Les œuvres contre-révolutionnaires dont le ton se veut didactique : Réflexions sur les deux éditions des œuvres de Voltaire et Essai sur la Révolution.
3) Les œuvres scientifiques révélatrices de son intérêt pour les mathématiques.

L'esprit polémique anime profondément son œuvre. En effet, les événements révolutionnaires ont fait de Buée un opposant farouche à la Révolution. Il entre dans le vif des débats contre-révolutionnaires. L'homme épris de sciences et de musique se fait alors polémiste. Il ne se départira jamais de ce ton qui va parfois jusqu'à la virulence.

Parmi ses cibles favorites, on trouve le mathématicien Laplace et Voltaire. Dans ses Réflexions sur les deux éditions des œuvres de Voltaire en 1817, on peut relever cette attaque :

> « *Non, je ne demande de M. de Laplace rien d'indigne de lui. Tout ce que je désire, c'est d'ôter aux destructeurs des fondemens de la morale l'appui que son grand nom semble leur prêter* »[5]

Egalement :

---

[5]. Réflexions sur les deux éditions des oeuvres de Voltaire, A.Q. Buée, p. 37.

> « *Ce n'est qu'avec une extrême défiance que j'entreprends de combattre M. le comte de Laplace, un des plus grands géomètres de l'Europe, aussi respectable par son caractère que par l'éminence de ses talens. Cependant, tout foible que je suis contre un antagoniste de cette force, je puis l'arrêter par ces seuls mots : prouvez ce que vous démontrez* »[6].

Buée feint l'humilité devant un adversaire supérieur (« *tout faible que je suis* », « *antagoniste de cette force* », « *un des plus grands géomètres* », « *éminence de ses talents* », « *son grand nom* »). Il l'appelle par son titre, avec emphase, « *M. le comte* », tout en insinuant le caractère surfait de sa réputation (« *je puis l'arrêter par ces seuls mots* »). Le titre permet de marquer la distance hautaine.

Bien plus violente est son attaque contre Voltaire qu'il rend responsable des débordements de la Révolution. Il rejoint, par là, un courant de pensée très répandu en cette fin de 18ème siècle et qui profite des violences révolutionnaires, pour saper l'œuvre des philosophes des Lumières. Depuis, cette analyse a été critiquée, notamment par Roger Chartier dans Les Origines culturelles de la Révolution française :

> « *En affirmant que ce sont les Lumières qui ont produit la Révolution, l'interprétation classique n'inverse-t-elle pas l'ordre des raisons et ne faudrait-il pas plutôt considérer que c'est la Révolution qui a inventé les Lumières en voulant enraciner sa légitimité dans un corpus de textes et d'auteurs fondateurs réconciliés par-delà leurs différences vives, unis dans la préparation de la rupture avec l'ancien monde ? Par la constitution, non sans débats, d'un panthéon d'ancêtres qui réunit Voltaire et Rousseau, Mably et Buffon, Helvétius et Raynal, par l'assignation à la Philosophie, sinon à tous les Philosophes, d'une fonction radicalement critique, les révolutionnaires ont construit une continuité qui est avant tout œuvre de justification et recherche de paternité. Repérer dans les idées du siècle les origines de l'événement - ce qui était le projet de Mornet* [7] *- serait donc redoubler sans le savoir le geste même des acteurs de l'événement et tenir pour historiquement avérée une filiation idéologiquement proclamée* ».[8]

Hippolyte Taine dans l'Ancien Régime, publié en 1876, a été l'un des principaux vecteurs de cette conception :

> « *En affirmant que « l'esprit révolutionnaire » était déjà tout entier formé dans l'ancienne société, porté à ses plus extrêmes conséquences par les Philosophes, il redonne vie à la vieille théorie du complot, à la thèse de la révolution programmée.* »[9]... « *Ne faut-il voir là que l'excès ou le vertige d'une pensée contre-révolutionnaire, réécrivant l'histoire*

---

[6]. Ibid, p. 12.

[7]. Daniel Mornet, les Origines intellectuelles de la Révolution française 1715-1787, 1933. Paris, Colin, 1967

[8]. Roger Chartier, Les Origines culturelles de la Révolution française, Evreux, Seuil, 1990, p. 14-15.

[9]. Roger Chartier, op. cit., p. 17

Nationale à partir de son aboutissement nécessaire, destructeur et détestable ? »[10]

La critique de Buée contre Voltaire ne dit pas autre chose :

« *C'est Voltaire... qui a vomi les septembriseurs, ces monstres qui l'ont proclamé comme leur chef, au milieu des abominations du culte de la déesse Raison. C'est lui, c'est son blasphème qui, dans les premiers jours de septembre 1792, a massacré trois cents prêtres. Vingt-quatre de ces prêtres étoient de mes amis... Il y en a un dont la mémoire sera toujours présente à mon esprit. Je suis le dernier qu'il ait pu confesser. Deux heures après, on l'a enlevé, conduit aux Carmes, et au bout de trois jours massacré.* »[11]

L'inimitié de Buée pour les philosophes et la philosophie se traduit par la fréquence de ces deux substantifs employés dans le Nouveau Dictionnaire : Philosophes 22, philosophie 5. Ce sont des cibles privilégiées.

1.2.1. LES ŒUVRES POLÉMIQUES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES

A.Q. Buée publie en 1792 une série de dialogues : Le Drapeau rouge de la mère Duchesne, Les grands Jurements de la mère Duchesne, De par la mère Duchesne, anathèmes très énergiques contre les Jureurs ; en 1817, Grande conversion du père Duchesne par sa femme et Etrennes de la mère Duchesne.

A cela s'ajoute également De l'Observation du dimanche en 1819. Dans le cours de son exposé, l'auteur se réfère aux Réflexions sur les deux éditions des œuvres de Voltaire et écrit p. 13 :

« *Je désirerois que le lecteur pût se procurer mes réflexions sur les éditions complètes de Voltaire* » *et* « *Je crus qu'il était de mon devoir de lui envoyer un exemplaire de mon écrit.* ».

Plus loin :

« *Quant aux réflexions sur Voltaire, quoique j'eusse rempli toutes les formalités prescrites par la loi pour en légitimer la publication, elles ont été arrêtées.* ».

Dans l'Observation du dimanche, A.Q. Buée s'en prend avec virulence aux philosophes qu'il accuse de vouloir fermer les églises :

« *Vous vous efforcez de persuader à quiconque a le malheur de lire vos ouvrages, que tout ce qui se passe dans les églises n'est que superstition, que les instructions qu'on y fait ne sont dictées que par l'intérêt, et ne sont propres qu'à éteindre ce que vous appelez les "Lumières".* »[12]

---

[10]. Ibid., p. 19

[11]. Buée, Réflexions sur les deux éditions des oeuvres de Voltaire.

[12]. De l'Observation du dimanche, p. 10.

Il va plus loin, reprend l'argument de La Mennais en opposant la religion du pauvre à la tyrannie du riche irréligieux :

> « *Les Pauvres en France forment les neuf dixièmes de la nation. Ils ont été la première victime de la Révolution, et les premiers abandonnés à l'oubli de cet être fantastique appelé le peuple souverain. Au milieu de nos discussions, ou plutôt de nos dissensions civiles, on les chercheroit en vain.* »[13]

Au total, pour Buée, ne pas observer le dimanche, ne pas honorer le jour du repos du Créateur, loi éternelle des Chrétiens, c'est refuser au pauvre ses deux seuls appuis, Dieu et le Roi.

Parmi les œuvres polémiques, une autre forme d'écrit : son Nouveau Dictionnaire pour servir à l'intelligence des termes mis en vogue par la Révolution comporte deux éditions en 1792 et 1821. Ce texte sera l'objet de notre travail. La première édition de 1792 est anonyme. La France est gouvernée par l'Assemblée législative. La situation des prêtres réfractaires devient difficile. Buée a compris le danger que comportait, pour lui, la publication d'un tel ouvrage. Ce choix contribue peut-être à donner plus de liberté à ses propos, à laisser s'exprimer ses critiques sans précautions. Quand la deuxième édition paraît, en 1821, la France vit sous le régime de la Restauration avec Louis XVIII.

Les Dialogues

Le personnage de la mère Duchesne constitue une série avec le célèbre personnage des farces populaires des débuts de la Révolution et qui servait de porte-parole au peuple parisien : le Père Duchesne.

De toutes les utilisations qui sont faites de cette figure burlesque, celle d'Hébert est la plus marquante. Ce journaliste engagé aux côtés des révolutionnaires a compris l'intérêt qu'il y avait à ne pas laisser le personnage du Père Duchesne aux seules mains des royalistes et le parti qu'il pouvait tirer du burlesque pour servir la propagande révolutionnaire. Les premiers pamphlets qui peuvent lui être attribués datent de mi-avril 1790. A l'occasion de son arrestation peu avant les journées révolutionnaires des 31 mai, 1er et 2 juin 1793 il explique son point de vue :

> « *Le juge : à quelle intention avez-vous fait ces feuilles abominables ?*
> *Hébert : dans l'intention d'éclairer cette portion intéressante du peuple que Messieurs les beaux esprits ont toujours dédaignée et pour laquelle ils n'ont jamais écrit ; j'ai cru qu'en parlant le langage le plus approché de la nature, en jurant même avec ceux qui jurent, je*

[13]. Ibid. , p. 16.

pourrais apprendre d'importantes vérités à d'honnêtes citoyens qui n'ont besoin que d'un peu d'instruction pour s'élever aux plus hautes vertus et défendre leurs droits. »[14]

Dans son Histoire de la langue française[15], le linguiste Ferdinand Brunot étudie Le père Duchêne d'Hébert. D'entrée, il situe le rôle d'Hébert dans l'éclosion de ce nouveau genre : « *D'autres avaient créé le genre poissard, lui, s'il n'a pas inventé l'ordurier, en a fait un instrument spécial de polémique politique* ». Puis il explique que le mouvement d'extrême gauche qui se déclenche après la fête de la Fédération rend le « *pamphlet de petit format bon marché, devenu périodique* », indispensable, puisque la presse est aux mains de la bourgeoisie :

« *On conçoit que plusieurs aient jugé qu'on agirait d'autant plus sûrement et plus fortement sur le peuple qu'on se présenterait à lui sous une figure qu'il connaissait, et, qu'on reproduirait l'esprit, la verve, les saillies, les expressions des faubourgs*. »

L'idée de Brunot, c'est qu'Hébert comme les autres auteurs d'écrits orduriers ont cultivé « *la grossièreté* » mêlée aux « *paysanneries* » et aux « *poissarderies* » pour « *donner au mélange un caractère populaire* ». Mais ce ne sont que des « *imitations manquées* » :

« *Hébert et ses congénères sont des garçons qui ont des lettres et le laissent voir, car le Père Duchêne cite au besoin le latin*. »

Pour Brunot, tous ces auteurs ont « *peu réussi à être ce qu'ils voulaient paraître* ». Et il l'explique :

« *La première raison c'est que ni Hébert ni ceux qui prétendent écrire la langue populaire ne la connaissent à fond. Les formes, les tours syntaxiques, le bâtiment de la phrase, tout ce qui est caractéristique, ils l'ignorent. Ils ne sont pas "nés là-dedans". Ce qu'ils ont ramassé et retenu, ce sont à peu près exclusivement des mots et des expressions, ce qu'un passant, un auditeur d'un soir note et retient.* »

Ainsi cet extrait d'une entrevue entre le Père Duchêne et la Reine :

« *La Reine... me parla avec bonté, mais, quoique ça, je me trouvai tout interdit, craignant de laisser échapper quelque bougre ou quelque foutre qui aurait effarouché ses oreilles. Je ne laissai pas cependant de lui lâcher quelques bons paquets qui, tout en la faisant rire, lui donneront à penser. Comme la daronne a de l'esprit et qu'elle est fort aimable, elle prit tout en bonne part et me promit les plus belles choses du monde.* »[16]

ou avec le Roi

---

[14]. J.R. Hébert à ses concitoyens, Affiche, Bibliothèque Nationale, cité par Jacques Guilhaumou, La Langue politique et la Révolution française, Méridiens Klincksieck, mars 1989, p.186.

[15]. F. Brunot, Histoire de la langue française, tome X, Paris, 1937, pp. 173-191.

[16]. Le Père Duchêne à Saint-Cloud, cité par F. Brunot, Histoire de la langue française, XI, p. 179.

« *Continuez de bien aimer* <u>*votre femme*</u>*, elle est* <u>*foutue pour ça*</u> *; mais, sacrédié, ne vous laissez pas* <u>*mener par le bout du nez*</u>*.* »[17]

La deuxième raison c'est que « *certains éléments de ce style, qui prétendent à en être les caractéristiques, manquent le plus souvent d'authenticité, de naturel même. Sont-ce des cris de colère, des explosions d'emportement, éclatant en exclamations ?* »

De fait, des jurons comme « *nom d'un lapin rôti* », « *nom d'un bombardement* », « *mille millions d'un boulet ramé* », « *millions d'escadrons* », « *million d'un bombardement* » qui sentent la recherche, ne pouvaient que choquer le purisme convenable de Brunot. Aujourd'hui pourtant on est peut-être plus sensible à leur côté baroque.

« *Ce qui achève de donner l'impression du factice — outre que les mots de caractère sont multipliés à l'excès — c'est que les auteurs ont calculé et choisi. Ils composent... Il arrive très fréquemment que l'un comme l'autre perde de vue qu'il joue un personnage ; ils ont déposé leur masque et ne s'en doutent pas.* »

F. Brunot critique le mélange vocabulaire bas - syntaxe haute, qui ne constitue en rien, selon lui, une vraie langue populaire :

« *Otez deux mots qui sont là pour le "costume", comme disaient les peintres, rien qui soit de nature à choquer même une dévote*. »

C'est le cas de cet extrait de <u>La grande joie du Père Duchêne</u>, de Hébert, au sujet du décret qui a mis à bas la royauté :

« *Allons donc,* <u>*foutre*</u>*, il ne faut pas tant crier* <u>*bravo*</u> *si la Convention nationale a fait ce qu'elle ne pouvoit se dispenser de faire. Il faut que le peuple prenne enfin la posture qu'il doit avoir, et qu'il cesse de flagorner ses représentans. Ayons tous les yeux fixés sur eux, et au premier faux pas qu'ils feront, arrêtons les tout court, et ne les laissons pas aller plus avant. Quand ils se conduiront bien, il faudra approuver leur conduite ; s'ils rendent de bons décrets, ils recevront la sanction générale du peuple souverain, mais il ne faut pas que ce soit sans connoissance de cause et sans un mur examen.* »[18]

Si Brunot a indéniablement raison sur le plan de la langue, il passe à côté du phénomène linguistique qui explique l'incontestable succès populaire d'Hébert.

J. Guilhaumou voit dans <u>Le Père Duchesne</u> un processus de naturalisation du scénique :

« *Hébert ne se contente pas, dans son Père Duchesne, de s'emparer des "expressions familières des sans-culottes", il renoue également avec les formes dramatiques les plus diverses du théâtre populaire médiéval.* »[19]

---

[17]. cité par Brunot, H.L.F. , XI, p. 179.
[18]. Ibid. , p. 183.
[19]. J. Guilhaumou, <u>La Langue politique</u>, op. cit., p. 186.

Pour J. Guilhaumou, le Père Duchesne est une forme de disparate carnavalesque tel que Bakhtine le décrit chez Rabelais et au-delà dans l'histoire de la littérature :[20]

> « *Aux XVIIe et XVIIIe siècles... le grotesque s'abaissait au rang de comique de bas-étage, on était la victime de la décomposition naturaliste... D'une part, il y a étatisation de la vie de fête qui devient une vie d'apparat ; d'autre part, elle est ramenée au quotidien, c'est-à-dire qu'elle est reléguée dans la vie privée, domestique et familiale. On assiste à une certaine formalisation des images grotesques du carnaval...* »[21]

J. Guilhaumou, pour sa part, lie ces effets populaires et la naissance d'une langue nouvelle pendant la Révolution. Le Père Duchesne doit être lu en référence à l'exercice du « français national » par des couches nouvelles qui investissent le pouvoir.

> « *Les procès-verbaux écrits des réunions de comités et de sociétés populaires témoignent d'une réalisation du français national dans les Appareils politiques et en dehors de l'école. Les nouveautés syntaxiques et morphologiques, relevées dans ces textes, ne sont pas des « incorrections », elles délimitent un système en voie de constitution, du français national populaire non soumis à la correction des grammaires nouvelles.* »[22]

Sur fond de français politique non conventionnel, « le populaire » du Père Duchesne prend sa valeur :

> « *Le populaire dans le « Père Duchesne » n'est pas le reflet d'un écart (positif ou négatif) à une certaine norme de réalité, il a sa place dans la gradation illocutoire des effets de la parole populaire. En ce sens, on peut dire que le « Père Duchesne » est le lieu de constitution d'une stratégie de compromis, une réalisation originale de l'alliance contradictoire entre Jacobins et sans-culottes dans les institutions de l'Appareil d'hégémonie en 1793 : les appareils politiques démocratiques.* »

Remarquons toutefois que les royalistes utilisaient les mêmes procédés dès 1791.

Nous avons examiné quatre dialogues de Buée et retrouvé les personnages de la parade, ici la mère Duchesne :

- Grand jugement de la Mère Duchesne et Nouveau Dialogue, Crapart, Paris, 1791.

---

[20]. M. Bakhtine, L'Oeuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen-Age et sous la renaissance, 1970.

[21]. Ibid.

[22]. J. Guilhaumou, L'effet populaire dans le «Père Duchesne», Actes du colloque du Centre méridional d'Histoire sociale des mentalités et des cultures, Aix en Provence, 1978.

- Etrennes de la Mère Duchesne. Vivent le roi, la reine et leur chère famille, la bonne et heureuse année à tous les honnêtes gens non Jacobins ni Monarchiens, Crapart, Paris, janvier 1792.
- De par la Mère Duchesne. Anathèmes très-énergiques contre les Jureurs ou Dialogue, 1792.
- Le Drapeau rouge de la Mère Duchesne contre les factieux et les intrigants, Crapart, Paris, mars 1792.

Le rôle essentiel est tenu dans ces dialogues par un personnage populaire féminin qui donne son opinion sur la politique du temps à la première personne du singulier et dans un style imagé, injurieux.

Le choix de cette forme discursive particulière a son origine à la fois dans les pamphlets burlesques utilisés sous l'Ancien Régime à l'occasion des fêtes pour un public hétérogène du menu peuple et d'un milieu mi-bourgeois, mi-noble, mais aussi dans les pamphlets « poissards » orléanistes mettant en scène les marchandes des Halles, dès février 1789, et dirigés en partie contre la reine. Ces pamphlets traitent de thèmes élevés et sérieux dans un bas langage, mal construits sur le plan syntaxique et morphologique, et usant d'expressions populaires, de jurons, d'injures. « Ce masque poissard », étudié par Ouzi Elyada[23], permet d'établir un rapport de familiarité avec le public populaire. C'est vers la mi-octobre 1790 qu'un pamphlet, sous forme de dialogue intitulé Le Club des Halles, utilise les marchandes des Halles hostiles à la Révolution pour dévaloriser le personnage du Père Duchesne.

L'étape suivante, pour atteindre un nouveau degré de persuasion, consiste à transformer la femme des Halles en Mère Duchesne, l'épouse du héros populaire. Buée participe activement à cette évolution. Son objectif : défendre l'église anti-constitutionnelle des « Père Duchesne » patriotes. L'efficacité tient à la mise en scène comique, les pamphlets prenant la forme de pièces de théâtre avec, au centre, la mère Duchesne, marchande de vieux chapeaux, au discours « poissard ».

1 Grand jugement de la Mère Duchesne. met en scène la mère Duchesne, commère dont on prend volontiers l'avis et qui tient « *salon* » pour commenter l'actualité. Elle reçoit deux nouveaux mariés,

[23]. Ouzi Elyada, La Mère Duchesne, Masques populaires et guerre pamphlétaire, 1789-1791, Annales historiques de la Révolution française, n° 271, janvier-mars 1988.

M. Ducasse, ouvrier gazier et son épouse. Très vite, la discussion s'engage sur la célébration du mariage : le prêtre était-il constitutionnel ou réfractaire ? La dispense demandée pour proche parenté est-elle valable ? Les choix de la mère Duchesne sont sans ambiguïté : le seul mariage valide est fait par « *l'vrai curé, l'curé bouté-là par l'église, et non pas par un foutu curé de paille comme c'ti là* ». Il faut que celui qui donne le mariage « *en aie le droit, qu'il en aie reçu l'pouvoir de Jésus-Christ et de sa sainte église, dont il est le ministre* ». Tous les autres mariages célébrés par des prêtres constitutionnels « *n'vaudront pas un foute, et ... les enfans qu'en naîtront, ne seront toujours qu'des bâtards*. »

Les moyens de la joute verbale sont ceux que nous avons trouvés chez Hébert : termes triviaux (*foutre, foute*), termes injurieux signalant le rejet de l'adversaire (*curé de paille*), traits d'oralité populaires conventionnels (*c'ti là, qu'des*), l'orthographe non conventionnelle soulignant l'oralité.

M. Ducasse qui représente l'opinion acquise à la nouvelle société révolutionnaire essaie de résister à l'argumentation vigoureuse de la mère Duchesne mais en vain. L'ancien curé de la paroisse, n'ayant pas juré, apparaît pour prononcer la sentence au nom du Concile de Trente : ni le nouvel évêque de Paris qui a donné sa dispense, ni le prêtre de la nouvelle paroisse qui a célébré le mariage des Ducasse n'ont reçu les pouvoirs de l'Église. Les époux doivent donc se séparer pour « *ne pas attirer sur leur mariage la malédiction* » en attendant qu'ils obtiennent une <u>vraie</u> dispense auprès des <u>vrais</u> grands vicaires.

Le dialogue se termine sur l'éloge des prêtres réfractaires qui vivent dans la clandestinité et la peur :

> « *Il faut, il est vrai, qu'ils se cachent comme dans les premiers siècles de l'église, du tems des payens ; mais on a beau les poursuivre, les vilipender, les dépouiller, ils n'en ont que plus de zèle ; ils souffrent tout cela pour Jésus-Christ, et trouvent abondamment de quoi s'en consoler dans la piété des vrais fidèles qui redoublent de ferveur.* »

Nous voudrions souligner le contraste qui est entretenu dans ces dialogues, et qui apparaît bien ici, entre *le haut* et *le bas*, auxquels M. Bakhtine donne une signification strictement topographique. Le *haut*, c'est le ciel, les prêtres qui sont identifiés au modèle de Jésus-Christ, leur aspiration au martyre exemplaire pour le peuple. Le *bas*, c'est la terre, les préoccupations du petit peuple associées à la peur de la malédiction divine, les soucis liés au « bas » corporel productif, qui donne le jour : avoir une célébration de mariage dans les règles, avec

les garanties d'authenticité nécessaires pour la hiérarchie. Nous avons là un aspect double de la perception du monde : d'un côté, l'idéalisation, l'héroïsme ; de l'autre, le peuple porte-parole du principe matériel qui rabaisse ce qui est élevé, spirituel.

2 Dans les Etrennes de la mère Duchesne, nous retrouvons la mère Duchesne en conversation cette fois avec M. Lefranc écrivain public et M. Doublet ancien laquais. Le dialogue s'articule autour de quelques observations de la mère Duchesne et M. Lefranc sur les méfaits de la Révolution :

- le décalage entre les discours révolutionnaires et la réalité.
- les lois révolutionnaires impraticables.
- l'éloignement du roi, lieutenant de Dieu, seul capable de mener le pays.
- la souveraineté du peuple, prônée par les révolutionnaires, qui ne peut masquer les difficultés à se nourrir et à gagner sa vie.
- la représentation du peuple par ses députés qui est un leurre car seuls les citoyens actifs payant une contribution peuvent voter.
- le serment civique sans valeur car seul Dieu peut être pris à témoin.
- la responsabilité des journalistes qui font circuler de fausses informations et égarent l'opinion : « *Ça fait d'biaux masques ; Parguenne c'n'est pas d'parler qu'y faut tant, c'est d'bien faire*. »

M. Doublet qui soutient l'assemblée révolutionnaire tente de s'opposer à ce discours énergique et rappelle le caractère despotique de l'ancien Régime. Mais M. Lefranc répond rapidement : les révolutionnaires ont commis des abus bien plus graves ; il vaut mieux un seul despote que des milliers de petits.

Le dialogue s'achève sur la certitude que seul le retour des émigrés en France pourra éviter la banqueroute vers laquelle la pratique des assignats entraîne le pays.

Suivent huit pages de notes où Buée prend la parole pour rappeler ses idées sur le fond : seul le roi peut être souverain et législateur et maintenir l'ordre, la sûreté, la liberté pour 25 millions d'individus sans religion ni mœurs. Il semble que ce soit surtout les attaques qui soient rédigées en langue burlesque, tandis que la défense (évidemment confiée à d'autres personnages) est emphatique et sérieuse :

> « *Un roi vraiment religieux ! des ministres vraiment religieux ! Quelle source de tranquillité, de bonheur ! Plaise au ciel que notre révolution,*

> *fruit impur de l'impiété philosophique, combinée avec le fanatisme de certains sectaires, fasse enfin connaître tout le prix de la vraie religion.* »

3 Anathèmes très-énergiques contre les jureurs

La mère Duchesne, marchande de vieux chapeaux, engage le dialogue avec M. Bridoye, soldat patriote, M. Recto bouquiniste et M. Tournemine chantre de paroisse. Le thème central du texte est le serment exigé par la constitution civile du clergé. En effet, le 13 février 1790, l'Assemblée interdit les vœux monastiques et supprime les ordres religieux excepté les établissements d'enseignement et d'assistance. Le 12 juillet, est votée la constitution civile du clergé. La Constituante ne mène aucune concertation avec le pape et décide qu'il y aura un évêque par département (83 au lieu de 117) et dix évêques métropolitains (au lieu de dix-huit archevêques). Le nombre des paroisses sera réduit. Les évêques et les curés seront élus par les citoyens actifs, même non-catholiques. Evêques et curés, payés par l'Etat, deviennent fonctionnaires publics, prêtent serment de fidélité « *à la nation, à la loi et au roi* » et jurent de « *maintenir de tout leur pouvoir la constitution* ». Désormais la cassure est consommée à l'intérieur de l'Eglise de France entre prêtres « *jureurs* » et prêtres « *réfractaires* »[24].

C'est à propos de ces innovations que s'amorce la conversation entre nos compères dans un cabaret. Les camps se forment. D'une part M. Tournemine et M. Bridoye qui soupçonnent un complot contre-révolutionnaire de la part du clergé. D'autre part la mère Duchesne, soutenue par M. Recto, qui qualifie le clergé jureur « *d'foutus mâtins d'apostats qui faussont leux premier serment pour la gueulle* ». « *Tous ces prêtres... qui n'ont fait ça qu'pour conserver leur soupe, ou pour parvenir, sont des parjures et d's apostats*. »

M. Recto et la mère Duchesne voient dans cette constitution la destruction de l'autorité spirituelle de l'Eglise qui ne donne plus l'investiture aux nouveaux prêtres et évêques : le rôle du pape se borne à enregistrer les décision prises par l'assemblée. Ils déplorent également la refonte des paroisses et des évêchés ainsi que l'élection du clergé.

La fonction de la mère Duchesne est ici de ridiculiser le clergé constitutionnel et de représenter la foi simple des gens du peuple :

> « *Oui ! n'est-ce pas c't'évêque mangué, qui se quarroit à la Magdeleine, habillé en évêque, dont i n'avoit aucun droit, et qui sembloit un manche à balais, que tout l'monde en faisoit des gorges chaudes ?* »

---

[24]. Jacques Godechot, La Révolution française, p. 80-82, Perrin, Paris, 1988.

> « *C'était bien la peine de chasser tous ces Messieurs Chanoines ; que l'office se faisoit fi ben, que c'étoit si beau.* »

4 Le Drapeau rouge de la mère Duchesne

Ce dialogue reprend les interlocuteurs des Etrennes de la mère Duchesne. La compagnie s'est augmentée d'un garde suisse. La scène se passe chez M. Lefranc. L'état de la France est au cœur du débat. La mère Duchesne, M. Lefranc et le garde suisse s'entendent contre M. Doublet pour dire que la constitution est un facteur de désordre, de guerre et de ruine et qu'il n'y a pas de retour possible à la situation antérieure sans violence : « *Le rétablissement des affaires et de la tranquillité de la France est désormais impossible que par la force des armes*. » On voit poindre l'hypothèse et le désir d'une intervention des pays européens contre les Révolutionnaires :

> « *J'espérons ben aussi qu'tous ces autres rois et princes dont j'entendons parler, n'resteront pas là les bras croisés comme des estatues, et qu'i s'mêleront de c't'affaire-là ; car j'pensons qu'ça les regarde, et qu'les bougres qui nous faisont danser la capucine, sont ben assez méchans pour leux aller foutre d'la tablature dans leux pays.* »

Mais cet adversaire qui est supposé « *détrôner tous les rois* » est rapidement disqualifié :

- dans ses inspirateurs : Quand M. Doublet abasourdi avance « *enfin nous sommes à ce que l'on dit dans le siècle des Lumières*. », la mère Duchesne répond : « *Oh bens ! si ça est, foutre, c'est donc le diable qui tient la chandelle*. »
- dans ses défenseurs-exécutants : la mère Duchesne dénigre les soldats nationaux plus faits pour la parade avec leur habit bleu de Vierge Marie que pour la guerre : « *Tout ça c'est bon pour aller s'donner du talon dans l'cul à une parade, pour s'quarrer avec d'belle épaulette, et un fusil ben luisant, et v'la tout*. ». Leur seul courage est d'« *aller faire boucan dans des couverts contre ces pauvres bonnes filles qui n'avont qu'leux chapelet, pour s'défendre, et v'la tout.* »

Tout le texte ridiculise l'armée constitutionnelle qui « *fera volte face du côté de la marmite* » au premier choc. Le suisse confirme cette opinion : « *pas être la multitude qui faire grand chose ; mais le valeur, le discipline, savoir bien le manœuvre ; et pis de bonnes générals, des officiers braves*. » sous-entendant par là que ce n'est pas le cas pour les soldats nationaux.

Cependant M. Lefranc fait entendre la voix de la modération : il ne croit pas à la guerre civile, rejette l'éventualité d'une vengeance de la noblesse contre le peuple si elle revient.

Le dialogue se termine sur une dernière imprécation contre les philosophes :

> « *La révolution deviendra pour ce peuple une grande leçon, qui lui aura fait voir ce que c'est que d'être gouvernés par de prétendus philosophes sans foi, sans religion et sans mœurs*. »

Ces quatre dialogues ont donc en commun d'être des pamphlets contre les Révolutionnaires. Ils inventent des procédés stylistiques. Il s'agit de formuler des critiques très violentes dans un registre familier voire burlesque de manière à les faire passer plus facilement auprès d'un public populaire, et servir ainsi la cause contre-révolutionnaire dans ses valeurs et son langage.

Les dialogues se déroulent dans le cadre détendu d'une boutique ou d'un café, reprenant les conventions littéraires qui, depuis au moins le XVIIème siècle, permettent de représenter le peuple. Le langage non conventionnel mélange des traits dialectaux ou archaïques, des infractions répandues à la norme et des marques d'oralité.

1. les marques d'oralité et la prononciation censée connoter l'origine populaire :

« *Ma foi ! t'nez* »
« *V'là le compère* »
« *J'bois ben volontiers un coup* »
« *C'est i pas...* »
« *En v'là t'i pas encore un* »

Il s'agit surtout d'écrasement phonétique, d'élision.

2. les confusions de mots (qui sont toujours le fait de l'adversaire) :

« *donner mon assertion* » au lieu d'adhésion
« *Récapitulation* » au lieu de restauration
« *délayer* » pour déléguer
« *gratin* » pour latin
« *antrailles* » pour entraves
« *les dogues* » pour les dogmes
« *acharné* » pour harnaché
« *confidence* » pour confiance
« *Tirzologienne* » pour théologienne.

3. les fautes de conjugaison, conventionnellement employées pour les parlers paysans :

« *J'allons vous le dire* » « *J'en sommes sûre* » « *Je n'aurions pas* » « *Je t'ont t'eu la simplicité* »

4. les déformations de mots parfois désobligeantes :
« *Queuqu'chose* » « *vot' bieau mariage* » « *un foutu chian culotte* »

5. les jurons :
« *Foutre* » « *Parguenne* » « *Mille gueux* » « *Bon Dieu* »

6. les expressions proverbiales ou figurées :
« *chacun son métier, les vaches sont bien gardées, foutre !* »
« *Ça vous mettrait dans d'beaux foutus draps, pour racommoder tout ça* »
« *C'est par trop fort de café ça* »
« *Oui, foutre, croyez toutes ces balivernes et buvez d'l'eau, vous n'salirez pas vos dents* »
« *Corner dans l'z'oreilles* ».

7. la manière de parler vulgaire où l'on retrouve le « *bas* » corporel, cher à Rabelais.
« *Avec vot' foutue liberté d'enfer, j'crois qu'bentôt on aura aussi la permission d'aller montrer son derrière au milieu des rues* »
« *Nous foute tout cul par d'sus tête* »
« *Ça finira mal, y aura d'la merde au bout du bâton* »
« *Crois-tu pas me faire prendre mon cul pour mes chausses* »

De fait, toutes ces images grossières servent le côté burlesque, presque carnavalesque du texte quand la mère Duchesne s'apprête à empoigner l'adversaire elle-même. Cette gesticulation populaire forme contraste avec une syntaxe impeccable, un vocabulaire savant (*hypocrisie*, *effronterie*, ...), des démonstrations rigoureuses dans la bouche de certains personnages, spécialisés dans le rôle sérieux de raisonneur, comme M. Lefranc, ou l'ancien curé de la paroisse. L'auteur veille à ce qu'on n'oublie pas ses intentions. Il intervient lui-même au moyen de notes qui répondent à différents objectifs :

- guider le lecteur pour décoder le langage des personnages et souligner le caractère populaire de la Mère Duchesne quand, par exemple, elle massacre un nom propre : « *Eg... Egar... Egarse oui Egarse* » alors qu'il s'agit d'Egasse.

Cette mutilation de noms propres témoigne bien sûr du mépris pour l'adversaire et vise à créer une connivence avec le lecteur.

Buée se contente de corriger par une petite note en bas de page, feignant ainsi d'être neutre.

- pousser très loin la virulence dans la critique. Par exemple dans le <u>Drapeau rouge</u>, il insère une note sur Brissotteurs, en employant déjà la technique de la fausse définition, la figure de l'accumulation venant amplifier l'accusation.

« *Depuis l'existence politique du fameux Brissot, législateur constitué, le mot Brissotter, est reçu dans le langage, comme une expression*

des plus riches. On l'emploie pour signifier saccager, incendier, massacrer, piller, bouleverser, ameuter, soulever, voire même espionner, escroquer, filouter.
Exemples : brissoter un château, brissoter un aristocrate, brissoter un mobilier comme celui de l'hôtel de Castries, brissoter un royaume, brissoter le peuple, brissoter la conduite de quelqu'un, brissoter un porte-feuille, une montre, etc., soit dit le tout sans calomnier la probité du sieur Brissot : nous ne faisons que raconter un fait de grammaire ».

- préciser ses opinions personnelles dans des pages de notes à la suite du texte : sur le roi, la garde-nationale, la situation du clergé, les fêtes révolutionnaires, les monnaies, le calendrier, la création du Panthéon :

« *On voit aujourd'hui de sang froid changé en Panthéon le monument destiné au culte du seul vrai Dieu sous l'invocation de la patrone de cette capitale* », et les philosophes : « *Ces tigres déguisés, qui ne caressent en apparence l'espèce humaine que pour étouffer en elle, s'il était possible, jusqu'aux premiers sentimens de la loi naturelle, ces hypocrites ennemis de Dieu et de son Christ, et qui dans leur fol orgueil regardent le peuple comme un animal brute, sentent bien que lui prêcher l'athéisme tout pur, sans frapper ses sens par un culte quelconque, serait une entreprise chimérique.* »

Ainsi en utilisant l'expression populaire de la Mère Duchesne, Buée met en scène des thèmes qui seront un peu plus tard traités dans un registre passionnel par le Nouveau Dictionnaire. Il peut espérer atteindre le public du peuple parisien qui applaudit les farces sur les tréteaux des foires. Il réactive pour des besoins politiques toute une culture populaire enracinée dans le Moyen Age.

Il y a donc apparente symétrie entre la sémantique révolutionnaire et contre-révolutionnaire. Ce n'est pas la position idéologique mais, semble-t-il, le « genre » qui entraîne l'emploi des figures caractéristiques. En outre, ces opérations sémantiques communes sont porteuses d'un message subversif : elles désacralisent l'adversaire.

1.2.2. LES ESSAIS

1.2.2.1. Les essais politiques.

En 1817, A.Q. Buée publie : Réflexions sur les deux éditions des œuvres de Voltaire et Notice sur M. de Laplace servant de clé aux réflexions sur les deux éditions des œuvres de Voltaire.

En 1821 il donne Sur la Révolution française et sur le gouvernement représentatif.

Malgré des contrastes dus au caractère haut du genre adopté, on retrouve certains traits du style de Buée, notamment la rhétorique de l'indignation, et de façon générale les figures oratoires de la violence :

- le vocabulaire.
- les métaphores, d'ailleurs banales, actualisant les significations du bas, de l'ignoble (« *vomir* », « *purger* », « *maladies putrides* »), des animaux nuisibles (« *serpent* »).
- les interrogations ou les exclamations.
- les accumulations.

Les Réflexions sur les deux éditions des œuvres de Voltaire.

Une partie seulement de l'œuvre est consacrée à Voltaire et ce, pour s'en prendre aux éditeurs des œuvres d'un philosophe auquel il reproche le désordre de ses pensées et la violence de ses passions : Voltaire a incité ses lecteurs à la liberté des mœurs, aux vices, aux erreurs et s'est ainsi rendu responsable des horreurs de la Révolution. D'où les mots violents qu'emploie Buée pour le qualifier :

> « *En vérité, on ne peut retenir son indignation quand on entend le panégyriste vanter la tolérance de ce serpent que la France a produit dans un jour néfaste.* »

Il accumule contre lui des témoignages disqualifiants. Ainsi cette longue note de bas de page à propos du peuple juif :

> « *Il n'y a pas d'horreurs que Voltaire n'ait vomi (quand on parle de lui, on est continuellement obligé de substituer le verbe vomir au verbe dire) que Voltaire, dis-je, n'ait vomi contre les Juifs, ni d'ouvrage qui l'ait plus mortifié que celui de l'abbé Guénée, intitulé : Lettres de quelques Juifs portugais à M. de Voltaire. L'urbanité du savant, qui mettoit au grand jour l'ignorance du poète, l'a humilié au dernier point. Il n'a pas osé traiter l'abbé Guénée de polisson, de cuistre, de gredin, comme à son ordinaire ; mais il a lancé contre lui un pamphlet où il n'y a de piquant que le titre : Un Chrétien contre six Juifs.*[25] *Après cela, Voltaire divague comme à son ordinaire.* »

Cela dit, Buée reconnaît à Voltaire son talent de poète et son esprit, mais pour mieux nier son génie, sa capacité à inventer, à combiner, à voir les conséquences. Il expédie rapidement l'étude littéraire de son œuvre, en quatre pages :

- Le seul poème de qualité est La Pucelle mais cela n'exige pas grand mérite.
- La Henriade est une œuvre ennuyeuse.
- Ses tragédies se réduisent à « *des collections bien ou mal cousues, de tirades en vers ronfleurs, dont les pensées sont d'autant plus applaudies qu'elles sont fausses*. »[26]
- Il n'a jamais réussi ses comédies.
- Son œuvre d'historien ne vise qu'à détruire la religion.

---

[25]. De fait, l'antijudaïsme et l'antisémitisme de Voltaire sont frappants.
[26]. Réflexions sur les deux éditions des oeuvres de Voltaire, op. cit., p. 56.

- Sa célébrité est surfaite : il n'a su que flatter les vices de son public.

Ce qu'il retient par dessus tout ce sont ses attaques contre l'Eglise :

> « *Le recueil des Œuvres de Voltaire renferme toutes les espèces d'infâmies et d'impiétés. Voltaire n'en a oublié aucune. Si l'on excepte un petit nombre de pièces, ces abominations et ces infamies sont semées avec une incroyable profusion dans toutes les autres, et il est impossible de les en purger sans les anéantir. Il l'est également de respirer l'air infect qu'elles exhalent sans contracter les maladies putrides qui en sont l'effet infaillible.* »[27]

La seconde partie des Réflexions sur les deux éditions des œuvres complètes de Voltaire est consacrée à la contestation de l'œuvre du mathématicien Laplace auteur notamment de l'Essai philosophique sur les probabilités. Il consacre 28 pages sur 60 à détruire ses thèses. Il écrit à propos de la théorie analytique des probabilités de Laplace :

> « *Cette théorie en un volume in 4°, de 464 pages chargées de ce que l'algèbre a de plus effrayant, est une mer- sans fond- sans rives- chargée d'un brouillard éternel- où l'on vogue sans boussole, sans gouvernail, sans cartes marines, et où la sonde serait inutile...* »[28]

Buée part en guerre contre Laplace, d'Alembert et Condorcet auxquels il reproche de s'être servis de l'Algèbre pour détruire la religion en l'appliquant aux faits évangéliques qu'ils ont réduits à des causes imaginaires et justifiées par l'ignorance des hommes. Il leur oppose son Mémoire sur les quantités imaginaires dont le but est d'apporter des certitudes sur les faits fondamentaux du Christianisme. Aussi, est-ce avec passion qu'il soulève les deux questions qui le tourmentent :

> « *L'univers est-il l'ouvrage d'un Dieu ou n'est-il que le grand tout nécessaire ? Est-il vrai ou faux que la religion de Jésus-Christ nous soit venue du ciel pour réunir les habitans de la terre en un peuple de frères, et faire cesser cette guerre de tous contre tous qui fait de la terre un enfer ?* »[29]

Sa réponse : la révélation. « *Pour raisonner, il faut une base. Ceux qui n'admettent pas de révélation n'en ont aucune. La conséquence se tire d'elle même*. »[30]

Buée dénigre violemment les recherches de mathématiciens comme Laplace et d'Alembert car ils ne se mettent pas au service de la religion. Ce faisant, il n'aperçoit pas l'importance capitale de ces travaux dans l'histoire des mathématiques.

1.2.2.2. Les essais scientifiques

---

[27]. ibid, p 40.
[28]. Réflexions sur les deux éditions des oeuvres de Voltaire , p 15.
[29]. ibid. , p 37-38.
[30]. ibid. , p 49.

Ils sont nombreux et plus difficiles à retrouver [31] :

- en 1799 : Recherches mathématiques sur la texture intime des corps.
- en 1804 : Un parallèle des théories de l'abbé de L'Isle et de l'abbé Haüy sur la cristallographie.
- en 1806 : Sur les quantités imaginaires, au docteur Barbington.
- en 1813 : Essai sur la géométrie de la Nature.
- en 1817 : La logique des algébristes comparée avec celle des géomètres.
  Essai sur une théorie des limites au physique et au moral.
- en 1818 : Essai mathématique sur l'organisation.
  Principe de simultanéité.
- en 1822 : Des degrés de comparaison en mathématiques, point de vue nouveau offert à l'examen des géomètres.

Grâce au service photographique de la British Library, nous avons pu nous procurer Les Recherches mathématiques sur la texture intime des corps. La première page du manuscrit précise que l'ouvrage sera publié par souscription :

> « *that as soon as one hundred and fifty subscribers shall be obtained, the work shall be put to press ; the manuscript being complete, and now in the hands of the printer*. »

Le projet n'a apparemment pas eu de suite puisque, dans une note, la British Library observe :

> « *At foot of title : Subscriptions are received by Dulau & Co ; T. Cox ; J. White ; and by J. Phillips' & Son. A prospectus for a work that appears never to have been published.* »

---

[31]. The British Library Humanities and Social Sciences (Great Russel Street, London WC1B3DG) nous a transmis les références suivantes, extraites de ses catalogues :

- It is proposed, that a work, of which the following is an outline, entitled, Recherches mathématiques sur la texture intime des corps, by A.Q. Buée, a french clergyman at Bath, shall be published sy subscription, etc. ,pp. 23.
  by Dulau & Co, London, 1799, in 8°.
- Mémoire sur les quantités imaginaires... Imprimé dans les Transactions philosophiques de Londres [i.e. of the Royal Society] pour l'an 1806, pp. 68.
  Bulmer & Co, Londres, 1806, in 4°.
- Parallel of Romé de L'Isle's and the Abbé Haüy's Théories of Crystallography, [translated by the Hon. R. Clifford], as published in the Philosophical Magazine, etc. , pp. 23.
  R. Taylor & Co, London, 1804, in 8°.

Les théories de Buée sur les éléments des corps n'ont pas, à l'évidence, soulevé l'enthousiasme de la classe scientifique anglaise. De fait, Les recherches mathématiques ne sont qu'un résumé de l'ouvrage qui n'a jamais été publié.

Dans le premier paragraphe de son exposé, il indique son objectif :

« *I On connoit deux faits sur la texture intime des corps.*
Le premier nous est indiqué par les phénomènes de crystallisation.
Le second suit de la dilatation des corps par la chaleur.
Selon le premier, les élémens qui composent les substances crystallisables sont rangés dans des lignes droites.
Selon le second, ces élémens ne se touchent pas.
« *II Si les élémens des corps agissoient les uns sur les autres, suivant une loi générale, et si cette loi générale étoit connue, on pourroit l'exprimer par une équation algébrique. Les conséquences qu'on tireroit de cette équation seroient autant de choses connues, sur la texture intime des corps.*
C'est à la recherche de cette loi générale, à celle de son expression par une équation algébrique, et à celle des diverses conséquences qu'on peut tirer de cette équation, que l'ouvrage est destiné.
« *III Nous ne savons pas ce que les élémens des corps sont en eux-mêmes. Nous ne saurons jamais que les compter, mesurer leurs distances réciproques et les changemens qu'éprouvent ces distances. En d'autres termes, le dernier degré auquel nos connoissances pourront jamais parvenir, sur l'univers matériel, sera de compter des élémens, des espaces et des temps.* »

Dans la suite, il annonce ses recherches sur « *les causes qui opèrent la formation naturelle des différentes espèces d'aggrégations solidiformes, c'est-à-dire, les causes qui opèrent la crystallisation, la végétation et l'animalisation.* »

Chaque chapitre de l'ouvrage initial est ainsi résumé. Des chiffres portés entre parenthèses permettent au lecteur de se situer.

2
LE DICTIONNAIRE COMME GENRE POLÉMIQUE

Le Nouveau Dictionnaire (janvier 1792) d' A.Q. Buée s'inscrit dans le registre polémique. Ce texte est une réponse de « circonstances » à la situation politique. La France vit violemment la crise révolutionnaire de 1789. En raison de sa position d'ecclésiastique, Buée ne peut rester à l'écart de la tourmente. Il s'engage aux côtés de ceux qui, partisans de l'ancien régime comme lui, sont attaqués par les Révolutionnaires.

Mais l'œuvre appartient aussi à un ensemble et rappelle des dictionnaires parus avant celui de Buée. On a vu dans le XVIIIème siècle le siècle des dictionnaires. Buée, spécialiste de Voltaire, connaît bien son Dictionnaire philosophique portatif (1ère édition 1764) et les nombreux ouvrages du même type qui rassemblent des attaques satiriques sous forme de dictionnaires « polémiques ». Le dictionnaire polémique inscrit « du discours social » et le travaille. Il restitue ironiquement les discours de ses adversaires comme une langue de bois. Dans ce chapitre, nous rappelons les étapes de constitution de ce genre particulier.

2.1. DU GENRE POLÉMIQUE AUX DICTIONNAIRES POLÉMIQUES.

Etymologiquement le substantif *polémique* est formé sur le mot grec polemikos (relatif à la guerre)[32]. La première acception de *polémique* est adjectivale. Le Dictionnaire de Furetière en 1690 donne comme définition, pour l'adjectif :

> « *C'est une épithète qu'on donne aux Livres des Auteurs qui escrivent les uns contre les autres & qui se critiquent quelquefois avec trop d'aigreur. Les Exercitations de Scaliger contre Cardan font un livre Polémique. Les Livres Polémiques ou les guerres des Auteurs sont fort utiles dans la République des Lettres.* »

Deux aspects dans cette définition :

[32]. Catherine Kerbrat-Orecchioni, « La polémique et ses définitions » dans Le Discours polémique, 1980.

1) la critique, l'aigreur, mais aussi l'usage du mot dans une situation sociale restreinte puisqu'il renvoie à la guerre des auteurs.

2) l'opposition entre la voix de l'auteur et celle de l'adversaire.

Les autres dictionnaires reprennent ce schéma tout en l'élargissant à d'autres situations, la politique et surtout la théologie. Le mot entre dans le Dictionnaire de l'Académie française en 1718 [33]:

> « *Se dit des disputes ou guerres par écrit, qui se font en matière de théologie, de politique, de littérature...* »

En 1719, le Dictionnaire de la langue française ancienne et moderne de Pierre Richelet fournit la définition suivante :

> « *Epithète qu'on donne aux livres de dispute ou de controverse que les auteurs écrivent contre les autres. Les traitez que Saint-Augustin a faits sur la grâce contre les pélagiens et les semipélagiens sont des ouvrages polémiques).* »

En 1752, le Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux, signale à « polémique » :

> « *Polémique, adj.*
> *C'est une épithète qu'on donne aux livres de dispute ou de controverse, et que les Auteurs écrivent les uns contre les autres, et où ils se critiquent quelquefois avec trop d'aigreur. Libri polemici.*
> *Les Exercitations de Scaliger contre Cardan sont un livre polémique.*
> *Les livres polémiques, ou les guerres des Auteurs, sont fort utiles dans la République des Lettres.*
> *Il se dit aussi des Ecrivains controversistes, et en particulier de ceux qui ont écrit des controverses de la Religion.* »

Le Dictionnaire de l'Académie française, en 1835, aborde les acceptions du mot par le biais des collocations (excelle + polémique ; polémique + littéraire) qui mettent aussi en évidence l'usage fréquent du mot dans le champ littéraire. Les connotations péjoratives de Furetière et Trévoux (*trop d'aigreur*) font place à un jugement esthétique favorable (*il excelle*) :

> « *Il est aussi nom féminin et signifie Dispute, querelle de plume.*
> *Il excelle dans la polémique.*
> *Un article de polémique.*
> *La polémique littéraire.* »

En 1850, le Dictionnaire national de M. Bescherelle ajoute au sens adjectival qui s'emploie surtout dans les querelles religieuses, un emploi nominal moins spécialisé :

> « *Adj. Se dit des ouvrages de controverse spécialement en matière de théologie(...). Se dit aussi d'une manière plus générale de toute espèce de discussion par écrit et des choses qui y ont rapport.*
> *s.f. Science de la dispute, mais de la dispute scientifique, qui s'appelle encore controverse quand elle se rapporte exclusivement à la religion.*

---

[33]. Le mot Polémique n'apparaît pas dans l'édition 1694 du Dictionnaire de l'Académie française.

> *On se donne d'abord beaucoup de peine pour établir les règles d'après lesquelles il fallait soit défendre le christianisme, soit attaquer ses adversaires. Peu à peu, la polémique devint ainsi une science et prit une place éminente parmi les sciences théologiques. Le champ de la polémique, restreint pendant des siècles à la théologie, s'est beaucoup agrandi, surtout depuis quelques années, il s'est étendu à toutes les sciences et particulièrement à la politique.* »

On relève l'ambivalence du mot selon les emplois : rejet net du polémique dans les domaines inquiétants de la religion ; intérêt pour la catégorie esthétique, littéraire. Les termes qui forment le champ morpho-sémantique de la polémique dérivent de l'adjectif *polémique*. Le substantif, *polémique*, figure très vite en bonne place dans les définitions. Le verbe *polémiquer*, lui, apparaît à la fin du XIXème siècle. Il a un doublet *polémiser*.

Polémiste est signalé à partir de 1845.[34]

Le Dictionnaire de l'Académie française, édition de 1935, définit le polémiste comme « *Un écrivain qui pratique la polémique, qui y réussit*. »

Certains traits ressortent de ces définitions. Dans son étude sur le discours polémique, C. Kerbrat-Orecchioni note que dans les dictionnaires la définition du substantif polémique s'appuie sur deux termes : débat et discussion. Cela permet de dégager deux traits : la polémique est « *un objet de nature verbale fabriqué avec des mots et des phrases* », un objet verbal, de type dialogique car il nécessite deux énonciateurs occupant deux positions antagonistes. Dans le dictionnaire, il y a un seul énonciateur, véritable maître du discours polémique qui crée une fiction d'interlocuteur.

2.2. LE PASSAGE AU DICTIONNAIRE

Bernard Quémada dans Les Dictionnaires du français moderne de 1539 à 1863, publié à Paris en 1968, situe le début de la lexicographie française en 1539 avec le Dictionnaire françois-latin de Robert Estienne. Le Dictionnaire est « *le premier relevé alphabétique de mots français suivis, outre leur équivalent latin, de développements en langue nationale*. »

B. Quémada cerne l'objet :

> « *Il désigne une réalité ancienne. Fait sociologique autant que linguistique ou scientifique, le dictionnaire est avant tout un catalogue*

[34]. Etude de Bloch-Wartburg, le Dictionnaire étymologique, cité par C. Kerbrat-Orecchioni dans le Discours polémique.

> *de vocables destiné à donner accès de manière commode à des informations dont le nombre et la nature sont laissés à l'appréciation de l'auteur. Les rapports que les mots consignés entretiennent avec le répertoire qui les abrite sont de deux ordres : représenter une réalité essentielle en soi, servir de simple support formel à d'autres centres d'intérêt.* »[35]

La caractéristique est donc le ton didactique.

Le Dictionnaire, « *dénomination devenue générique* »[36], recouvre selon B. Quémada trois groupes : les dictionnaires de langue, les dictionnaires encyclopédiques, les répertoires alphabétiques. Les dictionnaires de langue ont, en principe, une énonciation neutre. Cependant ils comportent parfois des définitions critiques. Richelet polémique ainsi ouvertement à l'aide de définitions humoristiques, forme particulière de définitions rhétoriques. Pour l'essentiel ces définitions polémiques se présentent ainsi :

> « *Les termes génériques et les marques spécifiques ne sont plus les idées générales que les hommes ont communément associées aux mots mais des idées personnelles, critiques, militantes ou humoristiques...*
> *Elles* [ces définitions] *peuvent figurer dans n'importe quel répertoire parallèlement à la définition existante et lui être associées dans la composition de la rubrique.* »[37]

B. Quémada signale cette pratique chez Nicot dans le Thresor (1606), davantage chez Richelet qui affectionne cette méthode ; mais surtout chez les philosophes du XVIIIème siècle qui utilisent la définition comme une arme militante, notamment dans l'Encyclopédie.

Seulement avec le dictionnaire de Voltaire, nous sortons de la lexicographie proprement dite. Même s'il est difficile de tracer une limite absolue entre le dictionnaire objectif et le dictionnaire partisan puisque le Richelet est tantôt l'un, tantôt l'autre, il convient de séparer les dictionnaires proprement dits qui visent l'information et ceux qui cherchent à attaquer les convictions d'un adversaire, à argumenter. Les dictionnaires polémiques appartiennent à la littérature critique et dans le champ littéraire leurs auteurs vont trouver des procédés efficaces.

Tous présentent des textes variés : quelques définitions fonctionnent comme celles des dictionnaires de langue ; d'autres articles s'apparentent aux articles des encyclopédies et cherchent surtout à donner de l'information ; à l'opposé, des récits, des anecdotes, des

---

[35]. Bernard Quémada, Les Dictionnaires du français moderne, (1539,1863), Paris, 1968, pp. 12-14.
[36]. Ibid. , p. 14.
[37]. Ibid. . p. 414.

dialogues, des dissertations font de tels dictionnaires une sorte de pot pourri dans lequel dominent les textes conflictuels.

3
LES ANCÊTRES :

ALAIN CHARTIER
GABRIEL NAUDÉ

Si le substantif « *polémique* » n'est attesté par Furetière qu'à partir de 1690 , la guerre de plumes se rencontre dans les textes bien avant cette date. Outre une chanson guerrière en 1578 et la préface des Tragiques d'Agrippa d'Aubigné que signale C. Kerbrat-Orecchioni[38] , nous avons choisi deux œuvres à titre d'exemples : Le Quadrilogue invectif d'Alain Chartier publié en 1422 et Le Marfore de Gabriel Naudé publié en 1620.

3.1. LE QUADRILOGUE INVECTIF D'ALAIN CHARTIER

Alain Chartier (1385-1433) écrit le Quadrilogue invectif en 1422 au moment où la France impliquée dans la Guerre de Cent ans subit la folie de Charles VI et le traité de Troyes (1420).

Alain Chartier s'attache à la personne du Dauphin, le futur Charles VII qu'il suit à Bourges.

Dans le Quadrilogue invectif[39], il cherche à comprendre les malheurs de la France et met en scène les trois états de la nation, Noblesse, Clergé, Peuple face à la France. Il les personnifie, les fait parler et nous fait assister à leur querelle. La polémique éclate avec un acharnement particulier entre la Noblesse et le Peuple.Nous avons vu plus haut que le discours polémique fait au moins référence à deux énonciateurs dont l'un, qui correspond à l'auteur, interpelle un adversaire. En fait, Alain Chartier ne se met pas en scène et préfère intervenir par personnages interposés. Toutefois, il prend la parole en tant que tel dans une sorte de prologue :

---

[38]. C. Kerbrat-Orecchioni, Le Discours polémique, Lyon, 1980.

[39]. Alain Chartier, Le Quadrilogue invectif dans Jeux et sapience du Moyen Age, par Albert Pauphilet, Bibliothèque de la Pléiade.

> « *Et je, meu de compassion, pour ramener a mémoire l'estat de nostre infelicité et a chascun ramentevoir ce qui lui en touche, ay composé ce petit traictié que je appelle Quadrilogue, pour ce que en quatre personnages est ceste œuvre comprise, et est dit invectif en tant qu'il procède par manière d'envaïssement de paroles et par forme de reprendre* »

Les mécanismes de cette polémique sont clairs :

- Des énonciateurs occupent des positions antagonistes (particulièrement ici le peuple et le chevalier).
- La disqualification du discours adverse repris pour être mieux anéanti. La tactique est surtout à la contre-attaque. Au lieu de répondre aux reproches, chacun préfère porter la guerre dans le camp de l'adversaire.
- La présence d'axiologiques négatifs.

Le dialogue débute avec le commentaire sur l'état de la France :

> « *La douloureuse fortune et le piteux estat de la haulte seigneurie et glorieuse maison de France* », « *la desloiaulté de plusieurs subgiez* », « *la perte des princes et chevallerie* ».

Il envisage les causes de cet état :

> « *faulte de donner et recevoir ordre, discipline et regle a mettre en œuvre le povoir que Dieu nous a laissié, est cause de la longue duree de nostre persecution* » *et* « *et a noz ennemis, par pusillanimité et failly courage, donnons sur nous victoire plus que leur proesce ne leur en acquiert* ».

Les opérations de disqualification sont portées par le lexique : termes dévalorisants (*desloiaulté*, *failly courage*, *faulte de*), termes affectifs (*douloureuse*, *piteux*, *persécution*).

Le premier personnage à prendre la parole est la France qui s'adresse aux trois états comme une mère à ses enfants, à la 1ère personne du singulier et en les interpellant : « *vous qui* ». Elle oppose « *sa destruction* » aux « *désirs* », « *convoitises* » et « *ambitions* » de ses enfants :

> « *... Vous, qui me devez soustenir, defendre et relever, estes adversaires de ma prosperité, et en lieu de guerdon querez ma destruction et l'avancement de voz singuliers desirs. Mes anciens ennemis et adversaires me guerroient au dehors par feu et par glaive, et vous par dedans me guerroiez par voz couvoitises et mauvaises ambitions* »

Le Peuple et la Noblesse vont répondre tour à tour en se renvoyant les arguments et en rejetant sur l'autre les responsabilités du drame français. La querelle en vient aux injures.

Le Peuple se plaint d'être persécuté, maltraité, de voir le fruit de son travail détruit et de faire les frais des exploits guerriers. Il se peint pour cela en des termes disqualifiants « *asne* », « *aguillonné* », « *bersault* » :

> « *Je suis comme l'asne qui soustient fardel importable et si suis aguillonné et battu pour faire et souffrir ce que je ne puis. Je suis le bersault contre qui chascun tire sajettes de tribulacion.* »
> « *Le labour de mes mains nourrist les lasches et les oyseux, et ilz me persecutent de fain et de glaive.* »
> « *Que appelle je guerre ? Ce n'est pas guerre qui en ce royaume se mayne, c'est une privee roberie, ung larrecin habandonné, force publique soubz umbre d'armes et violente rapine, que faulte de justice et de bonne ordonnance fait estre loisibles. Les armes sont criees et les estendars levez contre les ennemis, mais les esploiz sont contre moi, a la destruction de ma pauvre substance et de ma miserable vie. Les ennemis sont combatuz de parolle, et je le suys de fait.* »

La cible de ses accusations n'est pas explicitement nommée mais ne fait aucun doute. L'adversaire (le chevalier) est présent dans le discours. Ce sont ceux qui font la guerre, donc les nobles qu'il traite de *lasches* et d'*oyseux*. Il discrédite leurs actions armées : les nobles causent plus de préjudice au peuple qu'aux ennemis qu'ils combattent seulement en parole. Le mot guerre (vocabulaire du chevalier) est reformulé par le peuple comme « *roberie* », « *larrecin* ».

Pour accentuer ces accusations le <u>Peuple</u> peint un tableau dramatique et sanglant de sa situation qui doit ôter tout moyen de répondre à son adversaire :

> « *Le soc est tourné en glaive mortel et mes mains, qui ont porté le faiz dont les autres recueillent les aises en habondance, sont souvent estraintes jusques au sang espandre pour ce que je n'ay baillié ce que j'ay et ce que je n'ay mie.* »

Tout autant que le rejet de l'adversaire, importe la mise en place d'une image favorable du locuteur essentiellement fondée sur la pitié : « *je suy combatuz de fait* », « *mes mains sont souvent estreintes jusques au sang espandre* ».

Son adversaire, le <u>Chevalier</u> pratique la stratégie symétrique avec mépris : disqualification du peuple et autodéfense.

> « *Maintenant voit on clerement la petite constance de ton muable couraige, peuple seduit et legier a decevoir... tu ne peuz vivre sans blasphemer et sans murmure, et si tost que la foule des guerres que tu pourchasses vient sur toy, tu es enclin à toute sedicion et ne le peus soustenir sans forvoyer de vraye obeissance.* »
> « *Ta vaine indignacion, ta folle cuidance et ton erreur, sont les ochoisons et les racines des maulx que nous faisons.* »

Dans un premier temps, il accuse le peuple d'être égoïste, de ne considérer que ses intérêts sans voir les souffrances de ceux qui combattent en arme pour la France :

> « *Quantes malles nuiz et disete de boire et de menger endurent souvent ceulx qui le mestier de la guerre frequentent, chargez le fer au vent et a la pluye, sans autre couverture que du ciel et y perdent souvent leurs chevaulx et leur chatel, mettent leur vie en aventure de mort et de fait y meurent ; et dont les pluseurs pour se mectre en*

point de bien servir ont leurs terres vendues et engaigees et par après cheent en povreté ! »

Puis, avec la description de ses malheurs, il assène les derniers arguments :

1- le peuple veut qu'on le défende sans subir le moindre préjudice.

« *Ilz veulent estre gardez et defenduz et si se font leurs pluseurs forcier de contribuer a la garde, ainsi que s'ilz voulsissent avoir les biens a leur part sans riens souffrir, et nous laisser les perilz et les paines sans riens avoir.* »

2- les chevaliers subissent plus de pertes que le peuple :

« *Se tout estoit pesé a juste balance, les travaulx et les perilz que nous souffrons, les fraiz, despenses et dommaiges que nous soustenons, et de l'austre costé les maulx que nous faisons, nous n'aurions mendre part de la douleur du peuple qui crie sur nous.* »

3- le peuple paie moins d'impôt et gagne plus d'argent à la vente de ses produits par l'affaiblissement des monnaies d'une part et par l'augmentation des prix d'autre part :

« *car la fieblesce des monnoies leur a diminué le paiement des devoirs et des rentes qu'ilz nous doivent, et l'outrageuse chierté qu'ilz ont mise es vivres et ouvraiges leur a creu l'avoir que par chascun jour ilz recueillent et amassent.* »

Tous les ingrédients de la polémique sont réunis. La tension est créée par la surenchère des arguments. Le peuple dénonce les propos méprisants du chevalier et contre-attaque. La mauvaise conduite est le fait des chevaliers :

« *Or voy je bien que, ainsi que violence se donne droit par la force ou elle n'a riens, en semblant maniere veult oultrecuidance confundre verité par haultaines parolles, et soy descharger de ses œuvres vituperables sur ceulx qui mais n'en pevent.* »

« *la folie des mendres hommes est fondee sur l'outraige des plus grans, et que les pechiez et desordonnances descendent des greigneurs aux plus petiz.* »

« *si estre vostre desmesuree vie et vostre desordonné gouvernement cause de nostre impacience et commencement de nos maulx.* »

Le peuple est disculpé par la preuve de la responsabilité de son adversaire :

« *Et comme la soif aux ydropiques en bevant leur croist et augmente, ainsi qui plus en avoit plus en convoitoit avoir.* »

« *Or est ainsi que d'oultraige et de desordonnance vient murmure, de murmure rumeur, et de rumeur division, et de division desolation et esclandre.* »

Mise en regard de « *oultraige* » et « *desordonnance* » des chevaliers, la gradation des termes de « *murmure* » à « *esclandre* » justifie la colère du peuple. Il ne reste plus qu'à produire un tableau des violences et des exactions des chevaliers :

« *se monstrer le fault, je produiroye exemples en lieu de raisons et nommeroye les lieux et les villes ou pluseurs des tiens ont habité tant*

come les vivres et les rappines des biens qu'ilz n'avoient pas acquiz les ont peu soustenir. »

Et plus loin il est question de « *ta compaignie de larrons* », des « *pechiez et l'orreur des cruaultez de ta compaignie* ».

Les procédés de l'adversaire sont du même ordre.

1- Le Chevalier répond en rappelant les excès commis à Paris :

« *Le peuple d'icelle a entonné et recuilly la gresse du labeur et conquestz des autres pars du royaume et les derrenieres espargnes des nobles hommes, comme le gouffre et l'abisme ou tout est descendu, puis en a rendu ce guerredon que l'ampostume de son orgueil, enflee de trop avoir, est crevee de toutes pars et a respandu partout le venin et la poison de cruelle et horrible sedicion et les œuvres de inhumaine tirannie.* »

2- Il met la soif de posséder, précédemment reprochée aux chevaliers, à l'actif du peuple :

« *l'ampostume de son orgueil, enflee de trop avoir.* »

3- Il progresse dans l'injure : le peuple a accordé son soutien aux ennemis de la nation, c'est un traître :

« *Tu as accusees les jounesses et les envoisees joieusetez, mais tu as excusé et soustenu les traïsons et les conspirations detestables dont tu es en ce ruineux party.* »

L'auteur fait intervenir le troisième acteur, le Clergé, pour calmer la querelle et rappeler leurs devoirs aux chevaliers et notamment leurs devoirs d'obéissance et de discipline :

« *Que diray je doncques de nous, ne quelle esperance pourray je prendre en noz entreprinses et armes, se discipline de chevalerie et droicturiere justice d'armes n'y sont gardees ?* »

Mais le discours du clergé ne fait que relancer la querelle et la porter sur un domaine de responsabilité plus grave :

« *Comme commencera elle* [elle : la discipline de chevalerie] *entre les mendres, s'elle est defaillie es plus haults.* »

Le chevalier renvoie le problème aux princes et aux grands seigneurs mais aussi aux « *conseilleurs* » :

« *Si dy que en la loiaulté des conseilleurs gist la sceurté du prince et le salut de la chose publique et la devons cerchier le fons de toutes noz difficultez et la solution de noz debas.* »

La conclusion de Dame France permet à A. Chartier d'exprimer ses idées sur la situation politique en termes mesurés qui contrastent avec le discours des protagonistes : « *bien publique* », « *desir de commun salut* », « *pacience* ».

« *mais l'affaire du bien publique peut estaindre voz desordonnances singulieres, se les voulentez se conjoingnent en ung mesme desir de commun salut et en souffrant leur fortune et les ungs vers les autres gardent pacience...* »

Il justifie son texte par Dame France interposée :

« *escriz ces parolles afin qu'elles demeurent a memoire et a fruit.* »

Le Quadrilogue invectif résume donc les principaux éléments d'une querelle qui agitait la France dans les dernières années de la guerre de Cent ans – à savoir quelle part aurait chaque état de la nation dans la ruine du pays – la discussion ne pouvait que tourner à la polémique, chacun refusant d'endosser la responsabilité du désastre.

Ce texte intervient dans un moment de crise politique où les groupes sociaux s'affrontent. Dans l'histoire des formes de la polémique c'est une forme neuve fondée sur le dialogue.

3.2. LE MARFORE DE GABRIEL NAUDÉ

Gabriel Naudé (1600-1653) doit sa célébrité à sa fonction de bibliothécaire de Mazarin. C'est à ce titre qu'il fonde la Bibliothèque Mazarine. Il est lié aux libertins français, Gassendi, La Mothe Le Vayer, Diodati avec lesquels il forme la Tétrade. La Fronde (1648-1652) bouleverse son projet de créer une bibliothèque publique qui rivalisera avec la Vaticane, l'Ambroisienne et la Bodléienne.

On lui doit Le Marfore ou discours contre les libelles, en 1620. Il publie ensuite, en 1649, Le Mascarat où il prend la défense de Mazarin contre les mazarinades qui l'accusent de magie, d'avarice, de trahison[40]. Il s'agit à nouveau d'un dialogue. Gabriel Naudé a en effet remarqué que cette forme d'écrit pamphlétaire réussissait efficacement dans les débats politiques. Il met en scène deux personnages, un libraire et un imprimeur (Mascarat), qui attendent ensemble l'impression d'une mazarinade. Mascarat prend la défense de Mazarin.

Nous nous sommes attachée particulièrement à l'étude du Marfore ou Discours contre les libelles[41] considéré comme l'ébauche du Mascarat. Dans ce texte Gabriel Naudé combat avec passion les ennemis du duc de Luynes, favori de Louis XIII.

Gabriel Naudé revendique tout d'abord son texte comme une intervention courageuse face à l'inertie collective. Nous retrouverons constamment la présence de ces énonciateurs qui expliquent leur

---

[40]. d'après Philippe J. Wolfe, Le Mascarat de Gabriel Naudé, Revue du Pacifique, Etudes de littérature française.

[41]. Le Marfore de Gabriel Naudé, publié par Charles Asselineau, Paris, 1968, Manuscrit B.N. 10477.

positionnement. Le polémiste est un « *Je* » courageux s'affrontant à la multitude des adversaires :

> « *Sans toutefois que personne iusque à present se soit montré pour faire bouleuart et resistance à ce torrent de calomnie, ou qui ait eu la hardiesse, s'armant de la raison, de s'opposer à ceste multitude de libelles, et à esleuer un phare, lequel conduisant au port de la verité, dissipât les tenebres de l'ignorance.* »

et encore :

> « *Je romperay mon silence... courant au plus prompt remède qui est la plume, fidelle messagère de nos conceptions.* »

Guerre de plume donc où l'adversaire est immédiatement discrédité par des métaphores méprisantes : « *une populace* », « *ces basilics* », « *le scorpion* », « *le crocodile* », qui bien que dangereux le sont moins que ces écrits satiriques.

> « *ie prepareray vn remede cordial & antidote pour résister au souffle de ces basilics, lesquels s'accommodant à nos passions comme le polype et cameleon font aux couleurs, ou les feus folets au mouvant de nostre corps, nous conduisent en fin dans des abismes de folles opinions et maximes eronees nous faisant succer vne Iliade de malheurs parmi le laict de la curiosité, imitant en cela le scorpion, lequel auparauant que picquer ceux qu'il trouue endormis, semble par ses embrassements les vouloir caresser, ou plutost au crocodile qui contrefaisant la voix d'vne personne affligée, fait tomber les passans dans les pieges qu'il leur dresse pour plus facilement les deuorer : estant bien certain & du tout indubitable que ces animaux ne sont plus à craindre et redouter que ces pernicieux cahiers et libelles.* »

Naudé utilise divers procédés pour discréditer l'adversaire.

1. <u>des procédés argumentatifs</u> :

Il désigne la cible, les auteurs de libelles, et dénonce leur mensonge, leur non-respect du code social, leur lâcheté (ils sont anonymes) :

> « *Chacun conspire maintenant à coucher la médisance sur le papier des nouuautez, pour l'ampraindre plus facillement ès esprits de ceux qui allechez par ce miel de curiosité ne recognoissent le venin de ces pernicieux effets.* »
>
> « *Estans remplis de calomnies, impostures, blasphemes & meschancetez ; mis en lumière sous tiltres friuols, fincts & suposez ; sans nom de l'autheur ou de la ville, & beaucoup moins de l'imprimeur ».*

Ce sont « *folles opinions et maximes eronees* ».

Les méfaits de ces écrits sont mesurables aux troubles que subit la paix de l'Etat :

> « *Ces esprips medisans... volent et desrobent la bonne renommée de leur Prince, aigrissent les esprits de ses peuples contre luy, & taschent par ces pommes de discorde de les preparer à une gigantomachie et rebellion manifeste.* »
>
> « *Leur dessein ne vise à autre but qu'à mutiner vne populace, susciter de nouuaux troubles & remumens, brouïler les affaires & (comme les*

pescheurs d'anguilles) troubler l'Estat pour se hausser sur ses ruines, reuestir de ses despouïlles, & enrichir par sa pauureté ».

Les libellistes sont condamnés d'office par les lois politiques et religieuses :

« *Ce qui contreuient toutesfois à l'honnesteté publique, à la reuerence que nous deuons à ces sacrés registres & à l'expresse inhibition & defence du concile de Trente, lequel, au paragraphe premier de l'impression des liures, deffend absolument la publication de tels libelles, dignes du feu plutost que de la veüe des hommes* ».

A l'opposé, Naudé justifie la politique du roi, monarque absolu, qui prodigue ses bienfaits à ses serviteurs. Il démonte ainsi les accusations des opposants :

« *Les faueurs de Sa Maiesté sont immodérées enuers ses favoris, que tout se gouuerne par leur moyen, qu'ils tirent toutes les finances à eux, & qu'ils se rendent trop puissants dans le royaume, s'esgallant au plus grands de la cour, & marchent de pair auec eux.* »

« *Sa Maiesté voulant soulager le soing qu'elle prend à la conduite de ce grand nauire de la France, par le plaisir et contentement qu'elle reçoit de la communication familiere de certaines personnes qu'elle cherit et affectionne particulièrement, elle les doibt rendre recommandables en quelque chose & recompenser de quelques vnes de ses faueurs...* »

« *...n'a que ce seul moyen pour les recognoistre et rendre plus dignes de receuoir les influences de son amitié, qui est de les aduancer és charges et dignités qui dependent absolument de sa libéralité.* »

Venant du roi ces largesses ne peuvent être critiquables. Elles émanent d'un homme éclairé par les lumières de la raison :

« *Il est tres certain que les bien faicts de Sa Majesté n'outrepassent ces bornes de la raison.* »

En outre il a la caution de Dieu, les libéralités du roi envers ses favoris « *venant d'vne affection nonpareille & d'vn cœur tres pur & ouuert non seulement à vn mais plusieurs, semble comme singulière & inusitée, auoir esté preueue au ciel vn peu auparavant qu'elle fust executée en terre*... »

2. <u>des procédés stylistiques</u> :

Naudé joue sur l'opposition vocabulaire péjoratif / vocabulaire mélioratif.

- <u>Vocabulaire péjoratif</u> quand il s'agit de ses adversaires :

  <u>abismes</u> de <u>folles</u> opinions et maximes <u>eronees</u>, <u>scorpion</u>, <u>crocodile</u>, <u>pieges</u> qu'il leur dresse pour plus facilement les <u>deuorer</u>, coucher la <u>medisance</u>,<u>pernicieux</u> cahiers et libelles, ces esprips <u>medisans</u>, estans remplis de <u>calomnies</u>, <u>impostures</u>, <u>blasphemes</u> & <u>meschancetez</u>... autant de désignants adjectifs ou substantifs manifestement disqualifiants.

- Vocabulaire mélioratif quand il évoque le roi :

  voulant soulager le soing qu'elle prend [elle = sa majesté le roi] *à la conduite de ce grand navire de la France*

  Elle chérit et affectionne

  affection non pareille & d'un cœur très pur & ouvert.

Le roi a de nobles desseins et des sentiments élevés.

Naudé utilise l'antithèse simpliste qui convient au discours polémique et cherche l'efficacité immédiate :

> « *Ceux qui allechez par ce miel de curiosité ne recognoissent le venin de ces pernicieux effets.* »

Le choix des comparaisons relève aussi de ce principe :

> *pescheurs d'anguilles* , *scorpion* , *crocodile* , *ces pommes de discorde* , *ces petits serpentaux* ...

Ayant montré que les attaques portées contre le roi et le duc de Luynes sont sans fondement, il ne reste plus à Gabriel Naudé qu'à boucler son texte.

Il a lui aussi recours à la figure de la reformulation, caractéristique du discours polémique qui met en cause l'adéquation entre mots et signes. C'est l'adversaire qui est accusé de remplacer le mot adéquat et, chez Naudé, le terme est le contraire de ce qu'il faudrait utiliser ; ce qui est blanc, ils l'appellent noir :

> « *par leur babil & audace effrenée, ils soustiennent le blanc estre noir & rendent le noir blanc* ».

L'estocade finale est classique : une fois l'adversaire atteint, il l'accable de son mépris :

> « *l'estime qu'on ne les peut mieux supprimer qu'en les permettant, extirper qu'en les laissant viure, & du tout abolir qu'en les mesprisant.* »

et « *D'où nous pouuons coniecturer que le plus souuerain remede & antidote que l'on puisse opposer à ce venin, est de bannir de nous la curiosité, laquelle nourrissant ces petits serpenteaux, leur donne courage de se multiplier tous les iours de plus en plus, voyant qu'ils sont bien receus, cheris & caressés, & mesme recherchés dans leur naissance* »

Voilà réunis en 33 pages d'un texte publié en 1620 les principaux mécanismes d'une guerre de plume ou polémique : un discours, celui de Gabriel Naudé, attaque une cible, les auteurs de pamphlets contre le duc de Luynes. Naudé intègre puis rejette le discours adverse en des termes constamment violents et insultants.

4
LA MISE EN DICTIONNAIRE AU XVIIIème SIÈCLE

La fin du XVIIème siècle et le XVIIIème siècle sont considérés comme l'âge d'or des dictionnaires. On adopte l'ordre alphabétique comme « *le bel ordre du grand siècle ou ordre tout court* ». En 1690, Furetière définit le mot ordre : « *Se dit de l'arrangement que l'on fait des choses qui n'ont point d'avantage, de rang ni de préséance naturelle les unes sur les autres, dont on veut pourtant éviter la confusion*. » Il ajoute à titre d'exemple : « *On range les mots dans un dictionnaire suivant l'ordre alphabétique*. »[42].« *L'ordre dictionnairique* » signifie somme du classement alphabétique et du catalogue lexical.

Dès Furetière, le dictionnaire n'est pas nécessairement un ouvrage traitant de la langue. Il renseigne sur le monde, sur les choses. Cette tendance s'accentue avec la série des Trévoux (1704–1771) et bien sûr avec l'Encyclopédie qui classe des connaissances. Le procédé est commode. Il évite de se poser des problèmes de plan. Il offre un support visuel qui permet de trouver les matières plus rapidement. L'ordre alphabétique s'impose partout et on va donc utiliser cette forme prestigieuse pour faire de la polémique.

On use de certains procédés typographiques[43] : le titre courant qui reporte le premier mot-vedette figurant en tête des pages ou des colonnes du dictionnaire, les lettrines [44] qui sont un groupe de lettres majuscules, placé en haut de chaque colonne ou de chaque page dans un dictionnaire alphabétique pour indiquer les initiales des mots qui y figurent.

Parallèlement on réfléchit sur la définition. Dans la tradition aristotélicienne les définitions se présentent sous deux formes :

1 les définitions de mots ou définitions nominales définissent des mots-concepts inconnus à partir des mots-concepts connus. L'analyse

---

[42]. Cité par Bernard Quémada, Les dictionnaires du Français Moderne, (1539,1863), Didier, Paris, 1968, p. 328.

[43]. B. Quémada, op. cit., p. 331.

[44]. utilisées par Buée dans la deuxième édition du Nouveau Dictionnaire, en 1821.

ne renvoie pas à des objets extérieurs, mais selon le principe de toute sémantique, le mot ne renvoie qu'à la langue.

2 les définitions de choses énumèrent les qualités ou les attributs distinctifs d'une chose pour en faire connaître la nature[45]. La définition philosophique ou encyclopédique figure dans les recueils de terminologies spécialisées et les dictionnaires universels.[46] Elle ajoute aux énoncés définitoires où la définition est directe, synonymique ou étymologique, souvent brève, une définition plus descriptive ou plus explicative qui s'autorise un véritable développement[47]. Dans ce cas le mot est une entrée commode qui permet d'aborder des connaissances. Le dictionnaire fait accéder à un univers de notions, de représentations. Alors, ce qui importe, c'est de comprendre comment évoluent ces représentations, quels événements historiques les infléchissent.

3 les définitions descriptives ou rhétoriques où l'auteur définit de façon plus ornée, plus étendue et qui prennent la forme de définitions poétiques, comiques ou satiriques.

La définition de mots est ébranlée. Avec Arnauld et Nicole, la définition aristotélicienne qui prétend indiquer ce qu'est la nature des choses laisse place à une conception moins essentialiste : « *Toute définition du mot est avant tout* « *la déclaration de l'usage et des idées que les hommes y ont appliquées* ». Le mot, dans cette perspective, n'est pas déterminé une fois pour toutes. Il résulte d'un lien conventionnel. La définition ne dit pas tant l'essence de la chose que la représentation que s'en font les hommes. Cette définition dite grammaticale, inspirée des philosophes de Port-Royal, est pratiquée dans les dictionnaires de langue, normatifs ou d'usage. La coupure est donc nette entre les vraies définitions et les pseudo-définitions rhétoriques et polémiques.

Cela dit, la définition était aussi, depuis Aristote, considérée comme un moyen d'argumenter. Aristote constate en effet que l'être peut se dire de façon multiple et qu'il est possible selon son intérêt d'appeler Oreste meurtrier de sa mère ou défenseur de son père. Cet aspect est notamment analysé par Perelman dans le Traité de l'argumentation. Le caractère argumentatif des définitions se présente sous deux aspects : les définitions qui sont valorisées à l'aide

---

[45]. B. Quémada, op. cit. , p. 393.
[46]. Ibid. , p. 406.
[47]. Ibid. , p. 411.

d'arguments ou justifiées par exemple par l'étymologie, et les définitions légales, données comme allant de soi ou comme imposées.

> « *L'usage argumentatif des définitions suppose la possibilité de définitions multiples, empruntées à l'usage ou créées par l'auteur, entre lesquelles il est indispensable de faire un choix... Cependant le choix étant fait, qu'il soit présenté comme allant de soi ou qu'il soit défendu par des arguments, la définition utilisée est considérée comme expression d'une identité, voire comme la seule satisfaisante en l'occurrence.* »[48]

C'est dans ce cadre de la définition rhétorique que s'inscrivent les définitions humoristiques et polémiques répandues au XVIIIème siècle par le militantisme des philosophes. Ce ne sont plus uniquement les idées générales qui alimentent les termes génériques et les marques spécifiques, mais les idées personnelles critiques des auteurs. Les définitions sont assorties de compléments, exemples ou citations qui ajoutent au travail de sape et servent l'argumentation. Dans l'inventaire qui suit, on retrouve le même va-et-vient entre procédés argumentatifs et procédés lexicographiques « sérieux ».

La rhétorique, avec Aristote, distingue :

- **L'exemple** qui est « *le recours à un fait singulier, c'est-à-dire non général. Ce fait peut être réel ou fictif ; l'essentiel est qu'il soit vraisemblable*. »[49] Voltaire dans son Dictionnaire Philosophique, à l'article Torture donne un exemple de l'inhumanité des Français :

> « *Les Français, qui passent, je ne sais pourquoi, pour un peuple fort humain, s'étonnent que les Anglais, qui ont eu l'inhumanité de nous prendre tout le Canada, aient renoncé au plaisir de donner la question.*
>
> *Lorsque le chevalier de La Barre, petit-fils d'un lieutenant général des armées, jeune homme de beaucoup d'esprit et d'une grande espérance, mais ayant toute l'étourderie d'une jeunesse effrénée, fut convaincu d'avoir chanté des chansons impies, et même d'avoir passé devant une procession de capucins sans avoir ôté son chapeau, les juges d'Abbeville, gens comparables aux sénateurs romains, ordonnèrent, non seulement qu'on lui arrachât la langue, qu'on lui coupât la main, et qu'on brulât son corps à petit feu ; mais ils l'appliquèrent encore à la torture pour savoir précisément combien de chansons il avait chantées, et combien de processions il avait vues passer, le chapeau sur la tête.* »[50]

- **Le précédent**, cas particulier d'exemple pour lequel il faut prouver la relation, argument de symétrie difficile à exploiter. C. Perelman et O. Reboul citent l'exemple du père qui reproche à son fils d'être l'amant de

---

[48]. Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca, Traité de l'argumentation, Editions de l'université de Bruxelles, 1988,p. 288.

[49]. Olivier Reboul, La Rhétorique, PUF, Que Sais-je, 1984, p. 67.

[50]. Le Dictionnaire Philosophique, Voltaire, Flammarion, 1964, p. 370.

sa grand-mère et qui s'entend répondre : vous couchez avec ma mère, pourquoi ne coucherais-je pas avec la vôtre ?

- **L'argument d'autorité** où le fait probant « *c'est l'opinion d'une personne savante, compétente, inspirée ou simplement illustre, opinion qui garantit la nôtre* ».[51] Voltaire par exemple, dans le Dictionnaire philosophique fait souvent appel à certaines autorités. Ainsi trouve-t-on à l'article Ame :

> « *Les premiers philosophes, soit chaldéens, soit égyptiens, dirent : « Il faut qu'il y ait en nous quelque chose qui produise nos pensées ; ce quelque chose doit être très subtil ; c'est un souffle, c'est du feu, c'est de l'éther, c'est une quintessence, c'est un simulacre léger, c'est une entéléchie, c'est un nombre, c'est une harmonie. » Enfin, selon le divin Platon, c'est un composé du « même » et de l'« autre ». « Ce sont des atomes qui pensent en nous » a dit Epicure après Démocrite.* »[52]

Ailleurs dans l'article Sensations il s'appuie sur Descartes et Locke. Parfois il se plaint d'y être obligé :

> « *Je n'aime point à citer ; c'est d'ordinaire une besogne épineuse : on néglige ce qui précède et ce qui suit l'endroit qu'on cite, et on s'expose à mille querelles. Il faut pourtant que je cite Lactance, Père de l'Eglise ...* »[53]

- **La formule**, « *expression brève - proverbe, adage, maxime, slogan- qui s'impose à notre créance du fait de sa forme, mais aussi de son ancienneté ou de son anonymat, lequel est comme une garantie de consensus, de chose jugée. La formule remplace l'autorité du "il" par celle de "on"* »[54] Le « on » de la sagesse des nations, ou d'une acquisition ancienne : « *on appelle "tyran" le souverain qui ne connaît de lois que son caprice, qui prend le bien de ses sujets, et qui ensuite les enrôle pour aller prendre celui de ses voisins*. »[55] figure en tête de l'article Tyrannie de Voltaire.

« Il » impersonnel a la même fonction : « *Il n'y a point de vertu qui n'ait ses dangers* » dans l'article Catéchisme chinois de Voltaire.

A l'article Inquisition, il semble admettre sans conteste cette juridiction :

> « *L'Inquisition est, comme on sait, une invention admirable et tout à fait chrétienne.* »
>
> L'ancienne juridiction est ainsi présentée comme incontestable. Mais il faut bien sûr comprendre l'inverse.

---

[51]. Olivier Reboul, La Rhétorique, PUF, Que Sais-je, 1984, p. 68.
[52]. Le Dictionnaire Philosophique, Voltaire, Flammarion, 1964, p. 27.
[53]. ibid. , article Bien, p. 68.
[54]. Olivier Reboul, op. cit. , p. 68.
[55]. Le Dictionnaire Philosophique, Voltaire, Flammarion, 1964, p. 372.

- **L'analogie** qui « opère sur un fait fictif aussi bien que sur un fait réel. Elle consiste à partir d'une relation connue pour éclairer, ou prouver une autre relation qui lui est semblable. »[56] Par exemple, s'agissant de la Résurrection dans l'article du même nom, Voltaire rapporte un argument de Malebranche :

> « *Le Père Malebranche prouve la résurrection par les chenilles qui deviennent papillons.* »[57]

Mais il dénonce cette analogie comme absurde :

> « *Cette preuve, comme on voit, est aussi légère que les ailes des insectes dont il l'emprunte.* »[58]

Lui-même l'emploie dans ses définitions, comme à l'article Fanatisme :

> « *Le fanatisme est à la superstition ce que le transport est à la fièvre... Il n'y a d'autre remède à cette maladie épidémique que l'esprit philosophique...* »

Pour résumer, disons qu'en lexicographie, les exemples se présentent sous différentes formes suivant qu'il s'agit d'un dictionnaire de langue ou d'un dictionnaire encyclopédique. Ce sont :

1. les collocations à caractère didactique.

« La phrase » signifie ici expression figée, collocation, conformément aux usages du temps.

Le Dictionnaire de la langue française et moderne de Pierre Richelet, 1732, définit Révolution et enchaîne avec quelques « phrases » :

> « *Révolution : s.f. [Mutatio, conversio, vicissitudo.]*
> *Tour & retour. Cours & fuite.*
> *EXEMPLE : La révolution du soleil.*
> *La révolution des siècles.* »

Le Dictionnaire de l'Académie française, 1765, définit ainsi le substantif Politique :

> « *Il signifie celui qui s'applique à la connoissance des affaires publiques, du gouvernement des Etats.* »

Il fait suivre la définition d'une liste d'expressions semi-figées. C'est particulièrement notable avec les adjectifs :

> « *C'est un grand politique, un habile, un profond, un excellent politique. C'est un politique raffiné.* »

2. la phrase-exemple associée à la définition.

Le Dictionnaire de l'Académie française, édition 1765, donne à Politique :

---

[56]. Olivier Reboul, op. cit. , p. 69.
[57]. Le Dictionnaire philosophique, Voltaire, Flammarion, 1964, p. 336.
[58]. ibid. , p. 339-340.

« *Politique : s. f. l'art de gouverner un Etat, une République.*
La véritable politique est de punir le crime et de récompenser la vertu. »

Dans le même dictionnaire, la définition de Homme [Animal raisonnable. Sous cette acception, on comprend toute l'espèce humaine] est assortie de nombreuses phrases-exemples :

« *L'homme est sujet à beaucoup d'infirmités.*
Tous les hommes sont sujets à la mort.
Déplorer la condition de l'homme. »
qui caractérisent l'espèce humaine misérable,

« *Tous les hommes ont péché en Adam.* »
qui situe l'origine du malheur de la condition humaine,

« *Tous les hommes ont été rachetés par Jésus-Christ.*
Le fils de Dieu s'est fait homme.
Il s'appelle lui-même dans l'Evangile le fils de l'homme.
Il est aussi appelé l'homme de douleur.
Il est vrai Dieu et vrai homme.
Il est homme-Dieu. »
ou qui est l'interprétation chrétienne de l'origine humaine.

3. la phrase descriptive ou fonctionnelle (exemple développé en énoncé documentaire).

Ainsi Richelet donne à Pouvoir, dans son acception de « commandement absolu », l'exemple suivant :

« *Il est très-rare que deux généraux, dont le pouvoir est partagé ou alternatif, puissent être bien d'accord. Une tête seule avec une prudence & une intelligence médiocre, fera mille fois plus d'effet & viendra plus aisément à bout de ses entreprises, que deux braves généraux habiles & entendus, qui ont de la jalousie l'un contre l'autre. Polybe de Fulard.* »

L'exemple développe l'idée que le commandement doit être absolu entre les mains d'un seul homme.

A côté de l'Académie qui forge ses exemples, les autres dictionnaires citent. Les citations sont de divers types :

Richelet[59], par exemple, donne à Pouvoir une définition assortie d'exemples. La citation qui suit, au-delà d'une information sémantique, permet de développer une vision du monde :

« *Que servent les conseils d'une prudence vaine ?*
L'avenir quel qu'il soit, est hors de son pouvoir ;
ne feroit-on pas mieux de s'épargner la peine
qu'elle nous donne à le prévoir »
Pavillon.[60]

[59]. Richelet, Dictionnaire de la langue françoise ancienne et moderne, 1732, Amsterdam.

[60]. Pavillon Nicolas (1597-1677) : Prélat français, disciple de Saint Vincent de Paul. Joue un rôle actif dans le mouvement janséniste.

On trouve aussi :

- des citations descriptives qui apportent des informations complémentaires.

- des citations qui sont explicitées par un tour définisseur, une reprise parallèle, un tour synonymique, une présentation antithétique.[61]

Parfois les définitions sont développées et associent des extraits d'ouvrages savantsqui permettent de diffuser les connaissances nouvelles comme chez Furetière ou de multiplier les détails historiques, les anecdotes ou les traits satiriques comme chez Richelet. Pourtant « *l'emploi systématique des exemples caractérise les dictionnaires engagés qui mettent l'audience dont ils disposent à titre lexicographique au service d'une cause particulière*. »[62] A travers les énoncés et les contextes, les auteurs essaient de faire prévaloir leurs convictions religieuses, morales ou politiques.

Bayle, dans le Dictionnaire historique, nous fournit de nombreux exemples d'articles intégrant les réflexions personnelles d'« autorités » au texte de base. Ainsi, à l'article Brossier (Marthe), possédée qui « *pensa être cause de grands troubles en France sur la fin du XVI*ème *siècle* », Bayle cite un passage de Montaigne :

> « *Mais écoutons Montaigne. J'ai vu, dit-il, la naissance de plusieurs miracles de mon temps. Encore qu'ils s'étouffent en naissant, nous ne laissons pas de prévoir le train qu'ils eussent pris, s'ils eussent vécu leur âge ; car il n'est que de trouver le bout du fil, on en dévide tant qu'on veut, et y a plus loin de rien à la plus petite chose du monde qu'il n'y a de celles-là jusques à la plus grande. Or les premiers qui sont abreuvés de ce commencement d'étrangeté, venant à semer leur histoire, sentent par les oppositions qu'on leur fait où loge la difficulté de la persuasion, et vont calfeutrant cet endroit de quelque pièce fausse.* »

Cette citation est l'occasion pour Bayle de dénoncer ceux qui abusent de la crédulité populaire.

En 1792, Buée, dans le Nouveau Dictionnaire, a largement recours à ces procédés. Tout d'abord, les soi-disant citations ne sont pas attribuées. Un pluriel vague les renvoie, par exemple à l'article Patriotisme, à des savants dont la seule fonction est de légitimer la plaisanterie. Si les grammairiens peuvent se reconnaître dans la définition qui leur est prêtée , les « historiens » se voient imputer une

---

[61]. Bernard Quémada, Les dictionnaires du Français Moderne, (1539,1863), Didier, Paris, 1968, pp. 520-521..

[62]. Ibid. , p. 528.

formule qui n'a d'ailleurs de sens que dans le renversement polémique de la première définition :

> « *Les savans sont partagés sur la signification de ce mot.*
> *Les grammairiens disent que c'est le courage de sacrifier son intérêt particulier à sa patrie.*
> *Les historiens qui se proposent d'écrire l'histoire de la révolution, disent que c'est maintenant « le courage de sacrifier sa patrie à son intérêt particulier ». J'aime sincèrement ma patrie- ce qui le prouve, c'est que je n'ai pas encore un seul acte de patriotisme à me reprocher.* »[63]

Les collages polyphoniques de Bayle qui permettent de faire assumer par d'autres la charge la plus violente supposent le respect de l'auteur qu'on cite. Buée pour sa part pratiquera surtout la pseudo-citation.

4.1. LE DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE DE P BAYLE

Achevé en 1697, le Dictionnaire historique et critique de Pierre Bayle comporte, dans son édition de 1820, 16 volumes in 8°. Les articles, très variés, concernent les noms propres historiques ou géographiques tels que Hélène, Flaminius, Hobbes, Sapho, Spinoza... Ces articles sont plutôt courts et semblent anodins. L'essentiel est dans les notes qui sont parfois très longues. La Table des matières fonctionne comme un index thématique qui renvoie aux articles. Par ce système, le lecteur passe d'un article à l'autre et découvre ainsi le fond de ses critiques.

On ne trouve ainsi pas grand chose à *abus*, *amour*, *astrologie, athée*, *atome*, *autorité*, *baiser*, *bêtes, catholiques*, *critique*, *délateurs*, *écrivain*s... Cependant les réflexions sur le fanatisme sont à chercher derrière un inoffensif nom propre comme Kuhlman. De même, quelques notes sur Alain Chartier sont placées à l'article Marot. Bayle remarque dans la table des matières « *On ajoute beaucoup de pièces étrangères à ses œuvres* » et renvoie à l'article Marot où il reprend les termes d'une lettre adressée à Etienne Dolet. Marot se plaint de ceux qui en imprimant ses œuvres, y ont mêlé des pièces dont il n'est pas l'auteur et prend Alain Chartier à témoin :

> « *Or je ne suis pas seul, à qui ce bon tour a été faict, si Alain Chartier vivoit, croi hardiment ami que volontiers me tiendroit compagnie à*

[63]. A.Q. Buée, Le Nouveau Dictionnaire, 1792, p. 95.

faire plaincte de ceux de leur art, qui à ses œuvres excellentes ajoustèrent la contre Dame sans merci, L'Hôpital d'Amours, la Plaincte de S. Valentin, et la Pastourelle de Granson : œvres certes indignes de son nom ; et autant sorties de lui, comme de moi la Complainte de la Bazoche, l'Alphabet du temps présent, l'Epitaphe du comte de Sales, et plusieurs autres lourderies qu'on a meslées en mes livres. »

Ses cibles préférées sont la religion et particulièrement le surnaturel, le miracle, l'esprit de secte, sujets dont il traite en citant abondamment les auteurs.

Nous avons déjà dit que la polémique supposait « *la mise en scène* » d'énonciateurs opposés : les adversaires que l'on cite pour mieux les démasquer et les partisans que l'on cite pour s'en réclamer. Au-delà du goût encyclopédique qui fait de la citation une pure affaire de savoir, Bayle s'en sert pour combattre masqué. Nous citons à notre tour ce passage, car nous pensons que le renvoi à un « *dire* » est une constante de la polémique :

« *Je ne doute point que la méthode que j'ai suivie en rapportant les passages des auteurs ne soit critiquée. Plusieurs diront que je n'ai cherché qu'à faire un gros livre à peu de frais. Je cite souvent de très-longs passages : quelquefois j'en donne le sens en notre langue, et puis je le rapporte, et en grec et en latin. N'est-ce pas multiplier les êtres sans nécessité ? Fallait-il copier une longue citation d'un auteur moderne que l'on trouve chez tous les libraires ? Fallait-il citer Amyot en son vieux gaulois ?... J'ai considéré qu'un ouvrage comme celui-ci doit tenir lieu de bibliothèque à un grand nombre de gens. Plusieurs personnes qui aiment les sciences n'ont pas le moyen d'acheter les livres ; d'autres n'ont pas le loisir de consulter la cinquantième partie des volumes qu'ils achètent. Ceux qui en ont le loisir seraient bien fâchés de se lever à tout moment pour aller chercher les instructions qu'on leur indique. Ils aiment mieux rencontrer dans le livre même qu'ils ont sous les yeux les propres paroles des auteurs qu'on prend pour témoins* »[64].

Aussi naturellement Bayle s'indigne-t-il, comme Montaigne avant lui dans les Essais, sur une pratique judiciaire admise par tous les gouvernements de l'époque : la torture. Cela à l'article Grevius, ministre arménien natif du pays de Clèves sauvé de la prison en 1621 :

« *Il n'y a guère de pays au monde où la question ne soit en usage. Mais il faut bien remarquer que les souverains qui l'autorisent, et qui ordonnent même qu'elle fasse une partie notable de la pratique criminelle, n'imposent pas aux particuliers la nécessité de croire qu'elle soit juste. Il s'est trouvé de tout temps, et en tout pays, plusieurs savans hommes, qui se sont donné la liberté d'en représenter les abus et les injustices. Ceci doit apprendre à certains esprits persécuteurs, que c'est sans raison qu'ils harcèlent leurs ennemis, sous prétexte qu'on n'approuve pas, ou tous les usages de*

[64]. Pierre Bayle, Dictionnaire Historique et Critique, Paris, Desoer, 1820, tome 16, p. 8.

son pays, ou tous les principes de ceux qui gouvernent. La soumission des sujets demande bien que l'on obéisse aux magistrats, mais non pas qu'on croie qu'ils agissent toujours justement, et qu'entre deux usages ils n'aient choisi quelquefois le pire. Il est même permis d'écrire pour représenter respectueusement les abus, afin de porter le souverain à les réformer »[65].

A l'article Kuhlman, visionnaire du XVIIème siècle, né en Silésie, Bayle s'inquiète des dangers du fanatisme :

« *Si l'on trouve que je parle de lui trop sérieusement et trop en long, je souhaite que l'on sache qu'il y a un sérieux qui, sur ces sortes de choses est pire que la raillerie ; et qu'il est bon que le monde soit instruit de la variété du fanatisme. C'est un mal plus contagieux que l'on ne pense* »[66].

Il se fait donc défenseur de la tolérance à l'article Geldenhaur, savant du XVIème siècle, ami d'Erasme, l'auteur réagit à l'opinion théocratique de l'époque, qui veut que Dieu ait placé un glaive dans la main des rois. Pour Bayle, cela n'autorise pas les souverains à imposer leurs opinions religieuses à leurs sujets :

« *On ne prétendait point pour cela ôter aux princes le droit du glaive qu'ils tiennent de Dieu, on voulait seulement dire que ce droit ne s'étend pas sur les erreurs de la conscience, et que les souverains n'ont pas reçu de Dieu la puissance de persécuter les religions. C'est le vrai état de la question. Tous les princes du monde reconnaissent qu'ils n'ont pas le droit du glaive contre les vrais serviteurs de Dieu, ou contre l'orthodoxie ; ils ne prétendent l'avoir que contre les ennemis de la vérité. C'est sur ce fondement que les empereurs païens punissaient les anciens chrétiens, et qu'aujourd'hui l'inquisition fait mourir les protestans. Il est donc très-inutile de prouver aux persécuteurs qu'ils ne doivent pas faire mourir les infidèles car ils ne prétendent pas à cela, et ils ne sont pas assez fous pour croire qu'en leur ôtant cette puissance, on leur dérobe quelque chose qui leur appartienne. Il ne s'agit donc que de savoir s'ils peuvent punir ceux qui servent Dieu selon les lumières de leur conscience* »[67].

Dans tout ce travail de critique sociale et politique, Bayle se défend d'argumenter sans fondements contre son adversaire :

« *Encore qu'il soit permis de plaisanter dans une critique, il n'est pourtant point permis d'y mal raisonner. Raillez si vous le voulez ; employez, selon l'occasion, ou le sérieux ou le ridicule ; mais gardez-vous bien de vous servir d'une fausseté, et ne prétendez jamais qu'en plaisantant sur une fausse supposition, ou en appuyant des railleries sur une ignorance, vous ferez ou de bonnes objections ou des réponses solides à une objection* »[68].

Il se réclame d'une démarche intellectuelle rigoureuse et fustige donc les satires faciles :

---

[65]. P. Bayle, op. cit., tome 7, p. 259.
[66]. P. Bayle, op. cit. , tome 8, p. 616.
[67]. ibid. , tome 7, p. 55.
[68]. ibid. , article Junon, tome 8, p.501.

> « *Un satirique peut donner de la terreur à ceux qui ne se sentent pas innocens. Il peut même jeter l'alarme dans le cœur d'un honnête homme qui est sensible à la belle réputation. On ne connaît que trop le crédit de la calomnie : le témoignage de la conscience ne rassure pas contre la crédulité humaine* »[69]

Bayle reconnaît à la satire un pouvoir dangereux, si elle s'exerce sans discernement.

4.2. LE DICTIONNAIRE PHILOSOPHIQUE DE VOLTAIRE

Le Dictionnaire philosophique portatif est publié en 1764. Plusieurs éditions suivront dont, en 1769, La Raison par alphabet, sixième édition en deux volumes, revue, corrigée et augmentée par l'auteur. Il suit des dictionnaires comme les Dictionnaires de Moréri, de Bruzen de la Martinière qui étaient sans cesse réédités. C'est un recueil de propos par ordre alphabétique qui aborde divers sujets : la critique littéraire et l'esthétique, la philosophie, la critique sociale et politique, la critique religieuse. L'ordre alphabétique est « *un appât, un artifice, un jeu plus qu'un classement, fourre-tout à idées, déguisé en dictionnaire* »[70] Il s'agit de convaincre, d'entraîner le lecteur, non sans l'éblouir et l'étourdir.

Dans la préface de l'édition Varberg, en 1765, Voltaire explicite son point de vue :

> « *Ce livre n'exige pas une lecture suivie ; mais à quelque endroit qu'on l'ouvre, on trouve de quoi réfléchir. Les livres les plus utiles sont ceux dont les lecteurs font eux-mêmes la moitié ; ils étendent les pensées dont on leur présente le germe ; ils corrigent ce qui leur semble défectueux et fortifient par leurs réflexions ce qui leur paraît faible.* »

Son texte n'est donc pas un simple dictionnaire que l'on consulte ponctuellement. Il suppose un lecteur agissant.

En outre, l'auteur s'inscrit lui-même dans son œuvre en s'exprimant à la première personne du singulier. Son intention est bien de se démarquer du dictionnaire didactique, répertoire de connaissances dont l'énonciation est neutre. Ainsi dans l'article Etats-gouvernements,où se glissent quelques phrases bâties avec « Je » : « *Je n'ai jusqu'à présent*

---

[69]. ibid. , article Sponde, tome 13, p. 472.

[70]. Yves Florence, Le Dictionnaire philosophique de Voltaire, 1962, Club français du Livre.

connu personne qui n'ait gouverné quelque Etat ». On relève donc quelques marques de subjectivité.

Tout d'abord, l'ironie, qui est une constante, pour dénoncer les comportements de son siècle. Il s'agit surtout d' une « ironie de conciliation » ou humour, à cause du ton naïf : il y a intersection de l'objet considéré avec un esprit de « bienveillante conciliation ». Voltaire « fait la bête » : il décrit en semblant ne pas avoir d'opinion subjective. « *Il feint donc de trouver normal, l'anormal. Il soutient paradoxalement, avec un sérieux apparent et tranquille (flegme) que les situations aberrantes qu'il décrit n'ont rien que de très naturel. Il fait semblant d'approuver les écarts, de les justifier à l'occasion.* »[71]

L'article Torture nous en donne l'exemple :

> « *Les Romains n'infligèrent jamais la torture qu'aux esclaves, mais les esclaves n'étaient pas comptés pour des hommes. Il n'y a pas d'apparence non plus qu'un conseiller de la Tournelle regarde comme un de ses semblables un homme qu'on lui amène hâve, pâle, défait, les yeux mornes, la barbe longue et sale, couvert de la vermine dont il a été rongé dans un cachot. Il se donne le plaisir de l'appliquer à la grande et à la petite torture, en présence d'un chirurgien qui lui tâte le pouls, jusqu'à ce qu'il soit en danger de mort, après quoi on recommence ; et comme dit très bien la comédie des Plaideurs,* « *Cela fait toujours passer une heure ou deux* ». »

Il s'agit bien là d'une inversion de ce qu'il serait normal de penser. Il y a divorce entre la situation (une épreuve abominable) et le langage.

Avec feinte, légèreté, fausse désinvolture, Voltaire fustige les sévices et le sadisme subis par l'accusé, dans une parodie de justice. Il joue particulièrement sur la fausse naïveté (« *les esclaves n'étaient pas comptés comme des hommes* ») et le décalage entre la situation et le ton : une situation dramatique, un homme que l'on conduit aux portes de la mort, et les expressions utilisées, « *se donne le plaisir* », « *ça fait passer une heure où deux* » qui relèvent de conversations de salon. Il témoigne de la même causticité pour s'attaquer aux superstitions populaires et aux croyances religieuses enracinées dans les dogmes. Son article sur la Transsubstantiation (le changement de toute la substance du pain et du vin en toute la substance du corps et du sang de Jésus-Christ) en est un exemple :

> « *Les protestants, et surtout les philosophes protestants, regardent la transsubstantiation comme le dernier terme de l'impudence des moines, et de l'imbécillité des laïques. Ils ne gardent aucune mesure sur cette croyance qu'ils appellent monstrueuse ; ils ne pensent même pas qu'il y ait un seul homme de bon sens qui, après y avoir réfléchi, ait pu l'embrasser sérieusement. Elle est, disent-ils, si absurde, si*

[71]. Henri Morier, Dictionnaire de poétique et de rhétorique, PUF, 1975, p. 582.

contraire à toutes les lois de la physique, si contradictoire que Dieu même ne pourrait pas faire cette opération, parce que c'est en effet anéantir Dieu que de supposer qu'il fait les contradictoires. Non seulement un dieu dans un pain, mais un dieu à la place du pain ; cent mille miettes de pain devenues en un instant autant de dieux, cette foule innombrable de dieux ne faisant qu'un seul dieu ; de la blancheur sans un corps blanc ; de la rondeur sans un corps rond ; du vin changé en sang, et qui a le goût de vin ; du pain qui est changé en chair et en fibres, et qui a le goût de pain : tout cela inspire tant d'horreurs et de mépris aux ennemis de la religion catholique, apostolique et romaine, que cet excès d'horreur et de mépris s'est quelquefois changé en fureur. »

Ou encore cette introduction ironique à l'article Inquisition :

« *L'inquisition est, comme on sait, une invention admirable et tout à fait chrétienne pour rendre le pape et les moines plus puissants et pour rendre tout un royaume hypocrite.* »

L'ironie peut rendre floue la limite entre ce que le locuteur assume et ce qu'il rejette. Mais si Voltaire adopte une position absurde, il se doit de marquer sa mise à distance par divers indices, linguistiques, gestuels, situationnels.

Ici le seul mot *hypocrite* et le caractère hyperbolique de l'énoncé *invention admirable* suffisent à montrer que Voltaire pense le contraire de ce qu'il donne à entendre.

Tout au long de ces articles, Voltaire est davantage pamphlétaire que lexicographe. Pour retenir l'attention de son lecteur et lui faire admettre ses idées il utilise certains procédés :

- la définition-devinette surprenante : dans l'article Egalité :

« *Que doit un chien à un chien, et un cheval à un cheval ? Rien, aucun animal ne dépend de son semblable.* »

-la définition fondée sur une comparaison :

à l'article Superstition :

« *Le superstitieux est au fripon ce que l'esclave est au tyran.* »

ou à l'article Fanatisme :

« *le fanatisme est à la superstition ce que le transport est à la fièvre, ce que la rage est à la colère.* »

- l'anecdote par laquelle débute l'article Amour-propre :

« *Un gueux des environs de Madrid demandait noblement l'aumône ; un passant lui dit : "N'êtes-vous pas honteux de faire ce métier infâme quand vous pouvez travailler ? - Monsieur, répondit le mendiant, je vous demande de l'argent et non pas des conseils.*". »

- le dialogue à l'article Fraude, entre le fakir Bambabef et Ouang, le disciple de Confucius, qui se disputent sur le besoin qu'a le peuple d'être trompé. Ainsi ces deux répliques :

« *Bambabef : "Si Dieu ne nous trompe pas par le ministère de nos sens, comme je le croyais, avouez au moins que les médecins trompent toujours les enfants pour leur bien : ils leur disent qu'ils leur donnent du sucre, et en effet ils leur donnent de la rhubarbe. Je peux*

donc, moi fakir, tromper le peuple, qui est aussi ignorant que les enfants."

Ouang : "*J'ai deux fils, je ne les ai jamais trompés ; je leur ai dit, quand ils ont été malades :* "*Voilà une médecine très amère, il faut avoir le courage de la prendre ; elle vous nuirait si elle était douce.*" *Je n'ai jamais souffert que leurs gouvernantes et leurs précepteurs leur fissent peur des esprits, des revenants, des lutins, des sorciers : par là j'en ai fait de jeunes citoyens courageux et sages.* »

Ici, Voltaire met en scène des personnages opposés qui ont des divergences idéologiques. Le jeu de la polémique exige donc de faire tenir au personnage proche de la position du philosophe, un discours valorisant, éclairé (*avoir le courage de la prendre*) éloigné de tout obscurantisme (pas d'*esprits*, de *lutins*, de *revenants*, de *sorciers* dans cette éducation).

Ces quelques extraits illustrent les procédés de Voltaire pour qui il s'agit d'amuser, tout en faisant réfléchir à l'injustice et à l'absurdité qui dominent la société européenne, touchant aussi bien à la politique qu'à la religion.

On voit à travers le Dictionnaire historique et critique de Bayle et le Dictionnaire philosophique de Voltaire, l'intérêt de ces dictionnaires, qui servent l'engagement intellectuel de leurs auteurs et traduisent la crise morale et intellectuelle du XVIIIème siècle. Les mots sont au service d'une guerre menée contre l'intolérance et l'injustice.

L'habillage est celui d'un manuel, d'un outil linguistique mais le contenu est foncièrement politique. Au lecteur de lire entre les lignes, de faire la moitié de l'ouvrage et d'interpréter le fond de la polémique. Bayle et Voltaire symbolisent bien le triomphe de la philosophie :

« *Le philosophe est l'homme le plus puissant de France sous Louis XVI. C'est un homme qui a foi dans la raison, qui croit au progrès, qui revendique le droit au bonheur. L'homme en général, débarrassé de l'ignorance et des préjugés ? En fait le bourgeois aisé, grand profiteur de la révolution technique qui s'esquisse, maître du commerce maritime et qui s'exaspère devant les contraintes juridiques héritées du Moyen Age. Pour lui, la source de toute valeur réside dans le travail et non dans la prière et la guerre ; il refuse en conséquence une société divisée en trois ordres qui le rejette dans le Tiers. Conscient de ses mérites il aspire à jouer un rôle politique que ne lui reconnaît guère l'absolutisme ; comment ne rêverait-il pas d'une monarchie constitutionnelle où il aurait une place éminente ? Il condamne les structures politiques et sociales existantes, son combat se confondant parfois avec celui des nobles en révolte eux aussi contre l'absolutisme, mais non contre les privilèges.* » [72]

[72]. Jean Tulard, op. cit. pp. 23-24.

Cependant l'offensive des philosophes allume la contre-offensive des défenseurs de l'Eglise et de la tradition. Buée est de ces derniers. N'oublions pas non plus Fréron et l'Année littéraire à partir de 1754, qui donnera cet épigramme :

« *L'autre jour, au fond d'un vallon,*
Un serpent mordit Jean Fréron.
Devinez ce qu'il arriva ?
Ce fut le serpent qui creva. »

Le terrain de la sémantique, avec le débat sur l'abus des mots, donne l'occasion aux adversaires de s 'affronter. Buée se souviendra du Dictionnaire philosophique.

5
L'ABUS DES MOTS :UN DÉBAT POLÉMIQUE AU XVIIIème SIÈCLE.

Le Nouveau Dictionnaire de Buée a pour horizon la querelle sur les mots, sur l'usage du lexique. « *Les discours révolutionnaires et contre-révolutionnaires ne se contentent pas d'affronter des principes, des idéologies, des arguments, des faits ; ils brandissent des mots ; ils contestent leurs emplois... Il était normal, dans un temps où le pouvoir est en grande partie dans le langage, car les grands révolutionnaires sont censés presser l'opinion du peuple souverain pour en extraire le discours salvateur, que l'emploi des mots fasse l'objet de tant de soins, et qu'il déclenche les passions, la vigilance, l'enthousiasme ou la haine. Le génie de la méfiance "patriotique", Robespierre, s'appuie souvent sur la sémantique pour retourner le discours de ses adversaires* »[73].

Ce thème de « *l'abus des mots qui nous trompent sur les choses* »[74] animait déjà les débats avant le XVIIIème siècle, notamment dans La Logique de Port Royal et chez les précurseurs des Lumières, Bacon, Hobbes, Pufendorf et Spinoza. Ces penseurs ont conscience d'un écart entre les mots et les choses, lourd de conséquences dans la propagation des idées sociales et politiques. Lia Formigari, dans Histoire des idées linguistiques (tome 2), rappelle justement que la linguistique des Lumières a développé une réflexion touchant aux pouvoirs du langage sur la pensée. Deux hypothèses se dégagent, à savoir celle de la langue adamique (langue originelle où les mots reflètent la nature des choses) et celle de la langue artificielle (construite par les savants pour communiquer le savoir et représenter la définition des choses). Le débat se prolonge avec le problème de l'étymologie des noms dont on se demande si elle reflète ou non la signification propre du mot. De fait, dans le débat des Lumières sur l'origine du langage, il s'agit d'expliquer comment le langage réagit sur la nature de la pensée : « *Justement parce que les mots sont un instrument heuristique, ils sont aussi susceptibles d'une utilisation, consciemment ou inconsciemment, incorrecte : l'abus des mots devient un sujet fréquent dans le débat*

---

[73]. Alain Rey, Révolution - Histoire d'un mot, Gallimard, 1989, p. 154-155.
[74]. Urbain Domergue, Journal de la langue française, novembre 1791.

gnoséologique comme dans le débat éthico-politique. Vers la fin du siècle et pendant les premières décennies du XIXe siècle, ce thème trouve sa version romantique : le langage est bien un instrument qui dévoile la vérité, mais qui la voile et l'offusque aussi en même temps ; le langage est une transcription appauvrie de la richesse intuitive, c'est un instrument peu fiable de communication. »[75]. Cette crainte est formulée par des philosophes comme Locke et Condillac qui soulignent les erreurs engendrées par les mots et leur manipulation préjudiciable à la connaissance de la chose. Très vite et très tôt, la réflexion se porte sur le terrain politique, par la conscience que les erreurs sur le langage servent la domination politique. La critique vise aussi bien les sphères religieuses qui usent des mots comme *dieu*, *diable*, *religion* pour masquer l'injustice et la tyrannie auxquelles le peuple est soumis. Diderot dans l'Encyclopédie dénonce les définitions abusives qui servent les intérêts des élites sociales. Il répond à Girard auteur du Dictionnaire des synonymes et qui, à l'article Bassesse, fait découler des qualités morales abjectes d'une origine sociale modeste et donc véhicule des préjugés sociaux :

> « *Un enfant, au moment où il reçoit dans la mémoire le terme de bassesse, le reçoit donc comme un signe qui doit réveiller pour la suite dans son entendement les idées du défaut de naissance, de mérite, de fortune, de condition, et de mépris : soit qu'il lise, soit qu'il écrive, soit qu'il médite, soit qu'il converse, il ne rencontrera jamais le terme bassesse, qu'il ne lui attache ce cortège de notions fausses* »[76].

Même prise de conscience chez Rousseau dans le Discours sur l'origine de l'inégalité. Il souligne notamment le rôle de la langue dans le masquage des pensées et des comportements politiques. Elle sert le « paraître » opposé à l'« être », schéma de la société moderne. Dans un tel contexte on comprend que la période révolutionnaire soit le paroxysme de la querelle sur les mots :

> « *La nouvelle situation politique confère une importance encore accrue à la thématique de "l'abus des mots" et du décalage entre "les mots et les choses". Partisans et adversaires de la Révolution s'accusent mutuellement de falsifier la langue et de pratiquer l'abus des mots dans l'intérêt de leurs buts politiques. Dans l'optique de la contre-révolution, l'abus des mots, qui aurait servi à séduire le peuple, est*

---

[75]. Lia Formigari, Le Langage et la pensée in Histoire des idées linguistiques, Sylvain Auroux, tome 2, Mardaga, 1992, p. 458.

[76]. Diderot, Encyclopédie, tome II, article Bassesse, cité par Ulrich Ricken, Réflexions du XVIIIème siècle sur «L'abus des mots», Mots, 4, 1982.

même présenté comme une cause essentielle des bouleversements révolutionnaires ».[77]

Un long débat sur la perte de signification étymologique a eu lieu. Si les conservateurs la disent inadmissible, certains révolutionnaires admettent de laisser filer les mots. A propos de *aristocratie*, S. Branca[78] a montré l'incompatibilité des discours entre le Dictionnaire de l'Académie, Ve édition (« *gouvernement politique où le pouvoir souverain est possédé et exercé par un certain nombre de personnes considérables* », son supplément (Aristocrate : « *nom donné depuis la Révolution française aux partisans de l'Ancien Régime* ») et le Dictionnaire de Monsieur de l'Epithète (« *Ennemi de la liberté* »). Le grammairien Domergue rend compte de cette cassure en réclamant dans le Prospectus des définitions « *dignes de la liberté* ». Condorcet explique qu'« *Aristocratie qui signifiait gouvernement des sages, est devenu justement le synonyme de tyrannie* ». J. Guilhaumou a vu dans cette perte de signification étymologique plus qu'une affaire d'abus de mots, la mise en œuvre de stratégie de retournement[79], les monarchistes dénonçant l'évidente insignifiance du mot dans le langage révolutionnaire quotidien.

De fait, S. Branca conclut :

> « *La valeur d'un signe est indépendante de son origine : si les conditions sociales changent, si l'autorité légitime de l'expérience a été remplacée par l'autorité abusive des riches, le mot aristocratie se met nécessairement à désigner les nouvelles réalités sociales. En politique donc, il n'y a pas de sens fixé une fois pour toutes à partir de quoi on peut prévoir des extensions limitées ; il n'y a que des définitions provisoires, liées à des conditions de production précises. Une définition fonctionne dans une situation sociale particulière. Une brusque mutation de cette situation frappe de mort des pans entiers de lexique.* »

Le jeu du manichéisme politique veut donc que chaque protagoniste retienne tel aspect d'une définition qui sert son argumentation dans le débat polémique. Bien sûr, les contre-révolutionnaires sont de ceux qui s'accrochent au mythe de la « *juste définition* », alors que les partisans de la Révolution doivent abandonner le recours à l'origine et le mythe de

---

[77]. Ulrich Ricken, Réflexions du XVIIIème siècle sur «L'abus des mots», Mots, 4, 1982, p. 37.

[78]. Sonia Branca-Rosoff, « Lettres lexicographiques sous la Révolution française. Le Dictionnaire de l'Académie », in Foundations of Semiotics, W. Busse, J. Trabant, Conférence de Berlin, 1983, p. 279.

[79]. J. Guilhaumou, « Aristocrates / Aristocratie, 1789-1793 », Dictionnaire des usages socio-politiques 1750-1815, Collection Saint-Cloud, Fascicule 1, p. 9.

l'univocité éternelle des mots. Ce qui permet à l'organe patriotique Les Révolutions de Paris de proclamer : « *Nous savons que le sens primaire de l'expression aristocrates veut dire gouvernement de plusieurs. Mais il a plu au peuple, qui a fait la révolution, d'y attacher une autre idée ; et le peuple est souverain comme tout le monde devrait le savoir.* »[80]

[80]. J. Guilhaumou, op. cit.

6
LES DICTIONNAIRES SOCIO-POLITIQUES PENDANT LA RÉVOLUTION

Pendant la Révolution, le genre polémique va connaître une grande fortune. Des révolutionnaires comme Chantreau, des contre-révolutionnaires comme Buée écrivent des dictionnaires polémiques. Ils ont intéressé les historiens et les lexicographes. En effet, « branchés » sur l'actualité, ils enregistrent rapidement les nouveaux usages. Comme ils procèdent par caricature, ils sont sensibles aux effets de phraséologie qui caractérisent les discours d'individus ou de groupes. Ils accentuent les traits qui font des dictionnaires, des ouvrages permettant d'articuler langue et discours.

Enfin, comme nous l'avons vu, le discours polémique est fait de l'affrontement de deux visions du monde. De ce fait, le polémiste de la Révolution est amené à citer (pour mieux le déformer) le discours de son adversaire, et à y répondre. Par là, le dictionnaire polémique fait « exploser » la vision consensuelle du lexique, dominante en lexicographie classique. Il rappelle que les mots ne sont pas neutres, mais porteurs de conflits.

L'équipe de Saint-Cloud intéressée par l'histoire du vocabulaire politique a, tout naturellement, cherché à inventorier et à étudier ce riche matériau.

6.1. LE PROJET DE SAINT-CLOUD

En 1969, le laboratoire de Saint-Cloud sous la direction de Maurice Tournier s'est donné comme projet de répertorier les ouvrages lexicographiques et de dégager une nomenclature du vocabulaire politique pour la période 1770-1969.[81]

[81]. Annie Geffroy, « Autour de Féraud, La lexicographie en France de 1762 à 1835 », Les dictionnaires socio-politiques (1770-1820), Colloque à l'E.N.S. ,1984.

Quatre étapes étaient prévues dans ce travail :

1) le recensement à partir notamment du classement de Bernard Quémada.

2) le classement en six grandes catégories, les dictionnaires politiques, les dictionnaires d'économie politique et de sciences sociales, les dictionnaires pamphlets, les dictionnaires néologiques, les dictionnaires diplomatiques, administratifs et judiciaires et les divers.

3) la sélection des entrées.

4) l'enregistrement informatisé.

L'objectif était la rédaction d'un Dictionnaire du français socio-politique.

En 1970, 123 dictionnaires étaient recensés. Mais en 1973, le traitement informatique de la nomenclature est interrompu : la masse d'informations dépouillées est trop importante, la technologie ne suit pas. Les chercheurs de Saint-Cloud ont alors scindé leur équipe suivant quatre tranches historiques : 1770-1820, 1821-1870, 1871-1936, 1937-1969.

6.2. LES 27 DICTIONNAIRES SOCIO-POLITIQUES

Depuis 1976, la tranche 1770-1820 est confiée à l'équipe XVIIIème siècle et Révolution, d'Annie Geffroy. Pour mettre en valeur la richesse du matériau, A. Geffroy a substitué à la désignation habituelle, le nom de dictionnaires socio-politiques. Sous ce nom, elle a recensé 27 dictionnaires socio-politiques publiés entre 1770 et 1820 [82] :

1770 Dictionnaire social et patriotique ou Précis raisonné de connoissances relatives à l'Economie morale et politique par Claude-Rigobert Lefèvre de Beauvray.

1772 Dictionnaire universel, historique et critique des mœurs, lois, Usages et Coutumes Civiles, Militaires et Politiques ; et des Cérémonies et Pratiques Religieuses tant anciennes que modernes, des Peuples des quatre Parties du Monde, par Costard, Fallet et Contant d'Orville.

1777-1783 Dictionnaire universel des sciences morale, économique, politique et diplomatique ou Bibliothèque de l'Homme d'Etat et du Citoyen, par M. Robinet.

[82]. Annie Geffroy, op. cit.

1784-1788 Encyclopédie méthodique. Economie politique diplomatique, par J.M. Démeunier.

1786-1789 Dictionnaire universel de police, par M. des Essarts.

1788 Dictionnaire des fiefs et des droits seigneuriaux utiles et honorifiques, par Joseph Renauldon.

1788 Petit dictionnaire de la cour et de la ville, par Jean-Marie-Bernard Clément.

6 dictionnaires publiés en 1790 :

1790 Vocabulaire des municipalités et des corps administratifs, par Q.V. Tennesson.

1790 Dictionnaire raisonné de plusieurs mots qui sont dans la bouche de tout le monde et ne présentent pas des idées bien nettes, par M***.

1790 Dictionnaire national et anecdotique, par M. de l'Epithète (Chantreau).

1790 Nouveau dictionnaire françois, par un aristocrate.

1790 Petit dictionnaire des grands hommes et des grandes choses qui ont rapport à la révolution, par une société d'aristocrates.

1790 Extrait d'un dictionnaire inutile, par Dom Jean-Pierre Galais.

1791 Dictionnaire laconique, véridique et impartial, par un Citoyen inactif.

1791 Dictionnaire de la constitution et du gouvernement français, par P.N. Gautier.

1792 Nouveau dictionnaire pour servir à l'intelligence des termes mis en vogue par la Révolution, par Abbé Adrien-Quentin Buée.

1795 Nouveau dictionnaire français contenant les expressions de nouvelle Création Du Peuple Français, par Leonard Snetlage.

1796 Le Néologiste Français, ou Vocabulaire portatif des mots les plus nouveaux de la langue française, avec l'explication en allemand et l'étymologie historique d'un grand nombre, par K.F. Reinhardt.

1796 Dictionnaire de la police administrative et judiciaire, et de la justice correctionnelle, par A.C. Guichard.

1800-1801 Dictionnaire néologique des hommes et des choses, ou Notice alphabétique des Hommes de la Révolution... , par Louis-Abel Beffroy de Reigny.

1801 Néologie ou Vocabulaire de mots nouveaux, à renouveler, ou pris dans des acceptions nouvelles, par L.S. Mercier.
1802 Mon dictionnaire, par L.S. Mercier.
1805 Vocabulaire des francs-maçons, par Jean-Louis Laurens.
1814 Grammaire des grammaires, ou analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française, par Ch. P. Girault-Duvivier.
1815 Dictionnaire des girouettes, par le comte César de Proisy d'Eppes.
1815 Dictionnaire des Immobiles, par A.J.Q. Beuchot.
1816 Dictionnaire des braves et des non-girouettes, par une société de non-girouettes.

Ces dictionnaires ont en commun leur intérêt pour la nomenclature politique. A cause du faible décalage chronologique, ils s'apparentent beaucoup à la presse : ils peuvent, en effet, se rédiger et être publiés rapidement. De fait, rien d'étonnant à ce qu'on les assimile à des textes politiques. Les articles ont un contenu politique que l'on retrouve d'un ouvrage à l'autre. La nomenclature même annonce l'orientation notionnelle puisqu'elle comporte souvent des noms propres et des désignants politiques. Dans ce cas, rien n'est à « définir » (le nom propre n'a pas de sens). L'étiquette permet seulement de donner des informations (orientation encyclopédique) ou de formuler des jugements de valeur (orientation polémique).

La reprise du recensement des dictionnaires a permis d'inclure des ouvrages parus sous des titres variés (ABC, Alphabet[83], Vocabulaire). Enfin on a ajouté à la liste des dictionnaires de langue, le Supplément du Dictionnaire de l'Académie, 5ème édition, et le Supplément du Nouveau Dictionnaire portatif de la langue française de Gattel).

La catégorisation des ouvrages est temporairement suspendue. La sélection des entrées s'est modifiée : les noms propres ne sont plus exclus et la lemmatisation est abandonnée. Quant à l'enregistrement informatique des relevés, il est reporté à plus tard.

Cependant pour l'équipe XVIIIème et Révolution du laboratoire de lexicologie politique cet important travail de compilation se concrétise dans le projet de Dictionnaire des usages socio-politiques du français sous la Révolution. Il s'agit de restituer l'usage des mots à la fin du XVIIIème siècle ; outil de travail intéressant le lexicologue, l'historien de la linguistique et le spécialiste de la période révolutionnaire. Les travaux

[83]. Ce sont des titres traditionnels : des éditions du Dictionnaire philosophique de Voltaire paraissent sous des titres divers(La Raison par alphabet).

réalisés, des monographies à entrée-mot, à la nomenclature des nomenclatures des dictionnaires du domaine socio-politique, au fichier d'attestations et de néologismes, aux articles et études sur corpus. Plusieurs fascicules ont été publiés pour des entrées telles que Fanatisme, Sans-culottes, Aristocrate(s) / Aristocratie, Honnêtes-gens, Mandataires / Représentants, Les mots de parti pris (citoyens, aristocrate et insurrection)...

A ce niveau, remarquons que la notion de vocabulaire politique est compliquée. En effet, le discours contre-révolutionnaire politique chez Buée se fait sous les entrées « Mœurs », « Éducation nationale » auxquelles on ne s'attend pas. Pendant la période révolutionnaire, un certain nombre de choses entre dans le champ du politique. Cela pousse à un élargissement de ce que l'on considère comme appartenant au domaine politique.

7
LES ÉCARTS ENTRE LES DEUX ÉDITIONS (1792 ET 1821)

7.1. LES CHANGEMENTS ORTHOGRAPHIQUES

Entre les deux versions nous constatons peu de changements notables. Une majorité d'articles (52) ne subit aucune modification sur le fond.

Les différences de comptage d'articles entre les deux éditions tiennent surtout à des changements d'impression. Celle-ci est plus serrée en 1821. De nombreuses modifications tiennent uniquement aux changements dans l'orthographe, l'usage des majuscules et des traits d'union : par exemple dans l'article Déficit, « *tailleurs mal-adroits* » en 1792 devient « *tailleurs maladroits* » en 1821 ; dans l'article Insurrection « *la mal-adresse* » devient « *la maladresse* » ; dans l'article Noblesse « *sur-tout* » devient « *surtout* ». Dans l'article Réfractaires « *par-tout* » devient « *partout* ». Enfin « *De-là* » dans l'article Révolution Françoise évolue en « *De là* ».

De même, la règle de l'absence de majuscule pour les adjectifs formés sur les noms de peuple s'impose. On note cette transformation dans les articles Assemblée Nationale (aristocratie vénitienne, aristocratie françoise, monarchie anglaise, monarchie turque), Constitution Françoise (la nouvelle Constitution françoise), Nation (la nation françoise). La majuscule au nom commun alchymiste est supprimée (article Panthéon françois).

Dans les titres d'œuvre, la majuscule se met sur le premier nom : par exemple, dans les articles Assemblée Nationale et Décatholiciser la France : « *Analyse raisonnée de la Constitution françoise* » pour l'édition de 1821, au lieu d'« *analyse raisonnée* ».

On note également quelques modifications dans les doubles consonnes, dans l'usage du « x » au pluriel ainsi que la notation du son « e » : passage de « *symmétrique* » en 1792 à « *symétrique* » en 1821 (article Départemens. Districts), de « *loix* » à « *lois* » (article Maintenir la Constitution), de « *bleds* » à « *blés* » (article Agioteurs).

7.2. L'APPARITION D'UNE NOUVELLE PRÉFACE, d'un avis et d'un avant propos dans l'édition de 1821.

D'autres modifications sont heureusement plus intéressantes pour notre propos.

Buée signe de son nom, suivi de ses titres. Il est alors âgé de 73 ans. Il revendique maintenant ses œuvres alors qu'il avait choisi de garder l'anonymat en 1792 et écrivait en préface : « *comme un tel dessein ne peut manquer d'être pris pour un projet formel de contre-révolution, l'Auteur a cru qu'il étoit prudent de garder l'anonyme* ». Ses attaques contre Laplace sont sans détour « *Monsieur le marquis de Laplace*[84] *est le chef invisible de la conspiration des sophistes de l'impiété* ». Précédemment la préface restait très vague. Il écorche par la même occasion Voltaire et la théorie des probabilités : « *Ces deux principes accouplés... mènent droit à cet épouvantable donc de Voltaire*... »

Son public a, sans doute, admis la responsabilité des Lumières dans les événements révolutionnaires. Voltaire, cible principale de Buée, est devenu le grand adversaire, symbole et instrument de l'athéisme. Buée rejette également violemment le calcul des probabilités qui fait trop intervenir le hasard : démarche impossible pour un homme habité par la foi et qui voit l'intervention de Dieu dans tous les moments de la vie.

Enfin la préface de 1821 comporte deux points intéressants :

- en premier lieu, l'auteur se félicite de sa clarté de vue en janvier 1792. Il a été dépassé dans ses prévisions. Les Révolutionnaires sont allés plus loin que prévu :

> « *Hélas ! quand j'écrivois l'article Assemblée Nationale, je n'aurois pu croire qu'un an après, en janvier 1793, le Roi de France, Louis XVI auroit porté sa tête sur un échafaud, mourant avec joie pour la justice, et martyr de son amour inaltérable pour son peuple.* »

- le deuxième point est une justification de l'énonciation adoptée[85] en 1792 [86]:

---

84. Laplace a été fait marquis par Louis XVIII après avoir été républicain et comte d'Empire.
85. La préface comporte aussi un passage qui nous renvoie au travail d'écriture de Buée. Il invite « *les Amis et les Ennemis du sens commun, de la Religion et du Roi, à le censurer* (le Nouveau Dictionnaire) *avec une rigidité mathématique*. »

« *C'est ce qui me porte à le publier tel qu'il étoit en 1792, malgré ses imperfections. Elles étoient inévitables dans le trouble où mon ame se trouvoit alors.* »

Il écrit sous le coup de la passion. Il oscille tour à tour entre l'humilité et la conscience de ses qualités « *Ce que j'offre au lecteur n'est qu'une ébauche ; mais elle roule sur les plus hautes questions de morale et de politique*. » Tout élément à retenir pour la connaissance de l'homme Buée.

7.3. LES MODIFICATIONS SUR LE CONTENU DES ARTICLES

Malgré les déclarations de la préface de 1821, la nouvelle édition comporte cependant des modifications stylistiques et des changements dans le contenu.

7.3.1. LES SUPPRESSIONS POUR UNE PLUS GRANDE CONCENTRATION DE LA PENSÉE.

Certains changements semblent dus à des motifs stylistiques. L'auteur supprime des passages trop longs.

Ainsi dans l'article Electeurs le troisième paragraphe disparaît de l'édition de 1821.

1792 « *Machines très-ingénieuses qui écrivent toutes seules les noms dont on frappe l'air dans lequel elles sont plongées.*
Si on reprochoit aux électeurs de notre nouveau clergé les choix étonnans qu'ils semblent avoir gagé de faire, ils pourroient répondre avec ce lieutenant de police à qui l'on reprochoit de n'avoir pour espions que des hommes décriés : eh ! trouvez-moi des hommes honnêtes qui consentent à se charger d'un pareil rôle.
Mais si on reprochoit à ces mêmes électeurs de s'être chargés de leur rôle d'électeurs, pour remplir des places qui n'étoient pas vacantes, je ne vois pas trop ce qu'ils auroient à répondre de solide. »

1821 « *Machines très-ingénieuses qui écrivent toutes seules les noms dont on frappe l'air dans lequel elles sont plongées.*
Si on reprochoit aux électeurs de notre nouveau clergé les choix étonnans qu'ils semblent avoir gagé de faire, ils pourroient répondre avec ce lieutenant de police à qui l'on reprochoit de n'avoir pour

86. La préface comporte aussi un passage qui nous renvoie au travail d'écriture de Buée. Il invite « *les Amis et les Ennemis du sens commun, de la Religion et du Roi, à le censurer* (le Nouveau Dictionnaire) *avec une rigidité mathématique*. »

espions que des hommes décriés : eh ! trouvez-moi des hommes honnêtes qui consentent à se charger d'un pareil rôle. »

De fait, dans le troisième paragraphe, l'auteur ajoutait un argument plus faible, ce qui enlevait de la force au contenu de l'article.

7.3.2. LES NOMS QUI PARTENT

- au profit d'un terme plus général

L'article Crime de Lèze-Nation voit disparaître « *O Favras !* » dans l'édition de 1821 et remplacer l'apostrophe par « *Royaliste fidèle* ». Thomas de Mahy, marquis de Favras (1744-1790), officier de Cavalerie, est impliqué en 1790 dans un procès de lèse-majesté mal éclairci. Il aurait fait partie d'une conspiration organisée par le comte de la Châtre, pour se débarrasser de Louis XVI et instaurer une régence du comte de Provence. En 1821, cette affaire est devenue trop lointaine pour être évoquée.

En outre dans Obstacles à ma conversion constitutionnelle (janvier 1792), où fourmillent les parallèles avec le Nouveau Dictionnaire, on trouve une apostrophe aux sages parisiens : « *Vous avez claqué des mains quand on a assassiné l'infortuné Favras en cérémonie, et l'innocence de Favras n'est plus un problême*. » Favras, à l'évidence pour notre auteur, n'est plus un bon exemple de crime de lèse-majesté à opposer au crime de *lèze-nation*.

- une disparition complète

celle de Gardes-Nationales avec sa note :

« *Un philosophe a dit que, si les enfans naissoient avec les forces d'un homme fait, ces forces seroient, faute d'expérience, plus nuisibles qu'utiles à leur conservation. Cette idée ne peut-elle servir à mesurer l'utilité des gardes-nationales, pour la conservation de la liberté.* »

note *:* « *Voyez d'ailleurs l'article pouvoir exécutif. Quoique les gardes-nationales soient une mauvaise institution, il faut pourtant avouer que, dans ce tems d'anarchie, nous leur avons des obligations, sur-tout à Paris.* »

Le corps de l'article est critique, la note est un éloge des gardes nationales. Ce jugement mitigé paraît en décalage avec le ton polémique de l'ouvrage. D'où sans doute la disparition de l'article en 1821.

7.3.3. LES NOMS QUI ENTRENT

- Condillac ou de l'explication de la Révolution par le XVIIIème.

Dans l'article Philosophes, Buée ajoute un jugement dépréciatif sur Condillac qui mérite ainsi de figurer parmi ses cibles :

> « *En 1792, j'étois encore engoué de Condillac. Je suis maintenant bien loin de l'être. Il faut cependant lui rendre justice : il n'est pas irréligieux ; il n'est qu'absurde* ».

Au nom de ses convictions religieuses, Buée élargit la polémique à l'ensemble de la philosophie du 18e.

- les représentants de la connaissance : Laplace.

Les autorités scientifiques de l'époque ne le font pas non plus reculer. En 1821 par ses suppléments il renforce ses attaques notamment contre le mathématicien Laplace (1749-1827). Professeur de mathématiques à l'Ecole Militaire, membre de l'Académie des sciences, Laplace est professeur d'analyse à l'Ecole Normale en 1794.[87] Il accède au bureau des Longitudes comme membre puis comme président. Puis, le 18 brumaire le voit bonapartiste, au point que le 1er Consul lui confie la charge de ministre de l'intérieur. Laplace témoigne de son incompétence : il est démis de ses fonctions. Il est fait ensuite comte de l'Empire. Enfin, au retour de Louis XVIII, il prend le titre de marquis.

Par-delà ses tergiversations politiques, une seule base solide : son œuvre mathématique. On lui doit L'exposition du système du monde (1796), le Traité de mécanique céleste (1799-1821), la Théorie analytique des probabilités (1812).

A.Q. Buée fustige le système de Laplace, dans l'article Pouvoirs :

> « *(1821) On a fondé sur cette pratique une théorie appelée théorie des probabilités. La théorie des probabilités a pour fondateurs les deux célèbres géomètres Condorcet et Laplace. Elle consiste à déterminer par des tirages aveugles de boules blanches et noires non pas les jugemens d'une assemblée de juges, mais à quel degré les membres de cette assemblée sont corrompus. Dans cette théorie, pour faciliter les calculs, on est convenu de ce principe fondamental : Tout juge est corrompu. D'après ce principe, on n'a plus à juger que sur le plus ou le moins. Pour rendre ce jugement infaillible et le calcul plus aisé, on égalise tous les degrés particuliers de corruption qu'on ne connoît pas. On en prend la somme et l'on divise cette somme par le nombre inconnu des juges, qui par là se trouvent tous également corrompus.*
>
> *Mais, le degré de corruption n'est pas encore déterminé.*
>
> *Pour parvenir à cette détermination, on a de nouveau recours aux boules blanches et noires, qu'on tire de même au hasard, et autant de fois qu'il y a de juges. Ce nombre de fois étant inconnu, on égalise puis on divise tout par le nombre inconnu des juges et l'on obtient par-là le degré inconnu de corruption.*

---

87. D'après Histoire et Dictionnaire de la Révolution française (1789-1799) de Tulard, Fayard, Fierro, Bouquins, Robert Laffont, 1987.

Ce n'est pas tout. Il faut vérifier ce degré. Pour cela, on retourne une troisième fois aux boules blanches et noires. On procède de la même manière, et l'on en vient à affirmer comme une vérité mathématiquement démontrée, que la masse des juges est corrompue à tel degré précis qu'on ne connoît pas.

Examinons cette méthode.

Sa corruption est une négation de pureté. Les trois recours au hasard sont trois affirmations d'ignorance, et par conséquent trois négations de science. Ainsi tout ce procédé se réduit à une combinaison de quatre négations.

Cela posé, remontons au vote de ce membre de l'assemblée, qui ne prononce son jugement, sur une loi proposée, qu'après avoir demandé à son voisin si c'est l'assis ou le levé qu'il faut exécuter. Il est clair que son jugement est fondé sur son ignorance appuyée sur trois négations de connoissance.

Dans la théorie des probabilités, tout est négatif, principes, moyens, conséquences.

C'est par cette théorie que nous avons été gouvernés depuis trente ans. Notre gouvernement a été fondé sur ces deux principes : tout est hasard. Tous les hommes sont corrompus.

Ces deux principes accouplés (et ils le sont toujours dans la théorie des probabilités) mènent droit à cet épouvantable donc de Voltaire... Ecrasez l'infâme...

Et maintenant que les entrailles de la France sont empoisonnées jusqu'aux centres des misérables chaumières, par l'incroyable multiplication des éditions complètes des Œuvres de Voltaire, nous sommes entraînés d'un mouvement accéléré vers l'enfer de Dante, cet enfer de glace qui porte sur son frontispice : ici la Loi est Athée.

Ici ces hommes dont toute la science se compose de négations, ne manqueront pas de faire entendre les mots mensonges, exagérations... Sur cette accusation je n'ai qu'un mot à répondre. Si la théorie des probabilités ne se réduit pas dans sa totalité à des combinaisons de négations, on doit y découvrir quelques points positifs... qu'on m'en montre un seul... »

La démonstration de Buée part d'un exposé correct de la théorie des probabilités, connue déjà depuis la correspondance entre Pascal et Fermat à propos d'une question du chevalier de Méré, et l'œuvre de l'Anglais Bayes. Mais très vite son raisonnement tourne à la caricature car son but est autre qu'une recherche sur les probabilités. Il s'attaque, en fait, aux législateurs ignorants de la Révolution qui calquent leur vote sur le voisin de travée sans réfléchir à la portée de leur acte.

Au-delà, ce sont toutes les manifestations d'irréligion que Buée veut détruire.

7.3.4. LES RETOUCHES ÉNONCIATIVES

Outre les suppressions de passages, l'édition de 1821 laisse une place plus importante à l'auteur, dans les ajouts et les reformulations. Il

se met en scène, intervient davantage auprès du lecteur ou fournit d'autres arguments. Nous avons recensé ces changements :

- l'ajout du pronom *Je*

Dans l'article Assemblée nationale, l'énoncé de 1792

> « *Comment parler de l'assemblée nationale, après une telle loi ?* »

devient en 1821

> « *Comment pourrais-je parler de l'assemblée nationale, après une telle loi ?* »

L'utilisation du pronom de la première personne accentue la présence de l'auteur dans le texte.

- le vocabulaire appréciatif

Les ajouts de l'article Décatholiciser la France utilisent fortement le vocabulaire appréciatif à la fois dans l'article et dans les notes.

La phrase de 1792 « *Tout allait bien, jusqu'à la constitution civile du clergé* » devient en 1821 « *Rien n'allait encore avant la constitution civile du clergé* ».

L'édition de 1821 prend un tour plus dramatique :

> « *Déjà on avoit posé en principe : qu'il étoit inconvenant que le nom de Dieu et le mot Religion parussent dans une constitution qui n'étoit faite que pour des hommes. En conséquence, déjà on avoit ôté du projet de constitution l'article qui déclaroit la religion catholique, religion nationale.* »

Trente ans après il juge son point de vue de 1792 trop optimiste, peu clairvoyant sans doute sur la situation politique du moment. Le ton de l'article est donc plus passionné, servi par le retour anaphorique de « *déjà* » et par l'opposition « *Tout* » vs « *Rien* ». Buée dénonce l'athéisme de la constitution et de ses auteurs sous couvert du respect des convenances : « *il est inconvenant que*... », « *une Constitution qui n'étoit faite que pour des hommes* ».

La note qui l'accompagne use à fond de l'argument :

> « *En 1820, on avance en principe que la loi est athée, et doit l'être ! ! ! (Voyez l'article Avocats). Est-ce assez ? non. Nous sommes tombés jusqu'au fond de l'indifférentisme, cet enfer de glace qui nous fait frissonner dans la lecture de Dante.* »

Le ton reste vif dans les ajouts suivants :

> « *Pour s'en assurer* » [en : passivité des prêtres] « *on tente un premier pas. Pour rendre ce premier pas décisif, on s'entoure de toutes les lumières, on met en œuvre tous les travailleurs, on délibère, on discute, on commente, et surtout on intrigue ; on fait, on corrige, on va, on vient...* »

La phrase est fébrile pour suggérer l'agitation autour des prêtres réfractaires : style coupé, retour du « on » traduisent les tergiversations des révolutionnaires.

Enfin trois sous-notes tentent de communiquer au lecteur apostrophé l'indignation de l'auteur par l'utilisation de l'impératif et de la ponctuation (points de suspension).

> « *En 1821, que lisons-nous tous les jours dans les journaux quotidiens ?* »
> « *Lecteurs de 1821, relisez cela... ouvrez les yeux... ouvrez vos oreilles... ouvrez vos cœurs... relisez... encore... encore... encore...* »
> « *En 1821, relisez encore ces vers, qui expriment avec tant d'énergie ce qui tenaille les cœurs de nos monstrueux persécuteurs.* »

L'article Jureurs ajoute lui aussi des remarques appréciatives sur les prêtres assermentés :

> « *Il n'y a rien à dire à un mauvais raisonneur. Le seul droit qu'on ait sur lui est de raisonner mieux que lui.* »

C'est le manque d'entendement qui leur a fait prêter serment de fidélité.

- l'agression contre Laplace et les révolutionnaires à partir de la théorie des probabilités dans l'article Pouvoirs

Elle éclaire l'absurdité de certaines phrases :

> « *Pour rendre ce jugement infaillible et le calcul plus aisé, on égalise tous les degrés particuliers de corruption qu'on ne connoît pas. On en prend la somme et l'on divise cette somme par le nombre inconnu des juges, qui par là se trouvent tous également corrompus.* »

et plus loin :

> « *Ce nombre de fois étant inconnu, on égalise puis on divise tout par le nombre inconnu des juges et l'on obtient par-là le degré inconnu de corruption.* »
> « *La masse des juges est corrompue à tel degré précis qu'on ne connoît pas.* »

Le retour des tournures négatives, *on ne connoît pas*, *inconnu* est en décalage constant avec les explications très assurées de la démarche intellectuelle *on prend*, *on divise*, *on obtient*. On aboutit ainsi à une disqualification implicite de l'adversaire, accusé principalement de corruption.

Ces quelques relevés d'exemples nous fournissent des échantillons de la présence subjective de Buée dans ses énoncés. Nous retrouvons la catégorie des « subjectivèmes évaluatifs » exposés par Catherine Kerbrat-Orecchioni dans L'Enonciation, De la subjectivité dans le langage.

Ce sont dans la classe des axiologiques, les adjectifs subjectifs comme *inconvenant*, *mauvais raisonneur*, *absurde*, *engagé*, *irréligieux*, *monstrueux*, *athée*.

Tout aussi subjectifs sont les substantifs *enfer de glace*, *indifférentisme*, *persécuteur* et les verbes *intriguer*, *tenailler*.

7.3.5. LES PROCÉDÉS RHÉTORIQUES.

- la métaphore

A l'article Roi un supplément de 4 lignes tente de justifier l'utilité du roi pour le bonheur de la France. Il en propose une nouvelle définition fondée sur une image :

1821 « *Qu'est-ce donc qu'un roi ? L'œil du gouvernement. Qui croiroit que cette définition est neuve ? Qu'on en tire les conséquences et la France est sauvée*. »

Le roi est un organe vital, l'œil, inclus cependant dans un ensemble, le gouvernement. Nous sommes en 1821. Les conceptions monarchiques ont évolué. Buée a pu éprouver, pendant son séjour en Angleterre, les avantages d'une monarchie contrôlée par une constitution.

- l'ironie

L'article Souveraineté de la Nation se voit augmenté d'un adjectif entre parenthèses qui connote ironiquement la phrase.

1792 : « *Eh ! mes amis, n'ayez pas peur ; vous aurez long-temps votre roi, si vous le conservez jusqu'à ce qu'on voie vingt-cinq millions de têtes sous un même bonnet*. »

1821 : « *Eh ! mes amis, n'ayez pas peur ; vous aurez long-temps votre roi, si vous le conservez jusqu'à ce qu'on voie vingt-cinq millions de têtes sous un même bonnet* (rouge). »

L'unité nationale était pour lui, avant l'exécution du roi, la condition de la souveraineté nationale. La Révolution est passée et l'expression anodine « *X têtes sous un même bonnet* » a pris un autre sens avec la diffusion et l'efficacité de ce symbole révolutionnaire par excellence : le bonnet phrygien auquel nous renvoie l'adjectif *rouge*. La réalité politique l'a dépassé. L'ironie est amère.

- l'effacement simulé.

Enfin l'article Noblesse permet à l'auteur de commenter a posteriori son travail dans une petite note :

> « *1821. Je ne suis pas content de cet article. M. de Bonald le feroit incomparablement mieux que moi.* »

Il ne fournit aucune raison sur son mécontentement. De fait, sa défense de la noblesse était assez tiède et il n'excluait pas d'en limiter

sa prépondérance. Or sa position conservatrice s'est peut-être renforcée avec le temps. Nous remarquons que ses positions contre-révolutionnaires, ses indignations sont plus violentes en 1821. En outre, il vante les mérites de M. de Bonald du parti contre-révolutionnaire. On doit au vicomte de Bonald (1754-1840) La théorie du pouvoir politique et religieux, publié en 1796 en trois volumes, et saisi par ordre du Directoire. Tout comme A.Q. Buée il émigre, mais lui en 1791 et à Heidelberg. En 1820-1823 il est député et pair de France et en 1822 ministre d'Etat ; opposé à la liberté de la presse, il est président de la commission de censure.

Buée rend hommage au champion du parti contre-révolutionnaire.

7.3.6. L'APPEL AU RAISONNEMENT ET À L'ARGUMENTATION.

- Dans l'article Responsabilité des ministres, un supplément de 10 lignes utilise le raisonnement logique :

> « *Oh ! si le Roi savoit cela ! disoit autrefois le peuple. —Si le Roi ne le sait pas, c'est la faute des ministres... Ils devoient le savoir, eux. Si, le sachant, ils ne l'ont pas dit, ils se sont rendus coupables de haute trahison au premier chef. C'est sur ce point-là seul qu'ils peuvent être solidairement responsables. Mais des ministres responsables le sont solidairement ; par cela seul, ils deviennent trop puissants pour qu'il soit possible de les juger.* »

Le chiasme *solidairement responsables* et *responsables solidairement* aboutit à nier la possibilité de juger le défaut de responsabilité des ministres. En fait de raisonnement, il s'agit plutôt d'un jeu sur les mots et sur la place de l'adverbe dans la phrase.

De même, dans le supplément 1820 de l'article Opinion publique, sous couvert de raisonnement logique, Buée cherche en fait à tourner en dérision et nier la justesse d'une expression :

> « *L'accouplement des mots opinion publique est une absurdité ; parce qu'elle contredit l'axiome tot capita, tot census, que nous enseigne l'expérience universelle. Les suites de mots émises dans le public peuvent bien passer de la langue de l'homme A au tympan de l'oreille de l'homme B. Mais les idées que ces mots excitent dans les têtes, ne peuvent être exactement les mêmes dans la tête B que dans la tête A.*
>
> *M. Necker a rendu célèbre le mot opinion dans l'amphigouri qu'il a intitulé : des Opinions religieuses, et qui a fait croire aux ignorans que la religion étoit aussi absurde que les idées de ce banquier travesti en théologien. De là, la fortune prodigieuse du mot opinion.*
>
> *Du mot religieuses appliqué au mot opinions suit l'axiome : autant de têtes, autant de religions. Voila où nous en sommes maintenant ?*

Si le mot opinion ne peut pas s'amalgamer avec le mot publique, le mot raison s'y amalgame parfaitement.
L'adage, que les rois ne doivent rien faire sans consulter l'opinion publique, date des dernières années de Louis XV. Si, au lieu de dire l'opinion publique, on avoit dit la raison publique, la révolution auroit été impossible, et l'horrible confusion d'idées dans laquelle l'Europe est noyée, n'existeroit pas.
On fait l'opinion publique.
La raison publique (qu'on ne peut jamais faire) doit exister avec les actions publiques. »

L'emploi d'un vocabulaire dépréciatif aboutit à dévaloriser l'expression et ceux qui l'utilisent : *absurdité*, *excitent*, *ignorans*, *absurde*, *travesti*, *s'amalgamer*, *horrible confusion d'idées*, *noyée*.

Enfin la phrase *on fait l'opinion publique* dénonce les manipulations des gens au pouvoir.

- le souci de précision dans la pensée.

Il reste enfin une série de suppléments moins longs qui servent divers objectifs :

- dans l'article Couleurs de la Nation un changement de tournure assorti d'une répétition de mot donne plus de clarté à la démonstration :

1792 « *Enfin, dans les trois couleurs, ils auroient trouvé la religion, la piété et toutes les vertus nécessaires aux ministres du culte et les leur auroient données, si l'intérêt de la constitution l'eût permis*. »

1821 « *Enfin, dans les trois couleurs, ils auroient trouvé la religion, la piété et toutes les vertus nécessaires aux ministres du culte et les leur auroient données, si l'intérêt de la constitution eût permis qu'il y eût un culte*. »

La répétition du mot *culte* donne un sens plus précis à la phrase et centre l'intérêt plus exclusivement sur les préoccupations religieuses de l'auteur. Le lecteur de 1821 doit comprendre : interdiction du culte catholique par les Révolutionnaires.

- Argumentation par autorité

Dans l'article Distinction des pouvoirs une note supplémentaire de 3 lignes invoque l'autorité de M. de Bonald à l'appui de ses idées.

« *Principe.* « *Unité de pouvoir, dit M. de Bonald, distinction des fonctions* ». *(Conservateur, 68e. livraison, p. 99.)* »

Il utilise, pour ce faire, un mot qui selon F. Brunot soulève de nombreux sarcasmes : le mot principe. Brunot écrit dans H.L.F., Tome IX, p. 673 :

« *On dirait que la Révolution a inventé de se fonder sur les principes. Pourtant, à chacune de ses Remontrances, Le Parlement de Paris s'y référait. Seulement ceux-là c'étaient les bons, ceux qui justifiaient tous les ajouts.* » *et Brunot d'ajouter en note :* « *Les gens de droite ne cessèrent pas de s'en servir avec componction.* »

F. Brunot continue :

> « *En 1789, les principes qui dominaient le mouvement inspiraient à l'immense majorité sinon l'enthousiasme du moins un respect profond. Ils apparaissaient comme une doctrine de salut, fondée ainsi que la science sur la raison immortelle.*
> *C'est plus tard seulement qu'on appellera « principiers », des gens qui invoqueront perfidement les principes.* »

La perfidie en moins, car sa sincérité ne fait pas de doute, A.Q. Buée se range parmi les défenseurs de principes anciens.

7.3.7. L'ARGUMENT ÉTYMOLOGIQUE.

Buée use également de l'argument étymologique dans l'article Ci-devant. C'est le fond de dix lignes supplémentaires qui doivent démontrer la solidité de l'ancienne constitution :

> « *Cette constance, unique en Europe, est un fait fondamental. Ce fait fondamental est la seule explication possible du mot constitution françoise. Personne en France, ni le Roi, ni la nation, quand même elle seroit unanime, ne pourroit changer cette constitution, sans anéantir la société françoise. Je parle ici d'après J.J. Rousseau. Les mots constitution françoise et légitimité sont synonymes [5 mai 1821]* »

et une petite note précise : « *Constitution est le substantif de Constante*. », ce qui n'est pas tout à fait exact. En fait, par un raisonnement fondé sur l'étymologie, l'auteur prétend justifier le refus de tout changement de constitution.

En conclusion, les modifications portent sur des détails. Elles vont dans le sens des procédés, thèmes et stratégies du corps de l'ouvrage. Buée accentue encore sa présence et le recours à la polémique. Tout au plus peut-on constater que ces modifications actualisent le texte en supprimant les allusions vieillies, en généralisant les attaques contre les adversaires.

DEUXIÈME PARTIE

L'ANALYSE DU DICTIONNAIRE

1
LE NOUVEAU DICTIONNAIRE : ANALYSE DES ENTREES

Notre travail de recherche porte sur un de ces répertoires socio-politiques qui a fait la célébrité d'Adrien-Quentin Buée : le Nouveau Dictionnaire, pour servir à l'intelligence des termes mis en vogue par la Révolution, Dédié aux amis de la Religion, du roi et du sens commun.

Lorsqu'on interroge les fichiers des bibliothèques qui conservent la trace d'Adrien-Quentin, c'est l'ouvrage qui y figure immanquablement. Ferdinand Brunot le cite régulièrement dans son tome IX de l'Histoire de la langue française alors qu'il ignore les autres œuvres.

1.1. LES ARTICLES DU NOUVEAU DICTIONNAIRE

Le Nouveau Dictionnaire compte deux éditions : l'une en janvier 1792, chez Crapart, l'autre en 1821, chez Adrien Le Clere.

L'édition de 1792 comporte 73 articles, répartis sur 130 pages. L'ensemble des articles est plutôt court : 49 articles sur 73 comptent moins de 40 lignes. Un seul dépasse nettement 200 lignes : La Liberté de la presse (235 lignes). Les notes occupent souvent une place importante : 148 lignes de notes pour Décatholiciser la France.

RÉPERTOIRE DES ADRESSES DU NOUVEAU DICTIONNAIRE suivi du nombre de lignes
(Edition de 1792)

ABUS :		**19 lignes**
	+ 1 note	4 lignes
	soit	23 lignes
ADRESSE :		**6 lignes**
AGIOTEURS :		**8 lignes**
AISANCE, BALANCE DU COMMERCE, CIRCULATION D'ESPÈCES, RICHESSE NATIONALE, RICHESSES PARTICULIÈRES, PROSPÉRITE, GLOIRE,PRÉPONDÉRANCE DE LA NATION,SÛRETÉ, etc :		**3 lignes**

AMNISTIE :			**4 lignes**
ARISTOCRATE :			**9 lignes**
ASSEMBLÉE NATIONALE :			**24 lignes**
	+ 2	notes	6 lignes
		soit	30 lignes
ASSIGNATS :			**63 lignes**
	+ 1	note	20 lignes
		soit	83 lignes
AVOCATS :			**15 lignes**
	+ 1	note	1 ligne
		soit	16 lignes
ÇA IRA :			**20 lignes**
	+ 1	note	2 lignes
		soit	22 lignes
CI-DEVANT :			**35 lignes**
	+ 1	note	13 lignes
		soit	48 lignes
CITOYEN ACTIF :			**24 lignes**
	+ 1	note	1 ligne
		soit	25 lignes
CLUBS :			**29 lignes**
CONSTITUTION (en général) :			**26 lignes**
CONSTITUTION (française) :			**59 lignes**
	+ 1	note	3 lignes
		soit	62 lignes
CORPS, CORPORATION :			**45 lignes**
	+ 5	notes	22 lignes
		soit	67 lignes
COULEURS (de la nation) :			**66 lignes**
CRIME DE LÈZE-NATION :			**10 lignes**
CULTE RELIGIEUX :			**56 lignes**
	+ 1	note	3 lignes
		soit	59 lignes
DÉCATHOLICISER LA FRANCE :			**201 lignes**
	+ 12	notes	148 lignes
		soit	349 lignes
DÉFICIT :			**17 lignes**
DÉMOCRATE ou démagogue :			**10 lignes**

DÉPARTEMENS. DISTRICTS :		**26**	**lignes**
	+1 note	4	lignes
	soit	30	lignes
DÉPUTATION de tous les peuples de l'univers à l'Assemblée Nationale :		**5**	**lignes**
DESPOTISME :		**15**	**lignes**
	+ 1 note	12	lignes
	soit	27	lignes
DISTINCTION des POUVOIRS spirituel et temporel :		**25**	**lignes**
	+ 1 note	1	ligne
	soit	26	lignes
DROITS DE L'HOMME :		**99**	**lignes**
	+ 4 notes	38	lignes
	soit	137	lignes
EDUCATION nationale :		**117**	**lignes**
	+ 4 notes	15	lignes
	soit	132	lignes
EGALITÉ :		**15**	**lignes**
	+ 2 notes	7	lignes
	soit	22	lignes
ELECTEURS :		**16**	**lignes**
ELECTIONS :		**33**	**lignes**
	+ 3 notes	8	lignes
	soit	41	lignes
ESCLAVAGE :		**13**	**lignes**
FANATISME :		**51**	**lignes**
	+ 1 note	4	lignes
	soit	55	lignes
FOLLICULAIRES :		**53**	**lignes**
GARDES-NATIONALES :		**7**	**lignes**
	+ 1 note	5	lignes
	soit	12	lignes
JACOBINS :		**9**	**lignes**
	+ 2 notes	4	lignes
	soit	13	lignes
INSURRECTION[88], Fragment d'un catéchisme patriotique :		**22**	**lignes**
	+ 1 note	2	lignes
	soit	24	lignes

88. L'insertion du I insurrection entre le J jacobins et le J jureurs se retrouve dans l'édition de 1821.

JUREURS :		**19**	**lignes**
LÉGISLATEUR Apologue :		**32**	**lignes**
	+ 1 note	5	lignes
	soit	37	lignes
LIBERTÉ :		**189**	**lignes**
	+ 4 notes	22	lignes
	soit	211	lignes
LIBERTÉ DE LA PRESSE :		**235**	**lignes**
	+ 7 notes	38	lignes
	soit	273	lignes
LOGIQUE :		**4**	**ligne**s
LOI :		**30**	**lignes**
	+3 notes	7	lignes
	soit	37	lignes
MAINTENIR la constitution :		**118**	**lignes**
	+ 3 notes	11	lignes
	soit	129	lignes
MŒURS :		**159**	**lignes**
	+ 6 notes	62	lignes
	soit	221	lignes
MOTION :		**9**	**lignes**
MUNICIPALITÉ :		**7**	**lignes**
NATION :		**56**	**lignes**
	+ 1 note	2	lignes
	soit	58	lignes
NOBLESSE :		**59**	**lignes**
	+ 3 notes	8	lignes
	soit	67	lignes
OPINION PUBLIQUE :		**10**	**lignes**
PANTHÉON FRANÇOIS :		**65**	**lignes**
PATRIOTE :		**3**	**lignes**
PATRIOTISME :		**12**	**lignes**
PÉTITION :		**29**	**lignes**
	+ 2 notes	5	lignes
	soit	34	lignes
PEUPLE :		**25**	**lignes**
PHILOSOPHES :		**17**	**lignes**
	+ 2 notes	7	lignes
	soit	24	lignes

POUVOIRS (en général) :		**163**	**lignes**
	+ 4 notes	13	lignes
	soit	176	lignes
PRISE DE LA BASTILLE :		**10**	**lignes**
PROPAGANDISTES :		**16**	**lignes**
	+ 1 note	3	lignes
	soit	19	lignes
PROPRIÉTÉS :		**88**	**lignes**
	+ 1 note	15	lignes
	soit	103	lignes
RÉFRACTAIRES :		**44**	**lignes**
	+ 2 notes	5	lignes
	soit	49	lignes
RESPONSABILITÉ DES MINISTRES :		**35**	**lignes**
	+1 note	1	ligne
	soit	36	lignes
RÉVOLUTION FRANÇOISE :		**36**	**lignes**
	+ 2 notes	5	lignes
	soit	41	lignes
ROI :		**40**	**lignes**
	+ 1 note	5	lignes
	soit	45	lignes
SANS-CULOTTES :		**16**	**lignes**
SÉPARATION DES POUVOIRS législatif, judiciaire et exécutif :		**29**	**lignes**
	+ 1 note	5	lignes
	soit	34	lignes
SERMENT :		**6**	**lignes**
	+ 1 note	1	ligne
	soit	7	lignes
SOUVERAINETÉ de la nation :		**17**	**lignes**
STABILITÉ des loix. (Terme qui sera mis en vogue par la contre-révolution) :		**58**	**lignes**
	+ 3 notes	8	lignes
	soit	66	lignes
VETO :		**28**	**lignes**
VŒUX RELIGIEUX :		**153**	**lignes**
	+ 4 notes	60	lignes
	soit	213	lignes
VOLONTAIRES :		**21**	**lignes**

VOLONTÉ GENÉRALE :		**44**	**lignes**
	+ 3 notes	15	lignes
	soit	59	lignes

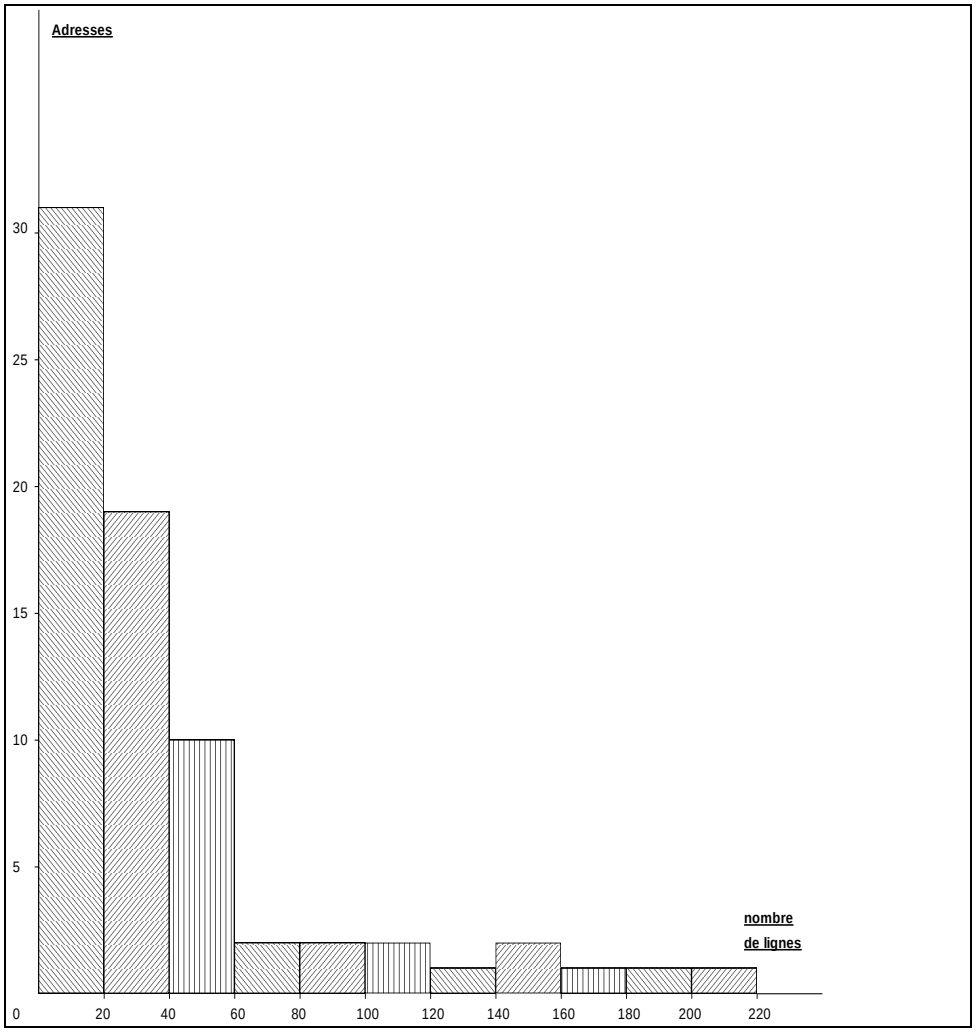

Tableau des articles du *Nouveau Dictionnaire* classés par nombre de lignes

Parmi ces articles, 9 se détachent et sont particulièrement longs. Ce sont ceux où Buée va plus loin que la définition ironique et expose ses propres opinions. Il s'agit:

- de religion: Décatholiciser la France, Vœux religieux.
- d'opinion: Droits de l'Homme, Liberté, Liberté de la Presse.
- de formation des opinions: Education nationale.
- de morale: Mœurs.
- de l'organisation de l'Etat: Maintenir la Constitution, Pouvoirs.

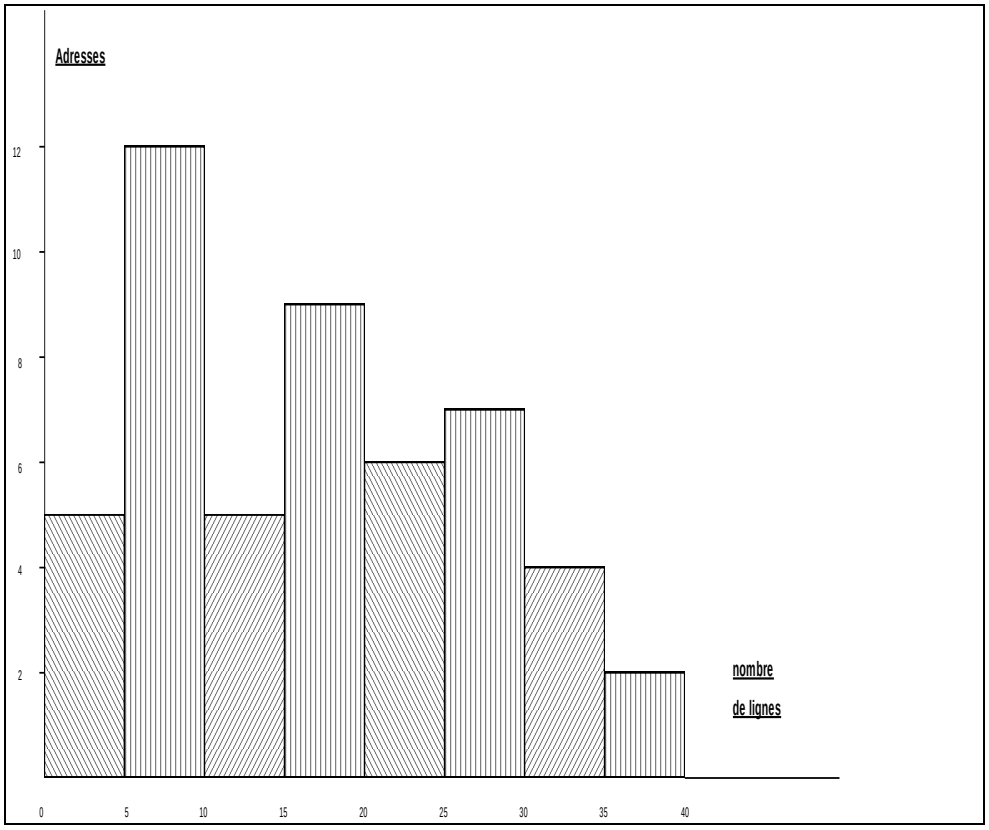

Tableau détaillé des articles de moins de quarante lignes

On remarque que, pour les articles possédant moins de lignes, l'irrégularité l'emporte, avec cependant une majorité d'articles courts, 12 articles de 5 à 10 lignes et 2 articles de 35 à 40 lignes (Roi et Révolution française).

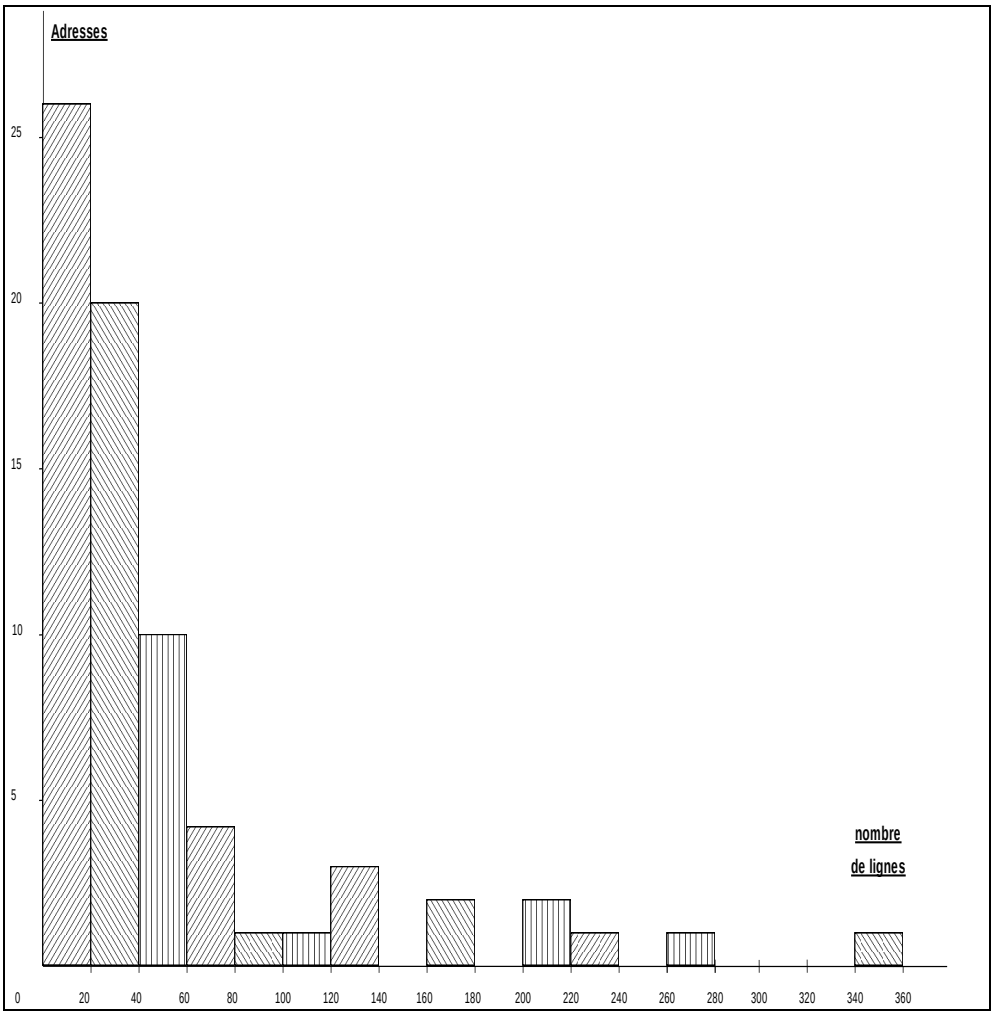

Tableau des articles tenant compte du nombre de lignes des articles et de leurs notes respectives

La prise en compte des notes de bas de page permet de mette particulièrement en évidence quelques articles: Décatholiciser la France (349 lignes), Liberté de la presse (273 lignes), Mœurs (221 lignes), Liberté (211 lignes), Vœux religieux (213 lignes).

1.2. LA DÉNONCIATION DU DISCOURS ADVERSE : LES THÈMES DU NOUVEAU DICTIONNAIRE

Imprégné par le courant conservateur de son époque, Buée s'attaque à la propagande révolutionnaire et s'attache à en dénoncer les effets pervers. L'objet du Nouveau Dictionnaire concerne uniquement l'entreprise des Révolutionnaires : discours et événements. Le texte est tout entier tourné vers la destruction de leur idéologie. Cela ne se voit pas toujours à l'examen des entrées d'apparence anodine[89]. Ainsi Couleurs de la Nation rappelle l'adoption du drapeau tricolore le 21 septembre 1790 en place du drapeau blanc :

> « *Ce sont les signes qui, en nous rappelant des idées grandes, fortes, sublimes, nous élèvent au-dessus de nous-mêmes... Par les signes on excite dans les hommes les passions terribles, la fureur, le désir de la vengeance, le désespoir ; les passions douces, l'humanité, la bienveillance, l'amitié ; les passions fermes, le courage, la constance, l'héroïsme. C'est apparemment d'après ces principes, que nos sublimes constituans ont fait un si grand usage des couleurs de la nation. Vouloient-ils remettre la discipline parmi les matelots, rendre la marine françoise formidable, et donner à la France l'empire des mers, ils décrétoient le pavillon aux trois couleurs... Vouloient-ils créer, dans les offices municipaux, l'esprit d'ordre et d'économie, et dans les juges, les lumières et l'impartialité, ils leur donnoient tout cela, en accordant aux uns une écharpe, et aux autres un collier aux trois couleurs...* »

Buée s'empare du thème des trois couleurs pour dénoncer l'opération de manipulation : les Révolutionnaires usent du prétendu pouvoir hypnotique du drapeau tricolore pour mettre en œuvre la nouvelle politique. Le sous-entendu est clair : les Français ne sont pas maîtres de leurs actions. Ils agissent par suggestion « magique ».

De même l'article Maintenir reprend les termes de la formule du serment imposé aux prêtres, par la Constitution civile du clergé (12 juillet 1790) : ils doivent prêter serment de fidélité « *à la nation, à la loi et au roi* » et jurer de « *maintenir de tout leur pouvoir la constitution* ». Buée en profite pour développer une critique du droit des Révolutionnaires à imposer semblable serment.

L'examen des mots n'est bien sûr pas le but de Buée. En réalité, il s'attaque aux phénomènes politiques de son temps. Il s'intéresse aux choses, aux idées, mais pas aux mots. Mais, nous le verrons, il a été sensible à la naissance du langage politique et à son pouvoir de

89. Vieille technique largement exploitée par les Encyclopédistes.

manipulation. Mots et choses se superposent. Les techniques qu'il emploie sont très variées : anecdotes historiques, dialogues, fausses définitions. Le but est de ne pas ennuyer le lecteur.

Dans ce chapitre, nous nous attacherons d'abord aux contenus abordés par Buée.

Nous avons classé les 73 articles par thèmes[90], de manière à faire apparaître les centres d'intérêt du texte et à surmonter l'impression première d'émiettement que laisse la lecture[91]. Les termes employés dans les titres sont presque tous des noms à l'exception de Ça ira (titre qui fonctionne comme un nom) ou de la fausse entrée Maintenir.

Sept groupes thématiques se détachent : les principes nouveaux de gouvernement et les institutions, la mise en œuvre des principes révolutionnaires, les événements fondateurs et les emblèmes, les actes de langage liés à la nouvelle organisation du pouvoir, les valeurs contre-révolutionnaires, les acteurs sociaux de la Révolution.

- Les principes nouveaux de gouvernement et les institutions

Il s'agit de termes évoquant les fondements et les formes du nouveau régime politique :

Pouvoir, Constitution, Egalité, Loi, Elections, Patriotisme, Amnistie , Assemblée nationale, Députation, Départemens- districts, Municipalité, Distinction des pouvoirs, Insurrection.

- La mise en œuvre effective des principes révolutionnaires

Un des objectifs du Nouveau Dictionnaire consiste à saisir le fonctionnement réel du pouvoir révolutionnaire dans ses aspects politiques, économiques, sociaux et religieux :

Séparation des pouvoirs, Responsabilité des ministres, Souveraineté de la nation, Assignats, Déficit, Nation, Volonté générale, Propriétés, Liberté, Liberté de la presse, Maintenir.

- Les événements fondateurs et les emblèmes

Dans cette rubrique nous avons placé les entrées qui font référence :

- aux événements qui fondent la collectivité révolutionnaire :

Révolution française, Prise de la Bastille, Panthéon françois.

---

90. Nous reprenons les propositions de l'article du Français moderne, avril 1989, n° 1/2, S. Branca-Rosoff, G. Lozachmeur, « Buée : des mots contre les mots, un dictionnaire polémique en 1792 ».

91. Nous publions le texte intégral du Nouveau Dictionnaire en annexe.

- aux symboles que raille Buée en feignant de porter la discussion sur un plan esthétique :

Couleurs de la nation, Ça ira, Ci-devant.

- Les actes de langage liés à la nouvelle organisation du pouvoir

Nous rangeons là un lexique vague qui fait référence aux pouvoirs supposés qu'ont des paroles de réaliser effectivement des actes. L'analyse découvre de façon ironique que ce « pouvoir » n'est réel que si les institutions fonctionnent.

Adresse, Motion, Pétition, Serment, Veto.

- Les valeurs contre-révolutionnaires

Buée oppose aux valeurs de la nouvelle société, celles de la contre-révolution dans les domaines

- du culte :

Vœux religieux, Culte religieux, Décatholiciser la France.

- de la morale :

Mœurs.

- de l'éducation :

Education nationale.

- de l'économie :

Aisance, Balance du commerce, Circulation d'espèces, Richesse nationale, Richesses particulières, Prospérité, Gloire, Prépondérance de la nation, Sûreté... , Logique.

- de la politique :

Noblesse, Stabilité des loix.

- L'atteinte aux libertés

Buée procède à des opérations de retournement. Il reprend des mots comme *abus* ou *fanatisme* dont se servent ses adversaires pour dévaloriser l'ancien régime et les catholiques, et les utilise contre les Révolutionnaires.

Crime de lèze-nation, Despotisme, Droits de l'homme, Fanatisme, Abus, Esclavage.

- Les acteurs sociaux de la Révolution

Nous envisageons là tout d'abord le vocabulaire des désignations politiques, terrain d'affrontement évident :

Citoyen actif, Clubs, Corps- corporations, Démocrate, Gardes-nationales, Jacobins, Législateurs, Patriote, Propagandistes, Sans-

culottes, Roi, Aristocrate, Jureurs, Réfractaires, Peuple, Electeurs, Volontaires.

C'est un moyen pour Buée de nommer les gens auxquels il s'oppose, de mettre en place les grands groupes antagonistes.

Nous remarquons dans cette série quatre noms de métier : *agioteurs*, *avocats*, *folliculaires*, *philosophes* dont l'activité se résume à user de leur pouvoir de manœuvre pour aboutir à leurs fins. En outre, les avocats, les folliculaires et les philosophes, grands responsables de l'état révolutionnaire, sont trois professions de la langue.

- Agioteurs : leur système engendre des profiteurs, des spéculateurs.
- Avocats : « *Maudits bavards* », ils symbolisent la perversion de l'éloquence. Ils mettent, avec les folliculaires, leur rhétorique au service de la tyrannie.
- Folliculaires : ce sont eux qui attisent les haines entre les Français en assénant les mots *despotisme*, *fanatisme*, *liberté*, *aristocratie*, *poignards*, *tyrans*.
- Philosophes : Leur responsabilité est plus ambiguë : ont-ils égaré leurs adeptes parce qu'ils abusaient des mots ou parce qu'ils étaient mal lus ?

  L'édition de 1792 juxtapose les deux explications :

  « O *Condillac ! leurs pauvres têtes ne sont capables ni de la justesse de tes idées, ni de l'ordre que tu sais y mettre. Ils ne savent même pas te lire*. »

  et

  « *Ces philosophes, je leur croyois au moins le coeur bon. Les mots de bienfaisance, d'humanité, de tolérance, m'avoient séduit. Quelle étoit ma simplicité !...* »

Graphique de la répartition thématique des entrées du Nouveau Dictionnaire

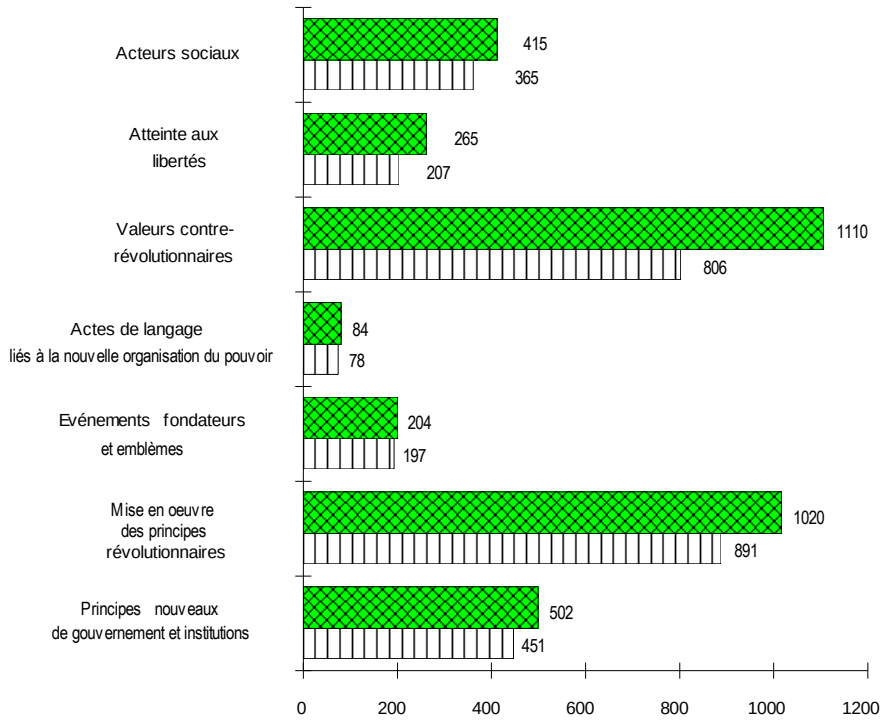

Graphique suivant le nombre de lignes (en foncé, sans les notes ; en clair, en tenant compte des notes). On note l'importance des valeurs contre-révolutionnaires d'une part, du réel révolutionnaire et des principes nouveaux de gouvernement d'autre part, puis des acteurs sociaux.

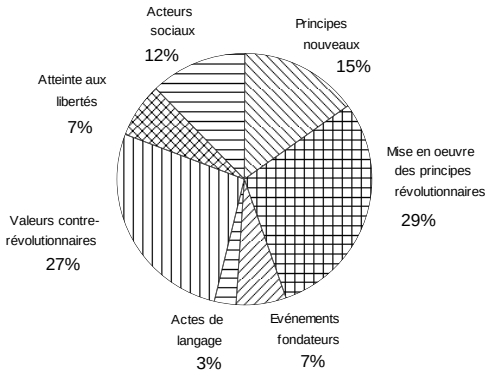

Pourcentages sans notes

Répartition thématique en pourcentages

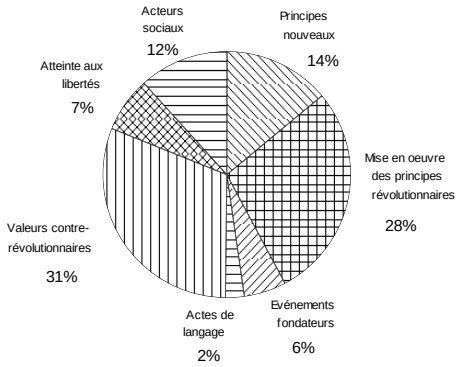

Pourcentages avec notes

Conclusion

La totalité des articles du Nouveau Dictionnaire se charge de détruire méthodiquement les opinions révolutionnaires au nom de la morale. Mais pour discuter des « choses », des notions, Buée est amené à revenir sur les mots. Il insiste particulièrement sur l'opposition du sens véritable des mots et de leur « abus ». De fait, sa tactique consiste le plus souvent à retourner l'acception révolutionnaire pour provoquer le sursaut de l'opinion.

Cependant, à l'article Maintenir la constitution[92], il joue aussi de l'indignation et feint de s'adresser à des « *esprits concilians* » en soulignant l'efficacité des mots, puisqu'on en tire des avantages, on trompe (*horrible abus des mots*), en même temps que le vide sémantique (*des expressions impropres*). Il oppose , implicitement, à cette manipulation du langage son honnêteté morale :

> « *Quoi ! c'est avec des hommes qui ont fait un si horrible abus de ces mots : à la disposition de la nation ; avec des hommes qui ne s'enveloppent dans des expressions impropres, que pour surprendre les innocens, leur trouver des crimes, les accuser, les mettre sous le fer des assassins ; avec des hommes pour qui rien n'est sacré, que vous conseillez d'employer une expression*[93] *dont ils peuvent tirer le plus affreux avantage ! Vous voulez qu'on trompe les peuples, et qu'en proférant à la face du ciel et de la terre une expression mensongère, on plonge les ames simples dans une erreur dont on ne pourroit les tirer qu'en leur ôtant leur simplicité et peut-être leur probité !* »

Il dénonce nettement le détournement de la pensée par le mensonge, la falsification.

---

92. Buée, Nouveau Dictionnaire, Crapart, Paris, 1792, p. 77.
93. « Maintenir la constitution », formule insérée dans le serment civique à la constitution.

2
LES MÉTHODES LEXICOMÉTRIQUES

2.1. PLACE DE LA LEXICOMÉTRIE DANS LES MÉTHODES D'ANALYSE DU DISCOURS

2.1.1. LA VOIE TRACÉE PAR F. BRUNOT

Depuis longtemps, les historiens de la langue se sont intéressés au lexique comme méthode d'exploration des représentations sémantiques élaborées par les hommes du passé. L'étude des mots, de leur apparition, de leur succès, de leur déclin, de leurs changements de sens a constitué un élément important dans l'approche du passé. Des historiens comme Lucien Fèvre, ou des grammairiens comme F. Brunot ont mêlé collectes des textes et analyse du lexique. Dans son Histoire de la Langue Française, F. Brunot analyse le mot Révolution après la prise de la Bastille :

> « *Ce nom n'était pas nouveau, même en cette signification de mouvement profond qui transforme un empire. Néanmoins, c'est le premier qui doit nous arrêter au seuil de cette étude, car, si ancien qu'il fût, il commençait une nouvelle vie. S'amplifiait-il ? Peut-être, car jamais secousse si profonde n'avait depuis des siècles ébranlé le monde ; mais surtout il prenait dans l'idiome une place tout autre que celle qu'il avait eue. Des politiques, des philosophes avaient pu entrevoir et souhaiter pareil événement, il devenait une réalité ; des sphères du rêve et de la spéculation, révolution passait dans la vie. En outre, un peuple entier, jusque-là courbé sur sa besogne quotidienne, le répétait, s'en repaissait ; il apparaissait à ceux qui en comprenaient la valeur comme gros de promesses ou de menaces ; à ceux qui ne comprenaient pas il s'imposait encore avec une irrésistible puissance. En effet, sorti du domaine de l'intelligence, il entrait dans celui du sentiment, faisait battre les cœurs, les attirait ou les repoussait ; il était pour les uns foi, espoir, pour les autres haine et terreur ; on allait mourir pour ou contre lui. Qu'on y prenne garde, il est resté depuis lors incarné ; dieu ou démon, il est une personne, il a conservé une âme.* »[94]

Il poursuit en étudiant *Révolutionnaires* et les mots issus de *Révolution*.

---

[94]. Ferdinand Brunot, Histoire de la Langue française des origines à 1900, Tome IX, La Révolution et l'Empire, Paris, 1937, p. 617 et suivantes.

> « *Ce qui intéresse la sémantique, c'est que révolutionnaire et autres en arriveront bientôt à désigner, tant les événements sont maîtres du langage et le transforment suivant leur propre développement, des façons d'agir diamétralement opposées à celles qui avaient été la caractéristique de la Révolution.* »

Au-delà de l'analyse sémantique, c'est donc l'impact du mot Révolution que F. Brunot étudie, un travail de psychologie du langage. Son idée est qu'on ne sépare pas le mot de l'usage qui en est fait. Le mot s'agrège les représentations que l'histoire lui ajoute. Il en vient donc naturellement à évoquer « *les inconvénients et les dangers d'un usage aussi inconsidéré et fallacieux des mots*. »

A propos de la langue politique de l'assemblée nationale, il écrit :

> « *En réalité, il s'agissait moins de fixer le sens et la valeur des vocables - le travail était fait par beaucoup d'entre eux - que de les attacher à cette valeur. Nulle règle, nulle loi d'Etat n'y eût suffi. On se rappelait le chapitre de Locke sur l'abus des mots, mais autre chose est de connaître le devoir, autre chose de s'y soumettre.* »[95]

F. Brunot consacre ainsi des pages entières au vocabulaire de la Révolution. Elles restent incontournables et sont autant d'articles de lexicographie des mots ; notamment celui qui concerne aristocrate et aristocratie :

> « *Pour qu'un nom fût exalté ou haï, point n'était besoin qu'il résumât un long passé de malfaisance. Aristocrate datait de la veille. S'il n'est pas de Louis XVI, comme on l'a dit, il est bien de son époque. L'idée et le mot avaient été l'objet de vives discussions dans les dernières années de l'ancien régime. Mirabeau avertissait, dès 1786, que les prétentions et les intérêts privés des « aristocrates » ont en tout pays été trop souvent pris pour l'intérêt public.* »

F. Brunot décrit les principes sous-jacents aux attitudes des Révolutionnaires pour qui l'étymologie ne comptait pas : « *Personne ne voulut admettre que le « gouvernement ainsi désigné fût le gouvernement des meilleurs ». En très peu de temps, aristocrate fut déconsidéré* ». Puis en puriste il dénonce les bifurcations du sens, ce que J. Guilhaumou appellera au contraire « *le nécessaire trop plein de signification* »[96], refusant ainsi le point de vue des conservateurs. On remarque au passage que F. Brunot avance des raisons proprement linguistiques à l'instabilité du mot : « *Le sens était en effet d'autant plus facile à corrompre qu'aucun lien n'attachait ce vocable sans famille ni histoire à une famille quelconque de mots français. Necker et d'autres observateurs l'ont bien remarqué: "un nom grec était fort bien choisi*

---

[95]. Ferdinand Brunot, op. cit., p. 651.
[96]. J. Guilhaumou, op. cit. , p.9.

pour y comprendre tout ce qu'on voulait". La forme aussi était instable. On voit un paysan de Maurienne la raccourcir en istocrate ».

Toutefois, chez F. Brunot, le goût du travail philologique permet d'accéder aux documents comme cette anecdote : « *Karamsine a entendu raconter que le Dauphin, jouant avec son écureuil et lui donnant des chiquenaudes, s'amusait à l'appeler « aristocrate »: – Le cher enfant a appris ce mot en l'entendant tout le temps* ».

Pour F. Brunot, les « confusions » dans l'emploi du mot l'ont donc vidé de tout sens :

> « *L'acception des mots aristocrate et démocrate a tellement changé, pendant le cours de la révolution, disait un citoyen, qu'on ne sait plus ce qu'ils doivent signifier, ni quelle idée y attacher.*
> *L'aristocrate fut considéré comme un gibier de potence. On ne sait trop à quelle date, dans le refrain du Ça ira, s'introduisit le vers haineux :*
> *Les aristocrates à la lanterne*
> *Mais le fait est qu'il y resta.* »

Il termine son article en relevant la « progéniture » du mot : *aristocratie*, *archi-aristocrate*, *aristocrate patriotisé*, *aristocratisme*, *aristocratique*, *aristocratiquement*, *aristocratiser*, *désaristocratiser*.

Nous voyons au passage que F. Brunot se fonde beaucoup sur les dictionnaires polémiques. Par exemple à propos des gens du peuple qui se traitent d'aristocrates, il cite le Dictionnaire national et anecdotique :

> « *Il n'y a pas longtemps qu'un cocher de fiacre traitoit d'aristocrate un cocher de remise. Les forts de la halle, en entrant au cabaret, demandent un demi-setier de vin aristocrate ; cela veut dire du vin à 15 s. Il est certain que, parmi cette foule de législateurs dont les sociétés et les cafés abondent, celui-là tient pour aristocrate le législateur qui n'est point de son avis. Il n'est point de discussion dans les districts où le mot d'aristocrate ne se fasse entendre, surtout lorsqu'un homme sans uniforme s'avise d'être d'un avis contraire d'un uniformé.* »

Ainsi, il est bien sur le terrain que nous défendons, persuadé d'une part qu'il faut saisir les mots politiques en usage et d'autre part que le dictionnaire polémique est un matériau intermédiaire très utile par son attitude réflexive. Seulement F. Brunot ne s'est peut-être pas assez intéressé aux attitudes politiques sous-jacentes qui permettent de prendre de la distance avec le thème de l'abus des mots :

> « *De tous les camps s'élevaient des invectives. On s'accusait réciproquement de tromper la foule en donnant aux mots un sens, une valeur, une portée qu'ils n'avaient pas. Une génération formée comme l'était celle-là, à l'analyse du langage et des idées, ne pouvait être que choquée, indignée même, d'un désordre si pernicieux* ».[97]

[97]. Ferdinand Brunot, op. cit., p. 652.

2.1.2. L'HÉRITAGE DE F. BRUNOT

Aujourd'hui la perspective discursive philologique de Brunot est réhabilitée par un lexicographe comme A. Rey.

Dans Révolution-Histoire d'un mot[98], Alain Rey rappelle en effet que la lexicologie est au service de nombreuses sciences humaines. « *L'Histoire, sous tous ses aspects, la philosophie, le discours des sciences et les systèmes sémiotiques appelés, entre autres,* « *littérature* » *ou* « *poésie* »*, revendiquent leurs dimensions langagières, et notamment lexicales...* » De fait, des domaines nouveaux étudient l'organisation lexicale dans les discours. La lexicologie politique « *s'articule à l'analyse du discours. Elle dispose de méthodes quantitatives, capables d'améliorer la connaissance des mots et leurs effets dans la communication sociale. Les statisticiens ont révélé des traits insoupçonnés dans l'organisation et le fonctionnement discursifs. Par ailleurs, l'étymologie, activité millénaire aujourd'hui détachée de son cratylisme originel pour s'intégrer à l'histoire, s'attaque à l'insertion des usages lexicaux dans le devenir social* ».

Cela étant dit, Alain Rey, examinant le mot « révolution », expose ses conceptions sur le langage sous-jacentes à son travail : « *Le signe lexical est un objet transcendant et transitoire, une médiation active, spécifique dans sa transcendance par rapport à toute mise en discours, étant aussi posé que, sans virtualité discursive, cette transcendance est inactive. Cette hypothèse est liée à l'existence et à la pratique d'une activité encore plus mal perçue que la lexicologie, la science des termes ou terminologie. La possibilité de* « *définitions* »*, c'est-à-dire de paraphrases à fonction synonymique et d'équivalences en traduction, manifeste une relative stabilité conceptuelle – engendrant une stabilité partielle dans la communication. Là peut s'assurer l'articulation obscure, mais nécessaire, du langage à la pensée* ».

On retiendra de la mise au point théorique d'un programme philologique que « *les signes ne sont que formes vides s'ils sont privés de leur pouvoir social* » et de leur expression par le discours.

---

[98]. Révolution-Histoire d'un mot, Alain Rey, Gallimard, 1989, p. 9 à 12.

2.1.3. L'ÉVOLUTION MODERNE DE LA LEXICOLOGIE

La lexicographie historique a connu dans un premier temps un relatif discrédit chez les linguistes, car la place du lexique gêne les premiers structuralistes.

Tantôt le lexique est vu comme inassimilable à tout essai de structuration de la langue. Ainsi A. Meillet, opposant le vocabulaire à la phonologie et à la grammaire, écrivait : « *Au contraire, les mots ne constituent pas un système, tout au plus forment-ils des petits groupes* »[99]. Tantôt, on essaie d'assimiler le lexique aux systèmes phonologiques : pour J. Dubois, « *l'unité lexicale joue sur le plan du lexique le même rôle que le phonème sur le plan phonologique.* »[100]

2.1.3.1.

G. Mounin isole par exemple les noms d'animaux qu'il va pouvoir ensuite classer en femelle/mâle/jeune/castré et montre que la représentation que par la langue nous nous donnons des animaux domestiques, s'organise en systèmes, comme les systèmes phonologiques qui classent les phonèmes de la langue, de façon à faire apparaître leurs interdépendances et leurs oppositions ; mais, en renonçant à rendre compte de la polysémie des mots[101] [un agneau n'est pas seulement « un petit de la brebis » mais aussi « un homme d'un caractère doux et pacifique » ou « Jésus Christ en tant que victime sans tache »]. G. Mounin propose en fait une approche référentielle.

2.1.3.2.

Chez G. Matoré[102], le lexique révèle un état de la société. La lexicologie est une discipline sociologique voire même historique. Elle a

---

[99]. Antoine Meillet, auteur de Linguistique historique (1926) et Linguistique générale (1936), cité par G. Mounin dans La Linguistique (1965, n° 1)

[100]. J. Dubois, Le Vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872, Paris, Larousse, 1962.

[101]. On doit à F Saussure d'avoir pris conscience de la complexité de la notion de signe : « Nous appelons *signe* la combinaison du concept et de l'image acoustique ; mais dans l'usage courant, ce terme désigne généralement l'image acoustique seule par exemple un mot (arbor, etc.). On oublie que si *arbor* est appelé signe, ce n'est qu'en tant qu'il porte le concept *arbre*, de telle sorte que l'idée de la partie sensorielle implique celle du total. L'ambiguïté disparaîtrait si l'on désignait les trois notions ici en présence par des noms qui s'appellent les uns les autres tout en s'opposant. Nous proposons de conserver le mot *signe* pour le total et de remplacer *concept* et *image acoustique* respectivement par *signifié* et *signifiant*. ». Cours de Linguistique générale, pp. 101-102.

[102]. G. Matoré, La Méthode en lexicologie, M. Didier, Paris, 1953, pp. 48-49.

pour objet l'histoire économique, l'histoire des mœurs et des faits sociaux ; car les mots donnent accès au social. En étudiant le champ notionnel[103] d'*art* et d'*artiste*, on pressent l'organisation sociale. Mais cette lexicologie sociale doit se fixer une méthode : distinguer diachronie et synchronie[104].

G. Matoré propose, en outre, un classement sémantique des faits de vocabulaire. Il s'agit d'établir la parenté sociologique des éléments et d'étudier le champ notionnel. A l'intérieur de ce dernier, il dégage des éléments importants : les mots-témoins, symboles matériels de faits spirituels importants, symboles d'un changement. Le mot-témoin est un néologisme de forme et de sens. La « mutation brusque » qui donne naissance au mot-témoin est « le signe d'une nouvelle situation sociale, économique, esthétique... : il marque un tournant »[105]. Mais le choix des mots-témoins est laissé à l'intuition de l'historien. De fait, ne considérer que les mots qui enregistrent un changement, revient à écarter du même coup les mots usuels qui restent dominants dans le lexique. D'autre part, l'étude du champ notionnel d'un mot suffit-elle à rendre compte d'une organisation sociale véritable ? N'est-ce pas plutôt l'état d'un discours que l'on saisit ? Matoré soutient que les mots sont contemporains des choses qu'ils désignent. Il prend l'exemple de *responsabilité* qui n'apparaît qu'en 1787, parce que, selon lui, le principe n'était pas encore acquis. Une fois rassemblés les mots-témoins, et parce qu'ils sont trop nombreux, il faut ramener à l'unité la diversité des phénomènes. On classe l'ensemble des mots appartenant aux champs notionnels, à partir d'une notion de caractère social qui évoque l 'époque étudiée. Le mot-clé sera l'unité lexicologique exprimant une société et désignant un être, un sentiment, une idée ; par exemple, *philosophe* au XVIIIème siècle ou *bourgeois* à partir de 1827. Pour Matoré, le mot-clé et le mot-témoin sont non pas des mots fréquents, mais des mots socialement considérables.

A la même époque, P. Guiraud explore une voie différente : son travail de stylistique se fonde sur des données numériques, les fréquences de vocabulaire, et analyse l'importance psychologique du

---

[103]. Pour Matoré, le mot n'est pas isolé dans la conscience : d'un côté il appartient à un contexte, à une phrase, de l'autre il s'associe à des mots approchants par la forme, le son ou le sens.

[104]. Saussure, dans Cours de Linguistique générale, envisage ces deux points de vue : « Est synchronique tout ce qui se rapporte à l'état statique de notre science, diachronique tout ce qui a trait aux évolutions. ».

[105]. G. Matoré, op. cit. , p. 66.

vocabulaire de l'écrivain[106]. Matoré désapprouve : « *Compter des mots n'avance guère sa solution* »[107]. Il faut évaluer le poids du mot dans le lexique considéré : « *La solution du problème consisterait, selon nous, non à compter des mots, mais à affecter ceux-ci d'un exposant qui exprimerait leur importance à l'intérieur de la structure lexicologique étudiée.* »[108]. Les graphiques sont alors utiles pour savoir de combien de mots se compose un vocabulaire donné et quelles sont quantitativement les proportions de chaque domaine, sensoriel, technique… Par ailleurs, G. Matoré distingue la lexicographie, étude analytique des faits de vocabulaire, discipline linguistique, et la lexicologie, discipline de caractère synthétique qui se propose l'étude des faits de civilisation. La lexicologie, pour élaborer une explication de la société, exploite les travaux de détail réalisés par la lexicographie analytique. Cette conception, très sociologique, n'est pas, disons-le, conforme à l'usage courant de ces deux termes. Pour G. Mounin, par exemple, la lexicographie « *ne s'occupe que de la description de la signification des mots, traditionnellement telle qu'on l'enregistre dans les dictionnaires. La lexicologie, elle, est la science qui cherche à fixer les principes et les méthodes de la lexicographie.* »[109]

2.1.3.3. Critique de R. Robin

Cependant Régine Robin, dans Histoire et Linguistique, (1973), reproche à G. Matoré sa définition du mot *sociologie*, qu'elle juge insuffisante : il élimine l'objet propre de la lexicologie, ne fait de cette dernière qu'un point de vue. Le niveau discursif est gommé, fondu dans l'objet de l'histoire sociale. En ce qui concerne la socio-linguistique, R. Robin considère qu'elle donne accès à une description du discours et non à une explication de la pratique discursive. Ces précautions prises, elle souligne l'importance des travaux du laboratoire de lexicométrie de l'E.N.S. de Saint-Cloud qui font suite aux travaux de Pierre Guiraud et de Charles Muller, sur la statistique lexicale. Après avoir établi des listes de fréquences, des *mots de signification* ou *mots forts*, des corpus, les chercheurs ont déterminé les indices de répartition, car la notion de fréquence se révélait insuffisante sans l'étude de la répartition. Même si les expériences menées à Saint-Cloud ont pu soulever des critiques,

---

[106]. P. Guiraud, La Poétique de Valéry et caractères statistiques du vocabulaire, Paris, 1951.
[107]. G. Matoré, op. cit. , p. 82.
[108]. Ibid.
[109]. G. Mounin, op. cit. , p. 152.

notamment sur la direction quantitative de leurs travaux, les historiens comme R. Robin apprécient les services rendus à la recherche. La rigueur et l'objectivité des méthodes mises en œuvre séduisent. Celles-ci permettent de repousser le plus tard possible le moment de l'interprétation. C'est à partir d'inventaires exhaustifs et de fréquences que sont dégagés les thèmes. Une fois pratiqués ces comptages on peut, pour les mots les plus fréquents, analyser les emplois en contexte, ce qui exclut l'intuition ou la citation illustrative, et rechercher les relations des mots choisis. A ce titre, E. Benveniste, dans Problèmes de Linguistique générale, affirmait : « *Le sens d'une forme linguistique se définit par la totalité de ses emplois, par leur distribution et par les types de liaison qui en résultent* ». Il est par ailleurs indéniable qu'en ce qui nous concerne, l'apport méthodologique de ces travaux est précieux et, après l'étape d'indexation, a rendu pour nous incontournable l'analyse du lexique de Buée en contexte.

2.1.3.4. Les principes de la lexicométrie

Les principes d'analyse du Laboratoire de lexicologie de l'E.N.S. de Saint-Cloud sont : l'exhaustivité des relevés, l'uniformité du dépouillement et l'unité du critère de dépouillement.

L'exhaustivité, c'est refuser de choisir et donc tout accepter. Les autres méthodes sont rejetées :

> « *Le travail sélectif est celui qui choisit délibérément dès le début d'une enquête, soit certains termes d'un champ sémantique ou une « grille » de « mots-clés », non statistiquement établie, soit certaines formes appartenant à telle ou telle classe grammaticale, soit certains contextes jugés pertinents où des « mots politiques » sont censés prendre leur plein sens. Un tel dépouillement, du point de vue lexicologique, est tributaire des hypothèses d'analyse et n'aboutit qu'à un inventaire partiel, souvent trouvé partial, en tous cas inutilisable par les chercheurs à venir. Les sondages probabilistes à l'intérieur d'un corpus, au niveau de la page, du chapitre, etc., justifiés quand il s'agit de relevés de fréquences, d'estimations statistiques, ne le sont plus pour les études contextuelles, à moins que l'ampleur de la matière n'exige leur emploi (presse) ou que l'homogénéité politique des documents soit assez sûre.*
> *Quant aux prélèvements d'échantillons par choix raisonné, ils nous ramènent aux difficultés des méthodes sélectives : pour une autre recherche, l'inventaire sera à refaire, les critères de choix devant changer.*
> *Seule l'exhaustivité garantit, sinon la neutralité, du moins l'objectivité du dépouillement* ».[110]

Les éléments linguistiques sont comptés de la façon suivante :

[110]. M. Tournier, Cahiers de Lexicologie, 1967, p. 71.

- L’unité de base est le mot en discours, c'est-à-dire que l’on exclut tout regroupement d'unités graphiques sur des bases lexicographiques. On ne regroupe pas toutes les formes fléchies du verbe. On ne compte pas ensemble pluriel et singulier. L’unité de base est la forme graphique.
- On enregistre à part les formes telles qu’elles se présentent dans un texte.
- On recourt à la statistique mathématique pour dégager des lois, construire des réseaux.

Primitivement, le traitement des textes était fait à partir de cartes perforées, après abandon du travail manuel. Mais la méthode s'est révélée lente. Les progrès de l’informatique ont abouti à la conception de logiciels. En 1967, le corpus intégral était frappé sur cartes perforées suivant un code. Puis un programme d'indexation fonctionnant sur ordinateur séparait les mots fonctionnels (outils grammaticaux) du corpus [111]. Il restait alors les formes lexicales. On s'en tenait aux occurrences ; et on pouvait ensuite construire des index.

Deux orientations se dégagent : la lexicométrie paradigmatique qui ignore les contextes des occurrences et la lexicométrie des « co-occurrences » qui cherche à quantifier les environnements. La lexicométrie paradigmatique met à jour le vocabulaire original d'un émetteur. Pour ce faire, on recense les formes qu'on ne trouve que chez un émetteur déterminé. Puis on dresse la liste des formes lexicales communes aux locuteurs pour définir un vocabulaire « banal ». La lexicométrie des co-occurrences travaille, elle, sur les réseaux d'attirance statistique des formes du corpus plusieurs fois répétées. Grâce à l'ordinateur, on comptabilise les unités lexicales des expansions gauches et droites d'une forme lexicale choisie comme pôle. On appelle cofréquence observée le nombre d'apparitions d'une forme lexicale observées dans l'entourage d'un pôle. On affine cet indice en faisant intervenir un indice de proximité. Cette étude des co-occurrents d'un pôle autorise des comparaisons : par exemple, celle portant sur l'entourage lexical d'une forme identique, dans le corpus de deux émetteurs différents.

Les critiques portées contre la lexicométrie visent l’unité de compte, le signifiant graphique qui dissimulerait polysémie et effets de sens.

---

[111]. L'évolution des travaux a montré l'intérêt des mots « grammaticaux » et leurs imbrications aux mots pleins.

Mais c'est ignorer que la lexicométrie peut intervenir comme un moment dans un parcours associant lexique, syntaxe et phénomènes d'énonciation.

2.2. LA MÉTHODE D'ANALYSE EMPLOYÉE

Pour analyser efficacement le Nouveau Dictionnaire de Buée, nous avons choisi de compter les mots et de les classer en catégories grammaticales pour faciliter leur interprétation. Nous sommes donc intervenue sur le corpus plus que ne le veut l'analyse lexicométrique dans la version proposée par Saint-Cloud. Nous avons levé un certain nombre d'ambiguïtés : *le* article est séparé de *le* pronom, *que* relatif, de *que* interrogatif ou conjonction. En revanche, nous avons dans ce premier temps, considéré que nous avions à faire parfois à des objets équivalents et additionnables malgré leurs acceptions éventuellement différentes. Les contextes sémantiques ne sont pas pris en compte pour opposer par exemple « *tête* / partie du corps » et « *tête* / qui est premier, chef ». A ce premier niveau de comptage, les interventions interprétatives nous auraient paru trop lourdes. Nous avons donc compté des mots, pas des acceptions. Nous reviendrons plus loin sur les limites de cette analyse et sur l'intérêt d'envisager le mot dans son contexte. Toutefois les listes auxquelles nous avons abouti permettent de réfléchir sur la parenté des vocabulaires révolutionnaires et contre-révolutionnaires. Par ailleurs, contrairement aux méthodes de Saint-Cloud, nous avons choisi de lemmatiser. Cela nous permet d'attribuer, dans nos listes d'occurrences, leur véritable rang aux vocables relevés. Remarquons avec Ch. Muller qu'« *il y a, dans un texte, deux richesses, dont l'une concerne le lexique seul, l'autre une grammaire plus ou moins diversifiée ; et chacune a sa signification stylistique ou thématique. La lemmatisation, malgré ses imperfections, a le mérite de masquer l'une de ces réalités, donc d'isoler l'autre et d'en permettre la mesure ; ce qui n'interdit nullement, dans une autre phase, de prendre en compte des formes et de résoudre les homographies à l'intérieur de chaque vocable…* »[112]

Nous nous sommes donné quelques principes :

- Nous comptons les mots, pas les morphèmes

[112]. Charles Muller, Langue française, Linguistique quantitative, Informatique, Slatkine - Champion, Paris - Genève, 1985, pp. 134-135.

- Nous optons pour la lemmatisation dans certains cas : « ne... que » pour « n'... qu'... », « ce » pour « c' » ; pour les conjonctions « que » pour « qu' » ; l'infinitif est choisi systématiquement pour relever les verbes, qu'ils soient conjugués aux temps simples ou aux temps composés. Mais nous nous sommes réservé une catégorie à part pour classer les verbes suivant les temps et les modes employés. Nous avons choisi également de lemmatiser les noms qui sont tous relevés au singulier mais en notant par un signe [s] les noms qui connaissent les deux emplois. Les noms qui ne sont employés qu'au pluriel sont listés au pluriel.
- Concernant les verbes, pour pouvoir analyser l'énonciation, nous avons jugé important de relever à part les verbes pronominaux et les verbes impersonnels et présentatifs : on a ainsi une lemmatisation maximale et la possibilité de récupérer une information sur les formes impersonnelles ou pronominales.

Nous aurions pu évidemment et peut-être dû ne pas lemmatiser les verbes faire, rendre, donner, mettre, laisser et considérer alors qu'il s'agissait de « verbes supports », c'est-à-dire de formes portant des marques de conjugaison mais faisant un sens avec le nom qui suit (rendre grâce, rendre compte) . Les limites étant difficiles à établir nous avons préféré ne pas opérer ces regroupements.

2.3. L'INDEXATION MANUELLE, SES CONTRAINTES. LE CORPUS CLASSÉ

Pour tout ce travail de relevé, nous avons dû pratiquer l'indexation manuelle. A l'époque où nous faisions notre travail, nous étions isolée et sans ordinateur. L'indexation manuelle permet une approche plus fine des catégories. En commençant un relevé, il est frustrant de se donner des limites qui sembleraient préjuger des résultats. Cela dit, une fois classé, le corpus offre des pistes de réflexion intéressantes et que nous ne pourrons toutes exploiter.[113]

[113]. Le comptage exhaustif est reporté en annexe. Nous n'avons conservé ici que les bilans les plus parlants (nombre d'occurrences supérieur à 10).

TABLEAU D'OCCURRENCES DU VOCABULAIRE DE BUÉE DANS LE NOUVEAU DICTIONNAIRE

2.3.1. SUBSTANTIFS

Homme(s)	137
Loi(x)	115
Liberté	91
Mœurs	85
Pouvoirs	84
Constitution(s)	76
Religion	65
Droit(s)	57
Peuple(s)	45
Idées	39
Législateur(s)	38
Esprit(s)	34
Moyen(s)	32
Nation(s)	32
Roi(s)	32
Force(s)	29
Auteur(s)	28
Ennemi(s)	28
Opinion(s)	28
Article(s)	27
Clergé	27
Corps	26
Enfans, enfant	26
Principe(s)	26
Cœur	25
Honneur(s)	24
Serment(s)	23
Mot(s)	22
Philosophes	22
Terme(s)	22
Despotisme	21
Régime	21
Société(s)	21
Vertu(s)	21
Ame(s)	21
Chose(s)	20
Juge(s)	19
Mal(13), maux(6)	19
Personne(s)	19
Vœu(x)	19
Assemblée(s)	18
Empire	18
Intérêt(s)	18
Vérité(s)	18
Crime(s)	17
Espèce	17
Fait(s)	17
Révolution	17
Volonté(s)	17

Dieu	16
Jour(s)	16
Livre(s)	17
Têtes	16
Culte(s)	15
Décret(s)	15
Effet(s)	15
Vie	15
Etat	14
Préjugé(s)	14
Responsabilité	14
Sens	14
Etre(s)	13
Fanatisme	13
François	13
Manière(s)	13
Ministre(s)	13
Noblesse	13
Nombre	13
Passion(s)	13
Siècle(s)	13
Arbitraire	12
Argent	12
Exemple	12
Gens	12
Individu(s)	12
Main(s)	12
Messieur(s)	12
Ordre	12
Pays	12
Presse	12
Propriété	12
Question	12
Raison(s)	12
Sentiment(s)	12
Bonheur	11
Couleur(s)	11
Crainte(s)	11
Fureur(s)	11
Partie(s)	11
Prêtre(s)	11
Tems	11
Yeux	11
Abus	10
Affection(s)	10
Amour	10
Ans	10
Censeurs	10
Conscience	10
Constituans	10
Devoir(s)	10
Egalité	10
Erreur	10
Figure(s)	10
Lumière(s)	10
Membre(s)	10
Puissance(s)	10

2.3.2. VERBES

Etre	691
Avoir	221
Faire	188
Pouvoir	177
Dire	111
Falloir	82
Vouloir	79
Savoir	70
Voir	67
Devoir	61
Mettre	39
Donner	33
Trouver	32
Rendre	30
Croire	29
Appeler	25
Laisser	24
Demander	22
Parler	21
Former	20
Oter	20
Connaître	19
Venir	19
Changer	17
Entendre	17
Prendre	17
Aimer	16
Tenir	16
Exécuter	15
Exiger	15
Obtenir	15
Paraître	15
Supposer	15
Attaquer	14
Craindre	14
Perdre	14
Porter	14
Rester	14
Sentir	14
Jurer	13
Lire	13
Penser	13
Empêcher	12
Déclarer	11
Etablir	11
Examiner	11
Prouver	11
Regarder	11
Valoir	11
Agir	10
Ecrire	10
Eprouver	10
Exister	10

Sembler	10
Tirer	10

FORMES IMPERSONNELLES

Il faut, fallait, faudra, faudrait	82
Il y a, avait, ait, aurait	49
Il est, était, a été, sera, serait, soit, fût	44
Il reste, restait, restera, resterait	9
Il s'agit	6
Il semble	4
Il existe, existait	3
Il manque	3
Il doit, devrait	2
Il se trouve, se trouvait	2
Il vaut	2
Il alloit	1
Il fait	1
Il se forme	1
Il suffit	1
Il vient	1

VERBES PRESENTATIFS

C'est, Ce sont, C'était, Ce sera Ce serait, Ce soit, C'eût été	161
Voici	1
Voilà	1

2.3.3. **ADJECTIFS ET PARTICIPES**

Grand(ds, de, des)	43
Nouveau(eaux, el, elle,elles)	34
Seul(ls, le, les)	33
Bon(ns, ne, nes)	31
Public(ique, ics)	30
Possible(s)	24
Exécutif	20
Fort(te, tes, ts)	19
Mauvais(se, ses)	19
Nationale(les)	17
Honnête(s)	16
Ancien(ns, nes)	15
Vrai(ie, ies, is)	15
Egal(ale, ales, aux)	14
Facile(s)	14
Premier(ère, ers)	14
François(se, ses)	13
Libre(s)	13
Particulier(ère)	13
Civile(s)	12
Général(le)	12
Religieux(euse, euses)	12
Capable(s)	11

Constitutionnel(le, els, elles)	11
Difficile(s)	11
Humain(ne)	11
Nécessaire(s)	11
Petit(te, ts)	11
Profond(de, ds)	11
Utile(s)	11
Vague(s)	11
Foible(s)	10

2.3.4. PRONOMS

PRONOMS PERSONNELS

Je, j'	245
Me, m'	93
Moi	18
Moi-même	2
Te, t'	10
Tu	5
Il	187
Il (impersonnel)	239
Elle	59
Elle-même	4
Le, l'	145
La	38
Lui	52
Lui-même	4
Soi-même	2
On	348
Nous	106
Nous-même	1
Vous	96
Vous-même	1
Ils	161
Elles	63
Elles-mêmes	1
En	106
Les	84
Leur	42
Eux	23
T' (euphonique)	23
Y	90

PRONOMS RELATIFS

Que	111
Qu'	62
Qui	60
Dont	56
Où	33
A qui	7
Laquelle	6
A quoi	3
Avec laquelle	2
Lesquelles	2
Lesquels	2
A laquelle	1

Auxquels	1
Avec lesquels	1
De qui	1
De quoi	1
Duquel	1
Sous Lequel	1

PRONOMS INDÉFINIS

Tout, Tous	84
Autre, Autres	30
Personne	19
Chacun, Chacune	13
Rien	13
L'un, L'une, Les uns	10
L'autre, Les autres	6
D'autre, D'autres	4
Plusieurs	3
Quelqu'un	3
Uns	3
Aucun, Aucune	2
Autrui	1
Certain	1
Nul	1
Quelques	1
Quiconque	1

PRONOMS DÉMONSTRATIFS

C', ce	249
Cela	49
Ceux	32
Celui	19
Ce (qui)	17
Ce (que, qu')	15
Celle, Celles	12
Celui (qui)	7
Celle-ci, Celles-ci	4
Celle (qui)	2
Ceux-ci	2
Ça	1

PRONOMS POSSESSIFS

La mienne, Les miennes	3
Les nôtres	1

PRONOMS INTERROGATIFS

Qu'est-ce que	3
Que (interrogatif)	2
Qui (interrogatif)	6
Quel	1
Quels	1

PRONOMS EXCLAMATIFS

Que (exclamatif)	1

2.3.5. DÉTERMINANTS

2.3.5.1. ARTICLES DEFINIS ET INDEFINIS

ARTICLES DEFINIS

le, la, l', les	2133
du, des	333
au, aux	138

ARTICLES INDEFINIS

un, une	521
des	186

2.3.5.2. ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS

Ce, cet, cette, ces	388
Ces... ci	1
Ces... là	1

2.3.5.3. ADJECTIFS POSSESSIFS

Ma, Mon, Mes	59
Ta, Ton, Tes	8
Sa, Son, Ses	41
Notre, Nos	59
Votre, Vos	14
Leur, Leurs	104

2.3.5.4. ADJECTIFS INDÉFINIS

Tout, toute, toutes, tous	73
Autre, autres	31
Tel, telle, telles, tels	20
Même, mêmes	19
Quelque, quelques	16
Aucun(ne, ns, nes)	8
Certain(ne, ns, nes)	6
Chaque(es)	5

2.3.5.5. ADJECTIFS EXCLAMATIFS-INTERROGATIFS

Quel, quelle, quelles, quels	27

2.3.5.6. ADJECTIFS NUMERAUX CARDINAUX

Trois	19
Un, une	10

2.3.6. ADVERBES

Plus	72
Bien	65
Encore	48
Toujours	43
Le plus, la plus, les plus,	35
Moins	29
Même	27
Comment	26
Trop	25
Si	24
Très	22
Là	20
Seulement	19
Beaucoup	18
Ainsi	17
Par conséquent	16
Cependant	15
Plus... que	15
Pourquoi	15
Jamais	14
Sur-tout	14
Aussi... que	13
Tant	13
Aussi	12
Combien	12
Ici	12
Alors	11
Assez	10

2.3.7. **ADVERBES DE NÉGATION ET DE RESTRICTION**

Ne... aucun	1
Ne... guère	6
Ne... jamais	34
Ne... nullement	7
Ne... pas	298
Ne... personne	3
Ne... plus	32
Ne... point	19
Ne... que	126
Ne... rien	21
Ne	107
Non	23
Non pas	1
Pas	1
Point	18
Point de	8
N'importe (loc. négative)	1

2.3.8. **INTERJECTIONS**

Ah	4
Bon Dieu	1

Ca ira	6
Ciel	1
Eh bien	1
Eh	7
Ha	2
Hé	5
Hélas	3
Heu	1
Juste Ciel	1
Mon Dieu	1
O	9
Oh	6
Quoi	6

2.3.9. PRÉPOSITIONS

de	1293
à	402
dans	216
pour	154
en	148
par	113
sur	92
avec	68
sans	53
entre	30
contre	28
sous	24
après	16
jusques (que, qu')	15
chez	9
parmi	9
au milieu de	7
d'après	7
depuis	7
pendant	4
malgré	4
au dessus de	3
avant	3
devant	3
selon	3
suivant	3
afin de	2
quant aux	2
à cause de	1
à cela près	1
à côté de	1
à part	1
à peu près	1
avant d'	1
derrière	1
en faveur de	1
ès	1
excepté	1
jusqu'à	1
loin d'	1
par delà	1
par-là	1

près	1
vers	1

2.3.10. **CONJONCTIONS DE COORDINATION**

et	419
mais	156
ni	63
ou	62
donc	56
car	20
or	12

2.3.11. **CONJONCTIONS DE SUBORDINATION**

que, qu'	374
si, s'	145
quand	84
comme	69
parce que	23
pour que	19
lorsque	8
tant que	6
dès que	3
puisque	3
avant que	2
quoique	2
sinon	2
tandis que	2
au moment où	1
d'autant plus que	1
de manière que	1
depuis que	1
en attendant que	1
jusqu'à ce que	1
outre que	1
pendant que	1
plutôt... que	1
pourvu que	1
quelles que	1
tellement... que	1
tel que	1
toutes les fois que	1

Tableaux récapitulatifs du corpus classé

Tableau 1: Les formes lexicales et les formes grammaticales

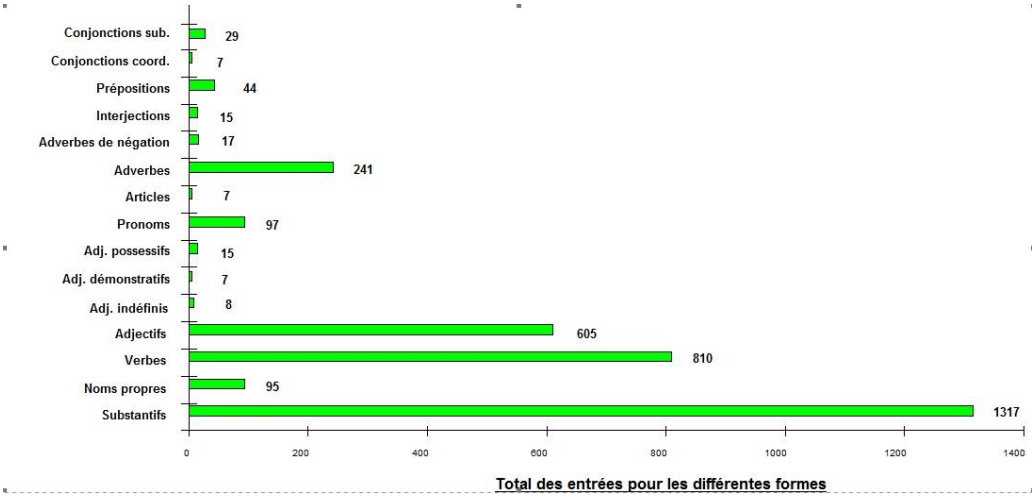

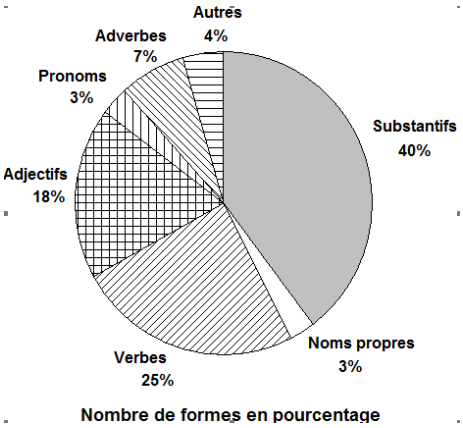

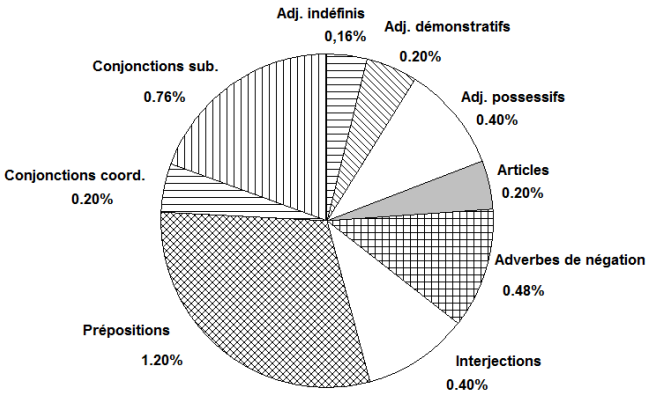

Tableau 2: Nombre d'occurrences des formes lexicales et des formes grammaticales

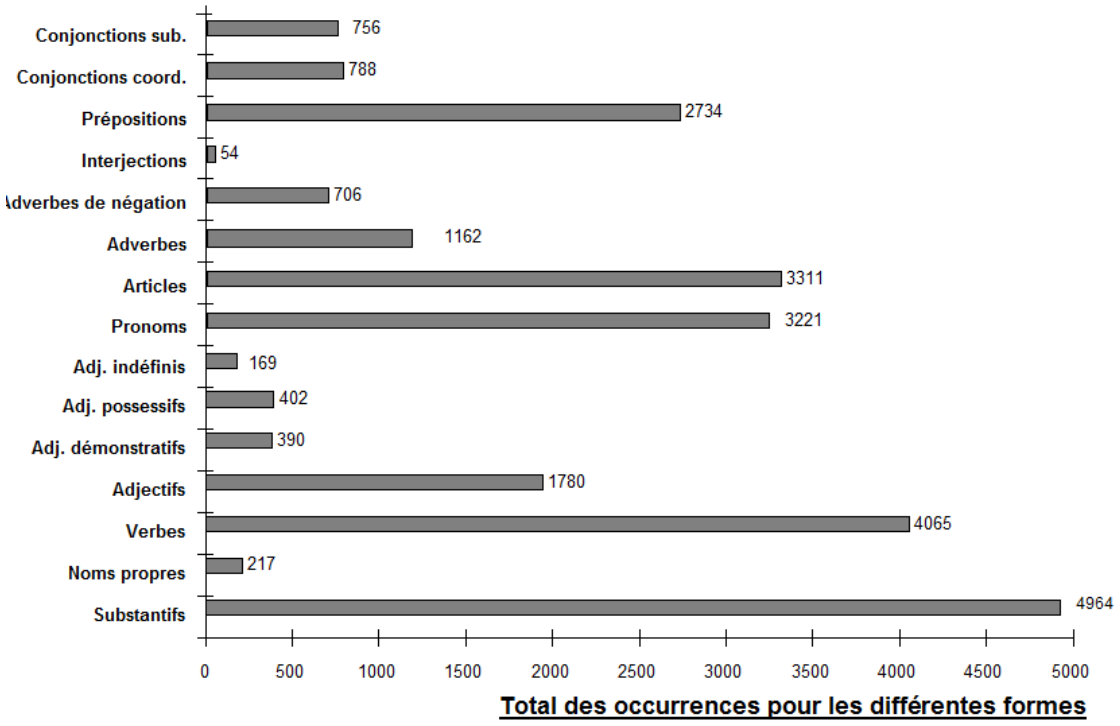

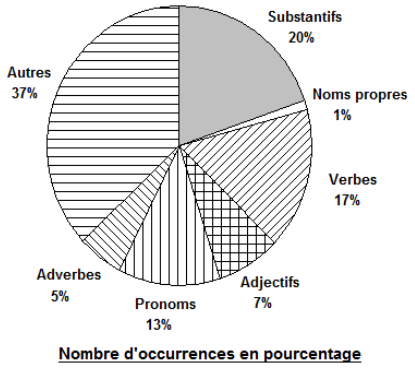

Dans tout corpus, les « mots-outils » occupent les premières places. L'importance ici de la rubrique Autres (37%) pour les déterminants et les mots invariables est donc normale.

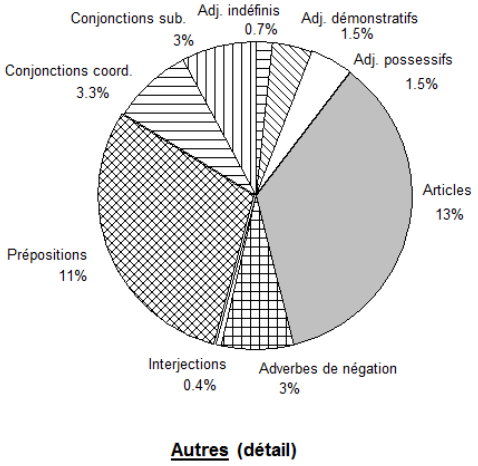

2.4. LES OCCURRENCES ET LES CHAMPS SÉMANTIQUES QUI S'EN DÉGAGENT.

L'intérêt des décomptes pratiqués sur le Nouveau Dictionnaire de Buée est de nous permettre de repérer grâce à quelle partie du lexique, le texte fonctionne. Nous nous proposons donc de classer les occurrences obtenues en champs sémantiques, en mettant l'accent particulièrement sur les mots comportant 10 occurrences et plus.

2.4.1. LES SUBSTANTIFS

1317 formes, 4964 occurrences au total.

On peut dégager de notre liste de substantifs plusieurs catégories lexicales. Le tableau des occurrences des substantifs montre que les formes les plus fréquentes concernent le vocabulaire moral et politique. Autour des mots *loi*(*x*) et *liberté* nous trouvons tout un vocabulaire politique :

- le lexique des institutions politiques

Loi(x)	115
Liberté	91
Pouvoirs	84
Constituans	76
Constitution(s)	76
Droit	57
Législateur(s)	38
Roi(s)	32
Nation(s)	32
Force	29
Despotisme	21
Régime	21
Assemblée	18
Empire	18
Révolution	17
Décret	15
Etat	14
Arbitraire	12

Egalité	10
Puissance(s)	10

On repère l'ancien régime (avec par exemple *roi*, *noblesse*, *despotisme)* et le nouveau avec les « *mots-chéris* » de la Révolution : *Nation*, *loi(x)*, *décret*, *constitution*, *liberté*, *égalité*. On peut ajouter à cette liste *patrie*(7), *patriotes*(2), *patriotisme*(4) qui totalisent 13 occurrences. Ces mots particulièrement présents dans le vocabulaire des Révolutionnaires ont retenu l'attention de F. Brunot :

> « *Une âme nouvelle a été donnée à une foule de termes, déjà usités, mais qui s'emploient désormais de façon telle qu'ils sont, à vrai dire, méconnaissables. Leur valeur affective a changé du tout au tout. Pour abstraits que soient certains d'entre eux, ils deviennent des mots de passion, des cris de colère, de menace, d'adoration* ».[114]

Ainsi *despotisme* est un mot ambigu. Est-ce l'ancien régime désigné par les Révolutionnaires ou le nouveau ?

Le mot *loi*, avec 115 occurrences, occupe la place la plus importante dans le lexique politique. Brunot apporte des éléments de réponse pour comprendre ce succès. Il rappelle ainsi que « *la loi occupe la seconde place dans la trinité : la Nation, la Loi, le Roi.* »[115]. Il ne manque pas de relever l'association bizarre « Loi et Roi » : « *Des gens de 1700 en eussent été révoltés. D'un côté l'homme qui, de droit divin était maître absolu de toutes choses, de la conscience comme de la vie de son peuple, de l'autre une entité qui n'était que l'expression de sa volonté, de son « plaisir », et qui, tout à coup, changeant de caractère, apparaissait comme un être indépendant et souverain* »[116]. Dès avant la Révolution par exemple Voltaire, dans le Dictionnaire philosophique, (Etats, Gouvernements), soumet la question : « *Dans quel état aimeriez vous mieux vivre ?... Celui où l'on n'obéit qu'aux lois.* ». Le succès de *loi* correspond au succès des Lumières : « *L'âge nouveau sera en effet celui d'une autorité que le peuple aura créée, qui participera de sa souveraineté, devant laquelle tous s'inclineront, parce qu'elle aura assuré dans le monde le triomphe de la justice et de l'égalité* »[117]. Chacun a « *foi dans la bienfaisance de la loi* ». Cela explique le succès du mot *législateur* (38 occurrences dans notre texte) que commente Brunot : « "*Législateur*" *se prononce avec emphase. En l'adressant aux membres des Assemblées, on leur donne mieux que du Monseigneur,*

---

[114]. Ferdinand Brunot, op. cit., pp. 635-636.
[115]. Ibid. , pp. 639-642.
[116]. Ibid.
[117]. Ibid.

du Sire, on les traite en quelque façon de créateurs, de génies de l'ordre nouveau ». Cependant, ne figurent pas dans la liste des dix occurrences les mots-exécrés par les révolutionnaires, comme si Buée n'avait pu se résoudre à évoquer les antagonismes politiques à travers les mots de ses adversaires :

- *tyrannie* (1 occurrence), *tyran(s)* (3 occurrences) :

« *Après mai 1789, tyrannie résuma en soi la force mauvaise, responsable de tous les malheurs, qu'il fallait abattre, en France et au dehors* ».[118]

- *Aristocrates* (4 occurrences), *Aristocratie* (3 occurrences).

D'autres mots chers à la Révolution sont soit occultés comme *fraternité* ; soit très peu représentés comme *civisme* (4). Mais comme le dit F. Brunot :

« *La fraternité n'est pas, comme la liberté et l'égalité, inscrite au fronton de la Déclaration des droits. Ce n'est en effet, qu'un devoir et non « un principe »... Le sentiment de fraternité... tend à unir sans distinction, les peuples que la politique ou la religion séparait... Comme on avait planté des arbres de la liberté, on planta, mais en moins grand nombre, des "arbres de la fraternité"* ».[119]

A propos de fraternisation il ajoute : « *C'était en effet un de ces mots sur lesquels la réflexion ne s'exerçait guère* ». De fait, en janvier 1792, ce mot ne mobilise pas Buée.

En revanche, en face de cette absence de *fraternité*, *liberté* avec 91 occurrences a un côté écrasant. Le terme est déjà un « mot-notion » fort des Lumières : Voltaire consacre deux articles à *liberté*, dans son Dictionnaire philosophique. Et F. Brunot confirme cet engouement :

« *Elle était le premier des bienfaits promis. Après le développement qu'avaient pris au XVIIIe siècle les expressions où entrait ce mot, il n'y avait plus guère place, semble-t-il, pour des associations nouvelles. Il restait à la mettre à la base de toutes choses, non seulement des institutions et des mœurs, mais des moindres actes de la vie individuelle et de la vie commune.*
C'est ce que fit la Déclaration, définissant à la fois la liberté politique et la liberté civile. »[120]

De cette première série de mots se dégagent également les groupes politiques antagonistes qui constituent la société. Dans cette structure oppositive, on remarque l'absence des « forces productives », travailleurs, ouvriers, sans-culottes… et la présence de l'élite intellectuelle (*législateurs*) et sociale. Même les protagonistes de la vie

---

[118]. Ferdinand Brunot, op. cit. , p. 645.
[119]. Ibid. , p. 667-668.
[120]. Ibid. , p. 674.

démocratique arrivent loin derrière : *législateurs*, *philosophes*[121], *constituans*, *sociétés*, opposés à *roi(s)*, *clergé*, *prêtres*, *noble*, *noblesse*.

Avec un nombre d'occurrences moins important, d'autres mots se rattachent au vocabulaire politique : *citoyen(s)* (9).

On trouve aussi dans le corpus : *déclaration(s), gouvernement(ns), pluralité, police, sans-culottes* (7 occurrences) ; *assignats, département, guerre* (6) ; *avocat(s), camarade(s), club(s), électeurs, politique(s), public, royaume, section(s)* (5) ; *aristocrates, châteaux, civisme, contre-révolution, emblême(s), esclave(s), instituteurs, jacobin, pacte, parti(s), partisan(s), tribunal(naux)* (4) : *aristocratie, autorité(s), habitans, institution(s), insurrection, judiciaire, justice, parlemens, tyran(s)* (3) ; *adresse(s), anarchie, armée, clubistes, déficit, démocrate, députation, despote(s), drapeau(x), élection(s), espionnage, héroïsme, magistrat(s), monarchie, municipaux, noble, pétitions, population, prison, régiment, représentans, république(s), séance, soldats, souveraineté* (2) : *administrateurs, administration, cantons, complots, démagogie, député, économie, éligibilité, esclavage, espions, étendards, étrangers, exécutif, feuillans, fonctionnaire, gaveaux, habitation, héros, impôts, instruction, jacobinière, jacobinisme, législatif, législation, lèze-nation, louis, magistrature, marine, ministère, minorité, nation, monarchiens, municipalités, officiers, papier-monnaie, pavillon, pétitionnaire, potence, potentats, prévôt, prince, prisonniers, procès, procureurs, province, réforme, régent, régions, reine, républicains, révolutionnaires, scrutins, sous, trahison, traîtres, trône, tyrannie, vaincus, vainqueurs* (1).

- le lexique religieux

Il est représenté par :

Religion	65
Clergé	27
Ame(s)	20
Dieu	16
Culte(s)	15
Fanatisme	13
Prêtre	11

Peu de noms au total, mais des mots forts. *Religion* , par exemple, nous rappelle que Buée est un prêtre catholique qui s'exprime de ce point de vue. Au premier abord, on a affaire à une thématique propre aux dictionnaires anti-révolutionnaires. Pourtant les Révolutionnaires usent aussi d'une thématique religieuse. F. Brunot a bien saisi cet aspect dans son chapitre d'Histoire de la langue consacré aux Caractères religieux de la Révolution :

> « *Même si les hommes qui ont fait la Révolution de 1789 n'avaient pas été des chrétiens, profondément imbus de l'esprit qui était au fond de*

[121]. Le thème des Lumières responsables de la Révolution est donc déjà un lieu commun. D'où la position des philosophes dans le texte de Buée.

> *la religion qu'ils avaient pratiquée, même s'il n'y avait pas eu un seul curé parmi eux, il était pour ainsi dire impossible qu'ils ne retrouvassent pas les formes mêmes du Verbe qui se réincarnait en eux.*
> *Ce caractère des événements n'a pas échappé aux contemporains. « La Déclaration des Droits, dit Mirabeau, est devenue un évangile politique et la constitution française une religion pour laquelle le peuple est prêt à périr. »* »[122]

Mais sur les sept mots, trois désignent plutôt l'église comme organisation de la vie publique (*clergé*, *culte*(*s*), *prêtre*).

Fanatisme avec 13 occurrences rejoint cette série. C'est par ce mot que La Harpe caractérisera l'idiome révolutionnaire :

> « *Si on entend par là une dévotion portée à la fois jusqu'au sacrifice de soi et d'autres, le mot est juste. Toute la famille de ce nom, jusque-là appliquée au zèle aveugle pour la religion, a été introduite dans la politique* ».[123]

Fanatisme est le seul terme de la série à désigner une attitude religieuse et à la désigner de façon négative. Toutefois, pendant la Révolution, le mot est aussi utilisé par les Révolutionnaires.

Il nous a paru intéressant de relever ici tous les substantifs du lexique de Buée, ayant de moindres fréquences mais portant en eux une connotation franchement religieuse. Les voici classés par ordre décroissant :

évêques, religieux (7 occurrences) ; *athée, chrétien(s)* (5) ; *athéisme, christianisme, église* (4) ; *ciel, dévot(s), jureurs, sacrifice(s)* (3) ; *anges, catéchisme, cloître(s), croyance, curé(s), ecclésiastiques, irréligion, piété, théologien(s)* (2) ; *abbé, autel, bigots, blasphèmes, catholicisme, cérémonial, cérémonies, confesseurs, croisade, dieux, impiétés, jésuites, novice, noviciat, parjures, prédicateurs, prophète, prosélytisme, protestants, sainteté, saints, salut, sanctuaire, sectes, tentation, vierges, zélateurs* (1).

On relève au total 247 occurrences de mots-substantifs à caractère religieux.

- le lexique moral

Cet autre domaine sémantique est fortement représenté dans le Nouveau Dictionnaire.

Certains connotent un idéal moral :

Cœur	25
Honneur	24
Vertu	21
Vérité	18

[122]. F Brunot, op. cit., p. 624.
[123]. Ibid. , p. 626.

Volonté	17
Ordre	12
Raison	12
Bonheur	11
Affection(s)	10
Amour	10
Devoir(s)	10

Le mot *cœur* peut nous surprendre. Il faut le mettre en relation avec tout le vocabulaire de l'affectivité employé dans le dictionnaire : *aimer* (16 occurrences), *doux* (8 occurrences)... La stratégie rhétorique de Buée consiste à jouer sur la sensibilité du lecteur, à faire appel aux sentiments, à l'amour, aux enseignements de l'Evangile face à la *raison* (12 occurrences) destructrice.

quelques termes ont une connotation plus négative :

Crime	17
Passion	17
Mal	13
Crainte	11
Fureur	11
Abus	10
Erreur	10

d'autres enfin sont d'une valeur plus générale [124] :

Mœurs	85
Esprit(s)	34
Opinions	28
Serment	23
Juge	19
Intérêt	18
Préjugé	14
Sentiment	12
Censeur	10
Conscience	10

On retrouve là des termes affectionnés par l'époque : *mœurs*, *ordre*, *vertu*, *vérité*. Dans un dictionnaire qui se veut le répertoire des « *termes mis en vogue par la Révolution* », le mot *mœurs* présente, paradoxalement, un nombre d'occurrences élevé (85), alors qu'a priori, il

[124]. Du moins pour certains emplois. Plus loin, nous trouvons « mœurs » en emploi absolu pour « bonnes mœurs ».

n'appartient pas au lexique politique. Mais Buée s'en explique dans l'entrée qu'il lui consacre:

> « *Les mœurs sont le supplément des loix civiles. Les loix civiles n'ont pas la clef de l'intérieur des familles ou des individus. C'est donc aux mœurs à les y remplacer.* »

Mœurs, ici, est pris au sens « *d'habitudes naturelles ou acquises pour le bien ou pour le mal, dans tout ce qui regarde la conduite de la vie*. »[125]

Ainsi *mœurs* devient le symétrique des vertus républicaines que veulent cultiver les Révolutionnaires, représentées par *patriotisme*, *civisme* et *fraternité*. Il s'agit, tout comme chez Buée, de développer une conscience du bien et du mal. Par exemple, le Dictionnaire de la Constitution dit du *patriotisme* qu'« *il est l'attachement à un pays où règnent les loix de la justice et de l'humanité, où il est permis d'aimer et d'admirer tous les hommes qui méritent de l'être, quelques [sic] soient leur pays, leurs usages, leur religion... Le patriotisme qui se signale par la violation des droits sacrés de l'humanité et de la justice à l'égard des autres peuples, n'est point une vertu, c'est une détestable erreur, à laquelle presque toutes les nations sont encore livrées.* »[126]

De même *civisme* résume « *les vertus du bon citoyen* »[127] et le « *sentiment de fraternité tend à unir, sans distinction, les peuples que la politique ou la religion séparait* »[128]. Saint-Just, pour la même notion, en appelle à l'idée de conscience publique :

> « *Esprit n'est pas le mot, mais conscience, dit-il. Il faut s'attacher à former une conscience publique : voilà la meilleure police. L'esprit public est dans les têtes ; et comme chacun ne peut avoir une influence égale d'entendement et de lumières, l'esprit public était une impulsion donnée. Ayez donc une conscience publique, car tous les cœurs sont égaux par le sentiment du mal et du bien, et elle se compose du penchant du peuple vers le bien général.* »[129]

Le terrain de la morale n'est donc pas le monopole de Buée et des gens de son camp. Lui revendique une morale religieuse catholique : la pratique du bien ne peut être inspirée que par Dieu et non par la loi républicaine.

Dans le reste du corpus, comportant moins de 10 occurrences, on peut classer par ordre décroissant les termes suivants impliquant un jugement évaluatif fondé sur une appréciation subjective :

---

[125]. Dictionnaire de l'Académie, 5ème édition.
[126]. cité par F. Brunot, op. cit. , p. 664.
[127]. Ibid. , p. 666.
[128]. Ibid. , p. 667.
[129]. Ibid. , p. 669.

amis, bien(s), jugement(s), malheur(s), peur (9 occurrences) ; *difficulté(s), génie, horreur(s), succès* (8) ; *confiance, corruption, courage, danger, excès* (7) ; *désir, maux, plaisir(s), scélérat(s)* (6) ; *échec(s), qualité, sage(s), sûreté, vice(s)* (5) ; *austérité(s), bêtises, désespoir, divorce, joie, misère, probité* (4) ; *attaques, attention, autorité(s), bienfaisance, bonté, bourreaux, charité, félicité, fléau(x), ignorance, impartialité, maladresse, mort, oppression, persécution(s), rage, remontrances, reproche(s), sanction, simplicité, tolérance* (3) ; *absurdité, amitié, amour-propre, avilissement, calomnies, censure, chagrin(s), chûte, concession(s), curiosité, décombres, délations, délice(s), démon, dépendance, dépravation, douceur, douleur, énergie, espérance, estime, faute, gloire, gloriole, haine, héroïsme, incorruptibilité, infamies, infraction, innocent(ns), inquiétude, ivresse, jouissance(s), lâcheté, mécontentement, mépris, modérateur, morale, opprobre, ordures, outrages, paresse, perversité, pitié, plaisanterie, privation(s), prospérité, rigueur, roué(s), sécurité, sérénité, terreur(s), utilité* (2) ; *ambition, angoisse, animadversion, antipathies, approbation, ardeur, assassinat, assassins, atrocité, attachement, bienveillance, candeur, caprice, caresses, caricatures, célébrité, charme, chasteté, chimères, circonspection, colère, confusion, constance, contre-sens, corrupteurs, cruauté, déchéance, délicatesse, délit, dépens, désordres, désorganisation, destruction, dévouement, effronterie, égoïsme, éloquence, enchantement, enchanteurs, entêtement, enthousiasme, espoir, expiations, fausseté, fermeté, fidèles, fidélité, fierté, filoux, flagornerie, folie, furies, gaietés, gredin, gredineries, héros, ignorans, imbécille, immoralité, impéritie, impunité, indifférence, indignation, indulgence, inhumanité, innocence, insuffisance, insultes, intrigans, intrigue, inutilité, ironie, justesse, lueur, lutte, malheureux, mécontens, mensonge, misérables, modération, moral, nécessité, netteté, obéissance, opposition, oppresseur, opprimé, orgueil, parlerie, partialité, pauvres, pauvreté, perfection, persécuteur, petitesse, piédestal, prodige, prostitution, prouesse, prudence, ravage, ravissement, réfutation, remords, revers, rire, rouerie, sagesse, sang-froid, satiété, sobriété, solidité, sottises, stabilité, stupeur, stupidité, sublimes, sympathies, tourment, trahison, traîtres, triomphe, tripotage, vanité, vengeance, vétusté, vicissitudes, vigueur, viol* (1).

Au total 447 occurrences de mots à connotation morale auxquelles nous ajoutons les 512 occurrences de la liste des dix occurrences et plus, soit 959 occurrences pour une liste de substantifs de 4964 occurrences.

- <u>le lexique des notions abstraites</u>

  Il est représenté par les 255 occurrences des mots suivants :

Liberté	91
Idées	39
Principes	26
Responsabilité	14
Sens	14

Passion(s)	13
Propriété	12
Sentiment(s)	12
Egalité	10
Lumière(s)	10
Nature	5
Philosophie	5
Prospérité	2
Souveraineté	2

Buée utilise à la fois :

- des termes propres à l'idéologie révolutionnaire et au discours politique : *liberté*, *égalité*, *responsabilité*, *souveraineté*, *propriété*, *prospérité*.
- des termes hérités du XVIIIème siècle comme *lumière(s), goût(s), nature*, *naturel*, *passion(s), philosophie*, *philosophes*.
- des termes du métalangage théorique : *idées*, *principes*, *pensées, penser*.

■ <u>la désignation des acteurs sociaux</u>

On observe, en tête de la liste, l'emploi d'un vocabulaire d'hyperonymes (*homme*(*s*), *peuple*), de préférence à celui de sous-catégories définies (*clergé*, *enfans*, *citoyens*). Il restera à voir si ,en contexte, *peuple* ne se charge pas d'un sens plus restreint. On sait que deux acceptions se partagent le champ lexical de *peuple* : *bas peuple* (populace, plebs), *citoyen* (populus).

Par ordre décroissant, on relève 691 occurrences pour les désignants :

Homme(s)	137
Peuple(s)	45
Législateur(s)	38
Nation	32
Roi(s)	32
Auteur	28
Ennemis	28
Clergé	27
Enfans	26
Philosophes	22
Sociétés	21
Juges	19

Personnes	19
Assemblées	18
Dieu	16
Etat	14
Etres	13
Ministres	13
Gens	12
Individus	12
Pays	12
Presse[130]	12
Prêtres	11
Censeurs	10
Constituans	10
Membres	10

Le premier désignant précis remarquable est *Roi*, ce qui est révélateur des questions qui sont apparues déterminantes pour le positionnement du clergé catholique.

Une autre catégorie intéressante, *Auteur*, nous renvoie au statut littéraire du texte et s'associe à *livres* (16 occurrences). La polémique est une « guerre de plume » et Buée est un polémiste qui emploie ses talents d'écriture contre ses adversaires. Il y a aussi derrière le souci de revendiquer la responsabilité de son texte. Même si, par prudence, il doit garder l'anonymat, il rappelle qu'il existe.

Parmi les désignants de moindre fréquence caractérisant les groupes sociaux, on peut dresser la liste suivante :

citoyen(s).(9 occurrences) ; *maîtres* (8) ; évêques, faiseurs, mère(s), religieux, sans-culottes (7) ; *folliculaires, scélérat(s)* (6) ; *agent(ns, nts), athée, avocat(s), camarade(s), chrétien(s), électeurs*, *public, sage(s), semblables* (5) ; *aristocrates, esclave(s), femme(s), instituteurs, jacobin, lecteur(s), partisan(s), pères, savant(ns), sœurs, sujet(s), victime(s)* (4) ; *bourreaux, brigand(s), compagnon(s), époux, habitans, historien(s), jureurs, machiniste, particuliers, spartiates, tyran(s)* (3) ; *agioteurs, alchymistes, bavards, clubistes, curé(s), démocrate, despote(s), ecclésiastiques, empereur, épouse(s), fanatiques, garçon(s), innocent(ns), magistrat(s), malade(s), marchande, médecin, modérateur, moniteur, monsieur, monsieur, monstre(s), municipaux, noble, patriotes, payeur, perruquier(s), recruteur(s), régénérateurs, représentans, roturier, roué(s), savetier(s), seigneur, soldats, stoïciens, tailleur(s), théologien(s)* (2) ; *abbé, administrateurs, architectes, artisans, assassins, barbouilleur, bigots, buveur, cabaretiers, cannibales,*

[130]. Nous avons pris, par figure de métonymie, *Presse* comme désignant de *journalistes*.

charlatans, collègues, complice, comtadins, confesseurs, controversiste, cordonniers, corrupteurs, coupables, déclamateurs, député, directeur, disciple, diseurs, domestique, drôles, écoliers, écrivains, écriveurs, élèves, enchanteurs, entrepreneur, espions, étrangers, fantômes, ferblantiers, feuillans, fidèles, filous, fils, fonctionnaire, frères, gardienne, gaveaux, grammairiens, grands, gredin, guide, héros, hommes à gages, intrigans, jésuites, laquais, lieutenant, logiciens, madame, malheureux, mangeurs, marchands, maréchal-ferrant, marmots, marquise, matelots, mécaniciens-géomètres, mécontens, meneurs, misérables, monarchiens, mortels, nègres, neveux, nouvellistes, novice, occupant, officiers, oppresseur, opprimé, ouvrier, parisiens, parleurs, pâtissiers, persécuteur, perses, potentats, pétitionnaire, porteur, précepteur, prédicateurs, président, prévôt, prince, prisonniers, procureurs, promoteurs, prophète, propriétaires, protestants, régent, reine, rentiers, républicains, révolutionnaires, riches, rivale, romains, saints, sauvages, souffleurs, successeurs, sultan, traîtres, vainqueurs, vierges, voisin, voleurs, voyant, zélateurs (1).

Ces 385 termes ajoutés aux 691 précédents forment un total de 1076 termes.

Ils se répartissent en :

- noms de métiers : *cabaretiers*, *ferblantiers*, *médecin*...
- noms de peuple ou de villes : *perses*, *parisiens*, *spartiates*, *romains*...
- termes politiques : *citoyen(s), clubistes*, *député*, *démocrate*, *feuillans*, *jacobin*...
- termes religieux : *abbé*, *chrétien(s), curé(s), évêques*, *jésuites, bigots*, *saints*...
- termes scientifiques : *alchymistes*, *savant(ns)...*
- termes à connotation morale : *assassins*, *brigand(s), charlatans, malheureux*, *oppresseur*, *sage(s)...*
- termes d'appellation familiale : *époux*, *mère(s), neveux*, *fils*...
- termes familiers : *barbouilleur*, *bavards*, *filoux*, *marmots*...

Il convient d'ajouter également à cette liste, quelques noms d'animaux ou désignant la vie animale, dont use Buée dans son discours :

- *animal*, *animaux* (4), *bestiaux* (1), *bêtes* (1), *troupeaux* (1)

- *charansons* (2), *chouette* (2), *insectes* (3), *lion* (1), *oiseaux* (1), *singe(s)* (2), *tigres*(1)

- *abois* (1), *fumier* (1), *gibecière* (1), *gluaux* (1), *pipée* (1), *venin* (1)

- les termes qui actualisent le texte, le situent dans le temps

Jour(s)	16
Siècle(s)	13

Tems	11
Ans	10
Epoque	3
Heure(s)	3

ainsi que des dates : 1789, 4 janvier 1791[131], novembre 1791[132].

- des noms de lieu : Bicêtre[133], Gentilly[134], Montfaucon[135], Nismes et Montauban[136].

- des noms de personnes : Bergasse[137], Camus[138], M. de Clermont-Tonnerre[139] auteur de Analyse de la Constitution française, Favras[140], Mirabeau[141], Necker[142].

---

131. La veille, le 3 janvier 1791, les ecclésiastiques qui n'ont pas prêté le serment que prescrit la Constitution civile du clergé (sanctionnée par le roi le 26 décembre 1790) ont été déchus de leurs fonctions. C'est probablement à cet événement que Buée fait allusion dans la note de l'article Décatholiciser où apparaît la date du 4 janvier 1791.

132. C'est en novembre 1791, que l'Assemblée décide que tous les ecclésiastiques, fonctionnaires ou non, doivent prêter le serment sous peine de perdre leur traitement ou leur pension. Bien plus, le prêtre qui refuse sera réputé suspect de révolte contre la loi, de mauvaise intention contre la patrie et recommandé comme tel à la surveillance des autorités constituées.

133. Gentilly, château de Bicêtre : château construit en 1285, servit d'asile pour blessés militaires (XVIIème) puis de prison pour vagabonds, déments et forçats. En 1792, on y met des prisonniers. La population est nombreuse et le matériel insuffisant. Des massacres s'y produisirent en 1792.

134. voir note précédente.

135. Montfaucon : ancien lieu-dit proche de Paris situé sur une éminence où dès le XIIème on dresse des gibets pour suspendre les corps des suppliciés. Le gibet de Montfaucon disparaît à la Révolution.

136. Dans ces deux villes, de violents affrontements ont lieu entre catholiques et protestants d'avril à juin 1790.

137. Bergasse (1750-1832) : avocat célèbre avant 1789, élu député aux Etats généraux, démissionne après les journées d'octobre 1791, arrêté en 1794.

138. Camus (1740-1804) : avocat du clergé au parlement de Paris, janséniste ardent, élu député aux Etats généraux et prit une part active à l'élaboration de la constitution civile du clergé.

139. Stanislas, comte de Clermont-Tonnerre (1757-1792) : élu à Paris député de la noblesse aux États généraux. Orateur et théoricien de la droite, il appuya dans la nuit du 4 août la suppression des privilèges. Effrayé par les progrès de la Révolution, il demanda l'établissement de deux chambres. Assassiné le 10 août par des émeutiers.

140. Favras (1744-1790) : officier de cavalerie, impliqué en 1790 dans un procès de lèse-majesté mal éclairci. Aurait fait partie d'une conspiration organisée par le comte de la Châtre, pour se débarrasser de Louis XVI et instaurer une régence du comte de Provence.

141. Mirabeau (1749-1791) : orateur brillant aux Etats généraux et à l'Assemblée nationale constituante, joua un rôle décisif dans les débuts de la Révolution, défendit les principes révolutionnaires, participa à la rédaction de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, proposa la mise à la disposition de la Nation des biens du clergé.

142. Necker (1732-1804) : financier et homme d'Etat. On retient son ministère auprès de Louis XVI du 25 août 1788 au 11 juillet 1789 puis après la prise de la Bastille.

Dans ce chapitre, nous considérons tout ce qui fait que le texte se place dans l'histoire, qu'il fonctionne autour des événements français. Certains noms comme Bicêtre, Gentilly ou Montfaucon entrent dans des locutions toutes faites ou valent non pas comme indications de lieu mais comme équivalent imagé de lieu mal famé, lieu où on enferme les fous...

- des expressions créées par la Révolution : Convention nationale, Déclaration des droits de l'Homme - articles 2 et 16 [143].

- le lexique des parties du corps et de la vie corporelle

Corps	26
Cœur	25
Têtes	16
Sens	14
Mains	12
Yeux	11
Figures	10

puis en ordre décroissant du nombre d'occurrences : *sang* (8) ; *vue(s)* (7) ; *bras, regard(s)* (5) ; *humeur, langue, voix* (4) ; *oreille(s)* (3) ; *bouche, bruit, cerveau, front, paroles, pas* (2) ; *accouplemens, appétit, babil, cadavres, cervelle, cheveux, collet, dents, dos, entrailles, excrémens, fatigue, larmes, masque, odeur, peau, pieds, rire, soif, son, souris(rire)* (1).

Autant de mots à interpréter dans leur contexte, de façon métaphorique (*tête au corps de l'Etat*, *yeux de la lucidité*).

On voit que ces parties du corps sont une entrée un peu factice puisque ce vocabulaire sera « reversé » en partie aux vocabulaire politique ou moral. Nous y reviendrons. Cependant, il n'est pas sans intérêt de noter en contrepartie que les signifiants [au-delà des valeurs du mot en contexte qui (nous le verrons au chapitre 2) font éclater son unité] transportent avec eux cette image du corps.

---

[143]. Articles 2 et 16 de la Déclaration des droits de l'Homme :

II : Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme ; ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

XVI : Toute société, dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

■ <u>Représentation graphique des principaux lexiques étudiés ci-dessus</u> :

Le graphique concerne 3950 substantifs sur les 4964 utilisés par Buée.

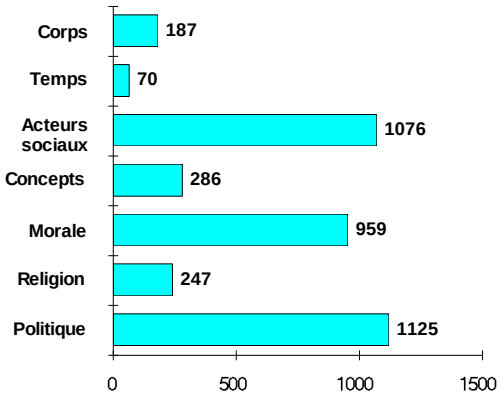

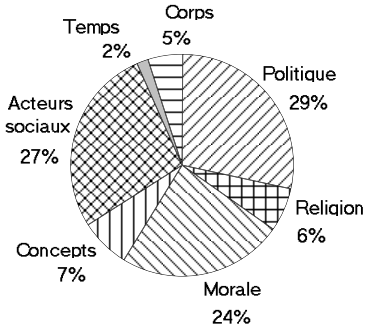

<u>Principaux lexiques</u>
(pourcentages)

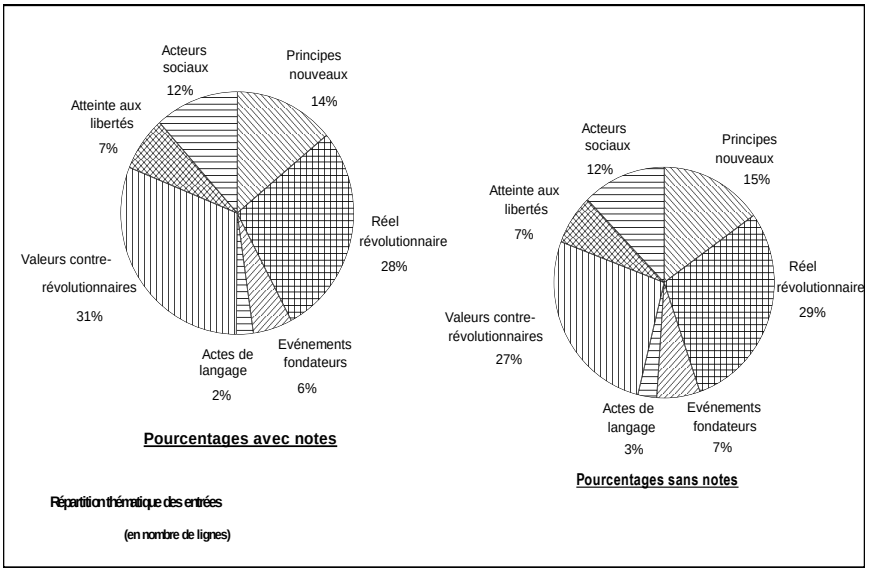

Deux remarques découlent de l'observation des comptages.

1. Les occurrences des substantifs distribuées en fonction des lexiques épousent assez bien la répartition thématique des entrées. On retrouve trois grands groupes :

- Les principes révolutionnaires, la mise en œuvre des principes révolutionnaires et les événements repères coïncident avec le lexique de la politique et les concepts auxquels ce lexique renvoie..
- Les valeurs contre-révolutionnaires des entrées justifient le lexique moral et religieux employé par Buée, argument fort de l'ancien régime royaliste et catholique.
- Les acteurs sociaux sont représentés, pour une égale proportion, dans les deux classements.

De ce point de vue, la découverte du lexique de Buée n'est pas une surprise par rapport à ce qu'on apprend en classant des entrées. Ce que Buée dit explicitement être important pour le choix des entrées correspond bien aux mots forts de son vocabulaire ; et qui plus est, on constate l'entrelacement d'un niveau politique d'une part, et d'un niveau moral et religieux d'autre part.

2. En dépit de leurs divergences idéologiques, Buée et les Révolutionnaires sont bien d'accord sur les thèmes de discussion. Tout au plus, Buée apparaît-il plus engagé dans le débat moral ou religieux. Il est intéressant d'examiner le tableau des mots-thèmes de Rousseau dans le Contrat social, de Robespierre et de Saint-Just dans leurs discours[144] (index établis par le Laboratoire de Saint-Cloud[145]) et de le mettre ensuite en relation avec celui de Buée dans le Nouveau Dictionnaire.

Rousseau	Robespierre	Saint-Just	Buée
Loi	**Peuple**	**Peuple**	**Homme**
Homme	**Liberté**	**Liberté**	**Loi**
Etat	Citoyen	**Loi**	**Liberté**
Droit	Assemblée	République	Mœurs
Peuple	**Homme**	Gouvernement	Pouvoir(s)
Force	Paris	**Homme**	Constitution(s)
Nature	**Loi**	**Ennemi**	**Religion**
Société	**Droit**	Etat	**Droit(s)**
Corps	Cause	Citoyen	**Peuple(s)**
Citoyen	Principe	Crime	Idées(s)
Bien	**Nation**	**Roi**	Législateur(s)
Gouvernement	Révolution	Principe	Esprit(s)
Raison	République	Justice	Moyen(s)
Religion	**Ennemi**	Patrie	**Nation(s)**
Intérêt	Louis	Révolution	**Roi(s)**
Dieu	Crime	**Droits**	Force(s)
Objet	Projet	Commerce	Auteur(s)
Guerre	Nom	Volonté	**Ennemi(s)**

144. Robespierre, Discours de mai 1794 à la tribune : « Sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains ».
Saint-Just, discours et rapports à la Convention (1792-1794).

145. Liste fournie par R. Robin dans Histoire et Linguistique, 1973, pp. 126, 127, 128.

Ce tableau permet d'opérer un rapprochement entre les quatre auteurs autour de cinq mots-thèmes : *homme*, *loi*, *liberté*, *droit*, *peuple*. *Homme* appartient à un vocabulaire très général qui se situe au-dessus des catégories sociales. Il est plus facile d'utiliser un terme générique ciblé sur le concept, qui s'adresse à un auditoire large et qui rassemble. Le mot *peuple* est très polysémique. Il peut prendre à la fois une dimension sociale (*les pauvres*) ou politique (*les citoyens*). Enfin *loi*, *liberté* et *droit* font partie plus strictement du lexique politique qui rappelle tout le travail constitutionnel de la Révolution et les oppositions que cela provoque : c'est la tradition des philosophes du 18e que représente ici Rousseau et qui a ses prolongements dans l'action révolutionnaire. Pourtant *liberté* n'intéressait pas Rousseau. En effet l'idée fondamentale du Contrat social est que la source de toute légitimité repose sur le peuple et l'expression de la volonté générale. En conséquence de quoi, l'individu doit renoncer à une liberté absolue et sans limite pour se soumettre aux règles de la communauté. Par contre, il peut compter sur la force commune pour défendre ses droits. Nous comprenons, dès lors, la place de *force* dans les mots-thèmes de Rousseau alors que *liberté* n'y figure pas. Rousseau fait passer au premier plan l'intérêt général. Sur ce point remarquons que *force* apparaît en seizième position dans le lexique de Buée. Même si le projet politique est différent, ils se retrouvent sur la nécessité d'un pouvoir fort. Nous observons que Buée a également en commun avec Rousseau *religion* alors qu'avec Robespierre il partage *nation* et avec Saint-Just *roi*. Pour terminer Robespierre, Saint-Just et Buée se rejoignent sur le mot *ennemi* qui renvoie à une situation politique dans laquelle les tensions sont exacerbées . Chaque camp se constitue, se soude par opposition à un adversaire. On mesure le rôle que peuvent jouer ces mots-thèmes dans la polémique. D'une part, pour s'affronter, il faut employer le même code ; d'autre part, on y trouve un terrain de conflit : chacun peut dénoncer chez son adversaire la perversion du langage par le retournement de sens, tout en se situant au niveau de concepts moraux et politiques, enjeux de la polémique.

2.4.2. LES VERBES

Nous avons réparti les verbes du lexique de Buée selon un certain nombre de catégories logiques, utilisées communément[146]. Mais il est bien évident qu'il y a souvent des recouvrements entre catégories, surtout pour des verbes très polysémiques.

- Etre et Avoir

Etre	691	occurrences
Avoir	221	occurrences

Nous les plaçons à part car ce sont des verbes très polysémiques. Les comptages effectués ont mêlé les valeurs auxiliaires, copulatives, existentielles, locatives. A côté, une petite classe de verbes *représenter* (3), *définir* (2), *comporter* (1) décrit des relations attributives.

- Les verbes locutoires

Ce sont les verbes qui dénotent un comportement de parole.

Dire	106 occurrences
Appeler	25
Demander	21
Parler	21
Exiger	15
Jurer	13
Déclarer	11

Montrer, prétendre, proposer (8) ; décréter, dénoncer (6) ; condamner, exprimer, ordonner, rappeler (5) ; dénoncer, expliquer, interdire, reconnaître (4) ; admettre (1).

Le verbe *dire* domine avec l'acception essentielle d'exprimer, communiquer la pensée, les sentiments, les intentions, par la parole mais aussi par écrit. *Dire* communique les idées de Buée et rapporte celles de l'adversaire. On trouve aussi dans cet axe des verbes qui intègrent fortement ce caractère locutoire comme *demander*, *parler*, *déclarer*. Parmi ces verbes impliquant un comportement verbal, le verbe *prétendre* occupe une position intéressante : en l'utilisant, le locuteur suggère sous forme de présupposé son attitude réticente vis-à-vis du fait problématique.

D'autres verbes déclaratifs marquent à autrui l'extériorisation, la communication de la connaissance ou du jugement. On « fait savoir ». Le verbe type est bien sûr *dire* (106 occurrences). Certains verbes

[146]. Nous avons utilisé les classifications de C. Kerbrat-Orecchioni, La subjectivité dans le langage, Armand Colin, 1980, et de P. Le Goffic, Grammaire de la phrase française, Hachette, 1993.

comme *déclarer*, *prouver* (11), *décréter* (6) incluent des modalités relatives au type de discours tenu ; d'autres comme *avouer* (9), *prétendre* (8), à celles relatives à l'acte de discours.

- les verbes de connaissance ou d'opinion

Ils marquent la prise de connaissance d'un fait, le jugement, l'opinion d'un humain, d'un sujet animé.

Savoir	70	occurrences
Croire	29	
Trouver	23	
Connaître	18	
Supposer	15	
Penser	13	
Examiner	11	
Valoir	11	

puis *soutenir* (9), *considérer*, *convenir* (8), *démontrer* (4), *apparaître*, *estimer*, *juger*, *justifier*, *admettre* (1).

Ces verbes de jugement et d'opinion, verbes d'appréhension intellectuelle, informent sur les croyances et indiquent le degré d'assurance avec lequel on adhère à sa croyance. Le verbe *croire* est représentatif des problèmes posés par cette catégorie :

> « *Son comportement diffère sensiblement selon qu'il est employé à la première personne de l'indicatif présent ou bien qu'il est employé à une autre personne ou un autre temps… En dehors de la première personne de l'indicatif présent,* croire *crée un contexte oblique.* »[147]

Ces distorsions sont visibles dans le Nouveau Dictionnaire. Sur 29 occurrences de *croire*, nous avons relevé plusieurs cas où il est employé à la première personne de l'indicatif présent :

> « *Je crois bien cependant que le succès de la constitution n'est pas ce qui les inquiète le plus.* »
> « *Je crois, moi, qu'elles* [les Lumières] *seroient augmentées de beaucoup…* » [si on censurait].
> « *Mon devoir est d'avertir que je le crois absolument faux.* » [le = trait absurde du despotisme attribué au pape Sixte-Quint].

Dans ce cas, « *je crois* » pourrait être supprimé sans que change l'orientation argumentative de la phrase. La croyance porte sur une idée que, seul, Buée est en mesure d'apprécier à l'intérieur de son propre univers de croyance. Sa conviction est proche de la certitude : « Le

[147]. Robert Martin, Langage et croyance, Les « univers de croyance dans la théorie sémantique », P. Mardaga, 1987, p. 53.

croire peut n'être qu'une façon de voiler par pudeur, par discrétion, par politesse, ce qui, pour moi, ne fait pas de doute »[148].

Par contre dans l'usage oblique (personne ou temps autres) deux univers de croyance se superposent et les deux savoirs supposés ne coïncident pas toujours. C'est ce que montrent les autres occurrences de *croire* dont nous avons relevé les plus significatifs :

« *Les philosophes croient que cette attaque est dictée par le chagrin de la spoliation du clergé* »

« *Les philosophes croyoient voir dans les évêques des hommes qui ne suivoient pas les étendards de la religion que pour défendre leur marmite.* »

« *Le pauvre homme croit bien faire.* » [homme = tailleur électeur]

« *Tous* [les Français] *croiront la saisir.* » [la = vérité]

« *Mais par une fatalité, qui feroit presque croire que nos constituans ont été ensorcelés, ils ont toujours eu la fureur de vouloir faire mieux que ce qu'on leur demandoit.* »

« *Chaque échec que recevoit l'autorité royale me rappeloit la gaucherie d'un novice au jeu des échecs qui croit faire des merveilles, en disant perpétuellement échec au Roi et qui finit toujours par perdre la partie.* »

Dans tous ces énoncés, on est obligé, immanquablement, d'envisager ce que l'auteur croit pour sa part et qui est seulement suggéré : « *Ce non-dit, inévitablement perceptible, crée une tension entre deux univers de croyance… celui de la personne dont le locuteur décrit la croyance et celui, sous-jacent, du locuteur lui-même* »[149]. Ici la distorsion est grande entre Buée, locuteur dans le présent et les « *philosophes* », le « *pauvre homme* » électeur, les « *Français* », le « *novice* », *On* lié à un univers anonyme. En fait Buée observe une attitude de neutralité. Il se contente d'évoquer une impression subjective de lui-même et des sujets qu'il décrit.

Pourtant l'insinuation de fausseté est, ici, d'une forte portée polémique.

Le même problème se repose quand Buée met en contraste son opinion dans un temps antérieur au moment de la parole :

« *Je ne croyois pas à la cabale.* »

« *Ces philosophes, je leur croyois au moins le cœur bon.* »

L'intérêt des verbes de jugement et d'opinion est surtout, pour nous, de spécifier la relation entre le locuteur et l'opinion qu'il avance, son degré d'adhésion. Certains verbes comme *soutenir*, *apparaître*, sont à prendre dans un sens figuré intellectuel. *Savoir*, le plus important avec 70 occurrences, est un verbe dont l'emploi suppose des arguments

---

[148]. Ibid. , p. 57.

[149]. Robert Martin, op. cit. , p. 54.

irréfutables, « *pouvoir affirmer l'existence de* », « *avoir dans l'esprit un ensemble d'idées et d'images constituant des connaissances sur tel ou tel objet de pensée* ». Cela confirme à *savoir* « une sorte d'assurance impavide »[150]

R. Martin a consacré un chapitre à cet opérateur : « Ce verbe savoir marque, par excellence, l'idée que la proposition qui figure dans son champ appartient à l'univers de croyance du sujet »[151]. Avec le verbe *savoir* (70 occurrences) on observe dans les contextes une divergence entre l'usage direct et l'usage oblique.

– Dans l'usage direct, « Je sais P » ou « Je sais que P », P évoque l'univers de croyance du locuteur, comme pour ces extraits du Nouveau Dictionnaire :

> « *Je sais qu'il restoit bien peu de Christianisme en France.* »
> « *Je sais que messieurs les faiseurs de feuilles à deux sous sont passionnés par la liberté politique.* »
> « *Je sais très bien que cette formule n'est pas ce qu'on demande.* »
> « *Il en est un petit nombre, je le sais*… »

Ici *savoir* glisse vers le sens de *avoir la certitude que*. Buée affiche fermement ses positions personnelles. On est dans l'assertion. En même temps, de tels énoncés n'ont de sens que si les adversaires de Buée ont pu penser que ces propositions étaient dans l'esprit du locuteur le fait d'un déraisonnement. Le savoir de Buée s'oppose au savoir de ses interlocuteurs.

– Dans l'usage oblique, l'univers de croyance du locuteur entre en conflit avec celui du sujet. Soit les énoncés « Je ne sais pas que P », « il sait que P », « il ne sait pas que P » ; « savoir que P » présuppose la vérité de P dans l'univers du locuteur :

> « *Le commun des lecteurs ne sait point douter quand un livre a parlé.* »
> « *Il ne sait pas que peut-être il va contribuer à faire tuer les colonies.* »
> [il = le tailleur électeur]
> « *Les esprits justes qui ne savent pas combien sont rares les têtes à idées nettes*. »
> « *Des philosophes ne peuvent pas savoir que cette constitution civile du clergé renverse de fond en comble la constitution même de l'église catholique.* »
> « *Ils ne savent même pas te lire.* »
> [ils = les philosophes ; te = Condillac]
> « *Ne sait-on pas que rien n'est plus facile que de faire un ouvrage tout composé de propositions vraies et néanmoins très-dangereuses*. »
> « *Ne sait-on pas qu'avec cet art* [des interprétations] *il est presque toujours possible de faire trouver bon un mauvais livre.* »

---

150. Qualification de Catherine Kerbrat-Orecchioni dans La subjectivité dans le langage, p. 106.

151. Robert Martin, op. cit. , p. 43.

Chaque énoncé présuppose que Buée sait ce que les autres ignorent. C'est le choc entre deux certitudes. Celle de l'auteur nous est donnée à découvrir. De même, « Je ne sais plus ce qu'on veut dire », « Je ne sais plus qu'en penser », présupposent que l'auteur a su mais qu'il a perdu sa certitude.

– D'autres énoncés présupposent la vérité de P dans l'univers de croyance de *il* qui assume sa vérité :

« *On sait ce que c'est*. » [la députation]
« *On ne la sait que trop bien.* »
« *Ils* [les législateurs] *savent toujours leur* [les corps] *circonscrire des limites*. »
« *Quand on sait par cœur les mots despotisme, fanatisme, liberté…* »
« *Il sait exciter quelque passion.* » [il = l'auteur d'un livre]

Le locuteur s'est effacé devant l'univers de croyance du sujet. Au total, dans l'usage direct comme dans l'usage oblique, deux univers de croyance sont confrontés autour du verbe *savoir*. L'univers du *Je*, Buée, s'applique à dominer celui de son adversaire. Cette lutte est un ingrédient de la polémique.

- <u>les verbes de « mouvement de l'âme »</u>

Ils marquent une réaction à un événement qu'il soit réalisé ou envisagé. Ils expriment ainsi des sentiments de joie, de douleur, de surprise, de crainte ou de regret : *craindre* (15), *espérer*, *souffrir* (3), *s'amouracher*, *désespérer*, *inquiéter*, *trembler* (1). D'autres portent une appréciation, un jugement de valeur (*aimer* (16), *condamner*, *conclure* (4), *haïr* (2), *adorer* (1)), une volonté (*vouloir* (79), *décider*, *hasarder* (2)), un effort (*chercher* (5), *entreprendre* (3), *essayer* (1)). Tous ces verbes renseignent sur les dispositions favorables ou défavorables du locuteur, agent du procès, vis à vis de son objet.

- <u>les verbes d'actions sur autrui et de comportement</u>

mettre (33), *ôter* (20), *remettre* (16), *obtenir* (15), *exécuter*, *perdre* (14), *porter*, *lire* (13), *empêcher* (12), *agir*, *écrire*, *tirer* (10), *défendre*, *corrompre*, *troubler* (9), *détruire* , *commettre* (8), *conserver* (5), *renverser* (4), *séduire*, *tuer* (3), *contester*, *dépouiller, insister* (2), *assassiner*, *attenter*, *bannir*, *briser*, *déshonorer*, *imposer, terrasser* (1).

- <u>les verbes de perception</u> :

Voir	67	occurrences
Entendre	17	
Regarder	11	
Sentir	11	

goûter (3), *s'apercevoir* (1).

Dans les emplois du texte, ces verbes sont le plus souvent à prendre non comme sensoriels, mais au sens figuré, intellectuel. Parmi ceux-là se détache le verbe *voir*, particulièrement polysémique. Verbe d'appréhension perceptive, *voir* suppose un témoignage oculaire. Mais il indique surtout la relation que le locuteur entretient avec ce qui est prédiqué, acception qui correspond à « *se faire une opinion sur quelque chose* », « *se représenter par la pensée* ».

- les verbes de mouvement :

  Aller 22 occurrences
  Venir 19

  avancer (4), *conduire*, *lancer* (3), *étendre* (2), *étaler*, *poursuivre*, *reculer* (1). *Aller* et *venir* peuvent comporter des emplois d'auxiliaires.

  Les seuls verbes fréquents sont des verbes de mouvements courants qui se retrouvent dans tous les corpus.

- les verbes marquant l'existence ou le développement :

  former (18), *rester*, *changer* (14), *établir* (11), *exister* (10), *devenir* (9), *maintenir* (8), *commencer* (6), *rétablir* (4), *modifier*, *susciter* (2), *effectuer* (1).

- Les verbes factitifs

Ils marquent l'instauration d'une relation entre l'objet et son attribut. La connaissance passe de l'agent vers l'objet. C'est le cas de *faire* très employé dans le texte de Buée (188 occurrences), *rendre* (30), *laisser* (24).

- Les Modaux

Nous plaçons dans cette catégorie

Pouvoir	177	occurrences
Vouloir	79	
Falloir	75	
Devoir	60	
Paraître	15	
Sembler	10	

Ces verbes modaux sont les éléments linguistiques qui signifient la modalité au sens logique du mot.

Devoir et *pouvoir* sont les verbes modaux par excellence. Ils impliquent la nécessité et la possibilité. *Pouvoir* est à la fois possibilité et

permission, *devoir* est nécessité et obligation. Le verbe *falloir*, impersonnel, est un équivalent de *devoir.*

On peut ajouter à cette notion de modalité le verbe *vouloir* qui peut être une volonté tournée vers l'extérieur, interprétable comme un ordre, mais aussi une volonté où le vouloir du sujet relatif à lui-même s'interprète comme une intention ou un désir.

Ces verbes ont pour intérêt de traduire une appréciation subjective de la part de l'énonciateur, de saisir son attitude à l'égard de ce qu'il dit. Ici, quantitativement, la nécessité vient après la volonté, *devoir* après *vouloir*.

Au total, les verbes du Nouveau Dictionnaire appartiennent à des verbes du français, fréquemment utilisés. On notera seulement l'importance des verbes de « parole » et de connaissance qui renvoient au caractère méta-discursif du texte de Buée. Le Nouveau Dictionnaire commente l'événement et suppose une prise de parole de l'auteur-énonciateur, A.Q. Buée.

Une deuxième série de verbes renvoie au côté polémique et justifie l'importance des modaux.

2.4.3. LES ADJECTIFS

(594 formes - 1584 occurrences)

On va trouver, dans cette catégorie, des adjectifs, comme *grand* (43), *bon* (31), qui font partie des adjectifs très fréquents quel que soit le corpus, et des adjectifs plus marqués, comme *nouveau* (34), *seul* (33), qui renvoient à la double thématique d'une époque de changement et d'une énonciation où le polémiste est *seul* contre tous. Par ailleurs, nous avons suivi le classement de C. Kerbrat-Orecchioni[152] qui distingue plusieurs catégories d'adjectifs subjectifs : affectifs, évaluatifs non axiologiques, évaluatifs axiologiques. Elle ne retient pour son analyse que les trois dernières catégories, seules pertinentes dans le cadre d'une problématique de l'énonciation.

Les adjectifs du Nouveau Dictionnaire se répartissent en :

- adjectifs objectifs :

[152]. Catherine Kerbrat-Orecchioni, L'Enonciation de la subjectivité dans le langage, Armand Colin, 1980, p. 83.

Dans cette catégorie, on retrouve des adjectifs relationnels qui opèrent sur le nom une sorte de sous-classification. Ainsi peut-on distinguer le drapeau français du drapeau allemand. On paraphrase *français* en *de la France* et *national* en *de la nation*.

L'adjectif est un équivalent d'un complément de la forme « de N ». Comme le dit, par exemple, M. Noailly : « *L'adjectif de relation, en effet, vaut dans le GN plutôt pour un complément que pour une simple qualification : on sait les contraintes syntaxiques qui en découlent, refus de la gradation, de la position attributive, etc.* »[153]

Par exemple, « *le drapeau est très français* » pose problème. Cependant la position attributive n'est pas totalement impossible : « *le drapeau est français* ».

Certains d'entre eux, associés à des substantifs, forment des expressions lexicalisées. Ils sont « *figés auprès de leur nom tête* »[154] :

- Puissance *publique*, opinion *publique*, éducation *publique*, instruction *publique*.
- Pouvoir *exécutif*.

On relève également des cas ambigus comme *religieux*, relationnel quand il signifie *relatif à la religion*, *consacré à la religion* comme dans « *vie religieuse* », « *état religieux* », et qui au sens figuré devient qualificatif : « *qui présente les caractères du sentiment ou du comportement religieux* » , « *silence religieux* » : respectueux et attentif. Dans ce cas la position attribut redevient possible.

Public (ique, ics)	30
Exécutif	20
Nationale (s)	17
Dernier (ière, iers)	15
Premier (iers, ière)	14
François (oise, oises)	13
Civile (s)	12
Général (le)	12
Religieux (euse, euses)	11
Constitutionnel (elle, els, elles)	11

auxquels on ajoute quelques adjectifs de moindre fréquence :

---

[153]. Michèle Noailly, Le Substantif épithète, PUF, Linguistique nouvelle, Paris, 1990, p. 97.

[154]. Ibid.

législatif(ive, *ifs)* (9) ; *anti-constitutionnels* (7) ; *judiciaire*, *politiques*, *social(le*, *les)* (6) ; *monastiques* (5) ; *individuelle* (4) ; *armé(ée)*, *géographique(s)*, *inconstitutionnel(elle*, *els)*, *métaphysique(s)*, *ministériel(elles)*, *romain(ne*, *nes)* (3) ; *administratif(s)*, *athée*, *chrétien(iennes)*, *ci-devant*, *futurs(res)*, *gothique*, *philosophique*, *physique*, *représentatif* (2) ; *absolu*, *ambulans*, *apostolique*, *aristocratique*, *catholique*, *conjugal*, *conservatrice*, *diplomatique*, *ecclésiastique*, *éligibles*, *évangéliques*, *extérieure*, *fédératives*, *grammaticale*, *indissolubles*, *indivisible*, *mathématique*, *municipaux*, *noble*, *patriotique*, *réfractaires*, *relatif*, *rémunérateur*, *rétroactif*, *sacramentel*, *souveraine*, *symmétrique*, *turque*, *vacantes*, *vénitienne*(1).

- adjectifs appréciatifs, qui indiquent la relation émotionnelle :

« *Les adjectifs affectifs énoncent, en même temps qu'une propriété de l'objet qu'ils déterminent, une réaction émotionnelle du sujet parlant en face de cet objet. Dans la mesure où ils impliquent un engagement affectif de l'énonciateur, où ils manifestent sa présence au sens de l'énoncé, ils sont énonciatifs*. »[155]

On s'attend aux termes de dénonciation qui caractérisent par le négatif et permettent de dénoncer les méfaits de l'adversaire. De fait, on trouve : *mauvais*(19), *absurde*(9), *dangereux*(6), *tyrannique*(6). Par opposition, *doux*(8), *sublime*(6), *vertueux*(5). *Doux* dans son emploi de « *qui n'a rien d'extrême, d'excessif* » ou de « *personne qui ne heurte, ne blesse personne, n'impose rien, ne se met pas en colère* », qualifie le clergé catholique et forme antithèse avec les Révolutionnaires *nuisibles*.

Si on considère les répartitions d'occurrences entre le négatif et le positif, l'ensemble est assez équilibré. Le négatif l'emporte peu (157 contre 151).

Il faut remarquer aussi que la position de l'adjectif connote la réaction du locuteur. Ainsi l'antéposition contribue à charger d'affectivité l'adjectif mais ne joue pas de rôle déterminant. Par exemple, dans Couleurs de la nation, *sublime* postposé [« *les signes qui, en nous rappellant des idées grandes, fortes, sublimes, nous élèvent au-dessus de nous mêmes* »] signale un point de vue général, objectif de l'auteur. Par contre, lorsque trois paragraphes plus loin il évoque « *nos sublimes constituans* », l'expression se charge d'ironie parce que l'esprit du lecteur retient l'antéposé *sublime* qu'il décode comme une antiphrase. De même, à l'article Mœurs, la « *sublime vertu* » de « *l'ame pieuse* » est en position valorisante.

[155]. C. Kerbrat-Orecchioni, op. cit.

Pour six adjectifs *mauvais*, *difficile*, *facile*, *utile*, *vague*, *aimable*, nous avons observé les marques syntaxiques : *mauvais* comporte 13 cas d'antéposition sur 19 occurrences (« *mauvaises mœurs* », « *mauvais livres* », « *mauvaise définition* »...) ; *facile* et *difficile* se construisent plutôt en attributs (6 cas pour *difficile*) mais on note 4 fois *facile* postposé introduisant un infinitif (« *facile à prouver* », « *à exécuter* », « *à duper* », « *à corriger* ») ; *utile* se répartit également en attribut ou postposé ; *vague* présente 7 cas de postposition ; *aimable* est en antéposition ou en position d'attribut.

Au total, pour ces quelques exemples, on remarque que l'adjectif affectif est plutôt en position syntaxique forte (en tête du groupe nominal ou après le verbe attributif). Quand il est postposé, il est mis en valeur par un groupe infinitif (« *facile à duper* ») ou par un adverbe (une « *maxime parfaitement vague* », « *une signification souvent vague* »).

Une autre observation concerne les couples positifs | négatifs : *bon* vs *mauvais*, *facile* vs *difficile*, *foible* vs *fort*. Ces oppositions rejoignent le type d'argumentation choisi par Buée : mettre en contradiction les valeurs de l'ancien et du nouveau régime.

Si on observe les contextes de ces adjectifs, pour *bon* (31) et *mauvais* (19), on a d'un côté les *bonnes mœurs*, fidèles à la morale et à la religion, les *bons livres*, *sérieux*, c'est-à-dire respectueux de la morale, les *bonnes actions*, les *bonnes pensées* ; de l'autre, les *mauvaises mœurs*, les *mauvais livres*, les *mauvais juges*. Les tendances négatives sont toujours le fait de l'ennemi désigné, les Révolutionnaires : « *La nation française ressemble à un jeune homme de bon naturel qui a vu une mauvaise compagnie. On lui a innoculé la maladie de la Révolution.* » (art. Nation). Un cas cependant où *bon* échappe à cette règle quand, dans un chiasme d'effet ironique, Buée évoque les « *bonnes horreurs* » des sans-culottes.

On retrouve la même opposition entre *fort* (19) et *foible* (10). *Fort* a dans de nombreux contextes une fonction usuelle de marqueur d'intensité : *doute fort*, *comparaison plus forte*, *le plus fort payeur*, *à plus forte raison*. Cependant, dans plusieurs cas, il s'associe au débat politique : « *clubistes de forte race* », « *Dans un siècle corrompu, toutes les passions se rangent du côté du plus fort* », « *chef plus fort que nous tous* », « *persécution forte* », « *la lutte est forte contre l'exécution des loix* » (pour expliquer la dépravation des mœurs). Il s'oppose à *foible* : « *Les plus forts ont tous les fruits et les plus foibles périssent de*

misère. » (art. Droits de l'homme). Pour le reste, *foible* prend le sens de *qui a peu d'intensité*, *qui est suivi de peu d'effet, ou qui manque de force morale* : « *confiance foible* », « *foible influence sur les mœurs* », « *ames foibles* », « *foibles mortels* », « *impression foible* ».

En ce qui concerne *facile* (14) et *difficile* (11), à côté du champ d'application dans l'usage courant (« *diminution facile dans les dépenses* », « *événement facile à prouver* », « *occasions difficiles* »), on constate que *facile* est lié à l'acception morale de quelque chose qui s'obtient sans peine, avec une nuance péjorative (l'adversaire n'est pas loin) : « *facile de corrompre les mœurs* », « *Il est facile aux ministres de corrompre les juges* », « *Rien n'est plus facile que de faire un ouvrage composé de propositions vraies et néanmoins très-dangereuses* », « *un garçon facile à duper* » [par les enrôleurs], « *facile d'enlever l'exercice privé à l'ancienne religion* ». *Facile* concerne surtout les actes. Quant à *difficile*, il est plutôt du côté de la résistance : « *S'il se montre si difficile, c'est qu'il a une conscience* » [il = celui qui imagine un contre-serment, c'est-à-dire l'auteur], « *le cas est difficile* » [vaincre la résistance du clergé]. L'opposition entre les deux adjectifs apparaît nettement dans l'article Liberté de la presse :

> « *Supposons qu'il existe une denrée très-utile et dont l'usage soit très-commun, qu'il soit très-facile de falsifier cette denrée, que quand elle l'est, elle devienne un poison pour le grand nombre, sur-tout dans certains climats, qu'un homme adroit puisse cependant la sophistiquer de manière que la fraude soit très-difficile à découvrir…* »

Ici, la facilité est du côté de la perversion, la difficulté du côté de l'honnêteté ; c'est la constante opposition mal | bien.

Par ailleurs, le mélange d'interprétation portant sur les choses ou sur le discours qui apparaît avec *vrai* (15), (« *des principes vrais* », « *tes vrais ennemis* ») permet de s'opposer au discours de l'autre ou de le citer ironiquement. Buée porte son insistance particulièrement sur le domaine religieux (« *de vrais chrétiens* » [2 fois], « *le vrai christianisme* », de « *vrais religieux* »), mais n'oublie pas le politique (« *le vrai pouvoir exécutif* », « *la vraie liberté* »).

Quant à *vague* (11), il est à mettre en relation avec la critique du discours général abstrait et manipulateur : des « *loix vagues* », « *un serment vague* »[156]. *Vague* exprime aussi la revendication d'une clarté lexicale qui nous renvoie à l'abus des mots : des « *termes vagues* » (pour *despotisme* et *fanatisme* que chaque adversaire rejette sur

[156]. « *dont on peut faire ce qu'on veut* », précise Buée, à propos du serment imposé au clergé.

l'autre), une « *maxime vague et pour cela parfaitement tyrannique* », « *une signification souvent vague… qui laisse beaucoup à l'arbitraire* ».

Bon (ns, nne, nnes)	31
Mauvais (ise, ises)	19
Facile (s)	14
Fort (ts, te, tes)	19
Vrai (is, ie, ies)	15
Difficile (s)	11
Utile (s)	11
Vague (s)	11
Foible (s)	10

absurde(s) (9) ;*doux(ce*, *ces)*, *nuisible(s)*, *pauvre(s)* (8) ; *malheureux (se*, *ses)* (7) ; *aimable(s)*, *dangereux(se)*, *sage(s)*, *sublime(s)*, *tyrannique* (6) ; *fameux(se)*, *vertueux(se)* (5) ; *affreux*, *atroce(s)*, *corrompu(s)*, *excellent(ns*, *ntes)*, *horrible(s)* (4) ; *barbare(s)*, *désolante*, *douloureux(se)*, *effrayant(te)*, *enragé(s)*, *odieux(se*, *ses)*, *respectables*, *terrible(s)*, *vain(ne*, *nes)* (3) ; *(le*, *les)*, *dépravés*, *détestable*, *féroce(s)*, *funeste(s)*, *furieux*, *gai*, *heureuse*, *infame*, *malfaisans(nts)*, *mensongère*, *passionné(s)*, *redoutable(s)*, *satisfaisant(te)*, *vengeur*, *vulgaires* (2) ; *aveugle*, *chagrinant*, *dégoûtantes*, *délectables*, *délicates*, *empoisonnée*, *espiègles*, *exécrable*, *fétide*, *imperturbables*, *inébranlable*, *infect*, *infortunée*, *inouis*, *lésé*, *magnifique*, *maudits*, *misérable*, *oiseuse*, *outrée*, *pénible*, *sauvages*, *scrupuleux*, *superbe*, *tourmenté*, *violens* (1).

- <u>adjectifs évaluatifs</u>, qui renvoient à une norme :

« *Cette classe comprend tous les adjectifs qui, sans énoncer de jugement de valeur, ni d'engagement affectif du locuteur, impliquent une évaluation qualitative ou quantitative de l'objet dénoté par le substantif qu'ils déterminent, et dont l'utilisation se fonde à ce titre sur une double norme :*

1. *interne à l'objet support de la qualité.*
2. *spécifique du locuteur — et c'est dans cette mesure qu'ils peuvent être considérés comme « subjectifs ».*

En d'autres termes : l'usage d'un adjectif évaluatif est relatif à l'idée que le locuteur se fait de la norme d'évaluation pour une catégorie d'objets donnée. »[157]

[157]. C. Kerbrat-Orecchioni, op. cit.

Les records d'occurrence de *grand* (43) sont banals. Ils relèvent d'un vocabulaire très usuel. Par contre le retour important de *nouveau* (34) est frappant : c'est le temps court de l'événement qui envahit le corpus. Il correspond aussi aux mutations de la sensibilité collective. Le changement révolutionnaire est général : nouveaux discours, nouveaux langages, nouveaux symboles, nouveaux spectacles, nouveaux modèles que la Révolution veut faire passer dans la réalité. On pense à la fête des temps nouveaux[158]. Dans notre texte, placé devant le substantif, *nouveau* prend bien l'emploi de « *qui est depuis peu de temps ce qu'il est* ». C'est le cas du régime, de la constitution, de l'habit des juges, de l'« *habit du palais* » des magistrats, de la vie, du clergé, des lumières, de l'énergie, de la loi, de l'empire, de la division du royaume soit 25 occurrences. C'est aussi le qualificatif qu'utilise Buée pour caractériser son dictionnaire: « *Le Nouveau Dictionnaire* ». On voit bien, avec ce terme, que le polémiste se doit de refléter le vocabulaire de ses adversaires. *Nouveau* est un adjectif habituel de la propagande révolutionnaire. D'autre part, il est prisonnier de la valeur établie des mots : ainsi, le nostalgique de l'ancien régime ne peut employer *vieux*, connoté de façon péjorative, pour défendre l'ancien régime.

L'adjectif *seul* a lui aussi un nombre d'occurrences assez élevé qui appelle un commentaire. Son acception varie suivant sa place dans la phrase. En position d'attribut, il signifie « *être sans compagnie, séparé des autres* » ; en position d'épithète, il se définit par « *qui n'est pas avec d'autres semblables* » (après le substantif) et par « *qui est unique de son espèce* » (avant le nom). En valeur adverbiale, il équivaut à « *seulement* », « *sans aide* ».

De fait, il contribue à renforcer le raisonnement polémique de l'auteur par sa connotation de « *seul contre tous* », d'« *unique* », en situation d'affrontement.

Grand(de, des, ds)	43
Nouveau (el, eaux, elle, elles)	34
Seul (le, les, ls)	33
Possible (s)	24
Honnête (s)	16
Ancien (iens, iennes)	15
Egal (le, les, aux)	14

[158]. M. Ozouf, La Fête révolutionnaire (1789-1794), Gallimard, Paris, 1976.

Particulier (ière)	13
Capable (s)	11
Humain (aine)	11
Nécessaire (s)	11
Petit (te, ts)	11
Profond (des, ds)	11

naturel(ls, *le*, *les)* (9) ; *juste(s)*, *puissant(ns*, *nte*, *ntes)*, *suivant(te*, *tes)* (8) ; *éternel(le*, *ls)*, *faux(sses)*, *sûr(rs)* (7) ; *arbitraire(s)*, *clair(res)*, *inutile(s)*, *meilleur(rs*, *re)*, *noir(res*, *rs)* (6) ; *adroit(s)*, *entier(ère)*, *étonnant(ns*, *nte*, *ntes)*, *net(ette*, *ettes)*, *propre*, *simple(s)*, *unique* (5) ; *beau(elle*, *elles)*, *cher(ère)*, *différens(tes)*, *jeune(s)*, *pareil(lle*, *lles)* (4) ; *ardent(ns)*, *court(te)*, *étrange(s)*, *ferme(s)*, *mal-adroit(ts)*, *pure(s)*, *raisonnable(s)* (3) ; *accessible(s)*, *coercitive(s)*, *conciliant(ns)*, *considéré(ée)*, *digne(s)*, *dominant(ns)*, *éloquent(te)*, *énergique(s)*, *exacte*, *fréquens(ntes)*, *insignifiant(ntes)*, *légère(rs)*, *long (gue)*, *modéré(s)*, *nul(lle)*, *pieux(se)*, *précis(se)*, *rare(s)*, *réfléchie(is)* (2) ; *ample*, *anarchique*, *avantageux*, *avides*, *basse*, *bizarres*, *calmes*, *célèbres*, *clairvoyants*, *efficaces*, *élégantes*, *énormes*, *épaisses*, *exhorbitans*, *héroïque*, *immense*, *important*, *impossible*, *impropres*, *impuissante*, *incapable*, *incohérents*, *invincible*, *mal-honnête*, *raisonnée*, *rapide*, *rigoureuses*, *savantes*, *séduisante*, *singulier*, *superficiels*, *superflu*, *supérieure* (1).

Au total pour un groupe d'adjectifs peu important (1584 occurrences contre 4964 pour les substantifs), ce qui l'emporte, ce sont les adjectifs qui dénotent l'affectivité de l'auteur ou qui impliquent un jugement de valeur.

2.4.4. LES MODES ET LES TEMPS

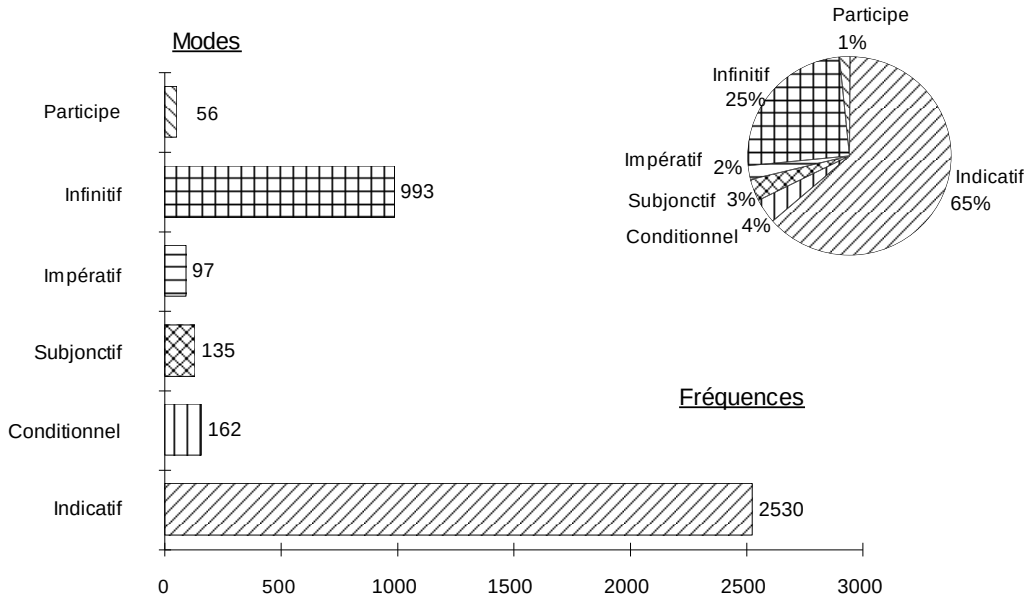

L'indicatif prévaut dans les occurrences et en particulier le présent avec 1802 emplois. Il se justifie par sa fonction de temps du discours. Il permet d'ouvrir un dialogue fictif entre Buée et ses adversaires. C'est aussi le temps du dictionnaire (présent omnitemporel des définitions).

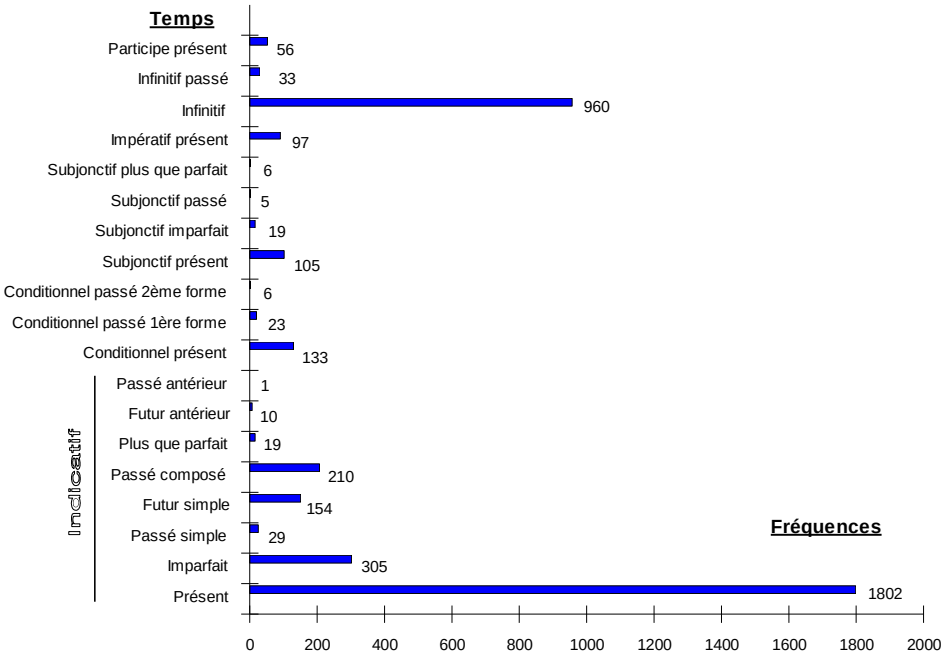

Les autres temps sont en rapport avec ce présent : le passé composé (210), l'imparfait (305). Le passé simple (29), et le plus que

parfait (19) n'interviennent que discrètement. Nous constatons à ce niveau que les temps fondamentaux du discours ,opposés aux temps du récit, sont dominants. E. Benveniste[159] a montré que pour un locuteur parlant de lui-même et voulant faire partager ses opinions, le temps par excellence est le présent de l'indicatif, et pour spécifier le passé subjectif, il emploie le passé composé (accompli de présent et indiquant l'antériorité). Le passé composé met l'événement passé en liaison avec notre présent.

Quant au subjonctif présent (105), il est lui aussi commandé par le présent de l'indicatif.

> « *L'assemblée nationale renferme cependant des hommes sages ; mais dans une assemblée très-nombreuse, il est impossible que tous le soient* ». article Décatholiciser

Un autre emploi massif : le conditionnel présent (133). Il permet des hypothèses. Par exemple, à propos du décret imposant un serment au clergé, Buée écrit :

> « *Si cependant, malgré l'opposition du roi, on s'acharnoit à la faire, son contre-coup ne pourroit manquer d'être favorable à la religion ; premièrement, parce que ce seroit une nouvelle persécution ; secondement parce que l'irréligion s'y montreroit sous la figure la plus hideuse* » article Décatholiciser

Cette utilisation fréquente de la supposition associée à une subordonnée en « si » frappe l'esprit à la lecture du texte.

De même, l'impératif présent (97), mode du discours prescriptif, accompagne fréquemment le ton véhément de l'auteur :

> « *Détournons nos yeux de ces scènes d'horreur* ».

Reste l'infinitif (960) très utilisé dans le Nouveau Dictionnaire. Il est adapté à l'expression de la généralité impersonnelle : à l'infinitif, le sujet n'apparaît pas. Ce mode s'emploie d'abord pour les slogans, les raccourcis: « *Vivre libre ou mourir* » (art. Liberté).

Un deuxième groupe est déclenché par les tournures impersonnelles :

> « *Il falloit anéantir la cause* », « *il falloit deshonoriser la France* », « *il vient encore de se faire une sixième école* », « *il m'est arrivé de m'occuper sérieusement des droits de l'homme* »,
>
> « *Il s'agit seulement de changer les habitudes, les préjugés, les usages, les passions, les mœurs de vingt-cinq millions d'individus, de renverser l'empire... ; d'établir sur des bases extraordinaires... ; de rendre inébranlable...* » article Ça ira

L'infinitif permet l'économie de tournures lourdes dans lesquelles entreraient des subordonnées. Il donne un ton plus direct au texte. D'où

[159]. E. Benvéniste, op. cit. , pp. 237-250.

sa facilité dans les définitions « *Vouloir réprimer les agioteurs par des loix, c'est entreprendre de chasser les charansons par des paroles* »[160]

2.4.5. LES FORMES DU VERBE

Le texte de Buée présente 96 tournures passives. Pour l'essentiel, elles se conforment à la structure la plus courante :

- le sujet est le siège du procès et non l'instigateur.

ex : *Cette attaque est dictée par le chagrin de la spoliation du clergé*.

- la tendance des exemples est que le sujet est surtout (la moitié des cas) un animé représenté par les pronoms personnels (je, on, elle, il, ils, nous), un nom propre (Mirabeau) et d'autres noms comme les *hommes*, les *malades*, les *monstres*, les *constituans*, les *Parisiens*, la *population*, *la marchande de mode*. Le reste des exemples est occupé par des éléments thématiques : *constitution*, *déclaration*, *opinions, déficit*, *tripotage*, *vérité*, *religion*, *attaque*, *mal, lumière*, *mœurs*, *corruption*.

Ce sont, rarement, des objets, des inanimés : *livre*, *boue*.

- dans la majorité des cas (74), le complément d'agent est absent. La précision est inutile. Il est stratégiquement plus efficace et convaincant de le laisser découvrir au lecteur : « *nos moeurs sont corrompues* », « *La religion catholique est menacée* », « *nos constituans ont été ensorcelés* ».

Quelques uns sont introduits par la préposition *par* (12 cas) : « *Quand le nouvel ordre de choses ne seroit pas attaqué par des ennemis venant du dehors* », « *Si Mirabeau eût été moins dégradé par le vice* », « *La population est moins favorisée par la multiplicité des mariages que par leur félicité* », « *Dans un individu, les membres sont gouvernés par la tête* ».

Dix tournures sont introduites par *de* : « *Les malades sont tourmentés de la soif du sang humain* », « *Le pouvoir législatif est composé de plusieurs pouvoirs* », « *Je suis accablé de tout le poids de l'opinion publique* ».

- le passif fonctionne ici principalement avec le présent (52 cas), puis l'infinitif (12) et le passé composé (10). Les autres temps

[160]. Nouveau Dictionnaire, article Agioteurs

représentés sont le subjonctif présent (5), le conditionnel présent (5), le passé simple (1), le futur (4) et l'imparfait (7).

Les tournures impersonnelles (211 occurrences) et les verbes présentatifs (162) sont un choix stylistique marquant chez Buée. Les unes se prêtent au masquage de l'auteur, les autres à l'aspect définitoire du texte :

> « *De tous les termes constitutionnels, c'est celui dont la signification est la plus généralement ignorée* » article Constitution
>
> « *Quand une seule personne réunit, en tout ou en partie, ces deux pouvoirs, il faut les distinguer aussi soigneusement dans cette personne qu'en eux-mêmes* » article Distinction des pouvoirs

Dans cette dernière phrase où il est question de pouvoirs spirituels et temporels, c'est bien Buée qui exprime son opinion, sa peur de voir les Révolutionnaires accaparer le spirituel.

2.4.6. LES PRONOMS

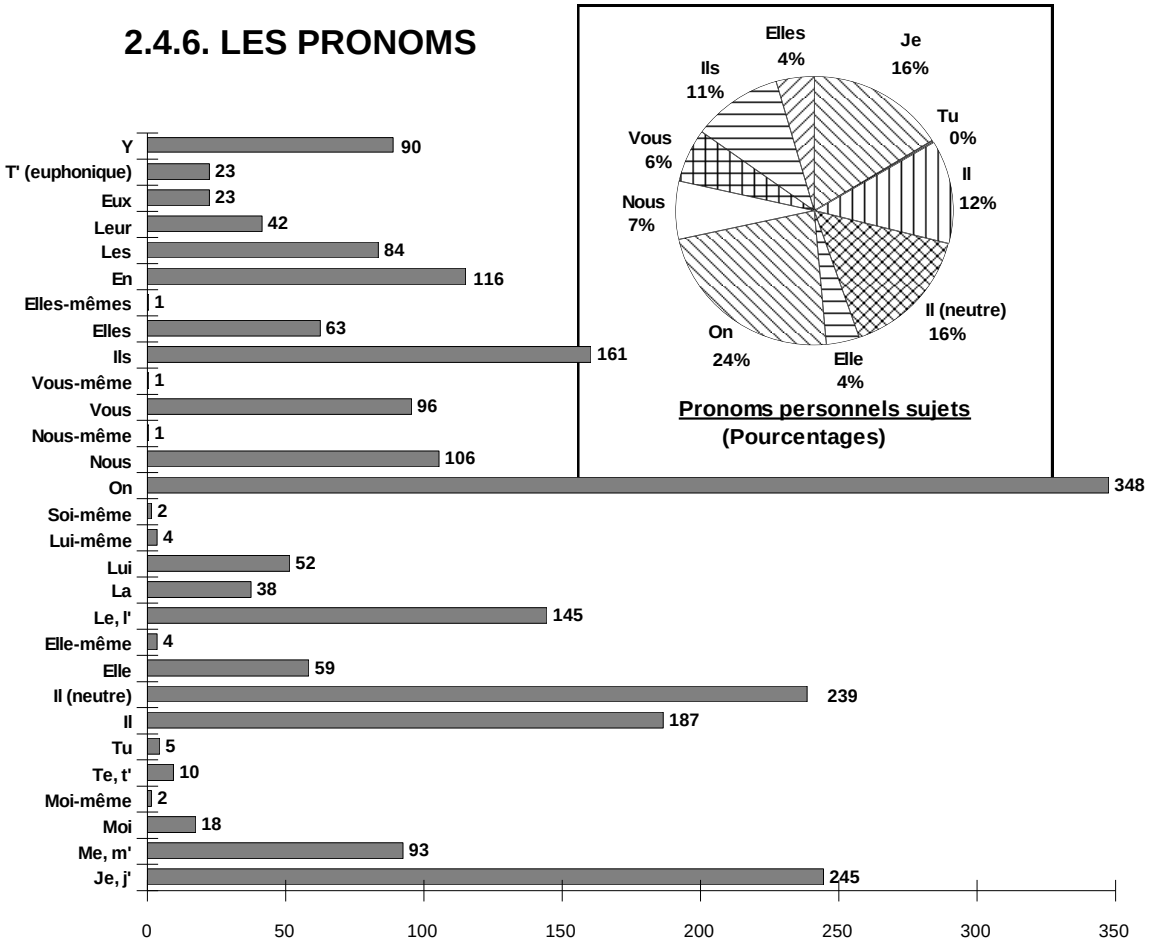

■ Dans la catégorie des pronoms personnels, *on*[161] (348 occurrences) occupe la première place.

Pour éclairer le rôle de *on* dans le Nouveau Dictionnaire, nous observons qu'il neutralise les oppositions de personne et de nombre, à la fois comme collectif (*on* = tous les hommes) et comme personnel, qu'il peut s'utiliser comme substitut des pronoms des trois personnes, à chacun des deux nombres mais exclusivement en fonction de sujet. Si, avec la valeur de première personne du singulier, *on* prend une nuance de « modestie », et si, avec la valeur de 2ème personne du singulier, il est hypocoristique, en troisième personne du singulier, *on* évite la désignation trop précise du sujet[162] :

> « ***On*** *prononce la déchéance de tout le clergé de France :* ***on*** *en poursuit le remplacement avec un acharnement qui tient de la rage*. »
> art. Décatholiciser

Il représente ainsi souvent l'adversaire. Mais nous pouvons noter dès à présent que certains *on* désignent aussi l'auteur inclus dans un groupe d'opposants.

Viennent ensuite :

- je (245) pour l'auteur qui prend directement la parole. Si on introduit *me*, *m'* (93), *moi* (18) et *moi-même* (2) on obtient un total de 358 occurrences ; ce qui fait passer la première personne au premier rang.
- il, elle, elle-même, lui, lui-même, la, le, l' totalisent 489 occurrences auxquelles on ajoute 239 occurrences du *il* neutre en relation avec les formes impersonnelles, soit 728 occurrences. La fréquence du *il* de l'impersonnel est à mettre en relation avec l'orientation polémique donnée au texte.
- elles, elles-mêmes, eux, ils, les, leur, 374 occurrences.

Les 3èmes personnes du singulier et du pluriel désignent le plus souvent les adversaires de Buée.

- nous, nous-mêmes, 107 occurrences, qui constituent un groupe où l'auteur s'intègre.
- vous, vous-mêmes, 97 occurrences, au contraire, permettent à l'auteur d'apostropher ses adversaires.

---

[161]. Nous ne faisons ici que des remarques générales. L'étude des pronoms personnels occupera un chapitre de notre partie consacrée à l'énonciation.

[162]. M. Arrivé, F. Gadet, M. Galmiche, La Grammaire d'aujourd'hui, Flammarion, Paris, 1986, p. 497.

On peut remarquer que les adjectifs possessifs connaissent les mêmes rapports de personnes : 1ère personne (59), 3ème personne singulier (159), 3ème personne pluriel (104), 1ère personne du pluriel (59), 2ème personne du pluriel (14). Reste la 2ème personne du singulier : 8 occurrences.

- Dans les pronoms relatifs, on note la prédominance des formes simples : que (111), qu' (62), qui (60), dont (56). C'est une indication de nombreuses structures en subordonnées relatives et très informatives notamment par les relatives explicatives, à antécédent.
- Les pronoms indéfinis (193 occurrences) sont pour l'essentiel un moyen de désigner les actants du discours tout en restant flou.
- Les pronoms démonstratifs (409 occurrences) , très représentés, sont à interpréter en fonction des tournures présentatives du Nouveau Dictionnaire (249 *ce*, *c'*) et à la mise en scène des « autres » (*celle*, *celui...*).

On note ici que le texte utilise aussi de façon considérable l'adjectif démonstratif (290 occurrences) : il montre, fait constater.

- Les pronoms possessifs, interrogatifs et exclamatifs sont d'une faible utilisation.

2.4.7. TOUT

160 occurrences.

Il est bon de rappeler les divers emplois de *tout* :

Tout - nom : 3 occurrences.

Tout - pronom : 23 occurrences de *tous*.
61 occurrences de *tout*.

Tout - adjectif : (*tout*, *tous*, *toute*, *toutes*)
73 occurrences.

Tout prédéterminant s'observe avec des entourages lexicaux variés :

« *tout le monde* », « *toutes ces conditions* », « *toute la France* », « *toutes les loix* », « *tous les parleurs* », « *toutes les manières* », « *toute cette métaphysicaille* ».

Avec les emplois du pronom (84 occurrences), l'expression de la totalité est renforcée : les oppositions se radicalisent. *Tout* convient aux énoncés polémiques dont le but est de faire admettre aux destinataires du discours des jugements définitifs, sans appel :

« ***Tout*** *alloit, jusqu'à la constitution civile du clergé* » art. Décatholiciser

« *Désormais ils pourront* ***tout*** *hazarder,* ***tout*** *oser,* ***tout*** *offrir aux oreilles,* ***tout*** *présenter aux yeux.* » art. Panthéon François

« *Il* [Voltaire] *a parlé de* ***tout****, mais comme les gens de qualité qui savent* ***tout*** *sans avoir rien étudié*. » art. Mœurs

2.4.8. LES INTERJECTIONS

Au nombre de 15 pour les formes et de 54 pour les occurrences, leur présence s'explique par la tournure polémique du texte. On repère parmi les interjections du Nouveau Dictionnaire, de nombreuses formes d'origine onomatopéique (Ha, Hé, Oh) mais aussi une petite classe de jurements avec la mention du nom de Dieu ou une forme d'atténuation (Ciel). Ces interjections qui manifestent des sentiments, une subjectivité, s'interprètent dans leur contexte.

2.4.9. LES ADVERBES

Marques formelles importantes par le nombre, ils peuvent se classer en diverses catégories pour les plus employés. Les plus fréquents sont les adverbes de quantité (*plus* 119, *moins* 29), les adverbes de manière (*bien* 65) qui traduisent bien la tension du discours : ce sont deux systèmes politiques que l'on compare et le but de cette confrontation est l'élimination finale de l'un des deux. Le discours vise à l'efficacité d'où l'importance de ces mots-outils. Reste la locution adverbiale de négation *ne… pas* qui l'emporte pour le nombre d'occurrences et qui rappelle que le Nouveau Dictionnaire est essentiellement rejet du temps nouveau révolutionnaire. Il ne peut donc que nier.

Une partie des adverbes lieu/temps permet de construire l'espace déictique du texte.

- Adverbes de manière

Ainsi	17	occurrences
Bien	18	
Infiniment	8	
Mal	8	
Nécessairement	8	
Parfaitement	8	

- Adverbes de quantité et d'intensité

Plus, plus que, le plus, la plus, les plus	119
Moins	29
Trop	25

Si	24
Très	22
Aussi... que	13
Aussi	12
Tant	13
Assez	9
Tout	8

On remarque l'importance des adverbes de sens comparatif : *plus*, *moins*, qui conviennent à un texte où deux systèmes politiques et sociaux sont mis en regard.

- Adverbes de temps

Toujours	43
Alors	11
Quelquefois	8
Bientôt	1

- Adverbes de lieu

Là	20
Ici	12
Par-tout	8

Les adverbes de temps et de lieu sont, d'une part, des repères déictiques qui permettent d'inscrire les énoncés dans l'espace et le temps par rapport au point de repère que constitue l'énonciateur (les déictiques spatiaux *ici*, *là*, et les déictiques temporels comme *alors*) , d'autre part des indications sur la fréquence (*par-tout*, *quelquefois*). Face au temps nouveau, révolutionnaire *alors* dans l'acception « à ce moment-là », « à cette époque-là », se situe par rapport au moment de l'énonciation. *Toujours* indique la persistance d'un état jusqu'à un moment donné, la durée dans le temps. Il correspond à la position catégorique prise par Buée quand il analyse la situation de la France.

- Adverbes d'interrogation

Combien	12
Comment	26
Pourquoi	14

- Les connecteurs argumentatifs

Encore	48
Même	27
Par conséquent	16
Surtout	14

Peut-être 9

Certes 5

Ces adverbes sont appelés aussi adverbes énonciatifs parce qu'ils marquent un enchaînement, un rapport logique, une opinion.

- Adverbes d'affirmation

Vraiment 6

Absolument 5

Certainement 5

Oui 4

Probablement 4

Volontiers 2

- Adverbe marquant l'atténuation, la restriction

Seulement 19

Seulement restreint la prédication de la phrase et peut figurer après la négation.

« *Quand le législateur, en formant une constitution, veut toucher aux moeurs ; alors la constitution d'un empire n'est pas seulement l'organisation des trois pouvoirs...* » art. Constitution

« *La nouvelle constitution, et sur-tout la déclaration des droits, ne contiennent pas seulement des loix...* » art. Maintenir

« *Ce n'est donc pas seulement la propriété dans le sens du droit particulier qu'un législateur doit assurer, mais la propriété dans le sens le plus étendu...* » art. Propriétés

- Adverbes de négation

La locution *ne... pas* domine sans conteste le groupe avec 298 occurrences.

Toutes ces marques adverbiales (1343 adverbes et 706 négations) sont à réinterpréter dans le cadre de l'énonciation et à examiner à la lumière de circonstances de discours, très polémiques.

2.4.10. LES ARTICLES DÉFINIS ET INDÉFINIS

Avec 2604 occurrences contre 707 aux articles indéfinis, les articles définis sont les plus employés. Référant à des objets que l'interlocuteur est censé connaître, ces articles définis présupposent que l'allocutaire pourra identifier ou réidentifier le référent. En outre, ils sont à rapprocher du vocabulaire abstrait de Buée qui manie des concepts (par nature définis). L'auteur suppose , par cet emploi, que l'ensemble de référence est partagé par la totalité des locuteurs. Le principe mis en œuvre est

celui de la présomption d'identification. En utilisant l'article défini, Buée prête à son interlocuteur la capacité de réidentifier l'entité à laquelle il réfère: « la religion », « la liberté », « la constitution », « les mœurs » …

2.5. BUÉE ET SES ADVERSAIRES

LA TROUBLANTE PARENTÉ DES VOCABULAIRES

L'objectif visé par Buée étant de disqualifier le discours de son adversaire révolutionnaire, rien d'étonnant à ce que le vocabulaire politique occupe une place aussi prépondérante. 1116 occurrences à dominante politique contre 1015 à connotation morale et 215 à connotation religieuse.

Nous rappelons les principaux *: loi(x)*, *liberté*, *pouvoirs*, *constituans*, *constitution(s)*, *droit*, *législateur(s)*, *roi(s)*, *nation(s)*, *force*, *despotisme*, *régime*, *assemblée*, *empire*, *Révolution*, *décret*, *état*, *fanatisme*, *arbitraire*, *égalité*, *puissance.*

Les substantifs rejoignent des adjectifs comme *public*, *exécutif*, *national*, *égal*, *civil*, *général*, *constitutionnel.* Soit 116 occurrences d'adjectifs politiques contre 11 occurrences pour l'adjectif d'ordre religieux.

Buée non seulement polémique sur les mêmes notions que l'adversaire, mais se lance dans la bataille politique avec les mêmes mots. Il a compris que pour défendre la cause de la religion il fallait porter la guerre dans le camp adverse.

Nous avons pu confronter, d'ailleurs, les entrées du Nouveau Dictionnaire avec celles de certains dictionnaires socio-politiques de l'époque. Nous en communiquons la liste, en valorisant le nombre d'entrées communes, porté en tête.

34 entrées : Dictionnaire de la constitution et du gouvernement français, par P.N. Gautier (1791), favorable à la Révolution.

34 entrées : Le Néologiste Français, ou Vocabulaire portatif des mots les plus nouveaux de la langue française, avec l'explication en allemand et l'étymologie historique d'un grand nombre, par K.F. Reinhardt (1796).

30 entrées : Dictionnaire national et anecdotique, par M. de l'Epithète (Chantreau) (1790), favorable à la Révolution.

28 entrées : Supplément du Dictionnaire de l'Académie (1798), favorable à la Révolution. Parmi les rédacteurs, figure Domergue.

22 entrées : Dictionnaire universel des sciences morale, économique, politique et diplomatique ou Bibliothèque de l'Homme d'Etat et du Citoyen, par M. Robinet (1777-1783).

22 entrées : Nouveau dictionnaire français contenant les expressions de nouvelle Création Du Peuple Français, par Leonard Snetlage (1795).

16 entrées : Extrait d'un dictionnaire inutile, par Dom Jean-Pierre Galais (1790).

15 entrées : Petit dictionnaire des grands hommes et des grandes choses qui ont rapport à la révolution, par une société d'aristocrates (1790)

14 entrées : Nouveau dictionnaire françois, par un aristocrate (1790).

13 entrées : Petit dictionnaire de la cour et de la ville, par Jean-Marie-Bernard Clément (1788).

13 entrées : Dictionnaire laconique, véridique et impartial, par un Citoyen inactif (1791).

12 entrées : Dictionnaire néologique des hommes et des choses, ou Notice alphabétique des Hommes de la Révolution..., par Louis-Abel Beffroy de Reigny (1800-1801).

11 entrées : Dictionnaire universel, historique et critique des mœurs, lois, Usages et Coutumes Civiles, Militaires et Politiques ; et des Cérémonies et Pratiques Religieuses tant anciennes que modernes, des Peuples des quatre Parties du Monde, par Costard, Fallet et Contant d'Orville (1772).

10 entrées : Dictionnaire raisonné de plusieurs mots qui sont dans la bouche de tout le monde et ne présentent pas des idées bien nettes, par M*** (1790).

10 entrées : Encyclopédie méthodique. Economie politique diplomatique, par J.M. Démeunier (1784-1788).

9 entrées : Dictionnaire de la police administrative et judiciaire, et de la justice correctionnelle, par A.C. Guichard (1796).

9 entrées : Dictionnaire social et patriotique ou Précis raisonné de connoissances relatives à l'Economie morale et politique par Claude-Rigobert Lefèvre de Beauvray (1770).

8 entrées : Dictionnaire des fiefs et des droits seigneuriaux utiles et honorifiques, par Joseph Renauldon (1788).

8 entrées : Vocabulaire des municipalités et des corps administratifs, par Q.V. Tennesson (1790).

8 entrées : Grammaire des grammaires, ou analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française, par Ch. P. Girault-Duvivier (1814).

6 entrées : Néologie ou Vocabulaire de mots nouveaux, à renouveler, ou pris dans des acceptions nouvelles, par L.S. Mercier (1801).

4 entrées : Dictionnaire universel de police, par M. des Essarts (1786-1789).

2 entrées : Mon dictionnaire, par L.S. Mercier (1802).

1 entrée : Vocabulaire des francs-maçons, par Jean-Louis Laurens (1805).

Nous avons retenu particulièrement le Dictionnaire de la constitution et du gouvernement français de Gautier publié en 1791. En effet, sur ses 263 entrées, il présente 34 entrées communes avec le Nouveau Dictionnaire de Buée qui en comporte 72. En outre, il défend, à l'inverse de Buée, l'idéologie révolutionnaire.

Leurs dictionnaires ont en commun : Abus, Adresse, Aristocrate, Assemblée nationale, Assignats, Avocats, Citoyen actif, Constitution, Corps, Crime de lèze-nation, Démocrate, Départemens- Districts, Députation, Droits de l'homme, Education nationale, Egalité, Electeurs, Elections, Gardes nationales, Insurrection, Liberté, Loi, Motion, Municipalité, Panthéon, Patriotisme, Pétition, Pouvoirs, Responsabilité des ministres, Révolution française, Roi, Serment, Souveraineté de la nation, Veto.

Pour faire ce relevé, nous n'avons tenu compte ni des pluriels, ni des compléments ou adjectifs ; l'intéressant, pour nous, étant la parenté globale de vocabulaire.

Toutefois, ce sera l'objet des chapitres suivants, le même mot sert à exprimer des positions différentes. Ainsi le mot *abus* est défini par Buée comme : « *Torts de l'ancien régime, qu'on n'ose plus mettre en avant pour justifier le nouveau* ». Gautier commence par une apparence de définition présentant un caractère de généralité : « *On appelle abus tout ce qui est contre la raison, la justice, en un mot, tout ce qui ne doit pas être.* ». Mais la cible politique est nette : « *Tout ce qui ne doit pas être étoit, en France, avant la révolution ; les abus y étoient au comble, et*

appeloient une réforme prompte, sans laquelle l'état eût péri infailliblement, victime de ses propres erreurs »[163].

Les deux dictionnaires contrastent fortement. Buée ironise en reprenant (sous forme condensée) le discours révolutionnaire (*Torts de l'ancien régime*) et pratique une stratégie du retournement. Gautier enregistre le fait que le mot *abus* est « collé » à l'ancien régime et surtout adopte ce point de vue. Les mots ne peuvent être définis indépendamment des discours où ils ont été pris. *Abus*, élément actif du discours des Lumières, fonctionne normalement (aussi bien pour Gautier que pour Buée) en relation avec les réalités de l'ancien régime. Bien sûr Buée conteste la représentation de l'ancien régime en jeu. Mais il doit partir de là. Toutefois, le retournement polémique est parfois si radical que Buée se dispense d'examiner l'usage. Ainsi pour Buée les Electeurs sont des « *Machines très-ingénieuses qui écrivent toutes seules les noms dont on frappe l'air dans lequel elles sont plongées* ». Gautier, lui, prend le terme au singulier et le définit ainsi : « *Celui qui est nommé dans une assemblée primaire de canton, pour concourir à l'élection des officiers publics* »[164].

De même le Panthéon françois est dans Buée le « *nouveau Montfaucon national* » et dans Gautier : « *Nom que l'on donne par anticipation, au monument que l'assemblée nationale a destiné à recevoir les cendres des grands hommes... L'idée de ce monument honorera à jamais la France, elle fait l'éloge de notre révolution : nous devons cette sublime institution au règne de la liberté* »[165].

Enfin, alors que *serment* pour Buée est « *un terme devenu insignifiant* », le Dictionnaire de Gautier s'efforce de le définir : « *Promesse solemnelle de remplir tel engagement, et d'encourir les peines qu'entraîne son infraction* »[166].

Au stade d'analyse où nous sommes, contentons-nous de souligner que le polémiste contre-révolutionnaire est obligé de se situer dans le cadre du discours des patriotes. Les jeux d'inversion, les diatribes à propos de confusions volontairement entretenues par le nouveau régime sont un deuxième temps.

---

[163]. Dictionnaire de la constitution et du gouvernement français, P.N. Gautier, Paris, 1791, p. 2.
[164]. Dictionnaire de la constitution et du gouvernement français , p. 182.
[165]. Ibid. , p. 405-406.
[166]. Ibid. , p. 568.

3
DE L'ANALYSE LEXICALE AUX RÉSEAUX SÉMANTIQUES

3.1. DES COMPTAGES TROP SIMPLEMENT INTERPRÉTÉS

Un travail lexicologique soulève le problème de l'interprétation des comptages réalisés. Régine Robin dans Histoire et Linguistique[167] remarque par exemple que les historiens travaillent beaucoup à partir de textes et engagent dans leurs travaux une philosophie du langage. Elle cite G. Provost pour qui « *toute analyse portant sur un matériel verbal quel qu'il soit engage d'une manière ou d'une autre des hypothèses d'ordre linguistique* »[168]. Les historiens portent leur attention sur le lexique. Mais, poursuit R. Robin, leur défaut est de faire du mot l'indice du comportement politique. L'isomorphisme postulé entre groupes socio-politiques et lexique revient à enfermer les groupes dans un lexique qui leur est propre. Très vite on a fait remarquer que les faits démentaient cet espoir. J.B. Marcellesi[169] considère qu'on prête au locuteur une naïveté linguistique car on le suppose incapable d'utiliser les mots de tel autre groupe, et une naïveté politique car on lui prête aussi l'incapacité d'utiliser le modèle de performance des autres. « *Par la simulation, le locuteur emprunte le vocabulaire d'un groupe qui n'est pas le sien pour tenir un discours de son groupe en le faisant apparaître comme le discours d'autrui. Par le masquage, le locuteur fait disparaître de son discours les unités qui le désignent comme d'un groupe. Par la connivence, le locuteur utilise un vocabulaire qui le ferait classer comme d'un groupe si les destinataires ne savaient eux-mêmes qu'il n'est pas de ce groupe et de fait ce vocabulaire apparaît comme rejeté quoique employé* ».[170]

---

[167]. Régine Robin, Histoire et Linguistique, Armand Colin, 1973.

[168]. G. Provost, Problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours, Langue française, février 1971.

[169]. J.B. Marcellesi, Problèmes de socio-linguistique : Le congrès de Tours, La Pensée, 1970, p. 39.

[170]. Ibid.

Pourtant, la critique des méthodes lexicométriques est venue d'abord d'historiens comme R. Robin dès 1973 ou J. Guilhaumou, qui a toutefois insisté sur les services que rendaient ces analyses. Mais le sens d'un énoncé repose sur la façon dont les unités lexicales se combinent entre elles pour le former [171].

De plus, nos exemples montrent qu'au-delà des différences de construction, des figures de rhétorique comme l'ironie qui ne sont pas inscrites à un endroit précis de l'énoncé, viennent inverser la perception du sens des mots. On voit que les résultats lexicométriques livrent non le point de vue d'un des adversaires, mais plutôt les lieux du débat, ce sur quoi porte le conflit. On y a trouvé, ce qui n'est pas inintéressant, un inventaire des thèmes débattus à l'époque et des mots dans lesquels les problèmes étaient conceptualisés, par exemple, *fanatisme*, *abus*.

Le premier problème est le problème de la polysémie ; et plus généralement le problème du contexte qui amène à regrouper dans le décompte des emplois spécifiques.

Les décomptes d'occurrences reposent sur une théorie de l'univocité du rapport signifiant/signifié : on compte les signifiants en espérant atteindre toujours le même signifié. Or la polysémie est l'état habituel du lexique, même lorsque ne jouent aucun conflit, aucune différence d'interlocution. On peut en prendre conscience, dans un premier temps, en examinant des dictionnaires.

Si on compare les définitions du Nouveau Dictionnaire avec celles du Dictionnaire de l'Académie française dans la 5ème édition de 1798 et la 6ème de 1835, parfois les écarts sont nets.

Par exemple à l'entrée Adresse, Buée donne la définition suivante :

> « *Vœu que l'assemblée nationale, par ses faiseurs intimes, s'adresse à elle-même. Consentement que, par ses frères donnés, elle accorde à son propre ouvrage...* »

Il s'agit d'une acception politique.

La 5ème édition du Dictionnaire de l'Académie française, quant à elle, répertorie les sens suivants :

---

[171]. Benveniste le disait déjà en 1974 quand il opposait niveau sémiotique (le mot isolé) et niveau sémantique (le mot dans son énoncé) :

> « *La Sémantique, c'est le « sens » résultant de l'enchaînement, de l'appropriation à la circonstance et de l'adaptation des différents signes entre eux. Ça c'est absolument imprévisible. C'est l'ouverture vers le monde. Tandis que la sémiotique, c'est le sens refermé sur lui-même et contenu en quelque sorte en lui-même*. »

E. Benveniste, Problèmes de linguistique générale, 1974, Tel Gallimard, 2. , p. 21.

« *- Indication, désignation soit de la personne à qui il faut s'adresser, soit du lieu où il faut aller ou envoyer (Donner une adresse pour faire tenir des lettres).*

- On dit figurément et familièrement, d'un trait malin où quelqu'un est désigné :« *Cela va à l'adresse de M. un tel* » *et pour dire qu'il sera aperçu, senti :* « *Le trait arrivera à son adresse* ».

- On appelle Bureau d'adresse, un lieu où l'on adresse pour diverses choses qui regardent la société et le commerce. Il est principalement en usage en parlant du lieu où l'on reçoit les nouvelles pour la Gazette, et où on la débite. Et on dit figurément d'une maison où l'on débite ordinairement beaucoup de nouvelles, que c'est un vrai bureau d'adresse.

On dit aussi d'un homme qui donne indiscrètement des commissions importunes, Il m'a pris pour son Bureau d'adresse ».

Dans une dernière entrée de la 5ème édition, *adresse* est aussi « *Dextérité, soit pour les choses du corps, soit pour celles de l'esprit (Il fait toute chose avec adresse) . On appelle Tour d'adresse, un tour de subtilité, de main. Il se prend aussi pour un tour de finesse d'esprit. On dit aussi de certaines tournures fines de style, ce sont des adresses de style et de certains coups de pinceau qui aident à l'effet, des adresses de pinceau* ». *Adresse* n'a pas d'acception politique. Evidemment on pourrait renvoyer le problème à la carence de l'Académie, et du groupe chargé d'assurer la succession, qui n'a pas été capable d'inventorier les sens nouveaux surgis pendant la Révolution. De fait, le Supplément contenant les mots nouveaux en usage depuis la Révolution enregistre à *adresse* : « *Lettre de respect, de félicitation, d'adhésion ou de demande, adressée à une autorité supérieure* »[172]. C'est à peu près le sens de Buée, sans que soit précisé cependant l'emploi très fréquent d'*adresse à l'Assemblée*.

C'est seulement dans la 6ème édition qu'on rejoint l'acception donnée par A.Q. Buée :

« *Adresse, se dit aussi d'un écrit ayant pour objet une demande, une adhésion, une félicitation, etc., présenté par un corps constitué, par une réunion de citoyens, soit au chef de l'Etat, soit à quelque autre autorité. Par exemple, l'adresse de la chambre des pairs, des députés, en réponse au discours du trône. La rédaction de l'adresse. Projet d'adresse. Adresse de félicitation. Adresse du conseil municipal de telle ville* » [173].

Le silence d'A5 témoigne seulement de son « retard ». Mais nous avons vu que le dictionnaire classique mentionnait de nombreux emplois non politiques. Or certains de ces emplois se retrouvent chez Buée. Il

---

[172]. Dictionnaire de l'Académie française, 5ème édition, Paris, J.J. Smits et Ce, L'An VII de la République.

[173]. Dictionnaire de l'Académie française, 6ème édition, 1835, Imprimerie et Librairie de Firmin Didot frères.

utilise deux fois le mot *adresse* dans des acceptions différentes relevées par l'Académie ; d'abord avec le sens d'agilité à l'article Liberté :

> « *Munis de ces puissans instrumens, ils (les législateurs) pouvoient avec de l'adresse, préparer les voies au vrai christianisme, et par lui aux mœurs et à la liberté* ».

ensuite avec le sens de vœu et de consentement, à l'article Volonté générale :

> « *En vérité, quand on sait par quels tours de gibecière on a obtenu une apparence de vœu ; quand on connoît les atteliers où se sont fabriquées et se fabriquent encore les adresses d'adhésion, et qu'on apprend les manipulations par lesquelles on les met en état de paroître en public…* » art. Liberté

Lorsque nous avons compté *adresse*, nous avons rassemblé ces acceptions hétérogènes et l'on peut se demander quel sens cela peut avoir d'additionner *dextérité* et *félicitation*.

On peut observer de nombreux autres exemples de polysémie. Ainsi, Buée use plusieurs fois du mot *tête* au sens de « lieu de la réflexion, siège de l'intelligence », dans différents articles :

- Article Education :

> « *Il ne faut point mettre dans sa **tête** des idées fausses...* »[174].
>
> « *Ce qu'on entassera dans les **têtes** des pauvres enfants* ».

- Article Jureurs :

> « *Combien sont rares les **têtes** à idées nettes* »
>
> « *Comptez, parmi ces cent jureurs, les **têtes** bien arrangées* ».

- Article Liberté de la presse :

> « *Ce qui entrera dans leurs **têtes** (les Français), ce sera une erreur* »

- Article Philosophes :

> « *Leurs pauvres **têtes** (les philosophes) ne sont capables ni de la justesse...* »

- Article Propagandistes :

> « *Leurs soldats, des hommes qui comme eux, n'ont rien à perdre, pas même la **tête*** ».

- Article Révolution Françoise:

> « *Depuis long-tems, dans toutes les **têtes** fermentoient ces idées-ci* ».

- Article Roi :

> « *Nos régénérateurs, pour guérir la France d'un mal de **tête** qu'ils lui attribuoient, ont tenté de la lui couper* »

et en note :

> « *Ce n'étoit pas à la **tête** qu'étoit le mal ; c'étoit dans le sang* ».

---

[174]. La tête d'un enfant

- Article Souveraineté :

« *Vous aurez long-tems votre roi, si vous le conservez jusqu'à ce qu'on voie vingt-cinq millions de* ***têtes*** *sous un même bonnet* ».

A ces emplois du mot *tête*, siège de l'intelligence de l'homme, se superposent des acceptions renvoyant à la position « en tête », en première place : *tête* précédé de *à la* prend alors le sens de « place de celui qui dirige », et par synecdoque, « celui qui dirige, chef ».

A l'article Insurrection, Buée écrit :

« *Je croyois qu'un pareil catéchisme seroit très-propre à rendre saillante la mal-adresse qu'on a eu de consacrer le principe de l'insurrection à la* ***tête*** *d'une constitution* ».

Et à l'article Vœux religieux :

« *Comment des législateurs auroient-ils pu placer, à la* ***tête*** *de la constitution d'un grand peuple, un principe qui ne pourroit être sorti que du cerveau mal organisé de quelque philosophe dépourvu d'idées nettes ?* »

Par ailleurs, dans l'article sur le Pouvoir exécutif, A.Q. Buée utilise plusieurs parties du corps humain pour désigner les responsables politiques. Le roi « *la* ***tête*** *du pouvoir exécutif. Les ministres en sont les organes. Les corps armés en sont les membres* ». On glisse aussi de la « ***tête*** *bien faite* » à la « ***tête*** *de l'état* ».

Par conséquent il importe, au niveau sémiotique, de comprendre le lien qui unit ces acceptions[175]. Mais au niveau du mot en discours où nous nous situons, le décompte est brut.

De même pour le mot *constitution* où Buée explique lui-même que deux acceptions différentes sont en jeu. Là encore la méthode lexicométrique qui conduit à additionner les occurrences masque les fluctuations du sens :

1) Organisation des trois pouvoirs.

2) Organisation des trois pouvoirs et de la société civile.

« *Quand le législateur établit une* ***constitution*** *sur des mœurs données, sans toucher à ces mœurs, alors la* ***constitution*** *d'un empire n'est que l'organisation des pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif : telle est la définition de Montesquieu.*

Quand le législateur, en formant une ***constitution****, veut toucher aux mœurs, alors la* ***constitution*** *d'un empire n'est pas seulement l'organisation des trois pouvoirs ; elle renferme en outre les loix sur la religion publique, sur l'éducation publique, sur la censure des mœurs publiques : telle est la définition de M. Bergasse* »[176].

La 5ème édition du Dictionnaire de l'Académie française propose pour *Constitution* :

« *Composition.*

---

175. cf. J. Picoche et les Guillaumiens pour la notion de signifié de puissance.

176. A.Q. Buée, Le Nouveau Dictionnaire, janvier 1792, p. 15.

Se dit aussi De l'établissement, de la création d'une rente, d'une pension ; et les rentes mêmes s'appellent des constitutions.
Constitution signifie aussi Ordonnance, Loi, Règlement.
On dit, la Constitution d'un Etat, pour dire, la forme de son gouvernement, et de ses loix fondamentales ».

Le Supplément du Dictionnaire de l'Académie, 5ème édition complète avec *Constitution civile du clergé*, « *Organisation du clergé François, décrétée par l'Assemblée constituante, le 12 juillet 1790*. ». La 6ème édition du Dictionnaire de l'Académie reprend les mêmes acceptions.

Mais concernant ce mot *Constitution*, aucun de ces dictionnaires ne donne l'acception « ensemble des aspects morphologiques qui caractérisent un individu »[177], par exemple, « il est de constitution fragile ». Nulle trace non plus de l'anecdote de Barbaroux rapportée par Ferdinand Brunot :

« *Des hommes s'étaient donné pour mission de ne prêcher que le respect dû aux autorités constituées... Jusqu'au bâton qu'ils portaient pour leur défense personnelle, qui portait l'emblême de leur mission ; ils étaient convenus de l'appeler entre eux la « constitution »* »[178].

Ces quelques exemples confirment les précautions d'interprétation que nécessite l'étude lexicologique d'un corpus.

Une autre difficulté de la méthode quantitative réside dans l'élimination des combinaisons entre les mots. Par exemple, l'épithète *civile*, caractérisant la nouvelle constitution du clergé introduit un paradoxe dans l'expression puisque l'adjectif *civil* s'oppose par ailleurs à *religion* donc à *clergé*. Cette combinaison mérite un traitement spécifique.

Il faut donc éviter les simplifications statistiques qui aboutissent à des « mésinterprétations dangereuses » et qui ignorent le « jeu complexe des simulations, des masquages et des reformulations ». Le travail centré sur le mot ne tient compte ni des contextes ni des stratégies argumentatives.

---

177. Petit Larousse, Paris, édition 1972.
178. Ferdinand Brunot, Histoire de la Langue française, Tome IX, p. 642.

3.2. LES CONTEXTES

Un moyen indispensable pour affiner un travail de statistique lexicale comme celui que nous avons entrepris sur le Nouveau Dictionnaire de Buée est d'analyser le contexte de termes ayant un nombre d'occurrences important.

Nous avons donc choisi d'étudier l'environnement lexical des substantifs en tête de la liste obtenue par les comptages. Nous avons ainsi écarté la piste des « mots importants ». Ont été retenus : Homme(s), Loi(x), Liberté(s), Mœurs, Pouvoir(s), Constitution(s), Religion(s), Droit(s), Peuple(s), Idée(s). Pour dégager des axes d'interprétation probants, nous avons pris en compte tous les contextes[179].

3.2.1. HOMME(S)

Le mot apparaît 137 fois dans le Nouveau Dictionnaire et clôt le texte : « *On est fâché d'être homme* ». L'examen des contextes permet de délimiter des sphères d'utilisations très différentes. *Homme* est un désignant si général qu'il semble inutile de l'étudier. Il se prête à tous les usages. Pourtant, lorsqu'on cherche à comprendre son fonctionnement, il apparaît comme un « porte-manteau » commode, un support du discours contre-révolutionnaire.

1. Notre premier découpage considère *homme* sans autre détermination (« les hommes », « l'homme », « tout homme ») et le met en relation avec des co-occurrents lexicaux (loi, constitution, liberté, société, droit(s), mœurs…) représentatifs des grands thèmes politiques et moraux traités par Buée :

- Constitution :
  « *Les machinistes de notre constitution ont fait abstraction des* ***hommes*** *à qui elle étoit destinée* » art. Droits de l'homme
- Loi :
  « *Un* ***homme*** *voloit : on le pendoit ; c'étoit l'exécution d'une loi criminelle* » art. Loi
- Liberté :
  « *La liberté qu'un* ***homme*** *a de plonger un poignard dans le sein de son semblable* » art. Liberté de la Presse
- Corps :

[179]. Les quelques contextes non cités ne l'ont pas été parce qu'ils sont trop proches des contextes retenus.

« *L'**homme** n'est fort qu'en corps* » art. Corps

- Société :
  « *L'entassement d'**hommes** qu'on appelle société* »art. Vœux religieux
- Education :
  « *La meilleure méthode possible ne peut résulter que de l'expérience d'un grand nombre d'**hommes** réunis* » art. Education
- Le pouvoir judiciaire :
  « *Que le pouvoir judiciaire soit confié à des **hommes** exposés le moins possible à la tentation de se laisser corrompre.* » art. Séparation
  « *Tout **homme** qui a un pouvoir dans l'état ne l'a pas pour lui mais pour le peuple.* » art. Citoyen actif
- Principes :
  « *Les principes éternels qui régissent les **hommes*** » art. Ci-devant
- Connaissance :
  « *Une connoissance profonde des **hommes*** » art. Citoyen actif
  « *Les places à remplir... exigent de la part des électeurs, une connoissance des **hommes** qu'il est donné à très-peu de personne de posséder* » art. Elections
- Spectacle :
  « *Le spectacle qu'offrent les cérémonies publiques de la religion, spectacle toujours puissant sur les **hommes*** » art. Culte religieux
- Regards :
  « *Pour rappeler l'attention* [sur son devoir] *, point d'autre témoin possible que... les regards des **hommes**, ceux de la divinité...* »
  art. Mœurs
- Mœurs :
  « *Ces volontés habituelles d'un **homme** s'appellent mœurs* »
  « *Quand les volontés habituelles d'un **homme** contrarient des volontés raisonnables dans d'autres **hommes**, ses mœurs sont dépravées* »
  art. Liberté
  « *Ne faire jamais que ce qu'on pourroit avouer sans honte à tous les **hommes**, c'est avoir de bonnes mœurs* » art. Mœurs
- Opinions religieuses :
  « *Si un **homme**, quelles que soient ses opinions religieuses ... est inviolable aux yeux de la loi, qu'a-t-il besoin de la publicité* »
  art. Culte religieux
- Avenir :
  « *L'avenir est-il à l'**homme** pour qu'il en dispose par un contrat ?* »
  art. Mœurs
- Indulgence :
  « *l'indulgence qu'on doit aux **hommes** dans un temps de vertige* »
  art. Décatholiciser
- Duper :
  « *Vouloir duper un **homme** comme moi !* » [dans la bouche d'un grand seigneur malhonnête qui abuse, vis à vis d'un maréchal-ferrant, de la liberté qui règne dans le pays et donc de l'absence de protection pour les faibles] art. Esclavage
- Crimes :
  « *Il y a plus de gens qui peuvent empoisonner un **homme**, le voler, le tromper, qu'il n'y en a contre qui il puisse commettre ces mêmes crimes* » art. Droits de l'homme

- La sagesse éternelle :
  « *Dites-le nous, ame pieuse, ame aimante, lorsqu'élevée au-dessus de vous-même, vous méditez les leçons de la sagesse éternelle ; que vous la contemplez conversant parmi les* ***hommes****, leur donnant les préceptes et l'exemple des plus aimables, des plus sublimes vertus et leur montrant le chemin du vrai bonheur.* » art. Mœurs
- Passions :
  « *Par les signes, on excite dans les* ***hommes*** *les passions terribles,... ; les passions douces,... ; les passions fermes* »
  art. Couleurs de la nation
- Renoncer :
  « *des êtres* [les religieux] *qui ont renoncé à tout ce qu'ambitionnent les autres* ***hommes*** » art. Vœux religieux

Nous constatons une opposition particulièrement intéressante entre :

♦ *Homme* au singulier, individu abstrait des Révolutionnaires, dans le contexte des droits de l'homme :

« *Les amis des droits de l'****homme****, de l'espèce particulière de ceux que l'ancien régime se plaisoit à constituer ès lieux vulgairement appellés, tantôt prisons, tantôt cachots, sont tous membres de clubs. La crainte qu'inspirent ces amis des droits de l'****homme*** *les y rend dominans.* »
art. Clubs

« *Ces derniers messieurs* [les philosophes] *que les loix de tous les pays et de tous les siècles avoient traités jusqu'ici avec inhumanité, ont enfin trouvé des législateurs capables de reconnoître en eux les droits de l'****homme****.* » art. Constitution

« *Il m'est arrivé de m'occuper sérieusement des droits de l'****homme****...* »

« *J'avois toute la plénitude des droits de l'****homme****, et nous étions tous égaux en droits* »[180]

« *Ainsi une déclaration des droits de l'****homme*** *doit contenir, non ses droits positifs, mais seulement ses droits négatifs.*
*D'après cette idée, je me suis mis à faire un projet de déclaration des droits de l'****homme*** »[181]

« *Comment le Docteur Priestley... est-il allé s'amouracher de tous ces fantômes des droits de l'****homme****?* » art. Droits de l'homme

« *Fragment d'un catéchisme patriotique : quel est le quatrième des droits naturels et imprescriptibles de l'****homme*** »

« Voyez *la déclaration des droits de l'****homme*** » art. Insurrection

« *Ces figures étoient celles de malheureux à qui un trop ardent amour des droits de l'****homme*** *en avoit fait oublier les devoirs.* » art. Nation

« *Article XVI de la déclaration des droits de l'****homme*** » art. Pétition

♦ *Hommes* au pluriel, multiplicité constitutive de la société, dans des contextes liés à la locution « avoir droit » :

« *Les* ***hommes*** *abusent toujours de leur droit d'agir* »

« *J'ai droit à ce que personne n'attente à ma vie, et tous les* ***hommes*** *ont un droit égal.* »

« *J'ai droit à ce que personne ne m'ôte les moyens que j'ai de conserver ma vie, et tous les* ***hommes*** *ont un égal droit.* »
art. Droits de l'homme

---

[180]. Buée se situe dans un contexte de rêve.

[181]. Durant quatorze lignes Buée compose un pastiche de la Déclaration des droits de l'homme où il met l'accent sur le « droit à la vie ».

Le premier groupe, figé, qui appartient à la langue révolutionnaire, est cité ironiquement. Buée dénonce le discours « au singulier » de la Révolution, qu'il oppose à la pluralité des hommes concrets, qui ont un droit moral fondamental, et qui en usent, quitte à en abuser. Cela nous ramène aux stratégies du discours choisies par Buée. Sur ce point, nous observons la reprise d'usages révolutionnaires. Ce sont les lexies de l'adversaire qui sont citées et dénoncées.

Cependant, il est frappant de constater que le discours abstrait, qui vient d'être dénoncé, réapparaît avec « culte » :

« *Tout **homme** doit avoir la liberté d'exercer le culte que lui prescrit sa conscience* »
« *Tout **homme** doit avoir la liberté d'exercer son culte publiquement* »
« *Tout **homme** doit avoir la liberté du culte* » art. Culte religieux

Buée doute de la qualité d'être humain des Révolutionnaires : « *Commencez donc par être des **hommes*** » ou les rapproche de tyrans comme Tibère et Néron qui n'avaient d'autre ressource que de « *jouer à être des hommes* », à défaut de l'être vraiment.

Ainsi, dans sa critique féroce du discours révolutionnaire, Buée a, lui aussi, des catégories universelles dès qu'il change de camp.

2. Le deuxiéme découpage considère *homme* associé à divers qualifiants. Une acception particularisante peut être déclenchée par la présence de déterminants démonstratifs précédant *homme*, « *ces **hommes** qui ont tout sacrifié à leur conscience* », ou apparaissant ailleurs dans le contexte, « *ce que cette terre empoisonnée a vomi d'**hommes** féroces* ».

Un deuxième moyen de restreindre l'interprétation est d'associer *homme* à des qualifiants :

- Homme + relative

« *Des législateurs ont-ils pu regarder comme inutiles des **hommes** (je parle toujours des vrais religieux) qui offroient un modèle constant de modération, de charité, d'austérité de mœurs, d'obéissance à toutes les loix ?* » art. Vœux religieux
« *... des **hommes** qui ne doivent s'occuper que de l'universalité de la nation* » [les législateurs] art. Pétition
« *Ces **hommes*** [les prêtres] *qui ont tout sacrifié à leur conscience* » art. Décatholiciser
« *Comment tout ce vain babil obtient-il l'approbation d'**hommes** que leur esprit juste, leurs idées claires, et leurs connoissances profondes, devroient armer contre l'erreur ?* » art. Droits de l'homme

- Homme + adjectif

« *L'assemblée nationale renferme cependant des **hommes** sages* » art. Décatholiciser
« *Tout ce que doit faire un **homme** sage c'est de se tenir à l'écart, en attendant qu'ils soient passés* » art. Jacobins

« *Qu'un* ***homme*** *adroit puisse cependant la* [« *la* » = denrée empoisonnée] *sophistiquer de manière que la fraude soit très-difficile à découvrir* » art. Liberté de la presse

« *Les traces d'une action!... Que de moyens un* ***homme*** *adroit n'a-t-il pas de les détourner, de les faire perdre? Que de moyens un* ***homme*** *mal-à-droit ne croit-il pas avoir de les effacer entièrement?* »
art. Mœurs

- | Homme + groupe prépositionnel |

« *Les loix doivent mettre* [les juges] *à l'abri de toute crainte des grands ou du peuple, de toute dépendance des* ***hommes*** *en place* »
art. Propagandistes

« ***Hommes*** *sans mœurs qui ne pouvez croire à la vertu, ce n'est pas à vous que je parle.* » art. Vœux religieux

« *Quand on est témoin de l'effronterie avec laquelle des* ***hommes*** *à gages soutiennent à la France entière, que son vœu est libre volontaire... une si profonde perversité jette dans la stupeur ; on est fâché d'être* ***homme****.* » art. Volonté générale

Les qualifications ont deux rôles :

- Soit (et contre l'abstraction révolutionnaire), elles servent à définir de quels hommes on parle ; par exemple, à Citoyen actif, « *tout* ***homme*** *qui a un pouvoir dans l'état* », ou quand *homme* est pris dans un sens plus restrictif d'exécutant militaire lié à des décomptes et à une conception arithmétique de l'armée :

« *Leurs soldats* [ceux des propagandistes] *sont des* ***hommes*** *qui, comme eux, n'ont rien à perdre, pas même la tête* »
art. Propagandistes

« *Jadis certains recruteurs avoient une rubrique peu honnête, pour ce qu'ils appelloient* faire des **hommes***. Quand ils voyoient un garçon facile à duper, ils l'entraînoient dans une tabagie* » art. Propriétés

« *Nous avons à craindre trois millions d'****hommes*** *libres..... d'argent, de frein et de toute discipline; et une poignée d'****hom****-esclaves.... de leurs droits et de l'honneur.* » art. Volontaires

Homme est caractérisé socialement. Ce découpage rejoint le réquisitoire contre l'universalisme, la nécessité de discriminer les hommes, de les classer ; ce que dit, par ailleurs, l'article Education :

« *Classer des* ***hommes*** *leur paroît une idée absurde* » [aux révolutionnaires]

« *Si les* ***hommes*** *ne sont pas classés... tous les emplois de la société seront détestablement remplis* » art. Education

* Soit un deuxième emploi fréquent fait de *homme* le support de qualifiants moraux ; valorisants pour les ennemis de la Révolution, surtout les religieux, et, bien sûr, dévalorisants pour les Révolutionnaires. Cela se caractérise par la présence d'un vocabulaire moral et fortement polarisé. On retrouve l'opposition manichéenne du bien et du mal. En délimitant deux sous-groupes, le *bon* et le *mauvais*, Buée sert des intentions polémiques :

- le premier sous-groupe désigne les adversaires de la Révolution.On décèle le caractère polémique du texte dans la présence de quelques termes, rares dans le corpus, comme *pieux*, *modérés*, *modération*. *Homme* est accompagné :
- d'adjectifs moraux valorisants :

  - modérés :
  « *Les plus violents dominent, les **hommes** modérés sont asservis* »
  - estimables :
  « *Les **hommes** estimables dont je viens de parler* » [les savants]
  art. Droits de l'homme

  - honnête, vertueux :
  « *Vous êtes honnête **homme** ! Voyons. Toutes les actions que vous vous permettez, les avoueriez-vous sans doute à un **homme** vertueux.* » [cinq reprises d'*honnête **homme*** dans ce paragraphe]
  art. Mœurs
  « *Ce lieutenant de police à qui l'on reprochoit de n'avoir pour espions que des **hommes** décriés : « eh ! trouvez-moi des **hommes** honnêtes qui consentent à se charger d'un pareil rôle* » [élire le nouveau clergé] » art. Electeurs

  - sage :
  « *Tout ce que doit faire un **homme** sage c'est de se tenir à l'écart, en attendant qu'ils soient passés* » art. Jacobins

  - pieux, éclairé :
  « *Un **homme** aussi pieux qu'éclairé me disoit un jour : j'étois libre sous l'ancien régime*. » art. Liberté

  - réfléchis :
  « *... pour engager les **hommes** réfléchis à examiner si, tout compensé, ce régime purgé de tout abus de pouvoir, ne seroit pas encore le moindre mal* » [allusion au régime de censure de la presse]
  art. Liberté de la Presse

  - zélés :
  « *J'envoie par-tout des **hommes** zélés : les peuples s'éclairent.* »
  art. Stabilité des loix

  - juste, ferme :
  « ***Homme** juste et ferme dont la sécurité n'a jamais pu être ébranlée* »
  art. Mœurs

- de compléments, de propositions, de verbes qui renforcent la valeur morale :

  « *Ces **hommes** qui ont tout sacrifié à leur conscience* »
  « *Les philosophes croyoient voir, dans les évêques, des **hommes** qui ne suivoient les étendards de la religion que pour défendre leur marmite* » art. Décatholiciser
  « *J. J. Rousseau l'a dit mais les **hommes** sans passion ne l'ont pas dit* » [qu'il ne fallait pas parler de religions aux enfants avant quinze ans]
  art. Education
  « *Un **homme** de génie se trouva là* » [qui intervint judicieusement pour redresser l'obélisque de Saint-Pierre de Rome]
  « *Ces **hommes** de génie* [les législateurs sages qui ne tuent personne] *par des moyens simples et petits en apparence, mais qui s'adaptent parfaitement aux opinions, aux usages, aux habitudes d'une nation,*

parviennent facilement à mettre son bonheur dans une situation satisfaisante » art. Législateurs

« *L'invincible sérénité de ces* ***hommes*** *que la foi rend imperturbables, de ces* ***hommes*** *qui portent gravée dans leur cœur cette maxime de notre divin maître : ne craignez point ceux qui, lorsqu'une fois ils vous ont tués, ne peuvent plus rien vous faire* » art. Réfractaires

« *Des législateurs ont-ils pu regarder comme inutiles des* ***hommes*** *(je parle toujours des vrais religieux) qui offroient un modèle constant de modération, de charité, d'austérité de mœurs, d'obéissance à toutes les loix ?* » art. Vœux religieux

* Le deuxième sous-groupe s'oppose de façon très nette au précédent pour caractériser les Révolutionnaires. Le mot *homme* est par conséquent associé à des termes très péjoratifs :

- des adjectifs appréciatifs dont certains ont des connotations injurieuses :

  féroces, décriés, corrompus, mal-adroits, atroces, impies, dégradés, armés, horrible.

- des groupes nominaux :

  terre empoisonnée, cannibales, de sang, peuple corrompu, abus de ces mots, expressions impropres, vice, scélérat, sans mœurs, calomnies, perversité, effronterie, caricatures, *courage.*

- des verbes :

  vomir, abuser, embarrasser, oser dire.

- des propositions relatives :

  qui ne pouvez croire à la vertu, *à qui tous les moyens sont bons*, *dont l'état n'est nullement surchargé*.

- des formules méprisantes : *on rit de pitié*...

« *Ce que cette terre empoisonnée a vomi d'***hommes** *féroces* » art. Clubs.

« *Ce lieutenant de police à qui l'on reprochoit de n'avoir pour espions que des* ***hommes*** *décriés : « eh ! trouvez-moi...* art. Electeurs

« *Un législateur est bien embarrassé avec des* ***hommes*** *corrompus* » [partisans du divorce] art. Liberté

« *Dans le système de responsabilité des auteurs, ce sont des* ***hommes*** *mal-adroits qu'on punit* » art. Liberté de la Presse

« *Les calomnies des* ***hommes*** *atroces* » art. Mœurs

« *La perversité de ces* ***hommes*** *impies qui ont osé dire à leurs semblables : vous ne pouvez être heureux, tant qu'il restera sur la terre un autel ou un trône.* » art. Roi

« *On rit de pitié quand on entend ces* ***hommes****, ces* ***hommes*** *qui sont assez dégradés pour s'applaudir de ne pas croire à la vertu, quand on les entend dénoncer tout ce qui appartient à l'état religieux...* » art. Vœux religieux

« *Une déclaration ainsi conçue, si elle est faite à des* ***hommes*** *armés, peut encore être dangereuse.* » art. Droits de l'homme

« *Quoi ! c'est avec des* ***hommes*** *qui ont fait un si horrible abus de ces mots : à la disposition de la nation ; avec des* ***hommes*** *qui ne s'enveloppent dans des expressions impropres, que pour surprendre des innocens, leur trouver des crimes, les accuser, les mettre sous le*

fer des assassins ; avec des ***hommes*** *pour qui rien n'est sacré, que vous conseillez d'employer une expression dont ils peuvent tirer le plus affreux avantage !* » art. Maintenir

« *Déclamateurs fougueux ! vous voulez l'égalité en tout ? commencez donc par être des* ***hommes****.* » art. Egalité

« *Ce genre de plaisanterie dont s'égayent les cannibales en présence des* ***hommes*** *qu'ils font griller à petit feu avant de les manger* » [plaisanterie de jacobins]

« *Ces* ***hommes*** *de sang* [clubistes et folliculaires] *peuvent bien se vanter que c'est à eux que la France doit les maux qui l'accablent.* » art. Folliculaires

« *1200* ***hommes*** *tirés du milieu d'un peuple corrompu pouvoient bien faire cela* » [« *cela* » = préparer les voies au vrai christianisme, aux mœurs et à la liberté] art. Liberté

« *Quel est l'****homme*** *à qui le vice ne s'est pas montré quelque fois sous la figure la plus séduisante ?* »

« *Dans un siècle... où l'on dit d'un scélérat : c'est un* ***homme*** *qui a des principes...* » art. Mœurs

« ***Hommes*** *sans mœurs qui ne pouvez croire à la vertu, ce n'est pas à vous que je parle.* » art. Vœux religieux

« *Quand on est témoin de l'effronterie avec laquelle des* ***hommes*** *à gages soutiennent à la France entière, que son vœu est libre volontaire... une si profonde perversité jette dans la stupeur ; on est fâché d'être* ***homme****.* » art. Volonté générale

« *Les* ***hommes*** *abusent toujours de leur droit d'agir.* » art. Droits de l'homme

« *Oui, si les regards de la Divinité vous sont indifférens... vous êtes dans le cœur un malhonnête-****homme****, vous êtes dans le cœur un* ***homme*** *sans mœurs.* »

« *Que diront ces* ***hommes****, ou plutôt ces caricatures d'****hommes*** *formées par le dieu bamboche qu'on appelloit Voltaire ?* »art. Mœurs

« *Combien d'****hommes*** *dont le courage n'étoit pas au niveau des circonstances* » [à propos des jureurs et des circonstances révolutionnaires] art. Jureurs

« *Un* ***homme*** *à qui tous les moyens sont bons attaquant un* ***homme*** *qui ne s'en permet que d'honnêtes, a toujours les premiers succès, mais jamais les derniers* » [à propos de ceux qui provoquent les prêtres réfractaires] art. Réfractaires

« *Ce sont des* ***hommes*** [les religieux] *de plus dans l'état, dont l'état n'est nullement surchargé* » art. Vœux religieux

Pour résumer, les emplois caractéristiques de *homme* ne semblent pas permettre d'opposer un fonctionnement sémantique, propre à Buée, et l'univers révolutionnaire. En ce qui concerne le Dictionnaire de l'Académie française (A6) l'entrée « Homme » donne :

> « Animal raisonnable, être formé d'un corps et d'une âme Dans ce sens, il se dit, en parlant de l'un et l'autre sexe, et on l'emploie souvent au singulier pour désigner l'espèce humaine en général. (La condition de l'homme ici-bas). Homme se dit souvent par rapport aux sentiments, aux passions, aux vicissitudes, aux infirmités qui sont communes à tous les hommes, inhérentes à leur nature. »

Par ailleurs A6 relève les différentes constructions dans lesquelles entre le lexème *homme* :

> « joint à un substantif par la préposition de, [il] sert à marquer la profession, l'état ou les qualités bonnes ou mauvaises d'un homme »

Et surtout, A6 , comme tous les dictionnaires donne des collocations : « homme de guerre », « homme d'église », « homme d'honneur », « homme de courage », « homme d'esprit », « homme de tête », « homme de cœur », « homme de goût », « homme d'ordre », « homme de talent ». Au-delà des équivalences en langue, le dictionnaire assure, par le biais des collocations, l'articulation du mot au discours. « Homme de guerre », « homme d'église » engagent *homme* dans un « programme » plus précis que *homme* utilisé seul. Or, avec Buée, le contexte de *homme* gagne en violence. « Homme de sang » renvoie au climat « sanguinaire » dangereux de la Révolution. La collocation est à la fois un jugement de valeur et une description révélatrice.

On aperçoit, en définitive, que la distinction entre le bien et le mal dans les comportements est davantage traduite chez Buée par des collocations où entrent des adjectifs, *sages*, *honnête*, *modéré*, *pieux*, *féroce*, *corrompu*, des relatives (*qui ont tout sacrifié à leur conscience*) ou des groupes prépositionnels avec *sans* (*hommes sans mœurs*).

Par ailleurs A6 relève aussi que : « Homme se dit absolument pour Homme de cœur, Homme de fermeté (« se montrer homme », et par mépris « ce n'est pas un homme ») », emploi qu'on lit chez Buée dans « *Commencez par être des hommes.* »

et qu' « il se dit encore de celui qui est parvenu à l'âge de virilité » ce que Buée répercute dans l'expression « *faire des hommes* » des recruteurs de l'armée.

Par contre, Buée fait une large place au concept des « droits de l'homme », ce qu'ignore A6. Cela confirme que les ouvrages polémiques sont un bon recueil de formules révolutionnaires. L'importance de *homme*, abstrait, fabriqué, visé par la loi et par le culte, ainsi que la division manichéenne de l'univers leur sont communes. Buée déploie la même énergie que les Révolutionnaires à délimiter le bon et à condamner le mauvais. Leur rhétorique est du même ordre : liquidation totale de l'adversaire et prétention au monopole de la vérité. Seuls s'inversent les champs d'application.

3.2.2. LOI

Le mot comporte 115 occurrences. Il a son entrée propre dans le dictionnaire et est utilisé pour l'essentiel dans les articles Pouvoir,

Liberté, Loi, Stabilité des loix. L'étude des contextes permet de cerner différents niveaux d'utilisation.

1. Les champs sémantiques de *loi*

Le mot est associé dans le Nouveau Dictionnaire à des noms du vocabulaire politique et judiciaire: *constitution*, *empire*, *état*, *pouvoir arbitraire*, *code*, *élection*, *éligible*, *censure*, *obligation*, *exécution*, *stabilité*, *effet rétroactif*, *usage*.

* *Loi* est d'abord pris en tant que règle établie par l'autorité souveraine et on trouve le mot directement dans le voisinage d'occurrences procédant de cette acception :

- « Société » :

« *Une société... établit des **loix**, juge suivant ces **loix** et exécute ce jugement.* » art. Pouvoirs

- « Constitution » :

« *La **loi** constitutionnelle qui met entre les mains du peuple le choix des municipaux, des curés, des évêques, des juges et des législateurs.* » art. Elections

« *Pouvoir de proposer la **loi**, de la consentir, de la sanctionner...* » art. Pouvoirs

- « Code de loi » :

« *Tout code de **loi** doit être un.* » art. Pouvoirs

- « Droits naturels » :

« *La **loi** ne reconnoît plus de vœux religieux ni aucun autre engagement qui seroit contraires aux droits naturels ou à la constitution* »

art. Vœux religieux

- « Protection » :

« *Le droit égal pour tous à la protection des **loix*** » art. Electeurs

- « Législateurs » :

« *... un corps de législateurs tirer ainsi les **loix** qui doivent fixer le sort de vingt cinq millions de leurs semblables.* » art. Pouvoirs

- « Mode d'élection » :

« *Dans quelques détails qu'entre la **loi** sur les qualités des éligibles... elle laisse toujours un vaste champ à l'arbitraire.* » art. Elections

- « Force » :

« *Comme tout changement dans les **loix** peut en rompre l'unité, en pervertir l'esprit, en diminuer la force, on ne peut apporter trop de circonspection, trop de maturité à sa fixation, à son admission, à sa sanction* » art. Pouvois

- « Empire » :

« *Si l'on détruit les corps qui existent sous l'empire de la **loi**, il s'en formera nécessairement d'autres qui la domineront* » art. Corps

- « Décrets d'application » :

« *Et vous qui faites des **loix**, réglez, décrétez...* » art. Liberté

« *Faire une **loi**, c'est dire : telle chose arrivant, je veux que tel acte la suive* » art. Loi

- « Roi » :
  « *Nous étions sans **loi**, sans roi* » art. Droits de l'homme
  « *Le roi faisoit enregistrer la **loi** dans un lit de justice.* » art. Veto
- « Ancien et nouveau régimes » :
  « *Sous l'ancien régime on avoit des **loix**, des usages... Sous le nouveau régime, nous avons d'autres **loix**, d'autres usages* » art. Liberté
- « Chose publique » :
  « *Que de corps peuvent être infiniment utiles à la chose publique quand la **loi** combine leurs forces respectives* » art. Corps
- « Sans-culottes » :
  « *Ils lui font signer la **loi**, à l'aide des sans-culottes.* »
  [*ils* = les meneurs des 745 rois ; *lui* = le pouvoir exécutif] art. Veto
- « Juges » :
  « *Les **loix** ne doivent laisser aux juges que le moins possible d'arbitraire.* » art. Panthéon françois
  « *Tout ce que les **loix** peuvent faire c'est d'écarter des juges le plus grand nombre possible de moyens de corruption.* » art. Pouvoirs
- « Arbitraire » :
  « *Dans quelques détails qu'entre la **loi** sur les qualités des éligibles... elle laisse toujours un vaste champ à l'arbitraire.* » art. Elections
  « *Les **loix** ne doivent laisser aux juges que le moins possible d'arbitraire.* » art. Panthéon françois
  « *Que le pouvoir législatif ne puisse changer les **loix**, ni arbitrairement, ni sans y apporter une grande maturité.* » art. Séparation

On retrouve là tout le vocabulaire convenu habituel lié à l'aspect juridique du mot et aux processus qui en dépendent. La constitution prévoit qu'un pouvoir exécutif puisse proposer des lois. Elles sont ensuite élaborées par des législateurs qui, par exemple, établissent les prérogatives du peuple en matière d'élections. On comprend, dès ces contextes, sans qu'il y ait besoin de rentrer plus avant dans le texte, que l'auteur a dans l'idée deux systèmes politiques, le nouveau et l'ancien. Il rappelle d'ailleurs les pouvoirs anciens du roi en matière législative : le roi faisait enregistrer les lois par un lit de justice, c'est-à-dire dans une séance solennelle du parlement. Il faut ensuite faire appliquer la loi d'où les notions de *force*, d'*empire*, de *décrets* : on lui doit obéissance. Cela permet à Buée d'insister sur l'arbitraire que peut engendrer la loi et ses dangers pour la liberté personnelle (« *Pour être libre, il faut, ou que les **loix** me conviennent, ou que je puisse les changer* »[182]) ou pour la religion (les vœux religieux sont contraires à la constitution).

* Mais on s'aperçoit aussi que *loi* est en relation avec toute la société et ses modes de fonctionnement :

- La « religion », l' » éducation », la « censure » :

[182]. Nouveau Dictionnaire, article Stabilité des loix.

« *La constitution d'un empire... elle renferme les* ***loix*** *sur la religion publique, sur l'éducation publique, sur la censure des mœurs* »
art. Constitution

- L' » intérieur des familles » :

« *Les* ***loix*** *civiles n'ont pas la clef de l'intérieur des familles ou des individus.* » art. Mœurs

- Le « divorce » :

« *Le divorce établi par une* ***loi*** *qui en règle les formes* » art. Mœurs

- Le « mariage » :

« *Le mariage a vie... privé de la protection de la* ***loi****.* » art. Mœurs

- Les « fidèles » :

« *Si des fidèles s'assemblent paisiblement pour servir Dieu dans la simplicité de leur cœur, en se soumettant à toutes les* ***loix****, à toutes les autorités.* » art. Fanatisme

- Les « associations » :

« *Que des associations... qui s'établissent sans la* ***loi*** *sont toujours infiniment nuisibles* » art. Corps

* *Loi* accompagne également un vocabulaire moral :

- « devoirs » en tant qu'obéissance et respect dus à la loi ; toute infraction à la loi est connotée péjorativement :

« *J'étois libre sous l'ancien régime... bien déterminé à observer toutes les* ***loix*** *de l'état, à remplir mes devoirs de toute espèce, à n'attaquer personne, ni dans ses biens, ni dans sa réputation...* » art. Liberté

« *Le pouvoir exécutif est celui qui doit faire exécuter les* ***loix*** *par tous les membres de la nation* » art. Pouvoirs

« *des hommes* [des vrais religieux] *qui offroient un modèle constant de modération, de charité, d'austérité de mœurs, d'obéissance à toutes les* ***loix*** » art. Vœux religieux

« *Point de liberté, quand on peut empêcher l'exécution des* ***loix*** »
art. Liberté

« *Qu'a-t-on besoin de notre serment sur une* ***loi*** *que nous n'avons jamais enfreinte ?* » art. Maintenir

« *Les conquérans veulent qu'on respecte leurs* ***loix****.* »

« *Ceux ci* [les propagandistes] *veulent qu'on foule aux pieds toute* ***loi****...* » art. Propagandistes

- « mœurs » , parce que la survie et la stabilité de la loi dépendent des bonnes mœurs, dans la conception que Buée se fait de la vie sociale :

« *Point de liberté, quand les* ***loix*** *ne sont pas assez coërcitives; or moins on a de mœurs, moins on est sensible à l'animadversion des* ***loix****; donc moins il y a de mœurs, moins la liberté est possible.* »

« *Point de liberté, quand les* ***loix*** *n'ont aucune stabilité; or plus les mœurs sont mauvaises, plus l'insuffisance des loix sollicite le changement de ces* ***loix*** *elles-mêmes* » art. Liberté

« *Les mauvaises mœurs suscitent aux* ***loix*** *plus d'ennemis* »
art. Pouvoirs

2. Les emplois syntaxiques

Instrument privilégié du pouvoir, *loi* occupe diverses positions dans la phrase, vu l'importance d'un tel mot dans un texte politique. On observe ainsi qu'un type de relations actantielles se développe autour

d'un verbe le plus souvent, et que des fonctions sémantiques agent / patient dominent.

* Comme objet de l'action du législateur, *loi(x)* apparaît dans des constructions où certains verbes signifient une volonté politique : *établir*, *donner*, *faire*, *changer*, *éclaircir*, *proposer*, *définir*, *renfermer*, *faire exécuter*, *étudier*, *connaître*, *tirer*, *respecter*, *faire signer*, *contenir*, *avoir*, *enregistrer*.

« *Etablir sur des bases extraordinaires des **loix** encore plus extraordinaires* » art. Ça ira
« *Le corps chargé de donner des **loix** à mon pays* »art. Décatholiciser
« *Et vous qui faites des **loix**, réglez, décrétez...* » art. Liberté
« *Faire une **loi**, c'est dire : telle chose arrivant, je veux que tel acte la suive* »
« *Je définis, de la manière suivante, toute **loi** sociale* » art. Loi
« *Visiter les peuples... pour étudier leurs **loix*** » art. Pétition
« *Une société... établit des **loix**, juge suivant ces **loix** et exécute ce jugement.* » art. Pouvoirs
« *Pouvoir de proposer la **loi**, de la consentir, de la sanctionner...* »
« *Que le pouvoir législatif ne puisse changer les **loix**, ni arbitrairement, ni sans y apporter une grande maturité.* » art. Séparation
« *Chez un vieux peuple, éclaircissez les **loix**, faites-y des développements, tirez-en les conséquences... mais ne le changez jamais* »
art. Stabilité des loix
« *Le roi faisoit enregistrer la **loi** dans un lit de justice.* » art. Veto
« *Ils lui font signer la **loi**, à l'aide des sans-culottes.* » art. Veto
« *La constitution d'un empire... elle renferme les **loix** sur la religion publique, sur l'éducation publique, sur la censure des mœurs* »
art. Constitution
« *Le pouvoir exécutif est celui qui doit faire exécuter les **loix** par tous les membres de la nation* » art. Pouvoirs
« *Les conquérans veulent qu'on respecte leurs **loix**.* »
art. Propagandistes
« *Instruire un enfant... à savoir même dans les occasions difficiles, à obéir à toutes les **loix**.* » art. Education
« *Si des fidèles s'assemblent paisiblement pour servir Dieu dans la simplicité de leur cœur, en se soumettant à toutes les **loix**, à toutes les autorités.* » art. Fanatisme
« *Prêter serment de maintenir de tout leur pouvoir les **loix** de l'empire en faveur de la religion de l'état.* »
« *La nouvelle constitution, et sur-tout la déclaration des droits, ne contiennent pas seulement des **loix** ; elles contiennent encore des principes.* » art. Maintenir
« *Vous connoissez, dans tous ses détails la **loi** proposée* »art. Pouvoirs
« *Ce qu'on doit au peuple ce n'est pas qu'il ait le pouvoir de faire lui-même ses **loix**, mais l'assurance de garder celles qu'il a.* »
art. Stabilité des loix

Dans ce type d'emploi, les concepteurs se répartissent sur :

- des pronoms personnels : « Je » représentant l'auteur, « on » personne neutre, corps social qui se confond aussi avec « nous », « vous » qui renvoie plus explicitement au législateur révolutionnaire vers lequel on rejette l'incompétence, « ils » pour les meneurs.

- des groupes nominaux : la « société », le « roi », un « corps de législateurs », la « constitution », le « peuple », le « pouvoir exécutif », les « fidèles », qui recouvrent les antagonistes de la bataille politique.

* *Loi* en position « agent » est associé à des métaphores mortes qui l'humanisent : la loi « exige », « défend », « écrase », « frappe », « gouverne », « a le pouvoir de détruire », « respecte ». De fait, par métonymie, *loi* représente les concepteurs et détenteurs de la force exécutive qui font appliquer la loi : « elle confond l'erreur avec le crime » où le défaut d'interprétation provient des hommes qui n'ont pas su rédiger une loi qui évite ces confusions :

« *Une **loi** pénale est arbitraire, quand son objet n'est pas déterminé,... tyrannique quand elle confond l'erreur avec le crime,... inutile quand on peut y échapper...* » art. Liberté de la Presse

« *Tout ce que les **loix** peuvent faire c'est d'écarter des juges le plus grand nombre possible de moyens de corruption.* » art. Pouvoirs

« *Que de corps peuvent être infiniment utiles à la chose publique quand la **loi** combine leurs forces respectives* »

« *Le monopole se rit de toutes les **loix** qui détruisent les corporations* » art. Corps

« *Si l'intérieur des familles est un sanctuaire que la **loi** respecte et défende contre toute attaque ! ! !* »

« *Quelle obligation la **loi** a-t-elle de la lui accorder* »art. Culte religieux

« *Dans quelques détails qu'entre la **loi** sur les qualités des éligibles... elle laisse toujours un vaste champ à l'arbitraire.* »

« *La **loi** constitutionnelle qui met entre les mains du peuple le choix des municipaux, des curés, des évêques, des juges et des législateurs.* » art. Elections.

« *Tant de **loix** qui ne frappent que des particuliers* »

« *Tant de **loix** qui écrasant une partie de la nation, écrasent l'autre par contre-coup* » art. Loi

« *Aucune **loi** constitutionnelle ne les défend* »

« *Le divorce établi par une **loi** qui en règle les formes* » art. Mœurs

« *Pour être libre, il faut, ou que les **loix** me conviennent, ou que je puisse les changer* » art. Stabilité des loix

« *La **loi** ne reconnoît plus de vœux religieux ni aucun autre engagement qui seroit contraires aux droits naturels ou à la constitution* » art. Vœux religieux

* Certains énoncés envisagent les limites de la loi par l'introduction de formules négatives ou restrictives ou par des verbes qui supposent une entrave à l'action. Les insuffisances de la loi sont à lire dans l'implicite de la phrase.

Par exemple : « *Les **loix** ne doivent laisser aux juges que le moins possible d'arbitraire* » est à comprendre comme une accusation adressée au législateur qui n'a pas su mettre la loi à l'abri de l'abus : « Les loix encouragent l'arbitraire ». Autres exemples :

« *Tant de **loix** qui ne peuvent être rangées que dans la classe des principes* » art. Loi

« *Si la **loi** ne peut pas protéger le mariage...* » art. Mœurs
« *Les **loix** de la France ne peuvent convenir qu'à un esclave* » art. Stabilité des loix
« *Point de liberté, quand les **loix** ne sont pas assez coërcitives; or moins on a de mœurs, moins on est sensible à l'animadversion des **loix**; donc moins il y a de mœurs, moins la liberté est possible.* »
« *Point de liberté, quand les **loix** n'ont aucune stabilité; or plus les mœurs sont mauvaises, plus l'insuffisance des loix sollicite le changement de ces **loix** elles-mêmes* »
« *Point de liberté, quand on peut empêcher l'exécution des **loix*** » art. Liberté
« *Tant de **loix** qui ne frappent que des particuliers* » art. Loi
« *Qu'a-t-on besoin de notre serment sur une **loi** que nous n'avons jamais enfreinte ?* » art. Maintenir
« *Les **loix** civiles n'ont pas la clef de l'intérieur des familles ou des individus.* » art. Mœurs
« *Tout ce que les **loix** peuvent faire c'est d'écarter des juges le plus grand nombre possible de moyens de corruption.* » art. Pouvoirs

Ces constructions utilisent la modalité négative (la loi ne peut pas « protéger », « s'étendre », « bannir entièrement l'arbitraire », « la loi n'a pas la clé de l'intérieur des familles ») qui laisse au lecteur le soin d'interpréter le présupposé : la loi est fragile, instable, inefficace, abusive, injuste. Ces idées sont présentées comme des évidences, des cadres incontestables de l'argumentation.

* Parce que la notion de *loi* se trouve fréquemment au centre des observations de Buée, le mot est associé à des qualificatifs attributs ou épithètes qui prennent des connotations positives ou négatives :

- les qualificatifs positifs insistent sur les capacités de la loi à être « coërcitive », « générale », « perpétuelle », « stable », « précise », « nette », « bonne », « claire », « protectrice ». Elle concentre sur elle toutes les garanties que peut espérer un individu libre : clarté, honnêteté, objectivité, efficacité.

« *Une bonne **loi** sur les élections ne peut être le résultat que des combinaisons les plus profondes.* » art. Elections.
« *Point de liberté, quand les **loix** ne sont pas assez coërcitives; or moins on a de mœurs, moins on est sensible à l'animadversion des **loix**; donc moins il y a de mœurs, moins la liberté est possible.* »
« *Des **loix** ennemies de tout pouvoir arbitraire, par conséquent claires, stables, exemptes de partialité, protectrices de tous les droits, de tous les âges, et sur-tout garanties contre toute infraction.* » art. Liberté
« *La **loi** doit être si franche, si nette* » art. Maintenir
« *Rendre efficaces les **loix** sur la responsabilité des agents du gouvernement.* » art. Noblesse

Mais parfois un adjectif positif ne peut être pris en compte. Comme le montre l'exemple suivant : « *Le salut du peuple est la suprême **loi** : maxime parfaitement vague* »[183]. Il s'agit d'une citation de l'adversaire où

[183]. Nouveau Dictionnaire, article Peuple.

« parfaitement vague » annule l'effet de « suprême ». On comprend ainsi la difficulté qu'il y a à cerner une stratégie de discours propre à Buée.

- les qualificatifs négatifs font déplorer que la loi soit « arbitraire », « vague », « tyrannique », « inutile », « insignifiante » :

« *Point de liberté, quand les **loix** sont arbitraires* » art. Liberté
« *Une **loi** pénale est arbitraire, quand son objet n'est pas déterminé,... tyrannique quand elle confond l'erreur avec le crime,... inutile quand on peut y échapper...* »
« *Toute **loi** coërcitive de la liberté de la presse étant nécessairement vague et laissant beaucoup à l'arbitraire* »
« *La responsabilité des auteurs seroit une loi arbitraire, tyrannique et inutile.* » art. Liberté de la Presse
« *Tant de **loix** vagues et insignifiantes* » art. Loi

les adjectifs de type évaluatifs introduisent la position marquée de l'énonciateur, son parti pris.

- D'autres adjectifs appartiennent à la catégorie des adjectifs de relation : *publique*, *pénale*, *constitutionnelle*, *naturelle*, *criminelle*, *civile*, *sociale, romaine*.

« *Que doit-on penser àprès cela de la **loi** constitutionnelle qui met entre les mains du peuple le choix des municipaux, des curés, des évêques, des juges et des législateurs ?* » art. Elections.
« *Une **loi** pénale est arbitraire, quand son objet n'est pas déterminé,... tyrannique quand elle confond l'erreur avec le crime,... inutile quand on peut y échapper...* » art. Liberté de la Presse
« *Je lance une pierre ; elle retombe ; c'est l'exécution d'une **loi** naturelle.* »
« *Un homme voloit ; on le pendoit ; c'étoit l'exécution d'une **loi** criminelle.* »
« *Je définis, de la manière suivante, toute **loi** sociale* »
« Esto, sunto*, disent par-tout les **loix** romaines* » art. Loi
« *Aucun des moyens qui me sont interdits, soit par cette même constitution, soit par les autres **loix** civiles...* » art. Maintenir
« *Les mœurs sont les suppléments des **loix** civiles.* »
« *Les **loix** civiles n'ont pas la clef de l'intérieur des familles ou des individus.* »
« *Aucune **loi** constitutionnelle ne les défend* » art. Mœurs

A cela, on rattache les « *loix de la France* » (« *Les **loix** de la France ne peuvent convenir qu'à un esclave* »[184]) qui spécifie un emploi pour le domaine français.

Ces adjectifs sont propres aux domaines d'application de la loi auxquels les dictionnaires consacrent leurs soins. Ainsi le Dictionnaire de l'Académie française, 5ème édition, qui définit successivement la loi naturelle, la loi divine, la loi civile, la loi française :

« Règle qui ordonne les sentiments ou défend certaines choses.

[184]. Nouveau Dictionnaire, article Stabilité des loix.

> On appelle Loi naturelle, les sentimens et les principes de justice et d'équité imprimés au cœur de tous les hommes par l'Auteur de la nature.
> La loi naturelle nous défend de faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît.
> On appelle Loi divine, les préceptes positifs que Dieu que Dieu a donné aux hommes. Elle se divise en ancienne et nouvelle.... On appelle Loi civile, la loi qui règle les droits des citoyens entr'eux ; et Loi municipale, les loix particulières de chaque ville.
> Les Loix Françaises étoient les coutumes, les ordonnances du Roi, les édits, les Déclarations, les Lettres Patentes, les Arrêts de règlement.
> Loi signifie aussi, Puissance, autorité.
> Loi se dit aussi de certaines obligations de la vie civile ; et dans cette acception, on l'emploie plus ordinairement au pluriel qu'au singulier. »[185]

La 6ème édition s'arrête, elle, sur la loi fondamentale d'un Etat, la loi d'un Etat, la loi de l'Etat, les lois politiques, les lois organiques.

On retrouve dans A5 l'efficacité de la loi souveraine : « la loi nous défend…, elle règle… ». La loi est un donné. Elle est donc sujet de verbes qui en montre l'effet sur les hommes.

Par contre, chez Buée, la loi est un résultat ; on la change, ce qui correspond à une époque de bouleversement. Là où l'Académie ne mentionne pas le mouvement de mutation politique, le sismographe Buée enregistre les discours de son temps qui, bien entendu, évoquent le changements des lois et nous donne donc un condensé tout prêt à se mettre en collocation.

Par ailleurs, on retrouve chez Buée un souci très fort de porter un jugement moral sur la loi (positif ou négatif) par des emplois de qualifiants, ce qu'on ne relève pas dans la lexicographie classique que représente le Dictionnaire de l'Académie.

Nous apercevons ainsi que le travail des dictionnaires classiques s'oppose à la nature spécifique du *travail* opéré par le dictionnaire polémique. Buée utilise des mots autour desquels les batailles idéologiques font rage. A cause du poids de **loi** dans le texte, il signale que c'est un de ces mots enjeux de la polémique.

Au total, l'analyse du mot montre que l'on retrouve autour du mot **loi** les valeurs générales de A5 et que Buée, en insistant sur les limites de la loi, introduit un élément plus personnel qui nous rappelle que nous ne sommes pas dans un ouvrage didactique, mais dans un texte à volonté polémique.

---

[185]. Dictionnaire de l'Académie française, 5ème édition.

3.2.3. LIBERTÉ

Ce mot comporte 91 occurrences dans le texte de Buée. Nous considérons trois cas selon qu'il s'inscrit dans un réseau d'opposition, dans un réseau d'équivalences ou qu'il entre dans des associations plus lâches.

1. **Liberté** et son réseau d'opposition

Ce mot clé, brandi comme un instrument de lutte par les Révolutionnaires, entre dans le Nouveau Dictionnaire en opposition avec des mots dénotant des comportements. On trouve donc par exemple liberté vs publicité, vs licence, vs mœurs dépravées ; et dans une autre direction : liberté vs lien conjugal. D'autre part, on trouve des syntagmes comme liberté + un adjectif relationnel (liberté individuelle) opposés à liberté du peuple. Ces oppositions permettent de cerner la position de Buée quant à l'usage que les Révolutionnaires font de la liberté. Elles se construisent suivant des procédés variés.

* Les relations formelles se repèrent :

- à des préfixes comme *dis*- dans « dissemblable » :

« *Deux idées aussi dissemblables que celles-ci : **liberté** et publicité* »
art. Culte religieux

- à des couplages articulés avec *plus…plus*, *point…point*, *point de…quand…, quand…* .

« *Plus il y a de ces hommes* [aux mœurs dépravées] *plus la **liberté** a d'ennemis.* »
« *Point de mœurs, point de **liberté**.* »
« *Point de **liberté** quand les loix… ne peuvent s'étendre sur toutes les manières de la gêner, ... ne sont pas assez coërcitives, ... sont arbitraires, ... n'ont aucune stabilité, ... quand les jugements sont arbitraires, ... quand on peut empêcher l'exécution des loix, ... quand le pouvoir ministériel peut se permettre des abus d'autorité.* » art. Liberté

Dans ces cas les oppositions sont catégoriques.

- à des parallélismes. *Liberté* se spécifie ainsi par rapport à « publicité », « mœurs dépravées », « air infect », « licence ».

« *On a entrepris de semer en France, je ne sais quelle espèce de **liberté**, et l'on a été tout étonné de n'y voir germer que la licence.* »
« *Je crains bien que les mœurs françaises ne soient plus alliables avec la **liberté**, que le mercure ne l'est avec le fer.* » art. Liberté
« *Notre état s'appelloit esclavage ; maintenant il s'appelle **liberté**.* »
art. Esclavage

Si *esclavage* doit s'opposer à *liberté*, la formule de Buée laisse entendre que *notre état* est inchangé. Seuls les mots ont évolué.

- à des rapprochements (avec *mœurs* et *religion*) :

« *Les mœurs et la religion sont précisément ce que passe sous silence l'article de la constitution relatif à la* ***liberté*** *de la presse. Sur le reste, cet article sembleroit avoir été rédigé par Tibère.* »
« *La* ***liberté*** *la plus indéfinie laissée à la presse, sur les mœurs et la religion* » [décision de l'assemblée constituante]
« *J'observe encore qu'en en faisant pas assez pour la* ***liberté****, la constitution en a fait trop peu pour les mœurs.* » [citation de M. Clermont-Tonnerre reprise en note] art. Mœurs

Il est clair que pour Buée toute déviation par rapport à la norme morale et religieuse est une négation de la liberté.

* Le mot se définit de façon plus complexe par opposition à « religion » et « honneur ».

« *Les politiques actuels regardent la religion et l'honneur comme des entraves à la* ***liberté****.* »
« *Il y a une* ***liberté*** *à laquelle la religion et l'honneur mettent un frein c'est à celle de troubler la paix, de gêner la* ***liberté*** *de tout l'univers.* » art. Liberté

On observe un changement de déterminant. Les Révolutionnaires reprochent à la religion et à l'honneur de faire obstacle à la liberté (article défini *la* du concept pris dans l'absolu). Mais si Buée leur concède que « religion » et « honneur » sont un obstacle, c'est à *une* liberté, celle de compromettre la paix et la liberté de l'univers. L'article indéfini *une* ramène le mot, au simple pouvoir d'agir sans contrainte. On a alors, dans ce sens, une « espèce de liberté » qui renforce la péjoration du contexte (présence de « on » à la fois vague et dénonciateur et de « licence »)

« *On a entrepris de semer en France, je ne sais quelle espèce de* ***liberté****, et l'on a été tout étonné de n'y voir germer que la licence.* » art. Liberté

On observe le même jeu sur les déterminants adjectifs possessifs, sa liberté / ma liberté :

« *Si j'étois condamné à vivre avec des scélérats, j'aimerois bien mieux être aux galères avec eux, que de les voir en* ***liberté*** *avec moi.* »
« *Toutes les fois que la nation abuse de sa* ***liberté****, la mienne en souffre nécessairement.* » art. Liberté

D'un côté, « sa liberté » est mis sur le même plan que « scélérats », « galère », « abusive » ; de l'autre, l'expression « ma liberté » est associée à « condamner », « souffrir ».

Ailleurs le démonstratif « cette » dénonce la liberté de la presse que l'histoire de la Révolution désavoue :

« *Dans quelques années d'ici, l'histoire de la révolution sera une objection sans réplique contre cette* ***liberté****.* »art. Liberté de la Presse

* Enfin l'étude des contextes fait émerger des oppositions plus profondes et plus explicites quant à la conception que Buée se fait de la liberté d'un individu vivant en société. Il met en contraste: la liberté

comme principe de destruction (*liberté qui attaque*, *liberté qu'un homme a de plonger un poignard*) et la liberté des individus (*la mienne*). Or ce principe de destruction entre dans une chaîne d'équivalence avec *liberté politique* et *liberté de parler*.

> « *Les philosophes actuels ne distinguent pas la **liberté** qui attaque, de la **liberté** qui résiste.* » art. Droits de l'homme
> « *La **liberté** politique c'est la **liberté** que possède une nation considérée comme un être unique.* »
> « *La **liberté** individuelle est le but qu'on se propose d'atteindre* »
> « *La **liberté** politique n'est qu'un moyen.* »
> « *Je sais que messieurs les faiseurs de feuilles à deux sous sont passionnés pour la **liberté** politique: moi je suis passionné pour la mienne.* » art. Liberté
> « *Oublions ici ces logiciens qui, de ce qu'aucune puissance humaine n'a le droit de restreindre la **liberté** de penser, en concluent, qu'aucune puissance humaine n'a le droit de restreindre la **liberté** de parler.* »
> « *Si on leur soutenoit que, la **liberté** des bras étant aussi naturelle, aussi sacrée que celle de la langue, aucune puissance n'a le droit de restreindre la **liberté** qu'un homme a de plonger un poignard dans le sein de son semblable ; qu'auront-ils à répondre ?* »
> art. Liberté de la Presse

Buée s'emploie à défendre[186] la liberté individuelle en mettant en évidence les insuffisances de la liberté politique, qui opprime l'individu au nom du collectif. Pour l'auteur, sans limite à cette liberté, les plus faibles sont opprimés.

2. *Liberté* et son réseau d'équivalences

On a utilisé dans ce paragraphe les séries coordonnées bien que l'organisation des listes créées pour la coordination soit ambiguë.

Tantôt la liberté est associée à ce qui la garantit :

> « *La puissance spirituelle n'a aucun droit sur la **liberté**, la sûreté, la propriété de personne* » art. Distinction des pouvoirs
> « *... le droit égal pour tous à la protection des loix, relativement à la **liberté**, à la sûreté, à la propriété.* » art. Egalité
> « *Dans le droit public... le but du pacte social est de garantir la sûreté, la propriété, la **liberté**...* » art. Propriétés

Tantôt elle est opposée dans le discours révolutionnaire à ce qui justifie la Révolution (*tyran*, *poignard, aristocratie*) :

> « *Quand on sait par cœur les mots despotisme, fanatisme, **liberté**, aristocratie, poignards, tyrans, etc. on a tout le secret de l'éloquence des folliculaires.* » art. Folliculaires

Cette citation montre d'ailleurs comment Buée, par la reprise des mots de l'adversaire, cherche à dénoncer le pouvoir exorbitant du langage; *liberté* est d'abord associé à *sûreté* et *propriété*. Quoi qu'il en

---

[186]. Quand Buée fait proposer par un rentier alarmé de faire le bonnet de la république de couleur verte, on peut soupçonner une volonté de dérision. Ce qui est visé, semble-t-il, c'est le « bonnet phrygien », symbole de la Révolution et qui sera conspué par la suite.

dise, Buée est d'accord sur ce point avec les Révolutionnaires de 1789. Condorcet explique lui aussi par exemple que le corollaire de la liberté est le respect des propriétés et la sécurité des personnes. De même qu'ils sont d'accord, de Marat à Robespierre, sur l'importance de la morale.

Dans un deuxième groupe, on retrouve les mœurs. Une fois les mots associés dans une coordination, on se rend compte qu'ils réapparaissent dans d'autres structures :

> « *Ils pouvoient, avec de l'adresse, préparer les voies au vrai christianisme, et par lui aux mœurs et à la* ***liberté****.* »
> « *Osez parler de* ***liberté****, vous qui passez une bonne partie de vos jours dans les lieux où se corrompent les mœurs.* » art. Liberté
> « *Le bonheur par la* ***liberté****, la* ***liberté*** *par l'austérité des mœurs et l'austérité des moeurs par la pauvreté.* » [à propos de Lycurge à Sparte] art. Pétition

2. Les qualifications de la liberté révolutionnaire

* Les libertés révolutionnaires

Alors que le paragraphe précédent traitait des notions associées à la liberté comme la sûreté et la propriété, gardant encore un certain lien avec l'analyse notionnelle, ce paragraphe, qui traite surtout des libertés révolutionnaires, repose davantage sur une démarche émotionnelle : « *indéfiniment dangereuse* », « *liberté de me pendre* ». Ce groupe s'accompagne des indications les plus dramatiques, d'infraction aux lois de la propriété et à la sécurité individuelle :

> « *Chacun a la* ***liberté*** *de me pendre...* » art. Démocrate
> « *Dans un pays où tous voudroient les biens de tous et les femmes de tous, la* ***liberté*** *seroit impossible.* » art. Liberté

La liberté, dans la bouche des Révolutionnaires, c'est aussi pratiquer la liberté de la presse qui équivaut à *dangereuse*, *despotisme*, *fanatisme* :

> « *S'il n'y a pas de tribunaux où l'on puisse dénoncer ces faits* [le despotisme et le fanatisme] *, qu'on en crée. Cela vaudroit un peu mieux que la* ***liberté*** *de la presse.* »
> « *La* ***liberté*** *de la presse est indéfiniment dangereuse.* » [dans un pays où les esprits sont superficiels]
> « *De quel côté le danger est-il le plus grand? Il n'y a que d'avides marchands de cette denrée qui puissent être pour la* ***liberté*** *indéfinie.* » [denrée très utile, très facile à falsifier]art. Liberté de la Presse

Dans un autre exemple, la qualification « *fort avantageuse* » est soumise à condition, « *on verra si* » :

> « *Que l'on calcule combien, parmi les auteurs, il en est , en France, qui ne sont que des fourneaux à distiller des infamies et des sottises, et combien parmi les lecteurs, il en est plus encore qui ne sont que des récipiens d'ordures et de bêtises, et l'on verra si la* ***liberté*** *indéfinie de la presse doit y être fort avantageuse.* » art. Liberté de la Presse

* Les libertés revendiquées par Buée

Ce que Buée conçoit de positif dans la liberté, il le souligne, tout d'abord par des modalités comme « doit avoir ».

Tout homme	doit avoir	la *liberté*	d'exercer le culte son culte du culte

« *Tout homme doit avoir la* ***liberté*** *d'exercer le culte que lui prescrit sa conscience* »

« *Tout homme doit avoir la* ***liberté*** *d'exercer son culte publiquement, donc tout homme doit avoir la* ***liberté*** *du culte* » art. Culte religieux

La marque modale accentue un désir de liberté, celui de la liberté des cultes religieux, enjeu politique de grande importance à la date de la première édition du Nouveau Dictionnaire puisque les persécutions contre les prêtres ont commencé et qu'on est dans l'affaire du « serment » imposé au clergé.

Remarquons, par ailleurs, que la revendication de Buée est articulée sur l'adjectif indéfini de totalité, « tout homme », sous-entendu « quel qu'il soit », « ayant qualité d'homme », « n'importe lequel ».

Les adjectifs mélioratifs permettent également de renforcer l'effet argumentatif : *bonnes*, *pleine*, *parfaite*, *vraie*.

« *Un enfant n'aura que de bonnes inclinations... s'il n'est jamais puni pour des actions faites sans une pleine* ***liberté*** *et sans avoir prévu la punition.* » art. Education

« *Il y a* ***liberté*** *parfaite, quand le pouvoir est égal au vouloir* »

« *Je sais qu'il restoit bien peu de christianisme en France ; mais il en restoit encore ; c'étoit le germe le plus fécond en vraie* ***liberté****.* »

Dans ces cas, la liberté est fondée par le christianisme et les mœurs qu'il engendre. Ce vrai christianisme et la liberté sont mis en parallèle.

Les Révolutionnaires ont voulu faire de la liberté la base des institutions, des mœurs, des actes de la vie individuelle et commune. Ils l'ont mise avec « égalité » au fronton des monuments comme mot symbole, de la Révolution, qui exalte les foules. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen définit ainsi les libertés politique et civile. Mais au fond, le mot est suffisamment ancré dans les valeurs positives pour que chaque camp tente de le revendiquer. Et tout naturellement, Buée, qui s'acharne à dénoncer ce qu'il estime être la tyrannie sanguinaire de la Révolution, en fait un mot thème. Il montre la polysémie de *liberté* en développant le réseau des oppositions (*la liberté qui attaque, qui résiste*). Ce qui est une première façon de critiquer la confusion, l'imprécision des positions révolutionnaires. Par le réseau

des équivalences, nous le voyons, cette fois, dénoncer l'imprécision d'un mot qui se prête à toutes les opérations de masquage. Enfin, la liberté est un bien désirable dans une autre série d'emplois, lorsque Buée parle en son nom. Elle recouvre alors des valeurs très différentes.

Quant à lui, le Supplément du Dictionnaire de l'Académie, 5ème édition, définit ainsi la liberté :

> « En termes de droit, faculté de faire ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui et d'être gouverné par des lois consenties, émanées de la volonté générale ou de ses Représentans. »

Il est complété, dans la sixième édition, par des collocations où *liberté*, substantif féminin singulier, se décline grâce à des adjectifs ou des compléments du nom, suivant les domaines concernés :

> « Liberté politique ou simplement liberté, jouissance des droits politiques que la constitution de certains pays accorde à chaque citoyen.
> Liberté de conscience : droit que tout homme a d'adopter les opinions religieuses qu'il croit conformes à la vérité, sans pouvoir être inquiété à cet égard par l'autorité publique.
> Liberté de la presse : droit de manifester sa pensée par la voie de l'impression.
> Liberté individuelle : droit que chaque citoyen a de n'être privé de la liberté de sa personne que dans les cas prévus et selon les formes déterminées par la loi. »

Si l'on prolonge la comparaison avec le Dictionnaire de l'Académie, on s'aperçoit que, chez Buée, *liberté* n'est défini par rapport à des actions précises que dans deux cas : *liberté de la presse* (négative) et *liberté du culte* (positive). Au contraire, les Révolutionnaires ont dressé la liste des libertés concrètes de l'individu (liberté de circuler, de vendre, de se protéger…). Buée, lui, attribue à ses ennemis une conception vague et multiforme (la liberté qui attaque, la liberté de tuer). Seule la liberté de la presse est discutée systématiquement. Autre élément frappant : dans les textes, sinon dans les faits, on débat sans cesse des droits de l'individu et de leur limite (due à la présence d'autrui). L'État reprend une part de la liberté des individus pour assurer la protection de chacun. De fait, Buée s'attribue ce débat sur les rapports entre libertés individuelles et liberté publique.

On remarque aussi le retournement constant de la valeur attribuée à la liberté *individuelle* dont Buée se fait le défenseur contre la société révolutionnaire, mais qu'il combat au nom des bonnes mœurs dès qu'il s'agit de religion ou de mœurs.

3.2.4. MŒURS

En plus de ses 85 occurrences, *mœurs* a son entrée propre dans le Nouveau Dictionnaire. On peut distribuer les contextes selon que *mœurs* reçoit ou non une qualification. Nous avons retenu pour la qualification la construction adjectif + nom et nom + adjectif.

1. *Mœurs* pris comme simple habitude de société et associé à des qualificatifs :

Une opération de qualification installe, dans le texte, une opposition entre les mauvaises et les bonnes mœurs :

* les *mœurs dépravées, mauvaises, constitutionnelles, corrompues*, *agents de putréfaction* des Révolutionnaires.

« *L'excès des mauvaises **mœurs** entraîne l'excès de la cruauté, parce qu'à l'excès des mauvaises **mœurs** est attaché l'excès de la lâcheté* » art. Clubs

« *Les mauvaises **mœurs** appellent le despotisme ; le despotisme met en fuite les bonnes **mœurs**.* » art. Despotisme

« *Quand les volontés habituelles d'un homme contrarient des volontés raisonnables dans d'autres hommes, ses **mœurs** sont dépravées.* »

« *Plus un homme a de ces volontés habituelles, plus est grande la dépravation de ses **mœurs**.* » art. Liberté

« *Je crains bien plus pour elle* [la nation] *les mauvaises **mœurs** ; car avec les mauvaises **mœurs**, nous aurions le despotisme et le fanatisme de la pire espèce.* » art. Liberté de la Presse

« *C'est que le pouvoir exécutif doit être* un*; c'est qu'il doit être d'autant plus énergique, que les mauvaises **mœurs** suscitent aux loix plus d'ennemis.* »

« *Si nos **mœurs** sont corrompues, il nous reste encore l'amour que nous portent nos Rois.* » art. Responsabilité des ministres

« *Faut-il qu'elles éprouvent les continuels frottemens des sociétés vulgaires? qu'elles soient exposées à nos **mœurs** constitutionnelles?* »

« *Faut-il les lier à des cadavres dont nos **mœurs** constitutionnelles peuvent encore avancer la putréfaction?* » art. Vœux religieux

Les adjectifs épithètes de *mœurs* sont dans ces exemples très péjoratifs. Ils renvoient pour certains (*dépravées*, *corrompues*) à ce qu'il y a de plus bas en l'homme. Sous ce prétexte, Buée les met alors en relation avec la constitution. Le déterminant possessif *nos* renvoie à l'actualité de 1792, à ce que le peuple français (adversaires ou partisans de la Révolution) supporte de la part des auteurs de la constitution, « censément » agents actifs de la corruption des *mœurs*. Les mauvaises mœurs sont systématiquement associées à des verbes de déclenchement, *entraîner*, *susciter*, *appeler*, *avancer,* reliés à des syntagmes nominaux comme *l'excès de la cruauté*, le *despotisme*, le *fanatisme*, la *putréfaction*. L'impression de déduction immédiate et évidente permet de ne pas apporter vraiment de justification.

* les *mœurs bonnes*, *pures*, *saines*, *austères*, *simples*, *ennemies du vice* des adversaires de la Révolution entrent, bien sûr, dans des réseaux très différents.

> « *Les moyens nécessaires pour l'établir* [la nouvelle constitution] *étant incompatibles avec les* ***mœurs*** *modifiées par le catholicisme.* »
> art. Décatholiciser
> « *Les mauvaises* ***mœurs*** *appellent le despotisme ; le despotisme met en fuite les bonnes* ***mœurs****.* » art. Despotisme
> « *Ne faire jamais ce qu'on pourroit avouer sans honte à tous les hommes, c'est avoir de bonnes* ***mœurs****.* » art. Mœurs
> « *Maintenir... le bonheur par la liberté, la liberté par l'austérité des* ***mœurs****, et l'austérité des* ***mœurs*** *par la pauvreté.* » art. Pétition
> « *... des hommes (je parle toujours des vrais religieux), qui offroient un modèle constant de modération, de charité, d'austérité de* ***mœurs****, d'obéissance à toutes les loix.* » art. Vœux religieux
> « *Pour qu'une société puisse se gouverner par sa propre volonté, il faut qu'elle commence par avoir des* ***mœurs*** *simples et ennemies du vice.* » art. Volonté générale

Cette fois, *mœurs* renvoie à une conception conforme à ce que préconise l'évangélisme inspiré des Evangiles et de la vie du Christ ; d'où la référence en contexte au catholicisme, justification obligée pour un membre du clergé qui, de surcroît, menacé dans son exercice et ses prérogatives, ne peut que mettre en exergue de façon péremptoire et polémique ce qui, selon lui, fait la différence avec les Révolutionnaires : de son côté les « bonnes *mœurs* », du côté des adversaires la dépravation.

On peut ajouter, à ces catégories d'adjectifs, une sous-classe de compléments du nom : « *dépravation des mœurs* », « *austérité des mœurs* », qui sont comparables à l'épithète : « *mœurs dépravées* », « *mœurs austères* ». Nous sommes là en présence d'une équivalence structurelle proche de la synonymie. « *Dépravation des mœurs* » et « *Austérité des mœurs* » se paraphrasent par « des mœurs sont dépravées et sont austères ».

Mœurs, sans aucune indication, signifie *bonnes mœurs*. Dans ce cas, il entre souvent dans des parallélismes et il est mis en équivalence avec les notions de liberté et de religion.

> « *On n'est pas fâché que les enfants aient des* ***mœurs*** *; mais on ne voudroit pas de religion.* »
> « *Point de religion, point de* ***mœurs*** »
> « *Pour avoir des* ***mœurs****, il faut avoir de la religion.* »
> « *Si la religion n'est qu'une opinion et point une affection... la religion n'aura plus qu'une faible influence sur les* ***mœurs****.* » art. Education
> « *Nos législateurs* [sous l'ancien régime] *tenoient en main toutes les institutions publiques, et notre confiance en eux étoit extrême. Munis de ces puissans instrumens, ils pouvoient, avec de l'adresse, préparer les voies au vrai christianisme, et par lui aux* ***mœurs*** *et à la liberté.* »

« *Nos **mœurs** avoient encore une autre ressource c'étoit l'honneur. Cet honneur dont la noblesse étoit la gardienne.* » art. Liberté

Dans de rares cas, *mœurs* est employé de façon ironique :

« *Les **mœurs** ! c'est un beau mot ; mais c'est une triste chose* »
art. Pouvoir

Buée oppose les mots vides et les choses.

Mœurs est enfin considéré selon un gradient : on peut avoir plus ou moins de bonnes et de mauvaises mœurs :

« *Moins il y a de **mœurs**, moins la liberté est possible.* »
« *Moins on a de **mœurs**, moins on est sensible à l'animadversion des loix.* »
« *Moins les **mœurs** sont pures, plus elles nécessitent l'arbitraire des loix de police.* »
« *Plus les **mœurs** sont mauvaises, plus l'insuffisance des loix sollicite le changement de ces loix elles-mêmes.* »
« *Moins les **mœurs** sont saines, plus les juges aiment à faire usage de l'arbitraire.* »
« *Plus les **mœurs** sont dépravées, plus la lutte est forte contre cette exécution.* » [l'exécution des lois]
« *Moins il y a de **mœurs**, plus il est facile aux ministres de corrompre les juges devant lesquels ils sont responsables.* »
« *En dernière analyse, point de **mœurs**, point de liberté* »
« *Sous l'ancien régime, on avoit des loix, des usages, plus nos **mœurs**. Sous le nouveau régime, nous avons d'autres loix, d'autres usages, plus nos **mœurs**.* » art. Liberté
« *Point de religion, point de **mœurs*** »
« *Cette vérité: point de religion, point de **mœurs**, me paroît aussi évidente que ma propre existence* » art. Mœurs
« *Cette vérité,* point de ***mœurs**, point de liberté, abonde tellement qu'elle coule de toutes parts, et que je pourroi l'écrire comme résumé à la fin de tous mes articles.* » art. Séparation des pouvoirs

« *Moins on a de mœurs* » est à interpréter comme *Moins on a de bonnes mœurs*.

L'expression, dans ces chaînes d'équivalence, est renforcée par l'emploi et la répétition de certaines locutions adverbiales : *Point de… , Plus… plus… , Moins… moins… , Moins… plus… , Plus que…* Cela appelle plusieurs remarques :

* Le propre de la particule négative *point* est de nier plus fortement que *pas*. Suivi de la particule *de*, *point* forme une négation absolue. Il ne laisse pas la possibilité de restreindre : « *Point de liberté, point de mœurs* ». Ici l'ellipse du verbe donne plus de rapidité à l'expression.

* Avec les formules doubles *plus… plus… , moins… moins…* , on est dans la corrélation qui conjoint des éléments dépendants et symétriques. On indique qu'un fait est comparé à un autre fait. « *Plus les mœurs sont dépravées, plus la lutte est forte* » : cette corrélation montre que l'intensité de la lutte dépend de la dépravation des mœurs. De même, dans « *Moins les mœurs sont pures, plus elles nécessitent*

l'arbitraire des loix de police », la dégradation des mœurs entraîne le renforcement de l'arbitraire.

* Enfin la forme *ne… plus que*, dans « *Si la religion n'est qu'une opinion et point une affection… la religion* n'*aura* plus qu'*une faible influence sur les mœurs* », implique une interruption dans la continuité temporelle. Il faut comprendre : la religion avait une influence sur les mœurs, mais elle ne l'a plus. La raison est exposée explicitement : la religion « *n'est point une affection* », négation très forte pour justifier la perte d'influence de la religion sur les mœurs ; la religion ne suscite pas de convictions assez profondes.

Remarquons enfin que dans certains de ces contextes, l'adjectif est un adjectif dénominal :

> « *Quand le législateur, en formant une constitution, veut toucher aux* ***mœurs****; alors la constitution d'un empire n'est pas seulement l'organisation des trois pouvoirs; elle renferme en outre les loix sur la religion publique, sur l'éducation publique, sur la censure des* ***mœurs*** *publiques* » [mœurs du public, des gens] art. Constitution
> « *Je crains bien que les* ***mœurs*** *françaises ne soient pas plus alliables avec la liberté que le mercure ne l'est avec le fer.* » [mœurs des Français] art. Liberté

2. *Mœurs* sans adjectif

En fonction du contexte on peut délimiter quatre axes de classement du mot *mœurs* :

- *Mœurs* de N

> « *Il s'agit seulement de changer les habitudes, les préjugés, les usages, les passions, les* ***mœurs*** *de vingt-cinq millions d'individus* »art. Ça ira
> « *Un législateur méconnoît le plus important de ses devoirs, quand en matière de religion, il ne s'occupe pas même de la publicité, et qu'il néglige l'instrument le plus puissant, sur les* ***mœurs*** *d'une nation.* »art. Culte religieux
> « *Les* ***mœurs*** *d'un peuple peuvent être telles qu'il ne lui reste plus d'autre ressource que de se jetter dans les bras du despotisme.* »
> « *Ils veulent la liberté des Spartiates et les* ***mœurs*** *des Perses* »

- Prep + *Mœurs*

> « *Pourquoi chez un peuple sans* ***mœurs*** *est-il si difficile de se tirer de la question du divorce ? C'est que chez un peuple sans* ***mœurs*** *toutes les questions qui en supposent sont insolubles.* » art. Liberté
> « *La seule ressource des* ***mœurs*** *est donc dans le sentiment habituel, qu'on marche en présence de cet être dont les yeux pénètrent jusque dans les plus secrets replis de nos cœurs, en présence d'un Dieu aux regards de qui les plus épaisses ténèbres ne peuvent nous soustraire.* »
> « *Si les regards de la Divinité vous sont indifférens, ou s'ils ne font sur vous qu'une impression foible et rare, et, par une suite nécessaire, si vous n'avez point de religion,... toute confiance doit vous être ôtée, vous êtes* dans le cœur *un malhonnête-homme, vous êtes dans le cœur, un homme sans* ***mœurs****.* »

« *La liberté la plus indéfinie laissée à la presse, sur les* ***mœurs*** *et la religion* » art. Mœurs
« *Hommes sans* ***mœurs*** *qui ne pouvez croire à la vertu, ce n'est pas à vous que je parle.* » art. Vœux religieux

Dans les cas où *mœurs* est assorti d'un complément, ce dernier fonctionne comme une indication de domaine : « *mœurs de vingt cinq millions d'individus* », « *mœurs d'un peuple* », « *mœurs des Perses* ». Des noms de nation, les mots *peuple*, *nation* ou « qualifiant + individu », situent le terme dans le champ des sciences politiques. On remarque d'ailleurs le côté non technique des spécificateurs du politique (*individu* alternant librement avec *peuple* et *nation*).

Le groupe Prep + *mœurs* est souvent associé à des termes qui renvoient à la morale : *changement dans*, *instrument sur*, *liberté sur*. Même une expression comme *ressource de*, en tant qu'il signifie *remède à une situation fâcheuse*, permet de mesurer chez Buée, s'il en était encore besoin, la résonance morale de *mœurs*, conçu par lui comme une conduite de vie orientée vers le bien.

On relève un autre emploi de *mœurs* : sans article ni déterminatif dans un groupe prépositionnel régime de *sans*.

« *chez un peuple sans* ***mœurs*** » (deux fois)
« *un homme sans* ***mœurs*** »
« *homme sans* ***mœurs*** »

A l'apport sémantique déjà négatif de la préposition s'ajoute le contexte : « *difficile de se tirer* », « *divorce* » (forcément négatif pour un ecclésiastique), « *questions… insolubles* », « *un malhonnête homme* », « *ne pouvez croire à la vertu* ». Or déplorer un peuple sans mœurs, c'est implicitement faire partager à son lecteur l'idée que la bonne norme c'est d'en avoir. La préposition *sans* marque un manque, une absence de principes de vie et, par là, nie au peuple ou aux hommes concernés une partie de leur humanité (c'est « *un homme moins les mœurs* ».

- *Mœurs* est N

Ce schéma correspond à une structure définitoire articulée autour de l'auxiliaire être, verbe définitoire :

ex : « Les mœurs sont les fondemens de l'empire »

« *La constitution d'un empire est un édifice dont les* ***mœurs*** *sont les fondemens.* » art. Constitution
« *Les* ***mœurs*** *sont le supplément des loix. Les loix civiles n'ont pas la clef de l'intérieur des familles ou des individus. C'est donc aux* ***mœurs*** *à les y remplacer.* » art. Mœurs

« *Les **mœurs** et la religion sont précisément ce que passe sous silence l'article de la constitution relatif à la liberté de la presse.* »
art. Liberté de la Presse

« *Les volontés habituelles d'un homme s'appellent **mœurs**.* »
art. Liberté

« *Les **mœurs** ! c'est un beau mot ; mais c'est une triste chose.* »
art. Pouvoir

Ces définitions sont, dans trois cas, explicites et insistent sur les fonctions des *mœurs* indispensables à la société = « *fondemens de l'empire* », « *supplément des loix* », « *clef de l'intérieur des familles* ». Dans deux cas, la définition doit être reconstituée : les *mœurs* sont absentes de l'article de la constitution sur la liberté de la presse, à comprendre comme une erreur ; les *mœurs* devraient être un critère pour fixer les limites de la liberté de la presse.

De même, il faut interpréter le contexte de l'article Liberté de la façon suivante : « *on appelle mœurs les volontés habituelles d'un homme* ».

Dans tous ces emplois, conçus comme des définitions, *mœurs* recouvre l'idée de loi de la nation, de conduite morale qui doivent être réglées.

- *Mœurs* est en position objet

Nous allons examiner la relation verbe constructeur + complément dans plusieurs types de constructions :

– Verbe + *mœurs*

Ce sont, par exemple, les associations *corrompre les mœurs* ou *attaquer les mœurs*. L'agent n'est pas précisé dans la phrase mais le contexte permet évidemment de préciser qu'il s'agit du personnel politique de la Révolution française.

« *Corrompre les **mœurs**, rien de plus facile. Ils ont vu cela. Mais les rétablir, mais les changer, mais sur-tout y substituer des **mœurs** déterminées, ils n'ont pas vu la difficulté du problême, ils n'ont même pas vu le problême.* » [pour Mirabeau et ses collègues]
art. Décatholiciser

« *Vous qui passez une bonne partie de vos jours dans les lieux où se corrompent les **mœurs**.* » art. Liberté

« *En France, un mauvais livre (sur-tout s'il est contre les **mœurs** ou la religion et s'il est gai) fait infiniment plus de mal que dix bons livres n'y peuvent faire de bien.* »

« *Cet article* [le dernier de l'addition à la déclaration des droits] *attaque les **mœurs** par un point encore plus essentiel; il détruit toutes les conventions matrimoniales.* » art. Pouvoir

Exemples auxquels on ajoute un groupe où l'agent est *le peuple* qui a perdu ses *mœurs* ou qui n'en a pas :

« *Comment obtenir cette incorruptibilité, chez un peuple qui n'auroit pas de **mœurs**?* » art. Pouvoir

« *Comment créer un tel tribunal* [de juges pour contrôler la responsabilité des ministres] *chez un peuple qui a perdu ses* ***mœurs****.* »

art. Responsabilité des ministres

– verbe + préposition + complément

On distingue deux types d'association avec

- d'une part les verbes à double complémentation comme dans « *établir une constitution sur des mœurs* » ou « *préparer les voies aux mœurs* » :

« *Quand le législateur établit une constitution sur des* ***mœurs*** *données, sans toucher à ces mœurs, alors la constitution d'un empire n'est que l'organisation des pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif: telle est la définition de Montesquieu.* » art. Constitution

« *Nos législateurs* [sous l'ancien régime] *tenoient en main toutes les institutions publiques, et notre confiance en eux étoit extrême. Munis de ces puissans instrumens, ils pouvoient, avec de l'adresse, préparer les voies au vrai christianisme, et par lui aux* ***mœurs*** *et à la liberté.* »

art. Liberté

- d'autre part, les verbes construits directement avec *mœurs* : « *toucher à ces mœurs* » où l'agent est le législateur et « *être contre les mœurs* » où ce sont les livres qui attentent aux mœurs.

« *Quand le législateur établit une constitution sur des mœurs données, sans toucher à ces* ***mœurs****, alors la constitution d'un empire n'est que l'organisation des pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif: telle est la définition de Montesquieu.* » art. Constitution

« *En France, un mauvais livre (sur-tout s'il est contre les* ***mœurs*** *ou la religion et s'il est gai) fait infiniment plus de mal que dix bons livres n'y peuvent faire de bien.* » art. Pouvoir

Dans l'ensemble, la combinatoire évoque la dégradation morale, la perte des mœurs.

« *J'observe encore qu'en en faisant pas assez pour la liberté, la constitution en a fait trop peu pour les* ***mœurs****.* »

« *Chez un peuple qui a perdu ses* ***mœurs****, chez un peuple par conséquent où l'intérêt particulier l'emporte presque toujours sur l'intérêt général...* » art. Responsabilité des ministres

« *J'excepte le cas où il se feroit un changement dans les* ***mœurs*** »

art. Stabilité

Nous voyons que *mœurs* a dans le texte de Buée une place d'importance cruciale. En effet, le terme est associé aux mots clés du vocabulaire politique (*despotisme*, *fanatisme*, *constitution*, *liberté*, *loi*) et moral (*corrompre*, *religion*, *dépravation*...).

Les *mœurs* sont bien un critère qui permet d'évaluer l'adversaire et de le faire condamner par le lecteur. Le polémiste, ici Buée, dénigre l'autre pour en entamer la crédibilité et en déformer l'image. Mais l'adversaire est aussi un faire-valoir puisque c'est contradictoirement que Buée pare les gens de son parti de toutes les vertus.

On retrouve dans le Dictionnaire de l'Académie, 5ème édition, les deux acceptions principales de *mœurs* :

> « Habitudes naturelles ou acquises pour le bien ou pour le mal, dans tout ce qui regarde la conduite de la vie : Bonnes mœurs
> Mauvaises mœurs
> Mœurs douces et honnêtes
> Mœurs corrompues
> Mœurs dépravées
> … on dit qu'un homme a des mœurs, pour dire qu'il a des bonnes mœurs ; et qu'il n'a point de mœurs, pour dire, qu'il en a de mauvaises…
> Mœurs se prend aussi pour la manière de vivre, pour les inclinations, les coutumes, les façons de faire et les lois particulières de chaque nation :
> les mœurs d'une nation, d'un peuple, d'un pays.
> Chaque nation a ses mœurs. Ces peuples-là ont des mœurs bien différentes des nôtres. Mœurs barbares. Mœurs civilisées. »

L'Académie ajoute des applications au domaine de l'art en tant que les « mœurs sont bien observées » dans une tragédie ou dans un tableau, ainsi que le sens d'« inclinations des différentes espèces d'animaux ».

Certes, l'Académie et Buée se rejoignent sur l'orientation morale et politique de la définition, mais Buée va plus loin en associant le terme à des qualifiants péjoratifs ou mélioratifs, des verbes déclencheurs ou en le mettant en parallèle avec des groupes nominaux. Il exacerbe l'aspect politique et moral en centrant sa définition sur l'agent de corruption.

3.2.5. POUVOIRS

Le terme comporte 84 occurrences et Buée lui consacre un article de 6 pages, soit 116 lignes. La classification repose sur les qualifiants croisés avec les déterminants. Cela nous permet de distinguer ce qui relève strictement de la terminologie politique et les autres collocations.

Avec les collocations, il s'agit au sens précis de cerner les phénomènes de figement tels que les dictionnaires doivent en rendre compte ; ainsi « pied à pied » se fige avec « lutter », « se battre », négocier », ou « mot dur » qui n'entre que dans des structures négatives comme « Je n'ai pas de mots assez durs. »

Dans une acception plus large, il s'agit de rappeler que le vocabulaire est toujours « en usage » et tend à se figer dans le réseau sémantique qui correspond au sens commun de l'époque. Le

fonctionnement en réseau du vocabulaire devrait déboucher sur une description en usage.

Terminologie politique	Collocations
Pouvoirs constitués Pouvoirs établis Pouvoirs constitutionnels Organisation des trois pouvoirs Pouvoir exécutif Pouvoir législatif Pouvoir judiciaire Pouvoir temporel Pouvoir spirituel	Abus de pouvoir Passer les bornes de son pouvoir Posséder le pouvoir Exercer Avoir Maintenir

1. La terminologie politique

a. *Pouvoir* est d'abord en relation avec *tous* et *trois* pour signifier l'exercice de l'autorité politique prise dans sa globalité et sans autre qualification :

« *L'assemblée nationale réunira dans son sein tous les* ***pouvoirs****.* » art. Assemblée nationale

« *Dans cette constitution, le corps législatif attire à lui tous les* ***pouvoirs****.* »

« *Alors la constitution d'un empire n'est pas seulement l'organisation des trois* ***pouvoirs****...* »

« *Désorganisation de tous les* ***pouvoirs****.* » [définition de la constitution française] art. Constitution

« *A quoi sert un Roi? A maintenir l'unité dans l'exercice de tous les* ***pouvoirs****.* » art. Roi

« *En Angleterre, c'est l'attachement à une constitution qui balance tous les* ***pouvoirs*** *les uns par les autres.* » art. Sans-culottes

b. Ce sont ensuite les *pouvoirs* « établis », « constitués », « constitutionnels », que toute société, pour agir, accorde à certains de ses membres, suivant les règles établies par la constitution :

« *L'avilissement des* ***pouvoirs*** *constitués* » art. Assemblée nationale

« *La puissance spirituelle n'a aucun droit... sur aucuns des* ***pouvoirs*** *établis.* » art. Distinction des pouvoirs

« *Je n'ai pour m'en défendre, que les phrases des* ***pouvoirs*** *constitués* » [se défendre d'être pendu] art. Démocrate

« *Il faut donc donner le* veto *aux* ***pouvoirs*** *constitutionnels, dont chacun a deux intérêts, celui de s'opposer aux usurpations des autres* ***pouvoirs*** » art. Stabilité des loix

c. des lexies figées renvoient à l'organisation politique bien ancrée dans les systèmes de pensée :

- le pouvoir législatif

« *La constitution d'un empire n'est que l'organisation des* ***pouvoirs*** *législatif, judiciaire et exécutif : telle est la définition de Montesquieu.* » art. Constitution

« *Le* ***pouvoir*** *législatif est composé de plusieurs* ***pouvoirs*** *:* ***pouvoir*** *de proposer la loi,* ***pouvoir*** *de la consentir,* ***pouvoir*** *de la sanctionner.* »

« *Delà trois **pouvoirs**, le législatif, le judiciaire et l'exécutif.* »
art. Pouvoirs

« *Elles* [les associations ou clubs] *réunissent tout le **pouvoir** législatif, tout le **pouvoir** exécutif, tout le **pouvoir** administratif, tout le **pouvoir** judiciaire.* » art. Clubs

« *Que le **pouvoir** législatif ne puisse changer les loix, ni arbitrairement, ni sans y apporter une grande maturité* »
art. Séparation des pouvoirs

- le pouvoir exécutif

« *L'un disoit qu'il falloit l'appeller constitution anarchique, et il le prouvoit, parce que, dans cette constitution, tout le monde exécute, excepté le **pouvoir** exécutif.* » art. Constitution

« *Départemens : débris du **pouvoir** exécutif* » art. Départemens

« *D'où vient donc une si étrange organisation? De la crainte qu'inspiroient à nos constituans le **pouvoir** exécutif et l'esprit de corps. Ils ont vu par-tout cet esprit de corps et ce **pouvoir** exécutif, comme Dom-Quichotte voyoit par-tout des enchanteurs.* »

« *Dans le sens de la révolution, il faut distinguer deux **pouvoirs** exécutifs : l'un constitutionnel ; il est entre les mains du roi qui n'exécute rien : l'autre réel ; il est entre les mains des citoyens actifs dits sans-culottes, qui exécutent tout.* »

« *Selon le bon sens, le **pouvoir** exécutif est celui qui doit faire exécuter les loix par tous les membres de sa nation et les traités par toutes les nations étrangères* »

« *Le **pouvoir** exécutif est le directeur de la force physique nationale.* »

« *De-là suit cette conséquence: c'est que le **pouvoir** exécutif doit être un; c'est qu'il doit être d'autant plus énergique, que les mauvaises mœurs suscitent aux loix plus d'ennemis.* »

« *Pour que le **pouvoir** exécutif soit un, il faut que toutes ses parties soient unies par un lien commun. Il faut un point de raliement.. Ce lien commun, ce point de raliement est le roi. Il est la tête du **pouvoir** exécutif.* »

« *Pour que le **pouvoir** exécutif soit* un*, il faut que ses membres soient gouvernés par le roi* » art. Pouvoirs

« *Ils ont disséminé le **pouvoir** exécutif entre une infinité de petits agens dont la responsabilité est impossible.* » [Ils = nos constituans]
art. Responsabilité des ministres

« *Comme le **pouvoir** exécutif, pris dans sa masse, doit être indépendant, (car, autrement ce seroit celui dont il dépendroit, qui seroit le vrai **pouvoir** exécutif)...* » art. Séparation des pouvoirs

« *Quand les meneurs des sept cent quarante cinq rois ne veulent pas que le **pouvoir** exécutif examine, ils lui font signer la loi.* »

« *Ils l'envoient au **pouvoir** exécutif pour qu'il ait à la signer.* »

« *Si le **pouvoir** exécutif la trouve absurde et tyrannique, il ne peut pas faire de remontrances.* » art. Veto

« *Que le **pouvoir** exécutif soit un, et ses agens responsables.* »
art. Séparation des pouvoirs

- le pouvoir ministériel

« Point de liberté *quand le **pouvoir** ministériel peut se permettre, sans crainte, des abus d'autorité* » art. Liberté

- le pouvoir judiciaire

« *Que le **pouvoir** judiciaire soit confié à des hommes exposés le moins possible à la tentation de se laisser corrompre* »
art. Séparation des pouvoirs

« *Qu'est-ce que le **pouvoir** judiciaire? C'est celui qui prononce, 1°. que tels faits, qu'il s'agit d'examiner, sont ou ne sont pas vrais; 2°. que ces*

faits sont ou ne sont pas au nombre des cas contenus dans telles loix. » art. Pouvoirs

d. la séparation des pouvoirs

Tout naturellement cette idée forte dans les philosophies politiques de la Révolution qui répercutent les théories de Montesquieu est discutée amplement par Buée. Il insiste sur la nécessité de confier les pouvoirs politiques à des responsabilités différentes pour éviter la collusion et les dérives de l'institution. On trouve donc associés à *séparation* ou *distinction des pouvoirs* des termes comme « *concessions mutuelles* », « *soigneusement* », « *embarras* », « *ne pas mettre dans la même main* », « *se coaliser* », « *se nuire* » qui mettent l'accent sur les dangers du dysfonctionnement et sur les précautions à prendre.

« *Ce qui cause l'embarras, dans la distinction de ces deux **pouvoirs**, ce sont leurs concessions mutuelles.* »

« *Quand une seule personne réunit, en tout ou en partie, ces deux **pouvoirs**, il faut les distinguer aussi soigneusement dans cette personne, qu'en eux-mêmes.* » art. Distinction des pouvoirs

« *Toute société dans laquelle.... la séparation des **pouvoirs** n'est pas déterminée, n'a pas de constitution* » art. Pétition

« *Un moyen d'obtenir ces trois avantages, est la séparation des **pouvoirs**, c'est-à-dire, l'attention de ne pas mettre deux de ces **pouvoirs** dans la même main.* »

« *Chez un peuple qui a perdu ses mœurs, chez un peuple par conséquent où l'intérêt particulier l'emporte presque toujours sur l'intérêt général, les agens de ces **pouvoirs** peuvent se coaliser, et dès-lors que devient la séparation des **pouvoirs**? ou ils peuvent se nuire dans leurs opérations, et dès-lors la séparation des **pouvoirs** devient elle-même un très-grand mal.* » art. Séparation des pouvoirs

Dans l'entourage, on a, outre le vocabulaire de la terminologie politique, des mots tels que « *constitution* », « *organisation* », « *trois* », « *séparation* », « *distinction* », « *loi* », « *association* », « *roi* », « *citoyens actifs dits sans culottes* », « *responsabilité* », « *agens* », « *constituans* ».

Ces mots résument le contenu du débat avant et pendant la Révolution, sur le pouvoir. Buée pose le problème crucial pour l'époque de la répartition et de l'attribution des pouvoirs. Son choix est clair : le pouvoir exécutif doit être fort et indépendant et seul le roi peut l'exercer avec sûreté. Il n'est pas indifférent de relever que l'expression *pouvoir exécutif* compte plus d'occurrences (11 contre 7) que *pouvoir législatif*. Buée est donc un tenant de la concentration du pouvoir législatif entre les mains d'un seul homme (mais pas du pouvoir judiciaire).

e. Les « *pouvoir temporel* » et « *pouvoir spirituel* » sont représentés comme une disjonction et donc toujours au singulier.

« *Au **pouvoir** temporel appartiennent les armes physiques ; au **pouvoir** spirituel les armes spirituelles.* »art. Distinction des pouvoirs

Buée rappelle une vieille querelle entre le pouvoir de la royauté et celui de la papauté. Le problème est posé en termes de combat : il est question d'« armes » et donc de pouvoirs rivaux.

Si on regarde dans l'entourage de ces termes, on aperçoit des collocations qui sont défaites par jeu de mots. Par exemple « *l'organisation des trois pouvoirs* » devient « *la désorganisation de tous les pouvoirs* » dans l'article Constitution françoise.

Les textes s'organisent là encore à partir des définitions qui donnent des collocations et de leur défigement ironique et grinçant : par exemple, le pouvoir exécutif exécute ou s'associe à la modalité doit ; inversement, les sans-culottes *exécutent tout* ; ils ont sans doute tous les pouvoirs mais aussi massacrent.

Ces contextes sont, d'autre part, rédigés dans un style péremptoire (*il faut que*…) et pseudologique (*de là suit*…). Buée insiste sur l'unicité souhaitée (*doit être un… , pour que… soit un*) opposée au réel (*débris*, « *infinité de petits agens* »).

Les verbes fréquents sont les verbes ordinaires de la vie politique : *exercer*, *posséder*, *avoir* au sens de disposer, *maintenir*, *augmenter*, *réduire*. Ces verbes confirment la préoccupation de Buée pour l'abus d'autorité. Le pouvoir suppose une responsabilité, une personne concernée. Il est donné à quelqu'un pour diriger, soumettre les autres ; de là les dangers d'excès.

> « *Si j'étois citoyen actif, je possèderois une partie du* ***pouvoir*** *qui gouverne la France.* »
> « *Ainsi tous les citoyens actifs (et le nombre en est effrayant) possèdent une partie du* ***pouvoir*** *qui me gouverne.* »
> « *Tout homme qui a un* ***pouvoir*** *dans l'état ne l'a pas pour lui, mais pour le peuple, et que tout exercice de ce* ***pouvoir*** *n'est pas un droit, mais un devoir.* » art. Citoyen actif
>
> « *Il y a liberté parfaite, quand le* ***pouvoir*** *est égal au vouloir.* »
> « *Pour rendre la liberté parfaite, quand elle ne l'est pas, il faut ou augmenter la quantité de* ***pouvoir****, ou diminuer la masse des vouloirs.* » [Propos fictifs d'un géomètre] art. Liberté
> « *La nouvelle constitution expose les juges à toutes les craintes, les met dans la dépendance de tout ce qui a du* ***pouvoir****.* » art. Pouvoirs
> « *Ce qu'on doit au peuple, ce n'est donc pas qu'il ait le* ***pouvoir*** *de faire lui-même ses loix, mais l'assurance de garder celles qu'il a.* »
> « *A quoi se réduit ce* ***pouvoir****, en France, pour chaque individu, l'un portant l'autre? A un vingt-cinq millionième.* » [le pouvoir de faire ses lois] art. Stabilité des loix

2. Autres collocations

Il est intéressant d'observer que *pouvoir* se positionne près de certains mots-clés. Ce fonctionnement donne l'occasion à Buée de développer son argumentation sur la dérive du pouvoir révolutionnaire.

- *Pouvoir* appelle les mots « *abus* », « *arbitraire* », « *despotisme* ».
  « *La liberté individuelle est la faculté de faire, sans obstacle et sans crainte, tout ce qui n'est pas interdit par des loix ennemies de tout* ***pouvoir*** *arbitraire.* » art. Liberté
  « *Cependant me sera-t-il permis de hasarder quelques réflexions,... pour engager les hommes réfléchis à examiner si, tout compensé, ce régime purgé de tout abus de* ***pouvoir****, ne seroit pas encore le moindre mal?* »
  « *Je suis aussi ennemi que personne des abus de* ***pouvoir****.* »
  art. Liberté de la Presse
  « De plus *les abus du* ***pouvoir*** *législatif sont bien plus dangereux que ceux des deux autres* ***pouvoirs*** »
  « *Une bonne législation doit donc garantir la nation de tout exercice arbitraire de ce* ***pouvoir****.* »
  « *Ce* ***pouvoir*** [judiciaire] *peut être un instrument du despotisme parce qu'il renferme toujours de l'arbitraire.* »
  « *Je n'ignore pas combien de clameurs excitera cet article parmi cette espèce de lecteurs qui ne veulent plus rien entendre dès que les mots* ***pouvoir*** *absolu ont frappé leurs oreilles.* » art. Pouvoirs
  « *La responsabilité des ministres est la seule digne qu'on puisse opposer raisonnablement à l'abus de leur* ***pouvoir****.* »
  art. Responsabilité des ministres
  « *Un législateur passe les bornes de son* ***pouvoir****, quand, en matière de religion, il s'occupe d'autre chose que de la publicité.* »
  art. Culte religieux

On a là un thème récurrent du Nouveau Dictionnaire : alerter l'opinion sur les abus de pouvoirs exercés par les Révolutionnaires. Aussi les mots de proximité le rappellent-ils : « *crainte* », « *ennemies* », « *interdit* », « *régime purgé* », « *instrument de* », « *garantir de* », « *frappé* », « *opposer* », « *mal* », « *ennemi* », « *dangereux* ». L'abus de pouvoir signifie répression et donc terreur. Mais ce thème des relations entre le mot *pouvoir* d'une part, et les mots *abus* et *arbitraire* d'autre part, est caractéristique du discours révolutionnaire en général. Pour montrer en quoi la manipulation du langage aide à la fourberie politique, F. Brunot[187] rapporte un passage de Les Révolutions de Paris (n° 18, p. 3) qui illustre la lucidité des contemporains de la Révolution :

> « *L'abus des mots a toujours été un des principaux moyens qu'on a employé[s] pour asservir les peuples. César ne se fit pas nommer roi, mais dictateur. Cromwell ne se donna que le titre de protecteur. Nos rois laissèrent prendre à nos cours de justice le nom de parlemens, qui ne convenoit qu'à l'assemblée de la nation…*
> *Gardons-nous donc, citoyens, de nous laisser abuser par les mots : quand le pouvoir exécutif est venu à bout de nous en imposer sur le sens de certaines expressions, il paraît faire une chose, et il en fait une autre ; et peu à peu il nous changeroit de chaînes, en nous parlant de liberté.* »

De fait, le mensonge par les mots ne fait que servir les abus que l'exécutif exerce (« *nous changeroit de chaînes* »).

187. F. Brunot, H.L.F., tome IX, p. 659.

Il y a aussi des organes, des hommes dans lesquels le pouvoir s'incarne. Dans les contextes de *pouvoir*, on voit apparaître « *tout homme* », « *citoyen actif* », « *individu* », « *peuple* », « *nation* », « *législateur* », « *je* », « *tout ce* ». On note que n'importe quelle catégorie sociale peut être concernée lorsqu'il est question d'abus. Pourtant, le *roi*, « *tête du pouvoir exécutif* » est absent de cette liste…

- Des expressions telles que « *de tout mon pouvoir* », « *de tout son pouvoir* », « *de tout leur pouvoir* » fonctionnent avec *pouvoir* pris au sens de *faculté de disposer de moyens naturels pour agir*. Le déterminant possessif *mon*, *son*, *leur*, accentue le rôle de l'auteur ou des adversaires et insiste sur l'idée qu'on peut user complètement du pouvoir qu'on reçoit.

> « [les ministres de l'ancien régime] *protégeoient de tout leur* ***pouvoir*** *la circulation des livres philosophiques.* » art. Distinction des pouvoirs
> « *Ainsi ce qu'on jure verbalement c'est de maintenir de tout son* ***pouvoir*** » [à propos du serment civique]
> « *Tous les chrétiens seront tenus de prêter le serment de maintenir de tout leur* ***pouvoir*** *les loix de l'empire en faveur de la religion de l'état* » [Buée imagine une loi de Domitien]
> « *Or jurer de maintenir de tout mon* ***pouvoir*** *des principes, c'est jurer de maintenir de tout mon* ***pouvoir*** *qu'ils sont vrais.* » art. Maintenir
> « *Je déclare la guerre au dieu Voltaire. Je blasphêmeroi désormais de tout mon* ***pouvoir*** *contre cette divinité de tréteaux.* »
> art. Panthéon françois

Concluons qu'autour du mot *pouvoir*, on distingue deux ensembles :

1) le discours technique qui utilise une terminologie reçue. C'est le discours sur les trois *pouvoirs* qui remonte à Montesquieu et à l'Esprit des lois[188] : *l'organisation des trois pouvoirs*, le *pouvoir exécutif*, *législatif*, *judiciaire* et le *ministériel,* variante de l'exécutif. Le débat sur l'équilibre des trois pouvoirs est présent dans l'entourage du mot : *séparation*, *organisation*, *distinction*, *trois*, *garantir la nation de tout exercice arbitraire*, *ne pas mettre deux de ces pouvoirs dans la même main*, *constitutionnel*.

Touchant à cet idéal d'organisation politique, la reprise de la notion d'*abus de pouvoir* et d'*usurpation* permet à Buée de rejeter ces excès sur les Révolutionnaires : le pouvoir exécutif réel « *est entre les mains des citoyens actifs, dits sans-culottes, qui exécutent tout.* »

---

[188]. Livre IX de l'Esprit des lois (1748) : « il y a dans chaque état, trois sortes de pouvoir : la puissance législative, la puissance exécutive des choses qui dépendent du droit des gens et la puissance exécutrice de celles qui dépendent du droit civil... Tout serait perdu si le même homme, ou le même corps des principaux ou des nobles, ou du même peuple, exerçait ces trois pouvoirs : celui de faire des lois, celui d'exécuter les résolutions publiques, et celui de juger les crimes ou les différends des particuliers. »

2) le discours sur l'opposition du temporel et du spirituel. On trouve aussi la figure du parallélisme : « *Au pouvoir temporel appartiennent les armes physiques, au pouvoir spirituel les armes spirituelles.* »

Buée répercute un débat traditionnel en France, depuis le Concordat de Bologne de 1516 sur la définition des pouvoirs temporels, terrestres, reconnus au gouvernement politique du roi et des pouvoirs spirituels réservés à l'Eglise. C'est donc déjà l'idée de séparation des pouvoirs.

Au total, Buée transmet les vues du XVIIIème siècle sur le mot *pouvoir*. Le terme n'est pas retravaillé par la Révolution. Le Dictionnaire de l'Académie, 5ème édition, donne à l'entrée Pouvoir :

> « Autorité, crédit, faculté de faire.
> Pouvoir signifie aussi Droit, faculté d'agir pour un autre, en vertu de l'ordre et du mandement qu'on en a reçu, soit de bouche, soit par écrit.
> On appelle aussi Pouvoir, l'acte, l'écrit par lequel on donne pouvoir d'agir, de faire, etc. Et en ce sens, il se met aussi au pluriel. »

Le Supplément traite uniquement le pouvoir exécutif :

> « Par la constitution de 1791, le Pouvoir exécutif suprême fut déclaré résider exclusivement dans la main du Roi. Celle de 1793 en chargeait un Conseil exécutif composé de 24 membres choisis par le corps législatif, sur une liste formée dans les Départemens.
> La constitution de 1795 l'a délégué à un Directoire de cinq membres nommés également par le corps législatif. »

A6 ajoute :

> « Pouvoir signifie dans une acception particulière, Puissance, autorité, droit de commander. Il se dit quelquefois Des personnes mêmes qui sont investies du pouvoir de l'autorité politique. »

L'Académie enregistre donc essentiellement le sens juridique et le sens politique, alors que, dans le Nouveau Dictionnaire, *pouvoir* rencontre la religion (temporel / spirituel), position qui n'est pas adoptée par les Révolutionnaires. Et surtout Buée ajoute la thématique de l'abus de pouvoir.

Dans le Dictionnaire de l'Académie, 5ème édition, *Abus* a sa propre entrée :

> « Usage mauvais, excessif ou injuste de quelque chose :
> l'abus qu'il fait de ses richesses, de ses forces, de son autorité.
> Il se dit aussi absolument pour signifier Désordre, usage pernicieux :
> Abus manifeste, notoire.
> Réformer, corriger, retrancher les abus.
> Il s'est glissé divers abus dans la justice…
> Abus signifie aussi, Erreur :
> Ces peuples-là sont l'abus. »

Cependant les collocations concernent assez vaguement les abus individuels, les abus de la justice ou ceux d'un juge ecclésiastique dont

la sentence a excédé le pouvoir ; mais ceux du pouvoir politique, exécutif et législatif n'apparaissent pas. Et la sixième édition n'opère aucun changement.

3.2.6. CONSTITUTION(S)

On compte 76 occurrences du mot et deux entrées dans le Nouveau Dictionnaire : Constitution (en général) et Constitution (françoise), soit 85 lignes. Au regard des contextes, on distingue plusieurs niveaux d'utilisation :

1. *Constitution* entre dans des lexies politiques

Avec « *constitution du royaume*, *d'un empire* », « *la constitution actuelle du royaume* », on a là une terminologie liée à des institutions : « On dit la Constitution d'un Etat, pour dire, la forme de son gouvernement, et de ses lois fondamentales. ».[189] *Constitution* est un terme traditionnel en politique. Mais la conjoncture révolutionnaire en a modifié considérablement le rôle. A6 enregistre à Constitution :

> « Se dit figurément de la forme d'un gouvernement.
> Il se dit également d'une charte ou loi fondamentale qui détermine la forme du gouvernement, et qui règle les droits politiques des citoyens.
> ex : La France a eu successivement plusieurs constitutions.
> Jurer le maintien de la constitution.

Dès lors, « La Constitution » renvoie aussi à un moment historique unique[190]. Le texte de Buée reflète cette ambiguïté. Il traite *constitution* tantôt en mot du vocabulaire politique :

> « *La **constitution** d'un empire est un édifice dont les mœurs sont les fondemens.* »
> « *La bonté d'une **constitution** ne dépend pas de la bonté des décrets pris chacun en particulier, mais de la bonté de l'ensemble. Tous les décrets pourroient être excellens, et la **constitution** détestable.* » art. Constitution
> « *Toute société dans laquelle.... la séparation des pouvoirs n'est pas déterminée, n'a pas de **constitution**.* » art. Pétition
> « *En Angleterre, c'est l'attachement à une **constitution** qui balance tous les pouvoirs les uns par les autres.* » art. Serment

tantôt en mot habité par l'événement historique. Sa référence en modifie forcément la valeur. Notons que l'ancrage dans l'histoire du moment

---

189. Dictionnaire de l'Académie française, 5ème édition.

190. La constitution de la France est acceptée par le roi le 13 septembre 1791 et s'appelle « Constitution de 1791 ». Divisée en sept titres et 210 articles, elle institue une chambre unique et décide que le roi choisira ses ministres hors de l'Assemblée. Le scrutin est à deux degrés. Au premier degré, les citoyens « actifs » sont électeurs, au second degré, 50 000 électeurs environ, choisis parmi les plus riches des citoyens actifs, éliront les députés, les conseillers généraux, les conseillers de district et les juges (J. Godechot, 1988).

s'aperçoit dans l'utilisation dominante du déterminant *la* (17 fois sur 31 occurrences de constitution dans notre première section).

« *La* ***constitution*** *n'a pour elle, ni d'autre vœu, ni d'autre consentement que cela* » [l'autosatisfaction, que pratique l'Assemblée nationale] art. Adresse

« *D'après la* ***constitution****, l'assemblée nationale, tant qu'elle le voudra, réunira dans son sein tous les pouvoirs, sans aucun tempérament.* » art. Assemblée nationale

« *On a dit que ce ballon étoit lui-même un emblême de la* ***constitution****.* » art. Constitution

« *Enfin, dans les trois couleurs, ils auroient trouvé la religion,... si l'intérêt de la* ***constitution*** *l'eût permis.* » art. Couleurs

« *Les mœurs et la religion sont précisément ce que passe sous silence l'article de la* ***constitution*** *relatif à la liberté de la presse.* » art. Liberté de la presse

« *Je jure... de n'employer contre la* ***constitution*** *actuelle du royaume aucun des moyens qui me sont interdits soit par cette même* ***constitution****, soit par les loix civiles.* »

« *On sait que la* ***constitution*** *ne défend ni de parler, ni d'écrire contre elle.* » art. Maintenir

« *Mauvaise plaisanterie que la* ***constitution*** *fait au roi.* » [définition du veto] art. Veto

« *La tête de la* ***constitution*** *d'un grand peuple* » art. Voeux religieux

Si on observe le champ sémantique des verbes et des noms qui forment le contexte de *constitution*, beaucoup tournent autour de l'idée de changement par la nouveauté ou la destruction de l'ancien :

– *attaquer*, *faire prendre*, *être la hache*, *établir*, *former*, *être en vigueur*, *vouloir donner* pour les verbes :

« *O peuples ! en vain attaquez-vous vos* ***constitutions*** »

« *Les penseurs accoutumés à s'élever jusqu'aux principes éternels doivent rire de pitié quand... ils considèrent nos faiseurs s'agitant dans tous les sens et tourmentant tout l'univers pour faire prendre leur malheureuse* ***constitution****.* » art. Ci-devant

« *Il n'y auroit qu'un moyen de faire prendre la* ***constitution****, ce seroit de la faire aimer* » art. Constitution

« *Le mécontentement nécessairement durable d'un grand nombre de François, seroit la hache de la* ***constitution*** » art. Ci-devant

« *Quand le législateur établit une* ***constitution*** *sur des mœurs données, sans toucher à ces mœurs, alors la* ***constitution*** *d'un empire n'est que l'organisation des pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif: telle est la définition de Montesquieu.* »

« *Quand le législateur, en formant une* ***constitution****, veut toucher aux mœurs; alors la* ***constitution*** *d'un empire n'est pas seulement l'organisation des trois pouvoirs...* »

« *Quelqu'un disoit, je voudrois voir la* ***constitution*** *en vigueur - elle l'est depuis deux ans.* » art. Constitution

– *succès*, *proclamation* pour les noms :

« *Je crois bien cependant que le succès de la* ***constitution*** *n'est pas ce qui les inquiète le plus. Ils sont trop espiègles pour que l'amour de cette* incomparable *ne soit pas un ridicule à leurs yeux.* » art. Ci-devant

« *Le jour de la proclamation de la* ***constitution****, il a été élevé un ballon chargé d'emblême...* »

Parmi les concepteurs de la constitution, on retrouve :

– quand il s'agit de tourner en dérision la constitution révolutionnaire, *sans-culottes*, *peuples sans déterminant* :

« *O peuples ! en vain attaquez-vous vos* ***constitutions*** » art. Ci-devant

« *Sans-culottes : terme consacré pour désigner le maître-ressort de la* ***constitution*** » art. Sans-culottes

nos sublimes, *nos faiseurs* où le possessif *nos* prend apparemment une intonation hypocoristique, mais en fait parodique :

« *Nos sublimes, dès qu'une lézarde apparoît à l'édifice de la* ***constitution****, ordonnent un serment.* » art. Serment

« *Les penseurs accoutumés à s'élever jusqu'aux principes éternels doivent rire de pitié quand... ils considèrent nos faiseurs s'agitant dans tous les sens et tourmentant tout l'univers pour faire prendre leur malheureuse* ***constitution****.* »

– quand l'analyse de Buée est générale, on retrouve n'importe quel auteur de constitution, *le législateur*, *Lycurgue* :

« *Quand le législateur établit une* ***constitution*** *sur des mœurs données, sans toucher à ces mœurs, alors la* ***constitution*** *d'un empire n'est que l'organisation des pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif: telle est la définition de Montesquieu.* »

« *Quand le législateur, en formant une* ***constitution****, veut toucher aux mœurs; alors la* ***constitution*** *d'un empire n'est pas seulement l'organisation des trois pouvoirs...* » art. Constitution

« *Lycurgue, dans le tems où ce sage, après avoir visité les peuples les plus célèbres, pour étudier leurs loix et leurs mœurs, après avoir conversé avec les sages de tous les pays, pour acquérir de nouvelles lumières, méditoit dans le silence cette étonnante* ***constitution*** *qui, en contredisant la nature, a pu former un peuple neuf, et y maintenir, pendant plus de cent ans, le bonheur par la liberté, la liberté par l'austérité des mœurs, et l'austérité des mœurs par la pauvreté.* » art. Pétition

Enfin, il fait du « neuf » avec les *amis de la constitution* :

« *Chose doublement utile aux amis de la* ***constitution*** » [définition d'amnistie] art. Amnistie

L'expression est ici ironique. Les amis sont ceux qui, dans le cadre de l'amnistie, tirent profit de la nouvelle constitution pour échapper à la justice.

2. L'opposition ancienne - nouvelle constitutions

Par rapport à l'Académie, entre quelque chose de nouveau qui est commun avec le discours révolutionnaire, la thématique de l'ancien et du nouveau : *la nouvelle constitution*, *la ci-devant constitution*, « *Une réflexion qu'on n'a pas assez faite et qui démontre la solidité de l'ancienne constitution, c'est que des François ne l'ont que très-peu changée pendant quatorze cens ans.* »

Inversement, il ironise sur *la plus belle constitution de l'univers* précédée d'un *sans doute* qui permet de décoder le message inverse. A cela se rattache aussi le puéril lâcher de ballons.

On retrouve chez Buée l'obsession d'un classement binaire du monde, ici chronologiquement organisé.

« *La nouvelle **constitution** française est sans doute la plus belle **constitution** de l'univers.* » art. Abus

« *Il est dit dans la nouvelle **constitution**: Nul homme ne peut être recherché ni poursuivi...* » art. Assemblée nationale

« *On dit déjà, la ci-devant **constitution**, et l'on s'appuye sur deux raisons...* »

« *Une réflexion qu'on n'a pas assez faite et qui démontre la solidité de l'ancienne **constitution**, c'est que des François ne l'ont que très-peu changée pendant quatorze cens ans.* » art. Ci-devant

« *Associations qu'a fait éclore la nouvelle **constitution**, qui ne veut pas d'associations.* » art. Clubs

« *La nouvelle **constitution** françoise suppose que tout agent ministériel est essentiellement corrompu, et que tout ce qui n'est pas ministre est essentiellement vertueux.* »

« *On disputoit dans une société sur le nom à donner à la nouvelle **constitution**.* » art. Constitution

« *Ce législateur, d'une espèce toute nouvelle, sentoit très-bien que, voulant établir une nouvelle **constitution**,... il falloit anéantir la cause qui modifioit ces mœurs* » [la cause = le catholicisme] art. Décatholiciser

« *On a voulu fonder la nouvelle **constitution** sur l'égalité.* »art. Liberté

« *La nouvelle **constitution**, et sur-tout la déclaration des droits, ne contiennent pas seulement des loix; elles contiennent encore des principes.* » art. Maintenir

« *La nouvelle **constitution** expose les juges à toutes les craintes, les met dans la dépendance de tout ce qui a du pouvoir.* » art. Pouvoirs

3. La combinatoire liée à une notion religieuse : l'organisation du clergé

L'entrée d'une nouvelle acception du mot avec la Constitution civile du clergé est la conséquence des événements révolutionnaires. Buée la rend responsable du bouleversement de la société chrétienne. Il s'agit d'après le supplément d'A5 de « l'organisation du clergé Français décrétée par l'Assemblée Constituante, le 12 juillet 1790. Chaque département formoit un seul Diocèse et le nombre des Evêques, tous élus par les Assemblées électorales respectives, étoit par conséquent réduit à 83. Dans ce nombre, il y avoit dix Métropolitains de chacun desquels dépendoient à-peu-près huit suffragans. »[191]

« *Une marchande de modes entr'autres pardonnoit volontiers à nos constituans d'avoir oublié les principes de la religion, dans la **constitution** du clergé, ceux de la logique, dans la **constitution** du royaume.* » art. Couleurs

« *Tout alloit bien jusqu'à la **constitution** civile du clergé.* »

[191]. Dictionnaire de l'Académie française, 5ème édition, supplément

« *Arrive le projet de* ***constitution*** *civile du clergé. Les théologiens l'attaquent...* »
« *Si on laisse le clergé tranquille, la* ***constitution*** *qu'on veut lui donner est renversée.* »
« *Alors la* ***constitution*** *secrète du nouvel empire est anéantie...* » [la constitution du clergé] art. Décatholiciser

Buée lui oppose la seule *constitution* recevable : « *la constitution conservatrice du christianisme* » conçue par son « *divin auteur* ».

Buée n'explicite pas le contenu de cette constitution. Il se contente de remarquer l'incompétence des philosophes, par méconnaissance des fondements de la religion catholique, pour ainsi réfuter l'épithète *civile*.

Le but de l'argumentation est de dénoncer la dégradation opérée par la « constitution civile du clergé », œuvre des Révolutionnaires : « *Tout alloit bien jusqu'à…* », « *arrive le projet* », « *renverse de fond en comble* ». L'église catholique est bouleversée dans ses structures.

4. Buée ajoute une couche personnelle

Il s'empare du mot pour dire qu'on travaille les propriétés qui font qu'on est plus ou moins dans une *constitution*. Il fabrique une approximation avec de la syntaxe : « *Appellez-la : constitution tyranno-anarchique*. »

« *Quoi ! toutes les horreurs impunies dont... - c'est la* ***constitution****... mais elle met la puissance entre les mains de tous les intriguans, laisse les entre les mains de tous les brigands, et les rend inutiles entre celles de la force publique.* »
« *On disputoit dans une société sur le nom à donner à la nouvelle* ***constitution****. L'un disoit qu'il falloit l'appeller* ***constitution*** *anarchique, et il le prouvoit, parce que, dans cette* ***constitution****, tout le monde exécute, excepté le pouvoir exécutif. Un autre soutenoit qu'il falloit l'appeller* ***constitution*** *tyrannique, et il le prouvoit, parce que, dans cette* ***constitution****, le corps législatif attire à lui tous les pouvoirs. La dispute s'échauffoit: quelqu'un qui avoit l'esprit conciliant dit: messieurs, il y a un moyen de vous accorder; appellez-la:* ***constitution*** *tyrannico-anarchique.* » art. Constitution
« *La* ***constitution*** *projettée étoit elle-même incompatible avec ce préjugé qu'on appelle honneur.* » art. Décatholiciser
« *Les machinistes de notre* ***constitution*** *ont fait abstraction des hommes à qui elle étoit destinée.* » art. Droits de l'homme
« *Et la* ***constitution****? dira la mère. Je veux que mon fils sache la* ***constitution****. Monsieur, enseignez-vous la* ***constitution*** *? - Madame, j'en serois bien fâché... Quand il fera partie de la société, si la curiosité lui prend de savoir ce que c'étoit que cette* ***constitution****, cela lui sera très-facile.* » art. Education
« *Je croyois qu'un pareil catéchisme seroit très-proche à rendre saillante la mal-adresse qu'on a eu de consacrer le principe de l'insurrection, à la tête d'une* ***constitution*** *dont le but devroit être d'ôter à tout citoyen le droit de se faire justice lui-même.* » art. Insurrection
« *Les faiseurs de* ***constitution*** *sont prévenus que cet article les ennuyera beaucoup.* » art. Liberté

Le choix des deux déterminatifs *anarchique* et *tyrannique* oriente la construction de nouvelles lexies. La constitution anarchique, c'est le désordre : « *Tout le monde exécute* ». La constitution tyrannique, c'est l'oppressif, l'arbitraire : « *Le corps législatif attire à lui tous les pouvoirs* ». Cette connotation dépréciative est renforcée par un vocabulaire lui aussi péjoratif : « *intrigans* », « *brigands* », « *inutiles* », « *horreurs impunies* », « *dispute* », « *préjugé* », « *machiniste* », « *fâché* », « *mal-adresse* », « *faiseurs* », « *ennuyera* ». Relevons *machiniste* qui a, ici, le sens d'intrigant, de celui qui manigance, fait des combinaisons illicites. Un dernier trait dévalorisant est rendu par l'imparfait : « *si la curiosité lui prend de savoir ce que c'étoit que cette constitution…* ». *C'étoit* rejette la *constitution* dans le passé, dans les oubliettes, avec la marque de mépris que lui donne le démonstratif *cette*.

De fait, si la *constitution* est la forme d'un gouvernement, une *constitution* anarchique est presque une non-constitution. On passe dans un au-delà de la polysémie. C'est l'essai d'écrire la contradiction quand il n'y a pas de mot, pas de désignation adéquate.

3.2.7. RELIGION

65 occurrences pour un mot qui apparaît essentiellement dans les articles Décatholiciser, Education, Mœurs, Culte et Vœux. Nous avons pu dégager deux univers à partir des réseaux lexicaux associés. Ensuite, c'est la syntaxe (négation, conditionnel...) qui permet de voir comment Buée se situe. Les associations de mots opposent de façon presque évidente les ennemis de la religion et ses défenseurs.

1. Les ennemis de la religion, ce sont les persécuteurs qu'on perçoit dans les chaînes de mots entourant *religion* en position .

Agent	**Verbe Locution verbale**	**Complément de verbe**	**Complément de nom**
Des philosophes actuels	voudroient écarter	la religion. de toutes les conventions sociales	
Des philosophes	ont toujours vécu	dans l'ignorance	de leur religion.
On	ne voudroit pas	de religion.	
On...	interdire	à ces pauvres bigots tout exercice	de leur religion.

Des êtres malfaisans à figure humaine	ont dit : il faut ôter	tout exercice à l'ancienne religion.	
Des avocats	se trompassent	en fait de religion.	
Un ennemi rusé [de la religion]	auroit temporisé		
Le clergé remplaçant	a	contre lui, la religion.	
Les politiques actuels	regardent	la religion et l'honneur comme des entraves à la liberté.	
Le peuple	pourroit se passer	de religion	
Un peuple	qui a substitué	l'égoïsme à l'honneur et à la religion.	
Si Mirabeau	eût eu	de la religion.	
Les philosophes	croyoient voir	dans les évêques des hommes qui ne suivoient les étendards de la religion que pour défendre leur marmite	

A côté du générique *on* et du pronom *ils*, la place sujet fait sortir toute la liste des ennemis de la religion. On retrouve, là, les désignants politiques majeurs qu'emploie Buée pour ses adversaires : les avocats, les philosophes, Mirabeau, une périphrase représentant les Jacobins « *êtres malfaisans à figure humaine* » et un désignant plus générique « *ennemi rusé* ». Il est intéressant de trouver dès cette époque ce qui sera un thème du 19e, la responsabilité des philosophes (des « intellectuels », dirions-nous avec un peu d'anachronisme) dans la Révolution.

« *Je ne conçois rien à la politique des philosophes actuels, qui voudroient écarter la* ***religion*** *de toutes les conventions sociales.* »

« *Des philosophes, qui ont toujours vécu dans l'ignorance la plus profonde de leur* ***religion****, ne peuvent pas savoir que cette constitution civile du clergé renverse de fond en comble la constitution même de l'église catholique* »

« *Il ne seroit pas impossible que des avocats se trompassent en fait de* ***religion*** »

« *Les philosophes croyoient voir, dans les évêques, des hommes qui ne suivoient pas les étendards de la* ***religion*** *que pour défendre leur marmite.* »

« *Le clergé remplaçant a contre lui la* ***religion****, l'honneur et même la probité.* »

« *Un ennemi rusé de la* ***religion*** *auroit temporisé* » art. Décatholiciser

« *On n'est pas fâché que les enfants aient des mœurs ; mais on ne voudroit pas de* ***religion****.* » art. Education

« *Les politiques actuels regardent la* ***religion*** *et l'honneur comme des entraves à la liberté.* » art. Liberté

« *Quand il seroit vrai ce que le philosophe le plus fanatique n'ose soutenir, même actuellement, que le peuple pourroit se passer de*

***religion**, elle seroit encore nécessaire aux administrateurs, aux juges, aux législateurs et aux rois.* » art. Mœurs

« *On ne trouvera pas d'autre moyen, pour rétablir l'ordre, que d'interdire à ces pauvres bigots tout exercice de leur **religion**.* » [« *bigots* » = prêtres réfractaires] art. Responsabilité des ministres

« *Des êtres malfaisans à figure humaine ont dit : il faut ôter tout exercice, même privé, à l'ancienne **religion**.* » art. Réfractaires

« *Si Mirabeau eût eu de la **religion**, Mirabeau eût été à la Trappe.* » art. Vœux religieux

A l'intérieur des contextes, le lexique verbal, quelques groupes nominaux et des marques énonciatives de distanciation ajoutent à la force des dénominations :

– le lexique verbal met l'accent sur l'erreur, l'intolérance, le rejet à l'égard de la religion : « *voudroient écarter* », « *ont vécu dans l'ignorance* », « *se trompassent* », « *ne voudroit pas* », « *interdire tout exercice* », « *il faut ôter tout exercice* », « *regardent comme des entraves* ». Ces groupes verbaux permettent d'enregistrer les types de comportement et de discours qui signalent les ennemis de la religion.

– les groupes nominaux en position complément nous renvoient aux préoccupations de Buée : la morale, la religion, la politique, soit les thèmes principaux de son lexique (« *mœurs* », « *le philosophe le plus fanatique* », « *entraves à la liberté* », « *pauvres bigots* »).

– certains emplois marquent la distance de l'énonciateur à l'égard de ce qu'il écrit, le refus de la prise en charge des réseaux lexicaux qui sont le fait des ennemis. D'où les tournures négatives (« *je ne conçois rien* », « *on ne voudroit pas de religion* »), restrictives (« *on ne trouvera pas d'autre moyen que d'interdire* »), les récurrences du conditionnel (« *voudroient écarter la religion* », « *auroit temporisé* », « *pourroit se passer* », « *ne voudroit pas* »), des structures hypothétiques (« *si l'intérêt de la constitution l'eût permis* », « *si Mirabeau eût été* ») et dubitatives (« *croyoient voir* »).

2. Les défenseurs de la religion : ce sont les persécutés qui sont présentés par Buée dans un éclairage violemment antithétique : le clergé, les évêques, les ministres du culte, les religieux qui prononcent les vœux monastiques, les sœurs de la charité, la religion catholique par métonymie, et par antiphrase, *ces pauvres bigots*. Pour cette dernière expression, Buée reprend un qualificatif utilisé par ses adversaires (le bigot est celui qui manifeste une dévotion outrée et étroite), mais il s'empresse de signaler un raisonnement rusé, sans scrupule : « *Il faut avouer que cette rouerie est d'un genre neuf* ».

Agent	Verbe	Complément
Le clergé	déclare que	la religion catholique est attaquée.
Les évêques, des hommes	qui suivoient	les étendards de la religion.
Les ministres [du culte]	défendre	la religion.
Les ministres de la religion	voués	à la haine, au mépris.
Ces pauvres bigots	leur interdire	tout exercice de la religion.

« *Le clergé étoit horriblement persécuté ; mais la* ***religion*** *ne l'étoit pas, du moins en apparence.* »
« *Il falloit donc de deux choses l'une, ou ne pas toucher à la* ***religion****, ou être bien sûr que ses ministres ne la défendroient pas.* »
« [le clergé] *déclare que la* ***religion*** *catholique est attaquée* »
« *Les philosophes croyoient voir, dans les évêques, des hommes qui ne suivoient pas les étendards de la* ***religion*** *que pour défendre leur marmite.* » art. Décatholiciser
« *Les ministres de la* ***religion*** *voués à la haine ; c'est trop peu dire, voués au mépris.* » art. Mœurs
« *On ne trouvera pas d'autre moyen, pour rétablir l'ordre, que d'interdire à ces pauvres bigots tout exercice de leur* ***religion****.* » [« *bigots* » = prêtres réfractaires] art. Responsabilité des ministres

Une autre façon d'attirer l'attention sur le terme *religion* est de lui associer des chaînes de mots valorisants. Ce sont des noms (*étendards, fastes, héroïsme, honneur, sacrifices, joie céleste, affection, cœur*), des verbes (*consacrer, inspirer, réussir, obtenir, s'honorer*), des adjectifs (*favorable, aimable, nécessaire, éternels, naturelle*).

Enfin, nous résumons dans un tableau les cas où *religion* est en position sujet.

Agent	Verbe	Complément
La religion	est capable d'inspirer	cet héroïsme
La religion	réussit	toujours en se montrant.
La religion	s'honore	des sacrifices qu'elle inspire.
La religion	a formé	des sœurs de la charité.
La religion	donner	les craintes et les espérances

« *L'amour de la patrie, l'amour de l'égalité, et toutes les espèces de patriotisme, ne sont que des goûts. Les craintes et les espérances que donnent la* ***religion*** *(révélée), sont des intérêts fondés sur des faits. Les goûts qui ne sont pas innés viennent difficilement, et passent facilement. Les faits, il suffit de les prouver; une fois prouvés, ils le sont pour toujours.* »
« *Jour que la* ***religion*** *consacrera dans ses fastes en caractères éternels.* » [à propos du serment exigé du clergé]
« *Qu'elle nous parut grande cette* ***religion*** *! Elle seule est capable d'inspirer cet héroïsme.* »
« *Si la philosophie ne réussit qu'en se cachant, la* ***religion*** *catholique réussit toujours en se montrant.* » art. Décatholiciser

« *Réprouveroit-on les vœux monastiques, en haine de la* ***religion*** *qui s'honore des sacrifices qu'elle inspire et de la joie céleste dont elle les accompagne ? Nos législateurs....Des législateurs haïroient la* ***religion*** *! cette idée est trop désolante. Ne nous y arrêtons pas.* »
« *La* ***religion*** *a formé des sœurs de la charité.* » art. Vœux religieux

Il est intéressant de noter la part du spectacle dans ce vocabulaire, ce qui attire l'œil : *spectacle, fastes, étendards, se montrant, des actes fréquents*.

Ces aspects correspondent au caractère public de la religion, tout ce qui a trait, par exemple, à la liturgie catholique et qui fait que la religion se donne aussi à voir et à entendre. Ce sont les images saintes, les vitraux, les sculptures, les mystères et les chants qui ressortissent au fond du christianisme. A coté, on trouve des expressions plus attendues, plus sentimentales, liées à la définition même, comme *joie céleste*, *affection*, *cœur*, *aimable*.

« *Le spectacle qu'offrent les cérémonies publiques de la* ***religion****, spectacle toujours puissant sur les hommes, n'est pas un objet sans conséquence.* » art. Culte religieux
« *Pour donner de la* ***religion*** *à un enfant, il faut en avoir, il faut en faire des actes fréquents.* »
« *Combien au contraire la* ***religion*** *n'a-t-elle pas de force sur les enfans? avec la religion, on peut tout obtenir d'eux, si on sait la leur rendre aimable.* » art. Education

Par ailleurs, le jeu des coordinations et/ou, des juxtapositions et des subordinations met *religion* en rapport avec honneur, mœurs. La *religion* est ainsi présentée comme un préalable pour avoir de l'honneur et des bonnes mœurs. Ce sont là, une fois de plus, les préoccupations morales de Buée qui se manifestent.

« *Le clergé remplaçant a contre lui la* ***religion****, l'honneur et même la probité* » art. Décatholiciser
« *Point de* ***religion****, point de mœurs.* »
« *Si la* ***religion*** *n'est qu'une opinion et point une affection... la* ***religion*** *n'aura qu'une faible influence sur les mœurs.* » art. Education
« *Les politiques actuels regardent la* ***religion*** *et l'honneur comme des entraves à la liberté. Ils ont raison. Il y a une liberté à laquelle la* ***religion*** *et l'honneur mettent un frein; c'est celle de troubler la paix, de gêner la liberté de tout l'univers, à celle de se rendre insupportable au genre humain.* » art. Liberté
« *En France, un mauvais livre (sur-tout s'il est contre les mœurs ou la* ***religion****, et s'il est gai) fait infiniment plus de mal que dix bons livres n'y peuvent faire de bien.* »
« *Les mœurs et la* ***religion*** *sont précisément ce que passe sous silence l'article de la constitution relatif à la liberté de la presse.* » art. Liberté de la Presse
« *Point de* ***religion****, point de mœurs.* »
« *Si vous n'avez point de* ***religion****,... toute confiance doit vous être ôtée, vous êtes dans le cœur un malhonnête-homme, vous êtes dans le cœur, un homme sans mœurs.* »
« *Cette vérité: point de* ***religion****, point de mœurs, me paroît aussi évidente que ma propre existence.* »

« *La liberté la plus indéfinie laissée à la presse, sur les mœurs et la* ***religion*** » [opération de la constitution] art. Mœurs

« *Comment un peuple qui a substitué l'égoïsme à l'honneur et à la* ***religion****, peut-il espérer que des juges... ne se rendront jamais accessibles à la corruption ?* » art. Responsabilité des ministres

Dans ces phrases, l'efficacité de l'argumentation tient aux figures du parallélisme et de l'asyndète (*Point de religion, point de mœurs*). Le rapport logique s'impose avec force à l'esprit du lecteur.

Par contre, Buée situe nettement son combat : la religion qu'il défend est *ancienne*, *apostolique*, *romaine*, et ne saurait être mise sur le même plan que les autres religions. Par là il dénonce une pseudo-tolérance qui consisterait à organiser la *publicité* de toutes les religions pour qu'elles s'annulent entre elles. D'où la présence de l'article défini (*la religion*) qui signifie que le lecteur identifie aisément l'objet du discours.

« *La constitution d'un empire n'est pas seulement l'organisation des trois pouvoirs ; elle renferme en outre les loix sur* ***la religion*** *publique...* » art. Constitution

« *Une marchande de modes entr'autres pardonnoit volontiers à nos constituans d'avoir oublié les principes de* ***la religion****, dans la constitution du clergé* » art. Couleurs de la nation

« *Un législateur passe les bornes de son pouvoir, quand, en matière* ***de religion****, il s'occupe d'autre chose que de la publicité.* »

« *Un législateur doit-il en permettant la publicité à toutes, rendre nécessaire l'un de ces maux, ou les disputes* ***de religion****, ou (ce qui est encore pire) le mépris de toute* ***religion*** *?* » [« *toutes* » = toutes les religions] art. Culte religieux

« *Titus dont les pensées étoient conformes aux leçons de* ***la religion*** *naturelle* »

« *Le clergé étoit horriblement persécuté ; mais* ***la religion*** *ne l'étoit pas, du moins en apparence.* »

« [le clergé] *déclare que* ***la religion*** *catholique est attaquée* »

« *Un ennemi rusé de* ***la religion*** *auroit temporisé* »

« *Si malgré l'opposition du roi, on s'acharnoit à la faire, son contre-coup ne pourroit manquer d'être favorable à* ***la religion*** *; premièrement, parce que ce seroit une nouvelle persécution ; secondement, parce que l'irréligion s'y montreroit sous la figure la plus hideuse.* » [à propos du décret contre les prêtres]

« *Le clergé remplaçant a contre lui* ***la religion****, l'honneur et même la probité* » art. Décatholiciser

« *Le succès de l'éducation morale dépend de l'exemple et de la vigilance; par conséquent exige des instituteurs, de grandes vertus, des soins très-gênans, des peines qui n'ont que Dieu pour témoin. Il faut donc le motif de* ***la religion****.* »

« *Les loix de* ***la religion*** *catholique, apostolique et romaine* » art. Maintenir

« *Je suis honnête homme, crie-t-on de toutes parts ; c'est là* ***ma religion****, il ne m'en faut pas d'autres.* »

« *Les ministres de* ***la religion*** *voués à la haine ; c'est trop peu dire, voués au mépris.* » art. Mœurs

> « *Mais, de leur sein* [celui des Révolutionnaires] *sortira une grande leçon,... leçon que les Français répéteront éternellement, en disant : il nous faut une* ***religion****, il nous faut un Roi.* » art. Roi

En définitive, nous remarquons que *religion* en position sujet, c'est le banal, c'est ce que nous savons déjà sur la *religion*, qu'enregistre le Dictionnaire de l'Académie, 6ème édition :

> « Le culte qu'on rend à la divinité.
> La religion juive, chrétienne, naturelle
> La vraie, la fausse religion
> Abandonner, abjurer sa religion
> Embrasser une religion ».
> Religion signifie aussi Foi, croyance, piété, dévotion :
> La religion console, élève, épure l'ame.
> Religion se dit encore de l'état des personnes engagées par des vœux à suivre une certaine règle autorisée par l'Eglise. »

Par contre, d'autres collocations chez Buée montrent l'importance des « agents » de l'action sur un texte polémique. Il n'y a pas de lexies particulières, mais des oppositions entre acteurs (*ennemis* et *défenseurs*). S. Branca[192] a montré, pour le Dictionnaire philosophique de Voltaire, que le texte « tend à glisser du sens des mots hors situation aux usages du langage dans des sociétés précises et aux personnages qui occupent des places énonciatives et qui deviennent la matière même du livre ». Elle remarque dans certains articles que « la définition et surtout les exemples… ne travaillent pas sur des sujets interchangeables mais sur des gens qui ont des rôles et des identités sociales et dont les comportements mettent en jeu des conflits de valeur ». De même, dans le Nouveau Dictionnaire, ce qui compte c'est la mise en évidence d'univers adverses autour du mot *religion*.

192. S. Branca, « Le Dictionnaire philosophique, de la rationalité du dictionnaire à l'allégorie de la fiction », L'Information grammaticale, n° 65, mars 1995.

3.2.8. DROIT(S)

Le mot a 57 occurrences dans le Nouveau Dictionnaire. Il apparaît particulièrement dans l'article qui lui est consacré : Droits de l'homme : (99 lignes, 21 occurrences).

1. Dans les contextes que nous avons relevés, nous considérons un premier groupe de lexies particulières à « *droit public* », « *droit particulier* », « *droit exclusif qu'on a sur le fonds hypothéqué* ». Elles renvoient à un corps de règles précises, juridiques et commerciales.

> « *Il faut que... personne ne puisse jamais contester le mot **droit** exclusif qu'on a sur le fonds hypothéqué* » [à propos des assignats]
> art. Assignats
> « *Des loix ennemies de tout pouvoir arbitraire, par conséquent claires, stables, exemptes de partialité, protectrices de tous les **droits**, de tous les âges et sur-tout garanties contre toute infraction.* »
> art. Liberté
> « *Le mot propriété est susceptible de deux définitions. Il en a une dans le **droit** particulier; il en a une autre dans le **droit** public. Dans le **droit** particulier, il exprime une manière particulière de posséder. Dans le **droit** public,... il exprime toutes les manières possibles d'avoir.* »
> « *Ce n'est donc pas seulement la propriété dans le sens du **droit** particulier qu'un législateur doit assurer, mais la propriété dans le sens le plus étendu, dans le sens du **droit** public.* » art. Propriétés

2. Un deuxième groupe s'organise autour de *avoir*, avec les locutions « avoir droit », « avoir un droit », « n'avoir pas de droit », « n'avoir aucun droit ». Ces locutions appartiennent au vocabulaire courant des règles morales et sociales. Cependant, l'adjectif *égal* par exemple donne une connotation juridique à l'ensemble.

- On peut isoler d'abord les locutions Avoir droit + de V_{inf}

Avoir un droit + adj + de V_{inf} , Avoir le droit + que P et

Jouir + des droits

Les sujets sont

– tantôt généraux : « *tout le monde* », « *les hommes* », « *les peuples* », « *tous* ».

> « *Dans un lieu où tout le monde a un **droit** égal de se trouver* »
> art. Distinction des pouvoirs
> « *Ici finit mon rêve... Puisque les hommes abusent toujours de leur **droit** d'agir quand ils ont la force en main, il est toujours dangereux de leur déclarer ce qu'ils ont **droit** de faire ; mais on peut leur déclarer sans inconvéniens ce qu'ils ont le **droit** qu'on ne leur fasse pas.* »
> « *Tous prétendent y avoir un égal **droit*** » art. Droits de l'homme

La totalité (*tous*), la force du nombre (pluriel) donnent plus de poids à ces droits qui en apparaissent que plus essentiels, notamment le « *droit d'agir* ».

On peut en rapprocher dans un deuxième temps *leurs droits* :

« *La question n'est pas de faire connoître aux peuples leurs* ***droits****, mais de les en faire jouir.* » art. Droits de l'homme

– tantôt très individualisés : « *Je* », « *mon enfant* ».

« *J'ai* ***droit*** *à ce que personne n'attente à ma vie, et tous les hommes ont un* ***droit*** *égal.*
J'ai ***droit*** *à ce que personne ne m'ôte les moyens que j'ai de conserver ma vie, et tous les hommes ont un égal* ***droit****.*
Mon enfant a ***droit*** *à ce que je ne lui ôte pas sa mère, et à ce que mon épouse ne lui ôte pas son père, et tous les enfans ont un égal* ***droit****.* »

« *J'ai* ***droit*** *à ce que personne ne me les enlève, et tous les hommes ont un* ***égal*** *droit* » [L'estime et l'amitié de mes semblables]
art. Droits de l'homme

« *Un jardin de dix arpens que je ne pourrois ni vendre ni transmettre, mais dont j'aurois* ***droit*** *de recueillir tous les fruits pendant ma vie* »
art. Propriété

Le *Je* renvoie ici, non pas à l'auteur, mais à l'être humain quel qu'il soit. C'est une règle de base de la vie sociale qui est ainsi dégagée : le droit à la vie.

- A l'opposé, les locutions n'avoir pas le droit de + V_{inf} n'avoir de droit que sur et n'avoir droit que de + V_{inf}

construisent des oppositions définitives sans qu'il soit possible de les contester. La négation est intensifiée par l'indéfini *aucun* et la locution restrictive *ne… que.*

« *Oublions ici ces logiciens qui, de ce qu'aucune puissance humaine n'a le* ***droit*** *de restreindre la liberté de penser, en concluent, qu'aucune puissance humaine n'a le* ***droit*** *de restreindre la liberté de parler.* » art. Liberté de la Presse

« *La puissance temporelle n'a de* ***droit*** *que sur la publicité*. » [à propos de religion]

« *La puissance temporelle n'a* ***droi****t que de permettre, de protéger ou de prohiber, mais non celui de régler.* »

« *La puissance spirituelle n'a aucun* ***droit*** *sur la liberté, la sûreté, la propriété de personne.* » art. Distinction des pouvoirs

Ce qui est mis en valeur, ce sont la liberté de penser et les limites du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel. Les sujets de ces locutions couvrent des entités morales et politiques : « *puissance humaine* », « *puissance temporelle* », « *puissance spirituelle* ».

3. Un autre fonctionnement est celui qui apparaît avec les verbes de l'entourage de *droit*.

De fait, on peut opposer deux groupes de verbes :

abusent de leur droit d'agir enfreint nos droits contester ce droit contester le droit ôter le droit Avoir le droit de restreindre	VS	faire connaître leurs droits faire jouir de leurs droits connaissent leurs droits ces droits me soient acquis

Le relevé des sujets des verbes permet de les répartir en deux groupes :

– du côté des abus de pouvoirs, de la violation des droits : les « *hommes armés* », « *on* » pour le pouvoir politique, « *personne* » et « *puissance humaine* » associée à une tournure négative. On retrouve la constante utilisation par Buée des dénominations vagues, générales, pour dénoncer les injustices du nouveau régime. Ce n'était pas le cas de *religion*.

– du côté de la légalité : le sujet impersonnel « *la question n'est pas* » qui sous-entend le pouvoir politique pris dans l'absolu, « *me* » mis pour l'auteur mais aussi générique mis pour tout homme, pour l'individu en général et les « *peuples* ». Dans ce cas dominent la voix du polémiste et celle d'une entité neutre.

4. Une lexie nouvelle : les droits de l'homme

Une dernière acception affleure, héritée du courant philosophico-révolutionnaire, liée à la Déclaration des droits de l'homme (26 août 1789). Le Dictionnaire de l'Académie, 6ème édition, entérine:

> « Faculté de faire quelque chose, d'en jouir, d'en disposer, d'y prétendre, de l'exiger, soit que cette faculté résulte naturellement des rapports qui s'établissent entre les personnes, soit qu'on la tienne seulement du pacte social, des lois positives, des conventions particulières : les droits de l'homme en société. »[193]

Mais, chez Buée, l'expression est elle-même associée à des termes qui ont constitué des lexies complexes. « *Amis des droits de l'homme* », « *déclaration des droits de l'homme* » font nettement allusion à l'époque. Le 26 août 1789, l'Assemblée adopte le texte de la Déclaration des droits de l'homme. Il est composé d'un préambule et de 17 articles et se veut universel, étant valable pour une monarchie comme pour une

[193]. Dictionnaire de l'Académie française, 6ème édition.

république. La liberté y est définie comme « le droit de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ». Les bases judiciaires de la liberté individuelle sont établies avec netteté. La liberté d'opinion et la liberté sont définies mais pas la liberté des cultes, du domicile, de l'industrie, du commerce, de réunion, d'association, de l'enseignement. L'égalité ne figure pas parmi les droits « imprescriptibles », par contre le droit de propriété en est un. Enfin, la souveraineté réside dans la nation et la loi est l'expression de la volonté générale[194].

« Droits naturels et imprescriptibles », dans Buée, reprend un énoncé figé ; alors que l'Académie n'a pas enregistré ces formations. Bien sûr, ces quasi locutions sont ensuite défigées et le lecteur est invité à démonter le mensonge ou l'imposture contenus dans une telle dénomination. Ainsi, dans « *la crainte qu'inspirent ces amis des droits de l'homme* », la contradiction entre *crainte* et la locution *amis des droits de l'homme* amène à douter de la validité de la dénomination. Le doute provient aussi du rappel des devoirs de l'homme en regard de ses droits, de l'image atroce de ces prisonniers de Bicêtre ou d'une arme fréquemment utilisée dans le texte : l'ironie [« *il m'est arrivé de m'occuper sérieusement des droits de l'homme* » à traduire : « *la défense des droits de l'homme est une activité rarement exercée sérieusement* ». Par dérision, encore, il introduit la notion dans un « rêve métaphysique » *:* ces droits ne sont qu'un *échafaudage utopique*].

> « *Les amis des **droits** de l'homme, de l'espèce particulière de ceux que l'ancien régime se plaisoit à constituer ès lieux vulgairement appellés, tantôt prisons, tantôt cachots, sont tous membres de clubs.* »
> « *La crainte qu'inspirent ces amis des **droits** de l'homme les y rend dominans.* » art. Clubs
> « *des législateurs capables de reconnoître en eux* [les philosophes] *les **droits** de l'homme.* » art. Constitution
> « *Tous prétendent y avoir un égal droit; car ils n'ont pas oublié les **droits** de l'homme.* » [rêve *métaphysique* de Buée]
> « *Là, je me suis supposé tombant des nues, et fort étonné,... Enfin, j'avois toute la plénitude des **droits** de l'homme.* »
> « *Ainsi une déclaration des **droits** de l'homme doit contenir, non ses **droits** positifs, mais seulement ses **droits** négatifs.* »
> « *Je me suis mis à faire un projet de déclaration des **droits** de l'homme* »
> « *Comment le Docteur Priestley... est-il allé s'amouracher de tous ces fantômes des **droits** de l'homme?* » art. Droits de l'homme
> « *Le quatrième des **droits** naturels et imprescriptibles de l'homme* » art. Insurrection
> « *La nouvelle constitution, et sur-tout la déclaration des **droits**, ne contiennent pas seulement des loix; elles contiennent encore des principes.* » art. Maintenir

194. J. Godechot, 1988.

« *Ces figures* [derrière les barreaux du château de Bicêtre] *étoient celles de malheureux à qui un trop ardent amour des* ***droits*** *de l'homme en avoit fait oublier les devoirs.* » art. Nation

« *D'après cet article, est-ce aux* ***droits*** *naturels, ou à la constitution, que nos constituans ont trouvé les vœux religieux contraires? on a vraiment peine à croire que ce soit aux* ***droits*** *naturels.* »

« *Le dernier article à l'addition à la déclaration des droits porte: "la loi ne reconnoît plus de voeux religieux, ni aucun autre engagement qui seroit contraire aux droits naturels ou à la constitution."* »

art. Vœux religieux

Faire entrer le mot *droit* dans le vocabulaire de son dictionnaire, c'est l'occasion pour Buée d'insister sur certaines valeurs sociales : l'égalité face à la loi, la nécessité d'équilibrer *droit* et *devoir*, le rejet de l'arbitraire. En revanche, il veut faire apparaître comme une obsession dangereuse l'intérêt des Révolutionnaires pour les Droits de l'homme. Paradoxalement, les *amis des droits de l'homme* seraient une menace pour la liberté. Ainsi il y a le droit, la loi, et les droits que les hommes revendiquent. Et là, Buée oppose les revendications issues de la Révolution, instruments de la tyrannie selon lui, et les droits au niveau individuel qui souffrent de l'arbitraire.

3.2.9. PEUPLE(S)

45 occurrences du mot *peuple* apparaissent dans le Nouveau Dictionnaire qui consacre un article de 25 lignes à ce terme.

1. Nous considérons d'abord les emplois au pluriel de *peuples* que nous répartissons en deux discours :

* le discours général sur un groupement d'hommes appartenant à un même pays puisque, d'une part, ils vivent sous les mêmes lois (*peuples* est associé à *constitutions* et *loix*) et que, d'autre part, ils ont les mêmes mœurs (dans ce cas, *peuples* n'est pas autrement précisé).

« *... Lycurge, dans le temps où ce sage, après avoir visité les* ***peuples*** *les plus célèbres, pour étudier leurs loix et leurs mœurs...* »

art. Pétition

« *O* ***peuples*** *! en vain attaquez-vous vos constitutions ; elles sont indépendantes de vos volontés. Vos habitudes, vos préjugés, vos relations commerciales, la situation géographique de vos pays, la nature de leurs productions, les nations qui vous entourent ; autant de maîtres dont l'empire sur vous est irrésistible.* » art. Ci-devant

* le discours général sur un groupement d'hommes dont on ne sait s'il est uni par l'appartenance à un pays, par un caractère social (*simplicité*, *probité*) ou par sa situation sociale puisque *peuples* est alors associé à *droits*. On remarque, qu'en position sujet, on trouve des actants comme *ecclésiastiques* qui préservent les peuples de l'erreur,

on (« *on trompe les peuples* »). Les peuples sont la matière passive qui est modelée par l'action de ces leaders.

> « *J'envoie par-tout des hommes zélés : les* ***peuples*** *s'éclairent ; ils connoissent leurs droits.* » art. Stabilité des loix
> « *La question n'est pas de faire connoître aux* ***peuples*** *leurs droits mais de les en faire jouir.* » art. Droits de l'homme
> « *Vous voulez qu'on trompe les* ***peuples*** *et qu'en proférant à la face du ciel et de la terre une expression mensongère, on plonge les ames simples dans une erreur dont on ne pourroit les tirer qu'en leur ôtant leur simplicité et peut-être leur probité.* » art. Maintenir
> « *Quand des ecclésiastiques travaillent à préserver les* ***peuples*** *de l'erreur, en les conjurant de ne pas déshonorer leur foi par des excès criminels; c'est du fanatisme qu'il faut éteindre dans le sang des fanatiques.* » art. Fanatisme

La société humaine se trouve ainsi partagée en deux groupes. Le peuple de ceux qui n'ont pas les connaissances et ceux qui peuvent leur donner ces connaissances ou les leur refuser.

2. On retrouve ce même jeu pour *peuple* au singulier qui s'inscrit alors dans des chaînes où il s'oppose à *grands*, *savants*, *ministres*, *évêques*, *curés*, *juges*, *représentans*.

> « *Que doit-on penser de la loi constitutionnelle qui met entre les mains du* ***peuple*** *le choix des municipaux, des curés, des évêques, des juges et des législateurs ?* » art. Electeurs
> « *Avec ce mot* [fanatisme] *ils font trembler les ignorans*[195]*, les savants, le* ***peuple****, les grands, la cour, la ville et jusqu'aux cloîtres.* » art. Fanatisme
> « *Quand il seroit vrai, ce que le philosophe le plus fanatique n'ose soutenir, même actuellement, que le* ***peuple*** *pourroit se passer de religion, elle seroit encore nécessaire aux administrateurs, aux juges, aux législateurs et aux rois.* »
> « *Les frais du culte appesantis sur le* ***peuple*** » art. Mœurs
> « *En vérité, on a le cœur navré de douleur, quand on voit les représentans du* ***peuple*** *François décerner le prix de la vertu à un Voltaire, à un Mirabeau, et les proposer pour modèles à leurs enfans.* » art. Panthéon françois
> « [les loix] *doivent les mettre à l'abri de toute crainte des grands ou du* ***peuple****.* » [*les* = les juges]
> « *Point d'autre* [moyen] *possible qu'un tribunal des juges qui n'auroient rien à espérer ni à craindre des ministres du* ***peuple*** » art. Pouvoirs

Peuple désigne nettement « la partie la moins notable d'entre les habitants d'une même ville, d'un même pays »[196], avec toutefois un infléchissement par rapport à cette définition puisque ces petites gens sont aussi des enfants, des « *ames simples* » (art. Maintenir).

---

[195]. Il n'y a pas ici de véritable opposition. **Peuple** est seulement dans une liste qui distingue des éléments. Eventuellement il peut y avoir recouvrement avec *ignorans*.

[196]. Dictionnaire de l'Académie française, 5ème édition.

On le voit, par conséquent, l'opposition singulier | pluriel est moins pertinente que les co-occurrences avec d'autres éléments de la séquence comme dans les énumérations de représentants, confrontées à *peuple* que nous avons vues précédemment. Par ailleurs, *peuple* au singulier avec l'article indéfini *un* (« *Chez un peuple où la corruption est avancée* ») est souvent aussi indéterminé que *les peuples*.

3. Un autre regroupement intéressant consiste donc à examiner la détermination. Si on prend *peuple* comme mot-pivot on a à droite un paradigme du type *peuple* – adjectif
peuple – complément de détermination
peuple – proposition relative

Les connotations de ces déterminations varient selon que *peuple* est assimilé à la haine et la corruption ou au contraire au *bon* peuple qui a été éclairé.

* les adjectifs

Un premier groupe est formé par *forcené*, *athée*, *corrompu*, *altéré*, qui sont tous postposés en raison du nombre de syllabes égal ou supérieur à celui de *peuple*. Ils impliquent l'excès ou l'irréligion.

« *Ainsi isolés, on les entoure de terreur. Intrigues, menaces, promesses, or mis sous les yeux, sollicitations d'amis, vociférations d'un* ***peuple*** *forcené.* » art. Décatholiciser
« *Chez un* ***peuple*** *athée, la loi du plus fort doit seule dominer.* » art. Despotisme
« *1200 hommes tirés du milieu d'un* ***peuple*** *corrompu pouvoient bien faire cela.* » art. Liberté
« *Les fureurs d'un* ***peuple*** *altéré de sang* » art. Mœurs

Un deuxième groupe réunit *libre*, pauvre, *grand*, *vieux*. L'antéposition de *grand* et *vieux* est justifiée par leur longueur. *Libre* constitue un syntagme avec un complément (« *par excellence* ») et se trouve normalement postposé. L'antéposition de *pauvre* fait intervenir par contre un facteur sémantique et une différence de sens : ici le *peuple* inspire de la pitié. Globalement, ces adjectifs considèrent *peuple* dans un sens plus idéal, plus moral.

« *Ah ! pauvre* ***peuple*** *!* ***peuple*** *dont la douceur naturelle ne méritoit pas un si triste sort.* » art. Peuple
« *S'il existait un* ***peuple*** *de vrais chrétiens, ce seroit le* ***peuple*** *libre par excellence.* » art. Liberté
« *Chez un vieux* ***peuple****, éclaircissez les loix...* » art. Stabilité des loix
« *A la tête de la constitution d'un grand* ***peuple*** » art. Vœux religieux

* le complément de détermination

A nouveau, deux groupes s'opposent. D'un côté *bourreaux*, *sans mœurs*, pour la version virulente :

« *Tu te verras condamné à mourir sur un gibet, au milieu des cris de rage d'un* ***peuple*** *de bourreaux.* » [à propos de Favras]
art. Crime de lèze-nation

« *Pourquoi chez un* ***peuple*** *sans mœurs est-il si difficile de se tirer de la question du divorce? C'est que chez un* ***peuple*** *sans mœurs, toutes les questions qui en supposent sont insolubles.* » art. Liberté

« *Jamais un* ***peuple*** *de bourreaux ne sera un* ***peuple*** *de soldats.* »
art. Révolution françoise

De l'autre, *sages*, *vrais chrétiens* pour la version lénifiante :

« *Si c'est d'après eux* [les sages législateurs] *qu'ils n'ont vu dans la nation qu'un* ***peuple*** *de sages, cette candeur fait beaucoup d'honneur à leur cœur, mais bien peu à leur expérience.* » art. Constitution

« *S'il existait un* ***peuple*** *de vrais chrétiens, ce seroit le* ***peuple*** *libre par excellence.* » art. Liberté

* les propositions relatives « *qui a perdu ses mœurs* », « *qui a substitué l'égoïsme à l'honneur et à la religion* », « *qui ne sait plus que crier* », « *dont la corruption est avancée* » mettent en avant l'infraction aux valeurs morales.

« *Chez un* ***peuple*** *dont la corruption est avancée, la noblesse peut être infiniment utile* » art. Noblesse

« *Comment obtenir cette incorruptibilité chez un* ***peuple*** *qui n'auroit pas de mœurs ?* » art. Pouvoirs

« *Comment créer un tel tribunal chez un* ***peuple*** *qui a perdu ses mœurs ?* »

« *Comment un* ***peuple*** *qui a substitué l'égoïsme à l'honneur et à la religion peut-il espérer que des juges ne se rendront jamais accessibles à la corruption ?* » art. Responsabilité des ministres

« *Un* ***peuple*** *qui ne sait plus que crier : panem et circenses (du pain et la lanterne) ne sait plus se défendre.* » art. Révolution

« *Chez un* ***peuple*** *qui a perdu ses mœurs, chez un* ***peuple*** *par conséquent où l'intérêt particulier l'emporte presque toujours sur l'intérêt général, les agens de ces pouvoirs peuvent se coaliser...* »
art. Séparation des pouvoirs

Inversement, une subordonnée prend un accent affligé : « *dont la douceur naturelle ne méritoit pas*… » :

« *Ah ! pauvre* ***peuple*** *!* ***peuple*** *dont la douceur naturelle ne méritoit pas un si triste sort.* » art. Peuple

Remarquons que *peuple* constitue avec la préposition *chez* de nombreux syntagmes prépositionnels : « *chez un peuple athée*… », « *chez un peuple sans mœurs* » (2 fois), « *chez un peuple dont la corruption est avancée* », « *chez un peuple qui n'auroit pas de mœurs* », « *chez un peuple qui a perdu ses mœurs* » (2 fois), « *chez un peuple par conséquent où l'intérêt particulier l'emporte sur l'intérêt général* », « *chez un vieux peuple* ».

Entre *chez* locatif et *peuple* actant principal s'intercale dans tous les cas l'article indéfini *un* dont l'emploi implique l'absence d'identification de *peuple*. Ce syntagme produit donc un effet de mise à distance en vue d'un examen méthodique. *Chez* prend habituellement pour

compléments des noms d'êtres animés comme par exemple « *chez le chat à poil long* » à l'entrée d'exposés scientifiques. Ici *chez un peuple* est à prendre pour *dans une société*. Ce qui nous intéresse, c'est la reprise du procédé, assortie de compléments péjoratifs et visant à retenir l'attention.

4. Le lexique verbal permet enfin de distinguer deux positions de *peuple* :

- Peuple sujet ou antécédent d'un relatif sujet est associé à des formes verbales comme « attaquez », « n'a pas de mœurs », « a perdu ses mœurs », « pourrait se passer de religion », « se jetter dans les bras du despotisme », à des déverbaux comme « fureur du peuple », « cris de rage du peuple », « vociférations ».

  On a là une vision du peuple passionné, tyrannique.

  « *Quand il seroit vrai, ce que le philosophe le plus fanatique n'ose soutenir, même actuellement, que le* ***peuple*** *pourroit se passer de religion, elle seroit encore nécessaire aux administrateurs, aux juges, aux législateurs et aux rois.* » art. Mœurs

  « *O* ***peuples*** *! en vain attaquez-vous vos constitutions ; elles sont indépendantes de vos volontés. Vos habitudes, vos préjugés, vos relations commerciales, la situation géographique de vos pays, la nature de leurs productions, les nations qui vous entourent ; autant de maîtres dont l'empire sur vous est irrésistible.* » art. Ci-devant

  « *Comment obtenir cette incorruptibilité chez un* ***peuple*** *qui n'auroit pas de mœurs ?* » art. Pouvoirs

  « *Comment créer un tel tribunal chez un* ***peuple*** *qui a perdu ses mœurs ?* » art. Responsabilité des ministres

  « *Les fureurs d'un* ***peuple*** *altéré de sang* » art. Mœurs

  « *Tu te verras condamné à mourir sur un gibet, au milieu des cris de rage d'un* ***peuple*** *de bourreaux.* » [à propos de Favras] art. Crime de lèze-nation

  « *Ainsi isolés, on les entoure de terreur. Intrigues, menaces, promesses, or mis sous les yeux, sollicitations d'amis, vociférations d'un* ***peuple*** *forcené.* » art. Décatholiciser

- Peuple objet est concerné :

  – tantôt par les actes des despotes et associé aux verbes *tromper*, *faire trembler*, *superstitionniser*.

  « *Vous voulez qu'on trompe les* ***peuples*** *et qu'en proférant à la face du ciel et de la terre une expression mensongère, on plonge les ames simples dans une erreur dont on ne pourroit les tirer qu'en leur ôtant leur simplicité et peut-être leur probité.* » art. Maintenir

  « *Avec ce mot* [fanatisme] *ils font trembler les ignorans, les savants, le* ***peuple****, les grands, la cour, la ville et jusqu'aux cloîtres.* » art. Fanatisme

  « *Décatholiciser la France en 1791, c'étoit l'athéiser, c'est-à-dire superstitionniser la dernière classe du* ***peuple****...* »art. Décatholiciser

  – tantôt par l'action des gens éclairés et associé à *préserver*, *devoir à*, *garantir*, *a un pouvoir pour*.

« *Quand des ecclésiastiques travaillent à préserver les* ***peuples*** *de l'erreur, en les conjurant de ne pas déshonorer leur foi par des excès criminels; c'est du fanatisme qu'il faut éteindre dans le sang des fanatiques.* » art. Fanatisme

« *Ce qu'on doit au* ***peuple*** *ce n'est pas qu'il ait le pouvoir de faire lui-même ses loix, mais l'assurance de garder celles qu'il a.* »
art. Stabilité des loix

« *Elle seule* [la noblesse] *peut garantir ce* ***peuple*** *du despotisme.* »
art. Noblesse

« *Tout homme qui a un pouvoir dans l'état ne l'a pas pour lui, mais pour le* ***peuple****.* » art. Citoyen actif

Dans cette position objet, c'est le peuple enfant victime de l'oppression et dont on doit s'occuper.

Au total, l'opposition *nation-populum* et *petit peuple-plebs* n'est pas une nouveauté. Elle est, par exemple, bien installée dans le Dictionnaire de l'Académie :

« Multitude d'hommes d'un même pays, qui vivent sous les mêmes loix : peuple ancien, nouveau, doux, poli, corrompu.
Il se dit aussi d'une multitude d'habitans qui vivent ou dans une même ville, ou dans un même bourg ou village.
Il se prend aussi quelquefois pour la partie la moins notable d'entre les habitans d'une même ville, d'un même pays. Et en ce sens on dit le menu peuple.
Quand on parle du peuple comme d'une multitude peu éclairée, et souvent passionnée, on lui attribue les défauts qui naissent de sa condition.
Quand on parle de ce même peuple, comme formant une nation, ayant des droits et une autorité collective, on exprime sa dignité par des termes magnifiques. »[197]

A6 ajoute :

« Peuple s'emploie quelquefois adjectivement pour signifier vulgaire, commun : combien de gens croient pouvoir mépriser le peuple, qui sont peuple eux-mêmes. »

Cependant, le développement des mots péjoratifs et violents est fortement lié au discours de Buée et peut-être plus généralement à la période révolutionnaire. Deux registres bien distincts se présentent : peuple associé à des termes revendiqués comme positifs et peuple associé à des termes péjorés. Mais il faut bien constater que le texte rejette plus qu'il n'affirme: les termes péjoratifs sont beaucoup plus nombreux que les termes mélioratifs.

Aussi au thème de la souveraineté du peuple, absent du Nouveau Dictionnaire, Buée oppose deux thèmes, la séparation du peuple-enfant et des législateurs qui le guident, et l'universalité de la morale. Il fonctionne à l'opposé des textes fondateurs de la Révolution.

[197]. Dictionnaire de l'Académie française, 5ème édition.

3.2.10. IDÉE(S)

Ce mot-clé du vocabulaire des Lumières comporte 39 occurrences dans le Nouveau Dictionnaire. Pour expliquer cette présence, il faut considérer le rôle des Idéologues durant la période. Depuis Locke et Condillac, des débats ont lieu sur l'origine de nos idées. Condillac insiste notamment sur le rôle constitutif du langage pour la pensée : la liaison des idées se fait à l'aide de signes et leurs nouvelles combinaisons constituent la pensée créatrice. Il est intéressant de constater qu'en 1797-1798, l'Institut national des Sciences et des Arts[198], met au concours la question : « *Déterminer l'influence des signes sur la formation des idées.* ». Et le reste du texte du concours reflète notamment la philosophie condillacienne : « *L'existence des idées elles-mêmes, des premières idées, des idées les plus sensibles, supposoient l'existence des signes, et les hommes seroient privés de toute idée s'ils étoient privés de tout signe.* ». Parmi les questions que les auteurs recommandent de se poser, les suivantes nous ramènent à la polémique sur l'abus des mots : « *Dans les sciences où la vérité est reçue sans contestation, n'est-ce pas à la perfection des signes qu'on en est redevable ? Dans celles qui fournissent un aliment éternel aux disputes, le partage des opinions n'est-il pas un effet nécessaire de l'inexactitude des signes ?* ». Bonald, grand théoricien de la Restauration en France, répercute cette conception de la dépendance de la pensée par rapport au langage. Mais, lui, construit une version théologique : le langage est une institution divine indépendante de l'homme. On comprend, dès lors, que le mot *idée* soit aussi présent dans un texte qui alimente la polémique sur la perversion du langage révolutionnaire. Buée prolonge le débat des Idéologues. Par le biais des qualificatifs, il distingue donc les *bonnes idées* qui émanent des contre-révolutionnaires et les *mauvaises idées* des Révolutionnaires. On retrouve là l'incessante dichotomie du texte.

On peut répartir les contextes d'*idée* selon trois niveaux :

1. *Idée* entre d'abord dans des contextes non terminologiques. Il s'agit

– soit de formes verbales : « *confondre deux idées* », « *donner une idée* », « *il y a deux idées qui* + V_{futur} », « *proposer des idées* », « *cette idée ne peut-elle pas servir* ».

---

[198]. Fondation of Semiotics, Conférence de Berlin, 1983, P. 22.

« *... que des législateurs confondissent deux **idées** aussi dissemblables que celles-ci : liberté et publicité* » art. Culte religieux

« *Il y a deux **idées** qui se présenteront toujours ensemble à l'esprit de ceux qui penseront à la révolution. Ces deux **idées** sont, les entreprises contre la religion et les malheurs de la France.* »
art. Décatholiciser

« *Si je voulois imiter leur style et en donner une **idée**, je dirois, qu'ils écrivent avec la pointe d'un poignard, à la lueur des torches que leur tiennent les furies, pour porter le fer et la flamme sur tous les points de la France, et ne faire de ce malheureux royaume qu'un monceau de cendres et de ruines détrempées de larmes et de sang humain.* »
art. Folliculaires

« *Je fais assembler le genre humain ; je propose mes **idées** ; on y applaudit. Convention unanime sur la sûreté des personnes, la propriété des biens, et le sort des enfans.* » art. Droits de l'homme

« *Cette **idée** ne peut-elle pas servir à mesurer l'utilité des gardes nationales, pour la conservations de la liberté* »art. Gardes nationales

– soit comme nom support d'une construction verbale : « *l'idée de diviser la France* ».

« *L'**idée** de diviser la France en quatre-vingt-trois départemens....* »
art. Nation

– soit des groupes nominaux : « *bizarres accouplemens d'idées* », « *rapprochement de deux idées* ».

« *Actuellement encore (par l'effet d'un de ces bizarres accouplemens d'**idées** auxquels l'abbé de Condillac attribue les sympathies, les antipathies et les divers genre de folie) l'assemblage des êtres que j'ai vus au château de Bicêtre, se retrace vivement à mon imagination, toutes les fois qu'on prononce devant moi le mot nation.* »
art. Nation

« *Voltaire mettoit beaucoup d'esprit dans le rapprochement de deux **idées** ; mais jamais il n'a pu en rapprocher de lui-même plus de deux à la fois.* » art. Panthéon françois

– soit d'un groupe prépositionnel : « *d'après cette idée* ».

« *Ainsi une déclaration des droits de l'homme doit contenir, non ses droits positifs, mais seulement ses droits négatifs. D'après cette **idée**, je me suis mis à faire un projet de déclaration des droits de l'homme.* » art. Droits de l'homme

Idée est pris ici au sens d'élaboration par l'intelligence d'une vue plus ou moins originale, d'un projet, d'une œuvre d'imagination. Le concepteur est principalement l'auteur mais on trouve aussi *législateur*, *Voltaire*, les *penseurs-historiens*.

2. *Idée* lié à la vérité

Le mot *idée* apparaît dans des contextes plus philosophiques. Mais sa valeur reste floue ou, plutôt, c'est une notion non technique qui va surtout servir de support à des qualifiants tantôt positifs, tantôt négatifs. Les idées sont ou devraient être *grandes*, *fortes*, *sublimes*, *nettes*, *claires*, *justes*. L'éducation, la religion, Condillac, sont les pourvoyeurs de telles idées :

« *Ce sont les signes qui, en nous rappelant des **idées** grandes, fortes, sublimes, nous élèvent au-dessus de nous-mêmes.* » art. Couleurs

« *Une **idée** grande n'est pas celle qui embrasse un grand nombre d'objets semblables ; c'est celle qui est susceptible d'un grand nombre d'applications différentes.* » art. Départemens

« *Comment tout ce vain babil obtient-il l'approbation d'hommes que leur esprit juste, leurs **idées** claires, et leurs connoissances profondes, devroient armer contre l'erreur ?* » [à propos des savants] art. Droits de l'homme

« *L'intéressant dans une éducation est de former l'enfant à n'avoir que des **idées** justes et de bonnes inclinations* »

« [l'enfant] *n'aura que des **idées** justes, s'il est habitué à ne voir, dans un principe, que ce qu'il contient, dans un fait particulier que ce fait particulier, dans un signe de convention que l'**idée** de l'objet convenu.* »

« *Si la religion n'est qu'une opinion et point une affection... ,si de plus les **idées** et les sentimens de la religion ne sont pas des **idées** et des sentimens habituels, la religion n'aura qu'une foible influence sur les mœurs.* » art. Education

« *Combien sont rares les têtes à **idées** nettes.* » art. Jureurs

« *O Condillac! leurs pauvres têtes ne sont capables ni de la justesse de tes idées, ni de l'ordre que tu sais y mettre.* » art. Philosophes

Le mot est couplé essentiellement avec des verbes et des groupes nominaux qui touchent aux sentiments et à la connaissance :

G.V. : « *élèvent au dessus de nous même* », « *embrasse un grand nombre d'objets* » (*embrasse* = appréhende par la pensée), « *traiter un objet compliqué* », « *commencer par élaguer* », « *former l'enfant… à avoir de bonnes inclinations* », « *être susceptible d'application* ».

G.N. : « *esprit juste* », « *connoissance profonde* », « *opinion* », « *tête* », « *ordre* », « *affection* », « *sentiment de la religion* ».

Buée considère donc ici *idée* au sens de représentation abstraite en général. Ce sont les idées qu'on inculque à l'enfant par l'éducation, les idées qui nous portent aux spéculations philosophiques et à ce que l'intelligence élabore dans le domaine de la connaissance et de l'action.

3. *Idées* et l'abus des mots

Un nombre important d'occurrences d'*idées* (16) s'insère dans des entourages péjoratifs. Ce sont des adjectifs (*vagues*, *fausses*, *exagérées*, *incohérentes*, *absurde*, *désolante*), des tournures restrictives et négatives (*elle n'est que symmétrique*, *dépourvu d'idées nettes*), des verbes (*brouiller*, *fermenter*, *asservir*),.des groupes nominaux (*abus des mots*, *confusion*, *cerveau mal organisé*, *haïroient la religion*), des parodies où Buée se met en scène comme un homme imposant ses idées aux autres, convaincu d'être dans le vrai (« *Mes idées sont excellentes ; par conséquent ils seront tous de mon avis.* »)[199].

« *Louis XI dont l'ignorance, les notions fausses, les **idées** absurdes, et les préjugés barbares, formoient un ensemble...* » art. Décatholiciser

199. Toutefois, « *Classer des hommes leur paroît une **idée** absurde* » [« leur » = assemblée nationale] (art. Egalité) appartient au propos de l'autre.

« *Il ne faut point mettre dans sa tête* [celle de l'enfant] *des* ***idées*** *fausses, vagues, exagérées, incohérentes.* » art. Education
« *Mon Dieu! quand donc ces horribles* ***idées*** *n'assiègeront-elles plus ma pauvre imagination?* » art. Folliculaires
« *Leurs* ***idées*** *sont si absurdes et leurs moyens si atroces* » [à propos des jacobins] art. Jacobins
« *Ces gens-là* [ceux qui ne conçoivent pas la délicatesse] *ont la conscience aussi vague que les* ***idées****.* » art. Maintenir
« [Les troubles] *sont inévitables sous des législateurs qui ne définissent rien, et qui semblent avoir pris à tâche de brouiller toutes les* ***idées****.* »
« *Les amis de la vertu, s'ils me lisent, verront bien que je fais ce que je peux, pour peindre leurs affections et leur bonheur, mais que je n'en approche pas. Et les autres, que diront-ils ? Que diront ces hommes, ou plutôt ces caricatures d'hommes formées par le dieu bamboche qu'on appelloit Voltaire ? Il me semble déjà entendre le rire grêle des prêtres imberbes de ce nouveau confrère de Priape... Hélas ! Quelle désolante* ***idée*** *est venue interrompre la douce jouissance que j'éprouvois à contempler la vertu !... Quelle autre* ***idée*** *encore plus désolante vient encore lui succéder ?* » [réponse : les opérations de l'Assemblée constituante sur les mœurs] art. Mœurs
« [Les philosophes] *ne sont forts que pour l'abus des mots et la confusion des* ***idées****.* » art. Philosophes
« *Depuis long-tems, dans toutes les têtes, fermentoient ces* ***idées****-ci : »mais je vaux mieux que tous ces gens-là. Pourquoi sont-ils riches et moi sans fortune ?* » » art. Révolution françoise
« *Nous sommes en France vingt-cinq millions d'habitans. Il faudra donc les asservir tous à mes* ***idées*** *? Mais mes* ***idées*** *sont excellentes ; par conséquent ils seront tous de mon avis.* » [L'auteur fait des châteaux en Espagne et devient législateur] art. Stabilité des loix
« *Cet esprit* [que les philosophes actuels reprochent aux religieux] *n'étoit pas le résultat de leurs institutions, mais d'une foule d'****idées*** *fausses qui leur venoient d'ailleurs.* »
« *Un principe* [l'interdiction des vœux religieux] *qui ne pourroit être sorti que du cerveau mal organisé de quelque philosophe dépourvu d'****idées*** *nettes* »
« *Des législateurs haïroient la religion ! Cette* ***idée*** *est trop désolante.* » art. Vœux religieux

Les concepteurs désignés comme tels ou implicites sont les ennemis de Buée : les Jacobins, les législateurs, les philosophes, l'Assemblée nationale, l'Assemblée constituante, la « *caricature d'hommes* », le despote Louis XI.

De fait, ceux-là mêmes qui, ici, émettent des idées fausses sont accusés, ailleurs, d'abus des mots. Au fond, c'est un stade indispensable de l'argumentation. Car, pour que les accusations de perversion du langage aboutissent, il faut montrer qu'en amont les opinions sont fausses. Si les idées ne sont pas claires, les signes du vocabulaire qui permettent de les formuler ne seront pas clairs non plus.

Idée, à l'origine de la science des Idéologues, de Condillac, Locke et les Encyclopédistes, devient une cible que Buée retourne contre ses

adversaires. A première vue, il recoupe en partie des entrées du Dictionnaire de l'Académie :

> « Idée signifie particulièrement Invention en parlant d'une production des arts. On l'emploie quelquefois au pluriel dans un sens analogue, et alors il s'applique également aux ouvrages d'esprit.
> Il signifie quelquefois en littérature et dans les Arts d'imitation l'esquisse, l'ébauche rapide d'un ouvrage : Il en jeté l'idée sur un papier.
> Idée se dit encore des visions chimériques de choses qui ne sauroient avoir lieu, qui ne peuvent se réaliser : Ce ne sont que des idées, des idées creuses, de belles idées.
> Idée signifie Représentation d'une chose dans l'esprit, Notion que l'esprit reçoit ou se forme de quelque chose : les premières idées, une fausse idée.
> Idée se prend aussi en parlant de Dieu, pour les types, les modèles éternels de toutes les choses créées qui sont dans la pensée de Dieu.
> Il se dit par extension des pensées, des conceptions de l'esprit, des opinions, des réflexions. »

En fait, par rapport à ces acceptions essentiellement philosophiques, Buée insiste sur le danger que représente ce qu'il considère comme des idées fausses ou vagues et qu'il attribue aux artisans de la Révolution.

3.2.11. CONCLUSION

Les mots que nous avons étudiés ne sont pas des néologismes. Ce ne sont pas non plus des nouveautés. Et cela n'étonnera guère car les hautes occurrences concernent toujours des termes généraux qui forment la base d'un grand nombre de discours. Certes il était peut-être plus intéressant de sélectionner des mots bien installés dans l'actualité de l'époque, comme *citoyen*, ou *abus*. Toutefois, nous avons pu observer sur les mots choisis des déplacements intéressants. Par exemple, il est frappant de constater que Buée se montre sensible aux extensions d'usage, à la formation des nouvelles expressions. Citons pour mémoire des désignants comme « *amis de la constitution* », des termes techniques comme « *organisation des trois pouvoirs* » ou des groupements quasi figés comme « *droits naturels et imprescriptibles* ».

Au-delà de ces expressions, les mots entrent dans des systèmes de valeur, se chargent de pouvoirs nouveaux. Buée a su être ouvert aux discours sociaux de son temps, ceux de son camp bien sûr, mais aussi ceux de l'adversaire qu'il caricature. Aussi le mot *mœurs* et le mot *religion* sont-ils des armes qui appartiennent aux contre-révolutionnaires. Par contre, le mot *liberté* appartient aux deux camps et

les adjectifs ainsi que les compléments de détermination permettent de délimiter les valeurs que chacun cherche à lui donner.

Par conséquent, à côté d'une sémantique dont l'enjeu nécessaire est la connaissance de la langue, l'étude de textes comme celui de Buée contribue à la connaissance de la « parole sociale ».

3.3. L'UNIVERS ET L'ANTI-UNIVERS

Les précédents chapitres ont montré que le Nouveau Dictionnaire confronte systématiquement les valeurs telles que Buée les définit et telles qu'il les attribue à l'ancien régime avec l'usage que les Révolutionnaires en font selon lui. Nous pouvons ainsi repérer une conception de l'univers contre-révolutionnaire et un anti-univers révolutionnaire élaboré par un regard contre-révolutionnaire. Buée et ses adversaires sont en fait d'accord pour polémiquer sur les grandes notions, la liberté, le fanatisme.

3.3.1. L'UNIVERS

Là, se focalisent des valeurs chères à Buée et aux contre-révolutionnaires, le respect de la religion, de la dignité humaine, la compassion pour les autres, tout ce que les Révolutionnaires décodent comme comportement fanatique :

> « *Qu'un prêtre se laisse dépouiller sans se plaindre plutôt que de blesser sa conscience ; c'est du fanatisme...*
> *Que des fidèles s'assemblent paisiblement, pour servir Dieu dans la simplicité de leur cœur, en se soumettant à toutes les loix, à toutes les autorités ; ce sont des fanatiques...*
> *Quand des ecclésiastiques travaillent à préserver les peuples de l'erreur, en les conjurant de ne pas déshonorer leur foi par des excès criminels ; c'est un fanatisme qu'il faut éteindre dans le sang des fanatiques...* » art. Fanatisme

Nous pouvons distinguer dans ces relevés deux plans :

■ le plan des comportements qui sont l'inverse de la violence, marqué dans les expressions *se laisse*, *paisiblement*, *se soumettre*.

■ le plan des croyances puisqu'il est question de *conscience*, *servir Dieu*, *ne pas déshonorer leur foi*, évidemment pris comme très opposés aux superstitions, aux préjugés. Dieu, sous cette forme générale, est consensuel. Bref, c'est l'absurdité et la mauvaise foi des adversaires qui font d'eux des fanatiques, annonçant le retournement politique du terme qui fait, des Révolutionnaires, des fanatiques.

Au XVIIème siècle, les mots *fanatique*, *fanatisme* désignaient les comportements excessifs (enthousiasme, fureur et haine) confinant même à la folie, au délire, des ennemis de la religion dominante (sectes, protestants) puis, avec Voltaire, ce que nous appellerions actuellement les comportements des intégristes, essentiellement des catholiques. Le mot est alors spécialisé dans les problèmes religieux[200] et le fanatisme condamné en tant qu'expression du *zèle aveugle* des sectes religieuses[201]. A l'approche de la Révolution, le fanatisme signifie toujours la superstition religieuse, le comportement irrationnel et formaliste vis à vis du sacré. Mais en 1793, le mot prend une extension plus large. Robespierre dénonce par exemple le fanatisme de ceux qui attaquent la religion. En même temps, les jacobins sont accusés de fanatisme par leurs adversaires. Le mot désigne par conséquent les opinions excessives, non seulement lorsqu'elles sont religieuses, mais aussi lorsqu'elles sont politiques. C'est ce que répercutent les Dictionnaires de l'Académie, A5 et A6.

Le Dictionnaire de l'Académie, 5ème édition, donne à Fanatisme :

« S. masc.
-Illusion du fanatique.
-On appelle aussi Fanatisme, un zèle outré en matière de Religion, ou un attachement opiniâtre et violent à un parti, à une opinion, etc.
-Il se dit aussi d'une secte de fanatiques.
On a bien eu de la peine à éteindre le fanatisme. »

Le Supplément de A5 ajoute Fanatiser : « *rendre fanatique* ».

A Fanatique, A5 rappelle les strates successives qui constituent l'emploi du mot fanatique :

L'emploi catholique pour qui les fanatiques sont les protestants :

« Adj. des 2 g.
Aliéné d'esprit, qui croit avoir des apparitions, des inspirations.
Il ne se dit guère qu'en fait de religion.
Les Illuminés, les Trembleurs sont fanatiques. »

Puis l'emploi du 18e siècle, étendant le fanatisme à toutes les religions :

« Il signifie plus ordinairement, qui est emporté par un zèle outré, violent, et souvent cruel, pour une religion vraie ou fausse. »

Enfin, l'emploi généralisé :

« On dit par extension, de celui qui se passionne à l'excès pour un parti, pour une opinion, pour un Auteur, etc. , qu'il est fanatique de ce parti, de cette opinion, de cet Auteur.
Il est aussi substantif. Il y a des fanatiques dans toutes les religions. »

---

[200]. Serge Bianchi, « Fanatique / Fanatisme, 1789-1795 », Dictionnaire des Usages socio-politiques, Paris, 1985, Fascicule 1.

[201]. S. Bianchi, op. cit.

Avec A5, on est dans le monde des croyances (le fanatique est un superstitieux *qui croit avoir des apparitions*), mais aussi dans le plan des comportements (*zélé outré, violent et souvent cruel*) qui s'opposent dans la bouche des philosophes comme dans celle de Buée à la tolérance.

Le Dictionnaire de l'Académie, 6ème édition, reprend la définition de fanatisme dans les mêmes termes que A5.

On le voit, le terme est lié à un point de vue « subjectif » : on est le fanatique d'un autre. Le but de Buée est de démonter l'accusation de fanatisme. Pour lui, les persécutés sont dans le camp contre-révolutionnaire. Ils représentent la modération, l'obéissance aux lois, l'innocence. On retrouve cette image dans l'évocation du clergé réfractaire : « *Le clergé déplacé a pour lui les lumières, les vertus, la justice de sa cause.* » (art. Décatholiciser). Parfois le texte se réfère au passé pour regretter l'ordre ancien : « *Sous l'ancien régime, on avoit des loix, des usages, plus nos mœurs*... » ou cette pseudo-anecdote où le « Je » du locuteur se confond avec le « Je » de l'auteur :

> « *Un homme aussi pieux qu'éclairé me disoit un jour : j'étois libre sous l'ancien régime : oui j'étois libre. Bien déterminé à observer toutes les loix de l'état, à remplir mes devoirs de toute espèce, à n'attaquer personne, ni dans ses biens, ni dans sa réputation, à ne blesser l'amour propre de personne, ne prétendant, ni à la fortune, ni à la célébrité, je faisois ma volonté en tout, et je me livrois avec un entier abandon à la plus parfaite sécurité. J'étois libre, et je ne gênois la liberté de personne : j'étois libre... hélas je ne le suis plus.* »art. Liberté

L'ancien régime, c'était donc la liberté de l'individu dans le respect des autres et la sécurité des personnes. Bien entendu, les Révolutionnaires disent le contraire.

L'équilibre des finances est aussi du côté de cet univers d'ordre :

> « *Le déficit pouvoit être rempli par une diminution facile dans les dépenses, par une égalité parfaite et de légers changemens dans la répartition des impôts. Il y avoit de l'étoffe, et elle étoit bonne, mais mal taillée ; c'étoit dans sa coupe seulement que se trouvoit le défaut.* »
>
> art. Déficit

Buée reconnaît implicitement les défauts de l'ancienne monarchie : « *une étoffe mal taillée* » mais il situe la remédiation dans le passé : « *pouvoit être rempli* », « *c'étoit dans sa coupe seulement* ». Cette possibilité est perdue. C'est du passé.

3.3.2. L'ANTI-UNIVERS

A contrario, dans le regard sans complaisance de Buée, les traits d'un autre monde s'esquisse. Avec les Révolutionnaires « *l'univers de justice, d'ordre, d'équilibre* » est renversé. Mais pour le saisir, il faut revenir au contexte pour mettre en valeur les usages des mots et comprendre le réseau oppositionnel lié aux termes de justice, d'ordre et de liberté, que construit Buée dans son texte.

■ Toutes les anciennes valeurs sont détruites. Un anti-univers surgit des cendres de l'ancien. Mais il ne bâtit rien, il détruit.

> « *Maintenant que le commerce est défaillant, l'industrie anéantie, les bras paralysés, le numéraire invisible, les terres imposées au-delà de ce qu'elles peuvent supporter, il n'est plus possible de payer les impôts nécessaires. L'étoffe est donc perdue, grace à une foule de tailleurs mal-adroits et fripons, qui, à force de couper chacun de son côté, et de s'approprier les rognures, n'ont plus laissé que de méchans lambeaux dont il n'est plus possible de rien faire.* » art. Déficit

■ Au lieu de générer la justice pour le peuple, la Révolution aide à écraser les faibles. C'est le fond de l'anecdote utilisée par Buée dans l'article Esclavage :

> « *Un maréchal-ferrant demandoit de l'argent à un grand seigneur. -Quel est le montant de ton mémoire ? - Cent pistoles. - Cent pistoles ! Le fripon ! Voilà comme ils sont tous. Cent pistoles ! Vouloir duper un homme comme moi ! Murmure tant que tu voudras ; tu n'auras que cinquante louis : oh ! bien fin qui m'attrape.*
> *Notre état s'appelloit esclavage ; maintenant il s'appelle liberté.* »
> art. Esclavage

En définitive, rien n'a changé sinon les dénominations.

■ Même constat dans le domaine des libertés politiques et publiques mises en péril par le manque de morale. Buée part de l'observation d'un cas général : *les mœurs d'un homme*, *d'un peuple*, pour aboutir *aux mœurs de la France* :

> « *Les volontés d'un homme s'appellent mœurs.*
> *Quand les volontés habituelles d'un homme contrarient des volontés raisonnables, dans d'autres hommes, ses mœurs sont dépravées. Plus un homme a de ces volontés habituelles, plus est grande la dépravation de ses mœurs. Plus il y a de ces hommes, plus la liberté a d'ennemis...*
> *On a entrepris de semer en France, je ne sais quelle espèce de liberté, et l'on a été tout étonné de n'y voir germer que la licence. C'est qu'on n'a pas senti que l'air infect de la France ne pouvoit se prêter que très-difficilement à la culture de la liberté.*
> *Je crains bien que les mœurs françaises ne soient plus alliables avec la liberté, que le mercure ne l'est avec le fer...*
> *Actuellement tout jure ; tout est d'une discordance à faire grincer des dents : c'est vraiment une musique enragée.* » art. Liberté

En clair, l'atmosphère qui règne en France est malsaine et le respect d'autrui n'est plus pratiqué. Les nouvelles mœurs

révolutionnaires ne sont pas compatibles avec la liberté, mais avec la licence. Et Buée, sous prétexte de fixer les principes qui rendent possible la liberté individuelle, brosse un tableau des pratiques révolutionnaires. Il use pour cela du retour anaphorique de la négation « point de ». Ce qu'il peint en réalité c'est la France des révolutionnaires qu'il interpelle : « *Vous qui passez une bonne partie de vos jours dans les lieux où se corrompent les mœurs* ». Le tableau est noir. Les lois ne prévoient pas de châtier ceux qui les enfreignent. Elles sont arbitraires, instables. La justice est, elle aussi, arbitraire. Les lois ne sont pas appliquées. Le pouvoir politique fait de l'abus d'autorité. Le tout sur un fond de « *mauvaises mœurs* ». C'est qu'à la notion légaliste et juridique de liberté (mise en avant par les acteurs de 1789), Buée oppose inlassablement une conception fondée sur ce qu'il nomme les mœurs. Ici le déplacement du mot liberté n'est guère sensible. La structure du mot reste stable et chaque groupe travaille la notion à son profit, ce qui amène Buée à un embryon d'analyse philosophique. On assiste à la critique de l'idéalisme juridique. Dans ce paragraphe, Buée semble moins contester des emplois que des faits et des principes.

> « *Point de liberté, quand les loix ne peuvent s'étendre sur toutes les manières de la gêner : or moins on a de mœurs, moins on est scrupuleux sur ces manières ; donc moins il y a de mœurs, moins la liberté est possible.*
>
> *Point de liberté, quand les loix ne sont pas assez coërcitives ; or moins on a de mœurs, moins on est sensible à l'animadversion des loix ; donc moins il y a de mœurs, moins la liberté est possible.*
>
> *Point de liberté, quand les loix sont arbitraires ; or moins les mœurs sont pures, plus elles nécessitent l'arbitraire des loix de police ; donc moins il y a de mœurs, moins la liberté est possible.*
>
> *Point de liberté, quand les loix n'ont aucune stabilité ; or plus les mœurs sont mauvaises, plus l'insuffisance des loix sollicite le changement de ces loix elles-mêmes ; donc moins il y a de mœurs, moins la liberté est possible.*
>
> *Point de liberté, quand les jugements sont arbitraires ; or moins les mœurs sont saines, plus les juges aiment à faire usage de l'arbitraire qu'aucune loi ne peut bannir entièrement des jugemens ; donc moins il y a de mœurs, moins la liberté est possible.*
>
> *Point de liberté quand on peut empêcher l'exécution des loix ; or plus les mœurs sont dépravées, plus la lutte est forte contre cette exécution ; donc moins il y a de mœurs, moins la liberté est possible.*
>
> *Point de liberté, quand le pouvoir ministériel peut se permettre, sans crainte, des abus d'autorité ; or moins il y a de mœurs, plus il est facile aux ministres de corrompre les juges devant lesquels ils sont responsables ; donc moins il y a de mœurs, moins la liberté est possible.* » art. Liberté

■ L'anti-univers est aussi un monde où, malgré la liberté de la presse, l'esprit critique fait défaut :

« *Dans un pays où les esprits sont trop superficiels pour rien approfondir, où domine la demi-science, mille fois plus nuisible que l'ignorance, où le commun des lecteurs ne sait point douter quand un livre a parlé, où un auteur est sûr d'avoir raison, lorsqu'il fait rire ou qu'il sait exciter quelque passion ; dans un tel pays, la liberté de la presse est infiniment dangereuse.* » art. Liberté

Buée fixe donc un préalable impossible à la liberté de la presse : ne jamais nuire aux individus.

■ Il dénonce également l'existence des « lois iniques », promulguées par les constituants. Il martèle son accusation au moyen de l'anaphore « Tant de » :

« *Tant de loix qui ne frappent que des particuliers,*
Tant de loix qui écrasant une partie de la nation, écrasent l'autre par contre-coup,
Tant de loix qui ne peuvent être rangées que dans la classe des principes,
Tant de loix vagues et insignifiantes,
Tant de loix dont l'application suppose nécessaires l'espionnage et les délations les plus odieuses,
Tant de loix enfin dont l'exécution exige le sacrifice de la conscience. »
art. Loi

Conclusions

1. Ces extraits du Nouveau Dictionnaire illustrent, outre le point de vue de Buée sur la France révolutionnaire, la nécessité qu'il y a, dans ce cas précis, à interpréter les mots *liberté*, *loix*, *mœurs*, *pouvoir*, *abus*, *autorité*... dans leurs contextes.

2. Nous remarquons donc la constante mise en accusation : le manque de conscience morale est toujours du côté des Révolutionnaires, même si Buée reconnaît quelques défauts à la monarchie absolue.

On peut distinguer deux types de critiques.

- les critiques portant sur les faits :

• sur la religion :
« *Le clergé déplacé a pour lui les lumières, les vertus, la justice de sa cause.* »

• sur la politique et la morale :
« *Sous l'ancien régime, on avait des loix, des usages plus nos mœurs.* »
« *J'étois libre et je ne gênois la liberté de personne : j'étois libre... hélas je ne le suis plus.* »
« *On a entrepris de semer en France, je ne sais quelle espèce de liberté, et l'on a été tout étonné de n'y voir germer que la licence.* »
« *Point de liberté, quand les loix ne sont pas assez coërcitives.* »
« *Point de liberté, quand les loix sont arbitraires.* »
« *Tant de loix dont l'application suppose nécessaires l'espionnage et les délations les plus odieuses.* »

• sur l'économie :

> « *Le déficit pouvoit être rempli par une diminution facile dans les dépenses.* »
> « *Maintenant que le commerce est défaillant, l'industrie anéantie, les bras paralysés, le numéraire invisible, les terres imposées au-delà de ce qu'elles peuvent supporter, il n'est plus possible de payer les impôts nécessaires.* »

- les critiques du langage :

Ce sont celles qui nous intéressent le plus. Ainsi Buée, avec *fanatisme* et *liberté* reprend les nouveaux emplois et montre qu'ils se sont écartés du sens « véritable » :

- Les Révolutionnaires détournent la définition du *fanatisme* et assimilent *fanatisme*, *catholicisme* et *contre-révolutionnaire*. Le Dictionnaire de l'Académie en témoigne. Le clergé réfractaire ne correspond pas à la dénomination que ses adversaires veulent lui attribuer. Son comportement parle pour lui :

> « *Qu'un prêtre se laisse dépouiller sans se plaindre plutôt que de blesser sa conscience, c'est du fanatisme...* »

Au lecteur de conclure : le comportement du prêtre s'oppose en tout point à un comportement fanatique, fait de violence, de zèle outré, de cruauté.

- De même le mot *liberté* a été détourné de sa définition. « *Notre état s'appelloit esclavage ; maintenant il s'appelle liberté.* » Les mots ne sont qu'une apparence qui cache toujours la même réalité : l'injustice pour le peuple.

Si pendant la Révolution, partisans et adversaires s'accusent mutuellement de falsifier la langue, de pratiquer l'abus des mots à des fins politiques, un travail lexicologique montre que l'utilisation des mots eux-mêmes dans les textes par le relais des associations de mots, des oppositions d'acception ou des glissements sémantiques aboutit à un détournement très insidieux des opinions. On est alors dans l'ordre de la suggestion, de l'implicite.

En guise de conclusion, on peut dire que les précatégorisations, les prédéfinitions imposées par le discours social ambiant sont importantes. Seuls quelques exemples montrent un retravail poussé (par exemple pour *constitution anarchique*), mais cela reste assez faible. De fait, Buée reconduit le vocabulaire des Lumières qu'il complète par des lexies révolutionnaires (*droits de l'homme*, *constitution civile*) et par le binarisme des attributs qui lui est commun avec les Révolutionnaires ;

de ce point de vue, Buée est un bon reflet des stéréotypes lexicaux de toute l'époque.

Ce constat se justifie de deux façons :

- d'abord, il s'agit des mots les plus fréquents : *homme*, *peuple* seraient peu problématiques. On aurait une sorte de lieu commun du discours. Cela est vrai particulièrement pour *idée* qui est un des rares mots « constructeurs » du corpus et dont la forte présence signifie qu'on a affaire à un texte de genre argumentatif fondé sur le raisonnement. *Idée* ne nous renseigne guère sur les oppositions révolutionnaires.

A cet égard, le grand thème de l'abus des mots concerne peu ces mots fréquents.

- ensuite, la polémique passe moins par une recatégorisation du lexique que par les procédés d'ironie que nous essayons de dégager au chapitre suivant par un travail sur la rhétorique et l'énonciation. L'analyse de *droit* dans droits de l'homme nous a montré, en effet, que l'analyse de la syntaxe ne suffisait pas à rendre compte de la démarche de Buée puisque les Révolutionnaires pouvaient dire la même chose.

4
LES STRATÉGIES POLÉMIQUES

Les chapitres précédents ont montré l'intérêt du dictionnaire de Buée pour la lexicologie, et combien l'auteur était sensible aux parlers révolutionnaires qui lui permettent de dénoncer des emplois nouveaux. Mais pour autant le Nouveau Dictionnaire n'est pas un dictionnaire. Et lorsque Buée emprunte les procédés lexicographiques, c'est dans un but tout autre. Du point de vue des formes quelques articles sont définitions, d'autres présentent des anecdotes, d'autres enfin parodient les dialogues. La seule unité, c'est l'intention polémique. Tous les textes de Buée sont des textes argumentatifs qui visent la conviction en cherchant à entraîner le lecteur par les procédés de la polémique. Nous allons essayer d'en donner les caractéristiques principales de façon à montrer comment fonctionnent ces genres de texte.

4.1. LE TEXTE COMME TEXTE POLYPHONIQUE ET LA VOIX HEGEMONIQUE DE BUEE

4.1.1. L'APPROCHE DE LA POLEMIQUE PAR C. KERBRAT-ORECCHIONI

Nous partirons de C. Kerbrat-Orecchioni qui nous propose une définition de la polémique :

« *Pour que l'on puisse parler adjectivement du terme « polémique », il faut que l'on ait à faire 1) à un discours 2) qui attaque une cible 3) laquelle est censée tenir ou avoir tenu un discours adverse 4) que l'énoncé polémique intègre, et rejette « agressivement », c'est-à-dire en termes plus ou moins véhéments, voire insultants*. »[202]

Partant de cette définition, nous privilégions certains faits langagiers associés à la polémique et nous dégageons les axes d'une grille d'analyse :

[202]. C ; Kerbrat-Orecchioni, La Polémique et ses définitions dans Le Discours polémique, Presses Universitaires de Lyon, 1980.

1. Les traces linguistiques de l'énonciateur ou polémiqueur et de l'énonciataire ou destinataire interpellé par le message polémique. Le discours est à la fois discours de passion assumé par son énonciateur et discours de persuasion tourné vers le destinataire. C'est un discours très marqué énonciativement. La place de l'énonciateur est énorme.

2. La cible, actant sur lequel se focalise l'énoncé. L'évocation de l'adversaire peut être directe ou biaisée. Mais pour cerner l'intention polémique, il faut démasquer l'adversaire. Cette cible peut être une position discursive abstraite. Cependant, il est rare qu'elle ne soit pas incarnée et que, par synecdoque, la position théorique n'ait pas un visage.

3. Les adjuvants du polémiqueur

Le polémiqueur a besoin d'alliés et supporters pour élargir son camp et rétrécir celui de l'adversaire.

4. les méthodes de disqualification

Elles sont fondées sur le fonctionnement des axiologiques, les modalisateurs, les manœuvres dépréciatives, les figures. La comparaison, notamment, est un procédé constant.

5. L'argumentation dévoyée au moyen d'une exagération ou d'une déformation manifeste des faits allégués ou du discours adverse : attaque gratuite, basse, allusion perfide, insinuation diffamatoire sont mises en pratique. A ce niveau les présupposés sont efficaces car ils emprisonnent l'interlocuteur dans un cadre idéologique : les arguments sont imposés et n'ont pas besoin d'être justifiés.

Tout ce travail s'inscrit dans ce qu'il est convenu d'appeler les théories de l'énonciation De fait, elles étudient, comme le dit C. Kerbrat-Orecchioni[203], « *les traces linguistiques de la présence du locuteur au sein de son énoncé, les lieux d'inscription et les modalités d'existence de ce qu'avec Benveniste nous appellerons « la subjectivité dans le langage »... Notre but, de localiser et circonscrire ces points d'ancrage les plus voyants de la subjectivité langagière.* ». Elle cerne ensuite ces points d'ancrage : « *C'est la recherche des procédés linguistiques (shifters, modalisateurs, termes évaluatifs, etc.) par lesquels le locuteur imprime sa marque à l'énoncé, s'inscrit dans le message (implicitement ou explicitement) et se situe par rapport à lui (problème de la « distance énonciative »). C'est une tentative de repérage et de description des*

[203]. Catherine. Kerbrat-Orecchioni, L'Enonciation, de la subjectivité du langage, Armand Colin, 1980.

unités, de quelque nature et de quelque niveau qu'elles soient, qui fonctionnent comme indices de l'inscription du sujet d'énonciation. ». Ce travail de repérage des unités subjectives qu'effectue C. Kerbrat nous a fourni une base de réflexion très précieuse de même que l'exposé de E. Benveniste sur les relations interdiscursives. Ainsi tout langage est adressé par un « je » à un « tu » et relève de l'interaction humaine : « *Au couple je | tu appartient en propre une corrélation spécifique, que nous appellerons, faute de mieux, corrélation de subjectivité. Ce qui différencie « je » de « tu » c'est d'abord le fait d'être, dans le cas de « je » intérieur à l'énoncé et extérieur à « tu », mais extérieur d'une manière qui ne supprime pas la réalité humaine du dialogue... ; en outre, « je » est toujours transcendant par rapport à « tu ». Quand je sors de « moi » pour établir une relation vivante avec un être, je rencontre ou je pose nécessairement un « tu », qui est, hors de moi, la seule « personne » imaginable. Ces qualités d'intériorité et de transcendance appartiennent en propre au « je » et s'inversent en « tu ». On pourra donc définir le « tu » comme la personne non-subjective, en face de la personne subjective que « je » représente.* »[204]

4.1.2. LA RHETORIQUE

Nous repartirons de la tradition rhétorique que les théories de l'énonciation ont permis de redécouvrir et de remettre en perspective. En effet, la rhétorique a, de longue date, réfléchi sur le langage en situation pratique et recoupe en partie les analyses de l'énonciation. Un des premiers, C. Perelman révise le schéma de la communication et montre que communiquer consiste rarement à échanger des informations entre sujets qui les comprennent, qui les admettent et qui les partagent si bien qu'en un sens la distinction « émetteur » - « récepteur » importe peu. Les « guerres verbales » dans lesquelles importent la façon de positionner son interlocuteur et de se positionner sont beaucoup plus fréquents. A l'image symétrique, égalitaire, émetteur / récepteur s'oppose la relation inégalitaire où compte l'auditoire que l'on cherche à abattre ou à séduire :

> « *Toute argumentation vise à l'adhésion des esprits, et, par le fait même, suppose l'existence d'un contact intellectuel. Pour qu'il y ait argumentation, il faut que, à un moment donné, une communauté des esprits effective se réalise. Il faut que l'on soit d'accord, tout d'abord et*

[204]. E. Benveniste, Problèmes de linguistique générale, Tel Gallimard, 1966, p. 238.

en principe, sur la formation de cette communauté intellectuelle et, ensuite, sur le fait de débattre ensemble une question déterminée. »[205]

Mais l'auditoire n'est pas seulement composé par des personnes empiriques dotées de caractéristiques sociales, psychologiques. La rhétorique a très tôt réfléchi sur le fait que celui qui argumente « vise » un auditeur idéal, celui dont il a besoin pour que passe son message. « L'auditoire » est cet ensemble d'auditeurs en partie fictifs sans doute, mais en partie réels également puisque l'orateur doit tenir compte de ce qu'il sait des personnes à qui il s'adresse. Une argumentation est destinée à convaincre un auditoire de certaines thèses, au moyen d'un langage commun, d'une technique de communication, qui créent un contact des esprits. Pour que l'argumentation se développe, il faut susciter l'attention de l'auditoire, c'est-à-dire de ceux sur lesquels l'orateur veut influer :

« *Chaque milieu pourrait être caractérisé par ses opinions dominantes, par ses convictions indiscutées, par les prémisses qu'il admet sans hésiter : ces conceptions font partie de sa culture et tout orateur qui veut persuader un auditoire particulier ne peut que s'y adapter.* »[206]

De fait, la connaissance de l'auditoire permet à l'orateur de le conditionner par des moyens divers de façon qu'à la fin du discours l'auditoire ne soit pas le même qu'au début. A ce propos, Perelman note :

« *Le souci de l'auditoire transforme certains chapitres des anciens traités de rhétorique en de véritables études de psychologie. C'est dans sa rhétorique qu'Aristote, parlant d'auditoire classés d'après l'âge et la fortune, a inséré maintes descriptions fines et toujours valables de psychologie différentielle. Cicéron démontre qu'il faut parler autrement à l'espèce d'hommes* « *ignorante et grossière, qui préfère toujours l'utile à l'honnête* » *et à* « *l'autre, éclairée et cultivée, qui met la dignité morale au-dessus de tout* ». *Quintilien, après lui, s'attache aux différences de caractère, importantes pour l'orateur.*
L'étude des auditoires pourrait également constituer un chapitre de sociologie, car, plus que de son caractère propre, les opinions d'un homme dépendent de son milieu social, de son entourage, des gens qu'il fréquente et parmi lesquels il vit... Aussi la culture propre de chaque auditoire transparaît-elle à travers les discours qui lui sont destinés. »[207]

Perelman différencie le grand orateur de l'homme passionné :

- le grand orateur qui a prise sur autrui semble pénétré de l'esprit de son auditoire.

---

[205]. Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca, Traité de l'argumentation, Bruxelles, 1988, p. 18.
[206]. Ibid. , p. 18.
[207]. Ibid. , pp. 26-27.

- l'homme passionné ne se préoccupe que de ce qu'il ressent et non des arguments auxquels peut être sensible son auditoire.

La qualité du rhéteur qu'est Buée, par exemple, ressortit davantage à celle d'un homme passionné que d'un grand orateur, ce qui comprend parfois la violence verbale. Cet engagement passionnel relève de ce que les anciens appelaient l'éthé, le caractère que doit présenter l'orateur pour gagner son public. La rhétorique antique comprenait par éthé les propriétés que se conféraient les orateurs à travers leur manière de dire, ce qu'ils donnaient à voir d'eux-mêmes par leur manière de s'exprimer.

Cette volonté de l'orateur d'agir sur l'auditoire débouche sur la distinction délicate entre l'argumentation persuasive « *qui ne prétend valoir que par un auditoire particulier* » et l'argumentation convaincante « *qui est censée obtenir l'adhésion de tout être de raison.* »[208]

L'aspect, les caractères de l'argumentation dépendent donc bien de l'auditoire. L'orateur peut viser :

- un auditoire universel « *constitué par l'humanité tout entière ou du moins par tous les hommes adultes et normaux.* »[209]
- l'interlocuteur seul auquel il s'adresse dans le dialogue.
- le sujet lui-même quand « *il délibère ou se représente les raisons de ses actes* ».[210]

En fonction de ces auditoires l'argumentation se propose de provoquer une action ou d'y préparer en usant de certains procédés discursifs. D'où la distinction entre

- discours épidictique et éducation qui veulent augmenter l'adhésion à ce qui est déjà admis.

et

- la propagande qui cherche à réaliser des changements perceptibles.

De ce point de vue, l'usage de l'argumentation suppose qu'on veut obtenir l'assentiment de l'auditoire par une persuasion raisonnée : on renonce à la violence, on s'attache à l'opinion de l'interlocuteur - même si pour certains la communauté des esprits est souvent une feinte. Cela dit, pour Perelman, l'unanimité « *est précaire, illusoire ou même impensable* ». L'argumentation engage ceux qui y participe parce qu'elle

---

[208]. C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca, op. cit. , p. 36.
[209]. Ibid. , p. 39.
[210]. Idid. , p. 40.

se déroule dans une situation sociale et psychologique précise. Et, l'impartialité se situerait entre l'objectivité qui ne donne au tiers aucune qualité pour intervenir et l'esprit partisan qui le disqualifie. De fait, celui qui argumente doit convaincre de son impartialité en justifiant le choix qu'il opère entre des possibles.

4.1.3. LES THEORIES DE D. MAINGUENEAU ET DES POLYPHONISTES O. DUCROT ET M. BAKHTINE

O. Ducrot et D. Maingueneau formulent de façon plus large le problème posé par notre texte, c'est-à-dire la présence constante de la cible et la reprise du discours de l'autre.

■ Pour Dominique Maingueneau[211], loin de se former indépendamment, les discours se définissent dans les limites fixées par les discours antérieurs et, par réagencement de ce qui est déjà là. Se posant le problème de la transition d'une dominance discursive à une autre, il remarque : « *On voit ainsi Michel Foucault dans* <u>*Les Mots et les Choses*</u> *juxtaposer différents* « *savoirs* » *sans que l'on perçoive bien de quelle manière a pu s'opérer le passage de l'un à l'autre. C'est précisément à propos d'une de ces discontinuités, celle qui sépare la Renaissance de l'âge classique, mais à l'intérieur de la seule littérature dévote, que je cherche dans la structure des deux discours considérés* [discours humaniste dévot et discours janséniste] *les moyens de penser un tel passage*. »

Il conclut : « *Ce qui apparaît alors, c'est que le discours postérieur, loin de s'être constitué de manière indépendante, s'est défini dans les limites qu'a dessinées celui qui l'a précédé. Il est alors possible de mieux saisir le fonctionnement de la polémique entre les deux discours : la polémique ne se surajoute pas de l'extérieur, de manière contingente, à leur être profond, elle est inscrite dans leur structure, elle en est la condition de possibilité... Pour fabriquer du sens, un discours nouveau ne fait pas que travailler le lexique d'une langue ou les typologies existantes, il exploite aussi le déjà-dit.* »

D. Maingueneau s'interroge donc « *sur le mécanisme même de l'échange polémique, qui permet précisément d'échanger de l'incompréhension mutuelle* ».

---

[211]. Dominique Maingueneau, <u>Sémantique de la polémique</u>, 1983, L'Age d'Homme, pp. 9 et suivantes.

■ Dans le même sens, O. Ducrot dans Le Dire et Le Dit[212], propose une analyse pertinente de la question. Il différencie d'abord le présupposé et le sous-entendu :

– Le présupposé est ce qui est présenté par le locuteur comme commun aux deux personnages du dialogue, comme un état de départ qui permet la conversation. Il se situe dans un passé de la connaissance auquel le locuteur se réfère.

– Le sous-entendu, lui, résulte d'une réflexion du destinataire sur les circonstances d'énonciation du message. C'est ce que le locuteur laisse conclure à l'auditeur. Le sous-entendu n'est pas vraiment inscrit dans l'énoncé.

Le fonctionnement des discours conflictuels passe aussi par la mise en cause de l'unicité du sujet parlant. Cette remise en cause avait été menée, dans une autre perspective, par Bakhtine, avec le concept de polyphonie.

Analysant le phénomène de carnaval dans l'œuvre de François Rabelais, Bakhtine montrait l'ambivalence de ces manifestations : « *Tous les épisodes et figures étudiés jusqu'à présent, toutes les scènes de batailles, mêlées, coups, ridiculisation, détrônements, tant des hommes (les représentants du vieux pouvoir et de la vieille vérité) que des choses (les cloches), sont traités et stylisés dans l'esprit de la fête populaire et du carnaval. Ils sont donc tous ambivalents : la destruction et le détrônement sont associés à la renaissance et à la rénovation, la mort de l'ancien est liée à la naissance du nouveau : toutes les images sont concentrées sur l'unité contradictoire du monde agonisant et renaissant.* »[213]. Rabelais procède ainsi « à *un admirable travestissement parodique, tant de la doctrine médiévale de la foi que des méthodes de défense et propagation de cette dernière : au moyen de références aux autorités sacrées, de l'intimidation, de la provocation, de la menace, de l'accusation d'hérésie, etc. Il se sert du système des images de la fête populaire avec ses droits de liberté et de licence, reconnus et consacrés par les siècles, pour châtier sérieusement son ennemi : le siècle gothique. Comme il ne s'agit que d'un jeu drôle, il est impuni. Mais ce jeu se déroule sans rampe et, dans l'ambiance de*

---

[212]. Oswald Ducrot, Le Dire et Le Dit, Editions de Minuit, 1984.

[213]. Michaïl Bakhtine, L'Oeuvre de François Rabelais, Tel Galimmard, 1982, p. 218.

liberté autorisée, Rabelais se livre à une attaque contre les dogmes, les mystères, sanctuaires de la conception moyen-âgeuse. »[214]

Dans le carnaval, deux voix s'expriment dont l'une, l'officielle, est travestie, parodiée par l'autre. Bakhtine définit ainsi ce qu'il entend par carnavalisation : « *Le carnaval (répétons-le, dans l'acception la plus large du terme) affranchissait la conscience de l'emprise de la conception officielle, permettait de jeter un regard neuf sur le monde ; un regard dénué de peur, de piété, parfaitement critique, mais dans le même temps positif et non nihiliste, car il découvrait le principe matériel et généreux du monde, le devenir et le changement, la force invincible et le triomphe éternel du nouveau, l'immortalité du peuple. Tel était le puissant appui permettant de livrer assaut au siècle gothique et de poser les fondements de la nouvelle conception du monde. C'est ce que nous entendons par carnavalisation du monde, c'est-à-dire affranchissement total du sérieux gothique, afin de frayer la voie à un sérieux nouveau, libre et lucide.* »[215]

A ce propos, Julia Kristeva commente ainsi Bakhtine : « *C'est l'écrivain qui « parle », mais un discours étranger est constamment présent dans cette parole qu'il déforme.* »[216].

Cette ambivalence mise à jour par Bakhtine dans le fonctionnement du carnaval, est reprise par O. Ducrot dans sa théorie de la polyphonie et transposée à l'analyse des énoncés. Le Dire et le Dit conteste deux principes : le premier, qu'un énoncé soit le fait d'un sujet de conscience ; le second, que le locuteur soit identique au sujet de conscience. Pour O. Ducrot, c'est seulement dans quelques énoncés simples que se superposent trois propriétés :

1. L'activité psycho-physiologique nécessaire à la production de l'énoncé.

2. L'origine des actes illocutoires accomplis dans la production de l'énoncé.

3. Les marques de la première personne.

Mais, dans la plupart des conditions d'emploi de la parole, la thèse de l'unicité fait difficulté et O. Ducrot expose, donc, sa théorie de la polyphonie selon laquelle un ou plusieurs « sujets » seraient à l'origine de l'énonciation. Il distingue deux rôles, les énonciateurs et les locuteurs.

---

[214]. Ibid. , p. 268.
[215]. Michaïl Bakhtine, op. cit ; , p. 273.
[216]. Julia Kristeva, Séméiotiké, Recherches pour une sémanalyse, Paris, 1969.

1. Ainsi dans le discours en style direct, il peut y avoir une double énonciation. Il faut distinguer le locuteur désigné par *Je* qui profère l'énoncé et le producteur de l'énoncé. C'est le cas dans la phrase suivante : « *Ah, je suis une idiote ; eh bien, tu vas voir !* ». Le locuteur, *Je*, ne prend pas la responsabilité de l'acte d'affirmation de l'énoncé : *je suis une idiote*. Il ne fait que citer un autre énonciateur.

Cette possibilité de dédoublement est utilisée pour faire connaître le discours que quelqu'un est censé avoir tenu mais aussi pour produire un écho imitatif, pour mettre en scène un discours imaginaire, pour organiser un théâtre à l'intérieur de sa propre parole, pour que quelqu'un se fasse le porte-parole de quelqu'un d'autre.

2. Certaines énonciations peuvent ne pas apparaître comme le produit d'une subjectivité individuelle. C'est le cas des énoncés historiques.

3. Une autre distinction doit s'opérer aussi entre « *le locuteur en tant que tel et le locuteur en tant qu'être du monde* ». Le « *locuteur en tant que tel* » est le responsable de l'énonciation : on le repère dans l'interjection, manifestation d'affectivité. Par contre, le « *locuteur en tant qu'être du monde* » est la personne réelle à l'origine de l'énoncé.

La théorie de la polyphonie éclaire particulièrement le texte d'A.Q. Buée car elle fournit un outil de réflexion sur l'opposition entre ce que Buée assume dans son discours et la mise en scène polémique du discours de ses adversaires.

L'article Citoyen actif du Nouveau Dictionnaire en est un exemple. Buée utilise cinq fois en 24 lignes l'expression *citoyen actif*. Or tout son article vise à ridiculiser cette qualité de citoyen. C'est qu'en fait une propriété importante de l'énoncé polémique est de fonctionner comme « contre-énoncé » et donc de partager avec l'énoncé adverse le même vocabulaire. Nous pouvons examiner les mécanismes polémiques par lesquels Buée « intègre » le discours révolutionnaire pour mieux le dénoncer. Si nous considérons l'exemple de Citoyen actif, nous pouvons dégager les opérations syntaxiques par lesquelles Buée construit son dialogue polémique avec la Révolution. Il procède essentiellement par opposition : « *posséder une partie du pouvoir qui gouverne la France* » qui développe l'argument adverse, est contredit par « *un nombre effrayant possède une partie du pouvoir qui me gouverne* ». L'opération est répétée un peu plus loin avec le passage de « *tout homme* », catégorie abstraite qui s'oppose à une collection de

« *ferblantiers, pâtissiers…* » disqualifiés parce que saisis à travers les catégories des professions méprisées. On comprend donc la conclusion négative : « *Je ne veux pas… être* [citoyen actif] ».

Citoyen actif[217]

> « ***Si j'étois citoyen actif**, **je posséderois** une partie du pouvoir qui gouverne la France. Ainsi tous les citoyens actifs (et le nombre en est effrayant) possèdent une partie du pouvoir qui me gouverne. Bien des personnes demandent ce qu'elles ont gagné à cela et pensent que, s'il est de leur intérêt d'être citoyens actifs, elles auroient un bien plus grand intérêt à ce que tant d'autres ne le fussent pas.*
>
> ***Je ne suis pas citoyen actif**. **Je ne veux pas l'être**. Persuadé, comme je le suis, que tout homme qui a un pouvoir dans l'état ne l'a pas pour lui, mais pour le peuple et que tout exercice de ce pouvoir n'est pas un droit, mais un devoir : je me sens incapable d'être citoyen actif. J'avoue mon impéritie, et j'abandonne cette qualité aux perruquiers, aux tailleurs, aux pâtissiers, aux cordonniers, aux ferblantiers, aux savetiers etc. qui forment les assemblées de sections, et qui probablement, avant d'y entrer, se sont senti une connoissance profonde des hommes et des affaires ».*

Une variante consiste à opposer à la thèse combattue la raison linguistique : au départ, Buée définit le mot selon l'usage, mais dans la deuxième partie de l'article, il dénonce l'usage perverti de ce mot.

> « *Patriotisme*[218] *: Les savans sont partagés sur la signification de ce mot.*
>
> *Les grammairiens disent que c'est le courage de sacrifier son intérêt particulier à sa patrie.*
>
> *Les historiens qui se proposent d'écrire l'histoire de la révolution, disent que c'est maintenant « le courage de sacrifier sa patrie à son intérêt particulier ». J'aime sincèrement ma patrie - ce qui le prouve, c'est que je n'ai pas encore un seul acte de patriotisme à me reprocher.* »

Le mot *patriotisme* auquel Buée donnait apparemment son aval et qu'il associait, selon l'usage, aux idées de courage et de sacrifice de soi-même, a été perverti par ceux qui, au nom de leur idéal, ne servent que leur égoïsme. Les Révolutionnaires commettent donc un crime contre la langue puisqu'ils ont réussi à transformer le sens du mot en l'appliquant à des actes infâmes. Buée fait parler ses adversaires pour mieux désamorcer leur discours.

Les théories de 0. Ducrot permettent d'aborder l'ironie dont l'aspect paradoxal est explicité par la distinction du locuteur et de l'énonciateur. Parler de façon ironique, cela revient pour un locuteur L à présenter l'énonciation comme exprimant la position d'un énonciateur E, position dont L ne prend pas la responsabilité et qu'il pense absurde. L doit donc marquer qu'il est distinct de E par le recours à une évidence

---

[217]. A.Q. Buée, Le Nouveau Dictionnaire, janvier 1792, p. 13.
[218]. Ibid. , p. 95.

situationnelle, à des intonations particulières, à des tournures spécialisées dans l'ironie.

- Parmi les multiples domaines de recherche relevant de la problématique de l'énonciation celui qui nous intéresse au premier titre est le problème des sous-entendus. En effet un énonciateur prétend souvent communiquer autre chose que ce que son énoncé signifie dans sa littéralité. Il doit alors amener son allocutaire à l'interprétation correcte au-delà du sens littéral, tout en se gardant la possibilité de se réfugier derrière le sens littéral. Il en va ainsi dans le phénomène de l'ironie, où le locuteur en énonçant quelque chose veut en réalité faire comprendre le contraire de ce qu'il dit. Cette figure traditionnelle est présente dans le Nouveau Dictionnaire. Par exemple, à l'article Abus, Buée compare le nouveau gouvernement à un bâtiment et précise : « *Nous avons déjà un plan que ses auteurs disent superbe. Il ne nous manque plus que des matériaux pour l'exécuter* ». Et une note en bas de page ajoute : « *La nouvelle constitution est sans doute la plus belle constitution de l'univers ; mais ses sublimes auteurs ont oublié que c'étoit pour des français du dix-huitième siècle qu'ils la faisoient* ». Dans ce passage, *la plus belle constitution de l'univers* pour *la nouvelle constitution française* et *ses sublimes auteurs* pour *les Révolutionnaires* se lisent ironiquement grâce à la connaissance que nous avons de l'auteur, Buée, et de ses relations avec les Révolutionnaires. Il faut comprendre en fait *mauvaise constitution* et *vils auteurs*. Le sentiment de supériorité qui accompagne l'ironie et qui fait mépriser les réalisations de l'adversaire a été relevée par H. Morier : « *Ironiser c'est manquer de modestie. Partout l'ironie a un caractère divergent ou diffus : elle établit une hiérarchie entre des extrêmes, entre le tribunal où se place moralement celui qui juge et le banc d'infamie où l'accusateur situe l'accusé.* »[219] Au nom de ce principe d'immodestie et convaincu de son droit moral, Buée assigne devant son tribunal *les stupides auteurs d'une si mauvaise constitution*.

Ainsi, au total, C ; Kerbrat-Orecchioni et les polyphonistes M. Bakhtine et O. Ducrot nous fournissent des méthodes d'analyse et un outillage de réflexion pour l'étude de l'énonciation dans le Nouveau Dictionnaire. Toutefois, certains points de l'analyse de C. Kerbrat-Orecchioni appellent des réserves : son travail a un aspect essentiellement lexicologique. Cela permet de s'attacher à des unités isolées, mais ne rend pas compte du fonctionnement d'ensemble du

[219]. H. Morier, Dictionnaire de poétique et de rhétorique, PUF, 1975, p. 556.

dispositif polémique. Il faut donc que le chercheur construise le concept de polémique, pour aborder les textes. Par ailleurs, C. Kerbrat-Orecchioni n'est précise que dans l'inventaire des procédés lexicaux, alors qu'une analyse des procédés d'argumentation s'avérerait utile. Enfin, elle prétend faire l'économie du contexte extra-linguistique de la polémique et de l'histoire des formes. Mais n'est-ce pas un paradoxe ? L'inversion pratiquée par l'ironie est celle du « monde ». L'inversion verbale, l'antiphrase, n'est qu'un moyen. Le fait dont il faut rendre compte, c'est le divorce de la situation et du langage correspondant. Les oppositions, qui nous intéressent, ne se situent pas seulement au niveau du mot.

A la lumière de ces pistes théoriques, nous pouvons dégager trois stratégies de déformation du discours de l'autre :

– la réfutation argumentative (argument contre argument).
– la réfutation affective (mise en scène de *Je*, *moi*, homme de bien indigné qui nous oblige à demander quel type de *Je* est Buée et quelle est la place de l'autre).
– la réfutation ironique (simulation d'adhésion au discours de l'adversaire).

4.2. LES FORMES TEXTUELLES

4.2.1. STRUCTURE FRAGMENTAIRE DU TEXTE ET DIVERSITE

Le Nouveau Dictionnaire présente une structure fragmentaire. Chaque article a son unité, traite de sujets en apparence différents et prend une longueur variée (au maximum 235 lignes). Même si les entrées peuvent se regrouper suivant quelques thématiques, chacune obéit à un axe et est indépendante des autres.

En outre, les articles prennent des formes variées. Certains se présentent comme de véritables définitions et jouent le jeu du dictionnaire. C'est le cas des articles Liberté, Loi, Pouvoir. D'autres prennent la forme de l'anecdote : Constitution françoise, Couleurs de la nation. Certains parodient des dialogues comme Elections, Education nationale ou des argumentations pseudo-scientifiques comme Assignats. Mais leur but est commun, argumenter pour emporter l'adhésion du lecteur même au prix d'une polémique.

4.2.2. LES DEFINITIONS D'UN PSEUDO-DICTIONNAIRE [220]

Nous avons jusqu'à présent négligé un des outils argumentatifs bien recensé dans la tradition rhétorique et constamment utilisé par Buée : les définitions qui sont censées ouvrir chaque entrée du dictionnaire et qui permettent au polémiste d'utiliser des procédés variés. La rhétorique estimait qu'il s'agissait d'une *preuve artificielle*, c'est-à-dire construite par l'art de l'orateur et les auteurs anciens étaient conscients de sa force. Et cela est d'autant plus vrai que le dictionnaire donne au texte définitoire la valeur d'une vérité admise. Or, dès la préface de 1792, Buée souligne l'importance qu'il accorde à une bonne définition de mots :

> « *Définir des termes, éclaircir des idées, et sur-tout prouver que, point de mœurs, point de liberté, tel est le dessein de l'Auteur.* »

Dans le même moment nous savons que cet objectif va le conduire à s'opposer à d'éventuels adversaires puisqu'il ajoute :

> « *Comme un tel dessein ne peut manquer d'être pris pour un projet formel de contre-révolution, l'Auteur a cru qu'il étoit prudent de garder l'anonyme.* »

Nous voilà donc renvoyée au débat sur l'abus que certains font des mots. Buée s'emploie à corriger ce qu'il voit comme un abus.

Bien sûr, il s'agit ici de clef pervertie et nous avions remarqué précédemment que le choix du genre dictionnaire par A.Q. Buée ne relevait pas de préoccupation lexicographique mais qu'il s'agissait bien pour lui d'écrire un pamphlet contre ceux qui sont constamment en arrière-plan dans le texte : les Jacobins et les Sans-culottes.

Aussi, pas de surprise, quand on examine les énoncés de définitions proprement dits : Buée ne se soucie guère de lexicographie. Dans la définition, le genre n'est presque jamais cerné. Bien que le dictionnaire s'occupe de significations et Buée de comportements, ce qui suffit à séparer les deux entreprises, le projet de Buée repose en partie sur des préoccupations qui touchent pourtant l'exercice du langage. Sa thèse (assez simple), c'est que les mots ont une signification que les Révolutionnaires ont détournée et que, grâce à ces modifications, ils peuvent manipuler les foules. Son travail consiste à rectifier les mots ou, au moins, à dénoncer les « abus » qui sont faits. Pourtant, c'est l'ambiguïté de ce dictionnaire : pour disqualifier, il est amené à partir des formules véritables de l'adversaire et donc à les

---

220. S. Branca-Rosoff, G. Lozachmeur, « Buée : des mots contre les mots, un dictionnaire polémique en 1792 », Le Français moderne, avril 1989, n° 1/2.

citer. C'est pourquoi les spécialistes du discours politique s'intéressent à ces « faux » dictionnaires ; mais cette imbrication se voit-elle dès les définitions ? Nous tiendrons compte des distinctions opérées par B. Quémada dans les Dictionnaires du français moderne[221] :

- le définisseur générique qui donne une indication classificatoire.
- les marques spécifiques.
- les termes de liaison.

Partant de ce schéma formel, nous avons analysé exhaustivement les définitions de Buée, vu le nombre peu important d'articles, et nous les avons comparées aux définitions du Dictionnaire de l'Académie française (5ème et 6ème éditions)[222]. Cela nous a permis de dégager les traits suivants :

1. Les définitions proches du dictionnaire classique

Certains énoncés de définitions ont, à première lecture, une allure classique proche de celle que propose le Dictionnaire de l'Académie.

Loi : « *Une loi est une règle générale et perpétuelle établie pour l'avantage de tous les membres d'une société.* »

Suppl. A5 : « C'est la règle des Actes et des conventions d'un Peuple, émanée de l'autorité légitime. »

A6 : « Acte de l'autorité souveraine qui règle, ordonne, permet ou défend. »

Dans la définition le « genre » est remplacé par l'énumération des parties.

Pouvoir législatif : « *est composé de plusieurs pouvoirs : pouvoir de proposer la loi, pouvoir de la consentir, pouvoir de la sanctionner.* »

(Suit une démonstration sur les probabilités)

Pouvoir judiciaire : « *Dans tous les gouvernemens possibles, dans toutes les constitutions imaginables, ce pouvoir peut être un instrument du despotisme; parce qu'il renferme toujours de l'arbitraire. En effet, qu'est-ce que le pouvoir judiciaire? C'est celui qui prononce que tels faits, qu'il s'agit d'examiner, sont ou ne sont pas vrais ; que ces faits sont ou ne sont pas au nombre des cas contenus dans telles loix.* »

Pour le reste, les définitions sont un jeu, mais un jeu qui prend assez souvent une dimension sérieuse.

---

[221]. Bernard Quémada, Les Dictionnaires du français moderne (1539-1863), Didier, 1968, Paris, Etudes lexicographiques, p.418.

[222]. Nous avons choisi l'édition A5 en priorité. Mais nous avons fait appel à A6 en cas d'insuffisance d'A5.

2. Le refus de définir sans commentaires, lié à une protestation

Les énoncés de définition, proprement dits, sont souvent absents. Par exemple, à :

Législateurs : L'article débute par un apologue, puis Buée précise : « *Il y a des législateurs qui, pour élever l'édifice de la prospérité publique*... »

A5 : « Celui, celle qui établit des lois pour tout un peuple. »

Peuple : Buée ne tente aucune définition alors que le Dictionnaire de l'Académie délimite clairement ses acceptions.

A5 : « Multitude d'hommes d'un même pays, qui vivent sous les mêmes lois. »

Distinction des pouvoirs spirituel et temporel : Buée ne propose aucune définition.

A6 signale : « Division, séparation.

Il désigne aussi, l'action de mettre une différence entre des personnes ou des choses ou d'avoir égard à la différence qui est entre elle. »

En outre, l'énoncé peut ne pas prendre la forme attendue :

définisseur générique + marques spécifiques

Les termes de la définition classique sont compris d'une façon différente. Par exemple, dans Pétition, le sens proposé par Suppl. A5 (« demande », « appartient à tout individu ») se retrouve dans l'interrogation: « *Que peut demander un particulier ?* » de Buée.

Pétition : « *Des pétitions à des législateurs ! Que peut demander un particulier à des hommes qui ne doivent s'occuper que de l'universalité de la nation*. »

A5 : « On appelle depuis quelques années du nom de Pétition une demande adressée à une autorité supérieure, pour obtenir ou une grâce, ou le redressement de quelque grief. »

Suppl. A5 : « Demande adressée à une Autorité publique. Le droit de Pétition appartient à tout individu, et ne peut être délégué : en conséquence il ne pouvoit être exercé en nom collectif par aucun corps ni réunion de citoyens. »

L'interrogation de Buée contient bien les éléments de la définition du suppl. : « *demander* », « *un particulier* », « *des hommes* », mais l'auteur ne fait qu'alimenter sa polémique et non définir un terme. Ce qu'il veut poser comme une évidence, c'est que le peuple n'a pas le pouvoir d'expression.

3. Le refus de définir avec motivations

Buée souligne parfois que la prudence conseille de ne pas définir les entrées.

Démocrate : « *Je dirois bien ce que c'est mais je prie qu'on ne me le demande pas*. »

Suppl. A5 : « On appelle ainsi aujourd'hui, par opposition à Aristocrate, celui qui s'est dévoué à la cause de la Révolution. »

Nation : « *On n'entreprendra pas [de définir ce terme]... il faut exclure des données, la noblesse, le clergé, la magistrature, les propriétaires, et tous autres compris sous la dénomination aristocratique d'honnêtes gens.* »[223].

ou simplement il feint de confesser son impuissance à donner une définition :

Assemblée nationale : « *Comment parler de l'assemblée nationale ?* »[224]

Roi : « *Ignorant absolument la signification constitutionnelle de ce terme il m'est impossible de le définir constitutionnellement*. »

A6 : « Monarque, prince souverain d'un Etat ayant le titre de royaume. Roi, quand il s'emploie absolument, s'entend presque toujours du roi qui règne dans le pays où l'on est. »

Pour **Assignats**, la définition ne répond à aucune attente : « *Personne ne demande la signification de ce terme.* »[225]. Ce qui est une façon de suggérer le rejet des assignats dont personne ne veut.

A **Décatholiciser la France**, Buée se borne à renvoyer à l'auteur :« *Tout le monde connoît ce mot de Mirabeau.* »[226].

Députation utilise la technique du sous-entendu malveillant : « *On sait ce que c'est*. »[227] signifie rien de bien recommandable.

Corps, Corporation : « *Il ne faut plus de corps. Axiôme de circonstance*. »

A5 donne : Corps : « Se dit fréquemment de la société, de l'union de plusieurs personnes qui vivent sous les mêmes lois, mêmes coutumes, mêmes règles. »

Corporation : « Association autorisée par la Puissance publique, et formée de plusieurs personnes qui vivent sous une police commune relativement à leur profession. »

Le refus de définir est loin de s'interpréter comme un aveu d'incompétence lexicologique. Buée pratique volontiers la réticence

---

223. A5 : « Terme collectif. Tous les habitans d'un même Etat, d'un même Pays qui vivent sous les mêmes lois, parlent le même langage. »

224. Suppl. A5 : « Réunion de Députés ou Représentants de la nation. »

225. Suppl. A5 : « Billet d'Etat dont le payement étoit assigné sur la vente des biens nationaux. La création de ces billets fut décrétée en 1789, et ils ont été annulés en 1796. »

226. A5 et A6 ne lui donnent pas d'entrée.
Dans T.L.F. on trouve : « Détourner quelqu'un de la religion catholique. Faire perdre à quelqu'un la qualité de catholique. »
1763 : décatholiciser apparaît chez Voltaire ».

227. A5 : « Il se prend aussi quelquefois pour le corps des Députés. »
A6 : « Il se dit encore de la charge, des fonctions de député, surtout en parlant de ceux qui sont envoyés pour faire partie d'une assemblée délibérante. »

comme une forme de provocation. Ce qu'il sous-entend est plus atroce que ce qu'il aurait pu dire en clair. En tout cas, l'attention du lecteur est retenue et il ne peut ignorer les intentions de l'auteur.

4. Les pseudo-définitions avec paradoxes

Certains énoncés ont une forme apparemment proche des définitions de A5 ou A6. En réalité, Buée pervertit le modèle attendu. Il s'appuie sur *nom*, *terme*, *mot*, puis renvoie à la situation d'emploi.

Ci-devant : « *Nom qu'on donne à tout ce qui existoit et qu'on donnera bientôt à tout ce qui existe*. »

A5 : « On dit adverbialement Ci-devant, pour dire, Précédemment. »

Buée feint d'amorcer une définition à l'aide de *nom*. Mais il ne définit rien et seul, l'imparfait de l'indicatif *existoit*, qui renvoie au passé et qui forme antithèse avec *existe*, permet d'approcher le sens. En fait, Buée tourne en dérision le langage révolutionnaire (*on donnera bientôt*) et promet au nouveau régime le sort qu'a subi l'ancien. Ici ce qui compte, c'est donc le couplage entre le monde ancien (critiquable) et le monde actuel qui court à sa perte. Cela dit, A5 ne définit pas non plus et se contente de donner un synonyme.

Propriétés : « *Dans le droit particulier le mot exprime une manière particulière de posséder.*

Dans le droit public, il exprime toutes les manières possibles d'avoir. »

Le texte sous-entend l'appropriation scandaleuse de biens particuliers (sous le nom de biens nationaux). On remarque la même organisation contrastée ; cette fois, à l'aide d'un couple de notions « *droit particulier* » | « *droit public* ». Le premier est associé à une définition vague et banale qui sert de point d'appui aux sous-entendus ironiques : « *toutes les manières* » évoquant les moins recommandables.

A5 : « Le droit par lequel une chose appartient en propre à quelqu'un. »

Réfractaires : « *C'est le nom qu'on donne aux prêtres qui n'ont refusé le serment que pour obéir à toutes les loix.* »

Suppl. A5 : « Nom donné, indistinctement à tous les Prêtres, fonctionnaires publics, qui avoient refusé ou négligé de prêter le serment relatif à la constitution civile du clergé, serment que la loi n'exigeoit que de ceux-là seuls qui vouloient continuer à exercer ces mêmes fonctions publiques. On les a depuis appelés avec plus de justesse, prêtres insermentés. »

Par rapport à l'Académie, Buée ajoute le motif de ce refus.

Enfin, des mots positifs, Aisance, Logique, Séparations des pouvoirs, sont ironiquement présentés comme anticonstitutionnels :

Aisance, Balance du commerce, circulation d'espèces, richesse nationale, richesses particulières, prospérité, gloire, prépondérance de la nation, sûreté, … : « *Termes tellement inconstitutionnels que seuls ils sont capables d'amener une contre-révolution* ». La définition aboutit à un refus d'entrer ces termes dans la nomenclature, ce qui revient à dire que la prospérité économique, l'ordre et la morale sont exclus par la loi.

Logique : « *Terme inconstitutionnel*. *On ne le met ici que pour dénoncer la chose qu'il signifie, comme un point de ralliement des aristocrates.* »

A5 : « Science qui enseigne à raisonner juste. »

Si on s'en tient à la définition de A5 « *raisonner juste* », la définition de Buée revient à écrire que la constitution interdit de raisonner juste.

Séparation des pouvoirs : « *Termes constitutionnels mais chose très-inconstitutionnelle.* »

A5 : « Action de séparer. » (pas d'acception politique)

C'est toujours la même problématique : Buée dénonce l'usage pervers qui est fait des mots, qui en viennent à signifier le contraire de ce qu'ils ont pour fonction de désigner. Ainsi Buée relève une perversion de l'énonciation.

5. Les pseudo-définitions par analogie

Une comparaison injurieuse permet de situer l'acception que donne Buée au mot. On relève dans cette catégorie :

- les « agioteurs » qui sont comparés à des « charansons ».
- les « avocats » qui sont de « maudits bavards ».
- le « ça ira » révolutionnaire proche du « chant des cannibales du Canada ».

Agioteurs : « *De l'amoncellement des effets publics, et de l'embarras des finances naissent les agioteurs, aussi nécessairement que des emmagasinemens de bleds et du défaut de soin, proviennent des charansons.* ».

A6 : « Celui qui fait l'agiotage, manœuvres clandestines employées soit pour faire hausser ou baisser les fonds publics, suivant qu'on joue à la hausse ou à la baisse, soit pour faire varier, suivant son intérêt particulier et secret, le prix de telle denrée, de telle marchandise sur laquelle on spécule. »

On peut parler d'une définition par la cause :

$$\left.\frac{\text{amoncellement d'effets publics}}{\text{agioteurs}}\right\} \Leftrightarrow \left\{\frac{\text{emmagasinemens de bled}}{\text{charansons}}\right.$$

Avocats : « *Maudits bavards que Dieu confonde.* » est une citation de J.B. Rousseau. Puis Buée approche le sens par un champ lexical péjoratif : « *antre de la chicane* », « *séjour des cris* », « *infernale parlerie* », « *enragée griffonnerie* », « *crime absous* », « *innocence aux abois* », qui situe le lecteur dans le monde d'une justice intolérante.

A5 donne : « Celui qui fait profession de défendre des causes en justice. »

Ça ira : « *Dans le tems que les sauvages du Canada mangeoient leurs prisonniers, ils chantoient : hé hé hé hé hé heu ra, sur un chant qui avoit un rapport bien singulier avec le chant de heu ! ça ira, ça ira, ça ira, ça ira.* ».

Aux énoncés types du dictionnaire classique, Buée préfère, le plus souvent, la parodie. Les énoncés parodiques adoptent les définitions par métaphore. Le terme générique se voit substituer des comparaisons insolentes :

- les « *électeurs* » au lieu d'être ceux qui élisent deviennent des « *machines très-ingénieuses* », puisqu'ils n'ont pas la capacité de juger.
- les « *folliculaires* » sont eux « *une espèce d'insectes qui infectent les entrailles de la terre* ».
- le « *patriote* » devient un « *animal bipède* ».
- le « *Panthéon* » est assimilé à « *Montfaucon* ».
- les « *philosophes* » sont des « *souffleurs dans la tragi-atroci-absurdo comédie parade* ».
- les « *départemens* » sont des « *débris* », des « *décombres* ».
- le « *veto* » est, lui, qualifié de « *mauvaise plaisanterie* ».

Nous sommes donc très loin du dictionnaire.

Electeurs : « *Machines très ingénieuses qui écrivent toutes seules les noms dont on frappe l'air*. »[228]

Folliculaires : « *Espèce d'insectes qui infectent les entrailles de la France*. »[229]

---

[228]. Suppl. A5 : « Membre d'une assemblée électorale. »
A6 : « Celui qui élit, qui a le droit de concourir à une élection. Il se dit principalement des citoyens qui concourent à la nomination des députés, des départemens. »

Patriote : « *Animal bipède qui fait peur aux honnêtes gens timides, et qui a peur des honnêtes gens courageux*. »[230]

Panthéon François : « *Nouveau Montfaucon national.* »[231]

Philosophes : « *Souffleurs dans la tragi-atroci-absurdo-comédie parade, appelée la révolution*. »

Il ajoute en note : « *Ce n'est ni aux savans, ni à ceux qui cultivent en paix leur raison, que j'applique ici le nom de philosophe ; c'est seulement aux partisans et sur-tout aux promoteurs de l'athéisme.* »[232]

Départemens. Districts : « *Débris du pouvoir exécutif. Décombres...* »

Le Suppl. A5 donne : « Division principale du territoire de la République sous le rapport administratif. La Constitution de 1791 avoit subdivisé les Départemens en Districts. Celle de 1795 les a distribués immédiatement en cantons. »

Buée reprend l'idée de division mais avec un équivalent connoté péjorativement.

Veto : « *Mauvaise plaisanterie que la constitution fait au Roi.* »[233]

6. Les pseudo-définitions avec incidente

L'énoncé comprend une qualification par genre qui est traditionnelle mais la différence qui est introduite à la suite est ironique.

Clubs : « *Associations qu'a fait éclore la nouvelle constitution qui ne veut pas d'associations*. »

Suppl. A5 : « Mot emprunté de l'Anglois, pour signifier la réunion, les assemblées de plusieurs personnes, à certains jours fixes, pour s'entretenir des affaires publiques. »

Le début de la définition serait classique, mais la deuxième relative qui introduit un paradoxe, ne l'est pas. Elle rapproche les associations politiques et les corporations interdites.

Avec **Abus**, remarquons un définisseur intéressant pour les usages : « *torts de l'ancien régime* » avec des marques spécifiques

---

[229]. A5.A6 : « Celui qui rédige des feuilles périodiques. Il se prend d'ordinaire en mauvaise part : les critiques d'un folliculaire, un vil folliculaire. »

[230]. A5 : « Celui, celle qui aime sa patrie et qui cherche à lui être utile. »

[231]. Suppl. A5 : « Monument national destiné à recevoir les cendres des grands hommes en France ; à l'instar du Panthéon Romain, le temple de tous les Dieux, ou plutôt des Héros déifiés. »

A6 : « Panthéon est aussi le nom donné en France au monument national où l'on dépose les restes de ceux qui ont rendu de grands services à la patrie, qui l'ont illustrées. »

[232]. A5 : « Celui qui s'applique à l'étude des sciences et qui cherche à connoître les effets par leurs causes et par leurs principes. »

A6 : « Il signifie particulièrement celui qui s'applique à l'étude de l'homme moral et de la société, avec l'intention de répandre des vérités qui rendent ses semblables meilleurs et plus heureux. »

[233]. A5 : « Mot latin qui signifie, Je m'oppose, je m'empêche. »

Suppl. A5 : « Avant que la France se fût constituée en République, il y avait, relativement aux décrets du corps législatif, un droit de veto non absolu, mais suspensif qui étoit exercé par le Roi (Const. de 1791). »

permettant le retournement ironique ; la relative contient une idée supplémentaire.

« *Torts de l'ancien régime,* | *qu'on n'ose plus mettre en avant pour justifier le nouveau* ».

A5 donne : « Usage mauvais, excessif ou injuste de quelque chose. »

Buée relève la spécialisation révolutionnaire du mot pour désigner les erreurs de l'ancien régime. C'est, si l'on veut, la peinture fidèle du langage nouveau. Cependant, la fin ironique de l'article aboutit à un renversement des points de vue qui justifie l'ancien régime par la dénonciation du nouveau. L'expression, signalée comme conventionnelle, apparaît finalement comme inadéquate.

Révolution Françoise : « *Bouleversement qui s'est opéré, en 1789, dans les têtes de France et qui a fait de cette terre un vaste Bedlam*[234]. »

A6 : « Révolution se dit figurément du changement qui arrive dans les choses du monde, dans les opinions.
Il se dit, absolument, de la révolution politique la plus mémorable qui ait eu lieu dans un pays. En parlant de la France, celle de 1789. »

Ici, la déconstruction ironique est absolue. Le changement opéré par la Révolution n'est pas d'ordre politique mais mental. Les « *têtes de France* » sont atteintes par la folie : « *vaste Bedlam* ».

Vœux religieux : « *Vœux monastiques anticonstitutionnels.* »

A5 : « Vœux au pluriel se dit de la cérémonie de la profession solennelle de l'état religieux. »

Volontaires : « *Héros constitutionnels*. »

A5 : « Il signifie encore un homme de guerre, qui sert dans une armée sans y être obligé, et sans tirer aucune paye. »

Avec Adresse, le décalage avec l'Académie est important : dans A6, il y a deux acteurs alors que dans le Nouveau Dictionnaire un seul acteur est à la fois l'auteur du vœu et son récipiendaire.

Adresse : « *Vœu que l'Assemblée nationale, par ses faiseurs intimes, s'adresse à elle-même*. »

A6 : « Adresse se dit aussi d'un écrit ayant pour objet une demande, une adhésion, une félicitation, etc., présenté par un corps constitué, par une réunion de citoyens, soit au chef de l'Etat, soit à quelque autre autorité. »

De la liberté individuelle : « *Faculté de faire sans obstacle et sans crainte, tout ce qui n'est pas interdit par des loix ennemies de tout pouvoir arbitraire, par conséquent claires, stables, exemptes de partialité, protectrices de tous les droits, de tous les âges, et surtout garanties contre toute infraction*. »

---

234. Bedlam : le plus ancien des hôpitaux psychiatriques d'Angleterre, fondé en 1547 par Henri VIII.

Toutefois, on remarque dans les adverbiaux (*sans crainte*, *loix par conséquent claires*) et les qualifiants (*loix ennemies de tout pouvoir arbitraire*), des ajouts qui renvoient aux affrontements en cours.

De la liberté politique : « *C'est la liberté que possède une nation considérée comme un être unique*. »

Suppl. A5 : « En termes de droit, faculté de faire ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui, et d'être gouverné par des lois consenties, émanées de la volonté générale ou de ses Représentans. »

A6 :liberté politique : « ou simplement Liberté, jouissance des droits politiques que la constitution de certains pays accorde à chaque citoyen. »

liberté individuelle : « Droit que chaque citoyen a de n'être privé de la liberté de sa personne que dans les cas prévus et selon les formes déterminées par la loi. »

Pouvoir exécutif : « *Deux pouvoirs exécutifs : l'un constitutionnel est entre les mains du roi qui n'exécute rien ; l'autre réel est entre les mains des citoyens actifs dits sans-culottes, qui exécutent tout.* »

Ici, Buée opère un jeu de mot assez atroce sur *exécuter*.

« *Le pouvoir exécutif est celui qui doit faire exécuter les loix par tous les membres de sa nation et les traités par toutes les nations étrangères.* »

A5 : « Pouvoir signifie aussi Droit, faculté d'agir pour un autre en vertu de l'ordre et du mandement qu'on en a reçus, soit de bouche, soit par écrit. »

Suppl. A5 : Pouvoir exécutif : « Par la Const. de 1791, le Pouvoir exécutif suprême fut déclaré résider exclusivement dans la main du Roi. Celle de 1793 en chargeoit un conseil exécutif de 84 membres choisis par le Corps législatif, sur une liste formée dans les Départemens. »

Poussé à bout, le définisseur n'est plus qu'un support pour la chute. Certaines définitions emploient des termes génériques, des définisseurs désinvoltes comme « chose ». Par exemple, « amnistie » au lieu de « pardon que le souverain accorde » devient « *chose doublement utile aux amis de la constitution* ». Le « genre » n'est pas cerné. Seule la chute intéresse Buée : insinuer que les amis de la constitution ont commis des crimes (« *Elle a ouvert les prisons* »).

7. Les définitions aphorismes

Parfois l'aphorisme supplée à la définition. Par exemple, « *La constitution est un édifice dont les mœurs sont les fondemens* » à l'entrée Constitution :

$$\left.\frac{\text{constitution}}{\text{moeurs}}\right\} \Leftrightarrow \left\{\frac{\text{é difice}}{\text{fondemens}}\right.$$

« *Une élection est un jugement, le plus difficile des jugemens* » à l'entrée Election ; « *Les mœurs sont le supplément des loix civiles* » à l'entrée Mœurs.

8. Les particularités énonciatives

- Tantôt l'auteur glisse une profession de foi, avec mise en valeur du « Je » : « *je ne suis pas citoyen actif* » à l'entrée Citoyen actif.

- Tantôt il adopte, au contraire, une tournure très impersonnelle :

Pour + infinitif + il faut . C'est le cas des entrées :

Souveraineté de la nation : « *Pour considérer la nation comme souveraine, il faut la considérer comme individu ; individu métaphysique ; par conséquent souveraineté métaphysique.* »

Stabilité des loix : « *Pour être libre, il faut, ou que les loix me conviennent, ou que je puisse les changer.* »

On + devoir-donner trouver-ne pas entreprendre-savoir-connaître-ne pas oser dans les entrées suivantes:

Ci-devant : « *Nom qu'on donne à tout ce qui existoit*. »

Abus : « *Torts de l'ancien régime,* **|** *qu'on n'ose plus mettre en avant pour justifier le nouveau* »

Couleurs de la nation : « *On connoît la puissance des signes*. »

Députation : « *On sait ce que c'est*. »

Nation : « *On n'entreprendra pas [de définir ce terme]... il faut exclure des données, la noblesse, le clergé, la magistrature, les propriétaires, et tous autres compris sous la dénomination aristocratique d'honnêtes gens.* »

Municipalité : « *On trouvoit l'administration de la France trop vigoureuse... on y a lâché quarante-quatre mille municipalités*. »

Réfractaires : « *C'est le nom qu'on donne aux prêtres qui n'ont refusé le serment que pour obéir à toutes les loix.* »

Stabilité des loix : « *Ce qu'on doit au peuple, ce n'est donc pas qu'il ait le pouvoir de faire lui-même ses loix, mais l'assurance de garder celles qu'il a.* »

- Les définitions permettent aussi de repérer l'origine énonciative du mot :

  - *Maintenir la constitution* : « *Terme de jacobinière* ».
  - *Réfractaires* : « *C'est le nom qu'on donne aux prêtres qui n'ont refusé le serment que pour obéir à toutes les loix. M. Perlet les appelle parjures* ».

- La définition devinette :

Insurrection : « *Quel est le quatrième des droits naturels et imprescriptibles de l'homme ?* »

La réponse est contenue dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, article II. C'est la résistance à l'oppression que Buée traduit par *Insurrection*. Ce n'est qu'ensuite qu'il

nous donne de façon ironique « sa » définition : « *le plus saint des devoirs* ». Par un retournement, *droits de l'homme* devient *devoir de piller, brûler, massacrer*. Au passage, par le jeu des questions-réponses, il dénature la Déclaration des droits de l'homme.

> A5 : « Soulèvement contre le gouvernement. Ceux qui emploient cette expression, y attachent une idée de droit et de justice. »
>
> Suppl. A5 : « Action de s'insurger. L'usage de ce mot, borné d'abord à la Pologne, s'est étendu depuis aux colonies Angloises, et successivement à la France, etc. »

Conclusion : En définitive, le Nouveau Dictionnaire n'a rien à voir avec les définitions classiques mais il attire l'attention du lexicologue sur l'importance de la coupure ancien / nouveau régime par la spécialisation de certains mots dans la dévalorisation de l'ancien régime (*Abus* est défini comme « *torts de l'ancien régime* ») et par l'entrée de mots avec des acceptions nouvelles, propres au nouveau régime comme *Couleurs de la nation*, *Jureurs*, *Ci-devant*, *Décatholiciser*. Certes, le texte se donne l'apparence d'un travail lexicographique. Notons, pourtant, que 12 fois ce qui fait office de définisseur générique est *terme* (Aisance, Assignats, Fanatisme, Jureurs, Logique, Maintenir la constitution, Mœurs, Motion, Roi, Sans-culottes, Séparation des pouvoirs, Serment), 3 fois « mot » (Décatholiciser, Esclavage, Propriétés), 2 fois « nom » (Ci-devant, Réfractaires) et une fois une forme approchante, « arrangement de syllabes » qui signale ironiquement un mot dénué de sens (Aristocrates). C'est-à-dire que Buée ne s'est pas donné la peine de cerner avec exactitude le genre. Il a adopté une sorte de définisseur générique ; puisque, de toute entrée, on peut dire que c'est un terme.

Pour récapituler, on remarque qu'un bon tiers des termes sont posés comme ne pouvant donner lieu à définition et que, pour un autre groupe important, le désinvolte « *terme qui* » renvoie à l'usage perverti du mot.

Toutefois, les définitions de Buée présentent paradoxalement, sur ces deux points, un intérêt pour le lexicographe. Elles signalent les mots qui constituent des sortes de « points de fixation »[235] pour la thématique du langage à l'envers. Elles montrent aussi l'importance des couplages

---

235. S. Branca, dans son article de l'Information grammaticale, « Le Dictionnaire philosophique, de la rationalité du dictionnaire à l'allégorie de la fiction », mars 1995, utilise cette expression pour signifier les éléments sur lesquels se cristallise la controverse : « Voltaire peut ainsi thématiser la discussion en ne la faisant porter que sur les maillons faibles du discours critiqué, la remise en cause d'un fragment entraînant le lecteur à soupçonner la totalité des conceptions adverses. ».

dans l'exercice du discours politique. Lorsque, par exemple, à Propriété, on retrouve sous-entendu l'exercice du pouvoir exécutif, la définition montre comment le monde politique, vu par Buée, repose sur l'antithèse.

4.2.3. LES FAUSSES DEMONSTRATIONS

Une autre façon de détruire le discours de l'adversaire est d'utiliser les techniques de l'argumentation, type de discours qu'on peut observer au niveau du paragraphe, dans les récits, dans des descriptions comme dans des plaidoyers.

Traditionnellement on s'intéresse aux procédés d'articulation de telles séquences. O. Ducrot a défini ainsi la mise en séquence des arguments :

> « *Leur objet est soit de démontrer, soit de réfuter une thèse. Pour ce faire, ils partent de prémisses, pas toujours explicites d'ailleurs, censées incontestables, et ils essaient de montrer qu'on ne saurait admettre ces prémisses sans admettre aussi telle ou telle conclusion —la conclusion étant soit la thèse à démontrer, soit la négation de la thèse de leurs adversaires—. Et, pour passer des prémisses aux conclusions, ils utilisent diverses démarches argumentatives dont ils pensent qu'aucun homme sensé ne peut refuser de les accomplir..* »[236]

Dans Buée le cadre communicatif de l'argumentation est invariant. La visée du discours est persuasive. Aussi la forme argumentative suppose des connecteurs logiques : *car*, *donc*, *par conséquent*, *or*, *et puis, mais*, *d'ailleurs*, qui ont pour fonction de lier les énoncés auxquels ils assignent un rôle dans la structure argumentative. Elle suppose aussi des subordonnées circonstancielles de concession, de but…On lie ainsi forme et sens.

J.-M. Adam propose une approche cognitive. Dans ses Eléments de linguistique textuelle, il analyse les formes de regroupement des propositions en les rattachant à quatre grands types fondamentaux de séquences textuelles. L'argumentation est un de ces types que J.-M. Adam définit au niveau de la séquence, du paragraphe. D'un point de vue qu'il appelle séquentiel, le fait qu'une proposition soit reliée par une relation de type argument / conclusion correspond à un type particulier d'enchaînement : une séquentialité locale argumentative. Il part de l'opération logique reliant entre elles deux assertions telles que l'une apparaisse comme un argument et l'autre comme une conclusion.

---

[236]. Oswald Ducrot, Les Echelles argumentatives, Minuit, 1980.

Mais une proposition n'est pas argument ou conclusion en soi mais en fonction du contexte : « *Tout dépend de sa place dans une suite séquentielle donnée et, de plus, elle ne fait sens qu'à l'occasion d'une énonciation particulière* »[237]. Le dispositif argumentatif suppose donc que l'on tienne compte du contexte. Dans l'exemple d'Assignats, nous observerons des articles exhibant les marques formelles de la causalité la plus rigoureuse; Buée, mathématicien par ailleurs, adopte le ton de la démonstration parodique pour cet article qui traite d'un problème de quantité. Il construit son argumentation autour de l'idée que les actes de langage de l'Assemblée nationale n'aboutissent pas. Il s'étend d'abord sur une prémisse indiscutable : le papier monnaie ne garde sa valeur que si la confiance est entière. Un des éléments de cette confiance est la possibilité constante d'échanger l'assignat contre une somme d'argent :

> « *Pour qu'un papier vaille la somme qu'il représente, il faut qu'avec ce papier on puisse à tout instant obtenir cette somme.*
> *Toutes ces assertions étoient, il y a trois ans, autant de vérités mathématiques. Elles ne le sont plus ;* »

Dans un première ligne argumentative (étiquetée 1°), les « faits » contredisent la valeur attribuée aux assignats.

> « *De-là le théorême suivant :*
> *Théorême.*
> *1°. Les Assignats perdent.*
> *2°. Les Assignats ne perdent pas.*
> *Démonstration.*
> *Ils perdent. On vient de le démontrer.*
> *Ils ne perdent pas ; car…* »

Pour le gouvernement et ses partisans (2°), les assignats ne perdent pas ce qui est radicalement opposé aux « faits » mais qui correspond au pouvoir magique attribué au langage.

> « *L'Assemblée nationale a déclaré la banqueroute infame.*
> *Donc elle n'a fait aucune espèce de banqueroute.*
> *Donc elle a payé ses dettes scrupuleusement.*
> *Donc les assignats avec lesquelles elle les a payé, ont la valeur de l'argent qu'elle devoit*
> *Donc les assignats ne perdent pas. Ce qu'il falloit démontrer.* »

Une déclaration est rappelée comme si elle suffisait à agir sur la réalité. Elle est encore soulignée par *aucune* dans « *aucune espèce de banqueroute…* ». Même si le lecteur acceptait le décalage entre les propositions parole / fait, l'opposition des deux conclusions oblige à

[237]. Jean-Michel Adam, Eléments de linguistique textuelle, Mandaga, 1990, p. 42.

revenir sur l'écart entre l'enchaînement formel et la contradiction faits / discours.

Dans cet article Assignats, Buée argumente de façon ironique, un peu lourde, soulignant la contradiction de la machine langagière qui tourne à vide par :

– l'anaphore rhétorique qui porte sur des connecteurs logiques (*Donc elle n'a fait… Donc elle a payé... Donc les assignats... Donc les assignats*...) ou sur des mots subordonnants (*Pour qu'un papier... Pour qu'on puisse... Pour que ce fonds...Pour que ni lui ni personne*...). Les répétitions servent l'argumentation car elles assurent « la continuité locale de toute séquence linguistique »[238]. Elles devraient permettre la progression et la cohérence. Ici, elles soulignent le caractère dérisoire du discours adverse.

– des marqueurs d'univers de discours. Des connecteurs comme *en conséquence*, *donc*, *mais*, permettent parfois des effets polyphoniques. Ici ce n'est pas la voix de l'auteur mais celle des Révolutionnaires qui prend en charge l'enchaînement argumentatif : « *Donc elle n'a fait aucune espèce de banqueroute*. », pour répondre à la déclaration de l'Assemblée nationale qui a déclaré « *la banqueroute infâmante*. »

– la segmentation. Les marqueurs soulignent le plan du texte et facilitent la lecture (*premièrement, secondement*) :

> « *Il faut premièrement que ni lui* [le payeur]*, ni personne ne puisse être le plus fort ; secondement, que le papier dont on est porteur ne puisse jamais être contrefait.* »

Au total, l'article Assignats montre bien comment Buée oppose ces liens formels aux relations logiques absurdes sous-jacentes.

4.2.4. LES ANECDOTES ET LES DEVINETTES

4.2.4.1. Les anecdotes

L'anecdote est une séquence narrative qui n'intervient dans le texte de Buée que pour sa fonction polémique. On a à faire ici à un jeu pour lettrés. Tout comme dans le Dictionnaire philosophique de Voltaire, l'anecdote est un prétexte à divertissement. B. Schlieber-Lange voit dans les anecdotes un des traits des dictionnaires révolutionnaires :« *Les anecdotes se substituent aux citations ; elles se rapprochent parfois des* « *tableaux* », *genre littéraire et principe*

[238]. J.M. Adam, op. cit. , p. 52.

iconographique à la fois. En plus ce caractère narratif et dialogique est dû aux buts pédagogiques : les livres élémentaires devaient atteindre un public qui était encore enraciné dans l'oralité. »[239].

Cependant, dans le Nouveau Dictionnaire, l'interprétation polémique l'emporte. L'anecdote s'interpose entre le polémiste et ses adversaires. Mais elle porte sur un autre domaine que le terrain de sa critique. Le sens se révèle pourtant de lui-même sans qu'il soit besoin de l'appuyer d'une interprétation. Certes, l'auteur n'utilise pas les données de l'anecdote comme argument mais l'idée subsiste dans l'esprit du lecteur. L'anecdote remplit, seule, sa fonction persuasive : l'attaque a été portée et la thèse de l'auteur implicitement exprimée.

Prenons trois exemples dans Buée :

- A l'article Constitution françoise

  « *On disputoit dans une société sur le nom à donner à la nouvelle constitution. L'un disoit qu'il falloit l'appeler constitution anarchique, et il le prouvoit, parce que, dans cette constitution, tout le monde exécute, excepté le pouvoir exécutif. Un autre soutenoit qu'il falloit l'appeler constitution tyrannique, et il le prouvoit, parce que, dans cette constitution, le corps législatif attire à lui tous les pouvoirs. La dispute s'échauffoit : quelqu'un qui avoit l'esprit conciliant dit : messieurs, il y a un moyen de vous accorder ; appelez-la constitution tyrannico-anarchique.* »

La structure narrative est signalée :

- par la présence de personnages : « *une société* » où des intervenants prennent la parole à tour de rôle.
- par les temps : l'imparfait, temps de l'arrière-plan, des personnages qui agissent mais dans leur déroulement temporel : « disputoit », « disoit », « soutenoit », « prouvoit », « s'échauffoit » ; le passé simple, temps du premier plan, de l'événement à raconter : « *dit* ».
- par la progression narrative qui suit un ordre logique : à partir d'un sujet de discussion dans un groupe de personnes, ici la constitution, « *on disputoit* ». Des échanges verbaux ont lieu : « *l'un disoit* », « *un autre soutenoit* ». Le ton monte : « *la dispute s'échauffoit* ». La narration s'achève par une chute ironique : « *constitution tyranno-anarchique* ». L'expression doublement injurieuse pour le régime révolutionnaire est lâchée sans que l'auteur l'ait reprise explicitement à son compte, ni qu'il ait eu

[239]. Brigitte Schlieber-Lange, Tu parles le vieux langage-Le Dictionnaire Républicain et Révolutionnaire de Rodoni, citoyen de Genève, Langue et Révolution, LINX, 1987, Paris.

besoin d'insister sur ce qu'il pensait des propositions des personnages de son récit.

- Un deuxième exemple est celui de l'anecdote situé dans le milieu populaire à la fin de l'article Couleurs de la Nation : la marchande de modes et le rentier commentent le choix des couleurs nationales. L'aspect dialogique introduit une variante dans le genre de l'anecdote. Ici un événement historique sert de cadre à l'apologue. En effet le 21 septembre 1790, l'Assemblée décrète que le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge sera le drapeau national et sera substitué au drapeau blanc. Buée se saisit de l'événement pour déprécier le symbole au moyen d'une anecdote :

> « *Cependant tout le monde n'aime pas les trois couleurs. Une marchande de modes, entr'autres, pardonnoit volontiers à nos constituans d'avoir oublié les principes de la religion, dans la constitution du clergé, ceux de la logique, dans la constitution du royaume, et ceux de la probité, dans presque toutes leurs opérations ; mais ce qu'elle ne pouvoit leur pardonner, c'étoit d'avoir oublié les principes du goût, dans leurs assortimens de rubans. Pourquoi ne jamais consulter ?...*
>
> *Un rentier alarmé disoit que, dans tout cet assortiment de couleurs, on avoit oublié une chose, c'étoit de faire le bonnet de la liberté de couleur verte.*
>
> *Il vouloit aussi que, dans les trois couleurs, on substituât le verd au blanc qui est une couleur d'aristocrate. Il prétendoit que ce verd, jurant avec le bleu, seroit un emblême de l'état actuel de la France.* »

On retrouve le schéma du genre : la progression suit l'ordre chronologique de la conversation (« *une marchande pardonnoit* », « *elle ne pouvoit* », « *un rentier disoit* », « *il vouloit* », « *il prétendoit* ») ; les temps de la narration (imparfait: *prétendoit*…) situent les personnages, leur point de vue, leur état psychologique.

Buée met en scène la marchande de mode et le rentier pour faire rire, puisque le nouveau régime est évalué par rapport à une pure question de mode ! Mais en même temps, les *couleurs* qui jurent sont un emblème du monde renversé. L'habileté consiste donc ici à faire tenir, par des personnages issus du peuple, des propos subversifs pour le nouveau régime, sans que cela paraisse. Là encore, l'auteur se garde bien d'expliciter les données polémiques suggérées par le récit.

- A l'article Décatholiciser la France, l'anecdote veut montrer que la croyance en Dieu est aussi affaire de vie sociale, que les hommes ont besoin d'être menacés de châtiments dans l'au-delà. Pour se faire entendre dans un domaine aussi abstrait, Buée use à nouveau d'un petit récit pour frapper l'imagination du lecteur :

> « *Les hommes en société sont comme les petits Nègres du royaume de Juida, quand on les punit. On les attache deux à deux à un cerceau ; on les arme chacun d'un fouet, et on leur ordonne de s'en frapper alternativement. Nos petits drôles, comme on le pense bien, conviennent entre eux de se ménager. Les premiers coups ne sont que des caresses. Mais il échappe une saillie à l'un des deux : il applique à son camarade un coup un peu sec. Le camarade ne veut point être en reste : si je ne le corrige pas, il m'étrillera. Et, de plus fort en plus fort, ils finissent toujours par se déchirer. Si on promettoit une forte récompense à celui qui ménageroit son camarade, et une forte punition à celui qui lui feroit porter des marques de ses coups, certainement ils ne se feroient point de mal.* »

Cette fois, l'anecdote comprend deux parties : le récit et la morale.

Le récit met en scène deux petits nègres condamnés à se frapper. Le temps de la narration est le présent de l'indicatif. La progression narrative suit l'ordre causal : « on les punit », « on les attache », « on les arme », « on leur ordonne », « ils conviennent », « il échappe », « il applique », « ne veut », « ils finissent ». La morale, elle, conclut l'anecdote au conditionnel. La rupture temporelle et l'hypothèse ramènent à l'actualité. Ici l'argument est implicite : le comportement des Nègres est significatif de celui des hommes en général. Un récit concret que le lecteur n'a pas de raison de mettre en doute renforce la règle que Buée veut promouvoir : les Français ont besoin du culte catholique. L'idée est passée sans avoir à la démontrer.

On aperçoit bien que l'introduction de ces anecdotes dépasse l'objectif didactique. Buée ne cherche pas tant à éclairer, expliquer qu'à faire sourire, en attribuant aux hommes une identité inattendue. Le recours au développement narratif lui permet de chercher les justifications de ses critiques dans la vie du monde : c'est concret, c'est vécu. Le monde témoigne pour lui. Le polémiste a partagé sa responsabilité.

4.2.4.2. Les devinettes

Il s'agit là d'un sous-genre bien en place. Le jeu rhétorique consiste à présenter au lecteur un masquage de la réalité par l'intermédiaire de l'analogie, sous forme soit d'expressions, soit de petites séquences narratives. Ce procédé a l'avantage de glisser un discours sérieux, édifiant, sous une couverture plaisante à lire. Il s'oppose en outre à l'article du dictionnaire classique. On peut distinguer deux cas :

■ le cas où le discours polémique vise surtout « L'Autre » que l'on disqualifie en assimilant sa personne à des réalités ridicules, surtout des animaux (insectes, animaux enragés, bestiaux). les Révolutionnaires prennent l'habit de « *l'architecte* », des « *faiseurs de feuilles à deux*

sous », de « *misérables barbouilleurs de papier* », d'« *insectes* », d'« *animaux enragés* », d'« *animal bipède* ». La devinette repose sur l'équivoque entretenue par la métaphore in absentia ou la périphrase combinée à la métaphore. Il s'agit de devinettes transparentes que trouvera même un destinataire peu ingénieux. L'intérêt c'est que la connotation obtenue est fortement polémique, à cause du signifiant substitué à un mot banal, et même s'il s'agit d'images convenues de faible originalité. Buée use de la métaphore de la construction pour comparer les régimes politiques à des édifices. Par exemple, dans l'article Abus, l'« *ancien gouvernement* » est « *un bâtiment gothique* » où il se « *trouvait quelques lézardes ; mais le ciment qui en liait les pierres, s'étoit durci par vétusté*. »

■ le cas où l'analogie semble fonctionner de façon plus générale. L'objet du discours est assimilé à un domaine familier et les arguments portent sur le domaine connu. On transpose un objet concret dans un contexte abstrait. La lecture polémique est plus efficace.

- L'économique est rabattu sur l'artisanat : l'économie française qui est assimilée à une étoffe et les Révolutionnaires à des tailleurs :

> « *Il y avoit de l'étoffe et elle étoit bonne, mais mal taillée ; c'étoit dans sa coupe seulement que se trouvoit le défaut... L'étoffe est donc perdue, grace à une foule de tailleurs mal-adroits et fripons...* »
>
> art. Déficit

- Le culturel est rabattu sur l'alimentaire : le livre devient une denrée nuisible s'il échappe au régime des censeurs :

> « *Supposons qu'il existe une denrée très-utile et dont l'usage soit très-commun ; qu'il soit très facile de falsifier cette denrée ; que quand elle l'est, elle devienne un poison pour le grand nombre, sur-tout dans certains climats ; qu'un homme adroit puisse cependant la sophistiquer de manière que la fraude soit très-difficile à découvrir...*
>
> *Il y a danger de part et d'autre. D'une part, danger très-pressant d'empoisonner tout un pays ; d'autre part, danger de priver les habitans de ce pays, de quelques préparations utiles de cette denrée, et d'en gêner le commerce. De quel côté le danger est-il le plus grand ? Il n'y a que d'avides marchands de cette denrée qui puissent être pour la liberté "indéfinie".* »
>
> art. Liberté de la Presse

La question devinette est pour le lecteur : de quel côté le danger est-il le plus grand ? On aperçoit la préoccupation de Buée : dénoncer l'usage pernicieux qui peut être fait du livre pour un homme adroit ou des marchands avides ; le risque étant soit d'empoisonner, de pervertir le pays par des idées dangereuses, soit de le détourner d'un bon usage espéré. Au-delà des mots, c'est le livre lui-même qui représente un danger.

- L'administratif est rabattu sur l'agriculture : l'organisation administrative qui est comparée à un champ de blé où on chasse les bestiaux :

> « *Dans certains cantons, quand le blé menace d'être trop touffu, on y lâche des bestiaux pour l'atténuer. Apparemment qu'on trouvoit l'administration de la France trop vigoureuse, qu'on y a lâché quarante-quatre mille municipalités.* » art. Municipalité

L'analogie est suggérée par le verbe *lâcher*, repris dans les deux exemples. Le lecteur doit deviner l'assimilation.

Ailleurs le jeu consiste aussi pour Buée à refuser la dénomination :

- soit pour faire entendre une divergence sur le sens à donner aux mots. On fait assumer au lecteur la définition négative de démocrate.

> « *Je dirois bien ce que c'est, mais je prie qu'on ne me le demande pas.* » art. Démocrate

Buée insinue la réponse : il est trop dangereux pour sa sécurité de répondre à la question. La réponse serait évidemment très péjorative.

- soit Buée discute non la dénomination, mais les motifs : pourquoi faut-il plus de corps ?

> « *Il ne faut plus de corps. Axiôme de circonstance.*
> *Mais pourquoi ne faut-il plus de corps ?*
> *Oh ! c'est là le mystère.* » art. Corps

L'adversaire lui-même ne sait pas ce qui motive son action. Il détruit sans projet précis.

Le Nouveau Dictionnaire emprunte donc des formes textuelles propres. Ici, la polémique prend l'allure d'un pseudo-dictionnaire. Enfin, c'est que l'aspect historique importe à l'analyse rhétorique. Par exemple, l'héritage du Dictionnaire philosophique de Voltaire et de ceux qui l'ont précédé, ainsi que leur succès, expliquent la forme choisie par Buée. De même, le débat sur l'abus des mots conditionne, en grande partie, le travail des définitions et nous renvoie aux formes de pensée de l'époque historique. Ainsi, notre étude, en faisant une place importante aux formes, s'éloigne des catégories énonciatives strictes de C. Kerbrat-Orecchioni sur le discours polémique.

4.3. L'ENONCIATION

Toute énonciation suppose un locuteur, un allocutaire, une mise en place, dans le temps, à un moment déterminé et dans l'espace, à un endroit déterminé. La description de l'échange linguistique qui en résulte

amène à cerner les embrayeurs liés à la catégorie de la personne (Je-Tu ; Nous-Vous). Cependant les pronoms de la non-personne (c'est-à-dire de la 3e, ils-il) en tant qu'ils renvoient au monde extérieur sont sous-jacents au « Je » et au « nous ».

Il nous reste donc à examiner ce qui dans le texte de Buée ressortit aux manifestations d'un locuteur polémiste et qui permet de repérer les éléments précis de la situation d'énonciation. Ce sont aussi bien les utilisations du lexique, que les marques graphiques, que les emplois des pronoms personnels, des modalités ou du présent de l'indicatif ; tous ces signes qui nous situent dans une communication conflictuelle que Buée entretient avec ses adversaires.

4.3.1. LA VOIX SINCERE DU POLEMISTE

Dans un texte polémique qui simule un discours oral, pour intéresser le lecteur au débat, l'étude de l'énonciation passe aussi par l'étude des déictiques, qui réfléchissent la situation, et notamment par les pronoms personnels d'emploi déictique.

Dans le Nouveau Dictionnaire, le relevé des fréquences d'utilisation des pronoms personnels met en évidence une situation originale : un discours mené à la première personne qui décrit « l'autre » désigné par la troisième. On obtient les chiffres suivants :

- Pronoms de la première personne :
  - Je, me, moi : 358 fréquences
  - Nous : 107 fréquences
- Pronoms de la deuxième personne :
  - Tu, te : 15 fréquences
  - Vous : 97 fréquences
- Pronoms de la troisième personne :
  - Il, elle : 491 fréquences
  - Ils, elles, eux : 374 fréquences
- Pronom personnel indéfini :
  - On : 348 fréquences

Nous avons déjà souligné la fréquence élevée de « Je » (et des formes fléchies) par lequel Buée s'énonce comme sujet de son discours. Le sujet de l'énoncé coïncide avec le sujet de l'énonciation. Le « Je » est à la fois la personne qui parle et la personne de qui il est parlé « Je »

désigne celui qui parle et implique en même temps un énoncé sur le compte de « Je » : disant « Je », je ne puis pas parler de moi. »[240]

Traitant de « *l'instrument de communication* » qu'est le langage, E. Benveniste remarque :

> « *C'est dans et par le langage que l'homme se constitue comme sujet ; parce que le langage seul fonde en réalité, dans sa réalité qui est celle de l'être, le concept d'* « *ego* ». *La subjectivité dont nous traitons ici est la capacité du locuteur à se poser comme* « *sujet* ». *Elle se définit, non par le sentiment que chacun éprouve d'être lui-même mais comme l'unité psychique qui transcende la totalité des expériences vécues qu'elle assemble, et qui assure la permanence de la conscience. Or... cette subjectivité... n'est que l'émergence dans l'être d'une propriété fondamentale du langage. Est* « *ego* » *qui* <u>*dit*</u> « *ego* ». »[241]

Benveniste pose alors le problème de ce à quoi renvoient les pronoms personnels et ce qui nous intéresse ici, le « Je » :

> « *Il n'y a pas de concept* « *Je* » *englobant tous les* <u>*Je*</u> *qui s'énoncent à tout instant dans les bouches de tous les locuteurs, au sens où il y a un concept* « *arbre* » *auquel se ramènent tous les emplois individuels de arbre. Le* « *Je* » *ne dénomme donc aucune entité lexicale. Peut-on dire alors que* <u>*je*</u> *se réfère à un individu particulier ? Si cela était, ce serait une contradiction permanente admise dans le langage, et l'anarchie dans la pratique : comment le même terme pourrait-il se rapporter indifféremment à n'importe quel individu et en même temps l'identifier dans sa particularité ? On est en présence d'une classe de mots, les* « *pronoms personnels* », *qui échappent au statut de tous les autres signes du langage.*
>
> *A quoi donc* <u>*Je*</u> *se réfère-t-il ? A quelque chose de très singulier, qui est exclusivement linguistique :* <u>*Je*</u> *se réfère à l'acte de discours individuel où il est prononcé, et il en désigne le locuteur. C'est un terme qui ne peut être identifié que dans ce que nous avons appelé ailleurs une instance de discours, et qui n'a de référence qu'actuelle. La réalité à laquelle il renvoie est la réalité du discours. C'est dans l'instance de discours où* <u>*je*</u> *désigne le locuteur que celui-ci s'énonce comme* « *sujet* ». »[242]

Cette position subjective fait de « Je » le support des énoncés : tantôt témoin, tantôt imprécateur. C'est ce sujet de l'énonciation que Catherine Kerbrat-Orecchioni décrit comme « un objet complexe, autonome et déterminé tout à la fois, où se combinent des caractérisations tout à la fois individuelles, sociales et universelles, où convergent des discours hétérogènes et diffus, qui dérivent de ses structures conscientes et inconscientes, de sa culture intertextuelle, de son savoir référentiel, de son rôle social... Ce n'est pas un sujet libre,

---

[240]. E. Benveniste, <u>Problèmes de linguistique générale</u>, <u>L'homme dans la langue</u>, Tel Gallimard, 1966, p. 228.

[241]. E. Benveniste, op. cit. , p.228.

[242]. Ibid., pp. 261-262.

source des signifiés et maître des signifiants, qui mettrait en forme un programme sémantique librement choisi ; mais un sujet assujetti à des contraintes de nature variable (« psy », idéologiques, sociales, culturelles), qui viennent fortement conditionner ses réflexes discursifs. » [243] .

Cependant, si l'on dépasse le débat sur le concept du sujet de l'énonciation, il est difficilement contestable que l'initiative du choix décisif du « germe vital de l'œuvre » appartient à l'auteur. Aussi interpréter le « Je » du Nouveau Dictionnaire, c'est tenir compte de toutes ces nuances intertextuelles.

Dans la Préface, Buée situe son texte et précise ses intentions :

« *Définir des termes, éclaircir des idées, et sur-tout prouver que, point de mœurs, point de liberté, tel est le dessein de l'Auteur.* »

Il se réfère au modèle du savoir lexicographique de l'activité scientifique partagée. Toutefois, cette entrée en matière masque la présence constante de l'énonciateur. Le dictionnaire de Buée est envahi par le « Je » de l'auteur. Nous incluons sous ce terme les possessifs « qui amalgament en surface un article défini et un pronom personnel en position de complément du nom »[244]. Les marques sont cependant ambiguës ; « Je » renvoyant tantôt au seul Buée, tantôt à une personne plus amplifiée, tantôt même, quand il s'agit de discours rapporté, à l'adversaire que l'on combat ou encore à un auditoire plus neutre. Il correspond surtout à des postures variées.

4.3.1.1. Le « Je » des propos rapportés en discours direct et de la mise en scène parodique de l'adversaire

Nous mettons à part ce premier groupe. Dans quelques exemples Buée cite des paroles qu'il ne reprend pas à son compte :

« *Quelqu'un disoit, je voudrois voir la constitution en vigueur* » [2] art. Constitution

« *Et la constitution ? dira la mère. Je veux que mon fils sache la constitution. Monsieur, enseignez-vous la constitution ? --- Madame, j'en serois bien fâché* » art. Education

Il arrive, dans le cours du texte, qu'il feigne d'être un révolutionnaire. Ces énoncés obligent à prendre en compte la parodie. Les symptômes linguistiques sont très variés. Ce peut être le choix d'une proposition conditionnelle (si + imparfait… conditionnel) :

- « *Si j'étois citoyen actif, je posséderois une partie du pouvoir qui gouverne la France...* » art. Citoyen actif

---

[243]. Catherine Kerbrat-Orecchioni, L'Enonciation, De la Subjectivité dans le langage, Paris, 1980, p. 178.

[244]. Catherine Kerbrat-Orecchioni, op. cit. , p. 40.

- « *Si je voulois imiter leur style et en donner une idée, je dirois, qu'ils écrivent avec la pointe d'un poignard, à la lueur des torches que leur tiennent les furies...* » art. Folliculaires

Ce peut être une marque lexicale, « *Faire des châteaux en Espagne* » :

- « *Un jour (c'étoit dans ma première jeunesse) l'esprit échauffé par la lecture de je ne sais quel livre philosophique, je me suis mis à faire des châteaux en Espagne. Je me disois : pour être libre, il faut, ou que les loix me conviennent, ou que je puisse les changer... Là dessus, je me fais législateur.* » art. Stabilité des loix

ou le simple sentiment d'une discordance entre le vocabulaire péjoratif et l'emploi de « Je » : *abattre*, *faire main basse* :

« *Je commence donc par tout abattre. Je fais main basse sur le roi, sur le clergé, sur la noblesse, sur les parlemens.* » art. Stabilité des loix

Dans ce dernier scénario, Buée adopte la personnalité d'un révolutionnaire pour, en fait, dévaloriser son comportement. « *Je me fais* » suppose qu'il a pris l'identité d'un législateur sans en avoir les compétences et les exigences morales : « *me conviennent* », « *tout abattre* », « *faire main basse* », éclairent sur la corruption du personnage.

Dans tous les cas, Buée intègre sous le masque de « Je » le discours de l'autre. Mais il le rejette dans le temps même où il lui donne vie. L'objet de la mise en scène est une caricature.

4.3.1.2. Le « Je » témoin

Pour les énoncés qui suivent, « Je » et le pamphlétaire se correspondent mais Buée peut occuper beaucoup de rôles. Parfois, il est tout simplement témoin. Il rapporte à la 1ère personne des faits dont il a été témoin. Il formule ainsi une anecdote qui a le mérite d'être plus crédible car de première source :

- « *J'assiste à une séance de l'assemblée législative, et, au milieu du bruit infernal qui s'y fait, je m'approche d'un des sept cent quarante-cinq législateurs, au moment où il va opiner, par assis ou levé, sur une loi nouvelle, et je lui dis : sûrement, monsieur, vous connoissez, dans tous ses détails la loi proposée...* » art. Pouvoirs
- « *J'allai un jour à la pipée ; on m'y avoit promis bien du plaisir. J'avois un compagnon qui contrefaisoit parfaitement le cri de la chouette. Quand, après avoir disposé nos gluaux et nous être renfermés dans notre guérite, j'entendis, aux cris de la prétendue chouette, les oiseaux de toute espèce s'appeller d'une demie-lieue à la ronde, s'approcher peu à peu, s'exciter les uns les autres au combat, contre l'ennemi commun le sentiment que j'éprouvois n'étoit nullement celui du plaisir.* » art. Peuple
- « *Aux environs de Paris, près Gentilly, est un château dont les dehors sont très-apparens. J'eus, une fois dans ma vie, la curiosité d'en visiter l'intérieur... l'assemblage des êtres que j'ai vu au château de*

Bicêtre, se retrace vivement à mon imagination, toutes les fois qu'on prononce devant moi le mot nation. » art. Nation

Ces manifestations de subjectivité de l'auteur participent à la tonalité passionnelle du texte.

4.3.1.3. Le « Je » de l'auteur

Parfois « Je » se combine avec des verbes d'opérations intellectuelles ou d'énonciation. En effet, si certaines formes verbales présentent la description d'une action qu'on peut attribuer « *respectivement et de manière identique à « je », à « tu », à « il »* »[245], il en est d'autres qui « *échappent à cette permanence du sens dans le changement des personnes* » et qui « *dénotent des dispositions ou des opérations mentales* ».

Par exemple, à l'article Décatholiciser, Buée affirme : « *Je n'accuse personne* ». Par contre, quand à l'article Liberté, il déclare : « *Je crains bien que les mœurs françoises ne soient plus alliables avec la liberté, que le mercure ne l'est avec le fer* », il ne décrit pas une impression. « *Je crains bien que* » est une modalisation. La véritable proposition, le fait asserté, est « *les mœurs françaises ne sont pas plus alliables avec la liberté que le mercure ne l'est avec le fer* ». « *Je crains bien que* » a introduit une énonciation subjective. Ces verbes d'opérations, associés à « Je », sont nombreux dans le texte. Il y a différents groupes : des déclaratifs et des verbes d'actes de langage tels que *dire*, *insister sur le mot*, *ajouter*, *gager* ; des verbes d'opérations intellectuelles : *savoir*, *venir à penser* ; des verbes de sentiments : *craindre*… Benveniste remarque à propos de ces verbes :

> « *On aura noté que tous les verbes cités*[246] *sont suivis de que et une proposition : celle-ci est le véritable énoncé, non la forme verbale personnelle qui la gouverne. Mais cette forme personnelle en revanche, est, si l'on peut dire, l'indicateur de subjectivité. Elle donne à l'assertion qui suit le contexte subjectif – doute, présomption, inférence – propre à caractériser l'attitude du locuteur vis-à-vis de l'énoncé qu'il profère. Cette manifestation de la subjectivité ne prend son relief qu'à la première personne.* »

Citons quelques exemples dans le Nouveau Dictionnaire [247]:

> « *Il est clair, dis-je, qu'une pareille monnoie ne vaut pas de l'argent.* » art. Assignats

où « Je » est un simple support de l'énonciation.

---

[245]. E. Benveniste, op. cit. , p. 263 et suivantes.

[246]. Les exemples de Benveniste s'appuient sur les verbes *supposer*, *présumer*, *conclure*.

[247]. C'est nous qui soulignons dans le texte de Buée.

« *En matière de religion, la puissance temporelle n'a de droit que sur la PUBLICITÉ .J'insiste sur le mot publicité, parce qu'il est sacramentel… J'ajoute que, sur la publicité même, la puissance temporelle n'a droit que de permettre, de protéger ou de prohiber ; mais non celui de régler.* »

art. Distinction des pouvoir

« *Mais si on reprochoit à ces mêmes électeurs de s'être chargés de leur rôle d'électeurs, pour remplir des places qui n'étoient pas vacantes, je ne vois pas trop ce qu'ils auroient à répondre de solide.* »

art. Electeurs

« *Ensuite, prenez-moi cent jureurs... vous reconnoîtrez dans presque tous, je le gage, que ce n'est pas leur faute, s'ils ont juré.* »art. Jureurs

« *Je crains bien que les mœurs françoises ne soient pas plus alliables avec la liberté, que le mercure ne l'est avec le fer.* »

« *Je sais qu'il restoit bien peu de christianisme en France ; mais il en restoit encore.* » art. Liberté

- « *Mon indignation s'allume, elle éclate malgré moi, quand je viens à penser que tout ce qu'il y a d'honnête en France gémit...* » art. Clubs
- « *Ces philosophes, je leur croyois au moins le cœur bon… Je ne voyois pas que leur métaphysique digne du onzième siècle, leur ardeur pour le proselytisme jointe à leur indifférence sur le choix des moyens, devoient en faire des êtres essentiellement malfaisans.* »

art. Philosophes

Ces formes verbales d'opération mentale à la 1ère personne permettent au « Je » de revendiquer la parole, de se poser comme un actant véritable du débat, de s'approprier les vérités énoncées (*je sais*, *je vois*), mais aussi dans certains cas de traduire le doute, la nuance (« *je ne vois pas* »).

Ailleurs, l'énonciation subjective résulte d'une simple appropriation du « Je » par le locuteur. On assiste à une augmentation de la tension créée par une expression violente, passionnée (= lexique - ponctuation). C'est le « Je » de l'être engagé :

« *Ces clubs... je voulois soutenir ce ton jusqu'à la fin : cela m'est impossible : mon indignation s'allume, elle éclate malgré moi, quand je viens à penser que tout ce qu'il y a d'honnête en France gémit, ou plutôt n'ose gémir, sous l'exécrable tyrannie de ce que cette terre a vomi d'hommes féroces.* » art. Clubs

Buée se présente comme un homme qui a épuisé toutes les ressources de la patience et de la tolérance et à qui on ne peut demander plus. Il est violent et sa passion se marque par le passage au « Je », au présent d'énonciation, au vocabulaire fort (*indignation*, *s'allume*, *éclate*, *gémir*, *exécrable*, *tyrannie*, *terre empoisonnée*, *vomir*, *hommes féroces*).

Les verbes décrivent les actions, les impressions du « Je » : par exemple, quand Buée prend parti dans la querelle du clergé réfractaire et du clergé assermenté :

– tantôt sur le ton du plaidoyer devant un tribunal :

« *Je n'ignore pas, et je réclame pour eux l'indulgence qu'on doit aux hommes, dans un tems de vertige.* » art Décatholiciser

« *Les esprits justes qui ne savent pas combien sont rares les têtes à idées nettes, disent... : il n'est pas possible que ceux qui l'ont prêté aient été de bonne foi.* [l' = le serment] *Je veux les réconcilier avec les jureurs...* » art. Jureurs

– tantôt sur le ton du réquisitoire (même accompagné d'une formule de dénégation) :

- « *Ciel ! quel démon les aveugle ! Détournons nos yeux de ces scènes d'horreur.... Je n'accuse personne ; les magistrats ne pouvoient rien...* » art. Décatholiciser

– par ailleurs, l'affectivité se lit de multiples façons :

« *J'ai examiné le décret en question. J'ai essayé d'en faire un autre, et d'y pousser encore plus loin la déraison et l'atrocité ; cela m'a été impossible.* » art. Décatholiciser

« *Ce n'est qu'aux personnes réfléchies que je m'adresse, et non aux grands enfans parens de ces marmots.* » art. Education

« *Mais le commerce de la librairie ? -- Je parle de mœurs, et vous me parlez de commerce !* » art. Insurrection

« *J'abjure mon erreur, et je n'épargnerai rien pour effacer la honte de m'y être laissé entraîner.* » art. Philosophes

« *Je déclare la guerre au dieu Voltaire. Je blasphêmerai désormais de tout mon pouvoir contre cette divinité de tréteaux.* » art. Panthéon François

« *Dites-le nous..... mais je n'achèverai pas. Je sens combien je suis au-dessous de mon sujet.* » (art. Mœurs)

– et le moi de l'énonciateur est mis en scène comme conscience, garante de la vérité de ce qui est avancé :

« *Jeune homme qui te targues de ta philosophie, je suis prêtre : frappe ; mais écoute. Le fanatisme est un mélange d'enthousiasme et de fureur. Celui qui en est atteint frappe et ne veut pas écouter.* » art. Fanatisme

Buée se pose en idéaliste, en Don Quichotte à la fois juste et courageux. A travers ces exemples, nous voyons que la polémique est liée à la spontanéité, qu'elle suppose la violence et la passion. De fait, on touche là une large utilisation du « Je » qui renvoie à Adrien-Quentin Buée, prêtre opposant à la Révolution, auteur du Nouveau Dictionnaire, dans un rôle quasi prophétique. Cette manifestation est rendue possible par le cadre du discours que se donne le texte.

En conclusion, le « Je » qui représente l'auteur, opposant contre-révolutionnaire, est très représenté et confirme le langage affectif de Buée.

4.3.1.4. Le « Je » dissimulé sous le « nous »

Rappelons également les 107 fréquences de « nous » qui peuvent se concevoir comme pronom « Je » amplifié dans la mesure où Buée

s'y inclut avec les contre-révolutionnaires et le clergé réfractaire. Avec « nous » cependant, Buée n'est plus qu'un porte-parole

Par exemple, quand à l'article Décatholiciser Buée évoque la constitution de l'Eglise catholique, il s'inclut dans le peuple chrétien qui vénère la parole de Dieu et s'indigne des persécutions :

> « *Constitution qui a suffi à son divin auteur, pour remplir, jusqu'à nos jours, la promesse qu'il nous a faite d'être avec nous jusqu'à la fin des siècles.* »
> « *Qu'elle nous parut grande cette religion ! Elle seule est capable d'inspirer cet héroïsme...* »
> « *Détournons nos yeux de ces scènes d'horreur...* »

Le « nous » représente parfois la nation contre-révolutionnaire dans son ensemble, les opposants à la Révolution :

> « *Notre état s'appelloit esclavage ; maintenant il s'appelle liberté. Nous y avons gagné comme ce grand seigneur, et nous sommes aussi fins que lui.* » art. Esclavage

4.3.2. LES MODALITES

Dans le Nouveau Dictionnaire, Buée prend le visage de l'homme passionné, pour rendre l'auditoire sensible à ses arguments, susciter en lui des émotions ou pathos : indignation, colère. Des marques de cet effet persuasif, de ce discours affectif apparaissent sous maints aspects.

L'analyse d'un énoncé permet de distinguer un dit (ou contenu propositionnel) et une modalité (point de vue du sujet parlant sur ce contenu). C Bally définit la modalité comme « *la forme linguistique d'un jugement intellectuel, d'un jugement affectif ou d'une volonté qu'un sujet pensant énonce à propos d'une perception ou d'une représentation de son esprit* »[248].

L'ensemble des manières de dire constitue l'expressivité et on ne peut concevoir un acte de langage d'où l'expressivité serait totalement absente. Enfin E. Benveniste précise :

> « *En tant que catégorie logique, la modalité comprend 1°) la possibilité, 2°) l'impossibilité, 3°) la nécessité.* »[249]

La modalité, c'est donc ce qui dénote l'attitude mentale du locuteur. On distingue généralement ;

■ les modalités d'énonciation qui exigent des relations entre protagonistes dans la communication. A ce titre, la phrase peut être déclarative, interrogative, impérative, exclamative.

---

[248]. C. Bally, Linguistique générale et Linguistique française, 1967.
[249]. E. Benveniste, op. cit. , tome 2, p. 187.

■ les modalités d'énoncés qui signalent « *la manière dont le locuteur situe l'énoncé par rapport à la vérité, la fausseté, la probabilité, la certitude, le vraisemblable, etc. (modalités logiques), ou par rapport à des jugements appréciatifs (l'heureux, le triste, l'utile, etc. , modalités appréciatives)* »[250].

Bien sûr, les marquages de la modalité recouvrent des phénomènes linguistiques divers qui vont du verbe (mode et catégorie), à l'ordre des mots, à l'emploi d'un adverbe modal et à l'intonation.

4.3.2.1. Les verbes modalisants

Dans le Nouveau Dictionnaire où l'engagement de l'auteur est très fort, toutes ces marques de modalités sont nombreuses et nous les avons déjà traitées, pour certaines. Rappelons l'importance de certains verbes à fonction modalisante : *pouvoir* (177), *devoir* (60), *vouloir* (79), *falloir* (75), *croire* (29), *paraître* (15), *sembler* (10). E. Benveniste a montré que ces formes verbales suivies de l'infinitif ont un statut de demi-auxiliaire, que les verbes modalisants par accident ont la même construction que les modalisants par excellence que sont *pouvoir* et *devoir*.

Les verbes modalisants introduisent soit des certitudes dans l'énoncé :

- Pouvoir :
  « *On peut dire qu'ils ont fait papier de tout.* » art. Assignats
  « *Quand leurs ennemis, non contens de leur avoir fait interdire le feu et l'eau, accumulent contr'eux toutes les calomnies, appellent sur eux tous les poignards, et après avoir plongé la France dans la misere, le sang et l'opprobre, les accusent d'être les seuls auteurs de tant de maux, c'est un civisme qu'on ne peut trop encourager.* »
  art. Fanatisme
- Devoir :
  « *Les penseurs accoutumés à s'élever jusqu'aux principes éternels qui régissent les hommes malgré eux, doivent rire de pitié...* »
  art. Ci-devant
  « *Tout homme doit avoir la liberté d'exercer le culte que lui prescrit sa conscience.* » art. Culte religieux
  « *Un législateur sage doit donc laisser là toute cette métaphysicaille.* »
  art. Droits de l'homme
  « *La raison doit se conduire avec les préjugés, comme Fabius avec Annibal.* » art. Noblesse
- Vouloir :
  « *Je ne suis pas citoyen actif. Je ne veux pas l'être.* »
  art. Citoyen actif

[250]. D. Maingueneau, Introduction à l'analyse du discours, Hachette Université, 1976.

« *Quand le législateur, en formant une constitution, veut toucher aux mœurs, alors la constitution d'un empire n'est pas seulement l'organisation des trois pouvoirs...* » art. Constitution

- Falloir :

« *Que feront les évêques ? Que feront les curés ? Que feront les autres prêtres ? Il faut empêcher tout concert entre eux.* »
art. Décatholiciser

« *Quand une seule personne réunit, en tout ou en partie, ces deux pouvoirs, il faut les distinguer aussi soigneusement dans cette personne, qu'en eux-mêmes.* » art. Distinction des pouvoirs

soit des nuances appréciatives sur la subjectivité des opinions :

- Croire :

« *Qu'on lance en France une vérité profonde qui ne puisse être saisie que par un penseur, tous les François voudront la ramasser ; tous croiront la saisir.* » art. Liberté de la Presse

« *Un tailleur est électeur. On lui dit : qui nommez-vous aujourd'hui pour député à l'assemblée nationale ? --- M. Trissot. -- Le connoissez-vous ? -- Non, mais il m'est recommandé par une de mes pratiques qui me paie bien. Je n'ai rien à lui refuser.*
Le pauvre homme croit bien faire. Il ne se doute pas de l'importance de son choix. » art. Elections

- Paraître :

« *Cette observation à laquelle je ne vois pas de replique, me paroît suffire pour apprécier tout ce qui s'est dit et fait relativement aux biens du clergé.* » art. Propriétés

- Sembler :

« *Si on reprochoit aux électeurs de notre nouveau clergé les choix étonnans qu'ils semblent avoir gagé de faire, ils pourroient répondre...* » art. Electeurs

« *Il me semble déja entendre le rire grêle des prêtres imberbes de ce nouveau confrère de Priape...* » art. Mœurs

4.3.2.2. « Il faut » et le « il » dit impersonnel

Une construction très présente chez Buée est celle où le verbe est précédé de « il » impersonnel dont nous avons répertorié 239 formes.

On retrouve dans Nouveau Dictionnaire des verbes de type introductif tels « *il y a*... », « *il faut*... », « *il s'agit*... », mais aussi des verbes personnels qui fonctionnent comme pivots verbaux dans des constructions impersonnelles : « *il est* », « *il alloit* », « *il doit* », « *il existe* », « *il fait* », « *il se forme* », « *il manque* », « *il reste* », « *il semble* », « *il suffit* », « *il se trouve* », « *il vaut* », « *il vient* ».

De fait, deux sujets d'analyse s'imposent : le choix du il impersonnel et les fréquences de il faut (82 au total avec les variations des temps).

- le « il » impersonnel

Il ne représente aucun être concret ou abstrait, aucune donnée de l'expérience. Il sert de support aux verbes qui ne se rattachent pas aux personnes désignées par « je », « tu », « il » personnel. Il symbolise l'attache de tout événement à l'univers dont il fait partie.

On distingue parmi les constructions impersonnelles deux types de verbes :

- ceux qui, dans les conditions d'usage normal, ne s'emploient que de façon impersonnelle comme les verbes météorologiques.
- ceux qui, verbes personnels, peuvent apparaître dans la construction impersonnelle. Ils sont suivis d'une expansion de caractère nominal : nom déterminé ou nom propre, pronom, infinitif, proposition complétive.

« *La tournure impersonnelle a l'avantage stylistique de souligner l'élément nominal, en lui conférant le statut de propos de l'énoncé.* »[251]

Si nous posons la question de savoir pourquoi l'auteur fait ce choix de l'impersonnel « il », nous pouvons y voir une valeur de vérité ajoutée à l'argumentation. Cette sobriété est une méthode pour servir la persuasion. Dans le cas de Buée, il suggère ainsi une transposition de l'assentiment général. La crédibilité de son discours en est augmentée. Il s'efface derrière une formulation où ce qui importe, c'est ce qui est dit sur l'univers.

Citons quelques exemples de ces constructions :

- A l'article Abus, ayant comparé l'ancien gouvernement à un bâtiment gothique qui aurait été abattu par des « architectes hostiles au style gothique », Buée conclut :

« *Il s'agit de le remplacer. Nous avons déjà un plan que ses auteurs disent superbe. Il ne nous manque plus que des matériaux pour l'exécuter.* »

La tournure impersonnelle évite de préciser à qui s'adresse la critique : « les matériaux nous font défaut par la faute des amis de la Révolution » ; et de plus elle met l'accent sur l'indispensable : « *les matériaux* ».

- Plus loin, l'article Assemblée nationale s'ouvre sur une phrase, elle aussi, impersonnelle : « *Il est dit dans la nouvelle constitution* ». On évite ainsi de rappeler qui en sont les auteurs.

---

[251]. Arrivé-Gadet-Galmiche, La Grammaire d'aujourd'hui, p. 322.

- Le même procédé est utilisé à l'article Ça ira. Le vague de la formulation permet d'éviter de nommer trop explicitement les Révolutionnaires qui, pour le coup, ne jouiront pas de la publicité de l'adversaire : leur existence est niée :

  « *Il s'agit seulement de changer les habitudes, les préjugés, les usages, les passions, les mœurs de vingt-cinq millions d'individus...* »

On est renseigné sur le programme sans pour autant subir la séduction de ses auteurs.

- L'article Constitution française offre le même cas de figure : l'effacement, la négation des adversaires :

  « *Le jour de la proclamation de la constitution, il a été élevé un ballon chargé d'emblêmes.* »

La présence du « il » laisse ignorer les auteurs.

- A l'article Décatholiciser, Buée avance prudemment :

  « *On sent qu'il ne seroit pas impossible que des avocats se trompassent en fait de religion.* »

C'est fait ! le doute est insinué même si la cible n'est pas nette et la phrase est très modalisée.

- De même, à propos du clergé remplaçant :

  « *Il ne peut offrir, en compensation, que cette tolérance si vantée (et si méconnue !) que cette douceur qu'il seroit honteux et barbare de refuser à un ennemi malheureux, quand il mériteroit son sort.* » art. Décatholiciser

La tournure impersonnelle permet d'estomper le véritable sujet, identifié ainsi par le lecteur.

On admet facilement le parti qu'un polémiste peut tirer de ces tournures : des apparences d'objectivité alors que le vocabulaire associé est très appréciatif et que l'identité de la cible est très largement effacée dans les énoncés. En même temps, l'objet de l'énoncé se trouve renforcé.

- Il faut

Avec ses 82 fréquences, dont 60 cas au présent de l'indicatif, le verbe falloir est fortement représenté. Ce verbe, qui marque l'obligation de façon impérative, ne s'emploie que sous la forme impersonnelle. « *Il est toujours suivi d'une expansion nominale qui prend, suivant le cas, la forme d'un syntagme nominal, d'un infinitif, d'une proposition complétive. Ces éléments ont pour trait commun de marquer l'objet de la nécessité signifiée par l'impersonnel*. »[252]. Nous observons dans notre texte ces cas d'expansions :

- Syntagme nominal

[252]. Arrivé-Gadet-Galmiche, La Grammaire d'aujourd'hui.

« *Il nous faut une religion.* » art. Roi

- Proposition complétive

  « *Pour qu'un papier vaille la somme qu'il représente, il faut qu'avec ce papier on puisse à tout instant obtenir cette somme.* » art. Assignats

  « *La constitution d'un empire est un édifice dont les mœurs sont les fondemens. Il faut que les fondemens aient la force de porter l'édifice.* » art. Constitution

- Infinitif

  « *Que feront les évêques ? Que feront les curés ? Que feront les autres prêtres ? Il faut empêcher tout concert entre eux.* »
  art. Décatholiciser

« Il faut », dans tous ces cas, sert à intégrer des arguments indispensables à la construction du raisonnement et qui n'appellent pas discussion. Mais « Il faut » c'est aussi la voix du moraliste qui condamne, vilipende, dicte un comportement ; on est dans la modalité impérative. Buée cherche à provoquer des réactions dans la réalité, à agir sur l'univers par l'argumentation. Il s'agit d'influer sur autrui. Tout en demeurant à l'extérieur du discours, il veut faire admettre un énoncé :

- « *Quand une seule personne réunit, en tout ou en partie, ces deux pouvoirs, il faut les distinguer aussi soigneusement dans cette personne, qu'en eux-mêmes.* » art. Distinction des pouvoirs
- « *Je tâche d'instruire un enfant à bien penser, à bien faire, et à savoir, même dans les occasions difficiles, obéir à toutes les loix. Pour cela, il ne faut point mettre dans sa tête des idées fausses, vagues, exagérées, incohérentes.* » art. Education
- « *La meilleure* méthode *possible ne peut résulter que de l'expérience d'un grand nombre d'hommes réunis. Il faut donc un corps.* »
  art. Education
- « *Commencez donc par être des hommes. La figure humaine ne suffit pas ; il faut encore une ame raisonnable*. » art. Egalité
- « *Il faut un puissant moniteur* » art. Mœurs
- « *Il faut bien distinguer la Nation Françoise de la Nation qui est en France. Elles ne se ressemblent nullement.* » art. Nation
- « *Leçon enfin que les Français répéteront éternellement, en disant : il nous faut une religion, il nous faut un Roi.* » art. Roi
- « *Ce qu'on doit au peuple, ce n'est donc pas qu'il ait le pouvoir de faire lui-même ses loix, mais l'assurance de garder celles qu'il a. Il faut donc mettre des entraves à la fureur de changer. Il faut donc donner le veto aux pouvoirs constitutionnels, dont chacun a deux intérêts, celui de s'opposer aux usurpations des autres pouvoirs, et celui de conserver les avantages qu'il tient des loix*. »
  art. Stabilité des loix

Pas de surprise dans les thèmes. Nous retrouvons les valeurs que défend le polémiste royaliste contre-révolutionnaire. S'il prend la plume c'est bien qu'il en escompte un effet : convaincre tous les Français que ce sont là les vraies valeurs morales, sociales, religieuses, politiques, éducatives.

4.3.2.3. Les modalités d'énoncé : la voix de la morale

Refusant d'adhérer au parti révolutionnaire, « *Je ne veux pas l'être* »[253] , Buée, et c'est le motif qui le fait écrire, s'érige en juge pour faire entendre les voix de la morale. Les modalités appréciatives sont très fortes et expriment des positions discursives variées :

- la critique :

  « *Toutes ces assertions étoient, il y a trois ans, autant de vérités mathématiques. Elles ne le sont plus. De-là le théorême suivant.*
  Théorême.
  1°. Les Assignats perdent.
  2°. Les Assignats ne perdent pas. » art. Assignats

  En clair, l'Assemblée nationale n'a pas le sens économique : « *Ils ont fait papier de tout* ». Le pays a été arnaqué. On remarque les phrases courtes, sentencieuses, et la parodie de théorème appuyée sur la numérotation.

- l'étonnement :

  « *Comment donc tout ce vain babil obtient-il l'approbation d'hommes que leur esprit juste, leurs idées claires et leurs connoissances profondes, devroient armer contre l'erreur ?* »
  art. Droits de l'homme

  Ici la modalité est longue, exprimée par la phrase interrogative. La lente montée du ton suffit à suggérer le sentiment d'étonnement.

- l'indignation :

  - Il fustige l'imposture des avocats :

  « *le crime absous, l'innocence aux abois* » art. Avocats

  La Révolution n'assure ni la justice ni la sécurité des personnes. L'idée s'appuie sur une juxtaposition des groupes nominaux.

  - Il dénonce l'intolérance et la cruauté des Révolutionnaires :

  « *Nos faiseurs s'agitant dans tous les sens et tourmentant tout l'univers pour faire prendre leur malheureuse constitution* » art. Ci-devant

  et parfois avec virulence :

  « *Commencez donc par être des hommes. La figure humaine ne suffit pas ; il faut encore une ame raisonnable.* » art. Egalité

  Buée se fait le défenseur courageux de la « *France qui gémit* », s'embarque dans la galère pour lutter contre « *l'exécrable tyrannie de ce que cette terre empoisonnée a vomi d'hommes féroces* » (art. Clubs).

  - Il proteste contre la corruption :

  « *La nouvelle Constitution Françoise suppose que tout agent ministériel est essentiellement corrompu, et que tout ce qui n'est pas ministre est essentiellement vertueux.* » art. Constitution françoise

---

[253]. Nouveau Dictionnaire, art. Citoyen actif.

« *Toutes également respectables ! Quoi !... Les opinions qui rendent l'homme meilleur, pas plus que celles qui lui permettent des vices funestes à la société ?* » art. Culte religieux

« *Les mauvaises mœurs appellent le despotisme ; le despotisme met en fuite les bonnes mœurs*. » art. Despotisme

Le parallèle est ainsi constant entre la dégradation des mœurs et la tyrannie révolutionnaire. Le discours de Buée s'appuie sur des procédés de style comme les formulations symétriques, par exemple le chiasme, la ponctuation, les impératifs.

- l'argumentation
  - Pour défendre, il use de tous ses talents de polémiste et démontre que « *le culte est nécessaire aux hommes, comme les exercices aux enfants.* » art. Décatholiciser

Le serment du clergé le mobilise inévitablement :

« *Non, jamais le plus absurde despotisme, jamais le plus aveugle fanatisme n'ont ainsi tenaillé les consciences pour en arracher un serment impie.* » art. Décatholiciser

Pour convaincre, il utilise la mise en relation des mots dans la phrase. « *Serment* » est associé aux régimes les plus vils, les plus exécrés, le « *despotisme* » et le « *fanatisme* ». C'est ainsi renvoyer les Révolutionnaires à leurs propres arguments. La condamnation est sans appel :

« *Il y a deux idées qui se présenteront toujours ensemble à l'esprit de ceux qui penseront à la révolution. Ces deux idées sont, les entreprises contre la religion et les malheurs de la France. Quand on se rappellera ce que les philosophes ont pensé sur la religion, on se rappellera en même tems comment ces gens-là vous arrangent un Empire.* » art. Décatholiciser

- Il argumente aussi pour rappeler des principes éducatifs :

« *L'intéressant, dans une éducation, est de former l'enfant à n'avoir que des idées justes et de bonnes inclinations.* » art. Education

« *Il ne faut point mettre dans sa tête des idées fausses, vagues, exagérées, incohérentes.* » art. Education

ou préconiser des méthodes :

« *Des décrets sur l'éducation nationale doivent donc s'occuper bien plus des instituteurs que des élèves.*
La meilleure méthode *possible ne peut résulter que de l'expérience d'un grand nombre d'hommes réunis. Il faut donc un corps.* » art. Education

Il nie l'égalité des hommes devant l'éducation et dénonce ce qu'il juge « *l'absurde égalitarisme* » des Révolutionnaires au nom du pragmatisme et du bon sens :

« *Si, antérieurement à tout choix pour remplir les divers emplois de la société, les hommes ne sont pas classés, au moins suivant le genre d'éducation qu'ils auront reçue, tous les emplois de la société seront détestablement remplis.* » art. Egalité

Dans ces derniers exemples, Buée s'appuie sur des aphorismes ou des tournures verbales impersonnelles (*il faut*) ou le verbe d'obligation *devoir*. Buée défend une classe sociale et ses valeurs : la noblesse à laquelle il attribue des qualités qui sont les préjugés de sa classe : respect de la royauté, gestion des finances, sanction du crime, protection du peuple et du clergé, vertu et soutien d'une éducation élitiste et sévère.

On le voit, pour aboutir à ce réquisitoire contre la Révolution, toute une série de marques modalisantes sont mises en œuvre : adverbes, verbes, ponctuation, pour des structures de phrases très variées.

4.3.2.4. Les marques graphiques

4.3.2.4.1. La ponctuation

Il s'agit surtout de remarquer ici l'abondance des points d'interrogation, d'exclamation, de suspension. Ils apparaissent souvent en même temps et associés à la virgule. Ainsi dans cet extrait de l'article Liberté :

> « *La liberté **!** la liberté **!** Vivre libre, ou mourir. Périssent à jamais..... On arrêteroit tout court et les folliculaires, et les faiseurs d'affiches, et les municipaux, et les membres de sections, et ceux de districts, et ceux des départemens, et les Jacobins, et les Feuillans, et les républicains, et nos plus grands législateurs, si on leur faisoit cette demande : mais qu'est donc que la liberté **?** »*

Au total, dans les articles du Nouveau Dictionnaire, on relève 131 points d'interrogations, 86 points d'exclamations, 42 utilisations des points de suspension.

Il faut ajouter à cela, dans les notes en bas de page : 24 points d'interrogations, 18 points d'exclamations et 5 séries de points de suspension.

- Le point d'interrogation

155 points d'interrogation, pour l'ensemble du texte, qui sont une pause forte. On comprend que l'interrogation est utile au polémiste, car elle lui permet d'établir une communication avec l'interlocuteur. Cette soi-disant prise de contact prend parfois la forme d'un dialogue fictif A l'article Education, par exemple, dans un long passage où Buée commente l'opinion de J.J. Rousseau pour lequel « *il ne falloit pas parler de religion aux enfans avant l'âge de quinze ans* », il s'applique par une série de questions, posées semble-t-il à son lecteur, à la rejeter :

> « *Comment en effet ne le pas trouver évident ?...*
> *Mais comment faut-il en avoir ? --- Comment ?...*

Et puis, à l'âge de quinze ans, comment faire entrer de nouvelles affections dans le cœur ?
Combien au contraire la religion n'a-t-elle pas de force sur les enfans ?...
Que conclure de tout ceci ? »

Dans ce genre d'interrogation rhétorique le locuteur n'attend pas de réponse. A côté, il donne parfois à son texte la forme d'un entretien familier :

« *Au reste, veut-on voir le fanatisme dans toute son horreur ?* »
art. Fanatisme

et prend le lecteur à témoin :

« *Aussi, les enfans, que devenoient-ils ?* » art. Droits de l'homme

« *Mais si c'est se soumettre que la loi veut dire, que ne le dit-elle donc ? Ah ! quand serons-nous donc délivrés de toutes ces arguties de procureurs et d'avocats ?* » art. Maintenir

Souvent aussi c'est vers lui-même que sont dirigées les interrogations :

« *Mon Dieu ! quand donc ces horribles idées n'assiégeront-elles plus ma pauvre imagination ?* » art. Folliculaires

Cependant, pour l'essentiel, Buée n'attend pas qu'on l'éclaire sur une question mais accule son adversaire à des incompatibilités :

« *L'unité ! l'unité ! crie-t-on de toutes parts. Mais n'est-ce pas la similitude que l'on prend pour l'unité ?* » art. Corps. Corporations)

« *Mais ne saura-t-on jamais rien réformer en France, qu'en détruisant tout ?* » art. Liberté de la presse

« *Des êtres malfaisans à figure humaine ont dit : il faut ôter tout exercice, même privé, à l'ancienne religion ; mais comment faire, tandis que l'exercice même public est accordé à tous les cultes, tandis que les protestans en jouissent déja paisiblement ?* »

« *Ne semble-t-il pas voir des gens ivres qui tentent d'abattre un rocher, en y lançant la boue dont ils sont couverts ?* » art. Réfractaires

« *Comment créer un tel tribunal chez un peuple qui a perdu ses mœurs ?* »

« *Comment un peuple qui a substitué l'égoïsme à l'honneur et à la religion, peut-il espérer que des juges qui auront à prononcer sur les plus grands intérêts, entre des parties adverses dont une au moins sera toute-puissante, ne se rendront jamais accessibles à la corruption ?* » art. Responsabilité des ministres

De fait, toutes ces interrogations portent, en elles, une appréciation négative que Buée veut faire admettre, à ses interlocuteurs, sur des sujets qui font l'unanimité parmi les adversaires de la Révolution. C'est une fonction phatique et expressive à la fois.

Enfin l'accumulation d'interrogations de formulation symétrique dans un passage produisent un effet particulièrement passionné. Nous en rencontrons plusieurs cas dont voici trois exemples :

- à l'article Roi, à l'entrée de trois alinéas, Buée répète « *A quoi sert un roi ?* »

- à l'article Vœux religieux, il interroge :
  « *Leur reprocheroit-on leur inutilité ?* »
  « *Leur reprocheroit-on le vœu de chasteté... ?* »
  « *Réprouveroit-on les vœux monastiques... ?* »
  « *Mais me repliquera-t-on peut-être, pourquoi des religieux ?* »

- à l'article Volonté générale, il use d'une constante interrogation :
  « *Mais si, à ce qu'énonce la pluralité, tous n'attachent pas le même sens, est-ce la volonté générale ?*
  Si ce qu'énonce la pluralité est le contraire de ce qu'elle énonceroit, si elle connoissoit la vérité, est-ce encore la volonté générale ?
  Si ce qu'énonce la pluralité est vexatoire pour la minorité, est-ce encore la volonté générale ? »

- Le point d'exclamation

Nous en relevons 104 dans l'ensemble du texte. Ils accompagnent les interjections, les plaintes, les imprécations de l'auteur :

« *Arrangement de syllabes qui (ô prodige de l'art cabalistique !)…* »
art Aristocrate
« *O peuples !* » *art. Ci-devant*
« *O Favras !* » *art. Crime de Lèze-nation*
« *O jour à jamais mémorable, jour que la religion consacrera dans ses fastes en caractères éternels ! Qu'elle nous parut grande cette religion !* » art. Décatholiciser

Lié à l'exclamation, nous remarquons dans notre texte un marqueur de langage affectif : l'interjection.

« *Oh ! trouvez-moi des hommes honnêtes...* » art. Electeurs
« *Mon Dieu !* »
« *Oh ! que nos neveux nous plaindront d'avoir eu des clubistes et des folliculaires !* » art. Folliculaires
« *La responsabilité des auteurs ! Il est bien tems, quand le mal est fait : encore si la punition d'un auteur pouvoit servir d'exemple !* »
art. Liberté de la presse
« *En vérité, on a le cœur navré de douleur, quand on voit les représentans du peuple François décerner le prix de la vertu à un Voltaire, à un Mirabeau, et les proposer pour modèles à leurs enfans..... et ils veulent être libres !* » art. Panthéon François
« *Ah ! Pauvre peuple !* » art. Peuple
« *O Condillac !* » *art. Philosophes*
« *O mon Roi !* » *art Roi*

Les sentiments exprimés ici par la phrase exclamative sont modulés, de la tristesse recueillie à la colère mordante. Le ton convient, bien sûr, à un texte qui veut sensibiliser le lecteur « *au drame d'une France livrée aux mains des Révolutionnaires* ».

Mais le sarcasme n'est pas absent :

« *L'opinion publique, dites-vous ! L'opinion publique !* »
(art. Décatholiciser)

- Les points de suspension

Ils apparaissent 47 fois dans le texte. Ils marquent l'absence, l'interruption. Par là même, en simulant une pause de la parole, ils nous situent dans un texte oral. Cette absence, signifiée par les points de suspension, peut être comprise comme un prolongement emphatique, un sous-entendu, un accès de colère, de mépris, d'émotion dont nous relevons quelques exemples dans le texte :

- le prolongement emphatique :
  « *Misérable barbouilleur de papier, que t'importe le génie ?..... Le génie n'a pas besoin de corrompre une nation pour se faire estimer ce qu'il vaut* » art. Liberté de la presse
  « *Et quand vient le dénouement, leur char de triomphe est..... le dessous d'une potence* » art. Propagandistes
  « *Nous avons à craindre trois millions d'hommes libres..... d'argent, de frein et de toute discipline ; et une poignée d'hom-esclaves.... de leurs droits et de l'honneur.* » art. Volontaires

Ces prolongements ménagés par les points de suspension ont pour utilité de maintenir l'intérêt du lecteur, de gagner sa curiosité mais aussi d'amplifier l'argument attendu.

- le sous-entendu :
  « *Sûrement on étalera..... Ciel ! quel démon les aveugle ! Détournons nos yeux de ces scènes d'horreur....* » art. Décatholiciser
  « *Ce genre de plaisanteries dont s'égayent les cannibales en présence des hommes qu'ils font griller à petit feu avant de les manger..... Mon Dieu ! quand donc ces horribles idées n'assiégeront-elles plus ma pauvre imagination ?..... Les clubs me reviennent encore à l'esprit...* » art. Folliculaires
  « *J'étois libre et je ne gênois la liberté de personne : j'étois libre... hélas je ne le suis plus.* » art. Liberté
  « *Mais, dira-t-on, les lettres de cachet, les persécutions ministérielles…* » art. Liberté de la presse

  Buée laisse au lecteur le soin d'imaginer ou de se souvenir des massacres perpétrés.

* la colère :
  « *Ces clubs..... je voulois soutenir ce ton jusqu'à la fin : cela m'est impossible : mon indignation s'allume* » art. Clubs
  « *Nos législateurs.... Des législateurs haïroient la religion ! Cette idée est trop désolante* » art. Vœux religieux

  Ici le groupe nominal est suspendu, soit dans l'attente d'un prédicat, soit parce que la détermination a changé pour se faire plus indéfinie, et donc plus méprisante.

* le mépris :
  « *On pourroit l'appeller le recueil des reflexions que faisoient, dans les jardins publics, messieurs les nouvellistes ; dans les caffés, messieurs les politiques ; dans leurs boutiques, messieurs les perruquiers ; dans les antichambres, messieurs les laquais ; dans les brelans, messieurs à la main légère ; dans leurs livres, messieurs les philosophes ; sur les grands chemins, messieurs..... ces derniers messieurs que les*

loix de tous les pays et de tous les siècles avoient traités jusqu'ici avec inhumanité, ont enfin trouvé des législateurs capables de reconnoître en eux les droits de l'homme »

art. Constitution

Toute l'intensité ironique de la phrase repose sur « *ces derniers messieurs* » situés après une interruption qui est censé supposer que la dénomination n'est pas formulable.

* l'émotion :

« *Jamais l'église catholique en France, ne s'est vue dans un si grand danger..... Non, Dieu ne permettra pas qu'elle succombe.* »

art. Décatholiciser

« *Dites-le nous..... mais je n'achèverai pas. Je sens combien je suis au-dessous de mon sujet.* » art. Mœurs

Dans ces exemples, les points de suspension signifient interruption, cassure de la voix par l'émotion. Le procédé graphique vient au secours du lexique pour exprimer le désarroi, les hésitations de l'auteur.

Mais il arrive aussi que différents signes de ponctuation soient accumulés dans certains passages pour atteindre un degré d'émotion maximum ; c'est le cas à l'article Stabilité des loix :

« *Nous sommes en France vingt-cinq millions d'habitans. Il faudra donc les asservir tous à mes idées ? Mais mes idées sont excellentes ; par conséquent ils seront tous de mon avis. D'ailleurs..... ne s'agit-il pas de la liberté ? Tous les moyens sont permis ; ---- Mais les puissances de l'Europe pourront craindre l'exemple.... Quoi ! ces majestés qui sont assises.... à la manière des singes ! Oh ! je les réduirai bien. J'envoie par-tout des hommes zélés : les peuples s'éclairent ; ils connoissent leurs droits : les potentats sont réduits à leurs deux bras : et moi je suis libre. Je puis..... Dans ce penser je ne me sens plus ; ma joie éclate par mes gestes. Un heurt survient..... et la raison avec. Pauvre imbécille ! quoi ! parce que tu ne sais pas te façonner aux loix de ton pays, il faut bouleverser tout l'univers !* »

Ici la ponctuation traduit le cheminement hésitant d'un homme qui s'imagine dans la peau d'un révolutionnaire et qui soudain se réveille.

4.3.2.4.2. Les caractères typographiques

Parfois Buée joue sur l'utilisation de la majuscule et de l'italique, ou les deux combinés, pour mettre en valeur des mots ou des citations. Son but : choquer, réveiller le lecteur, l'alerter, le faire réagir par la taille ou l'anomalie des caractères.

C'est le cas de ces passages.

« En matière de religion, la puissance temporelle n'a de droit que sur la PUBLICITÉ. J'insiste sur le mot *publicité*, parce qu'il est sacramentel. J'appelle *public* tout ce qui est capable de frapper les sens, dans un lieu où tout le monde a un DROIT ÉGAL de se trouver. J'ajoute que, sur la publicité même, la puissance temporelle n'a droit que de *permettre*, de *protéger* ou de *prohiber* ; mais non celui de *régler*. »

art. Distinction des pouvoirs

Les mots mis en valeur, par l'italique, fixent les attributions des politiques en ce qui concerne l'exercice public de la religion : *permettre*, *protéger*, *prohiber* et non *régler*. Le changement en majuscules de *publicité* et de *droit égal* particularise l'essentiel.

Dans l'article Education, les mots *méthode*, *exemple*, *vigilance*, désignent aux instituteurs leurs objectifs. De même, à l'article Folliculaires, Buée réduit par l'italique le vocabulaire des journalistes : *despotisme*, *fanatisme*, *liberté*, *aristocratie*, *poignards*, *tyrans*.

4.3.2.4.3. La prononciation

La disqualification peut jouer aussi sur la prononciation. Ainsi à l'article Elections, Buée déforme le nom de Jacques Pierre Brissot, un des chefs girondins à la Convention, en M. Trissot dans la bouche d'un tailleur électeur. Buée se plaît, d'ailleurs, à préciser en note : « *On sait comment les noms sont estropiés dans la plupart des scrutins* ».

4.3.3. LE LECTEUR ELU

Un texte est toujours plus ou moins conditionné par les lecteurs auxquels l'auteur prétend s'adresser. Dans le Nouveau Dictionnaire, on observe que l'auditoire construit par Buée change sans cesse. Dans le titre, ce sont les Amis de la Religion, du Roi et du sens commun qui sont déjà convaincus du bien fondé de sa critique. Mais au long du texte, d'autres auditoires sont interpellés comme par exemple le parti de la Révolution. Buée accroche l'intérêt de ses lecteurs par différents procédés : l'apostrophe, les 4ème et 5ème personnes du pluriel, l'impératif ou le « on » [254]. L'apostrophe est un procédé « *lié au mode d'énonciation discursive et qui consiste à nommer, par l'une de ses désignations possibles, le destinataire, singulier ou collectif, à qui on adresse la parole en vue d'attirer (ou de retenir) son attention. L'apostrophe relève de la fonction phatique du langage* »[255]. Ici, les noms communs ou noms propres, mis en apostrophe, sont placés entre virgules ou accompagnés de l'interjection « Ô » (« *Ô Condillac* », « *Ô mon roi* »).

« *O peuples !* »	art. Ci-devant
« *O Favras !* »	art. Crime de Lèze-Nation
« *On ne la sait que trop bien* »	art. Assignats

[254]. C'est nous qui soulignons les mots-clés qui appuient notre démonstration.
[255]. Arrivé-Gadet-Galmiche, La Grammaire d'aujourd'hui, Flammarion, p. 67.

« *Prenez-moi cent jureurs au hasard : comptez, parmi ces cent jureurs les têtes bien arrangées : vous reconnoîtrez dans presque tous, je le gage, que ce n'est pas leur faute, s'ils ont juré.* » art. Jureurs

« *Les personnes qui ne lisent que pendant leur toilette ; ceux qui ne pensent que pendant qu'ils digèrent ; les ci-devant marquises, les faiseurs de constitution sont prévenus que cet article les ennuyera beaucoup.* » art. Liberté

« *Irez-vous punir un auteur pour ce qu'il ne dit pas ? Si vous admettez l'art des interprétations, ne sait-on pas...* » art. Liberté de la Presse

« *Ah ! pauvre peuple ! peuple dont la douceur naturelle ne méritoit pas un si triste sort, quel douloureux sentiment n'ai-je pas éprouvé quand, à la voix mensongère de tes vrais ennemis, je t'ai vu t'exciter, t'encourager, te revêtir d'une fureur étrangère, pour te défaire d'un ennemi chimérique*. » art. Peuple

Nous avons distingué dans le texte deux sortes d'auditoires : les réels et les fictifs.

■ Un auditoire réellement visé, est formé par les partisans de la contre-révolution que Buée prend à témoin et dans lequel il s'inclut. Cet auditoire est recouvert par les utilisations de la 1ère personne du pluriel : « *taisons-nous* », « *nos législateurs* ». Le « nous » désigne ici « Je », Buée + ses amis. Il est renforcé par tous les déterminants possessifs.

« *Dites-le nous, ames vertueuses, que les jouissances vous font oublier ou plutôt chérir cette gêne, ces privations.*
Dites-le nous, tendre mère... !
Dites-le nous, ame pieuse, ame aimante...
Dites-le nous, homme juste et ferme...
Les amis de la vertu, s'ils me lisent, verront bien que je fais ce que je peux... » art. Mœurs

« *Adorons et taisons-nous* » art. Corps

« *Qu'elle nous parut grande cette religion* » art. Décatholiciser

« *Nous étions sans loi, sans roi* » art. Droits de l'homme

■ Un auditoire fictif est constitué par des autorités sociales, intellectuelles ou morales.

Buée suppose son auditoire sensible à certains arguments: le « *roi* », le « *ciel* », mais aussi tous les hommes de bonne volonté, les gens raisonnables et honnêtes, les vrais philosophes (« *ceux qui cultivent en paix leur raison* »), les savants, « *Condillac* »[256], et le peuple comme victime. Cet auditoire est désigné par la 2ème personne du singulier : « *Je t'ai vu t'exciter* » ; ou par la 3ème :

« *Ce n'est qu'aux personnes réfléchies que je m'adresse* » art. Education

« *Comment donc tout ce vain babil obtient-il l'approbation d'hommes que leur esprit juste, leurs idées claires et leurs connoissances*

[256]. Condillac, 1715-1780, auteur de L'Essai sur l'origine des connaissances humaines (1749), Le Traité des sensations (1755), Cours complet d'instruction, Logique (1780.
Philosophe, précepteur du fils du duc de Parme.

profondes, devroient-ils armer contre l'erreur ? »
art. Droits de l'homme

« *Un homme aussi pieux qu'éclairé me disoit un jour : j'étois libre sous l'ancien régime* » art. Liberté

« *Ce n'est ni aux savans (je les respecte infiniment) ni à ceux qui cultivent en paix leur raison, que j'applique ici le nom de* philosophe *; c'est seulement aux partisans et sur-tout aux promoteurs de l'athéisme.* » art. Philosophes

Tout en construisant son auditoire fictif et pour convaincre le lecteur, Buée s'appuie sur le procédé de l'argument d'autorité défini par O. Ducrot[257] :

« *On utilise, à propos d'une proposition P, un argument d'autorité lorsqu'à la fois :*
1) on indique que P a déjà été, est actuellement, ou pourrait être l'objet d'une assertion,
2) on présente ce fait comme donnant de la valeur à la proposition P, comme la renforçant, comme lui ajoutant un poids particulier. »

L'opinion d'une personne savante, compétente, inspirée ou simplement illustre, garantit l'opinion que le locuteur émet. Celui-ci se choisit un énonciateur légitime reconnu par l'auditoire. Il introduit une voix qui est responsable de telle ou telle assertion. Ainsi se trouve réalisé un procédé que O. Ducrot explique :

« *On s'autorise du fait que quelqu'un a asserté une proposition pour se donner le droit de l'asserter soi-même, c'est-à-dire pour la donner comme le reflet d'un état de choses* ».

Ce procédé a souvent été critiqué dans la mesure où les arguments étaient présentés péremptoirement comme émanant d'autorités infaillibles et ayant une valeur incontestable. Mais, en fait, même encore à l'époque de Buée, il s'agit de se plier aux canons argumentatifs, chaque fois que l'on veut mettre en valeur une proposition. Dans le Nouveau Dictionnaire, Buée fait dire par de grands penseurs, des esprits éclairés ou des personnes nommément désignées comme M. de Clermont-Tonnerre, défenseur du clergé, La Fontaine moraliste, Bayle et Montesquieu philosophes largement reconnus, ce qu'il estime juste de dire. C'est un moyen d'entrer en contact avec une catégorie d'hommes cultivés dont la culture transparaît ainsi à travers les discours que Buée leur destine. Il fait appel par exemple à :

– l'autorité de grands penseurs, qui sont en position de retrait par rapport aux événements et, par là, crédibles :

« *Les penseurs accoutumés à s'élever jusqu'aux principes éternels qui régissent les hommes malgré eux, doivent rire de pitié, quand, des régions calmes où repose leur esprit, ils considèrent nos faiseurs*

[257]. Oswald Ducrot, Le Dire et le Dit, 1984, p. 150.

s'agitant dans tous les sens et tourmentant tout l'univers pour faire prendre leur malheureuse constitution »[258] .

– Bayle et Montesquieu, parce que leur sagesse et leur modération rendent leur autorité incontestable. Buée se rapproche ainsi du terrain de son adversaire, lui aussi acquis à ces philosophes du XVIIIème siècle.

D'un côté, il reprend au Dictionnaire historique de Bayle, l'idée d'un Dieu rémunérateur et vengeur, utile à la société :

« *S'il est commode à chaque particulier de ne pas craindre les supplices de l'autre vie, il est encore plus incommode de songer qu'on a tous les jours affaire avec des gens qui ne les redoutent pas* ».

De l'autre, une citation de Montesquieu appuie l'opinion qu'il considère comme une vérité, « *point de religion, point de mœurs* ».

« *Un prince qui aime la religion et qui la craint est un lion qui cède à la main qui le flatte ou à la voix qui l'appaise. Celui qui craint la religion et qui la hait, est comme les bêtes sauvages qui mordent la chaîne qui les empêche de se jetter sur ceux qui passent. Celui qui n'a point du tout de religion, est cet animal terrible qui ne sent sa liberté que lorsqu'il déchire et qu'il dévore* ».

– La Fontaine qui apparaît en tant que moraliste à l'article Noblesse.

– M. de Clermont-Tonnerre[259] dont il reprend parfois de larges extraits(articles Assemblée Nationale, Décatholiciser la France, Mœurs); C'est en quelque sorte la référence obligée à un homme qui soutient le même parti que lui et qui, en tant qu'évêque, est plus élevé dans la hiérarchie ecclésiastique.

Buée sollicite donc le bon sens collectif, l'avis unanime, l'opinion d'« hommes respectables » :

« *Bien des personnes demandent ce qu'elles ont gagné à cela, et pensent que, s'il est de leur intérêt d'être citoyens actifs, elles auroient un bien plus grand intérêt à ce que tant d'autres ne le fussent pas.* »
art. Citoyen actif

« *Tout ce que doit faire un homme sage, c'est de se tenir à l'écart, en attendant qu'ils soient passés*. » art. Jacobins

« *L'approbation d'hommes que leur esprit juste, leurs idées claires et leurs connoissances profondes, devroient-ils armer contre l'erreur*. »
art. Droits de l'homme

« *Les esprits justes* » art. Jureurs

« *L'Assemblée nationale renferme cependant des hommes sages*. »art. Décatholiciser

« *Me sera-t-il permis de hasarder quelques réflexions... pour engager les hommes réfléchis à examiner si, tout compensé, ce régime purgé de tout abus de pouvoir, ne seroit pas encore le moindre mal ?* »
art. Liberté de la presse

---

258. Article Ci-devant.

259. voir note p. 135.

« *Les amis de la vertu, s'ils me lisent, verront bien que je fais ce que je peux*. » art. Mœurs

« *Les François vraiment François, c'est-à-dire, qui aiment leur roi, diront peut-être que je m'avance un peu trop.* » art. Souveraineté

Ainsi Buée réactive son auditoire : une argumentation appuyée sur des opinions « respectées » doit lui donner l'aval de ceux qui le lisent et qu'il veut persuader.

■ Un auditoire d'adversaires est celui que Buée veut réduire au silence, vaincre à défaut de le convaincre.

Cet auditoire, qui bien sûr n'est pas le destinataire principal, est désigné par le « vous », pronom personnel de la 2ème personne du pluriel, accompagné d'apostrophes énoncées sur le ton du mépris : « *charlatans* », « *misérable barbouilleur* » « *O philosophes* ! ». Ces destinataires sont en fait des faire-valoir pour Buée. Grâce à ces cibles, il va pouvoir séduire le public de ses lecteurs. Il recourt à l'image de l'adversaire, J.J. Rousseau, pour le disqualifier. En tant qu'auteur de l'Emile, Rousseau est pris comme cible dans l'article Education parce qu'il commet l'erreur, selon Buée, de nier l'intérêt de l'éducation religieuse avant quinze ans :

« *J.J. Rousseau a dit, qu'il ne falloit pas en parler aux enfans, avant l'âge de quinze ans.*

Il l'a dit, et par cela seul, on le trouve évident. Comment en effet ne le pas trouver évident ? Pour donner de la religion à un enfant, il faut en avoir, il faut en faire des actes fréquens ; quelle gêne !

J.J. Rousseau l'a dit ; mais les hommes sans passion ne l'ont pas dit ».

Buée ajoute en note. « *Quand J.J. Rousseau a fait Emile, il se laissoit dominer plus qu'il ne pensoit, par les opinions des philosophes* ».

La réfutation se fait en mettant en scène un énonciateur incompétent. Rousseau est disqualifié pour parler de religion puisqu'il en ignore la pratique. De cette manière, ceux qui se réfèrent à Rousseau sont aussi disqualifiés.

4.3.4. LA CIBLE

Le monde extérieur, cible de Buée, est désigné par le pronom il (ils), soit 491 il, elle et 374 ils, elles, eux. La plupart du temps, ces pronoms fonctionnent comme la reprise anaphorique de dénominations qualifiant l'adversaire.

4.3.4.1. Les désignations

On pourrait s'attendre à ce qu'un texte polémique interpelle sans cesse son adversaire. Or, aucun désignant n'émerge dans la liste des mots fréquents. En fait, Buée a utilisé tout un ensemble de dénominations qui varient du neutre à l'agressif et empruntent souvent des figures de style : synecdoque, métonymie et métaphore. On y trouve donc :

* des termes politiques :

Les déterminations à partir de termes politiques offrent un éventail assez large, fondé souvent sur des procédés rhétoriques. Sans grande surprise on relève d'abord des dénominations banales qui concernent tous les courants politiques liés à la Révolution. Buée attaque tout le monde : *Législateurs, amis de la constitution, constituans, sans-culottes, ardens patriotes, Jacobins, clubistes, Feuillans, Républicains, jureurs, municipaux, citoyens actifs dits sans-culottes*. Puis quelques expressions créées à partir de figures comme la métaphore : *le peuple des bourreaux*, la métonymie : *la nation, l'Assemblée constituante, l'Assemblée nationale, l'exécrable tyrannie*, *ce siècle*, la périphrase: *le pouvoir qui gouverne la France*, *les agens du gouvernement*, par ironie, *les amis des droits de l'homme*, *les ennemis de la noblesse*, *les partisans du divorce*.

On trouve là les paradigmes attendus: les *amis* opposés aux *ennemis*, le *pouvoir* ou ses *agens*.

Au total, les dénominations sont assez convenues. D'une part, Buée évite ainsi toute confusion sur la cible. Le Nouveau Dictionnaire se veut efficace. D'autre part, les Révolutionnaires, eux-mêmes, ont éclaté en de multiples groupes et les dénominations qu'ils se donnent sont fonction de leur spécificité. Buée récupère d'un côté ces dénominations forgées par les Révolutionnaires, de l'autre quelques dénominations satiriques.

* des termes de métiers :

Ils concernent différents métiers. Buée s'en sert pour désigner normalement des sous-groupes de la société, tout en exprimant une sorte d'« *essence* » du Révolutionnaire.

- les petits métiers d'où sont issus les sans-culottes : *perruquiers, cabaretiers, tailleurs, savetiers.*
- les métiers de justice, auxquels appartiennent les Révolutionnaires, comme *avocats, procureurs.*

– les métiers de la presse : *journalistes*, *misérable barbouilleur de papier*, *faiseurs de feuilles à deux sous*
– les métiers de la construction : *architectes*.
– les « métiers intellectuels » : *philosophes*.

Contrairement à la Révolution qui considère des individus équivalents, Buée emploie des désignants qui permettent de refuser ce type de collectif, et maintient l'inégalité, la différenciation dès qu'il s'agit de société.

* <u>des comportements le plus souvent négatifs</u> :

Entrent dans cette catégorie :

– des termes simples : *propagandistes*, *parleurs*, *diseurs*, *corrupteurs*.

  Ces déverbaux renvoient surtout à la parole, l'essence du révolutionnaire. C'est la logorrhée verbale et la parole en tant qu'elle est menteuse.

– des expressions plus ou moins développées, servant à condamner l'adversaire : *maudits bavards*, *conquérans vulgaires, hommes féroces, hommes atroces, hommes de sang*, *espèces d'insectes, êtres essentiellement malfaisans*, *êtres malfaisants à figure humaine*, *monstres trop vils appelés tigres, une fraction formée par l'athéisme.*

  On remarque dans ce dernier cas que l'expression comprend en tête un <u>définisseur générique</u> (*homme*, *être*, *espèce*), suivi par des <u>adjectifs</u> qui se réduisent à dire la violence et l'injure hyperbolique (*malfaisans*, *atroces*, *féroces*, *vulgaires*), ou des <u>syntagmes prépositionnels</u> (*êtres malfaisans à figure humaine*, *d'insectes*) ; expressions qui permettent aussi d'exclure l'adversaire de l'humanité et qui donc ne traduisent guère que l'intensité agressive.

* <u>des formules ironiques</u> :

Nos sublimes, *nos sublimes constituans*, où *sublime* doit s'interpréter comme une antiphrase.

Buée procède à ce qu'on appelle, chez A. Culioli, la construction du référent. Les objets du discours sont constitués par le point de vue de Buée. L. Danon-Boileau montre ainsi que dans le texte littéraire le renvoi au monde est une simulation « *dont il s'agit de caractériser la forme et de mesurer les effets, quitte à établir, au niveau de l'interprétation, que cette simulation est assez cohérente pour que l'au-delà du texte puisse*

être interprété en des termes voisins de ceux que l'on emploie pour désigner la réalité du monde »[260].

Dans le Nouveau Dictionnaire, l'au-delà du texte n'est pas un espace vide. Buée construit une image de l'objet du monde (ennemi révolutionnaire). « *Le choix de telle ou telle expression* » [termes politiques, termes de métier, métaphores, périphrases, métonymies, formules péjoratives ou ironiques] « *qui forme l'image de celui qui parle* »[261].

Les relations entre la cible et le destinataire se font à trois niveaux : la cible est promue au rang de destinataire privilégié ; la cible est admise comme l'un des destinataires du message polémique ; la cible est exclue de l'ensemble des destinataires. Dans le cas du Nouveau Dictionnaire, la cible est clairement définie. Ce sont les Révolutionnaires.

Au total, Buée emploie , pour désigner ses adversaires, une grande variété de dénominations auxquelles il faut ajouter un large éventail de pronoms.

4.3.4.2. Les pronoms

Ils marquent la présence de l'autre et sont pour nous un indice quantitatif intéressant, révélateur de la présence d'un autre discours. La plupart des pronoms de la 3ème personne fonctionnent comme la reprise anaphorique de dénominations qualifiant l'adversaire. Ils relaient des éléments de l'énoncé et répondent à un besoin d'économie. Parmi les segments représentés nous relevons : *sublimes auteurs*, *sublimes constituans*, *législateurs*, *Mirabeau et ses collègues*, *le clergé constitutionnel*, *les machinistes de notre constitution*, *nos diseurs*, *les fanatiques*, *les folliculaires*, *les clubistes*, *les politiques actuels*, *propagandistes*, *constituans*, *régénérateurs*, *chefs actuels de la démagogie*, ou au singulier *Voltaire* :

> « *Les sublimes auteurs de la nouvelle constitution française... ils la faisoient.* » art. Abus
> « *L'assemblée nationale a déclaré... elle a payé ses dettes* » art. Assignats
> « *Nos sublimes constituans... voudroient-ils faire de tous les François autant d'Alexandres*. » art. Couleurs de la nation
> « *des législateurs... tout ce qu'ils ont dit sur la liberté.* » art. Culte religieux
> « *Mais Mirabeau qui étoit le voyant du parti dominant, n'a pas tout vu. Ni lui, ni ses collègues n'ont rien vu par de-là les décombres.*

[260]. Laurent Danon-Boileau, Produire le fictif, 1982, Klinksieck, pp. 26-34.
[261]. Laurent Danon-Boileau, op. cit., pp. 26-34

Corrompre les mœurs, rien de plus facile. Ils ont vu cela. Mais les rétablir, mais les changer, mais sur-tout y substituer des mœurs déterminées, ils n'ont pas vu la difficulté du problême, ils n'ont même pas vu le problême. »

« *Mirabeau a ouvert la route. Il a enseigné à ses successeurs comment, en introduisant dans son pays toutes les horreurs de l'enfer, on parvient à y être déifié.* »

« *Le clergé constitutionnel ne devroit-il pas se mettre entre les bourreaux et les victimes ? Ils ne l'ont pas fait.* » art. Décatholiciser

« *Les machinistes de notre constitution ont fait abstraction des hommes à qui elle étoit destinée. Il est tems qu'ils se souviennent que nous ne sommes pas une abstraction.* » art. Droits de l'homme

« *Le talent d'approfondir n'est pas celui de nos diseurs, de nos auteurs, de nos faiseurs. Ils ne savent qu'égratigner les surfaces.* »
art. Elections

« *Ceux qui savent retenir ce mot, opèrent des effets étonnans. Avec ce mot, ils font trembler les ignorans, les savans, le peuple, les grands, la cour, la ville, et jusqu'aux cloîtres* » art. Fanatisme

« *Quand on sait par cœur les mots despotisme, fanatisme, liberté, aristocratie, poignards, tyrans, etc. on a tout le secret de l'éloquence des folliculaires...*
Si je voulois imiter leur style et en donner une idée, je dirois, qu'ils écrivent avec la pointe d'un poignard... » art. Folliculaires

« *Clubistes de forte race...*
Tout ce que doit faire un homme sage, c'est de se tenir à l'écart, en attendant qu'ils soient passés. » art. Jacobins

« *Les politiques actuels regardent la religion et l'honneur comme des entraves à la liberté. Ils ont raison.* » art. Liberté

« *Et les autres, que diront-ils ? que diront ces hommes, ou plutôt ces caricatures d'hommes formées par le dieu bamboche qu'on appelloit Voltaire ?* »

« *Voltaire mettoit beaucoup d'esprit dans le rapprochement de deux idées ; mais jamais il n'a pu en rapprocher de lui-même plus de deux à la fois.* » art. Panthéon

« *O Condillac ! leurs pauvres têtes ne sont capables ni de la justesse de tes idées, ni de l'ordre que tu sais y mettre. Ils ne savent même pas te lire.* » art. Philosophes

« *Conquérans d'une espèce particulière. Semblables aux conquérans vulgaires, ils portent en tout lieu le ravage et la mort.* »
art. Propagandistes

« *Nos constituans ont été ensorcelés, ils ont toujours eu la fureur de vouloir faire mieux que ce qu'on leur demandoit.* »
art. Responsabilité des ministres

« *Nos régénérateurs, pour guérir la France d'un mal de tête qu'ils lui attribuoient, ont tenté de la lui couper.* » art. Roi

« *Les chefs actuels de la démagogie voudroient bien être des Brutus. Pour savoir duquel des deux Brutus ils auront le succès...* »
art. Volontaires

Au total, on aperçoit qu'il y a peu d'ambiguïté sur l'interprétation des pronoms de la 3ème personne. Le pronom est un anaphorique plus maniable. Quand le terme représenté n'est pas explicitement exprimé dans le texte, la situation contextuelle permet de repérer l'adversaire.

Un cas ambigu est la formule en tête de l'article Volonté générale : « *Tais-toi, Jean-Jacques, ils ne t'entendront pas* ». Buée maintient l'interrogation sur l'identité du *ils* jusqu'au 6e paragraphe où une note nous apprend que, pour Jean-Jacques Rousseau, la « *loi est l'expression de la volonté générale* », ce que semblent ignorer « *Messieurs les législateurs* » antécédents du *ils*.

Parfois, l'antécédent de *il*, *ils* est totalement absent. Le lecteur est en fait convié à identifier, sous le pronom, les Révolutionnaires et à entrer dans la complicité de l'auteur. Par exemple, cette décision de l'assemblée constituante sur les mœurs :

> « *1°. Tout frein ôté à la licence des spectacles. Désormais ils pourront tout hazarder, tout oser, tout offrir aux oreilles, tout présenter aux yeux.* » art. Mœurs

Ce flou de la dénomination correspond, d'une part, à un refus de nommer et, d'autre part, à une mise à distance méprisante.

Les autres occurrences de *il*, *ils* s'appliquent à un emploi ordinaire du pronom personnel ou aux apparitions très fréquentes du pronom personnel neutre associé aux verbes impersonnels, autre originalité de notre texte.

4.3.4.3. On

Avec ses 348 fréquences, le pronom *on* occupe une place non négligeable. Françoise Atlani résume dans On, L'illusioniste les difficultés que soulève l'analyse de ce pronom :

> « « *On* » *est trompe l'œil parce qu'il contraint son environnement à obéir à ses propres règles.*
> *Immuable, son ubiquité le fait insaisissable et lui permet de se jouer de tous les tours de linguiste.*
> *Si l'intuition fait pressentir des réalités discursives hétérogènes, le risque est de présenter une voie de reconnaissance qui l'opacifie davantage. Les grammairiens l'ont classé, le linguiste l'interprète et on se dérobe.* »[262]

En effet, « on » est classé traditionnellement comme pronom indéfini auquel on attribue certains traits spécifiques : assumer la fonction sujet du substantif, fournir une information sur une ou plusieurs personnes, se substituer à tous les pronoms personnels. Cependant J. Dubois le classe dans la catégorie des pronoms personnels, parce qu'il n'apparaît qu'en position de sujet clitique, dans sa forme conjointe liée au verbe de façon étroite. Pour lui, « on » est « *la négation du système* » puisqu'il est apte à remplacer toutes les personnes.

---

[262]. Françoise Atlani, On L'illusioniste, La langue au ras du texte, Grésillon-Lebrave, Presses universitaires de Lille, 1984, p. 13.

Indéniablement « on » frappe par sa singularité. E Benveniste a souligné l'existence des marques formelles de l'énonciation dans la langue. Je, tu, nous, vous, marqueurs de la catégorie de la personne, sont des shifters et désignent des instances de discours. Alors, comment interpréter on ?

Pour F. Atlani :

> « *La forme on, quant à elle, ne suppose pas, pour son fonctionnement, qu'il y ait une quelconque identification. Ne référant à personne spécifiquement, il peut tout aussi bien désigner « tout le monde y compris moi », « n'importe qui », « personne » etc... C'est ce qui lui donne ce caractère d'indéfini... : on n'a aucune valeur référentielle... Dans le fonctionnement de on la dimension du nom propre, ou en tout cas de l'identification à une classe, est gommée.* »

Elle distingue « trois *familles* de on » :

- ceux qui accepteraient un nous dans l'interprétation que l'on peut en donner,
- ceux qui reflètent ce que nous appelleront la « rumeur publique »,
- les énoncés dans lesquels l'emploi de on est extrêmement proche des anaphoriques.

Dans le Nouveau Dictionnaire, nous pouvons délimiter deux sphères d'utilisation du *on* :

1) un « on » qui recouvre de façon distante et anonyme un adversaire que l'auteur ne se donne pas la peine de dénommer. Car dénommer en « *sublimes constituans, régénérateurs, chefs actuels de la démagogie*... » c'est encore reconnaître ceux qu'on abhorre. En faire un « on » vague, insignifiant, c'est pratiquement nier leur existence. Tantôt, « on + dire » peut inclure l'auteur :

> « *On a comparé l'ancien gouvernement à un bâtiment gothique* »
> art. Abus

> « *On dit que, sous l'ancien régime, les ministres, pour régner plus despotiquement, favorisoient la dépravation des mœurs et l'irréligion. On ajoute que c'est dans cette vue qu'ils protégeoient de tout leur pouvoir la circulation des livres philosophiques.* » art. Despotisme

Tantôt, « on » s'oppose à « je » et donc, exclut l'auteur :

> « *Si j'en parle en mal, on dira que c'est à dessein de l'avilir, et l'on me dénoncera.* » art. Assemblée nationale

Tantôt, le contexte et la connaissance que nous avons de Buée nous permettent d'interpréter « on » = « les autres », les ennemis avec toute l'ambiguïté et l'indétermination qui en résultent puisque les énoncés ne sont assumés par personne en particulier.

> « *Elle a ouvert les prisons, et à ceux dont on ne savoit que faire, et à ceux à qui l'on ne vouloit rien faire.* » art. Amnistie

« *--- Mais il semble que vous voudriez ressusciter les Jésuites ? --- Je ne veux rien. Je pose des principes. Qu'on les détruise, ou si on ne les détruit pas, qu'on en tire les conséquences.* » art. Education

« *On a entrepris de semer en France, je ne sais quelle espèce de liberté, et l'on a été tout étonné de n'y voir germer que la licence.* »

« *Moins on a de mœurs, moins on est sensible à l'animadversion des loix.* » art. Liberté

« *On a voulu anéantir la noblesse, afin d'anéantir sa prépondérance, dans les nominations.* » art. Noblesse

2) un « on » désignant l'auteur qui s'inclut dans un groupe d'opposants critiques revendiquant la parole. « On » permet à Buée de généraliser la portée du jugement :

« *En vérité, on a le cœur navré de douleur, quand on voit les représentans du peuple François décerner le prix de la vertu à un Voltaire, à un Mirabeau, et les proposer pour modèles à leurs enfans...* »

art. Panthéon

« *En vérité, plus on y réfléchit, moins on revient d'un décret qui veut ôter à une classe entière de la société sa propriété la plus chère.* »

art. Noblesse

« *Ils perdent. On vient de le démontrer...*
On pourroit démontrer, avec la même facilité, les propositions suivantes... »

« *On peut dire qu'ils ont fait* papier *de tout.* » art. Assignats

« *On se plaint des troubles ! Ils sont inévitables sous des législateurs qui ne définissent rien, et qui semblent avoir pris à tâche de brouiller toutes les idées.* »

« *On n'entreprendra pas ici de résoudre ce problême.* »

art. Maintenir la constitution

« *En vérité, quand on sait par quels tours de gibecière* **on** *a obtenu une apparence de vœu ; quand on connoît les atteliers où se sont fabriquées et se fabriquent encore les adresses d'adhésion, et qu'on apprend les manipulations par lesquelles* **on** *les met en état de paroître en public ; quand on est certain que le silence de tout ce qu'il y a de sage en France, a été obtenu, comme le vœu des Comtadins, sur le bord des tombeaux ; Quand, tout calcul fait, on trouve que ce prétendu vœu de la nation se réduit au vœu de quelques centaines d'individus ; quand, après cela, on est témoin de l'effronterie avec laquelle des hommes à gages soutiennent à la France entière, que son vœu est libre, volontaire, émis à une grande pluralité ; que cette pluralité, cette volonté, sont notoires et que personne n'en doute ; alors on est accablé sous le faix ; une si profonde perversité jette dans la stupeur ; on est fâché d'être homme.* » art. Volonté générale

Nous observons que les emplois de on sont liés à des verbes qui marquent une relation de on avec ce qui est prédiqué : « *savoir* », « *connoître* ». Ce sont des opérations d'assertion qui posent les énoncés comme vrais (*voir*, *réfléchir)* ou des verbes qui impliquent une expérience de la chose (*démontrer* pour les assignats). L'énonciateur Buée s'inclut ici nettement. Le temps utilisé est le plus souvent le

présent d'énonciation que le lecteur pris à témoin peut référer à lui-même.

Le dernier exemple, extrait de l'article Volonté générale montre les effets dont Buée peut jouer.

Un couple apparaît dans le paragraphe on-je et on-les autres. D'un côté « *on a obtenu* », « *on les met en état de paroître* » qui signalent les actions manipulatrices renforcées par « *apparence de vœu* » et « *prétendu vœu* ». De l'autre, le constat d'un juge objectif (« *on sait* », « *on connoît* », « *on apprend* », « *on est certain* », « *on trouve* », « *on est témoin* »), d'un énonciateur conscient (« *on est accablé* », « *on est fâché d'être homme* ») qui trahit une part de ses sentiments, de ses émotions. Pour ces derniers on, le je est explicite.

En définitive, notons que l'auteur a choisi on plutôt qu'un marqueur de la personne et que nous avons bien relevé 348 fréquences de on : un anaphorique ou un substantif étaient toujours possibles. Il n'est pas indifférent non plus de remarquer que ce choix concerne un texte qui s'affiche résolument polémique, car ce qui intéresse le polémiste c'est que, dans la catégorie du pronom indéfini, on désigne n'importe qui, tout le monde, les gens, et dans celle du pronom personnel, on remplace un nom propre dispensé de se désigner, on est insaisissable. Ce que remarque F. Atlani : « *C'est bien parce que on est une frontière qu'il n'est jamais clair, en situation de dialogue... l'interlocuteur n'est pas vraiment inscrit comme personne et peut en ressentir quelque malaise*. »

Et c'est ce malaise qui crée la tension indispensable à la polémique.

4.3.5. LE PRESENT

Le présent est très polyvalent. Il a à la fois une valeur déictique et une valeur non temporelle. Avec 1802 fréquences, le présent de l'indicatif occupe une place prépondérante dans le texte de Buée. Pour les autres temps de l'indicatif on totalise : 305 imparfait, 29 passé simple, 154 futur simple, 210 passé composé, 19 plus que parfait, 10 futur antérieur, 1 passé antérieur. On y ajoute les 105 subjonctifs présents dépendant de l'indicatif présent. Ici, il est d'abord le temps de base du discours. Il distribue passé et futur en fonction du moment d'énonciation. Il marque sans conteste la coïncidence du procès de l'énoncé avec le moment de son énonciation. Mais il est difficile de fixer

une limite à l'actualité de cette énonciation. C'est surtout le cas ici quand Buée s'exprime à la 1ère personne du singulier :

« *Je crois bien cependant que le succès de la constitution n'est pas ce qui les inquiète le plus.* » art. Ci-devant

« *Je ne suis pas citoyen actif. Je ne veux pas l'être.* » art. Citoyen actif

« *J'avoue mon impéritie, et j'abandonne cette qualité aux perruquiers,…* » art. Citoyen actif

« *En France, depuis la révolution, il signifie quelquefois, agiter des riens* » art. Motion

Dans ce dernier exemple, le présent est associé à des déictiques spatiaux et temporels. Le poids du contexte est ici déterminant.

A ce présent actuel s'associe un présent de récit qui est utilisé en lieu et place du passé simple :

« *J'assiste à une séance de l'assemblée législative, et, au milieu du bruit infernal qui s'y fait, je m'approche d'un des sept cent quarante-cinq législateurs, au moment où il va opiner, par assis ou levé, sur une loi nouvelle, et je lui dis...* » art. Pouvoirs en général

Le présent rend la réalité décrite plus vivante, plus près du lecteur.

Il reste enfin les emplois du présent générique. Il permet de constituer une vérité indépendante de l'énonciation. Il convient donc au texte de Buée qui, tout en se voulant polémique par la réfutation complète de l'adversaire, construit ou perdure la construction de l'autre univers. On le trouve de ce fait dans les énoncés de sentences, de définitions, d'affirmations, de règles, de propriétés. Cette distance par rapport à la temporalité est confirmée d'ailleurs par l'édition de 1821 qui maintient les mêmes vérités :

« *Dans un pays où les esprits sont trop superficiels pour rien approfondir, où domine la demi-science... , la liberté de la presse est infiniment dangereuse.* » art. Liberté de la presse

« *Parmi les auteurs, il en est en France, qui ne sont que des fourneaux à distiller des infamies et des sottises, et combien parmi les lecteurs, il en est plus encore qui ne sont que des récipiens d'ordures et de bêtises.* » art. Liberté de la presse

« *Une loi pénale est arbitraire, quand son objet n'est pas déterminé. Elle est tyrannique, quand elle confond l'erreur avec le crime.* » art. Liberté de la presse

« *Torts de l'ancien régime, qu'on n'ose plus mettre en avant pour justifier le nouveau.* » art. Abus

« *De l'amoncellement des effets publics, et de l'embarras des finances naissent les agioteurs.* » art. Agioteurs

« *Nom qu'on donne à tout ce qui existoit...* » art. Ci-devant

En résumé le Nouveau Dictionnaire est construit essentiellement sur cette alternance d'un présent actuel d'énonciation et d'un présent générique. Les autres temps et modes s'y imbriquent, pour une bonne logique. C'est bien là un critère du texte polémique : actualiser son

discours tout en le pérennisant pour interdire tout retournement de l'argumentation.

4.3.6. LA NEGATION

Toute proposition négative s'opposant, par définition, à la proposition affirmative correspondante, la négation est une des caractéristiques du discours polémique dans le sens où ce dernier est un contre-discours.

Oswald Ducrot a, dans Le Dire et Le Dit, reformulé la conception du phénomène de la négation. Il pose comme principes évidents :

- que la négation est un fait de langue inscrit dans la phrase,
- qu'il faut pour le décrire distinguer locuteur et énonciateur,
- que « *la plupart des énoncés négatifs font apparaître leur énonciation comme le choc de deux attitudes antagonistes, l'une, positive, imputée à un énonciateur* E_1*, l'autre, qui est un refus de la première, imputée à* E_2 ».[263]
- qu'il y a dissymétrie entre énoncés affirmatifs et négatifs et que « *l'affirmation est présente dans la négation d'une façon plus fondamentale que ne l'est la négation dans l'affirmation* ».

Ducrot distingue au départ la négation polémique et la négation descriptive qu'il explique ainsi par référence à ses travaux dans Dire et ne pas dire (1972) :

> « *J'appelais « descriptive » la négation qui sert à représenter un état de choses sans que son auteur présente sa parole comme s'opposant à un discours adverse...*
> *J'opposais, à cette négation, la négation polémique, destinée à contrer une opinion inverse.* »

En 1984, il affine ses subdivisions et considère :

1) la négation métalinguistique qui « *contredit les termes mêmes d'une parole effective à laquelle elle s'oppose... l'énoncé négatif s'en prend alors à un locuteur qui a énoncé son correspondant positif* ».

   Par exemple : « *la difficulté n'étoit pas d'imaginer cette hiérarchie de corps administratifs mais de régler leur fonction*. »

   art. Corps

   La négation permet ici d'annuler les présupposés du positif sous-jacent : la difficulté est d'imaginer cette hiérarchie de corps

[263]. Oswald Ducrot, op. cit. , pp. 215 et suivantes.

administratifs. Puis l'annulation du présupposé est explicitée par « *la difficulté, c'est de régler leur fonction* ».

2) la négation polémique qui correspond à la plupart des énoncés négatifs. Le locuteur s'oppose à l'attitude positive d'un énonciateur qu'il met en scène dans son discours même. D'où les effets abaissants de ce type de négation. Ainsi, à l'article Mœurs : « *Les loix civiles n'ont pas la clef de l'intérieur des familles ou des individus* ». Ici Buée conteste le discours d'un énonciateur dont il rend compte dans son énoncé négatif.

3) la négation descriptive qui dérive de la négation polémique puisque, par exemple, refuser une qualité à quelqu'un c'est légitimer de s'opposer à un énonciateur qui aurait affirmé le contraire. Par exemple, à l'article Liberté du Nouveau Dictionnaire :

« *Nos législateurs ne veulent pas de celui-là ;* » [celui-là = honneur dont la noblesse était la gardienne].

Ici Buée se contente de représenter le point de vue des législateurs sans y opposer son discours.

Il est intéressant de remarquer que le locuteur, Buée, fait de son énonciation négative une représentation où il donne la parole à ses adversaires révolutionnaires. Et ce procédé est primordial car, dans le Nouveau Dictionnaire, Buée utilise un nombre important de tournures négatives. A titre d'exemple, on relève un total de 421 adverbes de négation : ne... aucun (guère, jamais, nullement, pas, personne, plus, point, rien). La formulation négative est surtout une réaction à l'affirmation réelle ou virtuelle de l'adversaire. Elle est rejet, réfutation du discours de l'interlocuteur. Nous en observons plusieurs types d'utilisation :

- Lorsqu'à l'article Citoyen actif, Buée affirme :

  « *Je ne suis pas citoyen actif. Je ne veux pas l'être* »

il répond en fait à ceux qui veulent emporter l'adhésion de tous à ce principe. La négation est métalinguistique. Il s'oppose aux termes mêmes de l'énoncé inverse ; opposition explicitée par « *je ne veux pas l'être* ».

- La négation permet par conséquent d'intégrer le contenu des idées adverses, de les réutiliser, tout en les niant. On comprend le profit que peut en tirer Buée qui s'exprime ainsi sur les thèmes qui lui sont sensibles : la religion, les mœurs, la politique, la liberté. Au lieu de

soutenir une affirmation opposée, on garde la trace des affirmations de l'adversaire tout en marquant nettement son désaccord. On est bien dans le cadre de la négation polémique. Dans certains cas, il soutient dans une intention polémique une opinion contraire à celle que l'adversaire est censé tenir, d'après le présupposé :

« *La bonté d'une constitution ne dépend pas de la bonté des décrets.* »
art. Constitution

« *Il n'est plus possible de payer les impôts nécessaires* » art. Déficit

« *La difficulté n'étoit pas d'imaginer cette hiérarchie de corps administratifs, mais de régler leur fonction* » art. Corps)

« *Les machinistes de notre constitution ont fait abstraction des hommes à qui elle étoit destinée. Il est tems qu'ils se souviennent que nous ne sommes pas une abstraction.* » art. Droits de l'homme

« *Les loix civiles n'ont pas la clef de l'intérieur des familles ou des individus* » art. Mœurs

« *Il faut bien distinguer la Nation Françoise de la Nation qui est en France. Elles ne se ressemblent nullement.* » art. Nation

« *Les religieux ne sont point gênans. Des êtres qui ont renoncé à tout ce qu'ambitionnent les autres hommes ne heurtent personne, ni sur le chemin de la fortune, ni sur celui des honneurs...*
Les religieux dépensoient tout leur revenu. Par conséquent la nation ne perdoit rien avec eux. » art. Vœux religieux

Dans d'autres cas, il se contente de formuler son point de vue, de façon péremptoire :

« *Je ne conçois rien à la politique des philosophes actuels, qui voudroient écarter la religion de toutes les conventions sociales* »
art. Décatholiciser

« *Déclamateurs fougueux... Commencez donc par être des hommes. La figure humaine ne suffit pas ; il faut encore une ame raisonnable* »
art. Egalité

« *Point de liberté, quand les loix ne sont pas assez coërcitives* »
art. Liberté

« *Misérable barbouilleur de papier, que t'importe le génie ?... Le génie n'a pas besoin de corrompre une nation pour se faire estimer ce qu'il vaut.* » art. Liberté de la Presse

■ Mais la négation prend aussi la forme d'une expression émanant du discours révolutionnaire pour rejeter l'état antérieur. Le locuteur s'efface devant l'énonciateur. C'est la négation descriptive.

« *Il ne faut plus de corps. Axiôme de circonstance.* »
art. Corps. Corporations

« *On n'est pas fâché que les enfans aient des mœurs ; mais on ne voudroit pas de religion.* » art. Education

« *Nos mœurs avoient encore une autre ressource, c'étoit l'honneur ; cet honneur dont la noblesse étoit la gardienne....*
Nos législateurs ne veulent pas de celui-là. » art. Liberté

■ Reste une autre utilisation de la négation : la tournure interro-négative qui permet de nuancer la pensée dans sa formulation tout en affirmant implicitement :

« *Un philosophe a dit que, si les enfans naissoient avec les forces d'un homme fait, ces forces seroient, faute d'expérience, plus nuisibles qu'utiles à leur conservation. Cette idée ne peut-elle pas servir à mesurer l'utilité des gardes nationales, pour la conservation de la liberté ?* » art. Gardes nationales

Au lecteur de conclure que les gardes nationales sont utiles pour conserver la liberté.

D'autres exemples sont aussi explicites :

« *Si vous admettez l'art des interprétations, ne sait-on pas, qu'avec cet art, il est presque toujours possible de faire trouver bon un mauvais livre, et mauvais un bon livre ?* » art. Liberté de la presse

« *Quel est l'homme a qui le vice ne s'est pas montré quelquefois sous la figure la plus séduisante ? A qui de nous cette syrène n'a-t-elle pas tenu un langage d'autant plus éloquent, qu'elle ne manque guère de promettre l'impunité ?* » art. Mœurs

La tournure interro-négative est une autre façon détournée d'affirmer que tous les hommes ont connu les affres de la tentation.

En définitive, l'opération négative permet à Buée de contester le contenu d'un énoncé posé par un énonciateur. Il évalue la légitimité de cet énonciateur et mesure l'adéquation entre le cadre discursif choisi et l'état de choses décrit, ici l'état de la France révolutionnaire.

4.4. FIGURES ET SYNTAXE DE L'ARGUMENTATION POLÉMIQUE

Le Nouveau Dictionnaire use abondamment des ressources de la rhétorique pour persuader le lecteur, aussi bien par l'argumentation que par la stylistique. O. Reboul décrit ainsi cette conception de la rhétorique qui essaie de ne pas séparer la recherche des idées (l'inventio) et la mise en mots (l'elocutio) : « *Autrement dit, relève pour nous de la rhétorique tout discours qui joint l'argumentation au style ; tout discours où les trois fonctions de plaire, d'instruire et d'émouvoir sont présentes ensemble et chacune par les autres ; tout discours qui persuade par le plaisir et l'émotion en les soutenant par l'argumentation*. »[264].

4.4.1. LES FIGURES CONVENUES

Maintenant, il s'agit pour nous d'éclairer l'usage que Buée fait des tropes non pas en tant qu'ornement gratuit ou à finalité esthétique, mais comme instrument de persuasion. Les figures de mots que nous

[264]. Olivier Reboul, La Rhétorique, Que sais-je ? , PUF, 1984, pp. 32.33.

rencontrons en nombre dans le Nouveau Dictionnaire sont fondées particulièrement sur l'**analogie** : Buée part d'une relation connue pour éclairer ou prouver une autre relation qui lui est assimilée. La métaphore et la périphrase sont parmi les plus représentées. Tout d'abord la métaphore pour laquelle on reprendra la définition de Fontanier :

> « *Les tropes par ressemblance, c'est-à-dire des métaphores, consistent à présenter une idée sous le signe d'une autre idée plus frappante ou plus connue, qui, d'ailleurs, ne tient à la première par aucun autre lien que celui d'une certaine conformité ou analogie.* »[265]

Par exemple, « *espèce d'insectes* » à l'article Folliculaires du Nouveau Dictionnaire.

Rangée par Quintilien dans les tropes, la « *périphrase ou circonlocution est un assemblage de mots qui expriment en plusieurs paroles ce qu'on aurait pu dire en moins, et souvent en un seul mot : par exemple... l'astre du jour pour dire le soleil.* »[266]

Telles qu'elles sont employées par Buée, elles ont en commun d'assimiler deux domaines : la réalité évoquée et le domaine évoqué par métaphore et périphrase.

Ces images peuvent encore être renforcée par l'hyperbole, figure « *qui augmente ou diminue les choses avec excès, et les présente bien au-dessus ou bien au-dessous de ce qu'elles sont, dans la vue, non de tromper, mais d'amener à la vérité même, et de fixer, par ce qu'elle dit d'incroyable, ce qu'il faut réellement croire. Les mots, considérés en eux-mêmes et dans tous les rapports grammaticaux, y peuvent conserver leur signification propre et littérale, et s'ils ne doivent pas être pris à la lettre, ce n'est que dans l'expression totale qui résulte de leur ensemble.* »[267]

Par exemple, Buée à l'article Mœurs dénonçant « *les fureurs d'un peuple altéré de sang* ».

Cependant, toutes ces figures ne sont pas des procédés originaux : elles sont bien lexicalisées. J. Tamine-Gardes, dans Les Métaphores chez Robespierre et Saint-Just[268], a observé la présence de figures semblables : « *Les métaphores sont-elles destinées à emporter l'adhésion du public ? Sont-elles un ornement du discours ? Sont-elles entraînées par la disette des langues ? ou se présentent-elles*

---

[265]. Fontanier, Les figures du discours, Flammarion, 1977, p. 99..
[266]. Dumarsais, Des tropes ou des différents sens, Critiques, Flammarion.
[267]. Fontanier, op. cit. , p. 123.
[268]. Joëlle Tamine-Gardes, Les Métaphores chez Robespierre et Saint-Just, Langue française, n° 15, p. 47.

seulement comme un substitut, un synonyme du terme propre ? ». Elle attribue ainsi la répétition de métaphores chez Robespierre à un emploi mécanique : « *on peut même aller jusqu'à parler de stéréotypes* » *;* et la tendance « *à employer des associations figées* » se voit dans « *les métaphores lexicalisées* ».

J. Tamine-Gardes conclut :

> « *Terme propre et métaphore, employés indifféremment, fonctionnent donc comme de purs synonymes. Ces métaphores ne sont donc pas dues à la disette des langues puisqu'il est toujours possible d'employer à leur place le terme propre, elles ne sont pas un ornement du discours, puisque tout tend à les dissimuler, elles ne sont pas destinées à susciter des mouvements dans le public, puisque leur localisation est purement arbitraire, ou mécanique. Ce ne sont le plus souvent que des synonymes parmi d'autres du terme non métaphorique, ce qui est en fait la négation même de la métaphore.* »

Et d'expliquer l'usage de la métaphore :

> « *On peut y voir en effet un aspect de la dégradation de la rhétorique chez ses utilisateurs. On continue à employer mécaniquement les règles qui régissent le type de discours que l'on utilise sans en comprendre l'intérêt, en une organisation factice qui se superpose au discours lui-même.* »

De fait, chez Buée, formé lui aussi à la rhétorique classique, les figures de sens semblent un choix convenu : « la tête », « le fer et le feu », « la fureur », « aimable roué ». Ces expressions figées fonctionnent comme des synonymes du terme propre. Ces images, en tout cas, qu'elles soient ornementales ou didactiques, paraissent peu polémiques. En voilà quelques unes parmi les plus significatives.

– la synecdoque, « *trope par lequel on dit le plus pour le moins, ou le moins pour le plus* »[269].

On relève :

- une synecdoque d'abstraction relative, qui « *consiste à prendre l'abstrait pour le concret, ou, si l'on veut, à prendre une qualité considérée abstractivement et comme hors du sujet, pour le sujet considéré comme ayant cette qualité* ».[270]

« *Toutes les fureurs s'allument* » à l'article Fanatisme, où fureurs désigne ceux qui sont habités par la fureur. On adjoint par la synecdoque la connotation de haine et de folie. Le procédé est efficace. Un seul mot insinué suffit à rappeler la thèse de Buée.

- une synecdoque de la partie qui « *consiste à prendre une partie du tout pour le tout lui-même, qui frappe tellement l'esprit par*

[269]. Fontanier, op. cit. , p. 87.
[270]. Ibid. , p. 93.

cette partie, qu'on semble n'y voir pour l'instant qu'elle seule ».[271]

Ainsi « *les têtes à idées nettes... les têtes bien arrangées…* » art. Jureurs

où les individus, êtres animés et vivants sont désignés par la partie supérieure du corps. L'attention est ainsi concentrée, sur un terme de connotation intellectuelle.

- une synecdoque du tout qui « *consiste à prendre le tout pour la partie* ».[272]

« *Tuer les colonies* » au lieu de *tuer l'économie des colonies* (art. Election). L'auteur a substitué à une expression neutre, une autre qui suggère terreur et massacre, conformément à la nature polémique du texte.

- une synecdoque de la matière, « *par laquelle on désigne une chose par le nom de la matière dont elle est faite* »[273].

« *Le fer et la flamme* », à l'article Folliculaires, désignent la guerre par l'épée et l'incendie. Il s'agit, là, d'une figure très classique qui renvoie à la culture de l'auteur.

– la catachrèse qui « *consiste en ce qu'un signe déjà affecté à une première idée, le soit aussi à une idée nouvelle qui elle-même n'en avait point ou n'en a plus d'autre en propre dans la langue* ».[274]

« *La tête d'une constitution* », à l'article Insurrection, écarte le mot tête de sa signification principale pour prendre le sens de première partie.

– l'hyperbole

Des hyperboles très formelles comme « *inondée de joie* », « *déchirée par la douleur* », à l'article Couleurs de la Nation, sont, dans l'esprit de l'époque, des expressions figées :

> « *Ce sont les signes qui, en nous replaçant dans ces circonstances où notre ame a été inondée de joie, ou déchirée par la douleur, font renaître en nous ces affections.* »

L'exagération hyperbolique provient des termes « *inondée* » et « *déchirée* », appliqués au peuple français censément enthousiasmé par l'idéal révolutionnaire et « *ses idées grandes, fortes, sublimes* ».

4.4.2. LES FIGURES POLEMIQUES

---

[271]. Ibid. , p. 87.
[272]. Ibid. , p. 90.
[273]. Fontanier, op. cit. , p. 90.
[274]. Ibid., p. 213.

Certaines figures sont subversives ou tout au moins dévalorisantes. Elles montrent par leur audace qu'il n'y a pas de terrain de compromis, que l'auteur se libère des interdits, transgresse les règles du savoir-vivre pour extérioriser son indignation. Ces figures désignant l'adversaire traduisent aussi l'idée qu'on refuse à celui qu'on attaque son « nom propre ». On refuse de l'identifier. On est bien sur le terrain de la polémique.

4.4.2.1.L'oxymore

C'est une « *sorte d'antithèse dans laquelle on rapproche deux mots contradictoires, l'un paraissant exclure logiquement l'autre* »[275], afin que l'on mette l'autre en évidence.

Buée, à l'article Mœurs, reprend une expression déjà bien lexicalisée : « *Aimable roué* ». Il y a incompatibilité entre « *aimable* » et « *roué* », débauché digne de la roue : *aimable* dénonce le *roué* par sa valeur ironique. La perversion des valeurs supposée par l'oxymore rend compte de la dégradation du monde révolutionnaire. La figure dans ce qu'elle a d'immoral, d'illogique, exprime le malaise perçu par l'énonciateur.

4.4.2.2. Les figures injurieuses

Le plus souvent le terme désignant l'adversaire est non humain.

Ainsi les métaphores animales : l'emploi d'un bestiaire pour l'humanité est bien sûr traditionnelle de La Fontaine à Voltaire.

- « *Espèce d'insectes qui infectent les entrailles de la France* » pour désigner les folliculaires. art. Folliculaires
- « *Animaux enragés* » pour les hommes qui composent la nation [art. Nation]. *Buée* exclut implicitement des animaux enragés « *la noblesse, le clergé, la magistrature, les propriétaires et tous autres compris sous la dénomination aristocratique d'honnêtes gens* ».
- « *Animal bipède* » pour le patriote qui fait peur aux honnêtes gens. art. Patriote
- A l'article Municipalité, les révolutionnaires sont assimilés à des bestiaux :

« *Dans certains cantons, quand le blé menace d'être trop touffu, on y lâche des bestiaux pour l'atténuer. Apparemment qu'on trouvoit l'administration de la France trop vigoureuse, et c'est pour l'atténuer, qu'on y a lâché quarante-quatre mille municipalités.* »

[275].Morier Henri, Dictionnaire de poétique et de rhétorique, PUF, 1975, p. 802.

Les figures de la machine :

- A l'article Electeurs, on dénonce les « *machines très-ingénieuses qui écrivent toutes seules* », métaphore pour désigner le peuple appelé à voter.
- Une périphrase à l'article Liberté de la presse :

« *des fourneaux à distiller des infamies et des sottises* » pour les auteurs sympathisants de la Révolution.

Parfois, les désignants sont humains mais alors particulièrement dévalorisés :

- A l'article Crime de Lèze-nation, Buée s'adresse à Favras : « *Tu te verras condamné à mourir sur un gibet, au milieu des cris de rage d'un peuple de bourreaux.* » Le *peuple de bourreaux* est une métaphore à lire *peuple des Français*, le sang versé par les Révolutionnaires suffisant à établir le lien.
- A l'article Liberté, une circonlocution péjorative pour les journalistes « *faiseurs de feuilles à deux sous* ».

et d'autres périphrases comme

« *Le nouveau Montfaucon national* » pour le Panthéon.

art. Panthéon françois

les « *hommes de sang* » pour les Révolutionnaires

art. Folliculaires

4.4.2.3. Les hyperboles

Des hyperboles viennent appuyer ces figures de l'adversaire. Elles sont violentes et expriment le refus de l'auteur à user d'un terme banal, pour faire partager son indignation :

- « *On demande comment, sous le ciel de la France, il a pu se commettre de ces crimes qui, dans la fable, faisoient reculer le soleil d'horreur* » article Clubs

Cette hyperbole jointe à la personnification du soleil reprend à des fins polémiques une figure dans le goût baroque.

- A propos des Folliculaires, une longue phrase hyperbolique :

« *Si je voulois imiter leur style et en donner une idée, je dirois, qu'ils écrivent avec la pointe d'un poignard, à la lueur des torches que leur tiennent les furies, pour porter le fer et la flamme sur tous les points de la France, et ne faire de ce malheureux royaume qu'un monceau de cendres et de ruines détrempées de larmes et de sang humain.* »

La chute de la période figure une longue descente aux Enfers avec ses trois lieux communs : les cendres, les larmes, le sang.

- les Folliculaires sont décrits « *infectant la France entière du venin de la rage et de l'anthropophagie* » art. Liberté de la presse

L'hyperbole rabat l'image sur un référent animal, le serpent.

- les Philosophes ne sont autres que des « *êtres essentiellement malfaisans* » (art. Philosophes) : l'image humaniste est dévalorisée. L'acrimonie de Buée se porte sur l'adverbe *essentiellement*.
- A l'article Décatholiciser, il use d'une énumération dont le tour hyperbolique provient de la force des termes utilisés. Il décrit l'atmosphère de terreur où se débat le clergé réfractaire :

> « *Intrigues, menaces, promesses, or mis sous les yeux, sollicitations d'amis, vociférations d'un peuple forcené, spectacle de familles désolées, avenir présenté sous un jour affreux, guerre civile suite infaillible de la résistance, alarmes données aux consciences, impossibilité d'éviter la mort,* rien *n'est omis,* tout *est tenté à diverses reprises, pour obtenir des sermens*. »

Buée brosse un tableau alarmant des malheurs du clergé, accumule les constructions nominales qui permettent une qualification plus saisissante pour le lecteur : le réel est au-delà de la parole.

En outre, la juxtaposition de *rien* et de *tout* à la fin du tableau, *rien* quantificateur de l'ensemble vide, *tout*, adverbe d'intensité forte, traduit le caractère définitif des violences exercées par les Révolutionnaires.

4.4.2.4. Les figures de l'agression idéologique

C'est un autre travail du polémiste que de déstabiliser les idéaux de la Révolution. Ce qui est ébranlé, ce sont les certitudes des Révolutionnaires et leur foi dans « les Lumières ».

- L'article Liberté de la presse utilise une métaphore pour assimiler la vérité à un projectile qu'on se renvoie ; la figure est fondée essentiellement sur les verbes d'action. C'est la vérité boomerang qui revient, ternie de critiques, à ceux qui croyaient la détenir.

> « *Qu'on lance en France une vérité profonde qui ne puisse être saisie que par un penseur, tous les François voudront la ramasser ; tous croiront la saisir. Les mots qui expriment cette vérité frapperont leurs sens ; mais ce qui entrera dans leurs têtes, ce sera une erreur.* »

- C'est aussi une métaphore qui désigne les progrès philosophiques :

> « *Le régime des censeurs nuit au progrès des lumières. Certes quand nous n'aurions ni les impiétés, ni les ordures de Voltaire, je ne vois pas trop ce que nos lumières y perdroient. Mais faisons une supposition, ôtons, par la pensée, de tous les livres dont nous sommes inondés, ce que les censeurs n'y auroient pas laissé, et*

calculons de combien nos lumières seroient diminuées. Je crois moi, qu'elles seroient augmentées de beaucoup, car, pour quelques vérités dont nous serions privées, nous aurions de moins des milliers d'erreurs, c'est-à-dire, des milliers d'obstacles à la lumière. »

Ici, la métaphore est fondée sur une analogie de la lumière avec le progrès. La première phrase rappelle le reproche qui est fait aux censeurs de la presse qui entravent la progression des idées nouvelles identifiées au XVIIIème siècle à des lumières. La métaphore est prolongée par les verbes perdre, diminuer, augmenter. On remarque en outre la modulation des, nos la, déterminants de lumière. Dans le premier cas, il s'agit de l'expression lexicalisée. « *Des lumières* » renvoie au vocabulaire des philosophes. Ici, l'adversaire de la Révolution réagit : l'interprétation classique veut que les Lumières aient engendré la Révolution et donne la paternité à Voltaire, Rousseau, Mably, Buffon, Helvetius, Raynal[276]. « *Nos lumières* » marque le passage à la subjectivité. Il s'agit, à présent, du savoir des sujets, savoir bénéfique pour le sujet, par opposition au caractère impersonnel de la philosophie. Enfin « *la lumière* » marque un nouveau changement qui, cette fois, met en accord *nos* lumières et *la* lumière, celle de Dieu, de la Vérité. On a là un nouvel exemple de travail sur la dénomination. On redéfinit : les lumières (« *quelques vérités* » et « *des milliers d'erreurs* »), la lumière (« *la Vérité* »). Buée s'est emparé d'une image chère à la phraséologie révolutionnaire. Mais il lui a opposé ses propres convictions. Il l'a, selon l'expression de M. Angenot « remotivée ironiquement »[277]. Les représentants des Lumières deviennent des obstacles à la lumière. L'image prestigieuse, empruntée à l'adversaire, est dégradée par le polémiste.

- Pour réfuter la politique révolutionnaire, Buée s'appuie, à l'article Couleurs de la nation, sur de très nombreuses hyperboles que nous soulignons :

« *Vouloient-ils remettre la discipline parmi les matelots, rendre la marine françoise formidable, et donner à la France l'empire des mers, ils décrétoient le pavillon aux trois couleurs.*

Vouloient-ils faire de tous les François autant d'Alexandres, abattre l'orgueil de tous les despotes de la terre, et faire disparaître comme par enchantement leurs innombrables troupeaux d'esclaves, ils décrétoient les drapeaux aux trois couleurs.

Vouloient-ils créer, dans les officiers municipaux, l'esprit d'ordre et d'économie, et dans les juges, les lumières et l'impartialité, ils leur

[276]. Roger Chartier, Les Origines culturelles de la Révolution française, 1990, pp. 14, 15.

[277]. Marc Angenot, La Parole pamphlétaire, Payot, 1982.

donnoient tout cela, en accordant aux uns une écharpe, et aux autres un collier aux trois couleurs. »

Les hyperboles tiennent ici à la présence des adjectifs : formidable, innombrable, des noms : empire des mers, Alexandres et de tout sous forme d'adjectif et de pronom qui donne une idée de plus grand nombre, de collectivité entière, de complétude. L'hyperbole produit un effet satirique renforcé par le choc avec le caractère dérisoire de la décision : « *décréter le drapeau aux trois couleurs* » qui se contente d'une pratique magique. Voilà de quoi dénigrer l'adversaire.

- Même ironie dans cette hyperbole héritée de la préciosité et qui vise la nouvelle constitution :

« *Ils* [les penseurs accoutumés à s'élever jusqu'aux principes éternels] *sont trop espiègles pour que l'amour de cette incomparable ne soit pas un ridicule à leurs yeux* » art. Ci-devant

L'incomparable désigne ici la constitution.

- A l'article Constitution française, pour dévaluer les idéaux révolutionnaires, Buée laisse entendre que l'inflammabilité et l'odeur fétide, traits particuliers aux gaz qui entrent dans l'élaboration des ballons, caractérisent également la constitution française. L'analogie ne retient donc que certaines qualifications associées à un terme. Les propriétés activées par les Révolutionnaires sont sans doute le caractère sublime, élevé des deux objets. La reprise de Buée consiste, elle, à déstabiliser les qualifications et à en reconstruire d'autres : « *l'inflammabilité* » et « *l'odeur fétide* ».

« *Le jour de la proclamation de la constitution, il a été élevé un ballon chargé d'emblêmes. On a dit que ce ballon étoit lui-même un emblême de la constitution ; mais on n'en a pas saisi tous les traits ; car jusqu'à l'inflammabilité et à l'odeur fétide de l'air qui enfloit ce ballon, tout pouvoit entrer dans l'emblême.* »

4.4.2.5. Les figures de construction

- Les figures de la réticence

Parmi ces figures qui portent sur la construction du discours, la **réticence** est particulièrement représentée dans le Nouveau Dictionnaire. Elle « *consiste à passer sous silence des pensées que l'on fait mieux connaître par ce silence, que si on en parlait ouvertement*. »[278]

La phrase s'interrompt pour laisser entendre ce qu'on affecte de supprimer. Au lecteur de compléter. On en comprend l'utilité pour

[278]. Dumarsais, Des Tropes ou des différents sens, Critiques, Flammarion, présenté par Françoise Soublin, 1988, Chapitre II, "Figures" de Dumarsais dans l'Encyclopédie, p. 333.

l'auteur qui peut ainsi faire partager son indignation. Le procédé est d'autant plus efficace que le lecteur formule lui-même les objections. Buée concentre toute son éloquence dans cette interruption. Aussi les exemples de réticences sont-ils nombreux dans tout le texte.

« *Les histoires de Nismes, de Montauban, de MM. Paschalis, Guillyn etc. etc. et quatre pages d'et cœtera, sont des espièglerie de clubs. Ces clubs... je voulois soutenir ce ton jusqu'à la fin : cela m'est impossible.* » art Clubs

« *Quelqu'un disoit, je voudrois voir la constitution en vigueur — elle l'est depuis deux ans. Quoi ! toutes les horreurs impunies dont..... ? — c'est la constitution — mais elle n'autorise pas.... — non.* » art. Constitution

« *Sûrement on étalera... Ciel ! quel démon les aveugle ! Détournons nos yeux de ces scènes d'horreur... Je n'accuse personne ; les magistrats ne pouvoient rien.* » art. Décatholiciser

« *Terme consacré, pour désigner... tout le monde sait qui.* » art. Jureurs

« *La liberté ! Vivre libre, ou mourir. Périssent à jamais...* »

« *J'étois libre, et je ne gênois la liberté de personne : j'étois libre... hélas je ne le suis plus.* » art. Liberté

« *Dites-le nous... mais je n'achèverai pas*. » art. Mœurs

« *Et si l'on ne connaissoit pas la sobriété de nos constituans, on seroit tenté de croire que*... » art. Noblesse

« *En vérité, on a le cœur navré de douleur, quand on voit les représentans du peuple François décerner le prix de la vertu à un Voltaire, à un Mirabeau, et les proposer pour modèles à leur enfans... et ils veulent être libres !* » art. Panthéon François

« *Et vous, me dira-t-on, comptez-vous pour rien ces tristes victimes qui languissent dans...* » art. Vœux religieux

Dans tous ces extraits d'articles, Buée feint de ne pas pouvoir écrire les mots qui lui viennent à l'esprit, d'être paralysé par l'émotion.

- . les figures de répétition

C'est la même émotion qui lui fait enfreindre les *règles* rhétoriques de l'économie pour utiliser la **répétition**. Il répète pour faire pression, pour « enfoncer le clou », martèle sa vérité.

Certains mots sont ainsi repris avec la voix de la passion :

« *Dès-lors, c'est nécessairement l'avis le plus absurde qui l'emporte, parce que la fureur et les cris sont toujours pour l'absurdité, et parce que la fureur et les cris augmentent toujours en proportion de l'absurdité*. » art. Décatholiciser

« *Ne voit-on donc pas que l'excès des mauvaises mœurs entraîne l'excès de la cruauté, parce qu'à l'excès des mauvaises mœurs est attaché l'excès de la lâcheté ?* » art. Clubs

« *Des philosophes, qui ont toujours vécu dans l'ignorance la plus profonde de leur religion, ne peuvent pas savoir que cette constitution civile du clergé renverse de fond en comble la constitution même de l'église catholique ; constitution qui seule la distingue de toutes les sectes chrétiennes ; constitution conservatrice du christianisme, et sans laquelle il seroit sujet à toutes les vicissitudes des empires ; constitution qui a suffi à son divin auteur, pour remplir, jusqu'à nos*

jours, la promesse qu'il nous a faite d'être avec nous jusqu'à la fin des siècles. » art. Décatholiciser

Parfois la répétition porte sur des segments de phrases :

« *Vouloient-ils* » repris trois fois dans Couleurs de la nation.

« *Toutes également respectables* » dans Culte religieux.

« *Point de liberté quand*… » qui revient sept fois en tête de paragraphe argumentatif dans Liberté.

« *Tant de loix*… »' repris sept fois dans Loi.

L'expression trouve ainsi plus d'énergie, de véhémence, de passion pour convaincre le lecteur. Le martèlement de la thèse finit par avoir un effet de suggestion. Le polémiste tape du poing, et le texte reçoit ainsi une forte connotation affective.

- L'antithèse

Buée emploie également quelques **antithèses** fondées sur des mots. Il oppose ainsi par exemple le mandat ministériel à la vertu en les posant comme incompatibles :

« *La nouvelle Constitution Françoise suppose que tout agent ministériel est essentiellement corrompu et que tout ce qui n'est pas ministre est essentiellement vertueux*. » art. Constitution

Ces oppositions ne sont pas pré-établies au discours. C'est une opération du discours qui structure le domaine lexical en mettant d'un côté l'agent ministériel, de l'autre tout le reste.

On retrouve les mêmes aspects antithétiques dans le passage suivant :

« *Il n'y auroit qu'un moyen de faire prendre la constitution, ce seroit de la faire aimer. Mais comment pourroient la rendre aimable ses amis dont l'état habituel est la colère ?* » art. Constitution

Ici « *aimer* », « *aimable* » s'opposent à « *colère* » pour sous-entendre une idée de haine.

Un autre renforcement des mots par l'antonymie dans ce passage des Droits de l'Homme :

« *Enfin j'avois toute la plénitude des droits de l'homme et nous étions tous égaux en droits. Je me disois (car je croyois y être) Ah ! si chacun de mes semblables vouloit ne pas m'ôter la vie, que je consentirois de bon cœur à ne l'ôter à personne : les plus forts ont tous les fruits et les plus faibles périssent de misère. Leur soif me pénètre le cœur*. »

L'antithèse surgit non seulement entre les plus forts et les plus faibles mais également entre la plénitude des droits de l'homme, l'égalité et la misère finale.

Des antithèses très violentes sont celles de l'article Avocats où Buée peint un monde de la justice « *où la vertu est vice et la vérité*

mensonge, où la science en honneur est celle qui obscurcit tout, et le talent en vogue, celui qui embrouille tout... où l'on voit le crime absous, l'innocence aux abois ; pour un procès d'un écu, dix mille écus de frais. » L'antithèse est ici d'ordre notionnel. Elle établit un contraste entre les idées. Dans le but d'agir sur le lecteur, Buée force un peu la réalité pour montrer l'anéantissement du bien, de la science, de la justice face aux puissances du mal déchaînées par la Révolution.

A l'article Ça ira l'intention est plus satirique :

« *C'est un rien. Il s'agit seulement*
-de changer les habitudes, les préjugés, les usages, les passions, les mœurs de vingt-cinq millions d'individus.
-de renverser l'empire sous lequel ils prospèrent depuis quatorze siècles...
-de rendre inébranlable, sur des fondements de papier, l'édifice de la prospérité publique. »

Plusieurs types d'antithèses ici. D'abord l'antithèse phrastique née du contraste entre la monosyllabique « *rien* » et l'ampleur du programme. Puis l'antithèse notionnelle entre « *renverser l'empire* » et « *prospèrent* », « *rendre inébranlable* » et « *fondements de papier* ».

- Le chiasme

Une figure utile au dénigrement et fondée elle aussi sur l'antithèse : le **chiasme**. Nous en avons relevé un exemple à l'article Despotisme :

« *Les mauvaises mœurs appellent le despotisme ; le despotisme met en fuite les bonnes mœurs.* »

L'ordre des termes répétés est renversé pour produire l'effet d'une sentence et marteler l'esprit du lecteur.

4.4.2.6. Les figures de pensée : l'ironie

Ce sont les figures du double langage car elles gardent un sens qu'on les entende au sens littéral ou au sens figuré. Elles sont d'un parti intéressant pour un auteur qui vise à disqualifier sa cible.

On distingue dans le Nouveau Dictionnaire :

–. L'ironie

Pour Dumarsais, l'ironie est « *une figure par laquelle on veut faire entendre le contraire de ce qu'on dit : ainsi les mots dont on se sert dans l'ironie, ne sont pas pris dans le sens propre et littéral.* »[279]. Ainsi Boileau, à propos de Quinault : « *Je le déclare donc, Quinault est un Virgile*. », tout en pensant « est un mauvais poète ». Henri Morier a explicité l'attitude mentale que suppose l'ironie :

[279]. Dumarsais, Des Tropes ou des différents sens, Critique Flammarion, 1988, p. 156.

> « *L'ironie est l'expression d'une âme qui, éprise d'ordre et de justice, s'irrite de l'inversion d'un rapport qu'elle estime naturel, normal, intelligent, moral, et qui, éprouvant une envie de rire dédaigneusement à cette manifestation d'erreur ou d'impuissance, la stigmatise d'une manière vengeresse en renversant à son tour le sens des mots (antiphrase) ou en décrivant une situation diamétralement opposée à la situation réelle (anticatastase). Ce qui est une manière de remettre les choses à l'endroit.* »[280]

Dans le Nouveau Dictionnaire, l'inversion que suppose l'ironie consiste à remplacer le texte auquel on pense par un antonyme.

On lit cette antiphrase, qui dit le contraire de ce qu'on veut dire dans le but de railler, dans de nombreux exemples :

« *Grande prouesse des Parisiens* » pour signifier la prise de la Bastille. Le contexte historique et la connaissance de l'auteur permettent de décoder que Buée se moque des Parisiens. Il compense un reproche par un éloge fallacieux qui aggrave en fait le reproche.

O Ducrot rend bien compte des faits. Par exemple, poser un locuteur naïf : « *Notre état s'appeloit esclavage ; maintenant il s'appelle liberté.* » et Buée qui le cite ironiquement. De plus, le lecteur invalide lui-même son discours puisque *notre état* a un double sens : pour le locuteur, *notre état* maintenant c'est la Révolution ; pour Buée, c'est la même situation, seulement affublée d'un nouveau nom.

Un autre énoncé à interpréter ironiquement dans l'article Fanatisme :

> « *Qu'un prêtre se laisse dépouiller sans se plaindre, plutôt que de blesser sa conscience ; c'est du fanatisme.* »

L'énoncé cite un locuteur scandaleux qu'on va tourner en ridicule. Bien sûr, Buée a préalablement transformé le discours tenu : au lieu de « un prêtre refuse de prêter serment », on a « *un prêtre se laisse dépouiller* ». L'énoncé est très polémique puisque l'adversaire avoue que le prêtre ne fait rien que d'être maltraité. Le fanatisme n'est bien entendu pas du côté du prêtre dans l'esprit de Buée, et c'est l'inverse qu'il faut comprendre. L'antiphrase révèle le contre-discours : la situation du prêtre est un martyre et les Révolutionnaires sont les persécuteurs. On comprend pourquoi, avec cet exemple, l'ironie est une « action de justice », comme le dit Henri Morier :

> « *Elle prend sa source dans l'amour du bien, du beau, du vrai : elle en suppose la connaissance. L'ironiste est toujours, à quelque titre, un idéaliste. Il souffre de l'erreur, il voudrait corriger ce qui déformer la vérité ; il contient en puissance un juste ou un satirique. C'est pourquoi l'ironie a ce caractère généralement sévère et flagellent, le ton emporté, cassant, ou faussement enjoué. C'est qu'elle est*

[280]. Henri Morier, Dictionnaire de poétique et de rhétorique, PUF, 1975.

commandée par un sentiment de dépit, de colère mêlée de mépris et du désir de venger la vérité. Il y a de la sainteté dans l'ironie... »[281]

Buée, atteint dans sa sensibilité morale, se révolte contre les persécutions subies par les prêtres, mais aussi contre les atteintes à la liberté supportées, selon lui, par le peuple français duquel il participe.

– La prétérition

Une autre figure, proche de l'ironie, qu'utilise un petit nombre de fois (4) Buée est la **prétérition** qui consiste à dire qu'on ne parlera pas d'une chose pour mieux en parler. On attire l'attention sur un objet, mais on feint de ne pas s'y arrêter. Par exemple :

- A l'article Assemblée nationale, Buée se demande comment parler de l'Assemblée nationale : « *Si j'en parle en mal, on dira que c'est à dessein de l'avilir et on me dénoncera. Si j'en parle en bien, on dira que c'est par ironie... La prudence m'ordonne donc de ne parler de l'assemblée ni en bien, ni en mal.* »

  Contrairement à sa déclaration, sa critique est implicite : il compare plus loin le gouvernement français à celui de Venise et conclut à la tyrannie. Son idée essentielle est passée : il faut être prudent, il n'y a pas de liberté de parole.

- L'article Corps débute sur l'affirmation « *Il ne faut plus de corps* ». Sur quoi l'argumentation de Buée suit le schéma fondé sur le conditionnel et qui débouche sur une prétérition :

  « *On pourroit objecter contre cet axiome :*
  Que l'homme n'est fort...
  Que prétendre cependant former...
  Que des corps peuvent être infiniment utiles...
  Que des associations au contraire...
  Que si l'on détruit les corps...
  Que les riches d'un empire forment...
  Que le monopole se rit de toutes les loix...
  Je pourrois encore observer...
  Je pourrois ajouter
  Mais on me ferme la bouche en disant : Il ne faut pas de corps. Je demande encore pourquoi ? On me répond : parce qu'il ne faut pas de corps.
  Adorons et taisons nous. »

  Au moment où il écrit « *Taisons nous* » il a en fait dit tout ce qu'il avait à objecter.

- L'article Démocrate affirme d'entrée :

  « *Je dirois bien ce que c'est, mais je prie qu'on ne me le demande pas.* »

[281]. H. Morier, op. cit. , p. 556.

Il feint de ne pas vouloir donner son opinion sur le terme démocrate. Mais, en fait, implicitement il assimile le démocrate à un sadique assassin :

« *Je ne veux pas, si je viens à être connu, servir de passe-tems à un démocrate et être pendu pour une définition.* »

- A l'article Panthéon François, c'est Mirabeau qui fait les frais de la prétérition :

« *Mirabeau ! non je n'aurai jamais le courage de sonder son cœur, de descendre dans cette caverne ; il y fait trop noir ; j'y aurois peur.* »

Et contrairement à ce qu'il annonce, les lignes suivantes sont une analyse du personnage.

En introduisant, dans le discours, des assertions dont le degré d'évidence est renforcé par le procédé, la prétérition a une fonction éminemment polémique dans la stratégie de réfutation. Le texte se ramène à une dénonciation.

– Le chleuasme

Une sorte d'auto-ironie est **chleuasme** que Buée emprunte en feignant de se dénigrer lui-même. « *C'est une figure par laquelle nous feignons de prendre le blâme sur notre propre personne, et avec ostentation, de manière à le mieux détourner de nous* »[282]. Le procédé fonctionne comme une marque de modestie pour se gagner le public. Mais on comprend mieux l'utilisation que Buée en fait si on y ajoute : « *Un aveu d'incompétence qui vous place au-dessus des compétences, qui vous confie la* « *super-compétence* » *des simples, des innocents, des bons...* »[283]. Ainsi, parce qu'il s'accuse lui-même avec ostentation, il fait ressortir ses qualités et atteint indirectement l'adversaire.

Il emploie cette figure dans plusieurs articles :

- Citoyen actif :

« *Je me sens incapable d'être citoyen actif. J'avoue mon impéritie, et j'abandonne cette qualité aux perruquiers, aux cabaretiers, aux tailleurs, aux pâtissiers, aux cordonniers, aux ferblantiers, aux savetiers...* »

L'énumération de ces petits métiers suffit à déduire une conviction inverse dans l'esprit de Buée. L'énoncé se présente comme une confession. En réalité, l'auteur fait son propre éloge.

- Décatholiciser :

« *J'ai examiné le décret en question. J'ai essayé d'en faire un autre, et d'y pousser encore plus loin la déraison et l'atrocité : cela m'a été impossible.* »

- Liberté de la presse :

---

[282]. H. Morier, op. cit. , p. 193.
[283]. Olivier Reboul, op. cit., p. 33.

« *Mais je puis me tromper dans mes opinions. Peut-être un préjugé que j'ai dans l'esprit, une passion que j'ai dans le cœur, me font prendre l'erreur pour la vérité.* »

- Mœurs :

« *Je sens combien je suis au-dessous de mon sujet. Les amis de la vertu, s'ils me lisent, verront bien que je fais ce que je peux, pour peindre leurs affections et leur bonheur, mais que je n'en approche pas.* »

- Philosophes :

« *Je ne voyois pas que leur métaphysique digne du onzième siècle* [il évoque les Philosophes, selon lui, artisans de la Révolution], *leur ardeur pour le prosélytisme jointe à leur indifférence sur le choix des moyens, devoient en faire des êtres essentiellement malfaisans. J'abjure mon erreur, et je n'épargnerai rien pour effacer la honte de m'y être laissé entraîné*. »

De fait, Buée inverse la situation morale, feint de s'offrir au blâme mais pour mieux le détourner vers son adversaire. Ainsi chaque fois qu'il abjure son erreur ou se déclare impuissant, c'est pour mettre en relief l'ignominie de ses ennemis. Plutôt que de déclarer que les idées de l'adversaire sont vides, sans fondement, il feint de confesser sa propre incapacité à comprendre : « *J'ai essayé d'en faire un autre…, je puis me tromper…, je suis au-dessous…, j'abjure mon erreur…* ». Le but est de renforcer la complicité avec le lecteur qui doit, de ce fait, participer au discours et deviner les intentions cachées de l'auteur.

Conclusion

L'intérêt de l'analyse rhétorique du texte de Buée est d'aboutir à une liste des indicateurs formels de la polémique ; liste qui ne peut d'ailleurs s'en tenir à des figures et qui doit croiser figures et lexique. En soi, ni les métaphores, ni les périphrases, ni l'hyperbole, ni l'ironie, ne sont des marqueurs spécialisés. Cependant le réseau lexical de l'animalité, plus précisément des animaux insignifiants (insectes) couplé à la métaphore, inscrit le texte dans le genre de la littérature de combat.

Au même titre que les mots meurtriers et les petites phrases assassines, ces figures servent le combat des mots : « *A chaque polémiqueur son langage, ses instruments langagiers, ses munitions, ses moyens de combat, son arsenal langagier, sa manière de parler haut et fort, ses exocets verbaux* »[284].

Les images et les figures permettent la mise en scène de l'expressivité. U. Windisch dans son étude des discours conflictuels

[284]. Uli Windisch, Le K.O. verbal, la communication conflictuelle, L'Age d'Homme, 1987, p. 21.

remarque « *qu'elles symbolisent l'imaginaire collectif et s'intègrent dans un réseau figuratif social et politique. Le symbolisme inhérent aux images est un indicateur de la nature des représentations sociales et politiques des sujets qui les énoncent et les expriment. Ces images constituent un moyen de communication moins abstrait, et susceptible, par conséquent, de toucher plus directement certaines couches de la population, en l'occurrence sans doute davantage les couches populaires.*

Le lien entre la symbolique de la rhétorique et celle de l'inconscient a déjà été mis en évidence. Il est connu que l'inconscient use d'une véritable rhétorique. L'efficacité d'un discours politique affectif et imagé, pourrait aussi tenir à sa parenté avec le discours du rêve »[285].

Avec le style de figures que nous trouvons dans le discours de Buée, par exemple « *fourneaux à distiller des infâmies* », « *tigres assoiffés de sang* », « *champs de blé* », nous sortons du discours politique didactique et intellectuel. Les variations dans leur utilisation signalent les changements d'humeur de Buée.

Ainsi, au-delà du cas précis du Nouveau Dictionnaire, nous espérons contribuer à la réflexion sur un genre particulier et sur les outils théoriques qui permettent de l'aborder. Nous pensons, par exemple, qu'il faut coupler lexique et figures, lexique et syntaxe, parce que les invariants de ce genre ne se situent ni dans le premier niveau, ni dans le second, mais à l'intersection des deux.

[285]. Uli Windisch, op. cit. , p. 21.

CONCLUSION

Les analyses proposées sur le Nouveau Dictionnaire de Buée soulignent un ensemble de résultats.

Le premier, tout d'abord, concerne le vocabulaire politique. Les entrées ont été classées suivant une thématique. Or, si l'on admet que l'ensemble des entrées participe du même champ polémique / politique parce qu'il se présente comme un réseau, force est de constater que les limites du vocabulaire politique, que l'on pouvait concevoir intuitivement, se trouvent questionnées. A côté de mots attendus comme *loi*, *constitution*, *pouvoir*, *élection*, les valeurs contre-révolutionnaires entrent dans le champ du politique avec *mœurs*, *vœux religieux*, *Éducation nationale*. La notion floue de vocabulaire politique est un construit qui varie.

Les comptages, outre le vocabulaire grammatical, ont fait apparaître le grand nombre d'occurrences de mots très généraux comme *homme* (137), *faire* (188), *grand* (43) ainsi que l'article défini *le*, la préposition *de*, ou la conjonction *et* ; cela n'a rien d'étonnant ; ces mots sont à la base de la plupart des textes. Mais les comptages mettent en valeur, également, la thématique qui signale l'importance du réseau moral et confirme ainsi le travail sur les entrées. Toutefois, on relève aussi l'importance des verbes métalinguistiques et de ceux qui désignent les opérations intellectuelles (*savoir*, *dire*). Cela se recoupe avec le thème général de l'abus des mots, quand les hommes veulent communiquer un savoir et représenter la définition des choses. A la fin du XVIIIème siècle, la conviction est acquise que, d'une part, le langage joue un rôle important dans la formation et la propagation des idées politiques et sociales et que, d'autre part, l'écart entre les mots et les choses est utilisé par les politiques dans un but de domination ; chacun accuse donc l'autre de falsifier la langue. Il est frappant, en outre, de constater l'importance des « acteurs sociaux », parmi les mots à fortes occurrences. Énumérons-les pour mémoire : *homme*, *peuple*, *législateur*, *nation*, *loi*, *auteur*, *ennemi*, *clergé*, *enfans*, *philosophes*… Alors que les vrais dictionnaires prétendent à la neutralité, disent le sens des mots hors situation, le Nouveau Dictionnaire de Buée met en scène des situations sociales concrètes. Cette émergence montre bien que l'on a affaire à un autre genre.

Les comptages font aussi apparaître la parenté des vocabulaires révolutionnaires et contre-révolutionnaires : *Abus*, *Assignats*, *Citoyen actif*, *Liberté*, *Serment*. Buée a la quasi totalité des mots de fortes occurrences en commun avec Saint Just et Robespierre. Enfin, les comptages soulignent l'intérêt des formes grammaticales. Ainsi, au lieu de nous contenter de cerner les enjeux politiques d'une définition ou de certains désignants, nous avons orienté notre travail sur le système des embrayeurs ainsi que sur les temps verbaux pour caractériser l'énonciation du texte.

L'étude du vocabulaire politique fait aussi apparaître des réseaux sémantiques. La polysémie, point de départ de notre recherche, n'a pas fait apparaître de résultats significatifs. Par contre, le maillage des mots entre eux (*loi*, *homme* appellent *mœurs*) confirme la cohérence de l'univers de Buée ; et en même temps sa pauvreté. Buée, dans ces mots, fait œuvre pour le lexicographe. Pas au niveau de la définition, parce que c'est une pseudo-définition de polémiste, mais au niveau de la collocation, combinatoire intéressante pour situer l'univers révolutionnaire que les lexicographes (A5, A6) n'ont pas toujours aperçu. Les collocations originales de Buée sont un bon révélateur de l'état de la société. A6, par exemple, est moins sensible à la caricature : soit parce qu'il est paresseux, immobile, soit parce qu'il exorcise la Révolution. Buée est important pour le lexicographe parce que son matériau est trié.

Le deuxième enjeu de notre travail est que, par rapport à C. Kerbrat-Orecchioni, qui propose un retour a-historique à la rhétorique, sous des catégories philosophico-énonciatives, nous avons montré la nécessité de resituer un texte dans son contexte et de développer une lecture qui tienne compte de l'histoire des genres. Nous avons donc mis en évidence la vie de l'auteur, A.Q. Buée, qui concentre ses intérêts sur la religion, les mathématiques et la polémique. Dès 1791, il manifeste son goût pour la littérature polémique avec les dialogues de forme pamphlétaire et burlesque. Par ailleurs, le Nouveau Dictionnaire appartient à la tradition du dictionnaire critique. Nous avons caractérisé ce genre par quelques propriétés essentielles. Tout d'abord l'ordre alphabétique et le souci des définitions permettent une commodité de consultation et un découpage des matières. Le dictionnaire est donc peu fatigant et sa brièveté évite l'ennui. Il appelle en plus l'attention sur des « points de fixations », c'est-à-dire des éléments qui contiennent la

discussion et qui bornent la lecture. De plus, sa simplicité de rédaction dispense d'un plan général. Une autre propriété, qui inscrit le dictionnaire dans un genre essentiel, c'est la réflexion sur l'importance du langage. Alors qu'au XVIIème siècle les idées étaient innées, au XVIIIème siècle les mots ne servent pas seulement la communication, ils sont créateurs : il n'y a pas de pensée sans les mots. On comprend, dès lors, que le contrôle sur les mots soit fondamental.

Le troisième intérêt de notre analyse et que nous avons développé dans la dernière partie, est la réflexion sur les formes caractéristiques de la polémique. Nous avons confirmé les résultats de C. Kerbrat-Orecchioni, M. Angenot et U. Windisch, sur les figures de rhétorique employées et sur la place du polémiste dans le discours conflictuel. Mais il nous semble important que ces procédés de la polémique aient pris l'aspect d'un dictionnaire avec des formes textuelles propres à l'époque : pseudo-définitions, fausses démonstrations, anecdotes et devinettes.

L'ensemble de cette étude a donc permis d'insister sur l'importance des intermédiaires culturels de « second rôle » comme Buée dans la Révolution et de réactiver l'opposition entre l'a-historicisme et l'historicisme dans les études sur le discours polémique.

BIBLIOGRAPHIE

1. Les sources premières

BAYLE Pierre, Dictionnaire Historique et Critique, Desoer, Paris, 1820.

CHARTIER Alain, Le Quadrilogue invectif dans Jeux et sapience du Moyen Age, par Albert Pauphilet, Bibliothèque de la Pléiade.

DICTIONNAIRE DE L'ACADEMIE FRANÇAISE
5ème édition, J.J. Smits et Cie, Paris, 1798.
6ème édition, Firmin Didot Frères, 1835.

DIDOT Firmin, Nouvelle Biographie Universelle depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, Paris, 1853.

GAUTIER P.N. , Dictionnaire de la Constitution et du gouvernement français, Guillaume, Paris, 1791.

MICHAUD, Biographie Universelle Ancienne et Moderne, Paris, 1835.

NAUDÉ Gabriel, Le Marfore, publié par Charles Asselineau, Paris, 1968, Manuscrit B.N. 10477.

PREVOST M., Dictionnaire de Biographie française, Letouzey et Ané, Paris, 1956.

RICHELET Pierre, Dictionnaire de la langue française ancienne et moderne, Amsterdam, 1732.

VOLTAIRE, Le Dictionnaire philosophique, 1ère édition, 1769. Réédité dans G.F. Flammarion, 1964.

2. Les sources secondaires

ADAM Jean-Michel, Eléments de linguistique textuelle, Mandaga, Liège, 1990.

ANGENOT Marc, La Parole pamphlétaire, Payot, Paris, 1982.

ARRIVÉ Michel, GADET Françoise, GALMICHE Michel, La Grammaire d'aujourd'hui, Flammarion, Paris, 1986.

ATLANI Françoise, On l'illusioniste, La langue au ras du texte, Grésillon-Lebrave, Presses universitaires de Lille, Lille, 1984

BAKHTINE Mikhaël. , L'Oeuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen-Age et sous la renaissance, Gallimard, St. Amand, 1985.

BAKHTINE Mikhaël, Esthétique de la création verbale, Gallimard, Paris, 1984.

BALLY Charles , Linguistique générale et Linguistique française, 1967.

BENVENISTE Émile, Problèmes de linguistique générale, Gallimard, volume 1 1966 ; volume 2 1974.

BIANCHI Serge, « Fanatique-Fanatisme, 1789-1795 », Dictionnaire des usages socio-politiques, Fascicule 1, INALF, Paris, 1985.

BRANCA-ROSOFF Sonia, « Lettres lexicographiques sous la Révolution française. Le Dictionnaire de l'Académie », in Foundations of Semiotics, W. Busse, J. Trabant, Conférence de Berlin, 1983.

BRANCA-ROSOFF Sonia, « Les mots de parti pris – Citoyen, aristocrate et insurrection dans quelques dictionnaires (1762-1798) », Dictionnaire des usages socio-politiques, Fascicule 3, INALF, Paris, 1988.

BRANCA-ROSOFF Sonia, LOZACHMEUR Ghislaine, « Buée : des mots contre les mots, un dictionnaire polémique en 1792 », Le Français moderne, avril 1989.

BRANCA-ROSOFF Sonia, « Le Dictionnaire philosophique : de la rationalité du dictionnaire à l'allégorie de la fiction », L'Information grammaticale, n° 65, Paris, mars 1995.

BRUNOT Ferdinand , Histoire de la langue française, Armand Colin, Paris, 1937.

CHARTIER Roger, Les Origines culturelles de la Révolution française, Seuil, Evreux, 1990.

CULIOLI Antoine, Pour une linguistique de l'énonciation, Ophrys, Paris, 1990.

CULIOLI Antoine, Notes sur détermination et quantification, Projet interdisciplinaire de traitement formel et automatique des langues et du langage, DRL, Paris, 1975.

DANON-BOILEAU Laurent, Produire le fictif, 1982, Klinksieck.

DE CERTEAU Michel, Une Politique de la langue. La Révolution française et les patois, Gallimard, 1975.

Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815), Equipe 18e et Révolution, Collection St. Cloud, dirigée par Annie GEFFROY, Publications de l'INALF, Paris

– Fascicule 1, 1985.

– Fascicule 2, 1987.

– Fascicule 3, 1988.

– Fascicule 4, 1989.

– Fascicule 5, 1991.

DOMERGUE Urbain , Journal de la langue française, novembre 1991.

DUBOIS Jean, Le Vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872, Larousse, Paris, 1962.

DUCROT Oswald, Les Echelles argumentatives, Editions de Minuit, Paris, 1980.

DUCROT Oswald, Le Dire et Le Dit, Editions de Minuit, Paris, 1984.

DUMARSAIS, Des Tropes ou des différents sens, Critiques, Flammarion, présenté par Françoise Soublin, St-Just-La-Pendue, 1988.

ELYADA Ouzi, « Masques populaires et guerre pamphlétaire, 1789-1791 », Annales historiques de la Révolution française, n° 271, janvier-mars 1988.

FLORENCE Yves, Le Dictionnaire philosophique de Voltaire, Club français du Livre, 1962.

FONTANIER Pierre, Les Figures du discours, Champs, Flammarion, Paris, 1977.

FORMIGARI Lia, « Le Langage et la pensée », Histoire des idées linguistiques (Sylvain AUROUX), Tome 2, Mardaga, Liège, 1992.

GEFFROY Annie, Les dictionnaires socio-politiques (1770-1820), Autour de Féraud, La lexicographie en France de 1762 à 1835, Colloque à l'E.N.S. ,1984.

GODECHOT Jacques, La Révolution française, Perrin, Paris, 1988.

GUILHAUMOU J., « L'effet populaire dans le "Père Duchesne" », Actes du colloque du Centre méridional d'Histoire sociale des mentalités et des cultures, Aix en Provence, 1978.

GUILHAUMOU Jacques, « Aristocrates | Aristocratie. 1789-1793 », Dictionnaire des usages socio-politiques, Fascicule 1, INALF, Paris, 1985.

GUILHAUMOU Jacques, La Langue politique et la Révolution française, Méridiens, Klincksieck, Clamecy, mars 1989.

GUIRAUD Pierre, La Poétique de Valéry. Caractères statistiques du vocabulaire, Paris, 1951.

KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, « La polémique et ses définitions » dans Le Discours polémique, Presses universitaires de Lyon, Lyon, 1980.

KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, L'Enonciation de la subjectivité dans le langage, Armand Colin, Paris, 1984.

KRISTEVA Julia, Séméiotiké, Recherches pour une sémanalyse, Paris, 1969.

LE GOFFIC Pierre, Grammaire de la phrase française, Hachette supérieur, Paris, 1993.

MAINGUENEAU Dominique, Introduction à l'analyse du discours, Hachette Université, Paris, 1976.

MAINGUENEAU Dominique, Sémantique de la polémique, L'Age d'Homme, Lausanne, 1983,

MARCELLESI J.B. , Problèmes de socio-linguistique: Le congrès de Tours, La Pensée, 1970.

MARTIN Robert, Langage et Croyance Les « univers de croyance » dans la théorie sémantique, Mardaga, Liège, 1987.

MATORE Georges, La Méthode en lexicologie, Didier, Paris, 1953.

MORIER Henri, Dictionnaire de poétique et de rhétorique, PUF, Paris, 1975.

MORNET Daniel, les Origines intellectuelles de la Révolution française 1715-1787, 1933. Paris, Colin, 1967.

MOUNIN Georges, La Linguistique, Seghers, Paris, 1991.

MULLER Charles, Langue française, Linguistique quantitative, Informatique, Slatkine-Champion, Paris-Genève, 1985.

NOAILLY Michèle, Le Substantif épithète, PUF, Linguistique nouvelle, Paris, 1990.

OZOUF Mona, La Fête révolutionnaire (1789-1794), Gallimard, Paris, 1976.

PERELMAN Chaïm et OLBRECHTS-TYTECA Lucie, Traité de l'argumentation, Editions de l'Université de Bruxelles, 1988.

PROVOST G. , Problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours, Langue française, février 1971.

QUEMADA Bernard, Les dictionnaires du Français Moderne, (1539,1863), Etudes lexicographiques, Didier, Paris, 1968.

REBOUL Olivier, La Rhétorique, PUF, Que Sais-je, Paris, 1984.

REY Alain, Révolution - Histoire d'un mot,Gallimard, Paris, 1989.

RICKEN Ulrich, « Réflexions du XVIIIème siècle sur "L'abus des mots" », Mots, n° 4, 1982.

ROBIN Régine, Histoire et Linguistique, Armand Colin, Paris, 1973.

SCHLIEBER-LANGE Brigitte, « Tu parles le vieux langage-Le Dictionnaire Républicain et Révolutionnaire de Rodoni, citoyen de Genève », Langue et Révolution, Linx, Paris, 1987.

TAMINE-GARDES Joëlle, « Les Métaphores chez Robespierre et Saint-Just », Langue française, n° 15.

TOURNIER Maurice, « Vocabulaire politique et Inventaires sur machine », Cahiers de lexicologie, 1967.

TOURNIER Maurice, « Deux siècles de vocabulaire politique : Elaboration d'une nomenclature. 1770-1969 », Cahiers de lexicologie, Didier-Larousse, 1970.

TULARD Jean, Histoire et Dictionnaire de la Révolution française (1789-1799), Fayard, Fierro, Bouquins, Robert Laffont, 1987.

TULARD Jean, Les Révolutions, Fayard, Evreux, 1985.

WINDISCH Uli, Le K.O. verbal, la communication conflictuelle, L'Age d'Homme, Lausanne, 1987.

WOLFE Philippe-J. , « Le Mascarat de Gabriel Naudé », Revue du pacifique, Etudes de Littérature française, XXXIV, 51, Department of French California State University, Sacramento.

ANNEXE I

OCCURRENCES DU VOCABULAIRE DE BUEE DANS LE NOUVEAU DICTIONNAIRE

1. SUBSTANTIFS

A 99 formes

Abandon	1	Anticipation	1
Abbé	1	Antichambres	1
Abois	1	Antipathies	1
Abri	2	Antre	1
Abstraction	3	Apothéose	2
Absurdité	2	Apozèmes	1
Abus	10	Apparence	4
Accent	1	Apperçus	1
Accouplemens	1	Appétit	1
Acharnement	1	Application	2
Actes	5	Approbation	1
Action(s)	9	Arbitraire	12
Addition	2	Architectes	1
Adhésion	1	Ardeur	1
Admission	1	Argent	12
Administrateurs	1	Arguties	1
Administration	1	Aristocrates	4
Adresse(s)	2	Aristocratie	3
Affaire(s)	2	Arme(s)	4
Affection(s)	10	Armée	2
Affiche	2	Arpens, arpens	2
Age(s)	6	Arrangement	2
Agent, agens, agents	5	Article(s)	27
Agioteurs	2	Artisans	1
Aide	2	Arts	7
Ail	1	Aspect	1
Air	5	Assassinats	1
Alarmes	1	Assassins	1
Alchymistes	2	Assemblage	1
Aliment	2	Assemblée(s)	8
Ambition	1	Assertions	2
Ame(s)	20	Assignats	6
Amertume	1	Association(s)	4
Amis	9	Assortiment, assortimens	2
Amitié	2	Assurance	1
Amoncellement	1	Asyle(s)	3
Amour	10	Athée	5
Amour-propre	2	Athéisme	4
Analyse	4	Atrocité	1
Anarchie	2	Attachement	1
Anges	2	Attaques	3
Angoisse	1	Atteintes	1
Animal, animaux	4	Atteliers	1
Animadversion	1	Attention	3
Années	1	Austérité(s)	3
Ans	10	Avantage	7
Anthropophagie	1	Avenir	4

Aveu	1
Avilissement	2
Avis	6
Avocat(s)	5
Axiome	2
B	42 formes
Babil	1
Ballon	4
Bamboche	1
Banqueroute	3
Barbouilleur	1
Barreaux	1
Base(s)	2
Bataille	2
Bateau	1
Batiment	2
Bavards	2
Besoin(s)	9
Bestiaux	1
Bêtes	1
Bêtises	4
Bien(s)	9
Bienfaisance	3
Bienveillance	1
Bigots	1
Billet	5
Blanc(s)	2
Blasphêmes	1
Bled, blé	2
Bleu	1
Bonheur	11
Bonnet	2
Bonté	3
Bord	1
Bornes	1
Bouche	2
Boue	1
Bouleversement	3
Bourreaux	3
Boutiques	1
Branche	1
Brandons	1
Bras	5
Brelans	1
Brigand(s)	3
Bruit	2
But	2
Buveur	1
C	158 formes
Cabale	1
Cabaretiers	1
Cable(s)	3
Cachet	1
Cachots	1
Cadavres	1
Caffés	1
Cahiers	1
Calcul	3
Calme	1
Calomnies	2
Camarade(s)	5
Candeur	1
Cannibales	1
Cantons	1
Caprices	1
Caractère(s)	3
Caresses	1
Caricatures	1
Cas	8
Catéchisme	2
Catholicisme	1
Cause(s)	7
Cavalier	1
Caverne	1
Célébrité	1
Cendres	1
Censeurs	10
Censure	2
Centaines	1
Cerceau	1
Cérémonial	1
Cérémonies	1
Cerveau	2
Cervelle	1
Chagrin(s)	2
Chaîne	1
Champ(s)	2
Champagne	1
Changement	3
Chant	2
Chapitre	3
Char	1
Charansons	2
Charge	1
Charité	3
Charlatans	1
Charme	1
Chasteté	1
Châteaux	4
Chef(s)	7
Chemin(s)	4
Cheveux	1
Chicane	1
Chimères	1
Choix	6
Chose(s)	20
Chouette	2
Chrétien(s)	5
Christianisme	4
Chûte	2
Chymie	1
Ciel	3

Ciment	1
Circonspection	1
Circonstance(s)	4
Circulation	1
Citoyen(s)	9
Civisme	4
Clameurs	4
Classe	5
Clauses	1
Clef	1
Clergé	27
Climats	1
Cloître(s)	2
Club(s)	5
Clubistes	2
Coaction	1
Code	1
Cœur	25
Coin	1
Colère	1
Collègues	1
Collet	1
Collier	1
Colonies	1
Combat	2
Combinaisons	5
Comble	1
Comité	1
Commande	1
Commencement	2
Commerce	8
Commun	1
Communauté	1
Commune(s)	3
Compagnie	1
Compagnon(s)	3
Comparaison	2
Compensation	1
Complice	1
Complots	1
Compte	2
Comtadins	1
Concert	1
Concession(s)	2
Concours	14
Condition(s)	9
Conduite	1
Confesseurs	1
Confiance	7
Confiscation	1
Confrère	1
Confusion	1
Connaissance	4
Conquérans	3
Conscience	10
Conseil(s)	4
Consentement	7
Conséquence(s)	8
Conservation	2
Consolations	1
Constance	1
Constituans	10
Constitution(s)	76
Contact	2
Contraire	1
Contraste(s)	2
Contrat(s)	2
Contre-coup(s)	3
Contre-sens	1
Contre-révolution	4
Controversiste	1
Convention	6
Cordes	1
Cordonniers	1
Corporations	1
Corps	26
Corrupteurs	1
Corruption	7
Côté	5
Couleur(s)	11
Coup(s)	5
Coupables	1
Cour	1
Courage	7
Crainte(s)	11
Cri(s)	7
Crime(s)	17
Croisade	1
Croyance	2
Cruauté	1
Cuivre	1
Culte(s)	15
Culture	1
Curé(s)	2
Curiosité	2
D	89 formes
Danger	7
Débit	1
Débris	1
Début	1
Déchéance	1
Déchirement	1
Déclamateurs	1
Déclaration(s)	7
Décombres	2
Décret(s)	15
Défaut	1
Défi	1
Déficit	2
Définition	7
Degré	1
Dehors	3
Délations	2
Délicatesse	1

Délice(s)	2
Délit	1
Déluge	1
Démagogie	1
Demande	2
Démarcation	1
Demi-heure	1
Démocrate	2
Démon	2
Démonstration	2
Dénomination	2
Dénouement	1
Denrée	7
Dents	1
Département(s)	6
Dépendance	2
Dépens	1
Dépense(s)	4
Dépravation	2
Députation	2
Député	1
Déraison	3
Dérangement	1
Désespoir	4
Désir	6
Désordres	1
Désorganisation	1
Despote(s)	2
Despotisme	21
Dessein	1
Dessous	1
Destruction	1
Détail	4
Dette	3
Développement, (ns)	2
Devoir(s)	10
Dévot(s)	3
Dévouement	1
Dez	2
Dictionnaire	1
Dieu	16
Dieux	1
Différence	2
Difficulté(s)	8
Dimensions	1
Diminution	1
Diplôme	1
Directeur	1
Disciples	1
Discipline	3
Discordance	1
Discours	3
Diseurs	1
Disposition	4
Dispute	2
Distance	1
Distinction	3
District(s)	5
Divinité	5
Division	1
Divorce	4
Domestique	1
Données	1
Dos	1
Douceur	2
Douleur	2
Doute	1
Drapeau(x)	2
Droit(s)	57
Drôles	1
Duel	1
E	101 formes
Eau	3
Ecclésiastiques	2
Echarpe	1
Echec(s)	5
Eclat	1
Ecole	6
Ecoliers	1
Economie	1
Ecrits	1
Ecrivains	1
Ecriveurs	1
Ecus	1
Edifice	5
Edit	1
Education	6
Effet(s)	15
Effronterie	1
Egal	2
Egalité	10
Eglise	4
Egoïsme	1
Elans	1
Electeurs	5
Election(s)	2
Elèves	1
Eligibilité	1
Eloquence	1
Embarras	3
Emblême(s)	4
Emmagasinemens	1
Empereur	2
Empire	18
Emplois	2
Enchantement	1
Enchanteurs	1
Energie	2
Enfance	4
Enfans, enfant	26
Enfer(s)	3
Engagement	1
Ennemi(s)	28
Enrôlement	1

Ensemble	2
Entassement	1
Entendement	1
Entêtement	1
Enthousiasme	1
Entrailles	1
Entraves	6
Entrepreneur	1
Entreprise(s)	3
Entretien	1
Envie	3
Environs	1
Epithète	1
Epoque	3
Epouse(s)	2
Epoux	3
Equilibre	1
Erreur	10
Eruption	1
Esclavage	1
Esclave(s)	4
Escobarderies	1
Espèce	17
Espérance(s)	2
Espiègleries	1
Espionnage	2
Espions	1
Espoir	1
Esprit(s)	34
Essentiel	1
Estime	2
Etablissement	1
Etais	1
Etat	14
Etc	3
Etendards	1
Etendue	1
Etrangers	1
Etre(s)	13
Evagations	1
Evènement(s)	2
Evêques	7
Examen	1
Excédent	3
Excellence	1
Exception	1
Excès	7
Excrémens	1
Excursions	1
Exécutif	1
Exécution	9
Exemple	12
Exercice(s)	7
Existence	1
Expédient	2
Expiations	1
Expression(s)	7
Extérieur	1
Extrème(s)	2
F	74 formes
Fable	2
Face	3
Facéties	1
Facilité	1
Faction	1
Faculté	1
Fagots	2
Faiseurs	7
Fait(s)	17
Faix	1
Famille(s)	3
Fanatiques	2
Fanatisme	13
Fantômes	1
Farces	1
Fastes	1
Fatalité	1
Fatigue	1
Fausseté	1
Faute	2
Faveur	2
Félicité	3
Femme(s)	4
Fenêtres	1
Fer	3
Ferblantiers	1
Fermeté	1
Feu	5
Feuillans	1
Feuilles	3
Fidèles	1
Fidélité	1
Fierté	1
Figure(s)	10
Filoux	1
Fils	1
Fin	1
Finances	2
Fixation	1
Flagornerie	1
Flamme	1
Fléau(x)	3
Foi	5
Fois	6
Folliculaires	6
Folie	1
Fonction(s)	4
Fonctionnaire	1
Fondemen(s)	5
Fond(s)	6
Force(s)	29
Forfaits	2
Formes	1
Formule	4

Fort	1
Fortune	2
Fouet	1
Foule	3
Fourneaux	1
Frais	3
Fragment	1
Francs	1
François	13
Frein	3
Frères	1
Fripon	2
Fromage	2
Front	2
Frottemens	3
Fruits	5
Fuite	1
Fumier	1
Fureur(s)	11
Furies	1
G	32 formes
Gaietés	1
Gage	1
Galère	1
Garçon(s)	2
Garde(s)	3
Gardienne	1
Gaucherie	1
Gaveaux	1
Gêne	3
Génie	8
Genre(s)	8
Gens	12
Géomètre	1
Germe	3
Gestes	1
Gibecière	1
Gibet	1
Gloire	2
Gloriole	2
Gluaux	1
Gouffre	1
Goût(s)	4
Gouvernement, (ns)	4
Grades	1
Grammairiens	1
Grands	1
Gredin	1
Gredineries	1
Griffonnerie	1
Guerre	6
Guérite	1
Guide	1
H	26 formes
Habit	2
Habitans	3
Habitations	1
Habitudes	5
Hache	1
Haillons	1
Haine	2
Hasard	1
Hauteur	1
Héroïsme	2
Héros	1
Heure(s)	3
Heurt	1
Hiérarchie	1
Histoire(s)	7
Historien(s)	3
Homme(s)	137
Hommes à gages	1
Honneur(s)	24
Honte	3
Horloge	3
Horreur(s)	8
Humanité	3
Humeur	4
Hypothèque	2
Hypothèse	1
I	55 formes
Idées	39
Ignorance	3
Ignorans	1
Illuminations	1
Imagination	1
Imbécille	1
Immoralité	1
Impartialité	3
Impéritie	1
Impiétés	1
Importance	1
Impossibilité	2
Impôts	1
Impression	3
Impunité	1
Incendie(s)	2
Inclination(s)	4
Inconvéniens, (nt)	4
Incorruptibilité	2
Indifférence	1
Indignation	1
Individu(s)	12
Induction	1
Indulgence	1
Infamies	2
Infinité	1
Inflammabilité	1
Influence	2
Infraction	2

Inhumanité	1
Innocence	1
Innocens, (nt)	2
Inquiétude	2
Insectes	3
Inspection	1
Instance	1
Instant	6
Instituteurs	4
Institution(s)	3
Instruction	1
Instrument(s)	3
Insuffisance	1
Insultes	1
Insurrection	3
Intention	3
Interressant	3
Intérêt(s)	18
Intérieur	1
Interprétations	1
Intriguans	1
Intrigues	1
Inutilité	1
Ironie	1
Irréligion	1
Ivresse	2

J 18 formes

Jacobin	4
Jacobinière	1
Jacobinisme	1
Jardin	3
Jatte	1
Jésuites	1
Jeu	1
Jeunesse	2
Joie	4
Jouissance(s)	2
Jour(s)	16
Journée	2
Judiciaire	3
Juge(s)	19
Jugement(s)	9
Jureurs	3
Justesse	1
Justice	3

L 35 formes

Lâcheté	2
Langage	1
Langue	4
Lanternes	2
Laquais	1
Larmes	1
Leçon(s)	6
Lecteur(s)	4
Lecture	1
Législateur(s)	38
Législatif	1
Législation	1
Lettres	2
Lézarde(s)	2
Lèze-nation	1
Liberté	91
Librairie	1
Licence	2
Lie	1
Lien	2
Lieu(x)	8
Lieutenant	1
Ligue	1
Limite(s)	6
Lion	1
Lit	1
Livre(s)	16
Logiciens	1
Logique	4
Loi(x)	115
Loterie	1
Louis	1
Lueur	1
Lumière(s)	10
Lutte	1

M 101 formes

Machine(s)	5
Machiniste	3
Madame	1
Magistrat(s)	2
Magistrature	1
Majesté	1
Main(s)	12
Maison(s)	3
Maître(s)	8
Maître-ressort	1
Mal	13
Malade(s)	2
Maladie	3
Maladresse	3
Malheur(s)	9
Malheureux	1
Manège	1
Mangeurs	1
Manipulations	1
Manteau	3
Marchande	2
Marchands	1
Maréchal-ferrant	1
Marge	1
Mariage	6
Marine	1
Marmite	1
Marmots	1

Marques	1
Marquises	1
Masque	1
Massacres	2
Masse	2
Matelots	1
Matériaux	1
Matière(s)	7
Maturité	2
Maux	6
Maxime	4
Mécaniciens-géomètres	1
Méchanique	1
Mécontens	1
Mécontentement	2
Médecin	2
Mélange	3
Membre(s)	10
Mémoire	1
Menaces	1
Meneurs	1
Mensonge	1
Mépris	2
Mère(s)	7
Mercure	1
Mers	1
Merveilles	2
Messieur(s)	12
Métaphysicaille	1
Métaphysique	1
Méthode	3
Métiers	1
Milieu(x)	4
Millionième	1
Millions	2
Mines	1
Ministère	1
Ministre(s)	13
Minorité	1
Miracle	1
Misérables	1
Misère	4
Mode(s)	2
Modèle(s)	4
Modérateur	2
Mœurs	85
Mois	2
Monachisme	1
Monarchie	2
Monarchiens	1
Monceau	1
Monde	8
Moniteur	2
Monnoie	4
Monopole	1
Monsieur	2
Monstre(s)	2
Montant	1
Moral	1
Morale	2
Morceaux	1
Mort	3
Mortels	1
Mot(s)	22
Motif	2
Motion	1
Mouvemens	1
Moyen(s)	32
Multiplicité	1
Municipalités	1
Municipaux	2
Musique	3
Mystère	1
N	22 formes
Nation(s)	32
Nature	5
Naturel	1
Néant	1
Nécessité	1
Nègres	1
Netteté	1
Neveux	1
Niveau	1
Noble	2
Noblesse	13
Nom	9
Nombre	13
Nomination	1
Notions	1
Nouveau	1
Nouvellistes	1
Novembre	1
Novice	1
Noviciat	1
Nues	1
Numéro	1
O	30 formes
Obéissance	1
Obélisque	3
Objection	1
Objet	9
Obligation(s)	3
Observation	2
Obstacle(s)	4
Occasion	4
Occupant	1
Odeur	1
Œuvre	1
Officiers	1
Oiseaux	1
Opération(s)	5
Opinion(s)	28

Opposition	1
Oppresseur	1
Oppression	3
Opprimé	1
Opprobre	2
Or	2
Orage	1
Ordre	12
Ordures	2
Oreille(s)	3
Organisation	5
Orgueuil	1
Outrages	2
Ouvrage	7
Ouvrier	1
P	153 formes
Pacte	4
Pages	1
Paiement	1
Pain	2
Paix	7
Palais	1
Panem et circenses	1
Papier	8
Papier-monnaie	1
Para-crime	1
Parade	1
Parallèle	2
Parens	1
Paresse	2
Parisiens	1
Parjures	1
Parlemens	3
Parlerie	1
Parleurs	1
Paroles	2
Part(s)	2
Parti(s)	4
Partialité	1
Particuliers	3
Partie(s)	11
Partisan(s)	4
Pas	2
Passage	1
Passe-temps	1
Passion(s)	13
Pâtissiers	1
Patrie	7
Patriotes	2
Patriotisme	4
Pauvres	1
Pauvreté	1
Pavillon	1
Payeur	2
Pays	12
Peau	1
Peine(s)	6
Penchant	1
Pénitence	1
Pensées	5
Penser	1
Pères	4
Perfection	1
Perpétuité	1
Perruquier(s)	2
Persécuteur	1
Persécution(s)	3
Perses	1
Personnes	19
Perversité	2
Petitesse	1
Pétitionnaire	1
Pétitions	2
Peuple(s)	45
Peur	9
Philosophes	22
Philosophie	5
Phrase(s)	2
Physique	2
Piédestal	1
Pieds	1
Pierre(s)	2
Piété	2
Pillules	1
Pipée	1
Pistoles	4
Pistolet	1
Pitié	2
Place	6
Plaisanterie	2
Plaisir(s)	6
Plan(s)	5
Planche	1
Plénitude	1
Plis	1
Pluralité	7
Poids	1
Poignards	5
Poignée	2
Point(s)	7
Pointe	1
Poison	1
Police	7
Politique(s)	5
Population	2
Porte	3
Porteur	1
Poste	1
Potence	1
Potentats	1
Poumons	1
Pouvoirs	84
Pratique(s)	4
Préceptes	1

Précepteur	1
Précision	2
Prédicateurs	1
Prédiction	2
Préjugé(s)	14
Préparations	1
Prépondérance	4
Prescription	1
Présence	4
Président	1
Presse	12
Prêtre(s)1	1
Preuves	2
Prévôt	1
Prince	1
Principe(s)	26
Prise(s)	2
Prisons	2
Prisonniers	1
Privation(s)	2
Prix	1
Probabilité	2
Probité	4
Problème	5
Procès	1
Proclamation	1
Procureurs	1
Prodige	1
Production	1
Progrès	2
Progression	1
Projet	7
Promesse	3
Promoteurs	1
Prophète	1
Proportion	3
Propositions	3
Propriétaires	1
Propriété	12
Prosélytisme	1
Prospérité	2
Prostitution	1
Protection	2
Protestants	1
Prouesse	1
Province	1
Provision	1
Proximité	1
Prudence	1
Public	5
Publicité	9
Puissance(s)	10
Punition	3
Putréfaction	1
Pyrophore	2
Q	5 formes
Qualité	5
Quantité	1
Quarts	1
Question	12
Quilles	1
R	81 formes
Ra	1
Race	1
Rage	3
Raison(s)	12
Raisonnement	1
Ralliement	3
Rapport(s)	3
Rapprochement	1
Ravage	1
Ravissement	1
Réaction	1
Réceptacle	1
Récipiens	1
Récit	1
Récompense	1
Recruteurs	2
Recueil	1
Réflexion(s)	5
Réforme	1
Réfutation	1
Regard(s)	5
Régénérateurs	2
Régent	1
Régime	21
Régiment	2
Régions	1
Règle	3
Reine	1
Relations	1
Religieux	7
Religion	65
Remontrances	3
Remords	1
Remparts	1
Remplacement	2
Rente	2
Rentiers	1
Réplique	2
Replis	2
Réponse	4
Représentans	2
Reprises	1
Reproche(s)	3
Républicains	1
République(s)	2
Réputation	1
Résistance	4
Responsabilité	14
Ressemblance	1
Ressorts	1

Ressource	4
Reste	3
Résultat	4
Résumé	2
Retranchements	1
Revenu	1
Revers	1
Rêves	2
Révolution	17
Révolutionnaires	1
Riches	1
Ridicule(s)	3
Rien(s)	2
Rigueur	2
Rire	1
Rivale	1
Roche	1
Roideur	1
Roi(s)	32
Rôle	2
Romains	1
Ronde	1
Roturier	2
Rouage	1
Roué(s)	2
Rouerie	1
Route	1
Royaume	5
Rubans	1
Rubrique	1
Ruines	1
S	96 formes
Sable	1
Sacrifice(s)	3
Sage(s)	5
Sagesse	1
Saillie	1
Sainteté	1
Saints	1
Salut	1
Sanction	3
Sanctuaire	1
Sang	8
Sang-froid	1
Sans-culottes	7
Santé	1
Satiété	1
Sauvages	1
Savans, savant	4
Savetier(s)	2
Scélérat(s)	6
Scène(s)	2
Science	3
Scrutins	1
Séance	2
Secours	1
Secret	2
Sectes	1
Section(s)	5
Sécurité	2
Seigneur	2
Sein	3
Séjour	1
Semaine	1
Semblables	5
Sens	14
Sentiment(s)	12
Séparation	4
Septembre	1
Sérénité	2
Serment(s)	23
Service	1
Seul	1
Siècle(s)	13
Siège	3
Signe(s)	5
Signification	7
Silence	4
Similitude	1
Simplicité	3
Singe(s)	2
Situation	3
Sobriété	1
Société(s)	21
Sœurs	4
Soif	1
Soin	3
Soir	2
Soldats	2
Soleil	1
Solidité	1
Solitude	2
Sollicitations	1
Solution	2
Somme	5
Son	1
Sort	6
Sottises	1
Souffleurs	2
Souris (-rire)	1
Sous	1
Souveraineté	2
Spartiates	3
Spectacle(s)	6
Spéculation	2
Spirituel	1
Spoliation	1
Stabilité	1
Stoïciens	2
Stupeur	1
Stupidité	1
Style	1
Sublimes	1
Subsistance	1

Succès	8
Successeurs	1
Succession	1
Suite(s)	3
Sujet(s)	4
Sultan	1
Supplément	1
Supposition	1
Sûreté	5
Surfaces	1
Syllabes	2
Sympathies	1
Syrène	1
Système	3
T	52 formes
Tabagie	1
Tâche	1
Tailleur(s)	2
Talent	3
Tas de papier	1
Tavernes	1
Témoin(s)	7
Tempérament(s)	3
Temporel	1
Tems	11
Ténèbres	1
Tentation	1
Terme(s)	22
Terre	9
Terreur(s)	2
Têtes	16
Théâtre	1
Théologien(s)	2
Théorême	2
Thèse	1
Tigres	1
Titre(s)	4
Toilette	1
Toise	1
Toit	1
Tolérance	3
Tombe	1
Tombeaux	1
Ton	4
Torches	1
Tort(s)	3
Tourment	1
Tours	2
Tout	3
Trace(s)	3
Traductions	1
Tragi-atroci-absurdo-comédie	1
Trahison	1
Traînées	1
Trait(s)	3
Traîtres	1
Transmission	1
Trempe	1
Tréteaux	1
Tribunal, tribunaux	4
Triomphe	1
Tripotage	1
Trône	1
Troubles	1
Troupeau(x)	1
Tyran(s)	3
Tyrannie	1
U	7 formes
Un	1
Unité	5
Univers	4
Universalité	1
Usage(s)	8
Usurpations	1
Utilité	2
V	39 formes
Vacarme	1
Vaincus	1
Vainqueurs	1
Valeur	4
Vanité	1
Vapeurs	1
Vengeance	1
Venin	1
Vent	1
Vente	1
Verd	1
Vérité(s)	18
Vertige	1
Vertu(s)	21
Veto	1
Vétusté	1
Vice(s)	5
Vicissitudes	1
Victime(s)	4
Vie	15
Vieillesse	1
Vierges	1
Vigilance	2
Vigueur	1
Ville	1
Vin	1
Viol	1
Vocation	1
Vociférations	1
Vœu(x)	19
Voies	1
Voisin	1
Voix	4
Vogue	2

Voleurs	1
Volonté(s)	17
Vouloir(s)	2
Voyant	1
Vue(s)	7

Y	1 forme
Yeux	11
Z	1 forme
Zélateurs	1

SUBSTANTIFS DE DIX OCCURRENCES ET PLUS

Homme(s)	137
Loi(x)	115
Liberté	91
Mœurs	85
Pouvoirs	84
Constitution(s)	76
Religion	65
Droit(s)	57
Peuple(s)	45
Idées	39
Législateur(s)	38
Esprit(s)	34
Moyen(s)	32
Nation(s)	32
Roi(s)	32
Force(s)	29
Auteur(s)	28
Ennemi(s)	28
Opinion(s)	28
Article(s)	27
Clergé	27
Corps	26
Enfans, enfant	26
Principe(s)	26
Cœur	25
Honneur(s)	24
Serment(s)	23
Mot(s)	22
Philosophes	22
Terme(s)	22
Despotisme	21
Régime	21
Société(s)	21
Vertu(s)	21
Ame(s)	21
Chose(s)	20
Juge(s)	19
Mal(13), maux(6)	19
Personne(s)	19
Vœu(x)	19
Assemblée(s)	18
Empire	18
Intérêt(s)	18
Vérité(s)	18
Crime(s)	17

Espèce	17
Fait(s)	17
Révolution	17
Volonté(s)	17
Dieu	16
Jour(s)	16
Livre(s)	17
Têtes	16
Culte(s)	15
Décret(s)	15
Effet(s)	15
Vie	15
Etat	14
Préjugé(s)	14
Responsabilité	14
Sens	14
Etre(s)	13
Fanatisme	13
François	13
Manière(s)	13
Ministre(s)	13
Noblesse	13
Nombre	13
Passion(s)	13
Siècle(s)	13
Arbitraire	12
Argent	12
Exemple	12
Gens	12
Individu(s)	12
Main(s)	12
Messieur(s)	12
Ordre	12
Pays	12
Presse	12
Propriété	12
Question	12
Raison(s)	12
Sentiment(s)	12
Bonheur	11
Couleur(s)	11
Crainte(s)	11
Fureur(s)	11
Partie(s)	11
Prêtre(s)	11

Tems	11
Yeux	11
Abus	10
Affection(s)	10
Amour	10
Ans	10
Censeurs	10
Conscience	10
Constituans	10
Devoir(s)	10
Egalité	10
Erreur	10
Figure(s)	10
Lumière(s)	10
Membre(s)	10
Puissance(s)	10

2. NOMS PROPRES ÉVÉNEMENTS

Abbé Royou (l')	1
Alexandres	1
Allemagne	1
Angleterre	3
Annibal	1
Arlequin	1
Bayle (Dic. Hist.Art.Soc.)	2
Bedlam	1
M. Bergasse	1
Bicêtre	1
Bourbons	1
Bridoye	1
Brutus	1
M. Camus	4
Canada	1
Carmélite	1
Cartouche	1
Chambre des Pairs	1
Clermont-Tonnerre (M. de)	3
Analyse de la Constitution française	2
Condillac	1
Condillac (Abbé de)	1
Convention Nationale	1
Courrier de Provence	1
Déclaration des droits de l'homme	
(Article 2- Article 16)	4
Domitien	1
Don Quichotte	1
Dubois	1
Duchesse de Malborough	1
Espagne	2
Europe	2
Fabius	1
Favras	1
Fénelon	1
France	48
Gentilly	1
Guillyn	1
Hollande	1
Horace (Satire 2)	1
Horatius codès	1
J.C.	1
Jérusalem	1
Juida	1
La Fontaine	4
(Le singe et le léopard,	
Phœbus et Borée)	
Lamotte	1
La Trappe	2
Louis XI	4
Lycurgue	2
Milady Marsham	1
Mirabeau (M. de)	17
Montauban	1
Montesquieu	5
(Grandeur des Romains)	1
(Esprit des Lois)	1
Montfaucon	1
1789	1
Necker	1
Néron	1
Nismes	1
Novembre 1791	1
Panthéon	1
Paris	2
Paschalis (M.)	1
Perlet (M.)	1
Phébus	1
Picault de Ligné (M.)	1
Porsenna	1
Priape	1
Priestley (Docteur)	1
4 janvier 1791	1
Rabelais	1
Reine d'Angleterre	1
Relations de la vie et de la mort de	
quelques religieux de la Trappe	
Tome cinquième	1
Rousseau (Jean-Baptiste)	1
Rousseau (Jean-Jacques)	13
(Emile)	1
Royal-Bonbon	1
Saint-Hilaire de Tours	1
Saint-Marin	1
Saint-Pierre de Rome	1
Sixte-Quint	1
Sparte	2
Tertullien	1
Thermopyles	1

Tibère	3
Titus	5
Touraine	1
Trissot (M.)	1
Turquie	1
Venise	2
22 novembre	1
Vœux religieux	1
Voidel (M.)	1
Voltaire	13
Xercès	1

3. VERBES

A 119 formes

Abandonner	2
Abattre	4
Abdiquer	1
Abjurer	3
Abonder	1
Aborder	2
Abreuver	1
Abuser	3
Accabler	2
accablé (être)	3
Accélérer	1
Accompagner	1
Accorder	4
accorder (s')	1
accordé (être)	1
Accumuler	1
Accuser	2
Acharner (s')	1
Acheter	2
Achever	1
Acquérir	3
acquis (être)	2
Adapter (s')	1
Admettre	1
Adopter	4
Adorer	1
Adresser (s')	2
Affecté (être)	2
Agir	4
agir (s')	6
Agiter	6
agiter (s')	1
Aimer	15
aimé (être)	1
Ajouter	3
Aller	19
aller (s'en)	3
Allumer (s')	2
Altérer	1
altérer (s')	1
Ambitionner	1
Amener	6
Amouracher (s')	1
Analyser	1
Anéantir	5
anéanti (être)	1
Animer	1
Annoncer	2
Apercevoir (s')	1
Appaiser	1
Apparaître	1
Appeler	16
appeler (s')	5
appelé, appellé (être)	4
Applaudir	1
applaudir (s')	2
Appliquer	4
Apporter	3
Apprécier	1
Apprendre	2
Approcher	2
approcher (s')	2
Approfondir	3
Appuyer (s')	1
Armer	3
armer (s')	1
Arracher	3
Arranger	1
Arrêter	2
arrêter (s')	1
Arriver	4
arrivé (être)	2
Assassiner	1
Assembler	1
assembler (s')	2
Asservir	2
Assiéger	1
Assigner	2
Assis (être)	1
Assister	1
Assurer	1
assurer (s')	1
assuré (être)	1
Astreint (être)	1
Athéiser	2
athéisé (être)	1
Attacher	2
attaché (être)	4
Attaquer	12
attaqué (être)	2
Atteindre	2
atteint (être)	1
Attendre (s')	1
Attenter	1

Atténuer	1
Attirer	2
Attraper	1
Attribuer	2
Augmenter	2
augmenté (être)	1
Autoriser	1
Avancer	2
avancer (s')	1
avancé (être)	1
Avertir	1
Aveugler	1
Avilir	3
Avoir	221
Avoir besoin	1
Avoir fait	1
Avoir gagé	1
Avoir lieu	1
Avoir plongé	1
Avoir prévu	1
Avoir pris	1
Avoir raison	1
Avoir su	1
Avoir vu	1
Avouer	9
B	11 formes
Balancer	1
Bannir	1
Battre (se)	1
Bavarder	1
Blasphémer	1
Blesser	3
Bouleverser	1
Briser	1
Brouiller	1
Brûler	3
brûler (se)	1
C	75 formes
Cacher (se)	1
Calculer	3
Causer	1
Céder	1
Cesser	2
Changer	14
changer (se)	3
Chanter	1
Charger (se)	2
chargé (s'être)	1
Chasser	1
Chercher	5
Chérir	1
Circonscrire	3
Circuler	1
Citer	2
Classer	1
Coaliser (se)	1
Combattre	2
Combiner	1
Commander	5
Commencer	6
Commettre	7
commettre (se)	1
Comparer	2
Compliquer	1
Comporter	1
Composer	1
composé (être)	2
Compter	8
Concentrer (se)	2
Concerner	1
Concevoir	6
Conclure	4
Concourir	1
Condamner	3
condamné (être)	2
Conduire (se)	1
Confier	1
Confondre	3
Conjurer	1
Connaître	18
connu (être)	1
Consacrer	4
Conseiller	1
Consentir	4
Conserver	5
Considérer	8
Consister	1
Consulter	1
Contempler	3
Contenir	4
Contenter (se)	3
Contester	2
Continuer	3
Contrarier	1
Contredire	1
Contrefaire	2
Contribuer	3
Convenir	8
Convertir	1
Corriger	3
Corrompre	6
corrompu (être)	3
Couler	1
Courir	1
Couronné (être)	1
Couvert (être)	1
Craindre	14
Créer	6
Crier	3
Croire	29
Cueillir	2
Culbuter (se)	3

Cultiver	3
D	63 formes
Décatholiciser	1
Décider	2
Déchirer	1
déchirer (se)	1
Déclarer	7
déclarer (se)	1
déclaré (être)	3
Découvrir	2
Décréter	6
Dédié (être)	1
Défaire	2
défaire (se)	1
Défendre	9
Définir	2
Dégradé (être)	2
Déifié (être)	1
Délivré (être)	1
Demander	21
demandé (être)	1
Démontrer	4
Dénoncer	6
Dépendre	3
Dépenser	1
Déplacé (être)	1
Dépouiller	2
Désathéïser (se)	2
Désespérer	1
Déshonorer	1
Déshonoriser	1
Désigner	2
Destiné (être)	1
Déterminé (être)	2
Détourner	1
Détruire	8
Devenir	7
devenu (être)	2
Devoir	60
devoir (se)	1
Dévorer	2
Dicté (être)	1
Différer	1
Digérer	1
Diminuer	3
diminué (être)	2
Dîner	1
Dire	106
dire (se)	4
dit (être)	1
Disparaître	2
Disputer	1
Distiller	1
Distinguer	5
Distraire	1
distraire (se)	1
Diviser	2
Dominer	8
Donner	31
donné (être)	2
Douter	2
douter (se)	3
Dresser	1
Duper	2
Durcir (se)	1
E	101 formes
Ebranler	1
ébranlé (être)	1
Ecarter	3
Echapper	4
Echauffer (s')	1
Eclaircir	1
Eclairer	1
éclairer (être)	2
Eclater	3
Eclipser (s')	1
Eclore	1
Ecorcher	2
Ecouter	3
Ecraser	2
Ecrire	9
écrit (s'être)	1
Effacer	5
Effaroucher	1
Effectuer	1
Effleurer	1
Egarer	1
Egayer (s')	1
Egratigner	1
Elaguer	2
Elever	4
élevé (être)	2
Eloigner	1
Embrasser	14
Embrouiller	1
Emis (être)	1
Emparer (s')	1
Empêcher	11
empêcher (s')	1
Employer	3
Empoisonner	3
Emporter	2
Enchaîner	3
Encourager	2
Endormir	3
Enfanter	1
Enfler	2
enfler (s')	1
Enfreindre	2
Engager	1
engager (s')	2
Engendrer (s')	1

Engouffrer (s')	1
Enlever	5
Ennuyer	1
Enoncer	5
Enregistrer	2
Enseigner	3
Ensorcelé (être)	1
Entasser	2
Entendre	17
Entourer	2
Entraîner	6
Entreprendre	3
Entrer	7
Envelopper (s')	1
Envoyer	3
Epancher (s')	1
Epargner	3
Eplucher	1
Eprouver	10
Epuiser	2
Escamotter	1
Espérer	3
Esquiver	4
Essayer	1
Estimer	1
Estropié (être)	1
Etablir	10
établir (s')	1
Etaler	1
Eteindre	1
Etendre	2
Etonner	1
étonné (être)	2
Etre	691
Etriller	1
Etudier	2
Evertuer (s')	1
Eviter	4
Examiner	11
Excepter	3
Exciter	5
exciter (s')	1
Exclure	1
exclu (être)	1
Exécuter	14
exécuter (s')	1
Exercer	3
exercer (s')	1
Exiger	15
Exister	10
Expliquer	2
expliquer (s')	2
Exposer	3
Exprimer	3
exprimer (s')	2
F	31 formes
Fabriquer (se)	2
Fâché (être)	3
Façonner (se)	1
Faire	176
faire (se)	9
fait (être)	3
Faire partie	1
Falloir	82
Falsifier	1
Favoriser	5
favorisé (être)	1
Féconder	1
Fermenter	1
Fermer	3
Finir	2
Fixer	2
Flatter	1
Fonder	1
fondé (être)	1
Forcer	3
forcé (être)	1
Former	18
former (se)	1
formé (être)	1
Fouler	1
Fourmiller	1
Fournir	2
Franchir	1
Frapper	8
frapper (se)	1
Fuir	2
G	14 formes
Gager	1
Gagner	3
Garantir	3
Garder	3
Gémir	3
Gêner	5
Germer	1
Gorger (se)	1
Goûter	3
Gouverner	2
gouverner (se)	2
gouverné (être)	1
Griller	1
Grincer	1
H	6 formes
Habiter	1
Habitué (être)	1
Haïr	2
Hasarder	2
Heurter	1
Honorer (s')	1

I	23 formes
Ignorer	7
Imaginer	2
Imiter	2
Importer	1
Imposer	1
Imprimer	1
Infecter	2
Inoculer	1
Inondé (être)	2
Inquiéter	1
Insérer	1
Insinuer	1
Insister	2
Inspecter	2
Inspirer	5
Instruire	1
instruit (être)	1
Interdire	3
interdit (être)	1
Interrompre	2
Intriguer	1
Introduire	3
introduire (s')	1
J	9 formes
Jeter	1
Jetter (se)	2
Joindre	2
Jouer	3
Jouir	7
Judaïser	1
Juger	1
Jurer	13
Justifier	1
L	11 formes
Lâcher	2
Laisser	16
laisser (se)	5
laissé (être)	3
Lancer	3
Languir	1
Lier	2
Lire	13
Livrer	1
livrer (se)	1
livré (être)	1
M	29 formes
Maintenir	8
Manger	4
Manquer	9
Marcher	3
Marquer	1
Massacrer	1
Méconnaître	1
Méditer	2
Menacer	1
Ménager	1
ménager (se)	1
Mentir	1
Mépriser	2
Mériter	2
Mesurer	1
Mettre	33
mettre (se)	5
mis (être)	1
Modifier	1
modifier (se)	1
Montrer	4
montrer (se)	4
Moquer (se)	4
Mordre	1
Mortifier	1
Mouiller	2
Mourir	3
Munir	1
Murmurer	1
N	7 formes
Naître	2
Nantis (être)	1
Nécessiter	1
Négliger	1
Nommer	1
Nuire	3
nuire (se)	1
O	27 formes
Obéir	4
Objecter	2
Obliger	3
obligé (être)	5
Obscurcir	1
Observer	6
Obtenir	14
obtenu (être)	1
Occuper	1
occuper (s')	4
Offenser	1
offensé (être)	1
Offrir	9
Omis (être)	1
Opérer	2
opérer (s')	1
Opiner	2
Opposer	7
opposer (s')	2
Oppressé (être)	1

Ordonner	5
Organiser	1
Oser	9
Oter	19
ôté (être)	1
Oublier	9
Ouvrir	2
P	82 formes
Paraître	15
Pardonner	2
Parier	1
Parler	21
Partager	1
partagé (être)	1
Partir	1
Parvenir	3
Passer	7
passer (se)	2
passé (être)	1
Payer	9
Peindre	4
Pendre	4
pendu (être)	2
Pénétrer	3
pénétré (être)	1
Penser	13
Perdre	14
Perfectionner	1
Périr	3
Permettre	8
permettre (se)	5
permis (être)	3
Persécuter	1
persécuté (être)	1
Persuader	1
persuadé (être)	1
Pervertir	1
Piller	1
Placer	1
Plaire (se)	1
Plaindre	3
plaindre (se)	1
Plonger	2
plongé (être)	2
Porter	13
porté (être)	1
Poser	3
posé (être)	1
Posséder	5
Poursuivre	1
Pousser	1
Pouvoir	177
Prêcher	2
Précipiter	1
Préférer	3
Préluder	1
Prendre	15
prendre (se)	1
pris (être)	1
Préparer	2
Prescrire	1
Présenter	2
présenter (se)	4
Préserver	1
Prétendre	8
Prêter	6
prêter (se)	1
Prévenir	1
prévenu (être)	2
Priver	2
privé (être)	1
Procéder	1
Produire	4
produit (être)	1
Proférer	1
Profiter	2
Prohiber	2
Promettre	5
Prononcer	5
Proposer	6
proposer (se)	2
Proscrire	1
Prospérer	1
Protéger	3
Prouver	11
Provenir	1
Provoquer	1
Publier	1
Punir	5
puni (être)	1
R	98 formes
Raccourcir (se)	2
Raisonner	3
Ramasser	1
Ranger (se)	1
rangé (être)	1
Rappeler	3
rappeler (se)	2
Rapporter (se)	1
Rapprocher	1
Ratifier	1
Receler	1
Recevoir	3
Réclamer	1
réclamer (se)	1
Recommandé (être)	1
Réconcilier	1
Reconnaître	4
Recréer	1
Récrier (se)	1
Recueillir	2
Reculer	1

Rédigé (être)	1
Redonner	1
Redoubler	1
Redouter	2
Redresser	1
Réduire	1
réduire (se)	2
réduit (être)	2
Réfléchir	1
Réformer	1
Refuser	4
Regarder	9
regardé (être)	2
Régir	1
Régler	4
Régner	1
Relâcher (se)	1
Remettre	1
Remonter	1
Remplacer	3
remplacé (être)	2
Remplir	6
rempli (être)	2
Renaître	1
Rendre	26
rendre (se)	3
rendu (être)	1
Renfermer	3
renfermé (être)	1
Renoncer	1
Renouveller	1
Rentrer	1
Renverser	3
renversé (être)	1
Répété (être)	1
Répliquer	2
Répondre	9
Reposer	2
Repousser	2
Reprendre	1
Représenter	3
Réprimer	1
Reprocher	7
Réprouver	2
Requis (être)	1
Résider	1
Résister	2
Respirer	2
Résoudre	3
Respecter	7
Ressembler	2
ressembler (se)	1
Ressortir	1
Ressuciter	1
Rester	14
Restreindre	3
Résulter	1
Rétablir	4
Retarder	1
Retenir	1
Retentir	2
Retirer	1
Retomber	2
Retracer (se)	1
Retrancher	1
Réunir	3
Réussir	4
Revenir	5
Rêver	1
Revêtir	1
Revivre	1
Rire	8
rire (se)	1
Risquer	1
Rompre	1
Rougir	3
Ruiné (être)	1
S	53 formes
Sacrifier	4
Saisir	5
saisir (se)	1
saisi (être)	1
Sanctionner	2
sanctionné (être)	1
Satisfaire	1
satisfaire (se)	2
Sauter	1
Sauvé (être)	1
Savoir	70
Séduire	3
Sembler	10
Semer	1
Sentir	11
sentir (se)	2
senti (s'être)	1
Serrer	1
Servir	5
servir (se)	3
Siffler	1
Signer	1
signé (être)	1
Signifier	7
Solliciter	2
Sonder	2
Sophistiquer	1
Sorti (être)	1
Soudoyer	2
Souffler	1
Souffrir	3
Soumettre (se)	4
Soustraire	1
soustraire (se)	1
Soutenir	7
soutenir (se)	1

soutenu (être)	1
Souvenir (se)	3
Subjuguer	1
Subsister	3
Succéder	1
Succomber	1
Suffire	8
Suivre	6
suivi (être)	2
Superstitionner	1
Suppléer	1
Supposer	15
Surchargé (être)	1
Surpasser	2
Surprendre	1
Survenir	2
Susciter	2
T	35 formes
Tâcher	2
Taire	1
taire (se)	3
Targuer	1
Tempêter	1
Temporiser	1
Tenailler	1
Tenir	13
tenir (se)	2
tenu (être)	1
Tenter	4
tenté (être)	3
Terrasser	1
Tirer	9
tirer (se)	1
Tomber	4
Toucher	4
Tourmenter	3
tourmenté (être)	1
Tourner (se)	1
Tracer	1
Traîner (se)	1
Traiter	3
Transmettre	4
transmettre (se)	2
Transporter (se)	1
Travailler	3
Trembler	1
Tromper	3
tromper (se)	2
trompé (s'être)	1
Troubler	9
Trouver	23
trouver (se)	9
Tuer	3
U	2 formes
Uni (être)	1
Urger	1
V	14 formes
Vaincre	1
vaincu (être)	1
Valoir	11
Vanter	1
vanter (se)	1
Vendre	4
Venir	19
Visiter	2
Vivre	5
Voir	67
voir (se)	2
Voler	2
Vomir	1
Vouloir	79

VERBES DE DIX OCCURRENCES ET PLUS

Etre	691
Avoir	221
Faire	188
Pouvoir	177
Dire	111
Falloir	82
Vouloir	79
Savoir	70
Voir	67
Devoir	61
Mettre	39
Donner	33
Trouver	32
Rendre	30
Croire	29
Appeler	25
Laisser	24
Demander	22
Parler	21
Former	20
Oter	20
Connaître	19
Venir	19
Changer	17
Entendre	17
Prendre	17
Aimer	16
Tenir	16
Exécuter	15
Exiger	15
Obtenir	15
Paraître	15

Supposer	15	Etablir	11
Attaquer	14	Examiner	11
Craindre	14	Prouver	11
Perdre	14	Regarder	11
Porter	14	Valoir	11
Rester	14	Agir	10
Sentir	14	Ecrire	10
Jurer	13	Eprouver	10
Lire	13	Exister	10
Penser	13	Sembler	10
Empêcher	12	Tirer	10
Déclarer	11		

FORMES IMPERSONNELLES

Il y a	44	Il doit	1
Il y avait	1	Il devrait	1
Il y ait	3	Il existe	2
Il y aurait	1	Il existait	1
Il faut	60	Il fait	1
Il fallait	14	Il se forme	1
Il faudra	2	Il manque	3
Il faudrait	6	Il reste	4
Il est	31	Il restait	3
Il était	5	Il restera	1
Il a été	1	Il resterait	1
Il sera	2	Il semble	4
Il serait	3	Il suffit	1
Il soit	1	Il se trouve	1
Il fût	1	Il se trouvait	1
Il s'agit	6	Il vaut	2
Il alloit	1	Il vient	1

VERBES PRÉSENTATIFS

C'est	122	Ce soit	3
Ce sont	8	C'eût été	1
C'était	23	Voici	1
Ce sera	1	Voilà	1
Ce serait	3		

4. MODES ET TEMPS

1) INDICATIF

Présent	1802
Imparfait	305
Passé simple	29
Futur simple	154
Passé composé	210
Plus que parfait	19
Futur antérieur	10
Passé antérieur	1

2) CONDITIONNEL

Conditionnel présent	133
Conditionnel passé 1ère forme	23
Conditionnel passé 2ème forme	6

3) SUBJONCTIF

Subjonctif présent	105
Subjonctif imparfait	19
Subjonctif passé	5
Subjonctif plus que parfait	6

4) IMPERATIF

Impératif présent	97

5) INFINITIF

Infinitif	960
Infinitif passé	33

6) PARTICIPE

Participe présent	56
Participe passé	1

5. ADJECTIFS ET PARTICIPES

A	48 formes
Absolu	1
Absous	1
Absurde (s)	9
Accessible (s)	2
Accordée	1
Accoutumés	1
Actif(s)	5
Actuel (elle, els)	8
Administratif (s)	2
Adopté	1
Adroit (s)	5
Adverses	1
Affreux (ses)	4
Aidée	1
Aimable (s)	6
Aimante	2
Alarmé	1
Alliables	1
Altéré	1
Ambulans	1
Ample	1
Anarchique	1
Ancien (nne, ns)	15
Angloise	1
Animés	1
Anti constitutionnels	7
Aplanies	1
Apostolique	1
Apparens	1
Appelé (elée,ellée, elés)	4
Appesantis	1
Arbitraire (s)	6
Ardent (ns)	3
Aristocratique	1
Armé	1
Armée	2
Arrangées	1
Assemblé	1
Asservis	1
Assis	3
Athée	2
Atroce (s)	4
Attestes	1
Aucun	8
Autre (s)	31
Avantageux	1
Aveugle	1
Avides	1
Avouée	1
B	7 formes
Barbare (s)	3
Basse	1
Beau (elle, elles)	4
Bienvenu	1
Bipède	1
Bizarres	1
Bon,bonne,bons,bonnes	31
C	63 formes
Cabalistique	2
Calmes	1
Capable (s)	11
Catholique	1
Célèbres	1
Céleste (s)	2
Censés	2
Cent (ens, ents)	11
Certain (s)	6
Chagrinant	1
Chaque	5
Chargé	2
Cher (ère)	4
Chimérique	1
Chrétien (nnes)	2
Ci devant	2
Cinquante	1
Cinquième	1
Circulaire	1
Civile (les)	12
Civique	1
Clair (res)	6
Clairvoyants	1
Coercitive	1
Coercitives	1
Collés	1
Combustibles	1
Commerciales	1
Commode	1
Commun (ne)	6

Compatible	1
Compensé	1
Complet	2
Compliqué (ée)	2
Composé (ée)	2
Compris	1
Conciliant (ns)	2
Concluant	1
Conçue	2
Condamnable	1
Condamné	1
Conformes	1
Conjugal	1
Connues	1
Consacré	2
Conservatrice	1
Considéré (ée)	2
Constant	1
Constituante	1
Constitués	2
Constitutionnel (lle, lles, ls)	11
Consulté	1
Content	2
Contenus	1
Continuels	1
Contraires	2
Convenu	1
Corrompu (us)	4
Coupable	1
Courageux	2
Court (te)	3
Criminels (elle)	2
Croissant	1
Curieux	1
D	44 formes
Dangereux (se)	6
Déchirée	1
Décisif	1
Déclarés	1
Décrétée	1
Décriés	1
Définie	1
Dégoûtantes	1
Délectables	1
Délicates	1
Demi	2
Déplacé	2
Dépouillé	1
Dépourvu	1
Dépravées	2
Dérivé	1
Dernier (ère, ers)	15
Désespéré	1
Désirée	1
Désolante	3
Désolées	1
Déterminé (ées)	3
Détestable	2
Détrempées	1
Deux	35
Devenu (ue, us)	3
Dévouées	1
Différens (ntes)	4
Difficile (s)	11
Digne (s)	2
Diplomatique	1
Dissemblables	1
Dits (tes)	2
Divers (ses)	4
Dix	6
Dix-huitième	1
Dix-neuf	1
Dominant (ns)	2
Donnés (ée, ées)	4
Douce (s)	7
Douloureux (se)	3
Doux	1
Droit	2
Durable	5
E	51 formes
Ecclésiastique	1
Echauffé	1
Eclairé	2
Ecrite	1
Efficaces	1
Effrayant	2
Effrayante	1
Egal (le, les, ux)	14
Elégantes	1
Elevée	1
Eligibles	1
Eloquent (te)	2
Embarrassé	1
Empoisonnée	1
Energique (s)	2
Ennemies	2
Enormes	1
Enragés (ée)	3
Enté	1
Entendu	1
Entier (e)	5
Entourés	1
Entré	1
Epaisses	1
Epuré	1
Equivalent(ns)	3
Espiègles	1
Essentiel	1
Estimables	1
Etabli (e, s)	4
Etendu (e)	3
Eternel (elle, els)	7

Etonnant (nte, ns)	5
Etonné	1
Etourdissantes	1
Etrange (s)	3
Etranger (ère, ères)	3
Evangéliques	1
Evident (te)	5
Exacte	2
Exagérées	1
Excellent (ns, ntes)	4
Exclusif	1
Exécrable	1
Exécuté	1
Exécutif	20
Exemptes	1
Exhorbitans	1
Exposés (ées)	2
Extérieure	1
Extraordinaires	2
Extrême	2
F	30 formes
Facile (s)	14
Fait (te, ts, tes)	8
Fameux (se)	5
Fanatique	1
Fatale	1
Fatiguans	1
Faux (sses)	7
Favorable	2
Fécond	1
Fédératives	1
Ferme (s)	3
Féroce (s)	2
Fétide	1
Fidèle	1
Fins	2
Fixée	1
Foible (s)	10
Fondés	1
Forcé	1
Forcené (ées)	2
Formée (s)	2
Formidable	1
Fort(te, ts, tes)	26
Françaises	1
Franche	2
François (se)	12
Frappant	1
Fréquens (ntes)	2
Funeste (s)	2
Furieux	2
Futurs (res)	2
G	13 formes
Gai	2
Garanties	1
Gascon	1
Gênants (ns)	2
Gênée	1
Général (le)	12
Généreux	1
Géographique(s)	3
Gothique	2
Grammaticale	1
Grand (de, ds, des)	43
Gravée	1
Grêle	1
H	13 formes
Habiles	1
Habituel (els, elles)	7
Hardie	1
Haute	1
Hâves	1
Héroique	1
Heureux	2
Honnête (s)	16
Honteux(se)	2
Horrible (s)	4
Huit	3
Humain (ne)	11
Hypothéqué	1
I	61 formes
Ignorée	1
Imaginables	2
Imberbes	1
Immense	1
Impérieux	1
Imperturbables	1
Impie (s)	2
Implacables	1
Important	1
Impossible	1
Imprescriptible	1
Imprimées	1
Impropres	1
Impuissante	1
Impunies	1
Incapable	1
Incohérentes	1
Incomparable	1
Incompatibles	2
Inconstitutionnel (elle, els)	3
Incontestable	1
Indéfinie (s)	6
Indépendantes	1
Indifférente (ens)	2
Indissolubles	1
Individuelle	4
Indivisible	1

Inébranlable	1
Inépuisable	1
Inévitable (s)	2
Infaillible	2
Infame	2
Infect	1
Inférieurs	1
Infernal (le)	2
Infini	1
Infortunée	1
Ingénieuses	1
Innés	1
Innombrables	1
Inondée	1
Inouis	1
Insignifiant (tes)	2
Insolubles	1
Insuffisant	1
Insupportable	2
Insurmontables	1
Interdit	2
Intéressant	1
Intéressées	1
Intimes	2
Intitulée	1
Intolérables	1
Intrinsèque	1
Inutile (s)	6
Invincible	1
Inviolable	1
Irréparable	1
Irrésistible	1
Isolés	1
Ivres	1

J	4 formes
Jeune (s)	4
Joint (te)	2
Judiciaire	6
Juste (s)	8

L	12 formes
Laissée	1
Laquelle (adj. relatif)	1
Latin	1
Légales	1
Légère (ers)	2
Législateur	1
Législatif (ive, ifs)	9
Lésé	1
Levé	2
Libre (s)	13
Long (gue)	2
Lucratif	1

M	40 formes
Madré	1
Magnifique	1
Maint	2
Mal-adroit (s)	3
Mal-honnête	1
Malade	1
Mâle	1
Malfaisants (ans)	2
Malheureux (se, ses)	7
Manifeste	1
Mathématiques	1
Matrimoniales	1
Maudits	1
Mauvais (se, ses)	19
Méconnaissable	1
Méconnue	1
Meilleur(re, res)	6
Même (s)	19
Mémorable	1
Mensongère	2
Menues	1
Métaphysique (s)	3
Mille	7
Milliers	3
Millions	9
Mince	1
Ministériel (elles)	3
Mis	1
Misérable	1
Modéré (s)	2
Modernes	1
Modifiées	1
Moindre	3
Monastiques	5
Morale	2
Mort	1
Municipaux	1
Munis	1
Mûr	1
Mutuelles	1

N	14 formes
Nationale (s)	17
Naturelle (els)	9
Navré	1
Nécessaire (s)	11
Négatifs	1
Net (ette, ettes)	5
Neuf	4
Noble	1
Noir (rs, res)	6
Nombreuse	2
Notoires	1
Nouveau (el, elle, eaux, elles)	34
Nuisible (s)	8

Nul (lle)	2
O	12 formes
Observé	1
Occasionnée	1
Odieux (use, uses)	3
Oiseuse	1
Onzième	1
Opposées	1
Oppressée	1
Ordinaires	1
Organisé	1
Oté	1
Outrée	1
Ouverte	1
P	58 formes
Pallié	1
Palpable	1
Pareil (lle, lles)	4
Parfaite	6
Partial (aux)	2
Particulier (ère)	13
Passagère	1
Passé	1
Passionné (s)	2
Patriotique	1
Pauvre (s)	8
Peccante	1
Pénale	1
Pénible	1
Pensée	1
Perpétuelle	1
Persuadé	1
Petit (te,ts)	11
Philosophique (s)	2
Physique (s)	2
Pieux (se)	2
Pis (ire)	4
Plaisant	1
Pleine	2
Plusieurs	4
Politique (s)	6
Posé (ée)	3
Positifs	1
Possible (s)	24
Poursuivi	1
Poussé	1
Précédentes	1
Précieux	1
Précis (se)	2
Premier (ère, ers)	14
Préparé	1
Prépondérante	1
Présente	1
Pressant	2
Pressée	1
Prêt	1
Prétendu (ue)	2
Prêts	1
Pris	1
Privé	2
Proclamée	1
Profond (de, des)	11
Projettée	1
Prononcée	1
Proposée	1
Proposés	1
Propre	5
Proscrit	1
Protectrices	1
Prouvés	1
Public (que, ques cs)	30
Puissant (nte, ns, ntes)	8
Puni	1
Pure (s)	3
Purgé	1
Q	10 formes
Quarante	1
Quarante-cinq	1
Quarante-quatre	1
Quatorze	2
Quatre	2
Quatre-vingt-trois	2
Quatrième	2
Quel (elle, els, elles)	27
Quelque (s)	16
Quinze	3
R	32 formes
Raisonnable (s)	3
Raisonnée	1
Rapide	1
Rapprochées	1
Rare (s)	2
Recherché	1
Redoutable (s)	2
Réduit	1
Réel (elle)	3
Réfléchis (ies)	2
Réfractaires	1
Relatif	1
Religieux (se, ses)	12
Remplaçant	2
Rémunérateur	2
Rendu	1
Répété	1
Représentatif	2
Représenté	3
Respectables	3
Respectives	1

Responsables	2
Ressemblant	1
Rétroactif	1
Réunis	1
Révélée	2
Revenu	1
Riches	1
Rigoureuses	1
Romain (ne, nes)	3
Royale	1
Rusé	1
S	51 formes
Sacramentel	1
Sacré (ée)	2
Sage (s)	6
Saillante	1
Saines	1
Saint (te)	2
Saisissable	1
Sanctionné	1
Satisfaisant (te)	2
Sauvages	1
Savantes	1
Scrupuleux	1
Sec	1
Second (de)	7
Secrets (ète)	3
Séduisante	1
Semblable (s)	6
Sensible	4
Séparés	1
Sept	1
Sept-cent-quarante-cinq	1
Sérieux	1
Seul (le, ls, les)	34
Simple (s)	5
Sincère	1
Singulier	1
Six	1
Sixième	1
Social (le, les)	6
Soixante-quatre	1
Solennel	4
Solide	2
Sophistiqué	1
Sorti	1
Souveraine	1
Spirituel (lle, lles)	4
Stables	1
Sublime (s)	6
Subtils	1
Suffisante	1
Suivant (te, tes)	8
Sujet	1
Superbe	1
Superficiels	1
Superflu	1
Supérieure	1
Suprême	1
Sûr (rs)	7
Susceptible	2
Symmétrique	1
T	17 formes
Taillé	1
Tapissées	1
Tel (lle, ls, lles)	20
Temporel (lle)	3
Tendre	1
Terrible (s)	3
Tirés	1
Tombés	1
Touffu	1
Tourmenté	1
Tous,tout,toute(s)	73
Tranquille	2
Triste (s)	3
Trois	19
Troisième	2
Turque	1
Tyrannico-anarchique	1
Tyrannique	6
U	5 formes
Un	8
Unanime	1
Une	2
Unique	5
Utile (s)	11
V	23 formes
Vacantes	1
Vague (s)	11
Vain (ne, ns)	3
Vantée	1
Vaste	1
Vengeur	2
Vénitienne	1
Verte	1
Vertueux (ses)	5
Vexatoire	1
Vieux	1
Vif (ive)	3
Vigoureuse	1
Vils	1
Vingt	1
Vingt-cinq	8
Vingt-quatre	1
Violens	1
Vivant	2

Volontaire	1	**Z**	1 forme
Voués	2		
Vrai (ie, is, ies)	15	Zélés	1
Vulgaires	2		

ADJECTIFS OU PARTICIPES DE DIX OCCURRENCES OU PLUS

Tout, toute, toutes, tous	73	Egal(ale, ales, aux)	14
Grand(ds, de, des)	43	Facile(s)	14
Nouveau(eaux, el, elle,elles)	34	Premier(ère, ers)	14
Seul(ls, le, les)	33	François(se, ses)	13
Autre, autres	31	Libre(s)	13
Bon(ns, ne, nes)	31	Particulier(ère)	13
Public(ique, ics)	30	Civile(s)	12
Quel, quelle, quelles, quels	27	Général(le)	12
Possible(s)	24	Religieux(euse, euses)	12
Exécutif	20	Capable(s)	11
Tel(le, les, ls)	20	Constitutionnel(le, els, elles)	11
Fort(te, tes, ts)	19	Difficile(s)	11
Mauvais(se, ses)	19	Humain(ne)	11
Même, mêmes	19	Nécessaire(s)	11
Trois	19	Petit(te, ts)	11
Nationale(les)	17	Profond(de, ds)	11
Honnête(s)	16	Utile(s)	11
Quelque, quelques	16	Vague(s)	11
Ancien(ns, nes)	15	Foible(s)	10
Vrai(ie, ies, is)	15	Un, une	10

ADJECTIFS INDEFINIS
(extrait de la liste
des adjectifs)

Aucun	8	Quelques	16
Autres	31	Tel, telle, telles, tels	20
Certain	6	Tout, toute, toutes, tous	73
Chaque	5		
Même	19		

6. ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS

Ce	70	Ces	89
Cet	33	Ces... ci	1
Cet...	102	Ces... là	1
Cette	94		

7. ADJECTIFS POSSESSIFS

Ma	13	Ses	59
Mon	27	Notre	13
Mes	19	Nos	46
Ta	1	Votre	6
Ton	6	Vos	8
Tes	1	Leur	38
Sa	41	Leurs	66
Son	58		

8. PRONOMS

PRONOMS PERSONNELS

Je, j'	245
Me, m'	93
Moi	18
Moi-même	2
Te, t'	10
Tu	5
Il	187
Il (neutre)	239
Elle	59
Elle-même	4
Le, l'	145
La	38
Lui	52
Lui-même	4
Soi-même	2
On	348
Nous	106
Nous-même	1
Vous	96
Vous-même	1
Ils	161
Elles	63
Elles-mêmes	1
En	116
Les	84
Leur	42
Eux	23
T' (euphonique)	23
Y	90

PRONOMS RELATIFS

A laquelle	1
A qui	7
A quoi	3
Auxquels	1
Avec laquelle	2
Avec lesquels	1
De qui	1
De quoi	1
Dont	56
Duquel	1
Laquelle	6
Lesquelles	2
Lesquels	2
Où	33
Qu'	62
Que	111
Qui	60
Sous Lequel	1

PRONOMS INDÉFINIS

Aucun	1
Aucune	1
Autre	18
Autres	12
Autrui	1
Certain	1
Chacun	10
Chacune	3
D'autre	2
D'autres	2
L'autre	2
L'un	5
L'une	2
Les autres	4
Les uns	3
Nul	1
Personne	19
Plusieurs	3
Quelqu'un	3
Quelques	1
Quiconque	1
Rien	13
Tous	23
Tout	61
Uns	3

PRONOMS DÉMONSTRATIFS

C', ce	249
Ça	1
Ce (que, qu')	15
Ce (qui)	17
Cela	49
Celle	2
Celle (qui)	2
Celle-ci	2
Celles	10
Celles-ci	2
Celui	19
Celui (qui)	7
Ceux	32
Ceux-ci	2

PRONOMS POSSESSIFS

La mienne	2
Les miennes	1
Les nôtres	1

PRONOMS INTERROGATIFS

Qu'est-ce que	3
Que (interrogatif)	2
Qui (interrogatif)	6
Quel	1
Quels	1

PRONOMS EXCLAMATIFS

Que (exclamatif)	1

9. ARTICLES DEFINIS ET INDEFINIS

ARTICLES DEFINIS

le, la, l'	1541
les	592
du	116
au, aux	138
des	217

ARTICLES INDEFINIS

un, une	521
des	186

10. ADVERBES

A	40 formes
A cet égard	1
A coup sûr	1
A coup sûr	1
A dessein	2
A l'écart	1
A la fin	1
A la fois	1
A peine	1
A présent	4
A propos	2
A terme	1
A volonté	1
Absolument	5
Actuellement	5
Ailleurs	1
Ainsi	17
Aisément	1
Alors	11
Alternativement	1
Anciennement	1
Antérieurement	1
Apparemment	5
Arbitrairement	1
Assez	10
Au contraire	2
Au hasard	1
Au moins	4
Au reste	3
Au travers de	1
Au-delà	1
Aujourd'hui	2
Aussi	12
Aussi... que	13
Autant	1
Autant de	7
Autant de... que	1
Autant que	4
Autre... que	1
Autrefois	2
Autrement	2
B	5 formes
Bas	1
Beaucoup	18
Bien	65
Bientôt	1
Bonnement	1
C	12 formes
C'est-à-dire	9
Cependant	15
Certainement	5
Certes	5
Ci	3
Ci-dessus	1
Clairement	1
Combien	12
Comment	26
Complètement	1
Constamment	2
Constitutionnellement	1
D	32 formes
D'abord	7
D'accord	2
D'ailleurs	7
D'autant plus que	2
D'autre part	1
D'une part	1
Davantage	1
De concert	1

De là	3
De la part	1
De même	3
De part et d'autre	2
De plus	5
De plus... en plus	1
De toutes parts	2
De-là	2
Dedans	1
Déjà	6
Dès lors	1
Des plus	2
Dès-là	2
Désormais	2
Despotiquement	1
Détestablement	1
Difficilement	2
Directement	1
Doublement	1
Douloureusement	1
Droit	1
Du moins	7
Du moins que	1
Du tout	1
E	21 formes
Egalement	3
En conséquence	2
En effet	6
En fait	1
En main	1
En outre	2
En particulier	1
En partie	1
En reste	3
En vain	3
En vérité	4
Encore	48
Encore plus	1
Enfin	6
Ensemble	1
Ensuite	2
Entièrement	2
Essentiellement	3
Eternellement	5
Exactement	1
Extérieurement	1
F	3 formes
Facilement	4
Fort	6
Fréquemment	1
G	2 formes
Généralement	1
Grotesquement	1
H	3 formes
Habituellement	2
Haut	1
Horriblement	2
I	7 formes
Ici	12
Impunément	1
Incontinent	1
Indirectement	1
Individuellement	1
Infiniment	8
Insensiblement	1
J	3 formes
Jadis	1
Jamais	14
Jusques	1
L	8 formes
Là	20
Là-dessus	1
Le moins	4
Le plus, la plus, les plus,	35
Librement	1
Loin	2
Long-tems	4
Lors même	1
M	11 formes
Maintenant	5
Mal	8
Mathématiquement	1
Même	27
Mentalement	1
Métaphysiquement	1
Mieux	9
Mieux... que	1
Moins	29
Moins... que	3
Mutuellement	3
N	4 formes
N'importe	1
Néanmoins	1
Nécessairement	8
Nullement	1
O	4 formes

Ordinairement	3
Ou bien	1
Oui	4
Outre	1
P	31 formes
Paisiblement	3
Par conséquent	16
Par de-là	1
Par exemple	1
Par là	1
Par-tout	8
Parfaitement	8
Parfois	1
Particulièrement	1
Pas plus que	1
Pendant	1
Perpétuellement	2
Peu	6
Peu à peu	1
Peu importe	1
Peut-être	9
Physiquement	1
Plus	72
Plus de	1
Plus ou moins	1
Plus... que	15
Plutôt	6
Plutôt que	1
Pourquoi	15
Pourtant	1
Précisément	2
Premièrement	2
Presque	7
Probablement	4
Publiquement	1
Puis	1
Q	3 formes
Que (adverbe interrogatif)	1
Quelquefois	8
Quoi	4
R	4 formes
Raisonnablement	1
Réciproquement	1
Réellement	1
Relativement	5
S	19 formes
Sagement	1
Sans	1
Sans doute	5
Scrupuleusement	1
Secondement	2
Séparément	3
Sérieusement	1
Seulement	19
Si	24
Si... que	2
Sincèrement	1
Soigneusement	1
Soit	4
Solennellement	1
Sous peu	1
Souvent	3
Suffisamment	2
Sur-tout	14
Sûrement	5
T	21 formes
Tant	13
Tant de	2
Tant que	2
Tant... que	2
Tantôt	2
Tellement	1
Tellement... que	2
Toujours	43
Tout	8
Toutefois	1
Toutes les fois	1
Très	22
Très bien	2
Très-exactement	1
Très-grand	1
Très-important	1
Très-malheureux	1
Très-peu	3
Trop	25
Trop bien	1
Trop peu	1
V	8 formes
Verbalement	1
Vis à vis	1
Vivement	1
Voici	2
Voilà	6
Volontiers	2
Vraiment	6
Vulgairement	1

ADVERBES DE DIX OCCURRENCES ET PLUS

Plus	72	Par conséquent	16
Bien	65	Cependant	15
Encore	48	Plus... que	15
Toujours	43	Pourquoi	15
Le plus, la plus, les plus,	35	Jamais	14
Moins	29	Sur-tout	14
Même	27	Aussi... que	13
Comment	26	Tant	13
Trop	25	Aussi	12
Si	24	Combien	12
Très	22	Ici	12
Là	20	Alors	11
Seulement	19	Assez	10
Beaucoup	18		
Ainsi	17		

11. ADVERBES DE NÉGATION ET DE RESTRICTION

Ne... aucun	1	Ne... rien	21
Ne... guère	6	Ne	107
Ne... jamais	34	Non	23
Ne... nullement	7	Non pas	1
Ne... pas	298	Pas	1
Ne... personne	3	Point	18
Ne... plus	32	Point de	8
Ne... point	19	N'importe (loc. négative)	1
Ne... que	126		

12. INTERJECTIONS

Ah	4	Hélas	3
Bon Dieu	1	Heu	1
Ca ira	6	Juste Ciel	1
Ciel	1	Mon Dieu	1
Eh bien	1	O	9
Eh	7	Oh	6
Ha	2	Quoi	6
Hé	5		

13. PRÉPOSITIONS

de	1293	après	16
à	402	jusques (que, qu')	15
dans	216	chez	9
pour	154	parmi	9
en	148	au milieu de	7
par	113	d'après	7
sur	92	depuis	7
avec	68	pendant	4
sans	53	malgré	4
entre	30	au dessus de	3
contre	28	avant	3
sous	24	devant	3

selon	3	derrière	1
suivant	3	en faveur de	1
afin de	2	ès	1
quant aux	2	excepté	1
à cause de	1	jusqu'à	1
à cele près	1	loin d'	1
à côté de	1	par delà	1
à part	1	par-là	1
à peu près	1	près	1
avant d'	1	vers	1

14. CONJONCTIONS DE COORDINATION

et	419	donc	56
mais	156	car	20
ni	63	or	12
ou	62		

15. CONJONCTIONS DE SUBORDINATION

que, qu'	374
si, s'	145
quand	84
parce que	23
pour que	19
comme	69
lorsque	8
tant que	6
dès que	3
puisque	3
avant que	2
quoique	2
sinon	2
tandis que	2
au moment où	1
d'autant plus que	1
de manière que	1
depuis que	1
en attendant que	1
jusqu'à ce que	1
outre que	1
pendant que	1
plutôt... que	1
pourvu que	1
quelles que	1
tellement... que	1
tel que	1
toutes les fois que	1